

DES SOLUTIONS MINÉRALES POUR UN MONDE QUI CHANGE



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2015
Rapport financier annuel



IMERYS
TRANSFORM TO PERFORM

Sommaire

1	Présentation du Groupe	3	6	États financiers	145
	1.1 Principaux chiffres clés	4		6.1 États financiers consolidés	146
	1.2 Métier et stratégie du Groupe	5		6.2 États financiers sociaux	221
	1.3 Solutions pour l'Énergie & Spécialités	9		6.3 Honoraires d'audit	241
	1.4 Filtration & Additifs de Performance	15	7	Informations sur la Société et le capital	243
	1.5 Matériaux Céramiques	20		7.1 Renseignements concernant Imerys	244
	1.6 Minéraux de Haute Résistance	24		7.2 Renseignements sur le capital social	247
	1.7 Minéraux	27		7.3 Actionnariat	252
	1.8 Innovation	32		7.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	255
2	Rapports sur l'exercice 2015	37		7.5 Marché des titres Imerys	255
	2.1 Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	38		7.6 Dividendes	257
	2.2 Rapports des Commissaires aux comptes	49		7.7 Relations avec les actionnaires	257
3	Gouvernement d'Entreprise	55		7.8 Organisation mère/filiales	258
	3.1 Conseil d'Administration	56	8	Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016	261
	3.2 Direction Générale	77		8.1 Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration	262
	3.3 Rémunérations	79		8.2 Rapports des Commissaires aux comptes	269
	3.4 Options de souscription d'actions	84		8.3 Ordre du jour	270
	3.5 Actions de performance	88		8.4 Projets de résolution	271
	3.6 Conditions spécifiques et restrictions applicables aux attributions au Président-Directeur Général	91	9	Informations complémentaires du Document de Référence	277
	3.7 Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société	92		9.1 Responsable du Document de Référence	278
	3.8 Application du Code de Gouvernement d'Entreprise	93		9.2 Attestation du responsable du Document de Référence	278
4	Facteurs de risques et contrôle interne	95		9.3 Commissaires aux comptes	279
	4.1 Facteurs de risques	96		9.4 Informations incluses par référence dans le Document de Référence	279
	4.2 Contrôle interne	101		9.5 Responsable de l'information financière	279
5	Développement durable	109		9.6 Table de concordance	280
	5.1 Stratégie, engagement et déploiement	110		9.7 Table de réconciliation avec le Rapport Financier Annuel	283
	5.2 Performances 2015	113			
	5.3 Responsabilité sociale	116			
	5.4 Gestion responsable de l'environnement	125			
	5.5 Gouvernance et conduite des affaires	134			
	5.6 Méthodologies de reporting	135			
	5.7 Attestation et tableau de corrélation	136			



Document de Référence

incluant le Rapport Financier Annuel

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys valorise, grâce à des procédés de transformation et de formulation élaborés, une vaste palette de minéraux pour apporter des solutions fonctionnelles à forte valeur ajoutée, telles que la résistance thermique ou mécanique, la conductivité, le pouvoir couvrant ou l'effet barrière. Celles-ci sont essentielles et spécifiques aux produits et procédés de ses clients dans les secteurs tels que les biens de consommation, l'équipement industriel et la construction.



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 mars 2016 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité des signataires. Il contient l'ensemble des informations relatives au Rapport Financier Annuel.



PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 Principaux chiffres clés	4	1.5 Matériaux Céramiques	20
1.2 Métier et stratégie du Groupe	5	1.5.1 Présentation synthétique de la branche	20
1.2.1 Le métier d'Imerys	5	1.5.2 Kaolin	21
1.2.2 Diversité des applications et des marchés servis	5	1.5.3 Toiture	22
1.2.3 Modèle économique	6	1.5.4 Minéraux pour Céramiques	22
1.2.4 Stratégie	7	1.6 Minéraux de Haute Résistance	24
1.2.5 Structure financière	8	1.6.1 Présentation synthétique de la branche	24
1.2.6 Organisation du Groupe	8	1.6.2 Minéraux Réfractaires	25
1.3 Solutions pour l'Énergie & Spécialités	9	1.6.3 Minéraux Fondus	26
1.3.1 Présentation synthétique de la branche	10	1.7 Minéraux	27
1.3.2 Carbonates	11	1.7.1 Caractéristiques des minéraux	27
1.3.3 Réfractaires Monolithiques	12	1.7.2 Principes de reporting	28
1.3.4 Graphite & Carbone	13	1.7.3 Réserves et ressources minérales	29
1.3.5 Solutions pour l'Exploitation Pétrolière	14	1.8 Innovation	32
1.4 Filtration & Additifs de Performance	15	1.8.1 Stratégie d'innovation	32
1.4.1 Présentation synthétique de la branche	16	1.8.2 Politique d'innovation	32
1.4.2 Filtration & Minéraux de Performance	17	1.8.3 Organisation de l'innovation	33
1.4.3 Additifs de Performance pour la Métallurgie	18	1.8.4 Innovation et Développement Durable	34
		1.8.5 Quelques exemples de produits lancés en 2015	34
		1.8.6 Propriété intellectuelle	35

1.1 PRINCIPAUX CHIFFRES CLÉS

(en millions d'euros)	2015	2014	2013	2012 ⁽¹⁾	2011
Résultats consolidés					
Chiffre d'affaires	4 086,7	3 688,2	3 697,6	3 884,8	3 674,8
Variation courante	+ 10,8 %	- 0,3 %	- 4,8 %	+ 5,7 %	+ 9,8 %
Variation à périmètre et changes comparables	- 4,6 %	+ 3,2 %	- 1,3 %	- 2,1 %	+ 8,1 %
Résultat opérationnel courant	538,1	494,6	477,0	488,1	487,0
Variation courante	+ 8,8 %	+ 3,7 %	- 2,3 %	+ 0,2 %	+ 15,5 %
Variation à périmètre et changes comparables	- 9,2 %	+ 2,5 %	- 1,2 %	- 7,8 %	+ 13,7 %
Résultat courant net, part du Groupe	341,5	316,3	304,2	300,7	303,1
Résultat net, part du Groupe	68,4	271,6	242,0	291,3	282,0
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice (en milliers)	79 276	76 135	75 551	75 166	75 273
Résultat courant net par action (en euros)	4,31	4,15	4,03	4,00	4,03
Dividende par action (en euros)	1,75 ⁽²⁾	1,65	1,60	1,55	1,50
Bilan consolidé					
Capitaux propres	2 671,8	2 470,5	2 271,7	2 261,0	2 210,9
Dette financière brute	1 911,6	1 553,7	1 307,1	1 173,9	1 449,0
Trésorerie	431,2	683,8	421,7	299,1	417,9
Dette financière nette	1 480,4	869,9	885,4	874,8	1 031,1
Financement					
Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA)	745,4	673,8	650,4	662,5	686,0
Investissements ⁽³⁾	271,6	241,5	253,1	257,1	227,4
Acquisitions ⁽⁴⁾	950,5	72,3	202,1	49,1	246,9
Ressources financières ⁽⁵⁾	2 909,0	2 830,9	2 458,1	2 788,4	2 759,2
Maturité des ressources financières au 31 décembre (en années)	4,6	5,2	3,9	2,9	3,8
Dette financière nette/EBITDA	2,0	1,3	1,4	1,3	1,5
Dette financière nette/fonds propres (%)	55,4 %	35,2 %	39,0 %	38,7 %	46,6 %
Rentabilité des capitaux investis (ROCE) ⁽⁶⁾	11,2 %	13,1 %	12,70 %	12,90 %	14,0 %
Capitalisation boursière au 31 décembre	5 126	4 629	4 819	3 632	2 674
Effectif au 31 décembre	16 130	14 900	15 805	16 026	16 187

(1) Les données 2012 ont été retraitées suite à l'application, au 1^{er} janvier 2013, de la norme IAS 19 révisée (voir note 1.2 aux états financiers consolidés) afin d'assurer la comparabilité des données.

(2) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 4 mai 2016.

(3) Investissements payés, nets de cessions et de subventions.

(4) Acquisitions payées hors cessions.

(5) Les ressources financières sont composées des lignes de financement bancaires confirmées et des financements de type obligataires contractés par Imerys SA.

(6) ROCE : résultat opérationnel sur 12 mois glissants / moyenne des capitaux investis sur cinq trimestres glissants.

Les variations des principaux agrégats financiers (notamment à périmètre et changes comparables) sont détaillées et commentées dans le Rapport de Gestion.

✓ Pour plus d'informations, voir section 2.1 du chapitre 2 du Document de Référence.

1.2 MÉTIER ET STRATÉGIE DU GROUPE

1.2.1 LE MÉTIER D'IMERYS

Leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie, Imerys valorise, grâce à des procédés techniques de transformation et de formulation élaborés, une vaste palette de minéraux pour apporter des solutions fonctionnelles à forte valeur ajoutée. Celles-ci sont essentielles et spécifiques aux produits et procédés de ses

clients dans les secteurs tels que les biens de consommation, l'équipement industriel et la construction, apportant notamment résistance thermique ou mécanique, conductivité, pouvoir couvrant ou effet barrière.

■ LES SOLUTIONS D'IMERYS

Les solutions d'Imerys contribuent aux performances d'un très grand nombre d'applications. Ces solutions répondent à quatre types d'utilisation :

- **additifs fonctionnels** : ils sont incorporés à la formulation des produits des clients pour en améliorer les propriétés mais représentent une part mineure du coût de fabrication du produit fini (à titre d'exemple, le talc améliore la rigidité des polymères dans l'automobile, le carbonate de calcium rend les films plastiques alimentaires perméables à l'air) ;
- **composants minéraux** : ils constituent un élément essentiel dans la formulation du produit du client (l'alumine fondue est utilisée dans les abrasifs, le graphite synthétique dans les électrodes des batteries lithium-ion ou encore la zirconie dans les sondes à oxygène pour gérer la combustion des moteurs) ;
- **agents pour les procédés de fabrication** : ils sont utilisés dans les procédés de fabrication des clients mais ne sont pas présents dans le produit final (les réfractaires monolithiques protègent les équipements industriels de la chaleur, comme pour les hauts fourneaux ; la diatomite permet de filtrer les liquides alimentaires) ;
- **produits finis** : ils sont utilisés tels quels par le consommateur final, sans transformation ultérieure par le client (tuiles en argile).

1.2.2 DIVERSITÉ DES APPLICATIONS ET DES MARCHÉS SERVIS

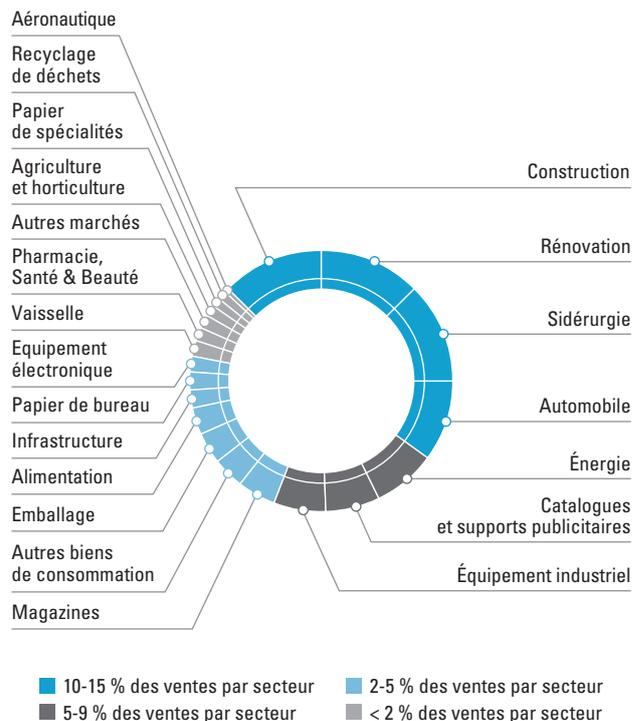
Imerys est au service des industries les plus récentes, telles que les matières plastiques ou l'énergie solaire, mais aussi des industries plus traditionnelles telles que les céramiques et les peintures.

Les spécialités minérales d'Imerys sont utilisées dans un très grand nombre d'applications, parmi lesquelles :

- additifs pour les peintures et les revêtements ;
- additifs pour les plastiques et les polymères ;
- agents de charge et de couchage pour papier ;
- agents de filtration pour les liquides alimentaires ;
- composants pour les céramiques techniques ou traditionnelles ;
- graphites de spécialité pour l'énergie mobile et les industries de précision (batteries lithium-ion, plaquettes de frein) ;
- minéraux et solutions réfractaires pour les procédés industriels de haute température ;
- proppants céramiques pour l'exploitation du pétrole et du gaz non conventionnels ;
- poudres de corindon pour les abrasifs ;
- tuiles pour la construction et la rénovation des toitures ;
- quartz de haute pureté pour les semi-conducteurs.

Ces applications sont elles-mêmes destinées à une grande diversité de marchés finals, dont aucun n'excède 15 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Ces marchés sont illustrés ci-dessous :

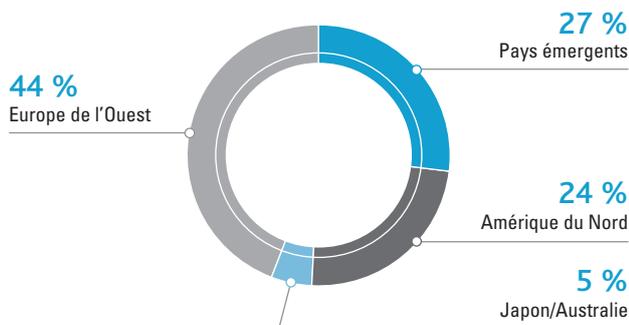


Source : estimations Imerys chiffre d'affaires 2015.

■ PRÉSENCE MONDIALE

Imerys est présent dans plus de 50 pays, avec 260 implantations industrielles. Le Groupe réalise près du quart de ses ventes en Amérique du Nord ; l'Europe de l'Ouest représente désormais moins de la moitié de son exposition géographique.

Chiffre d'affaires consolidé 2015 par zone géographique



Implantations géographiques

Les implantations industrielles du Groupe se répartissent ainsi par zone géographique :

Zone géographique	Nombre d'implantations
Europe de l'Ouest	123
Amériques	76
Asie-Pacifique	46
Afrique et Moyen-Orient	15

Les pays dans lesquels Imerys est présent sont les suivants :

- **Europe** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine ;
- **Amériques** : Argentine, Brésil, Canada, Chili, États-Unis, Mexique, Pérou ;
- **Asie-Pacifique** : Australie, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Taïwan, Thaïlande, Vietnam ;
- **Afrique & Moyen-Orient** : Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Maroc, Turquie, Zimbabwe.

1.2.3 MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le modèle économique du Groupe repose principalement sur :

- **un positionnement à forte valeur ajoutée** : les spécialités du Groupe sont formulées pour répondre aux spécifications techniques de chaque client, contrairement aux produits de commodité standardisés. Les prix des produits d'Imerys sont ainsi négociés de manière bilatérale, sur la base des fonctionnalités et des services apportés ;
- **des actifs minéraux de grande qualité et de long terme** : lorsqu'elle est pertinente, l'intégration de la ressource minérale, en amont, permet de sécuriser la qualité de l'approvisionnement et de garantir les coûts. Imerys dispose d'une gamme étendue de minéraux. Le Groupe accroît en permanence ses ressources et détient, pour ses activités, en moyenne, 20 années de réserves qui en assurent la pérennité ;

- **une excellence opérationnelle et un savoir-faire technologique** : le Groupe dispose d'actifs industriels, de procédés de production et d'expertises confirmées qui s'appuient sur des programmes d'amélioration continue ;
- **une présence géographique et sectorielle, large et diversifiée** : Imerys est implanté dans plus de 50 pays répartis sur tous les continents. Il sert une grande variété de marchés réduisant ainsi son exposition aux cycles économiques ;
- **une organisation réactive et décentralisée** : celle-ci permet à Imerys d'être flexible et de s'adapter rapidement aux changements des conditions de marché.

1.2.4 STRATÉGIE

La stratégie de développement d'Imerys repose sur l'innovation, pour positionner le Groupe sur des marchés à forte valeur ajoutée et sur des acquisitions ciblées pour élargir le portefeuille d'activités. Ces développements sont rendus possibles par un modèle économique profitable et générateur de trésorerie. Les décisions d'investissement qui en découlent sont guidées par une discipline financière stricte de création de valeur sur le long terme pour les actionnaires du Groupe.

■ MAINTIEN D'INVESTISSEMENTS ÉLEVÉS EN R&D

La Direction de l'Innovation d'Imerys coordonne les efforts de recherche déployés dans les branches d'activités. Les moyens alloués par le Groupe à la R&D ont progressivement augmenté au cours des dernières années. En 2015, cette tendance s'est poursuivie, 90 nouveaux produits ⁽¹⁾ ont été lancés, générant un chiffre d'affaires de 490 millions d'euros, soit 12 % du chiffre d'affaires du Groupe.

√ Pour plus d'informations sur les innovations, voir section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ PRIORITÉ DONNÉE AUX MARCHÉS À FORT POTENTIEL DE CROISSANCE

Afin d'améliorer son profil de croissance, le Groupe a identifié un certain nombre de marchés finals porteurs parmi lesquels : l'automobile, l'emballage, l'énergie, l'électronique, les semi-conducteurs, l'environnement, l'hygiène-santé-beauté, l'agriculture et l'aéronautique. Imerys réalise aujourd'hui plus du quart de son chiffre d'affaires dans ces secteurs. Le Groupe continue d'allouer des ressources accrues à l'innovation et à d'éventuelles acquisitions dans ces marchés.

■ POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS CIBLÉE

En 2015, le Groupe a maintenu un niveau élevé d'investissements qui comprennent notamment :

- une troisième usine de réfractaires monolithiques pour répondre à la croissance de la demande de produits réfractaires en Inde et au Moyen-Orient ;
- une nouvelle ligne de production de carbonates de calcium naturel (GCC) pour le marché de l'emballage carton à haute valeur ajoutée en Inde ;
- une nouvelle unité de carbonates pour films plastiques alimentaires aux États-Unis ;
- l'augmentation de la capacité de production de talc destiné aux polymères pour l'automobile, dans les usines du Groupe en France et au Canada ;
- un nouveau processus de raffinage de talc pour l'automobile aux États-Unis ;

- l'augmentation de la capacité de production de kaolin pour l'industrie céramique en Thaïlande, pour servir la croissance des marchés en Asie du Sud-Est ;
- une nouvelle ligne de production d'alumine ultrafine pour les applications de performance dans les abrasifs en Autriche ;
- la construction de deux unités de production de Fibrille de Micro-Cellulose (MFC) aux États-Unis et en Inde.

√ Pour plus d'informations, voir section 2.1 du chapitre 2 du Document de Référence.

■ STRATÉGIE D'ACQUISITIONS SÉLECTIVE

Au cours des 15 dernières années, Imerys a mené une politique d'acquisitions active, première source d'élargissement de son portefeuille d'activités. Ces acquisitions ont permis au Groupe d'accroître sa présence :

- sur certains marchés finals comme la filtration avec l'acquisition de World Minerals (2005) et les réfractaires monolithiques à travers celle de Lafarge Réfractaires Monolithiques (2005), ou encore comme la plasturgie pour l'automobile avec l'acquisition de Talc de Luzenac (2011) ;
- dans les pays émergents, comme au Brésil, en Inde et en Afrique du Sud, où le Groupe est maintenant largement implanté. Par ailleurs, dans des zones géographiques définies, un responsable a pour mission de coordonner les initiatives de développement des divisions et d'accélérer la croissance du Groupe.

Le 26 février 2015, Imerys a clôturé l'acquisition des principales activités de S&B, leader mondial des fondants pour la coulée continue de l'acier, de la wollastonite, des solutions à base de perlite, et leader européen de la bentonite. Le processus d'intégration de S&B (consolidation depuis le 1^{er} mars 2015) s'est déroulé conformément aux attentes du Groupe. Cette acquisition, qui est relative sur le résultat courant net par action en 2015, devrait être créatrice de valeur dès 2018, avec un montant de synergies annuelles estimé à plus de 25 millions d'euros, dont la moitié réalisée en 2016. Les activités de S&B, reprises par Imerys, ont réalisé un chiffre d'affaires de 412 millions d'euros en 2014.

Le 30 octobre 2015, Imerys a acquis la division Carbonate de Calcium Précipité (PCC) de Solvay, leader européen du PCC fin et ultra fin, utilisé comme additif fonctionnel dans les applications de spécialités. Cette acquisition comprend quatre sites en Europe (Allemagne, Autriche, France et Royaume-Uni) et sert principalement les marchés de l'automobile (polymères), de la construction (peintures, enduits, joints) et des biens de consommation courante (hygiène, santé et beauté). Les actifs correspondants ont généré un chiffre d'affaires de près de 59 millions d'euros en 2014.

(1) Produit nouveau : produit développé en interne, répondant à un certain nombre de critères définis et présent dans le portefeuille du Groupe depuis moins de cinq ans.

En octobre 2015, Imerys a également procédé à l'acquisition de la société Matisco (Profimo), spécialisée dans la fabrication de profilés métalliques. Cette acquisition permet au Groupe d'élargir son offre pour le marché de la toiture en France en intégrant une large gamme d'accessoires (profilés pour l'évacuation des eaux pluviales, étanchéité). Le chiffre d'affaires de Matisco s'est élevé à 23 millions d'euros en 2014.

De plus, le 1^{er} novembre 2015, Imerys a repris l'activité de kaolin hydraté pour papier (PHK) de BASF aux États-Unis, renforçant ainsi son offre de services pour le marché du papier à travers une optimisation de sa production. Cette acquisition devrait apporter au Groupe un chiffre d'affaires additionnel de 60 millions de dollars américains en année pleine.

✓ Pour plus d'informations sur l'historique du Groupe, voir [section 7.1 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

1.2.5 STRUCTURE FINANCIÈRE

La structure financière d'Imerys est solide : la dette financière nette, à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2015, représente 55 % des fonds propres et 2,0 fois l'EBITDA. Elle comprend l'acquisition du Groupe S&B qui a été finalisée fin février 2015 et payée pour partie en cash et pour partie en titres Imerys. La dette senior non sécurisée d'Imerys est notée "Baa-2" par Moody's avec une perspective stable, la note de court terme étant "P-2" avec une perspective stable également.

Au 31 décembre 2015, et après règlement de l'acquisition de S&B, les ressources financières totales d'Imerys s'élèvent à 2,9 milliards d'euros. Après déduction de la dette financière brute, la part disponible (hors trésorerie) ⁽¹⁾ s'élève à 1,0 milliard d'euros avec une maturité moyenne de 4,6 ans.

1.2.6 ORGANISATION DU GROUPE

Le Groupe est organisé en quatre branches opérationnelles agissant sur des marchés distincts. Orientée vers les clients et les marchés, cette organisation favorise la mise en œuvre de politiques cohérentes au sein de chaque division, tout en promouvant un principe de management décentralisé.

La composition des branches d'Imerys a été modifiée en 2014, dans la perspective du rapprochement stratégique avec S&B réalisé en février 2015. La division Kaolin a été intégrée dans la

branche Matériaux Céramiques et les activités de S&B intégrées au sein de la branche Filtration & Additifs de Performance. Les opérations de bentonite et de fondants pour la coulée continue de S&B sont intégrées dans la division nouvellement créée "Additifs de Performance pour la Métallurgie". Les autres opérations de S&B, notamment les solutions à base de perlite et de wollastonite, ont rejoint la division existante de la branche Filtration & Minéraux de Performance.

Les quatre branches opérationnelles du Groupe sont présentées ci-dessous avec leurs principaux agrégats financiers. En 2015, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant d'Imerys se répartissent comme suit :

Branche	Division	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	Marge opérationnelle (en %)
Groupe consolidé		4 087	538	13,2
Solutions pour l'Énergie & Spécialités	Carbonates Réfractaires Monolithiques Graphite & Carbone Solutions pour l'Exploitation Pétrolière	1 253	120	9,6
Filtration & Additifs de Performance	Filtration & Minéraux de Performance Additifs de Performance pour la Métallurgie	1 082	178	16,5
Matériaux Céramiques	Kaolin Toiture Minéraux pour Céramiques	1 172	210	17,9
Minéraux de Haute Résistance	Minéraux Fondus Minéraux Réfractaires	630	82	13,0
Holding & Éliminations		(50)	(52)	-

La présentation des quatre branches opérationnelles du Groupe est en ligne avec l'information sectorielle communiquée dans les états financiers consolidés [au chapitre 6 du Document de Référence](#).

(1) Les ressources financières disponibles représentent le solde des ressources après déduction des ressources utilisées, soit la différence entre les ressources financières et la dette financière brute.

1.3 SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE & SPÉCIALITÉS

La branche **Solutions pour l'Énergie & Spécialités** est organisée autour des quatre divisions suivantes :

- Carbonates ;
- Réfractaires Monolithiques (Calderys) ;
- Graphite & Carbone ;
- Solutions pour l'Exploitation Pétrolière.

La branche produit et commercialise des solutions minérales de haute performance pour des industries très techniques : secteurs des biens de consommation et du papier avec la division Carbonates, industries de haute température servies par la division Réfractaires Monolithiques, des applications de Graphite & Carbone liées à l'énergie mobile, et des **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière**.

La branche compte 74 sites industriels dans 26 pays.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	1 253,1	1 278,6	1 248,2
Résultat opérationnel courant	119,7	149,5	128,1
Marge opérationnelle	9,6 %	11,7 %	10,3 %
Investissements industriels comptabilisés	85,5	84,5	89,5

✓ Pour plus d'informations sur les Faits Marquants 2015 de la branche, voir [section 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

1.3.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Divisions	Marchés	Positions concurrentielles ⁽¹⁾	Produits	Principales applications
CARBONATES	Agriculture Alimentation Automobile Carton & Emballage Construction Environnement Équipement industriel Papier Produits de consommation courante Produits d'Hygiène, Santé & Beauté	N° 1 mondial des minéraux pour films polymères à porosité contrôlée N° 2 mondial des carbonates pour papier	Carbonate de calcium naturel (GCC) Carbonate de calcium précipité (PCC) Chaux	Produits de charge et de couchage (additifs fonctionnels) et aides aux procédés Additifs fonctionnels pour : Adhésifs Caoutchoucs Hygiène, Santé & Beauté Joints Papier Peintures Plastiques Polymères & Films Revêtements & Matériaux de construction Substrats catalytiques
RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES (CALDERYS)	Aluminium Ciment Construction et réparation de fours industriels Fonderie Production d'énergie Pétrochimie Sidérurgie Valorisation énergétique des déchets	N° 1 mondial des réfractaires monolithiques silico-alumineux	Réfractaires monolithiques Bétons coulés / vibrés Bétons coulés QD™ Formes préfabriquées Masses à damer Masses de bouchage Pisés secs Produits de projection Prestation de service complète pour l'industrie réfractaire	Réfractaires monolithiques (aides aux procédés) Formes préfabriquées
GRAPHITE & CARBONE	Appareils électroniques et électriques Automobile & Transport Énergie mobile Équipement industriel Pétrole & Gaz Sidérurgie	N° 1 mondial du graphite pour piles alcalines N° 1 mondial des additifs conducteurs pour batteries Li-ion N° 1 mondial du graphite lamellaire naturel	Carbure de silicium Cokes Graphites naturels Graphites synthétiques Noir de carbone	Additifs fonctionnels pour : Batteries (Li-ion, alcalines, etc.) Câbles haute tension Composés conducteurs Crayons Feuilles isolantes et conductrices Matériaux réfractaires Pinceaux en carbone Plaquettes de frein Poudres pour la métallurgie
SOLUTIONS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE	Exploitation de pétrole et de gaz non conventionnels		Bentonite Carbonate de calcium Diatomite Graphite Métakaolin Mica Perlite	Aides au procédé : Boues de forage pour gisements pétroliers Stimulation de puits de forage

(1) Estimations Imerys.

1.3.2 CARBONATES

La division **Carbonates** produit du carbonate de calcium naturel (GCC) et précipité (PCC), et de la chaux, pour servir les industries locales du papier et de l'emballage ainsi que les applications de minéraux de performance (polymères, caoutchoucs, produits d'hygiène, de santé et de beauté, et matériaux de construction).

■ PRODUITS

La division Carbonates propose une large gamme de carbonates de calcium naturels ou précipités, utilisés comme additifs fonctionnels dans les applications de charge et de couchage, ou comme aides aux procédés.

- Le **carbonate de calcium naturel (GCC)** obtenu par broyage des carbonates est ensuite transformé pour développer les propriétés recherchées dans les applications finales. Il est utilisé dans les applications de minéraux de performance telles que les peintures et les revêtements de surface, les plastiques et les joints, ainsi que dans des produits liés à la purification de l'air et à l'environnement. Apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines, le GCC est largement employé comme produit de charge ou de couchage dans l'industrie papetière.
- Le **carbonate de calcium précipité (PCC)** est réalisé dans des unités intégrées aux sites de production des clients, à partir de calcaire naturel, par chauffage puis précipitation de la chaux ainsi obtenue lors de la mise en contact avec du gaz carbonique. Les pigments produits sont dotés de forme et de taille précises. Ils confèrent au produit fini d'excellentes propriétés optiques. Ils sont utilisés dans l'industrie papetière comme produit de charge ou de couchage, et dans les applications de minéraux de performance comme les peintures, les enduits et les plastiques.
- La **chaux** est produite à partir de calcaire naturel, par chauffage. Elle est principalement utilisée dans la sidérurgie, le traitement des eaux, l'industrie du sucre, la désulfuration de gaz, la construction et la production de carbonate de calcium précipité. Grâce à ses gisements de très bonne qualité, à faible teneur en métaux lourds au Brésil et au Mexique, Imerys sert les applications pharmaceutiques et alimentaires.

√ Pour plus d'informations sur les Minéraux, [voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ APPLICATIONS

Les carbonates sont valorisés et commercialisés dans le monde entier. Intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances ou en faciliter la transformation, ils permettent de réduire le coût global de la matière première.

Les applications sont multiples :

- **Caoutchoucs** : les carbonates de calcium facilitent la transformation, apportent la perméabilité, une importante résistance chimique, des effets barrière ainsi qu'une blancheur et des propriétés mécaniques aux caoutchoucs ;
- **Hygiène, santé & beauté** : les carbonates de calcium sont présents dans une large gamme de produits de soins comme le dentifrice ou le savon ;
- **Joints & adhésifs** : les carbonates de calcium finement broyés sont utilisés dans une large gamme de joints et d'adhésifs, pour en améliorer les propriétés rhéologiques et réduire leur teneur en eau ou en composés volatils. Certains produits sont rendus hydrophobes grâce à des revêtements d'acide stéarique destinés à limiter l'absorption de l'humidité, faciliter la manipulation et améliorer la dispersion ;
- **Peintures & enduits** : les carbonates de calcium sont utilisés comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des enduits, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissure et anticorrosion ;
- **Plastiques, films et emballages polymères** : le développement d'applications toujours plus sophistiquées traduit l'augmentation des exigences attendues en matière de charges et de propriétés spécifiques. La qualité des carbonates de calcium proposés par Imerys permet de répondre à cette demande ;
- **Papier** : les carbonates de calcium sont ajoutés soit en tant que produits de charge à la fibre de cellulose dès le début du processus de fabrication, soit comme produits de couchage, en combinaison avec différents pigments, agents liants et composants chimiques. Les carbonates constituent des aides aux procédés toujours plus répandues dans les industries de la pulpe de bois, du papier et du carton ;
- **De nombreuses autres applications de niche** existent également pour lesquelles Imerys offre une large gamme de solutions qui améliorent les performances de produits utilisés quotidiennement dans la construction, l'aménagement du paysage et les boues de forage. À titre d'exemple, ces minéraux comprennent des granulats de marbre blanc utilisés pour les enduits de piscines ou des produits à base de calcaire naturel pour l'entretien des pelouses. Les carbonates de calcium sont aussi utilisés dans des systèmes de traitement d'eau, pour l'assainissement de l'air et dans le secteur de l'énergie.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Carbonates compte 44 sites industriels, dont 23 certifiés ISO 9001, répartis dans 19 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
GCC	6	6	13	1
PCC	5	8	2	-
GCC & PCC	-	1	1	-
Chaux	-	1	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

- **GCC** : Omya (Suisse) et divers concurrents locaux ;
- **PCC** : Schaefer Kalk (Allemagne) ; Cales de Lierca (Espagne) ; ICL (Israël) ; Shiraishi (Japon) ; Mineral Technologies (États-Unis) et Omya (Suisse) ;
- **Chaux** : Carneuse et Lhoist (Belgique) et ICAL (Brésil).

1.3.3 RÉFRACTAIRES MONOLITHIQUES

Sous la marque **Calderys**, la division **Réfractaires Monolithiques** développe et commercialise des réfractaires monolithiques : ces spécialités sont utilisées pour la construction et la réparation de revêtements réfractaires soumis à des températures élevées et des conditions de sollicitation intenses. Les réfractaires monolithiques sont des produits semi-finis, dont la formulation inclut des minéraux réfractaires, des agents liants et des additifs. Ils doivent être dissous dans de l'eau, avant d'être posés pour prendre leur forme définitive dans le four, directement sur le site de production.

Les réfractaires monolithiques se substituent aux briques réfractaires. En raison de leurs avantages intrinsèques : facilité et rapidité d'installation, pose sans joint, adaptabilité à toutes les formes de fours, même les plus complexes, et cycle de production très court, ils représentent désormais 45 % du marché total des réfractaires dans les économies développées. Calderys propose également une prestation de services globale : avec des services de conception, d'ingénierie et de supervision de l'installation des produits, Calderys est en mesure de prendre en charge tous types de projets, notamment dans les secteurs de la pétrochimie et des industries thermiques.

■ PRODUITS

Les produits de Calderys sont constitués de matières premières minérales, naturelles ou synthétiques, comme les chamottes, l'andalousite, la mullite, la bauxite, l'alumine tabulaire ou fondue

(monolithiques silico-alumineux ou "monolithiques acides"), les spinelles, la magnésie, la dolomite ("monolithiques basiques") auxquelles sont incorporés des liants (ciments réfractaires, argiles ou additifs). Les monolithiques sont posés en utilisant différentes techniques, dont le coulage, la projection ou le bouchage.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ APPLICATIONS

Les réfractaires monolithiques de Calderys sont des spécialités utilisées dans toutes les industries nécessitant des hautes températures : la sidérurgie, les fonderies de métaux ferreux et non ferreux (y compris l'aluminium), les centrales électriques, les incinérateurs, les chaudières à biomasse, ainsi que l'industrie du ciment et les usines pétrochimiques.

Calderys est particulièrement bien positionné pour fournir des solutions tout au long des étapes sensibles du processus de production : sur les hauts fourneaux et leurs rigoles dans la sidérurgie, sur les cyclones et les zones de combustion dans les cimenteries ou sur les unités de récupération de soufre dans la pétrochimie, ainsi que sur des marchés en croissance comme celui de la valorisation énergétique des déchets. En complément des réfractaires monolithiques fabriqués par Calderys, la gamme de produits comprend des formes prêtes à l'emploi, des isolants, des systèmes d'ancrage et autres accessoires.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Réfractaires Monolithiques compte 22 sites industriels, dont 16 certifiés ISO 9001, répartis dans 16 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	11	-	10	1

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

RHI (Autriche) ; Vesuvius (Belgique) et Krosaki Harima (Japon).

1.3.4 GRAPHITE & CARBONE

La division **Graphite & Carbone** d'Imerys est le leader mondial des applications techniques du graphite et du noir de carbone de haute performance. Bénéficiant d'une présence géographique mondiale (Amérique du Nord, Europe et Asie), elle offre à ses clients une gamme complète de solutions à base de poudre de carbone ainsi que des services associés.

La division Graphite & Carbone produit et commercialise une large variété de poudres de graphite synthétique et de noirs de carbone conducteurs. Elle bénéficie de réserves de graphite naturel de grande qualité au Canada, associées à un processus de fabrication à la pointe de la technologie (synthèse, cristallisation). Le développement et la combinaison des propriétés physiques obtenues telles que la pureté, la structure cristalline, la taille des particules, la forme et la surface spécifique permettent d'élargir la gamme des spécialités.

■ PRODUITS

Les principales familles de produits de la division Graphite & Carbone sont les suivantes :

- le **graphite naturel** transformé est vendu sous forme d'additifs, de poudres, de mélanges et de dispersions aqueuses ;
- le **graphite synthétique**, produit en Suisse, est issu d'un procédé complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température ;
- le **noir de carbone** conducteur est vendu sous forme de poudres ou de granulés ;
- les **paillettes de graphite naturel** sont produites à Lac-des-Îles (Province du Québec, Canada), la plus importante mine de graphite d'Amérique du Nord ;
- le **carbure de silicium**, coproduit issu de la production de graphite.

√ Pour plus d'informations sur les Minéraux, [voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.](#)

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Graphite & Carbone compte 6 sites industriels, tous certifiés ISO 9001, répartis dans 5 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	2	3	1	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Kropfmühl, Orion (Allemagne) ; Cabot (Belgique) ; Nacional de Grafite (Brésil) ; Asbury, Superior Graphite (États-Unis) ; Chuetsu, Denka, KBIC et Nippon Kokuen (Japon) et de nombreux producteurs chinois.

■ APPLICATIONS

Les produits de la division Graphite & Carbone sont adaptés aux besoins de chaque client en fonction de leurs domaines d'applications :

- **Additifs pour polymères** : avec les gammes de produits de noir de carbone hautement conducteurs et de graphites synthétiques, la division s'adresse au marché en forte croissance que sont les polymères conducteurs. Les applications comprennent les revêtements conducteurs, les résines et les plastiques (utilisés dans des boîtiers électroniques, ou pour des applications liées à la sécurité, à l'automobile et à la fourniture d'énergie) ;
- **Énergie mobile** : grâce à la variété de ses additifs fonctionnels, la division est le leader mondial du marché des carbones et graphites pour l'énergie mobile. Le graphite est utilisé dans les piles alcalines, les piles Zn-C, les batteries rechargeables lithium-ion (pour équipements électroniques mobiles et véhicules électriques et hybrides), les piles à combustibles (systèmes de conversion d'énergie chimique en électricité), les super conducteurs ou les revêtements pour boîtiers de piles. Le noir de carbone est essentiel comme additif conducteur dans les piles lithium-ion.
- **Produits d'ingénierie** : en combinant ses graphites naturels et synthétiques, la division propose des produits sur mesure répondant aux spécifications physiques et chimiques de diverses industries. Dans l'industrie automobile, ses produits sont des constituants destinés aux plaquettes de frein, revêtements d'embrayage, joints d'étanchéité, poudres de fer métallurgiques et balais de carbone. Les produits s'adressent également à des applications telles que les feuilles de carbone pour écrans plats (échange de chaleur), les céramiques poreuses, la métallurgie des poudres, les mines de crayons, les poudres pour lubrifiants, les catalyseurs et les diamants synthétiques ;
- **Réfractaires et produits pour la métallurgie** constituent des applications significatives en volume pour la division Graphite & Carbone, notamment les briques, les monolithiques, les additifs carbonés et les revêtements de couverture des métaux.

1.3.5 SOLUTIONS POUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Depuis 2010, à l'issue d'un programme interne d'innovation, Imerys a développé une activité de ventes de proppants et d'additifs minéraux de forage dans la division **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière**. Des investissements et le rachat de Pyramax Ceramics LLC ont complété l'offre de la division. Les lignes de production sont situées à Andersonville et à Wrens (Géorgie, États-Unis).

■ PRODUITS

Utilisés pour leur résistance mécanique et chimique ainsi que pour leurs propriétés thermiques par les industries de production gazière et pétrolière, les produits fabriqués par la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont :

- **Proppants céramiques** : granules sphériques en céramique fabriquées en Géorgie (États-Unis) à partir de kaolin bauxitique ; ces produits sont principalement utilisés dans la production de pétrole et de gaz non conventionnels ;
- **Solutions minérales** : des minéraux sont également utilisés dans diverses applications de forage de pétrole et de gaz :
 - les carbonates de calcium sont utilisés comme agent de charge et de soutènement pour réduire les pertes de filtration dans les fluides et les boues de forage,
 - la perlite et les terres de diatomée sont utilisées dans la filtration de l'eau et des fluides de forage,
 - les perlites, diatomites et métakaolins peuvent également servir comme additifs dans les applications de ciment.

√ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir *section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence*.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

Les deux implantations industrielles des Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont situées en Géorgie (États-Unis).

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	-	2	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Curimbaba (Brésil) ; Carbo Ceramics et US Silica (États-Unis) ; Saint-Gobain (France) et quelques producteurs chinois.

■ APPLICATIONS

Les principales applications de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière sont les suivantes :

- **Stimulation de puits** pour les industries du gaz et du pétrole : les proppants produits par Imerys sont des granules de haute technologie, essentielles à la production de pétrole et de gaz non conventionnels. Les proppants permettent de maintenir un bon écoulement des hydrocarbures de roche mère, en combinant une grande résistance mécanique et thermique, et une faible densité. Les proppants céramiques bénéficient d'une très forte résistance à la pression et permettent d'accroître la rentabilité des gisements ;
- **Boues de forage** : la division produit et commercialise toutes les spécialités utilisées dans les boues de forage, les ciments pour puits pétroliers et le traitement des déchets.

1.4 FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

La branche **Filtration & Additifs de Performance** est organisée autour de trois métiers :

- **Minéraux de Performance ;**
- **Minéraux pour Filtration ;**
- **Additifs de Performance pour la Métallurgie.**

Les nombreux minéraux et produits de la branche (bentonite, diatomite, mica, perlite, talc, vermiculite, wollastonite et additifs fonctionnels pour la coulée continue) sont utilisés dans un grand nombre d'industries, dont l'agro-alimentaire, les boissons, l'acier, la construction, l'horticulture, les plastiques, les peintures, les caoutchoucs, la catalyse, le papier, la santé, l'hygiène, la santé et la beauté.

Grâce à la maîtrise des techniques nécessaires à la transformation de ces minéraux, cette branche d'activité est capable de fournir à ses clients des solutions sur mesure dans des domaines d'application complexes, pour lesquels la composition chimique, les propriétés physiques et mécaniques, la résistance thermique et chimique, le respect des normes alimentaires et pharmaceutiques sont des critères clés.

La branche compte 76 implantations industrielles dans 23 pays.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	1 081,5	658,0	634,8
Résultat opérationnel courant	178,1	113,4	100,8
Marge opérationnelle	16,5 %	17,2 %	15,9 %
Investissements industriels comptabilisés	64,9	42,9	27,7

✓ Pour plus d'informations sur les faits marquants 2015 de la branche, voir [paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

1.4.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Divisions	Marchés	Positions concurrentielles ⁽¹⁾	Produits	Principales applications
MINÉRAUX DE PERFORMANCE	Agriculture Alimentation Automobile Construction Emballages Équipement industriel Hygiène & Santé Papier Produits de consommation courante	N° 1 mondial du talc pour plastiques, peintures, papier, céramiques, santé et beauté	Bentonite Mica Perlite expansée Talc Vermiculite Wollastonite	Additifs fonctionnels pour : Agriculture Céramiques Enduits & Adhésifs Hygiène & Cosmétiques Isolation cryogénique Isolation phonique Matériaux de construction Papier Peintures & Revêtements Polymères & Caoutchoucs Réfractaires Revêtements de freins Substrats catalytiques
		N° 1 mondial du mica pour les plastiques et revêtements de haute performance		
		N° 1 mondial de la wollastonite pour les plastiques transformés, céramiques, peintures et revêtements		
MINÉRAUX POUR FILTRATION	Agriculture Alimentation Boissons Produits pharmaceutiques et chimiques	N° 1 mondial des produits à base de diatomite et de perlite pour la filtration	Diatomite Perlite & Perlite expansée Produits silico-alumineux Vermiculite	Aides aux procédés pour filtration de : Alimentation Boissons Édulcorants Films plastiques Huiles alimentaires Hygiène & Cosmétiques Produits chimiques industriels Produits pharmaceutiques Vin
ADDITIFS DE PERFORMANCE POUR LA MÉTALLURGIE	Agriculture Construction Génie civil Horticulture Papier Produits pour animaux domestiques Sidérurgie	N° 1 mondial Fondants pour la coulée continue	Bentonite Fondants Perlite Zéolite	Coulée continue de l'acier Isolation des lingotières et poches de coulée Liants pour les moules de sable de fonderie
		N° 1 mondial de la perlite pour la construction		
		N° 2 mondial de la bentonite pour la fonderie		
				Minéraux pour : Absorbants pour litière pour animaux domestiques Additifs pour mortier et plâtre Additifs rhéologiques pour le génie civil et le forage Composants isolants pour plafonds Fertilisants pour l'horticulture Granulation de minerai Systèmes de moulage de l'acier

(1) Estimations Imerys.

1.4.2 FILTRATION & MINÉRAUX DE PERFORMANCE

Les minéraux de la division **Filtration & Minéraux de Performance** sont indispensables à une gamme étendue d'applications, dont l'agro-alimentaire et un grand nombre d'industries comprenant l'automobile, la construction, ainsi que des biens intermédiaires (peinture, caoutchouc, catalyse, papier, hygiène, santé, beauté).

■ MINÉRAUX DE PERFORMANCE

Grâce à un large portefeuille de matières premières apportant de nombreuses propriétés chimiques ou techniques spécifiques, la division **Minéraux de Performance** fournit des marchés en croissance et qui exigent des spécifications pointues.

Produits

La division Minéraux de Performance propose de nombreux additifs fonctionnels à base de mica, de talc et de wollastonite, mais aussi de diatomite, de perlite ou de vermiculite. La composition chimique, la forme et la distribution des particules diffèrent d'une solution à l'autre, apportant des propriétés supplémentaires aux produits finals comme une blancheur exceptionnelle, une forte résistance mécanique ou encore une excellente rhéologie. Ils sont intégrés dans les produits intermédiaires ou finis, pour en améliorer les performances, en faciliter la transformation et réduire le coût total de la fabrication des produits dans lesquels ils sont présents.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, [voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.](#)

Applications

Les principales applications des Minéraux de Performance sont :

- **Caoutchoucs** : le talc sert de nombreuses applications destinées à l'industrie du caoutchouc, en apportant perméabilité, résistance chimique, des effets barrière ainsi que la blancheur et des propriétés mécaniques. Le talc est en particulier utilisé dans les joints, tuyaux, membranes, câbles, pneus et divers caoutchoucs industriels ;
- **Céramiques** : le talc est utilisé dans les supports alvéolaires en cordiérite, une pièce essentielle dans la technologie céramique désormais communément utilisée dans le monde entier à l'intérieur des pots d'échappement de véhicules, camions, bus, ainsi que dans les engins de chantier (équipements miniers, agricoles et de construction) ;
- **Hygiène, santé & beauté** : le talc procure de la douceur aux poudres corporelles, un aspect soyeux au maquillage et augmente la douceur des savons tout en réduisant le coût de leurs formulations. Minéral inerte, le talc constitue également un excellent excipient pharmaceutique et un support de poudres médicamenteuses. Le talc est un agent d'enrobage dans les comprimés et intervient dans d'autres applications pharmaceutiques ;
- **Papier & emballage** : le talc est utilisé comme agent de charge ; mélangé à de la bentonite, il agit comme aide au procédé pour l'absorption d'impuretés organiques dans le papier afin d'en améliorer la qualité et la blancheur, en particulier pour le papier recyclé. Ce minéral est également une alternative aux solutions chimiques pour une fabrication du papier respectueuse de l'environnement ;

- **Peintures, enduits et matériaux de construction** : les micas et le talc sont utilisés comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des enduits, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissure et anticorrosion. La wollastonite est utilisée comme additif de performance dans un large éventail de matériaux de construction (béton, stuc et adhésifs) ;
- **Plastiques, films et emballages** : pour répondre au développement d'applications toujours plus sophistiquées, Imerys dispose d'une gamme étendue de micas, de talcs et de wollastonite de haute qualité ; le talc améliore la rigidité, la résistance aux chocs, la stabilité dimensionnelle des pièces automobiles thermoplastiques et des plastiques utilisés dans les biens de consommation (appareils ménagers, emballages souples et rigides). Les polymères renforcés à base de talc, de mica et de wollastonite sont de plus en plus utilisés par l'industrie automobile, car ils contribuent à la réduction du poids des véhicules ;
- Dans d'autres applications de niche, les minéraux proposés améliorent les performances de produits utilisés quotidiennement dans la construction, l'aménagement du paysage, les boues de forage et l'hygiène corporelle.

■ MINÉRAUX POUR FILTRATION

La division **Minéraux pour Filtration** est le premier fournisseur mondial de diatomite et de produits à base de perlite expansée destinés à la filtration.

Produits

Les principaux produits conçus par la division Minéraux pour Filtration sont issus de la diatomite, de la perlite et de la vermiculite. La division fournit également d'autres produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium, destinés à des applications de spécialité. La diatomite et la perlite sont deux minéraux naturels bénéficiant de propriétés uniques : faible densité, inertie chimique, surface spécifique élevée et grande porosité. Ils sont recherchés dans de nombreuses applications, en particulier comme substrat de filtration ou additifs fonctionnels. La vermiculite complète la gamme de produits des Minéraux pour Filtration. Elle est utilisée dans certaines applications de la construction, de l'agriculture, de l'isolation et s'intègre dans les produits retardateurs de feu.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, [voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.](#)

Applications

Les principales applications des Minéraux pour Filtration incluent :

- **Filtration de produits alimentaires et boissons** : la diatomite et la perlite expansée bénéficient d'une taille et d'une forme de particules, d'une structure et d'une densité idéales pour être utilisées comme aide au procédé pour la filtration de la bière, des édulcorants, de l'eau, du vin, du thé et des huiles alimentaires ;
- **Matériaux de construction** : utilisés comme additifs fonctionnels, les produits à base de perlite et de perlite expansée contribuent à l'efficacité des applications d'isolation thermique et cryogénique, d'insonorisation, ainsi que dans les matériaux de construction, les revêtements de surface et dans la toiture. La vermiculite est vendue aux secteurs de l'isolation, de l'insonorisation, de la protection anti-incendie et du bâtiment, pour ses propriétés de légèreté, de résistance thermique, de forte absorption et de faible densité ;

- **Pharmacie et industrie chimique** : dans ces deux secteurs, la diatomite constitue un agent de charge fonctionnel et une aide au procédé. Utilisée dans la filtration pour ses propriétés intrinsèques, elle intervient également comme charge fonctionnelle dans les produits cosmétiques, pharmaceutiques et chimiques. La diatomite est aussi un composant essentiel du processus de fractionnement du sang. La perlite sert de charge fonctionnelle et abrasive dans les applications dentaires. La diatomite et la perlite expansée sont aussi utilisées comme substrat de raffinage du biodiesel ;
- Dans d'**autres applications de niche**, la diatomite intervient comme additif fonctionnel dans les secteurs de la peinture et des films en plastique, de l'agriculture, des vernis et des caoutchoucs. La perlite et la perlite expansée peuvent être utilisées dans des applications telles que l'horticulture et les réfractaires légers. Les produits à base de silicate de calcium et de silicate de magnésium entrent dans la composition de caoutchoucs techniques et dans la formulation de pesticides.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Filtration & Additifs de Performance compte 51 sites industriels, dont 30 certifiés ISO 9001, répartis dans 17 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Diatomite	2	5	1	-
Mica	-	2	-	-
Perlite	4	14	1	1
Talc	6	6	2	-
Vermiculite	-	-	-	1
Wollastonite	-	2	-	-
Autres minéraux	1	2	1	0

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

- **Minéraux de Performance** : BASF (Allemagne) ; Nanfang Group (Chine) ; JM Huber et Mineral Technologies (États-Unis) ; Nordkalk (Finlande) ; Wolkem (Inde) ; IMI Fabi (Italie) et Mondo Minerals (Pays-Bas) ;
- **Minéraux pour Filtration** : Eagle Picher Minerals et Grefco Mineral Technologies Inc (États-Unis) ; CECA (France) et Showa (Japon).

1.4.3 ADDITIFS DE PERFORMANCE POUR LA MÉTALLURGIE

La division **Additifs de Performance pour la Métallurgie** sert la sidérurgie ainsi qu'un grand nombre d'industries intermédiaires dont le bâtiment, le génie civil, le forage pétrolier, le papier, l'agriculture et les litières pour animaux. Premier fournisseur de perlite dans le monde, la division fournit également des additifs spécialisés pour les poudres de couverture et les poudres de lingotière, ou de coulée continue de l'acier.

■ PRODUITS

La division dispose d'une large gamme de produits :

- des **mélanges d'alcalins** à base de silice, de graphite ou d'autres sources de carbone utilisés comme additifs fonctionnels pour la coulée continue. Ces produits sont formulés de façon spécifique pour les clients sidérurgistes et modifiés en fonction de l'évolution des caractéristiques attendues de l'acier ;
- la **bentonite**, argile sédimentaire silico-alumineuse avec des propriétés rhéologiques et absorbantes élevées, est transformée dans les usines du Groupe, puis commercialisée, sous forme d'additifs, pour diverses applications de fonderie, comme les systèmes de moulage en sable. Grâce à ses propriétés d'absorption la bentonite est également utilisée pour les litières pour animaux de compagnie et les boues de forage ;
- la **perlite**, minéral de faible densité et offrant une grande surface spécifique, est commercialisée à des tiers, pour être transformée avant d'être utilisée pour diverses applications dont la construction, l'agriculture et l'horticulture.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, [voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.](#)

■ APPLICATIONS

Les principales applications des Additifs de Performance pour la Métallurgie sont les suivantes :

- **Fondants pour coulée continue de l'acier** qui jouent un rôle essentiel dans la coulée continue en assurant la fiabilité du processus, la qualité des produits coulés et du produit final en acier ;
- **Liants** pour les moules de sable utilisés dans la fonderie ;
- **Autres applications**, telles que la construction, les isolants pour plafonds, la granulation des minerais de fer, les fertilisants pour l'agriculture et l'horticulture, les absorbants pour litières pour animaux domestiques.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Additifs de Performance pour la Métallurgie compte 25 sites industriels, tous certifiés ISO 9001, répartis dans 11 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Bentonite	11	4	-	1
Fondants pour coulée continue de l'acier	2	2	1	-
Perlite	3	-	-	-
Zéolite	1	-	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Clariant, Intocast et Metallurgica (Allemagne) ; Carbox (Brésil) ; Bentonite Performance Minerals, Grefco Mineral Technologies Inc, Minerals Technologies et Shinagawa Advanced Materials America (États-Unis) ; CECA (France) ; Ashapura (Inde) ; Prosimet (Italie) ; Showa (Chine) et Iperlit (Turquie).

1.5 MATÉRIAUX CÉRAMIQUES

La branche **Matériaux Céramiques** est organisée autour des trois divisions suivantes :

- Kaolin ;
- Toiture ;
- Minéraux pour Céramiques.

La division **Kaolin** offre une large gamme de produits pour les industries du papier, des cartons et emballages, de la peinture, des plastiques, des joints et des adhésifs, et des céramiques.

La division **Toiture**, grâce à un processus de production performant et des gisements de grande qualité, est le premier producteur français de tuiles en terre cuite.

La division **Minéraux pour Céramiques** conçoit, produit et commercialise des solutions minérales de haute performance, principalement pour les industries céramiques (sanitaire, vaisselle et carrelage, céramiques techniques), la production de fibre de verre et bien d'autres applications.

La branche compte 82 sites industriels dans 20 pays.

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	1 172,4	1 156,9	1 204,4
Résultat opérationnel courant	210,1	211,0	219,7
Marge opérationnelle	17,9 %	18,2 %	18,2 %
Investissements industriels comptabilisés	78,2	69,5	65,0

√ Pour plus d'informations sur les Faits Marquants 2015 de la branche, voir paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence.

1.5.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Divisions	Marchés	Positions concurrentielles ⁽¹⁾	Produits	Principales applications
KAOLIN	Câbles Construction Emballages Papier Revêtements décoratifs et industriels	N° 1 mondial du kaolin pour papier	Kaolin	Additifs fonctionnels et aides aux procédés pour : Câbles & Gainés isolantes Joints & Adhésifs Papier graphique Papier de spécialités Peinture & Revêtements Plastiques & Caoutchoucs
	TOITURE	Construction neuve Rénovation de toitures	N° 1 français des tuiles	Tuiles et accessoires Profilés métalliques
MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES		N° 1 mondial des matières premières et pâtes céramiques pour sanitaire	Argile Chamotte Engobes pour tuiles	Composants minéraux pour : Agrégats & Isolation thermique Applications thermiques Barrières d'étanchéité et de confinement Carrelages pour murs et sols Céramiques techniques Ciment Construction de fours Creusets pour cellules photovoltaïques Fibre de verre de renforcement Sanitaire Vaisselle Verre plat et creux Supports catalytiques automobiles Tuiles
	Appareils électroniques et électriques Automobile Construction Électrometallurgie Énergie Semi-conducteurs Vaisselle	N° 1 mondial des supports de cuisson pour tuiles N° 2 mondial des kaolins pour fibres de verre N° 1 européen des matières premières et pâtes céramiques pour porcelaine de table N° 2 européen des matières premières pour carrelages de sol	Feldspath Halloysite Kaolin Mica Pâtes céramiques et émaux Pegmatite Quartz Silice broyée Supports de cuisson et éléments constitutifs de fours Talc	

(1) Estimations Imerys.

1.5.2 KAOLIN

La division **Kaolin** extrait le minéral de ses vastes réserves de haute qualité, situées au Brésil, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Elle conçoit et commercialise différentes références de kaolin et des solutions innovantes pour les industries du papier et de l'emballage, et pour la construction (peintures, plastiques et polymères), les caoutchoucs, les joints, les adhésifs et les céramiques.

■ PRODUITS

La division Kaolin offre la gamme de produits la plus diversifiée au monde, et couvre, grâce à la diversité et à la richesse de ses gisements, un très large spectre d'applications : des industries du papier, à la céramique en passant par la peinture, les réfractaires ou la fibre de verre.

Le kaolin est purifié, raffiné et broyé pour atteindre les spécifications nécessaires à l'application finale. Les propriétés visées sont en particulier la blancheur, l'opacité, la brillance, la qualité de surface et d'impression. Premier producteur mondial de kaolin pour papier et emballage, Imerys exploite ses propres gisements. Chaque site présentant des caractéristiques géologiques uniques, et grâce à des réserves, abondantes et de grande qualité, Imerys peut concevoir des mélanges sur mesure, pour répondre aux besoins de chaque client.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ APPLICATIONS

Le kaolin sert d'agent de charge ou de performance pour de nombreuses applications industrielles :

- **Papier & emballage** : le kaolin est utilisé comme additif fonctionnel dans les applications de charge et de couchage. Grâce à sa composition chimique, sa distribution granulométrique, sa

blancheur et sa viscosité, il contribue à optimiser les processus de production des fabricants de papier et de carton. Ces spécialités minérales sont destinées au papier graphique (impressions commerciales de qualité comme les brochures de sociétés), papier spécialisé et carton (intérieurs d'emballage) ;

- **Caoutchoucs** : le kaolin facilite la transformation, apporte la perméabilité, une importante résistance chimique, des effets barrière ainsi qu'une blancheur et des propriétés mécaniques. Il est utilisé pour les câbles et gaines isolantes, les revêtements de sol, les caoutchoucs pharmaceutiques, les joints et les pneus ;
- **Céramiques** : le kaolin est un élément essentiel de la formulation céramique, sanitaire et vaisselle en particulier ; pour le carrelage émaillé, le kaolin joue le rôle d'additif fonctionnel. Source d'alumine pure, le kaolin est également largement utilisé pour la production de fibre de verre ;
- **Joints & adhésifs** : le kaolin confère des effets de protection et de contrôle rhéologique aux joints et adhésifs. Il est également efficace comme élément de charge ;
- **Plastiques, films et emballages polymères** : le développement d'applications plus sophistiquées traduit l'augmentation des exigences attendues en matière de charges et de propriétés spécifiques. Le kaolin calciné contribue à l'amélioration des propriétés mécaniques, de l'effet barrière, des propriétés thermiques et électriques (isolation) ainsi que d'aides au procédé de production des produits plastiques. Les applications intègrent les feuilles, les câbles et les sols de PVC, les tubes, les profilés, les films polyoléfiniques et les pièces préfabriquées en thermoplastique ;
- **Peintures & enduits** : le kaolin est également utilisé comme charge fonctionnelle pour améliorer la qualité de la peinture et des enduits, notamment l'opacité, la matité, les propriétés anti-fissure et anticorrosion. Les applications incluent les peintures et les apprêts décoratifs à base aqueuse ou de solvant, ainsi que les apprêts et finitions pour métal, bois et revêtements laqués.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Kaolin compte 16 sites industriels, tous certifiés ISO 9001, répartis dans 6 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	12	4	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

AKW et Dorfner (Allemagne) ; BASF, Burgess, KaMin et Thiele (États-Unis) ; Lasselsberger et Sedleky Kaolin (République tchèque) ; Sibelco (Belgique) et Proscro (Ukraine).

1.5.3 TOITURE

La division **Toiture** fabrique et fournit des tuiles en terre cuite et des accessoires, essentiellement au secteur français du bâtiment. Ces produits s'adressent notamment au marché du résidentiel neuf ou en rénovation de logements individuels, et dans une moindre mesure, aux petits bâtiments. Les clients sont, pour l'essentiel, des négociants en matériaux de construction.

L'excellence opérationnelle d'Imerys Toiture se traduit par une forte automatisation des usines qui permet une production à grande échelle de produits à forte valeur ajoutée.

■ PRODUITS

Les réserves d'argiles situées en France, à proximité des unités de production de tuiles en terre cuite, constituent une source d'approvisionnement en matières premières de qualité. Afin d'assurer la pérennité de l'exploitation, Imerys Toiture s'attache à développer ses réserves, notamment par achats ou échanges de terrains ; les réserves se comptent en dizaines d'années.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Toiture compte 13 sites industriels, dont 12 certifiés ISO 9001, en France.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Sites industriels	13	-	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Wienerberger (Allemagne) ; Terreal (France) et Braas-Monier (Luxembourg).

Fédérée sous une marque unique, Imerys Toiture™, la gamme de produits comporte :

- 70 modèles de tuiles en terre cuite, et plus de 100 coloris adaptés aux traditions et spécificités régionales ;
- des tuiles thermiques et photovoltaïques, représentant une offre globale et intégrée à la couverture, esthétique et efficace en matière d'économie d'énergie ;
- des accessoires de couverture et des composants techniques ;
- des profilés métalliques pour l'évacuation des eaux de pluie.

■ APPLICATIONS

Imerys Toiture est spécialisé dans la conception, la production et la vente de tuiles et d'accessoires en terre cuite pour la couverture des logements, qu'ils soient individuels ou collectifs. Les tuiles en terre cuite ont un intérêt confirmé pour des constructions plus écologiques. Les tuiles photovoltaïques permettent de réaliser des économies d'énergie primaire.

1.5.4 MINÉRAUX POUR CÉRAMIQUES

Grâce à ses nombreuses réserves, la division **Minéraux pour Céramiques** est un fournisseur mondial de minéraux et pâtes céramiques pour les marchés des sanitaires, de la vaisselle et des carrelages. La division offre également une large palette de solutions pour les céramiques techniques et pour l'industrie du verre, principalement la fibre de verre, mais aussi pour l'électrometallurgie, l'énergie et certaines applications liées à la construction. La division fournit également des supports de cuisson destinés aux marchés céramiques.

■ PRODUITS

La division Minéraux pour Céramiques propose une large gamme de spécialités minérales, pour les industries céramiques dans le monde entier, à base de d'argile, de feldspath, de kaolin, d'halloysite, de talc, de mica, de pegmatite ou de quartz. Elle vend également des solutions minérales sous différentes formes adaptées aux besoins de ses clients : granules, barbotines, pâtes destinées à la vaisselle ou aux sanitaires, engobes pré-mélangés, pâtes de stéatite ou de cordiérite, pâtes d'alumine, alumine micronisée, formulations d'émaux. À travers sa marque "Imerys Kiln Furniture", la division propose également des pièces céramiques en cordiérite, pâte d'alumine, mullite et carbure de silicium. Cette gamme de

solutions sur mesure lui permet de répondre aux spécificités de forme et de conditions d'utilisation requises par les clients.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir [section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ APPLICATIONS

La division Minéraux pour Céramiques propose des matières premières et pâtes céramiques de qualité supérieure pour de nombreuses applications :

• Céramiques traditionnelles

- **Carrelage de sol et de mur** : la division offre une gamme étendue de minéraux de première qualité utilisés dans la fabrication de la masse, des frites⁽¹⁾, des émaux et des engobes pour le carrelage de sol et de mur. Les solutions proposées sont issues de la transformation d'argiles, de talc, de feldspaths, de sables et sables feldspathiques et de kaolin ultra-blanc ;
- **Sanitaire** : grâce à sa gamme complète de produits (argile, chamotte, kaolin, feldspath et pâtes céramiques) destinés à ce marché, la division est le leader mondial des minéraux pour la fabrication de sanitaires. La gamme comprend des solutions pour la porcelaine sanitaire traditionnelle (*vitreous china*), mais également pour les produits "fine fire clay" ;

(1) Frites : fondants généralement à base de verre qui entrent dans la fabrication de certains émaux.

- **Vaisselle** : la division propose une large gamme de minéraux, de pâtes céramiques et d'émaux adaptés à tous types de céramiques blanches de haute qualité. Imerys est le leader mondial des matières premières pour vaisselle haut de gamme, notamment grâce à l'halloysite utilisée pour la porcelaine fine, et le leader européen des pâtes prêtes à l'emploi pour porcelaine de table.
- **Céramiques techniques**
 - **Électro-porcelaine** : la division produit une gamme complète de solutions minérales, spécifiquement adaptées aux besoins des fabricants d'isolants en électro-porcelaine, une industrie particulièrement exigeante en termes de technicité ;
 - **Industrie automobile** : grâce à des gisements de kaolin et de talc de grande qualité sur plusieurs continents, Imerys offre une gamme unique de minéraux pour les marchés mondiaux des supports catalytiques automobiles et filtres de particules diesel en céramique ;
 - **Applications photovoltaïques pour l'énergie solaire** : la joint-venture The Quartz Corp transforme le quartz d'Imerys en produit de haute pureté. Ce matériau est le constituant principal des creusets pour la production du silicium nécessaire à la fabrication des cellules photovoltaïques pour panneaux solaires et composants électroniques ;
 - **Céramiques techniques** : la division propose également une gamme complète de pâtes céramiques, de stéatite, de cordiérite et d'alumine.
- **Autres marchés**
 - **Électrométallurgie** : Imerys extrait et transforme des galets de quartz, matière première principalement utilisée dans la production de silicium et de ferro-silicium ;
 - **Additifs pour chaudières de centrales thermiques** : Imerys a développé une solution vendue sous la marque Aurora™ qui améliore les performances des chaudières de grande puissance en évitant les dépôts sur les échangeurs, permettant ainsi une meilleure combustion et une augmentation de l'énergie produite ;
 - **Construction** : la gamme est composée de granulats pour la construction et les travaux publics, de spécialités à base de feldspath et de kaolin pour l'industrie du ciment ainsi que d'argile pour la réalisation de barrières d'étanchéité et de confinement ;
 - **Verre et marchés associés** : les produits destinés au marché du verre intègrent différents types de feldspath pour la réalisation de verre plat et creux, ainsi que pour la production de fibres d'isolation ;
 - **Fibre de verre de renforcement** : Imerys a développé une offre spécifique de kaolins pour l'industrie de la fibre de verre de renforcement ;
 - **Supports de cuisson** : la division est le leader des supports de cuisson destinés à la production de vaisselle, de pièces sanitaires, de céramiques techniques et de tuiles. Elle fabrique et commercialise également des superstructures et des éléments de construction, flexibles et allégés, destinés aux wagons de cuisson.

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Minéraux pour Céramiques compte 53 sites industriels, dont 27 certifiés ISO 9001, répartis dans 19 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Argile	5	2	1	-
Kaolin	5	3	2	-
Feldspath et sables feldspathiques	3	-	4	1
Mica	2	-	-	-
Pâtes céramiques	9	2	-	-
Quartz	3	1	-	-
Supports de cuisson	2	-	1	-
Unités de broyage et de mélange	3	1	2	1

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Quarzwerke, Saint-Gobain et Stephan Schmidt (Allemagne) ; Sibelco (Belgique) ; Beijing Trend (Chine) ; Burella et Ecesa (Espagne) ; Active Minerals, Old Hickory, RT Vanderbilt, Spinks et Unimin (États-Unis) ; Soka (France) ; HK Ceram (Hongrie) ; Gruppo Minerali Maffei et Iera (Italie) ; Mota (Portugal) ; Lasselsberger et Sedleky Kaolin (République tchèque) ; SNTC (Thaïlande) et divers autres producteurs locaux (notamment de feldspath en Turquie et d'argile en Ukraine).

1.6 MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE

La branche **Minéraux de Haute Résistance** est organisée autour des deux divisions suivantes :

- **Minéraux Réfractaires ;**
- **Minéraux Fondus.**

La branche dispose de réserves minérales de grande qualité et maîtrise des procédés de fabrication sophistiqués dans des

environnements de haute température, pour concevoir des spécialités minérales dotées de fonctionnalités clés : résistance thermique et mécanique, capacité abrasive, pureté, conductivité. La branche Minéraux de Haute Résistance est positionnée en amont de la chaîne de l'équipement industriel (production d'acier, secteurs industriels et automobile).

La branche compte 28 sites industriels dans 12 pays.

(en millions d'euros)	2015	2014	2013
Chiffre d'affaires	629,4	641,7	653,8
Résultat opérationnel courant	81,6	72,8	70,1
Marge opérationnelle	13,0 %	11,3 %	10,7 %
Investissements industriels comptabilisés	42,7	41,0	61,1

✓ Pour plus d'informations sur les Faits Marquants 2015 de la branche, voir [paragraphe 2.1.3 du chapitre 2 du Document de Référence](#).

1.6.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA BRANCHE

Divisions	Marchés	Positions concurrentielles ⁽¹⁾	Produits	Principales applications
MINÉRAUX RÉFRACTAIRES	Aéronautique Aluminium Automobile Ciment Construction Sidérurgie Verre	N° 1 mondial des minéraux silico-alumineux pour réfractaires	Andalousite Argile Chamotte Silice fondue Métakaolin Mullite	Composants minéraux pour : Revêtements, Isolants et Liants réfractaires Aides au procédé : Fonderie Fonderie de précision
MINÉRAUX FONDUS	Aéronautique Appareils électroniques et électriques Automobile Construction Énergie Fonderie Sidérurgie	N° 1 mondial des minéraux fondus pour abrasifs N° 1 mondial de zircone fondue	Alumines fondues Magnésie fondue Mullite électro-fondue Zircone électro-fondue Carbure de silicium Produits chimiques à base de zircone	Composants minéraux pour : Abrasifs Céramiques Céramiques techniques Éléments de chauffage Fonderie Plaquettes de freins Traitement de surface Sablage Réfractaires

(1) Estimations Imerys.

1.6.2 MINÉRAUX RÉFRACTAIRES

Grâce à une présence mondiale, des réserves minières uniques et abondantes, ainsi que des techniques de transformation bien maîtrisées, la division **Minéraux Réfractaires** bénéficie d'une position unique et de premier plan dans la production de minéraux pour solutions réfractaires silico-alumineuses utilisées dans des environnements acides ou neutres, et de haute température.

Imerys offre en permanence aux principaux acteurs de l'industrie des réfractaires, dans le monde entier, des produits de grande qualité, fiables et d'une grande valeur ajoutée. L'étendue de la gamme permet de proposer des produits dont les différentes propriétés fonctionnelles répondent au besoin d'amélioration continue de la performance des industriels du secteur.

■ PRODUITS

Les produits fabriqués par les Minéraux Réfractaires sont utilisés pour leur résistance mécanique et chimique, leur résistance à la déformation et à la corrosion, et pour leurs propriétés thermiques par diverses industries d'applications et de procédés de haute température.

Les principaux produits de la division Minéraux Réfractaires sont les suivants :

- l'**andalousite**, un minéral silico-alumineux présent dans les roches métamorphiques. Dans les applications réfractaires, l'andalousite apporte la stabilité de volume et une haute résistance aux chocs thermiques et chimiques ;
- les **argiles et métakaolins**, utilisés comme liants pour la production de briques réfractaires ou comme additifs pour améliorer le comportement rhéologique ;
- la **chamotte**, une argile calcinée inerte à l'étape de la cuisson, agissant comme un squelette, pour prévenir toute déformation lors de la production de pièces sanitaires et réfractaires ;
- la **Molochite™**, un silicate d'aluminium produit par la calcination de kaolin ; opération qui lui confère une excellente résistance aux chocs thermiques ;
- la **silice électro-fondue**, un sable de quartz de haute pureté qui a été fondu pour former du verre. Une faible expansion

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Minéraux Réfractaires compte 15 sites industriels, dont 9 certifiés ISO 9001, répartis dans six pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Andalousite	1	-	1	3
Argiles réfractaires et Chamottes	3	-	-	2
Bentonite	-	-	-	2
Molochite™	1	-	-	-
Mullite	-	1	-	-
Silice fondue	-	1	-	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

Andalousite Resources (Afrique du Sud) ; Kaolin AD (Bulgarie) ; Minco (États-Unis) ; Andalucita (Pérou) ; Cluz (République tchèque) ; divers producteurs chinois et quelques concurrents locaux dans toutes les zones géographiques.

volumétrique et une grande pureté font de la silice fondue un matériau polyvalent pour les applications réfractaires et la fonderie de précision ;

- la **mullite frittée**, produite à partir d'argiles, dont la calcination à très haute température augmente les propriétés réfractaires ; référence sur le marché, elle est commercialisée sous la marque Mulcoa®.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence.

■ APPLICATIONS

Les principales applications de la division Minéraux Réfractaires sont les suivantes :

- **Revêtements et isolations réfractaires** destinés à la protection des équipements dans les industries de haute température comme l'acier, l'aluminium, le ciment, le verre, l'incinération et la pétrochimie. La division produit des minéraux utilisés dans les matériaux réfractaires acides et neutres (briques et monolithiques), qui seront à leur tour installés dans des hauts fourneaux, des fours, des chaudières, des incinérateurs afin de contenir des substances extrêmement chaudes et résister à la corrosion, à l'abrasion et toute autre forme de dégradation ;
- **Fonderie de précision** : la division offre une gamme unique de produits et des solutions innovantes pour l'industrie de la fonderie, notamment la fonderie de précision. Les minéraux d'Imerys sont adaptés aux besoins spécifiques des clients en termes de pureté et de taille de particules. Ces produits sont également combinés en mélanges de haute précision nécessitant une qualité irréprochable ;
- **Support de cuisson et sanitaire** : les minéraux réfractaires d'Imerys ne sont pas uniquement utilisés en tant que revêtements mais également pour la production de produits réfractaires façonnés, comme les supports de cuisson pour les procédés de haute température. Les chamottes produites par Imerys en Europe sont aussi utilisées dans la production de pièces sanitaires de type "fine fire clay" ; elles permettent la production de pièces aux formes complexes.

1.6.3 MINÉRAUX FONDUS

La division **Minéraux Fondus** comprend la production d'alumine fondue et de zircon. Avec une forte présence industrielle (en Chine, au Moyen-Orient, en Europe et sur le continent américain) et une gamme étendue de produits de haute performance, la division Minéraux Fondus est le leader mondial des applications de spécialités destinées aux marchés des abrasifs, des réfractaires, des céramiques techniques, des équipements de chauffage pour la sidérurgie, l'automobile, l'équipement industriel et la construction.

La division Minéraux Fondus bénéficie d'une technologie et d'un savoir-faire uniques en matière de fusion, qui sont essentiels à la maîtrise des propriétés fonctionnelles de ses minéraux, telles que le degré d'abrasion, la durabilité, la dissipation thermique, l'opacité, la couleur. Le savoir-faire de son centre de recherche a permis la mise au point de nouvelles solutions minérales et d'innovations, comme par exemple les grains cylindriques de mullite frittée, très efficaces dans les meules lourdes.

■ PRODUITS

Les minéraux tels que la bauxite, l'alumine, le sable de zircon sont achetés à l'extérieur du Groupe. Ils sont fondus dans des fours à arcs électriques et transformés en différentes familles de produits :

- les grains d'oxyde d'**alumine fondue**, également appelés corindons, sont produits par fusion de l'alumine ou de bauxite calcinée et vendus sous forme de macro ou micro grains en tant que minéraux abrasifs ou réfractaires grâce à leur grande dureté, leur résistance mécanique et chimique ainsi que leur stabilité thermique ;
- la **zircon fondue** est vendue sous forme de grains et de poudres calibrés avec précision (inférieurs à 1 µm) et est largement utilisée dans sa forme la plus fine dans l'industrie automobile (plaquettes de freins) ou les céramiques techniques (sondes à oxygène). Elle possède une excellente résistance aux chocs thermiques et est couramment utilisée en tant que minéral réfractaire ;
- les **produits chimiques à base de zirconium** sont fabriqués uniquement en Chine par un processus chimique complexe. Ils sont utilisés dans différentes industries, tels que le papier, les peintures et les cosmétiques.

✓ Pour plus d'informations sur les Minéraux, [voir section 1.7 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

■ IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES

La division Minéraux Fondus compte 13 sites industriels, dont 12 certifiés ISO 9001, dans 9 pays.

Nombre d'implantations	Europe	Amériques	Asie-Pacifique	Afrique & Moyen-Orient
Oxyde d'alumine fondue	6	2	1	1
Produits à base de zircon	1	1	1	-

■ PRINCIPAUX CONCURRENTS

- **Oxyde d'alumine fondue (alumine, bauxite et magnésie fondues)** : 3M, Almatris et Washington Mills (États-Unis) ; ALTEO (France) ; Motim (Hongrie) ; CUMI (Inde) ; Tateho (Japon) ; Penoles (Mexique) ; Boxitogorsk (Russie) et divers producteurs chinois ;
- **Zircon fondue et produits à base de zircon** : Foskor (Afrique du Sud) ; Doral (Australie) ; Asia Zirconium (Chine) ; MEL (États-Unis) ; Tosoh (Japon) ; Saint-Gobain (France) et divers producteurs chinois.

■ APPLICATIONS

La division Minéraux Fondus offre à ses clients des produits de grande qualité pour des applications variées :

- **Abrasifs** : grâce à leurs capacités de résistance et leurs propriétés thermiques, les oxydes d'alumine fondue sont largement utilisés comme abrasifs, principalement sous forme agglomérée (les particules abrasives de grosseur déterminée sont liées entre elles par un agglomérant de différentes natures : argile, céramique, résines, formant ainsi un disque de coupe ou de ponçage, une pierre d'affûtage) ou appliquée (les produits tels que le papier de verre). Les abrasifs sont largement utilisés dans toutes les industries ;
- **Réfractaires** : divers types de minéraux réfractaires, résistants à des températures extrêmes (> 1 800 °C) sous des conditions physiques et chimiques difficiles, sont fabriqués à partir d'alumine ou de zircon ayant une forte résistance thermique et une inertie chimique. Ces minéraux de spécialités sont utilisés dans les revêtements de fours dans les industries de l'acier, du verre et de l'aluminium, ainsi que dans la coulée de précision ;
- **Céramiques techniques** : dans ces applications industrielles, les particules les plus fines d'alumine fondue et de zircon sont utilisées en tant que composants céramiques en raison de leur structure cristalline et de leur résistance mécanique. Ces produits s'adressent à des marchés et des applications à haute valeur ajoutée comme les sondes à oxygène et les piles à combustible à oxyde solide ;
- **Composants de friction** : la zircon en grains d'un micron et la magnésie sont utilisés comme additifs pour les plaquettes de freins dans l'industrie automobile, dont elles réduisent l'usure en modifiant les caractéristiques de friction ;
- **Éléments de chauffage** : du fait de ses propriétés électriques et thermiques, la magnésie électro-fondue est communément utilisée pour les appareils électroménagers (cuisinières, lave-vaisselle) ou électriques industriels (équipement de cuisines collectives, chauffage ferroviaire, chaudières industrielles) comme composant essentiel des résistances chauffantes ;
- **Autres industries** : des produits chimiques à base de carbonate de zirconium ont été développés pour être utilisés comme matière première dans différentes applications comme les anti-transpirants, les agents de séchage pour peintures, les enrobages, les catalyseurs.

1.7 MINÉRAUX

Imerys exploite plus d'une centaine de gisements à travers le monde. À partir de la transformation et de la formulation de minéraux, le Groupe développe des solutions de spécialité à valeur ajoutée pour de nombreuses industries. Imerys poursuit le renouvellement et le développement de ses réserves et de ses ressources minérales. L'expertise technique en géologie, en planification minière, en exploitation des réserves des 140 géologues et ingénieurs miniers est renforcée par le biais de formations, du partage d'expérience et des bonnes pratiques.

En 2015, par le biais d'acquisitions, Imerys a continué le développement de ses ressources en bentonite, wollastonite et carbonate de calcium.

En application des procédures internes, les réserves et les ressources minérales du Groupe sont auditées régulièrement par des intervenants internes et externes. Les données relatives aux réserves et aux ressources minérales publiées dans le présent Document de Référence ont été préparées en application des standards internationaux de reporting communément utilisés (le code européen PERC en particulier).

1.7.1 CARACTÉRISTIQUES DES MINÉRAUX

■ MINÉRAUX EXTRAITS PAR IMERYS

Imerys extrait et transforme plus de 30 minéraux différents regroupés en 11 catégories. Ces groupes sont présentés ci-dessous :

Les **argiles** sont des minéraux sédimentaires composés de très fines particules et dotés d'une importante plasticité. Après extraction, les argiles sont sélectionnées, traitées et mélangées pour atteindre les propriétés recherchées. Elles procurent une stabilité rhéologique pour les applications de coulage, une haute plasticité et une forte résistance mécanique.

Les **argiles rouges** sont le résultat d'une association d'argiles et d'oxydes d'origine sédimentaire. De couleur rouge à la cuisson, ces argiles répondent à des exigences spécifiques en termes de distribution des particules, de plasticité, d'aptitude à l'extrusion et présentent de bonnes performances au séchage et à la cuisson.

La **bentonite** est une argile sédimentaire silico-alumineuse qui développe des propriétés rhéologiques et d'absorption élevées.

Le **carbonate de calcium** comprend le marbre, le calcaire et la craie. Le calcaire et la craie sont des sédiments fossilifères ou chimiques composés principalement de carbonate de calcium. Le marbre est un calcaire transformé par métamorphisme sous l'action de la température et de la pression. Transformés, les carbonates sont utilisés sous différentes formes. Le carbonate de calcium naturel broyé (GCC) est apprécié pour sa blancheur et ses propriétés alcalines. Le carbonate de calcium précipité (PCC), produit à partir de calcaire naturel, est un pigment qui se présente comme des cristaux de forme et de taille précises. Il confère au produit fini d'excellentes propriétés optiques.

La **diatomite** est un minéral sédimentaire siliceux issu de l'accumulation des restes fossilisés de végétaux aquatiques microscopiques appelés "diatomées". Ce minéral est caractérisé par sa faible densité, sa grande surface de contact, sa forte porosité et ses propriétés matifiantes.

Les **feldspaths** sont des minéraux silico-alumineux naturels, disposant de différentes teneurs en potassium, sodium, calcium et/ou lithium. Ce groupe comprend également des minéraux à haute teneur en feldspath : des sables (sable feldspathique) et des granites à gros grains (pegmatites). Ces minéraux sont réputés pour leurs caractéristiques de fondant à plus ou moins hautes températures.

Le **kaolin** est principalement composé de kaolinite, une argile silico-alumineuse hydratée blanche, issue de l'altération géologique du granit ou de roches similaires. La calcination transforme les kaolins à haute température (700-1 200 °C) en un minéral plus blanc et plus inerte. Dans la famille des kaolins figure également l'**halloysite**, dont la blancheur et la grande pureté apportent translucidité.

La **perlite** est une roche volcanique très particulière contenant naturellement entre 2 et 5 % d'eau. La perlite est un minéral à faible densité et forte porosité. Lorsqu'elle est transformée et chauffée, l'eau emprisonnée dans le minéral se transforme instantanément en vapeur et la perlite explose comme du pop-corn. Son volume étant multiplié par vingt, la perlite devient alors un matériau multicellulaire de faible densité, offrant une grande surface spécifique.

Les **minéraux réfractaires** sont appréciés pour leurs propriétés de haute résistance aux températures extrêmes et aux conditions difficiles, aux contraintes mécaniques ainsi qu'à la corrosion. Les **argiles réfractaires** sont des argiles à forte teneur en alumine que la calcination transforme en matériaux réfractaires de haute densité appelés communément "chamottes". La **bauxite**, dont le kaolin bauxitique, et les bauxites à faible teneur en fer, en particulier, ont des propriétés réfractaires une fois calcinées. L'**andalousite** est le dernier minéral composant le groupe des minéraux réfractaires. C'est un minéral silico-alumineux qui devient réfractaire lorsqu'il est chauffé à 1 350 °C.

Le **talc** est un silicate de magnésium hydraté. Il est généralement extrait de carrières à ciel ouvert. Le minéral est exploité de manière sélective, broyé, puis trié par taille et forme, de façon manuelle, optique ou mécanique, ou encore grâce au procédé de flottation. La plupart des gisements de talc présentant des caractéristiques uniques en termes de cristallographie et de structure morphologique, de chimie de surface, d'aspect et de brillance ; chaque gisement est plus spécialement adapté à certaines applications.

Imerys exploite de nombreux **autres minéraux**. Le **graphite** est l'une des formes cristallines du carbone, doté d'un aspect micacé. Le terme "**mica**" regroupe une famille de minéraux silico-alumineux dotés d'une structure lamellaire (muscovite et phlogopite). Le mica confère stabilité thermique, résistance à la chaleur, convecteur d'humidité et de lumière. Imerys produit des **quartz** de haute pureté (> 99,8 % de silice) sous deux formes : en bloc (veine de quartz) et en galets. Dans les deux cas, le quartz présente

des propriétés similaires, comme la résistance à l'abrasion, des propriétés réfractaires et une grande solidité. Le silicium et le ferro-silicium, dont le quartz constitue la matière première, sont des composants essentiels aux alliages sidérurgiques spéciaux. La **vermiculite** est une forme de mica hydraté qui s'expande fortement lorsqu'il est chauffé. La **wollastonite** est un silicate de calcium, très apprécié pour sa haute luminosité et sa blancheur, son faible taux d'humidité, sa possibilité d'absorption des huiles et enfin sa faible teneur en matières volatiles. La **zéolite** est une roche cristalline formée d'aluminosilicate hydraté. Microporeuses, les zéolites sont utilisées comme agents d'absorption et catalyseurs.

■ AUTRES MINÉRAUX ET PRODUITS DÉRIVÉS

Le Groupe achète également certaines matières premières à des fournisseurs externes pour les transformer en spécialités :

La **bauxite** et l'**alumine** sont transformées en **corindons synthétiques** de différentes qualités, par fusion dans des fours à arcs électriques. Le **carbure de silicium** est un sous-produit

issu de la fabrication de graphite qui confère une forte résistance à l'abrasion ainsi que des propriétés réfractaires. Imerys produit une gamme de **graphites synthétiques** de haute qualité par un processus complexe de cuisson de coke de pétrole à très haute température. La **magnésie calcinée** est issue de la calcination de la **magnésite**. La **magnésie fondue** est produite à partir de magnésie calcinée de la plus haute qualité. Selon sa température de calcination, elle possède une grande résistance électrique et une faible conductivité de la chaleur. Le **noir de carbone** est une poudre de carbone ultrafine, produite à partir de matières premières naturelles de haute qualité. La **zirconite** et les dérivés du zircon : la zirconite, ou oxyde de zirconium, résulte de la fusion du zircon ou sable de zircon dans un four à arc. Elle est utilisée pour ses propriétés de dureté et de réfractarité.

Les minéraux achetés à l'extérieur ne font pas partie du reporting présenté dans les [sections 1.7.2 et 1.7.3 ci-après](#).

1.7.2 PRINCIPES DE REPORTING

■ REPORTING DES ACTIFS MINIERS

Le reporting des réserves et des ressources minérales réalisé par Imerys est réalisé conformément au PERC Reporting Standard (2013) ⁽¹⁾. Le code minier PERC Reporting Standard est un système de reporting européen sur les actifs miniers. Il fait partie de la famille des codes CRIRSCO ⁽²⁾ qui comprennent les codes similaires tels que le JORC (Australie) et les Directives CIM (Canada).

Les **Réserves Minérales** sont la partie économiquement exploitable d'un gisement, au regard des conditions économiques existantes ou à venir au moment de l'estimation. Ces réserves sont définies comme "prouvée" ou "probable" afin de refléter la précision de l'estimation géologique ; "prouvée" indiquant le niveau de confiance le plus élevé. Les **Ressources Minérales** sont des gisements ou des parties de gisements, pour lesquels la rentabilité économique n'est pas prouvée, mais dont les perspectives d'une éventuelle exploitation future sont raisonnables. Ces actifs ne disposent généralement pas des études techniques détaillées (extraction, production, marketing, juridique) pour prouver leur viabilité économique. Les ressources minérales sont classées par ordre croissant de degré de confiance géologique en ressources "présümées", "approchées" et "mesurées".

La production d'Imerys consomme des réserves minérales. Imerys conduit en continu des actions visant à compenser la consommation de ces réserves pour les maintenir à un niveau proche de 20 ans de production. Sur les sites existants, cela consiste en l'exploration et la modélisation détaillées de ressources minérales déjà inventoriées permettant de confirmer leur exploitabilité selon leur qualité, leur quantité, les paramètres miniers de leur exploitation et leurs coûts. Lorsque la conclusion de ces travaux exploratoires est positive, l'accession au droit de les exploiter (pleine propriété, bail à long terme, concession, contrat de forage) ainsi que l'obtention des permis et autorisations administratives requises sont recherchés. Lorsque ces conditions sont réunies, les ressources sont converties en réserves. Le renouvellement ou l'augmentation des réserves minérales du Groupe peut aussi se faire par l'acquisition de ces réserves auprès de tiers ou dans le cadre d'opérations de croissance externe du Groupe.

Le reporting des Réserves et des Ressources Minérales présenté ci-après est réalisé sur la base d'informations recueillies par les "Personnes Compétentes" (selon la définition du PERC), dont la plupart sont des employés du Groupe. Ils ont un minimum de cinq ans d'expérience dans l'estimation géologique et sont membres d'organisations professionnelles reconnues ayant un code de conduite et d'éthique. Comme requis par le PERC, chaque "Personne Compétente" a signé une déclaration autorisant la compilation des estimations présentées dans les rapports publics et rassemblées dans un registre central.

(1) Le "PERC Reporting Standard" (Pan-European Standard for Reporting Exploration Results, Resources and Reserves) est publié par le Comité paneuropéen pour le reporting des réserves et ressources minérales (Pan-European Reserve and Resources Reporting Committee).

(2) CRIRSCO : Comité pour les standards internationaux de reporting de réserves minérales.

■ AUDIT DES ACTIFS MINIERS

Afin d'assurer la cohérence du reporting au sein des entités du Groupe, et la conformité aux normes, des audits internes et externes sont menés selon un cycle de trois à cinq ans. L'audit interne est assuré par un géologue expérimenté et des ingénieurs miniers n'ayant aucun lien de subordination avec les sites visités. Le programme d'audit est destiné à vérifier que les pratiques sur site respectent le "PERC Reporting Standard" et les normes internes. Chaque audit se traduit aussi par la publication d'un rapport qui présente observations et demandes d'améliorations, dont la résolution fait l'objet d'un suivi spécifique. Ainsi l'audit est l'un des vecteurs pour le partage des meilleures pratiques et pour l'amélioration permanente de la gestion et de l'exploitation des ressources minérales. Les résultats du reporting sur les réserves et ressources minérales sont examinés par le Comité d'Audit.

■ RISQUES ET INCERTITUDES

Les réserves et les ressources minérales sont des estimations de la dimension et de la qualité du gisement, fondées sur des paramètres, notamment techniques et économiques. En raison de changements non prévisibles de ces paramètres et de l'incertitude naturellement associée à l'évaluation de ressources, aucune assurance ne peut être donnée que les estimations des réserves et des ressources minérales indiquées dans les tableaux ci-après soient ultérieurement confirmées par le Groupe.

Tout au long des explorations géologiques et des évaluations, les réserves et les ressources minérales peuvent évoluer sensiblement, d'une manière positive ou négative. Imerys n'a pas connaissance, à ce jour, de facteurs environnementaux, légaux, politiques, ou autres, susceptibles d'avoir un effet négatif significatif sur les estimations présentées dans ces tableaux.

√ Pour plus d'informations, voir section 4.1.1 du chapitre 4 du Document de Référence.

1.7.3 RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Pour les besoins du reporting de ses réserves et ses ressources, en liaison avec la section intitulée "Reporting of industrial minerals, dimension stone and aggregates" (Reporting des minéraux industriels, pierres de taille et agrégats) du PERC Reporting Standard, Imerys a regroupé les estimations par catégories de minéraux. Cette agrégation a été réalisée afin de protéger la confidentialité d'informations sensibles commercialement.

En raison de ce regroupement, il est impossible d'indiquer la durée de vie prévue pour chaque mine ou carrière. Cependant, sur la base d'études géologiques et en tenant compte des facteurs modificatifs, le Groupe considère que ses réserves et ses ressources minérales seront suffisantes pour soutenir à long terme les activités d'extraction en ligne avec le rythme annuel de production, avec les technologies existantes et dans les conditions actuelles et prévisibles du marché et de l'économie.

Les réserves s'additionnent aux ressources au 31 décembre 2015, et sont exprimées en milliers de tonnes de minéraux commercialisables sous forme sèche. Les estimations au 31 décembre 2014 sont présentées pour permettre la comparaison.

Les évolutions d'estimations des réserves et des ressources entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 s'expliquent par le travail permanent d'exploration et d'évaluation des gisements nouveaux et existants, les études techniques, par les changements dans la détention de certains droits miniers, ainsi que par les acquisitions et cessions liées aux activités en cours.

Les actifs miniers sont valorisés à 552,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (471,6 millions d'euros au 31 décembre 2014, après reclassement des droits d'usage en actifs miniers). Conformément aux règles comptables, les actifs de réserves minières sont comptabilisés au coût historique. Ils sont évalués initialement au coût d'acquisition et ultérieurement au coût historique diminué de l'amortissement et des pertes de valeurs. L'amortissement est estimé sur la base de l'extraction actuelle.

■ ESTIMATION DES RÉSERVES MINÉRALES (AU 31/12/2015 VS. 31/12/2014)

Produit	Zone géographique	Prouvées	Probables	Totales	Prouvées	Probables	Totales
		2015 (kt)			2014 (kt)		
Argiles	Europe	10 294	1 195	11 489	10 790	1 541	12 331
	Amériques	4 342	635	4 977	4 357	792	5 149
	Asie-Pacifique	694	0	694	785	0	785
	Afrique & Moyen Orient	488	0	488	576	0	576
	Total	15 818	1 830	17 648	16 508	2 333	18 841
Bentonite	Europe	7 971	57	8 028	0	0	0
	Amériques	360	0	360	0	0	0
	Afrique & Moyen Orient	88	0	88	284	0	284
	Total	8 419	57	8 476	284	0	284
Carbonates	Europe	0	34 457	34 457	303	35 148	35 451
	Amériques	108 322	66 015	174 337	112 762	60 132	172 894
	Asie-Pacifique	0	36 852	36 852	0	46 352	46 352
	Afrique & Moyen Orient	0	0	0	0	0	0
	Total	108 322	137 324	245 646	113 065	141 632	254 697
Feldspath	Europe	14 901	4 628	19 529	16 443	4 654	21 097
	Amériques	0	0	0	0	0	0
	Asie-Pacifique	0	30	30	0	30	30
	Afrique & Moyen Orient	2 939	1 832	4 771	1 747	1 832	3 579
	Total	17 840	6 490	24 330	18 190	6 516	24 706
Kaolin	Europe	1 968	17 705	19 673	2 129	18 524	20 653
	Amériques	41 351	33 588	74 939	45 822	33 576	79 398
	Asie-Pacifique	383	1 267	1 650	93	2 233	2 326
	Total	43 702	52 560	96 262	48 044	54 333	102 377
Minéraux pour Réfractaires	Europe	1 716	1 306	3 022	2 188	1 381	3 569
	Amériques	2 739	3 141	5 880	3 067	3 141	6 208
	Asie-Pacifique	0	432	432	0	438	438
	Afrique & Moyen Orient	937	212	1 149	1 207	212	1 419
	Total	5 392	5 091	10 483	6 462	5 172	11 634
Perlite & Diatomite	Europe	4 145	1 031	5 176	449	95	544
	Amériques	28 627	15 934	44 561	36 150	8 742	44 892
	Asie-Pacifique	0	0	0	3	14	17
	Afrique & Moyen Orient	0	537	537	0	661	661
	Total	32 772	17 502	50 274	36 602	9 512	46 114
Argiles rouges (pour tuiles)	Europe	34 462	19 100	53 562	19 688	33 979	53 667
	Total	34 462	19 100	53 562	19 688	33 979	53 667
Talc	Europe	8 133	2 758	10 891	8 165	3 225	11 390
	Amériques	15 011	4 343	19 354	15 201	4 437	19 638
	Asie-Pacifique	2 689	456	3 145	2 706	458	3 164
	Total	25 833	7 557	33 390	26 072	8 120	34 192
Autres minéraux	Europe	1 252	300	1 552	1 398	350	1 748
	Amériques	2 755	1 978	4 733	2 381	115	2 496
	Afrique & Moyen Orient	316	506	822	267	460	727
	Total	4 323	2 784	7 107	4 046	925	4 971

En plus des activités existantes de production, l'acquisition de S&B en 2015 a augmenté de façon significative les réserves minérales d'Imerys en bentonite, en perlite et en wollastonite. Les autres modifications s'expliquent par la cession d'un site en Chine (carbonates) ainsi que de nouvelles autorisations et des réévaluations importantes en Europe (feldspath), Amérique du Sud (kaolin) et Amérique du Nord (carbonates).

■ ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES (AU 31/12/2015 VS. 31/12/2014)

Produit	Zone géographique	Mesurées	Présumées	Approchées	Totales	Mesurées	Présumées	Approchées	Totales
		2015 (kt)				2014 (kt)			
Argiles	Europe	10 874	1 907	946	13 727	11 018	1 836	961	13 815
	Amériques	6 341	9 310	14 622	30 273	6 278	12 062	11 501	29 841
	Asie-Pacifique	61	0	0	61	61	0	0	61
	Total	17 276	11 217	15 568	44 061	17 357	13 898	12 462	43 717
Bentonite	Europe	48 328	29 814	1 708	79 850	0	0	0	0
	Amériques	558	2 718	3 016	6 292	0	0	0	0
	Afrique & Moyen Orient	6 363	6	39	6 408	266	19	85	370
	Total	55 249	32 538	4 763	92 550	266	19	85	370
Carbonates	Europe	0	4 495	43 941	48 436	0	4 169	45 256	49 425
	Amériques	58 958	133 346	98 935	291 239	64 946	144 492	99 072	308 510
	Asie-Pacifique	0	0	573	573	0	25 008	10 624	35 632
	Total	58 958	137 841	143 449	340 248	64 946	173 669	154 952	393 567
Feldspath	Europe	3 173	3 600	8 651	15 424	2 570	2 686	8 451	13 707
	Amériques	1 849	5 500	12 700	20 049	1 849	5 500	12 700	20 049
	Asie-Pacifique	0	80	0	80	0	80	0	80
	Afrique & Moyen Orient	928	14 201	11 100	26 229	2 496	15 228	10 000	27 724
	Total	5 950	23 381	32 451	61 782	6 915	23 494	31 151	61 560
Kaolin	Europe	296	3 915	7 781	11 992	296	3 918	7 783	11 997
	Amériques	39 928	59 848	52 484	152 260	46 326	55 925	57 069	159 320
	Asie-Pacifique	76	4 793	1 590	6 459	62	5 123	2 962	8 147
	Total	40 300	68 556	61 855	170 711	46 684	64 966	67 814	179 464
Minéraux pour Réfractaires	Europe	1 751	1 071	74	2 896	1 938	680	119	2 737
	Amériques	4 585	10 234	137	14 956	4 616	10 234	137	14 987
	Asie-Pacifique	0	258	0	258	0	258	0	258
	Afrique & Moyen-Orient	1 117	651	2 264	4 032	1 117	651	2 294	4 062
	Total	7 453	12 214	2 475	22 142	7 671	11 823	2 550	22 044
Perlite & Diatomite	Europe	3 066	31 854	57 564	92 484	20	2 066	1 025	3 111
	Amériques	21 875	32 970	112 134	166 979	21 882	31 761	106 378	160 021
	Asie-Pacifique	89	21	0	110	98	41	0	139
	Afrique & Moyen Orient	0	959	6 696	7 655	0	1 145	7 093	8 238
	Total	25 030	65 804	176 394	267 228	22 000	35 013	114 496	171 509
Argiles rouges (pour tuiles)	Europe	32 335	4 209	6 037	42 581	18 195	22 225	6 037	46 457
	Total	32 335	4 209	6 037	42 581	18 195	22 225	6 037	46 457
Talc	Europe	9 695	9 391	4 210	23 296	7 316	7 743	3 736	18 795
	Amériques	0	0	3 530	3 530	0	0	3 598	3 598
	Asie-Pacifique	2 480	1 235	4 247	7 962	2 480	1 235	4 294	8 009
	Total	12 175	10 626	11 987	34 788	9 796	8 978	11 628	30 402
Autres minéraux	Europe	1 589	973	428	2 990	152	508	0	660
	Amériques	6 294	26 840	67 432	100 566	6 294	1 488	53	7 835
	Afrique & Moyen-Orient	0	0	285	285	0	0	285	285
	Total	7 883	27 813	68 145	103 841	6 446	1 996	338	8 780

En complément des activités récurrentes d'exploration, des transferts vers les réserves, les changements observés résultent principalement des ré-estimations des ressources réalisées en Amérique du Nord (carbonates) et en Europe (matières premières pour tuiles et talc) et des actifs qui ont été cédés en Chine (carbonates).

1.8 INNOVATION

1.8.1 STRATÉGIE D'INNOVATION

La capacité d'Imerys à développer des solutions sur mesure pour chacun de ses clients s'exprime dans tous les domaines d'activité et sur tous les continents. Les innovations contribuent significativement au chiffre d'affaires d'Imerys. En 2015, dans un environnement économique contrasté, les ventes de nouveaux produits ont atteint 12 % du chiffre d'affaires.

Imerys mesure la contribution des nouveaux produits au chiffre d'affaires du Groupe sur la base d'un reporting trimestriel et d'une définition précise. Le caractère nouveau s'apprécie au regard des critères suivants : le produit doit dégager une marge brute supérieure à la marge moyenne de la famille de produits voisins (ligne de produits, procédés de productions similaires), ou bien, pour les produits les plus innovants, faire l'objet d'un plan de développement satisfaisant aux critères d'investissement d'Imerys, et il doit être nouveau, c'est-à-dire qu'il doit faire partie de la gamme d'Imerys depuis moins de cinq ans, et apporter une innovation de rupture, ou répondre à la demande d'un client, ou créer un complément de gamme, une nouvelle forme physique ou une amélioration à un produit existant.

L'innovation soutient l'amélioration du mix produit et renforce la proposition de valeur du Groupe. Imerys est un partenaire indispensable pour les clients cherchant l'excellence produit et la performance technologique.

1.8.2 POLITIQUE D'INNOVATION

L'innovation, chez Imerys, est un processus décentralisé. La Direction de l'Innovation du Groupe coordonne les activités d'innovation des différentes branches, laissant aux divisions la responsabilité de leurs projets de R&D, de leurs investissements dans les nouveaux produits, de leur marketing et de leurs résultats.

Les divisions articulent leurs travaux autour de sujets qui correspondent le plus souvent aux grandes tendances technologiques auxquelles leurs clients sont confrontés, comme par exemple :

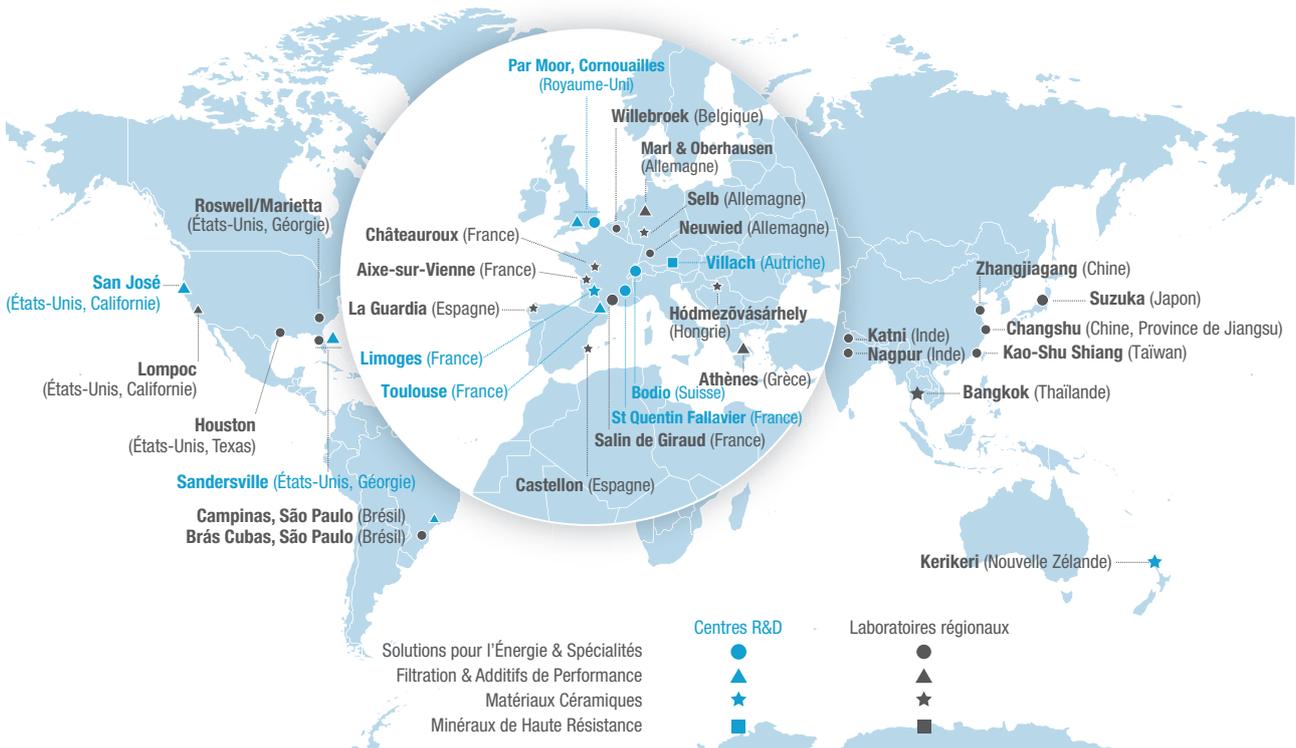
- l'**agriculture durable**, avec l'émergence d'une nouvelle gamme de produits à base de minéraux destinés à l'agriculture pour faire face aux enjeux d'une démographie mondiale croissante ;
- l'**allègement des pièces de structure** notamment pour les véhicules. Les talcs et micas permettent ainsi de renforcer les plastiques en améliorant leurs propriétés mécaniques et de réduire jusqu'à 60 % de la masse totale des composants ;
- l'**efficacité énergétique** avec notamment de nouveaux abrasifs qui économisent énergie et matière, tout en permettant plus de découpes par unité d'abrasif ;
- l'**énergie propre** avec le quartz de haute pureté destiné aux creusets pour le silicium utilisé pour la production de l'énergie solaire, ou les produits évitant les dépôts siliceux sur les échangeurs et tuyauteries des centrales à charbon ;
- la **recherche du mieux-être** avec une gamme de produits pour les industries pharmaceutiques et cosmétiques ;
- le **recyclage** avec une gamme de produits, dont Imerplast™, qui facilite le recyclage des polypropylènes et polyéthylènes en les rendant compatibles.

Chez Imerys, l'innovation commence par une analyse très détaillée des marchés et des besoins non satisfaits des clients ou prospects. Un travail approfondi est réalisé par les équipes de marketing et de recherche pour transcrire ces besoins en données techniques. C'est alors qu'intervient la phase de recherche proprement dite, où le laboratoire doit répondre au cahier des charges techniques. Une sélection rigoureuse intervient ensuite pour le passage des projets en phase pilote ou industriel. C'est le fait de générer des solutions et des propriétés fonctionnelles adaptées à chaque situation qui distingue la R&D d'Imerys de celle des autres grandes compagnies minières, davantage centrées sur la fourniture d'une matière première reproductible.

1.8.3 ORGANISATION DE L'INNOVATION

■ RÉSEAU MONDIAL DE LABORATOIRES

Le réseau de laboratoires d'Imerys comporte huit centres techniques principaux et 25 laboratoires d'application proches des marchés. Au total, ce sont près de 400 ingénieurs et techniciens qui coopèrent à travers le monde pour développer des solutions innovantes au service des clients.



■ RENFORCEMENT DE L'INNOVATION COLLABORATIVE

Des instruments destinés à rendre l'innovation encore plus collaborative au sein du Groupe ont été mis en place :

- un **Séminaire Innovation annuel**, complété en 2015 par la mise en œuvre d'un **Forum de l'Innovation**, occasions d'échanges entre les équipes marketing et de recherche des différentes divisions d'Imerys ;
- un **Fonds pour l'innovation** créé et géré en interne pour abonder les projets les plus ambitieux des divisions du Groupe ;
- une **base de données** rassemblant l'ensemble des rapports de recherche d'Imerys ;

- un reporting de **la performance des projets d'innovation** grâce à un indicateur avancé qui évalue le potentiel du pipeline de recherche du Groupe et un indicateur de pourcentage de nouveaux produits dans son chiffre d'affaires consolidé ;
- des **journées techniques** ("Techdays") en partenariat avec d'autres sociétés multinationales. En 2015, deux "Techdays" ont été organisés avec des sociétés américaines du secteur de la chimie et des biens de consommation.

La revue annuelle des stratégies d'innovation permet de s'assurer de l'alignement des stratégies et des méthodes d'innovation des divisions par rapport aux objectifs du Groupe.

1.8.4 INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chaque année, Imerys consacre des budgets de recherche à des produits présentant un avantage pour l'environnement. En 2015, plus des deux tiers des budgets de recherche ont ainsi été consacrés à des projets présentant un bénéfice environnemental ou favorisant le recyclage. Par ailleurs, en 2015, 18 des 90 nouveaux

produits mis sur le marché par les divisions du Groupe, présentent un bénéfice pour l'environnement.

✓ Pour plus d'informations sur la politique de Développement Durable du Groupe, voir [section 5.5 du chapitre 5](#).

1.8.5 QUELQUES EXEMPLES DE PRODUITS LANCÉS EN 2015

■ ABRASIFS

MC ZXT : avec sa structure cristalline hexagonale MC ZXT est un grain parfait issu d'un corindon fondu abrasif produit selon un procédé breveté. Ce monocristal abrasif est le matériau de référence pour la nouvelle génération de disques à tronçonner minces. Ces meules peu épaisses coupent plus rapidement, diminuent les rebuts d'acier et améliorent la qualité de la coupe, mais nécessitent une meilleure adhérence entre le grain abrasif et la matrice en résine. Le traitement de surface appliqué à MC ZXT répond à ce besoin.

■ CÉRAMIQUES

Prosper est un kaolin développé permettant une vitesse de coulée élevée et une bonne fluidité dans la production de céramique. Ces propriétés permettent au client de préparer sa barbotine à des densités relativement élevées tout en conservant une bonne vitesse de production. Ce kaolin est adapté pour les technologies céramiques traditionnelles et le coulage sous pression.

White Flux est un mélange de feldspath contenant du feldspath lithique, ce qui le rend plus fusible que les mélanges de feldspaths traditionnels. Pour atteindre un niveau de pureté élevé, White Flux est traité pour éliminer toute trace d'éléments indésirables. Le procédé sans traitement chimique donne un produit très propre, permettant à White Flux d'être utilisé dans les formulations de céramiques blanches haut de gamme.

■ COSMÉTIQUES

ImerCare™ SheerSilk est un nouveau produit naturel à base de silicate de magnésium. Il est conçu pour obtenir une structure unique et transparente qui rehausse la couleur ainsi que les propriétés optiques et sensorielles des poudres de maquillage. Sa douceur et son éclat sont très appréciés dans les applications cosmétiques.

■ ÉNERGIE

C-ENERGY™ ACTILION B3 est une nouvelle forme de carbone électro-actif pour les électrodes des batteries lithium-ion. Les batteries automobiles lithium-ion, contenant ACTILION B3 dans la partie négative de l'électrode, présentent à la fois de fortes densités d'énergie et un temps de charge réduit.

C-ENERGY™ C225 est un nouveau noir de carbone présentant une meilleure conductivité qui permet de diminuer la concentration de la masse conductrice dans l'électrode positive. La capacité des cellules est ainsi augmentée. Le noir de carbone est spécialement conçu pour les batteries lithium-ion ultra-minces de haute capacité, utilisées dans les nouvelles générations d'ordinateurs portables, les tablettes et les smartphones.

■ EXTRACTION PÉTROLIÈRE

ProLite™ 100 est un proppant en céramique léger destiné aux opérateurs et sociétés de services de l'industrie pétrolière, qui permet d'améliorer le transport et la conductivité. Le produit peut pénétrer dans le réseau des fractures les plus petites et donc les plus éloignées tout en assurant une conductivité jusqu'à 10 fois plus élevée que le sable naturel.

■ FILTRATION

Celite Cynersorb est une nouvelle gamme d'adjuvants de filtration multifonctionnels pour le procédé de raffinage des huiles comestibles et de biodiesel. Huiles et graisses utilisées contiennent souvent savon et/ou phospholipides qui doivent être éliminés, généralement par l'ajout de produits chimiques coûteux. Un adjuvant de filtration à haute perméabilité est souvent ajouté pour améliorer les propriétés de filtration. Celite Cynersorb permet d'adsorber les savons et/ou phospholipides tout en ayant d'excellentes caractéristiques de performance de filtration.

■ FONDERIE

ImerBeads™ est un sable de fonderie, constitué de billes céramiques, qui apporte des avantages de performances comparés aux sables naturels tels que la chromite. Comparés aux sables standards, Imerbeads™ a une surface spécifique moindre nécessitant donc moins de résine pour être enrobé et apporte une meilleure perméabilité au gaz durant le coulage. Les autres propriétés clés sont l'homogénéité de taille et de forme, la résistance mécanique et la faible expansion thermique. En fonderie, ces propriétés permettent d'augmenter la performance, la fiabilité et la qualité tout en réduisant les défauts de fabrication, les déchets et d'autres coûts annexes. Imerbeads™ permet une compatibilité avec nombre de métaux, de résines et d'additifs.

■ MATÉRIAUX & CONSTRUCTION

Mistrocell® est une nouvelle gamme de talc, qui confère des performances exceptionnelles aux cellules de nucléation dans les mousses composites pour la production de matériaux légers avec une rigidité améliorée à des densités inférieures. Ce talc permet de produire des mousses de haute qualité et de réduire les coûts de matières.

TIMREX® KL est un nouvel additif en graphite pour le polystyrène expansé. Les planches contenant du graphite démontrent une performance en isolation thermique jusqu'à 20 % plus grande par rapport au polystyrène expansé conventionnel. Ceci permet de réduire l'épaisseur des panneaux isolants pour les bâtiments.

■ RÉFRACTAIRES

CALDE™ SHIELD est une gamme de peintures réfractaires réactives destinées à améliorer la fiabilité du four en cas de frittage mal contrôlé, ou incomplets, et à faciliter l'utilisation des fours dans les fonderies et autres industries métallurgiques. Ces solutions permettent également l'utilisation de ferrailles galvanisées recyclées sans endommager les fours ni détériorer les bobines d'induction ce qui peut conduire à l'arrêt momentané de la ligne en raison de conditions de travail dangereuses.

CALDE™ SEAL sont des peintures réfractaires, spécialement conçues pour protéger la coque des poches de transport, les ancrages en acier et en général toutes les pièces métalliques qui risquent une corrosion alcaline. Cette solution est adaptée à toutes les conditions et à toutes les parties des procédés d'incinération et de récupération d'énergie, de fabrication de ciments, et de refroidissement des gaz chauds.

1.8.6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe protège ses innovations grâce à sa politique de propriété industrielle. Plus de 1 300 demandes de brevets et brevets délivrés actifs, et plus de 220 modèles industriels et de fonctionnalités sont recensés à fin 2015. Près de 50 % du portefeuille de brevets du Groupe comprend des brevets enregistrés actifs, avec de nouvelles additions cette année, comme les produits tels que **IMERPLAST®**, **Timrex C-THERM®** et **APTALITE®**. Signe de son engagement envers l'innovation, le Groupe a augmenté ses dépôts de nouveaux brevets de plus de 80 % depuis 2013. En 2015, environ 50 % des nouvelles demandes de brevet ont concerné des produits liés au développement durable.

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, le Groupe compte environ 3 000 marques enregistrées ou en cours d'enregistrement pour protéger sa gamme étendue de produits, y compris la marque "Imerys" déposée dans 90 pays.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe aucun brevet, licence, marque, dessin ou modèle, dont le Groupe est titulaire à la date du présent Document de Référence, et dont la perte éventuelle des droits présenterait un risque susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité et la rentabilité globales du Groupe. De même, Imerys n'a connaissance à ce jour d'aucun litige, opposition ou autre réclamation en instance relatifs aux droits de propriété intellectuelle du Groupe susceptibles d'affecter de façon significative son activité ou sa situation financière.



RAPPORTS SUR L'EXERCICE 2015

2.1 Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	38	2.2 Rapports des Commissaires aux comptes	49
2.1.1 Faits marquants 2015	38	2.2.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	49
2.1.2 Commentaire détaillé des résultats du Groupe	39	2.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	51
2.1.3 Commentaires par branche d'activité	42	2.2.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	53
2.1.4 Perspectives 2016	45		
2.1.5 Activité et résultats de la Société en 2015	45		

2.1 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1.1 FAITS MARQUANTS 2015

Dans un environnement économique mondial qui a de nouveau été marqué, en 2015, par de forts contrastes géographiques et sectoriels, mais également par la chute des cours du pétrole, Imerys a de nouveau atteint son objectif de progression du résultat courant net, en hausse de + 8,0 % à 342 millions d'euros. Le chiffre d'affaires est en hausse de + 10,8 % à 4,1 milliards d'euros en raison de l'évolution favorable des changes, de l'intégration de S&B et de la contribution des produits nouveaux. À périmètre et changes comparables (PCC), le recul du chiffre d'affaires de - 4,6 % s'explique par la faiblesse persistante de certains marchés, notamment celui des proppants céramiques aux États-Unis. Dans ce contexte, le résultat opérationnel courant augmente de + 8,8 % à 538 millions d'euros et la marge opérationnelle reste solide à 13,2 %, grâce aux programmes de réduction de coûts et aux mesures d'adaptation de l'outil industriel à l'évolution de la demande.

Le 26 février 2015, Imerys a clôturé l'acquisition de S&B. Acteur mondial et leader européen de la bentonite (liants pour la fonderie, revêtements d'étanchéité, adjuvants de forage et additifs fonctionnels), S&B est également le leader mondial des fondants pour la coulée continue de l'acier, et leader mondial de la wollastonite (additifs fonctionnels pour polymères et peintures) ; il fournit aussi des solutions à base de perlite utilisées dans les matériaux de construction et l'horticulture. S&B a été acquise pour 624 millions d'euros, dont 340 millions d'euros réglés en trésorerie, 263 millions d'euros en actions Imerys et 21 millions d'euros au titre d'un complément de prix lié aux performances (*voir note 16 du chapitre 6.1.3. Notes aux états financiers consolidés*). Au terme de cette transaction, l'intérêt de la famille fondatrice Kyriacopoulos s'élevait à cette date à 4,7 % ⁽¹⁾. Cette acquisition, qui a été relative sur le résultat courant net par action en 2015, devrait être créatrice de valeur dès 2018, avec un montant de synergies annuelles estimé à plus de 25 millions d'euros, dont la moitié réalisée en 2016.

D'autres opérations de croissance externe ont été menées à bien au cours de l'exercice 2015 :

- le 30 octobre, Imerys a finalisé l'acquisition de la division Carbonate de Calcium Précipité (CCP) de Solvay, leader européen du CCP fin et ultra fin utilisé comme additif fonctionnel dans les applications de spécialités. Elle comprend quatre sites en Europe (Allemagne, Autriche, France et Royaume-Uni) et sert principalement les marchés de l'automobile (polymères, etc.), de la construction (peintures, enduits, joints) et des biens de consommation courante (santé et beauté, etc.). Elle avait réalisé un chiffre d'affaires de 59 millions d'euros en 2014.
- le 1^{er} novembre, le Groupe a repris l'activité de PHK (kaolin hydraté pour papier) de BASF aux États-Unis. Cette opération permet à Imerys d'améliorer son offre de services pour le marché du papier à travers une optimisation de sa production et de générer un chiffre d'affaires additionnel de 60 millions de dollars américains en année pleine.
- finalisée le 27 octobre, l'acquisition de Matisco, société spécialisée dans les accessoires métalliques pour la toiture, permet à Imerys d'élargir son offre pour le marché de la toiture en France en intégrant une large gamme d'accessoires (profilés pour l'évacuation des eaux pluviales, étanchéité, etc.). Le chiffre d'affaires de Matisco s'était élevé à 23 millions d'euros en 2014.

Dans un contexte de recul marqué du marché des proppants céramiques aux États-Unis, le Groupe a procédé à un ajustement comptable de la valeur des actifs au sein de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière correspondant à une dépréciation nette de 209 millions d'euros. La perspective de reprise de cette activité à court terme, qui était encore envisageable en début d'année, s'est en effet éloignée depuis le second semestre. Ces éléments non récurrents, sans impact sur la trésorerie, n'affectent pas la solidité du bilan du Groupe.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 le versement d'un dividende de 1,75 euro par action, correspondant à une hausse de + 6,1 % par rapport à celui payé en 2015, soit un montant total distribué estimé à 139 millions d'euros représentant 40,6 % du résultat courant net, part du Groupe. Cette proposition traduit la confiance du Conseil dans le potentiel de développement du Groupe. La mise en paiement interviendrait à compter du 12 mai 2016.

(1) À la suite de l'acquisition de titres au cours de l'exercice, cette participation s'élevait à 5,09 % au 31 décembre 2015.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014	% variation courante
Résultats consolidés			
Chiffre d'affaires	4 086,7	3 688,2	+ 10,8 %
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	538,1	494,6	+ 8,8 %
Marge opérationnelle	13,2 %	13,4 %	- 0,2 point
Résultat courant net, part du Groupe ⁽²⁾	341,5	316,3	+ 8,0 %
Résultat net, part du Groupe	68,4	271,6	n.a.
Financement			
Investissements payés	271,6	241,5	+ 12,5 %
Cash flow libre opérationnel courant ⁽³⁾	342,5	244,1	+ 40,3 %
Capitaux propres	2 671,8	2 470,5	+ 8,1 %
Dette financière nette	1 480,4	869,9	+ 70,2 %
Données par action (en euros)			
Résultat courant net, part du Groupe ^{(2) (4)}	4,31 €	4,15 €	+ 3,7 %
Dividende proposé	1,75 € ⁽⁵⁾	1,65 €	+ 6,1 %
Effectifs au 31 décembre	16 130	14 900	+ 8,3 %

(1) Dans l'ensemble du présent chapitre, la mention "résultat opérationnel courant", signifie résultat opérationnel avant autres produits et charges opérationnels.

(2) Résultat net part du Groupe, avant autres produits et charges opérationnels nets.

(3) Cash flow libre opérationnel courant : EBITDA sous déduction de l'impôt notional, de la variation de BFR et des investissements payés.

(4) Les nombres moyens pondérés d'actions en circulation étant de 76 275 846 en 2015 contre 76 134 904 en 2014.

(5) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 4 mai 2016.

2.1.2 COMMENTAIRE DÉTAILLÉ DES RÉSULTATS DU GROUPE

■ CHIFFRE D'AFFAIRES

- Intégration de S&B et impact positif des changes
- Volumes impactés par la chute du marché des proppants céramiques
- Développement de produits nouveaux
- Prix/mix positif dans toutes les branches

	Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros)</i>	Variation chiffre d'affaires <i>(% exercice précédent)</i>	Variation chiffre d'affaires à PCC <i>(% exercice précédent)</i>	dont effet volume	dont effet prix/mix
2013	3 697,6	- 4,8 %	- 1,3 %	- 2,5 %	+ 1,2 %
2014	3 688,2	- 0,3 %	+ 3,2 %	+ 1,7 %	+ 1,5 %
2015	4 086,7	+ 10,8 %	- 4,6 %	- 5,9 %	+ 1,3 %

Le **chiffre d'affaires** de 2015 s'élève à 4 086,7 millions d'euros, en hausse de + 10,8 % en variation courante par rapport à 2014. Cette croissance s'explique par :

- un effet de périmètre net positif de + 350,3 millions d'euros (+ 9,5 %) qui comprend principalement la consolidation depuis le 1^{er} mars 2015 de la société S&B et, dans une moindre mesure, les acquisitions réalisées dans les activités Kaolin, Carbonates, Toiture et Réfractaires Monolithiques ;
- un effet de changes positif de + 218,2 millions d'euros (+ 5,9 %), lié à la baisse de l'euro notamment par rapport au dollar américain.

À périmètre et changes comparables (PCC), le chiffre d'affaires affiche en 2015 une baisse de - 4,6 % par rapport à 2014 et de - 5,3 % au second semestre, en raison de la faiblesse persistante

de certains marchés et zones géographiques ainsi que d'un effet de base particulièrement défavorable dans les proppants céramiques (montée en charge progressive de la production au cours de l'exercice passé). Hors proppants céramiques, la variation du chiffre d'affaires à PCC est de - 2,7 % au second semestre et de - 2,5 % sur l'exercice 2015.

Dans cet environnement difficile, le chiffre d'affaires des produits nouveaux progresse de + 8,5 % à 490 millions d'euros, soit une hausse de + 29,9 % hors proppants céramiques, qui ont contribué pour 21 millions d'euros en 2015 vs. 90 millions d'euros en 2014. L'effet prix/mix reste solide à + 1,3 % pour l'ensemble du Groupe sur l'année 2015 (+ 46,0 millions d'euros).

Chiffre d'affaires par destination géographique (variation courante)

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2015	Chiffre d'affaires 2014	Variation % 2015 vs. 2014	% du chiffre d'affaires consolidé 2015
Europe de l'Ouest	1 795,8	1 646,8	+ 9,1 %	44 %
dont France	464,3	470,1	- 1,2 %	11 %
États-Unis / Canada	1 000,3	877,7	+ 14,0 %	24 %
Pays émergents	1 091,3	974,2	+ 12,0 %	27 %
Japon/Australie	199,3	189,4	+ 5,2 %	5 %
Total	4 086,7	3 688,2	+ 10,8 %	100 %

■ RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

- Solidité de la marge opérationnelle à 13,2 %
- Impact favorable du prix-mix et des changes
- Efficacité des programmes de réduction des coûts

Le **résultat opérationnel courant** à 538,1 millions d'euros en 2015, progresse de + 8,8 % par rapport à 2014. Il comprend un effet de change favorable de + 41,1 millions d'euros qui traduit notamment l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar, et un effet de périmètre de + 47,7 millions d'euros qui inclut notamment la contribution de la société S&B.

Le recul des volumes de vente (- 95,9 millions d'euros) est en partie compensé par les effets de périmètre et de change. Le résultat opérationnel courant bénéficie en outre de l'évolution favorable du mix d'activité et de l'efficacité des mesures de gestion :

- évolution du prix/mix de produits (+ 35,1 millions d'euros) ;
- amélioration des coûts variables (+ 19,6 millions d'euros), soutenue notamment par le programme d'excellence opérationnelle "I-Cube" ;
- baisse des coûts fixes et frais généraux (+ 20,4 millions d'euros).

La **marge opérationnelle** du Groupe reste solide et s'établit à 13,2 % (13,4 % en 2014).

■ RÉSULTAT COURANT NET

Le **résultat courant net** augmente de + 8,0 % à 341,5 millions d'euros (316,3 millions d'euros en 2014). Il comprend les éléments suivants :

- le résultat financier pour - 55,5 millions d'euros (contre - 45,1 millions d'euros en 2014), avec trois composantes :
 - la charge nette sur endettement financier pour - 49,1 millions d'euros en 2015 (contre - 40,2 millions d'euros en 2014). Son augmentation s'explique essentiellement par la hausse de la dette financière moyenne sur la période (1 467,0 millions d'euros sur 2015 contre 922,3 millions d'euros en 2014) principalement liée à l'acquisition de S&B ;

- la charge financière nette pour charges de retraites et les autres mouvements de provisions de - 14,9 millions d'euros en 2015 (contre - 10,7 millions d'euros un an plus tôt) ;
- l'impact net des changes et instruments financiers qui correspond à un produit de + 8,5 millions d'euros en 2015 (contre + 5,8 millions d'euros en 2014).
- la charge d'impôts courants pour - 140,5 millions d'euros (- 131,5 millions d'euros sur 2014). Le taux effectif d'imposition reste stable à 29,1 % (29,2 % en 2014).

Le **résultat courant net par action** progresse de + 3,7 % à 4,31 euros. Il tient compte de l'augmentation de + 4,1 % du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, suite à l'émission d'actions nouvelles réalisée dans le cadre de l'acquisition de S&B.

■ RÉSULTAT NET

Les **autres produits et charges opérationnels nets d'impôts** s'élèvent à - 273,1 millions d'euros (contre - 44,7 millions d'euros un an plus tôt). Ils se composent notamment des éléments suivants :

- des coûts de restructuration pour un montant de - 64,1 millions d'euros, constitués notamment de charges de restructuration portant sur les coûts associés à l'intégration de S&B et l'adaptation de l'outil industriel à l'évolution des marchés ;
- un ajustement comptable de la valeur des actifs au sein de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités) correspondant à une dépréciation nette de 209,0 millions d'euros, dont la moitié sur l'intégralité du goodwill et le solde sur une partie des actifs.

Après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, nets d'impôts, le **résultat net, part du Groupe**, s'établit à 68,4 millions d'euros en 2015 (271,6 millions d'euros en 2014).

■ CASH FLOW

- Poursuite des investissements de développement
- Forte génération de cash flow libre opérationnel courant à 343 millions d'euros

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
EBITDA courant	745,4	673,8
Variation du BFR opérationnel	21,8	(48,9)
Investissements payés	(271,6)	(241,5)
Impôt notionnel courant	(156,7)	(144,6)
Cash flow libre opérationnel courant ⁽¹⁾	342,5	244,1
Résultat financier décaissé (net d'impôt)	(31,8)	(21,0)
Autres éléments de BFR	27,7	4,4
Cash flow libre courant	338,4	227,5
<i>(1) Y compris subventions, valeurs des actifs cédés et divers</i>	3,6	5,3

Le **besoin en fonds de roulement opérationnel** du Groupe exprimé en pourcentage des ventes annualisées du dernier trimestre s'élève à 23,5 % en 2015.

Les **investissements industriels payés** s'élèvent à 271,6 millions d'euros en 2015. Le montant comptabilisé (274,2 millions d'euros) représente 122 % des amortissements (contre 115 % en 2014). Les investissements de développement se sont poursuivis de

manière sélective à hauteur de 78,4 millions d'euros (82,2 millions en 2014), afin de soutenir le potentiel de croissance du Groupe. Les principaux projets sont détaillés dans chacune des branches d'activité.

En conséquence, Imerys a généré un **cash flow libre opérationnel courant** en forte augmentation à 342,5 millions d'euros en 2015 (244,1 millions d'euros en 2014).

■ STRUCTURE FINANCIÈRE

- Dette financière nette en baisse
- Structure financière solide

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dividendes payés	(132,6)	(125,3)
Dette nette	1 480,4	869,9
Dette nette moyenne de l'exercice	1 467,0	922,3
Capitaux propres	2 671,8	2 470,5
EBITDA courant	745,4	673,8
Dette nette/capitaux propres	55,4 %	35,2 %
Dette nette/EBITDA courant	2,0x	1,3x

La **dette financière nette** du Groupe s'est accrue de + 610,5 millions d'euros à 1 480,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, en raison principalement de l'acquisition de S&B qui a été finalisée fin février 2015 et payée pour partie en cash et pour partie en titres, du versement des dividendes pour un montant de 132,6 millions d'euros et des acquisitions d'actions propres réalisées sur le marché par la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Ces opérations ont porté sur 1,5 % du capital de la Société, soit 74 millions d'euros.

Ainsi, Imerys dispose de **ressources financières totales** de 2,9 milliards d'euros au 31 décembre 2015. Après déduction de la dette financière brute, la part disponible (hors trésorerie) s'élève à près d'un milliard d'euros avec une maturité moyenne de 4,6 ans.

Les ratios d'endettement financier d'Imerys restent solides : la dette financière nette représente 55 % des fonds propres et 2,0 fois l'EBITDA courant.

Le 20 novembre 2015, l'agence de notation Moody's a confirmé la note de crédit long terme (dette senior non sécurisée) attribuée à Imerys depuis 2011 à "Baa-2" avec une perspective stable. La note court terme a également été reconduite à "P-2", avec la même perspective stable.

2.1.3 COMMENTAIRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

■ SOLUTIONS POUR L'ÉNERGIE & SPÉCIALITÉS

(31 % du chiffre d'affaires consolidé)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2015	2014	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	312,5	303,2	+ 3,1 %	- 4,7 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	323,5	321,1	+ 0,8 %	- 3,5 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	314,1	338,9	- 7,3 %	- 9,7 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	303,0	315,5	- 4,0 %	- 8,1 %
Chiffre d'affaires année	1 253,1	1 278,6	- 2,0 %	- 6,6 %
Résultat opérationnel courant	119,7	149,5	- 19,9 %	- 21,0 %
Marge opérationnelle	9,6 %	11,7 %	- 2,1 points	
Investissements industriels comptabilisés	85,5	84,5	+ 1,2 %	
en % des amortissements	170 %	147 %		

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Solutions pour l'Énergie & Spécialités** s'est élevé à 1 253,1 millions d'euros en 2015, en baisse de - 2,0 % en variation courante. Cette variation intègre un effet de change positif de + 59,2 millions d'euros (+ 4,6 %) et reflète un recul marqué de la division **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière** en raison de la chute du marché des proppants céramiques aux États-Unis avec un effet de base défavorable au second semestre. À PCC, les ventes de la branche reculent donc de - 6,6 % mais sont stables hors proppants céramiques.

Analyse par division

Les ventes de la division **Carbonates** ont continué à bénéficier du développement des applications de spécialités pour les biens de consommation et la construction, en particulier aux États-Unis (films plastiques, polymères, peintures, etc.). Les activités de carbonates de calcium précipité de Solvay ont été consolidées à partir du 30 octobre.

Dans la division **Réfractaires Monolithiques**, qui sert les industries de haute température (acier, métallurgie, production d'énergie, incinération, fonderie, ciment, pétrochimie, etc.), la demande a résisté en Europe sur les marchés industriels mais est en retrait sur tous les marchés de la sidérurgie.

Les ventes de la division **Graphite & Carbone** à destination des marchés de l'électronique et de l'automobile (batteries lithium-ion) ont été dynamiques en 2015.

Dans la division **Solutions pour l'Exploitation Pétrolière**, la demande de proppants céramiques pour l'exploitation de pétrole non conventionnel a encore reculé au 4^e trimestre, dans un contexte de baisse continue des prix du pétrole depuis fin 2014. L'impact négatif de cette division sur le résultat opérationnel courant du Groupe s'est élevé à - 27 millions d'euros sur l'ensemble de l'année. En 2016, et à conditions de marché inchangées, ce chiffre ne devrait pas être supérieur à celui de 2015.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** s'inscrit en baisse de - 19,9 % à 119,7 millions d'euros (- 29,8 millions d'euros) et s'améliore légèrement de + 0,3 % en excluant les proppants céramiques. Il comprend un effet de change de + 2,8 millions d'euros. Ce résultat opérationnel courant reflète le recul des volumes, un effet positif des prix et du mix et une baisse des coûts fixes et frais généraux grâce aux ajustements face à la baisse de la demande de proppants céramiques. Compte tenu de ces éléments, la **marge opérationnelle** de la branche enregistre une baisse de - 2,1 points à 9,6 %.

Investissements industriels

Les **investissements industriels** de 2015 comprennent deux nouvelles unités de production en Inde : une nouvelle ligne de production de carbonates de calcium naturel (GCC) pour le marché de l'emballage carton à haute valeur ajoutée et la troisième usine de Calderys, pour répondre à la croissance de la demande de produits réfractaires monolithiques dans ce pays et au Moyen-Orient. Ils incluent également une nouvelle unité de carbonates pour films plastiques alimentaires à Sylacauga en Alabama (États-Unis).

Dans le cadre de ses programmes d'innovation, Imerys a développé FiberLean™, une technologie brevetée et innovante de fabrication d'un composite de cellulose micronisée ("MFC"), présentant un potentiel important dans un grand nombre d'industries ; la Food and Drug Administration (FDA) américaine en a ainsi récemment autorisé l'utilisation au contact des aliments. Les premières applications commerciales sont dans les secteurs du papier et de l'emballage : Imerys a signé en 2015 deux contrats commerciaux avec des acteurs de premier plan, pour lesquels la construction de deux unités de production dédiées, respectivement aux États-Unis et en Inde, est engagée.

FILTRATION & ADDITIFS DE PERFORMANCE

(26 % du chiffre d'affaires consolidé)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2015	2014	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	218,9	159,0	+ 37,6 %	+ 2,8 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	306,2	165,8	+ 84,7 %	+ 3,6 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	284,5	167,8	+ 69,6 %	- 0,1 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	271,9	165,4	+ 64,4 %	+ 2,7 %
Chiffre d'affaires année	1 081,5	658,0	+ 64,4 %	+ 2,2 %
Résultat opérationnel courant	178,1	113,4	+ 57,0 %	+ 9,6 %
Marge opérationnelle	16,5 %	17,2 %	- 0,7 point	
Investissements industriels comptabilisés	64,9	42,9	+ 51,3 %	
en % des amortissements	111 %	125 %		

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Filtration & Additifs de Performance** s'est élevé à 1 081,5 millions d'euros en 2015 et comprend un effet périmètre de + 350,5 millions d'euros lié notamment à l'intégration sur 10 mois de S&B ainsi qu'à un impact de change positif de + 58,4 millions d'euros. L'intégration opérationnelle de S&B a été achevée au 4^e trimestre et la mise en œuvre des synergies est conforme aux attentes du Groupe.

La croissance de la branche a été dynamique au 4^e trimestre et s'inscrit en hausse de + 2,2 % à périmètre et changes constants sur l'ensemble de l'exercice. L'activité de la branche a été soutenue par le développement rapide des nouveaux produits.

Analyse par division

Les ventes de l'activité **Minéraux de Performance** ont bénéficié du dynamisme du secteur de l'automobile et celles de l'activité **Minéraux pour Filtration** de la bonne tenue de la consommation courante.

La division **Additifs pour la Métallurgie**, issue de l'intégration de S&B, a bien résisté au recul de la production d'acier, notamment en Europe, grâce à la fonderie dont une part importante des débouchés est liée à l'automobile.

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** de la branche, à 178,1 millions d'euros, en hausse de + 57,0 %, inclut un effet de périmètre significatif (+ 45,7 millions d'euros), comprenant les premières synergies liées à S&B, et des effets de change favorables (+ 8,1 millions d'euros). La **marge opérationnelle** dans cette nouvelle composition, s'établit à 16,5 %.

Investissements industriels

Les programmes d'**investissements industriels** se sont poursuivis en 2015 en vue notamment d'accroître la capacité de production de talc destinés aux polymères pour l'automobile dans les usines de Luzenac en France et de Timmins au Canada (Ontario). Ils comprennent également la mise en place d'un nouveau processus de raffinage de talc pour l'automobile dans le Vermont aux États-Unis.

MATÉRIAUX CÉRAMIQUES

(28 % du chiffre d'affaires consolidé)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2015	2014	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	291,0	289,5	+ 0,6 %	- 6,3 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	301,4	292,5	+ 3,0 %	- 1,7 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	285,8	295,1	- 3,1 %	- 4,4 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	294,2	279,7	+ 5,2 %	- 4,7 %
Chiffre d'affaires année	1 172,4	1 156,9	+ 1,3 %	- 4,2 %
Résultat opérationnel courant	210,1	211,0	- 0,4 %	- 11,0 %
Marge opérationnelle	17,9 %	18,2 %	- 0,3 point	
Investissements industriels comptabilisés	78,2	69,5	+ 12,5 %	
en % des amortissements	92 %	82 %		

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche **Matériaux Céramiques** s'est élevé à 1 172,4 millions d'euros en 2015. La hausse de + 1,3 % en variation courante par rapport à 2014 intègre un effet de change de + 4,9 % (+ 57,1 millions d'euros) et un impact périmètre de + 0,6 % (+ 7,5 millions d'euros), notamment lié à la reprise de l'activité Kaolin hydraté de BASF aux États-Unis et à l'acquisition des accessoires métalliques de Matisco dans la division Toiture. La baisse du chiffre d'affaires à PCC de - 4,2 % s'explique essentiellement par la faiblesse des marchés de la construction en France et par le recul du papier.

Analyse par division

En 2015, la division **Toiture** a évolué dans un marché français des tuiles en terre cuite en recul de - 7,0 % par rapport à 2014 ⁽¹⁾. La baisse des ventes de la division a ralenti au 4^e trimestre dans un contexte de stabilisation des demandes de permis de construire, en légère baisse sur 12 mois glissants à fin novembre 2015. Par ailleurs, les ventes de maisons individuelles, indicateur avancé des ventes de tuiles, ont progressé de + 7,3 % au 3^e trimestre 2015 ⁽²⁾.

Dans la division **Kaolin**, le Groupe a poursuivi ses développements dans les applications de spécialité, notamment aux États-Unis,

alors que le repli du marché du papier est marqué en Amérique du Nord. L'apport des activités de Kaolin hydraté de BASF a permis de limiter la baisse des ventes pour le papier au 4^e trimestre de l'exercice.

Dans la division **Céramiques**, le Groupe continue à bénéficier de sa stratégie de repositionnement géographique dans les pays émergents et de son développement sur de nouveaux segments. Les ventes ont également été solides sur ses marchés traditionnels (carrelage, sanitaires, vaisselle).

Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel courant** baisse légèrement de - 0,4 % à 210,1 millions d'euros en 2015 et comprend un effet de change de + 20,1 millions d'euros. Il reflète la baisse des volumes, en partie compensée par le prix/mix de produits et la maîtrise des frais généraux. Dans ce contexte, la **marge opérationnelle** de la branche reste solide à 17,9 % en 2015.

Investissements industriels

Les **investissements industriels** comprennent une augmentation de la capacité de production de kaolin pour l'industrie céramique en Thaïlande, pour servir la croissance en Asie du Sud-Est.

■ MINÉRAUX DE HAUTE RÉSISTANCE

(15 % du chiffre d'affaires consolidé)

Données trimestrielles non auditées (en millions d'euros)	2015	2014	Variation courante	Variation à PCC
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	165,3	163,3	+ 1,2 %	- 7,4 %
Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre	165,0	165,6	- 0,4 %	- 10,4 %
Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre	156,0	154,2	+ 1,1 %	- 3,4 %
Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre	143,1	158,6	- 9,7 %	- 10,5 %
Chiffre d'affaires année	629,4	641,7	- 1,9 %	- 8,0 %
Résultat opérationnel courant	81,6	72,8	+ 12,1 %	- 3,3 %
Marge opérationnelle	13,0 %	11,3 %	+ 1,7 point	
Investissements industriels comptabilisés	42,7	41,0	+ 4,0 %	
en % des amortissements	143 %	134 %		

Chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** de la branche Minéraux de Haute Résistance, qui sert principalement les industries de haute température (acier, fonderie, verre, aluminium, etc.) et celles des produits abrasifs, s'est élevé à 629,4 millions d'euros en 2015, en baisse de - 1,9 % en variation courante par rapport à 2014. Cette évolution comprend un effet de change positif de 44,9 millions d'euros et un effet périmètre de - 6,0 millions d'euros lié à la cession à la fin du mois de juin 2015 d'une activité de négoce de minéraux aux États-Unis. La baisse du chiffre d'affaires à PCC de - 8,0 % est principalement imputable à la baisse du marché des réfractaires et au recentrage sur les produits à forte valeur ajoutée.

Analyse par division

La division **Minéraux Réfractaires** a fait face à une faible demande aux États-Unis ainsi qu'en Asie alors que les ventes ont bien résisté en Europe.

Dans la division **Minéraux Fondus**, la demande est restée stable en Europe contrairement au Brésil et à la Chine ; le Groupe a poursuivi son recentrage sur des produits à plus forte valeur ajoutée.

(1) Source : Fédération Française des Tuiles et Briques : flash décembre 2015.

(2) Source : Commissariat au Développement Durable, novembre 2015.

Résultat opérationnel

À 81,6 millions d'euros, le **résultat opérationnel courant** de la branche s'est redressé. Il inclut un effet de change de + 10,2 millions d'euros et bénéficie des programmes de réduction de coûts et de la restructuration des activités de la branche. Dans ce contexte, la **marge opérationnelle** de la branche s'est améliorée de + 1,7 point à 13,0 %.

Investissements industriels

Le principal **investissement industriel** de développement de cette branche porte sur une nouvelle ligne de production d'alumine ultrafine pour les applications de haute performance dans les abrasifs en Autriche.

2.1.4 PERSPECTIVES 2016

Imerys dispose de réels atouts pour faire face à un environnement macroéconomique qui reste très incertain. Ainsi, le Groupe bénéficiera non seulement de la contribution en année pleine de S&B, mais également de la poursuite de la dynamique des

projets d'innovation et des nouveaux développements. Imerys continuera, par ailleurs, à gérer ses coûts avec rigueur, et à adapter son dispositif industriel à l'évolution des marchés.

2.1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ EN 2015

La Société réalise, en 2015, un bénéfice net de 340,1 millions d'euros, en augmentation de + 308,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'établit à - 56,3 millions d'euros, soit une variation de - 11,9 millions d'euros par rapport à l'exercice 2014. Cette évolution est le résultat d'une diminution des produits d'exploitation de - 6,4 millions d'euros, à 31,4 millions d'euros. Parallèlement, les charges d'exploitation augmentent de - 5,5 millions d'euros pour passer à - 87,8 millions d'euros, principalement du fait de l'augmentation de - 10,8 millions d'euros des achats et services extérieurs reflétant l'activité soutenue de croissance externe. Les charges de personnel diminuent de - 3,6 millions d'euros, impactées par la charge relative aux attributions gratuites d'actions.

Le résultat financier s'établit à 356,6 millions d'euros en 2015 contre 31,5 millions d'euros en 2014. La Société a perçu 470,5 millions d'euros de dividendes en 2015, en augmentation de + 353,5 millions d'euros par rapport à 2014. La Société a enregistré en 2015 une perte nette de change de - 70,7 millions d'euros contre une perte nette de change de - 21,7 millions d'euros en 2014. Parallèlement, des provisions nettes pour risque de change sont reprises en 2015 pour + 3,0 millions d'euros contre des dotations de - 6,9 millions d'euros en 2014. Les impacts de change nets des provisions sont donc de - 67,7 millions d'euros en 2015 contre - 28,6 millions d'euros en 2014. Les charges financières nettes augmentent de + 3,0 millions d'euros suite au placement début décembre 2014 d'une émission obligataire de 500,0 millions d'euros à échéance 2024 et d'un abondement de 100,0 millions d'euros de la souche à échéance novembre 2020. Hors change, les dotations de dépréciations et provisions financières nettes se montent à + 0,1 million d'euros en 2015 contre - 13,5 millions d'euros en 2014. Ces dotations nettes en 2015 concernent une reprise de provision pour dépréciation de prêts de + 1,4 million

d'euros, une dotation de - 0,6 million d'euros pour la provision sur instruments financiers et une dernière provision pour - 0,7 million d'euros pour différents coûts de gestion financière courante. Les mouvements sur titres et prêts concernent les participations du Groupe en Asie.

Il est ici rappelé qu'en application de la procédure de gestion des risques en vigueur au sein du Groupe, la Société met en œuvre des instruments financiers à terme ou optionnels pour se couvrir contre les risques inhérents aux variations de taux de change, d'intérêt et de prix de l'énergie.

Le résultat courant s'établit à + 300,3 millions d'euros en 2015 contre - 12,9 millions d'euros en 2014.

Le résultat exceptionnel s'élevait à - 0,4 million d'euros en 2014 ; pour l'exercice 2015, il s'établit à - 6,8 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2015, Imerys SA a comptabilisé un produit d'impôt de + 46,6 millions d'euros, résultant de l'intégration fiscale de sociétés françaises dont Imerys SA est la tête de Groupe.

Les dettes financières d'Imerys SA augmentent de 327,6 millions d'euros en 2015.

Les participations nettes sont en augmentation en 2015 de 708,7 millions d'euros suite à l'acquisition de S&B.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 le versement d'un dividende de 1,75 euro par action, en hausse de + 6,1 % par rapport à 2014. La mise en paiement interviendrait à compter du 12 mai 2016 pour un montant total d'environ 139,3 millions d'euros, représentant 40,6 % du résultat courant net consolidé, part du Groupe (concernant la proposition d'affectation de résultat, voir note 34 aux états financiers sociaux et paragraphe 8.1.1 du chapitre 8 du présent Document de Référence).

Au 31 décembre 2015, la dette financière de la Société était composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	3 087 046	1 606 084	927 556	553 406
Autres dettes	62 365	33 365	29 000	-
Produits constatés d'avance	0	-	-	-
Écarts de conversion passif	9 329	9 329	-	-
Total	3 158 740	1 648 778	956 556	553 406

■ INVENTAIRE DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Concernant les filiales et participations au 31 décembre 2015, *voir note 35 aux états financiers sociaux*.

Concernant les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2015, *voir note 18 aux états financiers sociaux*.

■ INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET LES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES RÉALISÉES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

✓ Pour les renseignements concernant le capital au 31 décembre 2015, *voir notes 19 et 29 aux états financiers sociaux, ainsi que le paragraphe 7.3.1 du chapitre 7 du Document de Référence*.

Le montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices a été égal à :

	2015 Au titre de l'exercice 2014	2014 Au titre de l'exercice 2013	2013 Au titre de l'exercice 2012
Dividende brut par action	1,65 €	1,60 €	1,55 €
Dividende net par action	1,65 €	1,60 €	1,55 €
Distribution nette totale	132,5 M€	122,4 M€	117,0 M€

✓ Pour plus de détails concernant la politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes, *voir section 7.6 du chapitre 7 du Document de Référence*.

■ CAPITAL, AUTRES TITRES, RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications (en euros)	2015	2014	2013	2012	2011
I. Capital et autres titres à la fin de l'exercice					
Capital social	159 144 982	151 771 182	152 476 528	150 737 092	150 285 032
Nombre d'actions ordinaires à la fin de l'exercice	79 572 491	75 885 591	76 238 264	75 368 546	75 142 516
Nominal par action	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions ordinaires potentielles par exercice d'options	1 459 672	2 484 569	3 090 546	4 102 831	4 202 766
II. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	30 377 768	37 564 102	25 308 126	26 555 498	23 102 369
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	267 801 548	10 864 457	32 340 859	- 27 397 535	1 016 776
Impôts sur les bénéfices	46 644 138	44 446 604	34 950 441	35 839 607	49 412 228
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	340 118 961	31 197 197	49 138 878	60 415 360	9 643 394
Résultat distribué (hors précompte)	132 492 560	122 431 557	116 955 803	112 763 769	90 597 541
III. Résultat par action ⁽¹⁾					
Résultat après impôts, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions	3,95	0,73	0,88	0,11	0,67
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,27	0,41	0,64	0,80	0,13
Dividende net attribué à chaque action	1,75 ⁽²⁾	1,65	1,60	1,55	1,50
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	166,00	157,00	141,00	152,83	140,75
Montant de la masse salariale de l'exercice	16 867 259	15 926 339	14 822 200	15 320 203	15 625 401
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice	9 356 639	9 075 639	8 282 608	7 954 307	7 301 757

(1) Sur la base du nombre d'actions à chaque fin d'exercice.

(2) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016.

■ AUTRES INFORMATIONS

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2015.

■ ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler pour la Société.

■ PERSPECTIVES 2016

En 2016, la Société poursuivra son activité de holding et, notamment, de prestations de services à l'égard de ses filiales et continuera de gérer les risques financiers pour l'ensemble du Groupe.

■ DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DANS LE CADRE DE LA "LOI DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE" DU 4 AOÛT 2008 (DITE LOI "LME")

En application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit :

Dettes à la clôture de l'exercice 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	< 30 jours	de 31 à 60 jours	> 61 jours
Fournisseurs Groupe	3 884	3 877	-	7
Fournisseurs hors Groupe	2 332	2 239	91	2
Total dettes fournisseurs	6 216	6 116	91	9

Dettes à la clôture de l'exercice 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	< 30 jours	de 31 à 60 jours	> 61 jours
Fournisseurs Groupe	2 494	2 223	257	14
Fournisseurs hors Groupe	4 307	3 374	881	52
Total dettes fournisseurs	6 801	5 597	1 138	66

Sont incorporées au présent Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les informations détaillées dans les chapitres suivants du Document de Référence, notamment :

- Informations sociales et environnementales ; engagements sociétaux en faveur du Développement Durable et de l'Économie Circulaire (chapitre 5 – Développement Durable) ;
- Activité en matière de Recherche & Développement (chapitre 1 – Présentation du Groupe) ;
- Prises de contrôle et de participation (chapitre 1 – Présentation du Groupe et chapitre 6 – États financiers) ;
- Composition et fonctionnement du Conseil d'Administration ; liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ; montant des rémunérations et avantages sociaux y inclus les options de souscription d'actions et d'actions gratuites ; opérations réalisées sur les titres de la Société par les mandataires sociaux (chapitre 3 – Gouvernement d'Entreprise) ;
- Principaux risques et incertitudes (chapitre 4 – Facteurs de risques et contrôle interne et chapitre 6 – États financiers) ;
- Liste des principales filiales et participations (chapitre 6 – États financiers) ;
- Utilisation des instruments financiers (chapitre 6 – États financiers) ;
- Renseignements sur le capital social (y inclus la participation des salariés au capital de la Société ; tableau résumé des autorisations financières existantes et programme de rachats d'actions) et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital).

2.2 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

S.A.S à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

2.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

■ II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède annuellement à des tests de perte de valeur des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 19 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les hypothèses utilisées et à vérifier que la note 19 aux états financiers consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

2.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Imerys, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation sont évalués en tenant compte non seulement de la quote-part de la situation nette qu'ils représentent, mais également des perspectives de rentabilité future comme indiqué dans la note 2 des principes et méthodes comptables de l'annexe sur les immobilisations financières.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, la sincérité et l'exactitude de ces informations appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations représentent les rémunérations et avantages versés par le groupe Imerys et les sociétés le contrôlant aux mandataires sociaux concernés au titre des mandats, fonctions ou missions exercés, au sein, ou pour le compte du groupe Imerys. Elles n'incluent donc pas ceux versés au titre des autres mandats, fonctions ou missions.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

2.2.3 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de l'engagement suivant qui a fait l'objet, depuis la clôture de l'exercice écoulé, d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Indemnité de rupture du mandat social de Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général

Lors de sa séance du 11 février 2016, votre conseil d'administration a modifié le contrat de mandataire social de Monsieur Gilles Michel, tel qu'approuvé par votre assemblée générale du 30 avril 2015, qui prévoit désormais "qu'une indemnité de rupture lui serait due en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci ; aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Monsieur Gilles Michel ou, s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans".

Il est précisé que les autres conditions de versement (calcul du montant, conditions de performance applicables) demeurent inchangées, à savoir :

Le montant de cette indemnité sera égal au montant de sa rémunération fixe des vingt-quatre derniers mois à laquelle viendra s'ajouter une somme égale au montant de sa rémunération variable acquise au titre des deux derniers exercices clos.

Elle est soumise à condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun des exercices, comme suit :

- si le pourcentage moyen (calculé sur les trois derniers exercices concernés) d'atteinte de ces objectifs était inférieur à 40 % aucune indemnité ne serait due,
- si le pourcentage était compris entre 40 % et 80 %, l'indemnité serait calculée de manière linéaire entre deux seuils correspondant à 50 % et 100 % du montant maximum de l'indemnité,
- si ce pourcentage était supérieur à 80 %, l'indemnité maximale serait due.

Votre conseil a motivé cette modification du contrat de mandataire social par la volonté de se conformer aux termes du code AFEP-MEDEF.

■ CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution ou de la poursuite, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale du 30 avril 2015, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 18 mars 2015.

a) Conventions avec Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Régime collectif de retraite à cotisations définies

Ce régime, dont la gestion est confiée à une compagnie d'assurance externe, prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des bénéficiaires éligibles, plafonnée à huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale française (PASS), alimentée conjointement par le bénéficiaire, à hauteur de 3 %, et par votre société, à hauteur de 5 % ; les droits acquis viennent, le cas échéant, s'imputer sur les plafonds de retraite garantis au titre du régime collectif de retraite à prestations définies. Les cotisations obligatoires peuvent être complétées par des cotisations libres et facultatives.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2015 s'élève à 15 216 € pour Monsieur Gilles Michel.

Garantie sociale des chefs d'entreprise

Monsieur Gilles Michel bénéficie, en qualité de mandataire social, de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise souscrite par votre société.

Le montant des cotisations versées à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2015 s'élève à 12 342 €.

b) Engagements pris en faveur de Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général, sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Indemnité de rupture du mandat social

Comme indiqué dans la première partie du présent rapport, le contrat de mandataire social de Monsieur Gilles Michel prévoit une indemnité de rupture dont les conditions de versement, telles que définies lors de l'approbation par l'assemblée générale des 26 avril 2012 et 30 avril 2015, ont été modifiées par le conseil d'administration réuni le 11 février 2016.

Régime collectif de retraite à prestations définies

Ce régime, mis en place par votre société en 1985, prévoit le versement d'une rente viagère pour les principaux dirigeants du groupe incluant votre président-directeur général, qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité (huit années minimum d'ancienneté dans le groupe dont quatre en tant que membre du comité exécutif).

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versée aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculée pour garantir :

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires y inclus le régime de retraite à cotisations définies mentionné ci-dessus) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le Plafond Annuel de la Sécurité sociale française (PASS) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe.

Le montant global de l'engagement estimé pour Monsieur Gilles Michel s'élève à 4 927 K€ au 31 décembre 2015.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés

Frédéric GOURD

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Conseil d'Administration	56	3.5 Actions de performance	88
3.1.1 Pouvoirs	56	3.5.1 Plans d'actions de performance en vigueur	88
3.1.2 Composition	57	3.5.2 Actions de performance attribuées en 2015 par la Société à son Président-Directeur Général	89
3.1.3 Informations et renseignements sur les Administrateurs	60	3.5.3 Historique des attributions d'actions de performance	90
3.1.4 Fonctionnement	69		
3.1.5 Mise en œuvre des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise	70		
3.2 Direction Générale	77	3.6 Conditions spécifiques et restrictions applicables aux attributions au Président-Directeur Général	91
3.2.1 Composition	77		
3.2.2 Pouvoirs	77	3.7 Transactions des mandataires sociaux sur les titres de la Société	92
3.2.3 Comité Exécutif	77		
3.3 Rémunérations	79	3.8 Application du Code de Gouvernement d'Entreprise	93
3.3.1 Conseil d'Administration	79		
3.3.2 Direction Générale	80		
3.4 Options de souscription d'actions	84		
3.4.1 Plans d'options en vigueur	84		
3.4.2 Options de performance attribuées par la Société à son Président-Directeur Général	85		
3.4.3 Détails des plans d'options en vigueur	86		

La Société est organisée en Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a opté le 28 avril 2011 pour la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a désigné M. Gilles Michel pour les exercer. Il a également décidé de nommer en son sein un Vice-Président qui est, depuis le 29 avril 2014, M. Amaury de Seze. Cette structure de gouvernance, adoptée par une très grande majorité des sociétés cotées françaises à Conseil d'Administration, permet de simplifier le fonctionnement de la gestion opérationnelle de la Société en vue d'en accroître encore l'efficacité, tout en tenant compte de la présence d'actionnaires de contrôle au capital de la Société et en veillant à la poursuite de l'application par la Société des meilleurs principes de Gouvernement d'Entreprise.

La Société se conforme aux réglementations françaises en matière de Gouvernement d'Entreprise auxquelles elle est soumise. Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, mis à jour pour la dernière fois en novembre 2015, est celui auquel se réfère Imerys pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006 (ce code est disponible sur le site Internet de la Société : www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance"). La Société respecte l'ensemble des recommandations issues de ce code à l'exception de celles qui font l'objet des explications fournies à la [section 3.8](#) ci-après.

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1.1 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration :

- nomme et, le cas échéant révoque, le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Président du Conseil et le Directeur Général ainsi que, le cas échéant et sur la proposition de ce dernier, un ou plusieurs Directeur(s) Général(aux) délégué(s) ; il fixe les éléments de leur rémunération ; et
- exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par la Direction Générale.

À l'effet de ce contrôle, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts et celles de la Charte Intérieure du Conseil :

- le Conseil d'Administration opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- la Direction Générale présente périodiquement au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, établi dans les conditions demandées par le Conseil. Il inclut la présentation des comptes trimestriels et semestriels du Groupe ;
- dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, la Direction Générale présente au Conseil, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels de la Société et les comptes consolidés du Groupe, ainsi que son rapport d'activité pour l'exercice clos. Le Conseil arrête ces comptes ainsi que les termes de son Rapport de Gestion qui sera présenté à l'Assemblée Générale annuelle ;
- la Direction Générale soumet au Conseil d'Administration ses objectifs annuels d'exploitation pour l'année à venir et, périodiquement, ses projets stratégiques à long terme.

En outre, en application des dispositions de la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale dans le cadre des pouvoirs généraux qui lui sont reconnus par la loi :

- les orientations stratégiques de la Société et du Groupe ainsi que toutes opérations susceptibles d'influencer significativement ces orientations ; il procède en outre à l'examen périodique du plan, établi ou révisé par la Direction Générale, de la stratégie à long terme du Groupe (plan pluriannuel) ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à 75 millions d'euros, ou sa contre-valeur en toute autre devise,
 - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
 - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe ;
- le cas échéant, la répartition proposée par le Directeur Général des tâches de Direction entre les différents Directeurs Généraux délégués ;
- plus généralement, tout engagement pris par la Société ou le Groupe et constitutif d'une convention réglementée, conformément à la loi.

Enfin, le Conseil d'Administration consent des délégations éventuelles spécifiques de ses pouvoirs à la Direction Générale, dans les limites et conditions fixées par la loi, en vue :

- de l'octroi de garanties personnelles (telles que cautions et avals de tiers) par la Société, ou de sûretés sur ses actifs, dans la limite d'un montant global en principal fixé annuellement ;

- de procéder, en vertu des autorisations conférées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration, au rachat par la Société de ses propres actions ou à certaines opérations d'augmentation de capital ;
- de réaliser des émissions d'obligations ordinaires, en une ou plusieurs fois.

3.1.2 COMPOSITION

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 18 membres. Leur mandat est d'une durée de trois ans, le renouvellement du Conseil d'Administration intervenant à raison, en principe, d'un tiers tous les ans.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour faire bénéficier le Groupe de l'expérience professionnelle diversifiée et internationale de ses membres et associer à la définition de la stratégie du Groupe, et à sa mise en œuvre, les représentants des actionnaires de contrôle d'Imerys.

Le Conseil compte, depuis le 6 octobre 2014, deux Administrateurs représentant les salariés : Madame Éliane Augelet-Petit et Monsieur Enrico d'Ortona désignés respectivement par le Comité de Groupe France et le Comité d'Entreprise Européen du groupe Imerys. Ces derniers bénéficient d'une formation adaptée à l'exercice de leur mandat, à la charge de la Société, dispensée tant par des organismes extérieurs que par le centre de formation du Groupe, Imerys Learning Center. Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil a, lors de sa séance du 29 octobre 2015, fixé à 20 heures au minimum et à 35 heures au maximum par an, pour les deux prochaines années de leur mandat, le temps consacré à leur formation : celle-ci est par ailleurs complétée d'une formation linguistique en anglais dans la limite de 35 heures par an. Le Conseil a par ailleurs fixé à 15 heures le temps accordé sur leur durée légale de travail aux Administrateurs représentant les salariés pour préparer chaque réunion du Conseil d'Administration.

Depuis la désignation d'Administrateurs représentant les salariés, la représentation du Comité d'Entreprise au Conseil d'Administration de la Société n'est plus assurée que par une seule personne qui assiste, avec voix consultative, à toutes les séances du Conseil.

■ CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2015

Les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale Mixte le 30 avril 2015, ont décidé de :

- renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Marie-Françoise Walbaum et de Messieurs Xavier Le Clef et Gilles Michel pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017 ;

- nommer, pour une durée de trois ans, Mesdames Giovanna Kampouri Monnas et Katherine Taaffe Richard ainsi que Monsieur Ulysses Kyriacopoulos en qualité de nouveaux Administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jocelyn Lefebvre et Gérard Buffière ont expiré à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 compte tenu du souhait exprimé par le premier de ne pas être renouvelé et de l'atteinte de la limite d'âge prévue par les statuts pour le second.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 30 avril 2015, de maintenir la réunion des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général et de reconduire Monsieur Gilles Michel dans ses fonctions de Président-Directeur Général de la Société.

Par ailleurs, le Conseil a décidé :

- lors de sa séance du 29 juillet 2015, de nommer Monsieur Laurent Raets en qualité de nouvel Administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Olivier Pirotte, qui avait remis sa démission avec effet au 1^{er} juin 2015 pour prendre les fonctions de Directeur Financier du Groupe ; et
- lors de sa séance du 15 décembre 2015, de nommer, Monsieur Colin Hall en qualité de nouvel Administrateur, en remplacement de Monsieur Arnaud Laviolette qui avait remis sa démission avec effet au 1^{er} novembre 2015.

La durée des mandats de Messieurs Colin Hall et Laurent Raets court jusqu'à l'expiration respective de ceux des Administrateurs qu'ils remplacent (Assemblées Générales appelée en 2017 pour le premier, et en 2016 pour le second, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice précédent).

■ COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

Nom	Âge	Nationalité	Fonction	Date de 1 ^{re} nomination	Année de renouvellement du mandat exercé	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Gilles Michel	60 ans	Française	Président-Directeur Général	03/11/2010	2018	74 495	Non ⁽¹⁾
Amaury de Seze	69 ans	Française	Vice-Président	30/07/2008	2016	8 016	Non ⁽²⁾
Éliane Augelet-Petit	58 ans	Française	Administrateur représentant les salariés	06/10/2014	2017	na	na
Aldo Cardoso	60 ans	Française	Administrateur	03/05/2005	2017	1 680	Oui
Paul Desmarais III	33 ans	Canadienne	Administrateur	29/04/2014	2017	600	Non ⁽²⁾
Ian Gallienne	45 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2016	600	Non ⁽²⁾
Marion Guillou	61 ans	Française	Administrateur	01/09/2012	2017	600	Oui
Colin Hall	45 ans	Américain	Administrateur	15/12/2015	2017	-	Non ⁽²⁾
Giovanna Kampouri Monnas	60 ans	Grecque	Administrateur	30/04/2015	2018	200	Oui
Ulysses Kyriacopoulos	63 ans	Grecque	Administrateur	30/04/2015	2018	100	Non ⁽³⁾
Fatine Layt	48 ans	Française	Administrateur	29/04/2010	2016	600	Oui
Xavier Le Clef	39 ans	Belge	Administrateur	26/04/2012	2018	720	Non ⁽²⁾
Arielle Malard de Rothschild	52 ans	Française	Administrateur	28/04/2011	2017	600	Oui
Enrico d'Ortona	52 ans	Belge	Administrateur représentant les salariés	06/10/2014	2017	na	na
Robert Peugeot	65 ans	Française	Administrateur	04/11/2002	2016	704	Oui ⁽⁴⁾
Laurent Raets	36 ans	Belge	Administrateur	29/07/2015	2016	600	Non ⁽²⁾
Katherine Taaffe Richard	34 ans	Américaine	Administrateur	30/04/2015	2018	100	Oui
Marie-Françoise Walbaum	65 ans	Française	Administrateur	25/04/2013	2018	600	Oui
Total des membres : 18						90 215 ⁽⁵⁾	8

(1) Président-Directeur Général de la Société.

(2) Administrateur représentant un actionnaire majoritaire de la Société.

(3) Administrateur ayant des liens d'affaires avec la Société.

(4) Voir section 3.8 du présent chapitre.

(5) Soit 0,11 % du capital et 0,08 % des droits de vote au 31 décembre 2015.

Le nombre minimum d'actions requis pour être membre du Conseil d'Administration est statutairement fixé à 100. La Charte Intérieure du Conseil a porté ce chiffre à 600 actions, à acquérir par chaque Administrateur dans l'année qui suit sa nomination.

En vertu des dispositions statutaires, les fonctions d'Administrateur prennent fin de plein droit le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle le titulaire a atteint l'âge de 70 ans ; celles de Président et de Vice-Président(s) prennent fin de plein droit à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration suivant le dépassement de l'âge de 70 ans.

À la date du présent Document de Référence : la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (6 sur 16, hors Administrateurs représentant les salariés) atteint 37,5 % ;

sept membres ne sont pas de nationalité française et huit sont reconnus comme "indépendants". Cette proportion de membres indépendants dans la composition du Conseil d'Administration (8 sur 16) est supérieure à celle du tiers recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF pour les sociétés pourvues d'actionnaires de contrôle.

La définition d'indépendance retenue par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 3 mai 2005, sur proposition de son Comité des Nominations et des Rémunérations, et confirmée depuis lors chaque année, prévoit : "l'absence de relation du membre du Conseil d'Administration avec Imerys, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil a tenu à rappeler dans sa Charte Intérieure que les critères d'application ainsi retenus ⁽¹⁾n'étaient ni exclusifs de la qualité d'indépendance si l'un d'entre eux n'était pas rempli, ni nécessairement suffisants pour se voir conférer cette qualité. L'indépendance d'un membre doit en effet être appréciée en fonction de sa situation particulière personnelle ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

■ CHANGEMENTS ENVISAGÉS EN 2016

Après examen et avis rendu par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil proposera à l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 de :

- ratifier la nomination de Messieurs Laurent Raets et Colin Hall en qualité de nouveaux Administrateurs décidée par cooptation par le Conseil d'Administration, respectivement les 29 juillet et 15 décembre 2015 ;
- renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Ian Gallienne et Laurent Raets pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 ;
- nommer, pour une durée de trois ans, Madame Odile Desforges et Monsieur Arnaud Vial en qualité de nouveaux Administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Le mandat d'Administrateur de Madame Fatine Layt et de Messieurs Robert Peugeot et Amaury de Seze arrivant à échéance, et ces derniers n'ayant pas sollicité leur renouvellement respectif, le Conseil en a pris acte lors de sa réunion du 11 février 2016. Il a également désigné Monsieur Paul Desmarais III pour succéder, en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, à Monsieur Amaury de Seze à l'expiration de son mandat.

À l'issue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016, et sous réserve de l'adoption des propositions ci-dessus, la proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration (6 sur 15, hors Administrateurs représentant les salariés) atteindra 40 %, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen individuel de leur situation personnelle, en particulier ceux dont le renouvellement ou la nomination sont proposés, le Conseil, sur la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a reconnu cette qualité à Madame Odile Desforges et ne l'a pas reconnue à Messieurs Ian Gallienne, Laurent Raets et Arnaud Vial, en tant que représentants d'un actionnaire de contrôle de la Société.

À cette occasion, le Conseil a tout particulièrement examiné les relations d'affaires susceptibles d'exister entre des sociétés du Groupe et les Administrateurs actuels, ou dont la nomination est proposée, en dehors de ceux représentant un actionnaire de contrôle de la Société et de Monsieur Ulysses Kyriacopoulos. En effet, entrée dans le capital de la Société à la suite de l'acquisition du groupe S&B, sa famille détenait 5,09 % du capital d'Imerys à fin décembre 2015. Cette dernière a en outre conclu un pacte d'actionnaires avec le groupe GBL ⁽²⁾. Elle pourrait également, dans le cadre de l'intégration des activités de S&B au groupe Imerys, percevoir en numéraire un complément de prix d'acquisition lié aux performances futures de ces activités, pour un montant maximal de 33 millions d'euros. Compte tenu de ces éléments, le Conseil sur la proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations a confirmé l'absence de reconnaissance à Monsieur Ulysses Kyriacopoulos de la qualité de membre indépendant. En dehors des exceptions rappelées ci-dessus, le Conseil a estimé que les autres Administrateurs n'entretenaient aucun lien d'affaires avec le Groupe – ou, s'il en existait, qu'il relevait de la simple activité opérationnelle courante du Groupe et sans caractère significatif (comme pour la banque d'affaires Rothschild & Cie au sein de laquelle Madame Arielle Malard de Rothschild exerce des fonctions dirigeantes et n'intervient pas pour le compte du Groupe) – susceptible d'affecter leur indépendance ou de créer un conflit d'intérêt.

Les informations concernant les Administrateurs dont le renouvellement de mandat est proposé à l'Assemblée Générale figurent au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#) ; celles relatives à Madame Odile Desforges et Monsieur Arnaud Vial figurent au [paragraphe 8.1.4 du chapitre 8 du Document de Référence](#).

(1) Pour son application, le Conseil retient les situations suivantes comme susceptibles de compromettre cette liberté de jugement :

- salarié ou dirigeant mandataire social d'Imerys, salarié ou Administrateur (ou assimilé) des filiales d'Imerys, de ses actionnaires de contrôle (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce) ou de ses actionnaires importants (détenant plus de 10 % de son capital) ou l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle Imerys, un de ses salariés désigné en tant que tel, ou un dirigeant mandataire social d'Imerys (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) est Administrateur (ou assimilé) ;
- Administrateur (ou assimilé) de la Société depuis plus de 12 ans ;
- client, fournisseur ou banquier significatif d'Imerys ou de son Groupe ;
- lien familial proche avec un mandataire social d'Imerys ;
- Commissaire aux comptes d'Imerys au cours des cinq années précédentes.

(2) Sans intention d'agir de concert entre eux (voir [paragraphe 7.3.3 du chapitre 7 du Document de Référence](#)).

3.1.3 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Les informations et renseignements figurant ci-après ont été communiqués individuellement à la Société par chacun des Administrateurs en fonction au 31 décembre 2015.

■ PRINCIPALE ACTIVITÉ ET AUTRES MANDATS EXERCÉS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gilles Michel

Président-Directeur Général

Né le 10 janvier 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
154, rue de l'Université
75007 Paris (France)

Biographie

Ancien élève de l'École Polytechnique (1974), de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE) et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris, Gilles Michel débute sa carrière à l'ENSAE, puis à la Banque Mondiale à Washington D.C. avant de rejoindre en 1986 le groupe Saint-Gobain où, durant seize années, il a occupé diverses fonctions de Direction, notamment aux États-Unis, avant d'être nommé en 2000 Président de la branche Céramiques & Plastiques. Il a ensuite rejoint en 2001 le groupe PSA Peugeot-Citroën, en qualité de Directeur des Plates-Formes, Techniques & Achats, puis de Directeur de la marque Citroën, membre du Directoire de Peugeot S.A. Le 1^{er} décembre 2008, Gilles Michel a pris la Direction du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), chargé de prendre des participations dans le capital d'entreprises porteuses de croissance et de compétitivité pour l'économie française. Entré dans le groupe Imerys en septembre 2010, Gilles Michel a été nommé à compter du 3 novembre 2010 Administrateur et Directeur Général délégué. Il est, depuis le 28 avril 2011, Président-Directeur Général d'Imerys.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Activité principale :

- Président-Directeur Général d'Imerys*.

Autres mandats :

- Administrateur : Solvay* (Belgique) ; Charles Telfair Institute, GML Investissements Ltée (Île Maurice).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Aucun.

Amaury de Seze

Vice-Président du Conseil d'Administration

Né le 7 mai 1946

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, Avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Diplômé de la Stanford Graduate School of Business (États-Unis), Amaury de Seze débute sa carrière en 1968 chez Bull General Electric. En 1978, il rejoint le groupe Volvo où il exerce diverses fonctions avant de devenir en 1986 Président-Directeur Général de Volvo France puis Président de Volvo Europe et membre du Comité Exécutif du groupe en 1990. En 1993, il rejoint le groupe Paribas en tant que membre du Directoire de Compagnie Financière de Paribas et de Banque Paribas en charge des participations et des affaires industrielles. De 2002 à octobre 2007, il est Président de PAI Partners. En mars 2008, il est nommé Vice Chairman de Power Corporation du Canada, en charge des investissements européens, jusqu'en mai 2010, date à laquelle il devient Vice-Président du Conseil d'Administration de Corporation Financière Power puis Vice Chairman.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Activité principale :

- Vice-Chairman de Corporation Financière Power* (Holding financier - Canada).

Autres mandats :

- Administrateur Référent : Carrefour S.A.* (France).
- Président du Conseil de Surveillance : PAI Partners (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Publicis Groupe SA* (France).
- Administrateur : Erbe SA, Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) ; RM2 International SA* (Luxembourg) ; BW Group (Singapour) ; Pargesa Holding S.A.* (Suisse).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Président du Conseil d'Administration : Carrefour SA* (France).
- Vice-Chairman : Power Corporation du Canada* (Canada).
- Administrateur : Corporation Financière Power*, Power Corporation du Canada* (Canada) ; Groupe Industriel Marcel Dassault SAS, Suez Environnement Company*, Thales* (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Gras Savoye SCA (France).

* Société cotée.

Éliane Augelet-Petit

Administrateur représentant les salariés

Née le 29 août 1957

Adresse professionnelle :

Imerys
154, rue de l'Université
75007 Paris (France)

Biographie

Éliane Augelet-Petit débute sa carrière en 1973 chez Peñarroya, société cotée filiale d'Imerys (alors Imetal), en tant qu'Employée administrative. Elle rejoint la Direction Juridique d'Imerys en 1978 en qualité d'Assistante juridique. Elle a exercé dès 1978 un mandat de représentante CFDT élue au Comité d'Entreprise d'Imerys, jusqu'au 6 octobre 2014, date de sa désignation en qualité d'Administrateur représentant les salariés ; à ce titre, elle a assisté aux séances du Conseil d'Administration d'Imerys jusqu'à cette date. Tout au long de son mandat, elle a exercé diverses fonctions, notamment celles de représentante syndicale CFDT du Groupe et Secrétaire au sein du Comité Groupe France et du Comité d'Entreprise Européen.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015 :****Activité principale :**

- Assistante juridique : Direction Juridique Imerys* (France).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Aucun.

Aldo Cardoso

Administrateur

Né le 7 mars 1956

Adresse professionnelle :

Imerys
154, rue de l'Université
75007 Paris (France)

Biographie

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise de Droit, Aldo Cardoso débute sa carrière en 1979 chez Arthur Andersen dont il devient associé en 1989. Directeur Européen de l'Audit et du Conseil Financier en 1996, puis Président d'Andersen France de 1998 à 2002, il est nommé Président du Conseil de Surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2002, avant d'en devenir Président du Directoire de 2002 à 2003. À ce titre, Aldo Cardoso a assuré la gestion de l'arrêt des activités d'Andersen dans le monde.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015 :****Mandats exercés :**

- Administrateur : Bureau Veritas*, Engie*, Worldline* (France).
- Censeur : Axa Investment Managers (France).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU
COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Administrateur : Mobistar (Belgique) ; Accor*, Gecina*, GE Corporate Finance Bank, PlaNet Finance, Rhodia* (France).

* Société cotée.

Paul Desmarais III**Administrateur**

Né le 8 juin 1982

Adresse professionnelle :

Power Corporation du Canada
751, square Victoria
Montréal QC H2Y 2J3 (Canada)

Biographie

Diplômé en sciences économiques de Harvard University et titulaire d'un MBA de l'INSEAD en France, Paul Desmarais III a débuté sa carrière en 2004 chez Goldman Sachs (États-Unis) où il a occupé différentes fonctions jusqu'en 2009. Après avoir travaillé en gestion de projets et stratégie chez Imerys de 2010 à 2012, il rejoint la compagnie d'assurance Great-West Lifeco (Canada) en qualité de Vice-Président adjoint en charge de la gestion des risques. Depuis mai 2014, Paul Desmarais III est Vice-Président des sociétés Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power (Canada).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015 :****Activité principale :**

- Vice-Président : Power Corporation du Canada*, Corporation Financière Power* (Holdings financiers - Canada).

Autres mandats :

- Administrateur : Groupe Bruxelles Lambert* (Belgique) ; Canada Life Financial Corporation, Great-West Financial (Canada) Inc.*, Great-West Financial (Nova Scotia) Co., Groupe Investors Inc., London Insurance Group Inc., London Life Insurance Company, Mackenzie Inc., Sagard Capital Partners GP, Inc., The Great-West Life Assurance Company, Wealthsimple (Canada) ; Great-West Life & Annuity Insurance Company, GWL&A Financial Inc., Putnam Investments, LLC (États-Unis) ; Pargesa Holding SA* (Suisse).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Aucun.

Ian Gallienne**Administrateur**

Né le 23 janvier 1971

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Diplômé en Gestion et Administration, spécialisation Finance, de l'ESDE de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Ian Gallienne débute sa carrière en 1992, en Espagne, en tant que co-fondateur d'une société commerciale. De 1995 à 1997, il est membre de la Direction d'une société de conseil spécialisée dans le redressement de sociétés en difficultés en France. De 1998 à 2005, il est Directeur des fonds de Private Equity Rhône Capital LLC à New York et à Londres. En 2005, il crée les fonds de Private Equity Ergon Capital à Bruxelles dont il est l'Administrateur Délégué jusqu'en 2012. Ian Gallienne est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis le 1^{er} janvier 2012.

**LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015 :****Activité principale :**

- Administrateur Délégué : Groupe Bruxelles Lambert* (Holding financier - Belgique).

Autres mandats :

- Administrateur : Erbe SA, Ergon Capital SA, Unicore (Belgique) ; Lafarge*, Pernod Ricard* (France) ; SGS* (Suisse).
- Gérant : Ergon Capital II Sàrl (Luxembourg).

**LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS
AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Administrateur Délégué : Ergon Capital Partners SA, Ergon Capital Partners II SA, Ergon Capital Partners III SA (Belgique).
- Administrateur : Publihold SA, Steel Partners NV (Belgique) ; Central Parc Villepinte SA, Elitech Group SAS, Fonds de Dotation du Palais, PLU Holding SAS (France) ; Gruppo Banca Leonardo SpA, La Gardenia Beauty SpA, Seves SpA (Italie) ; Arno Glass SA (Luxembourg).
- Membre du Conseil de Surveillance : Arno Glass Luxco SCA, Kartesia GP SA (Luxembourg).
- Gérant : Egerton Sàrl (Luxembourg).

* Société cotée.

Marion Guillou**Administrateur**

Née le 17 septembre 1954

Adresse professionnelle :

IAVFF – Agreenium
42, rue Scheffer
75116 Paris (France)

Biographie

Ancienne élève de l'École Polytechnique de Paris (1973) et de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, docteur en physicochimie des biotransformations, Marion Guillou débute sa carrière en 1978 et occupe différents postes dans l'Administration, au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Saint-Lô, Paris, Nantes) puis de la Recherche (DRRT Pays de la Loire). Elle rejoint en 1986 un laboratoire mixte Université de Nantes/CNRS en tant que Chargée de Recherche. De 1993 à 1996, elle est Attachée agricole à l'Ambassade de France à Londres. De 1996 à 2000, Marion Guillou assume la Direction Générale de l'Alimentation au ministère de l'Agriculture avant de prendre celle de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) en 2000. Elle a été ensuite, entre juillet 2004 et août 2012, Présidente et Directrice Générale de l'INRA. Elle est aujourd'hui Présidente du Conseil d'Administration de l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France - Agreenium.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS**AU 31 DÉCEMBRE 2015 :****Mandats exercés :**

- Présidente du Conseil d'Administration : Agreenium (France).
- Membre du Conseil d'Administration : APAVE, BNP Paribas*, Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR), Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), Veolia Environnement*, CARE France, Fondation Jacques de Bohan (France).

Autres activités :

- Membre du Conseil de la Légion d'Honneur (France).
- Membre de l'Académie des Technologies (France).
- Membre du Conseil Stratégique de la Recherche (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS**AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Présidente et Directrice Générale de l'INRA (France).
- Présidente du Conseil d'Administration : École Polytechnique (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Areva*, représentante de l'État (France).
- Membre du Conseil d'Administration : Fondation de l'Université de Lyon (France).
- Présidente de l'Initiative Européenne de Programmation Conjointe sur l'Agriculture et le Changement Climatique.

Colin Hall**Administrateur**

Né le 18 novembre 1970

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Titulaire d'un MBA de la Stanford University Graduate School of Business (États-Unis), Colin Hall débute sa carrière en 1995 comme analyste financier chez Morgan Stanley à New York. En 1997, il rejoint le groupe Rhône Capital, fonds de Private Equity, où il exerce différentes fonctions dirigeantes durant 10 ans, à Londres puis New York. En 2009, il cofonde un "hedge fund", Long Oar Global Investors (New York), qu'il dirige jusqu'en 2011. En 2012, il rejoint en qualité de Directeur Général, Sienna Capital, filiale à 100 % de Groupe Bruxelles Lambert regroupant ses activités dites "alternatives" (Private Equity, fonds de dettes...). En 2016, il est nommé Directeur des Participations de Groupe Bruxelles Lambert.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS**AU 31 DÉCEMBRE 2015 :****Activité principale :**

- Directeur Général : Sienna Capital (Société de portefeuille d'investissements - Luxembourg).

Autres mandats :

- Président du Conseil de Surveillance : Kartesia Management SA (Luxembourg).
- Administrateur : Ergon Capital Partners SA, Ergon Capital Partners II SA, Ergon Capital Partners III SA (Belgique).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ**AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Aucun.

* Société cotée.

Giovanna Kampouri Monnas

Administrateur

Née le 18 mai 1955

Adresse personnelle :

Keizersgracht 296B
Amsterdam 1016EW (Pays-Bas)

Biographie

Titulaire d'un Master of Science, Economic Planning and Administration de la London School of Economics de l'Université de Londres, Giovanna Kampouri Monnas débute sa carrière en 1981 en tant que Consultante au ministère de l'Économie nationale à Athènes (Grèce). La même année, elle rejoint le groupe Procter & Gamble où elle occupe jusqu'en 1988 différents postes de management, en Grèce puis aux États-Unis. En 1989, elle rejoint le groupe Joh. A. Benckiser GmbH (Allemagne) où elle assume successivement les fonctions de Coordinatrice marketing de la société, Directeur Général du groupe Lancaster (France) et Vice-Présidente de Mass Cosmetics & Fragrances du Groupe ; en 1993, Giovanna Kampouri Monnas est nommée Présidente de Benckiser International. Depuis 1996, elle est consultante indépendante.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Autres mandats :

- Administrateur et membre du Comité des Rémunérations d'Aptar Group (États-Unis).
- Administrateur et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de Puig SL (Espagne).
- Administrateur, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité Stratégique de Randstad Holding* (Pays-Bas).
- Présidente de la Fondation Estia Agios Nikolaos (Allemagne, Grèce).
- Administrateur de la Fondation Air France (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Aucun.

Ulysses Kyriacopoulos

Administrateur

Né le 25 septembre 1952

Adresse professionnelle :

21, Amerikis Street
10672 Athènes (Grèce)

Biographie

Ingénieur des mines de Montanuniversität Leoben (Autriche) ainsi que de l'Université Newcastle-upon-Tyne (Royaume Uni) et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Odysseus (Ulysses) Kyriacopoulos rejoint en 1979 l'entreprise familiale S&B en tant que Directeur Financier de Bauxite Parnasse, dont il devient le Directeur Général en 1986. En 1990, il est nommé Directeur Général du groupe S&B Industrial Minerals. Il en a été le Président entre 2011 et février 2015, date à laquelle le groupe S&B a été cédé au groupe Imerys. Il a également été Président du patronat grec (SEV) et Vice-Président de l'UNICE entre 2000 et 2006 et Président de l'Opéra national grec entre 2006 et 2009.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Mandats exercés :

- Administrateur : ASK Chemicals GmbH (Allemagne), Blue Crest, Lamda Development SA* ; Motodynamiki SA* (Grèce).
- Vice-Président de la Fondation pour la Recherche Économique et Industrielle (Grèce).
- Membre du Conseil des Fiduciaires d'American College of Greece (ACG) et de College Year in Athens (CYA)(Grèce).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Membre du Conseil Général de la Banque de Grèce.
- Président de la Fondation pour la Recherche Économique et Industrielle (Grèce).

* Société cotée.

Fatine Layt

Administrateur

Née le 10 juillet 1967

Adresse personnelle :

6, rue de Solferino
75007 Paris (France)

Biographie

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), Fatine Layt rejoint le groupe Euris à sa création en 1989 ; elle y exerce diverses responsabilités jusqu'en 1992 où elle est nommée Directeur Général d'EPA et Administrateur de Glénat et d'Actes Sud ; elle dirige également deux sociétés de droits audiovisuels créées en partenariat avec Canal+. En 1993, elle devient Directeur Financier du fonds d'investissement Oros puis Directeur Général de Sygma Presse en 1995. De 1996 à 1998, Fatine Layt est Président-Directeur Général du groupe de presse spécialisé CEPP et Administrateur du syndicat de la presse professionnelle. En 2000, elle crée Intermezzo, société spécialisée dans le secteur des médias avant de devenir, en 2003, associée de Messier Partners, banque d'affaires basée à Paris et à New York. En 2007, elle fonde la banque d'affaires Partanéa, cédée fin 2008 au groupe Oddo et Cie dont elle devient membre du Comité Exécutif ; elle était Président et Associé Gérant de Oddo Corporate Finance jusqu'au 22 octobre 2015.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Activité principale :

- Gérant : Intermezzo (France).

Autres mandats :

- Administrateur : Fondation Renault, Fromageries Bel* (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Président & Associé Gérant : Oddo Corporate Finance (France).
- Président : Le Cercle des Partenaires des Bouffes du Nord, Partanea SAS (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Institut Aspen France (France).

Xavier Le Clef

Administrateur

Né le 4 août 1976

Adresse professionnelle :

Compagnie Nationale à Portefeuille
Rue de la Blanche-Borne, 12
6280 Loverval (Belgique)

Biographie

Diplômé de la Solvay Brussels School of Economics and Management (Belgique) et titulaire d'un Master of Business Administration de l'École de commerce Vlerick (Belgique), Xavier Le Clef débute sa carrière en 2000 en tant qu'Associé au sein du cabinet de conseil en Stratégie, Arthur D. Little. Entré à la Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP - Belgique) en 2006 en qualité d'Investment Manager, il en devient Administrateur en 2011 ainsi que CFO du groupe Frère-Bourgeois. Il est nommé Administrateur Délégué de la CNP en 2015.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Activité principale :

- Administrateur Délégué de Compagnie Nationale à Portefeuille S.A. (Holding financier - Belgique).

Autres mandats :

- Administrateur Délégué : Compagnie Immobilière de Roumont, Europart (Belgique).
- Administrateur : Andes Invest, BSS Investments, Distriplus, Fidentia Real Estate Investments, GB-INNO-BM, GIB Corporate Services, Investor, Loverval Finance, The Belgian Chocolate House Brussels (Belgique) ; Financière Flo, Groupe Flo*, Tikehau Capital Advisors (France) ; Finer, International Duty Free, Immobilière Rue de Namur, Kermadec, Swilux (Luxembourg) ; Transcor Astra 25 (Pays-Bas) ; AOT Holding, APG/SGA* (Suisse).
- Directeur : Pargesa Asset Management, Parjointco (Pays-Bas).
- Représentant permanent de Investor (Belgique) au Conseil d'Administration de : Carpar, Fibelpar (Belgique).
- Représentant permanent de Compagnie Immobilière de Roumont (Belgique) au Conseil d'Administration de : International Duty Free Belgium, Transcor Astra Group (Belgique).
- Membre du Comité d'Investissement de Tikehau Capital Partners (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Administrateur : Belgian Icecream Group "BIG", Carpar, Carsport, Fibelpar, Goinvest, Groupe Jean Dupuis, Nanocyl, Newcor, Newtrans Trading, Starco Tielen, Trasys Group (Belgique) ; International Duty Free (Dubai-Émirats Arabes Unis) ; Unifem (France) ; Rottzug (Pays-Bas).
- Fondateur de pouvoirs : Agescan Nederland (Pays-Bas).

* Société cotée.

Arielle Malard de Rothschild

Administrateur

Née le 20 avril 1963

Adresse professionnelle :

Rothschild & Cie
23 bis, avenue de Messine
75008 Paris (France)

Biographie

Docteur en sciences économiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DEA de Monnaie, Banque, Finance à Paris II, Arielle Malard de Rothschild débute sa carrière en 1989 à la banque Lazard où elle passe 10 ans, tout d'abord au sein du Département Conseil aux gouvernements étrangers. Arielle Malard de Rothschild rejoint Rothschild & Cie banque en 1999 où elle crée le Département Marchés Émergents à Paris, qu'elle développe ; elle est, depuis mars 2006, Gérant de Rothschild & Cie et, depuis 2014, Administrateur de Rothschild & Co (anciennement Paris Orléans), la holding du groupe Rothschild. Ses intérêts personnels l'ont également amenée à s'engager dans des actions humanitaires, notamment, en devenant en 1997 Administrateur, puis Présidente, en 2007, de l'ONG CARE France et Vice-Présidente de CARE International. Arielle Malard de Rothschild est également depuis de nombreuses années Administrateur de la Fondation de Rothschild et de l'association Traditions pour Demain.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS**AU 31 DÉCEMBRE 2015 :****Activité principale :**

- Gérant : Rothschild & Cie (Banque d'affaires - France).

Autres mandats :

- Administrateur : Groupe Lucien Barrière, Rothschild & Co* (France) ; Electrica SA* (Roumanie et Royaume-Uni).
- Vice-Présidente : CARE International (Suisse).
- Présidente : CARE France.

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS**AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Aucun.

Enrico d'Ortona

Administrateur représentant les salariés

Né le 11 avril 1963

Adresse professionnelle :

Rue du Canal, 2
4600 Visé-Lixhe (Belgique)

Biographie

Enrico d'Ortona débute sa carrière en 1979 dans un bureau d'études en tant qu'aide géomètre. Après avoir exercé diverses fonctions de lamineur puis de refendeur de tôles notamment chez Tolmatil puis chez UCA (Belgique), dans laquelle il est responsable d'une équipe de 60 personnes, il rejoint en 2004 Arcelor Mittal en qualité d'opérateur aciérie et pontier. Depuis 2006, il est opérateur de production chez Imerys Minéraux Belgique (Belgique). Enrico d'Ortona a été Délégué syndical et membre du Conseil d'Entreprise de 2008 à 2012.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS**AU 31 DÉCEMBRE 2015 :****Activité principale :**

- Opérateur de production : Imerys Minéraux Belgique (Belgique).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS**AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :**

- Aucun.

* Société cotée.

Robert Peugeot

Administrateur

Né le 25 avril 1950

Adresse professionnelle :

FFP
66, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine (France)

Biographie

Diplômé de l'École Centrale de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau, Robert Peugeot débute sa carrière en 1975 chez Peugeot où il assume diverses responsabilités tant en France qu'à l'étranger. En 1985, il rejoint Citroën dont il devient en 1993 Directeur de la Qualité et de l'Organisation jusqu'en 1998, date à laquelle il est nommé Directeur Innovation et Qualité de PSA Peugeot Citroën et membre du Comité Exécutif. À compter de février 2007, il devient membre du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A., membre du Comité Financier et d'Audit et membre du Comité Stratégique du groupe PSA Peugeot Citroën, qu'il préside depuis décembre 2009. Robert Peugeot est également depuis 2002 Président-Directeur Général de FFP.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Activité principale :

- Président-Directeur Général : FFP* (Société de portefeuille – France).

Autres mandats :

- Membre du Conseil de Surveillance : Hermès International* (France).
- Administrateur : Sofina SA* (Belgique) ; EPF (Établissements Peugeot Frères), Faurecia*, Holding Reinier (France) ; DKSH Holding AG (Suisse).
- Gérant : CHP Gestion, SC Rodom (France).
- Représentant permanent de FFP : Président de FFP Invest, Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA* (France).
- Représentant permanent de FFP Invest : Président de Financière Guiraud SAS, Administrateur de Sanef (France).
- Président du Comité Stratégique et Membre du Comité Financier et d'Audit : Peugeot SA*.

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Administrateur : Sanef (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Peugeot SA* (France) ; IDI Emerging Markets SA (Luxembourg).
- Représentant permanent de FFP Invest : Membre du Conseil de Surveillance de Zodiac Aérospace* (France) ; IDI Emerging Markets SA (Luxembourg).

Laurent Raets

Administrateur

Né le 9 septembre 1979

Adresse professionnelle :

Groupe Bruxelles Lambert
24, avenue Marnix
1000 Bruxelles (Belgique)

Biographie

Diplômé de l'École de Commerce Solvay de l'Université libre de Bruxelles, Laurent Raets débute sa carrière en 2002 au sein du cabinet Deloitte Corporate Finance à Bruxelles (Belgique), en qualité de consultant fusions-acquisitions. En 2006, il rejoint le département Participations de Groupe Bruxelles Lambert en tant qu'analyste pour en devenir le Directeur Adjoint en 2016.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Activité principale :

- Directeur Adjoint des Participations : Groupe Bruxelles Lambert* (Holding financier – Belgique).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Aucun.

* Société cotée.

Katherine Taaffe Richard

Administrateur

Née le 11 mars 1982

Adresse professionnelle :

Warwick Energy Group
900 W Wilshire Boulevard
Oklahoma City
OK 73116 (États-Unis)

Biographie

Diplômée en 2004 d'un B.A. degree en histoire de Harvard College, spécialisée dans la théorie postcoloniale et le développement de l'Afrique, Katherine Taaffe Richard débute sa carrière chez Goldman Sachs (États-Unis), en tant qu'analyste au sein des Départements de Private Equity et de banque d'investissement à New York, Londres, Paris et Dallas. En 2007, elle rejoint Serengeti Asset Management (États-Unis), société d'investissement multi-stratégies, en tant qu'analyste en charge des investissements dans le domaine du pétrole, du gaz, des métaux, de l'exploitation minière et de la dette souveraine. De 2009 à 2012, elle supervise l'activité "investissement international" dans le domaine de l'énergie pour MSD Capital (États-Unis), fonds privé d'investissement. En 2010, Katherine Taaffe Richard fonde Warwick Energy Group (États-Unis) dont elle assume depuis la Direction Générale.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Activité principale :

- Présidente et Directrice Générale : Warwick Energy Group (États-Unis).

Autres mandats :

- Membre du Global Agenda Council du Forum économique mondial sur l'avenir du pétrole et du gaz.

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Conseillère auprès du Ministère des Mines de la République Islamique d'Afghanistan dans le domaine du développement de l'énergie et de la transparence.
- Administrateur et membre du Comité consultatif : Microvest Capital Funds (États-Unis).
- Membre du Conseil : Abraxas Petroleum Corporation (États-Unis).

Marie-Françoise Walbaum

Administrateur

Née le 18 mars 1950

Adresse personnelle :

10, rue d'Auteuil
75016 Paris (France)

Biographie

Titulaire d'une maîtrise de sciences économiques et d'un diplôme universitaire de sociologie de l'Université Paris X, Marie-Françoise Walbaum débute sa carrière en 1973 chez BNP (Banque Nationale de Paris) et occupe jusqu'en 1981 différents postes dans la banque de détail et l'analyse de crédit. De 1981 à 1994, elle assume successivement les fonctions de chef de mission à l'Inspection Générale de BNP, puis Directeur Général de SICAV et Directeur Général de la société de Bourse Patrick Dubouzet S.A. En 1994, Marie-Françoise Walbaum devient responsable des participations cotées et non cotées ainsi que du portefeuille de fonds de *Private Equity* de BNP Paribas. Après 39 ans de carrière, Marie-Françoise Walbaum a cessé ses fonctions au sein de BNP Paribas le 30 septembre 2012.

LISTE DES ACTIVITÉS ET MANDATS EXERCÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015 :

Mandats exercés :

- Administrateur et Présidente du Comité des comptes : Esso* (France).
- Administrateur, membre du Comité des Comptes et du Comité des Investissements et Participations : FFP* (France).
- Administrateur : Thales* (France).
- Censeur : Isatis (France).

LISTE DES ACTIVITÉS ET AUTRES MANDATS AYANT EXPIRÉ AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES :

- Administrateur : Vigeo (France).
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Anonyme des Galeries Lafayette (France).

* Société cotée.

AUTRES INFORMATIONS

Expertise et expérience des membres du Conseil d'Administration

Parmi les critères retenus pour la sélection des Administrateurs, figurent leur expertise et leur expérience. Les membres du Comité d'Audit sont en outre choisis pour leur compétence particulière en matière financière. Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'attache tout particulièrement, ainsi que le Conseil d'Administration, à l'appréciation de ces critères.

L'activité et les mandats exercés par chacun des Administrateurs (*voir leur notice biographique respective, ci-dessus*) attestent de leur expertise et expérience individuelle dans des domaines différents, tels que la finance, l'industrie, les services, la recherche et l'innovation, la croissance externe ou encore le management, contribuant ainsi à la qualité des travaux du Conseil et à un juste équilibre dans sa composition.

Liens familiaux entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel existant entre les devoirs des Administrateurs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il est précisé que certains Administrateurs de la Société occupent également des fonctions dirigeantes dans des entités du groupe d'actionnaires de contrôle de la Société ; il s'agit de Messieurs Paul Desmarais III, Ian Gallienne, Colin Hall, Xavier Le Clef, Laurent Raets et Amaury de Seze (*voir leur notice biographique respective, ci-dessus*).

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un Administrateur de la Société a été sélectionné en dehors du pacte d'actionnaires conclu le 5 novembre 2014 entre Blue Crest Holding, GBL et Belgian Securities (*voir paragraphe 7.3.3 du Chapitre 7 du Document de Référence*).

Contrats de services entre la Société et ses Administrateurs

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun contrat de services conclu entre ses Administrateurs et la Société ou l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi de quelconques avantages au terme d'un tel contrat.

Absence de condamnation pour fraude

À la connaissance de la Société, aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années.

Faillite, mise sous séquestre ou liquidation de sociétés à laquelle un Administrateur a été associé en qualité de dirigeant au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, aucun de ses Administrateurs n'a été associé en qualité de dirigeant à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation de société au cours des cinq dernières années.

Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre un Administrateur par des autorités statutaires ou réglementaires

À la connaissance de la Société, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un de ses Administrateurs au cours des cinq dernières années.

3.1.4 FONCTIONNEMENT

Réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins trois fois par an. Sa convocation par son Président, ou son Secrétaire, est faite par tout moyen écrit.

2015

Nombre de séances	6
Taux moyen de présence effective des membres	91,42 %

2016

Nombre prévisionnel de séances	5
--------------------------------	---

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration, et de ses Comités spécialisés, pour l'année à venir est arrêté au plus tard lors de la dernière séance de chaque année. À cette occasion, une première indication des éventuels sujets spécifiques déjà programmés pour y être traités est communiquée au Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration arrête généralement l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après avoir recueilli, le cas échéant, les propositions du Vice-Président ainsi que l'avis du Secrétaire du Conseil. Il organise son déroulement, en anime les débats et en rend compte conformément à la loi, aux statuts de la Société et aux principes et pratiques de Gouvernement d'Entreprise que le Conseil a lui-même adoptés, tels qu'ils sont exposés au paragraphe suivant.

La convocation aux réunions, adressée à chacun des Administrateurs par le biais d'une plate-forme électronique sécurisée, depuis la fin de l'année 2014, est accompagnée du projet de procès-verbal de la séance précédente préparé par le Secrétaire et approuvé par le Président, ainsi que de l'ensemble des informations et documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour qui sont nécessaires pour assurer une participation efficace des membres aux débats.

Ces informations et documents peuvent ainsi inclure, selon le cas, les comptes (prévisionnels ou définitifs) annuels, semestriels ou trimestriels du Groupe, ainsi que la présentation de la marche des affaires des différentes branches du Groupe ou tous autres sujets spécifiques qui seront abordés.

Les travaux effectués par chacun des Comités spécialisés font également périodiquement l'objet d'un compte rendu au Conseil, de la part de leur Président ou, en leur absence, d'un autre membre du Comité concerné.

Certains documents complémentaires peuvent en outre être remis en séance aux Administrateurs, comme par exemple les projets de communiqués relatifs aux comptes périodiques du Groupe ou encore l'information sur l'évolution du cours de Bourse de l'action de la Société.

De manière à leur permettre d'exercer leur mandat dans des conditions appropriées, le Président et, sur sa demande, les membres du Comité Exécutif, adressent également aux Administrateurs entre deux séances du Conseil d'Administration : toute information importante publiée, y compris critique, concernant le Groupe (notamment sous forme d'articles de presse et de rapports d'analyse financière) et, si l'importance ou l'urgence l'exigent, toute autre information pertinente relative à la situation du Groupe, à ses projets ou à son environnement économique ou concurrentiel.

Le Vice-Président

Le Président-Directeur Général est assisté dans l'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités d'un Vice-Président.

Ce dernier, choisi traditionnellement parmi les Administrateurs représentant les actionnaires de contrôle de la Société, s'assure du bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société ; il préside, en cas d'empêchement du Président, les réunions du Conseil. Il coordonne également les relations de la Société avec ses actionnaires de contrôle et leurs représentants et gère les situations susceptibles de créer un conflit d'intérêts potentiel pour un Administrateur et, plus généralement, veille à l'application des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise. Le Vice-Président assure la présidence du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le Secrétaire

Le Secrétaire du Conseil est le Directeur Juridique du Groupe. Sa nomination et, le cas échéant, sa révocation, relèvent de la compétence exclusive du Conseil. Tous les membres du Conseil peuvent le consulter et bénéficier de ses services ; il assiste le Président-Directeur Général, le Vice-Président, les Présidents des Comités et le Conseil et leur fait toutes recommandations utiles sur les procédures et règles applicables au fonctionnement du Conseil, leur mise en œuvre et leur respect. Le Secrétaire est habilité à certifier les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil.

Depuis 2011, le Secrétaire agit également en qualité de Déontologue, chargé de donner un avis préalablement aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société, lorsque ces derniers le souhaitent.

3.1.5 MISE EN ŒUVRE DES MEILLEURES PRATIQUES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Charte Intérieure du Conseil d'Administration

Dans le cadre du respect des meilleures pratiques de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil d'Administration a adopté une Charte Intérieure qui contient le recueil des principes de conduite de ses membres et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités spécialisés. Cette Charte, dont la première version a été adoptée dès 2002, est régulièrement mise à jour en vue d'y intégrer : les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société ; les recommandations de l'AMF en matière de Gouvernement d'Entreprise ainsi que celles des associations et instances professionnelles représentatives des sociétés françaises cotées (AFEP, MEDEF, ANSA...) ; et enfin les modifications apportées par le Conseil à l'issue des auto-évaluations de son fonctionnement auxquelles il se livre annuellement en vue de se conformer aux meilleures pratiques.

Il est remis à chacun des Administrateurs de la Société le recueil ("Vade-mecum de l'Administrateur") des principaux textes et dispositions régissant leurs devoirs et obligations, tels que les statuts de la Société, la Charte Intérieure du Conseil d'Administration, la Politique de prévention des délits et manquement d'initiés au sein du Groupe ainsi que divers documents et formulaires utiles permettant aux Administrateurs de se conformer à leurs obligations.

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration est disponible sur le site Internet de la Société www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance". Actuellement en cours de révision en vue d'y intégrer les évolutions légales et réglementaires récentes ainsi que les modifications décidées par le Conseil à l'occasion de sa dernière évaluation, la nouvelle version de cette Charte devrait être adoptée d'ici la fin du second semestre de l'année 2016.

Prévention des conflits d'intérêts

En application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, la Charte Intérieure du Conseil prévoit, en particulier, que :

- "l'Administrateur a l'obligation de faire part au Président et au Vice-Président du Conseil de toute situation susceptible de lui créer un conflit d'intérêts, même potentiel. À ce titre, il doit leur communiquer, avant même leur conclusion, toutes opérations du Groupe auxquelles il est directement ou indirectement intéressé et dont il aurait connaissance. Il doit s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil où cette situation se présenterait, voire à la discussion précédant ce vote ; le procès-verbal de la réunion mentionne cette abstention. L'Assemblée Générale est informée, le cas échéant, de ces opérations, conformément à la loi ;
- un Administrateur ne peut utiliser son titre et ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire ;

- un Administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrençant, directement ou indirectement, celles du groupe Imerys sans en informer préalablement le Président et le Vice-Président”.

Auto-évaluation du Conseil d'Administration

Conformément à la Charte Intérieure, “le Conseil d'Administration se livre à la revue et l'évaluation chaque année de son mode de fonctionnement et de son activité au cours de l'exercice précédent, les résultats de cet examen ayant vocation à apparaître dans le rapport du Conseil à inclure dans le Document de Référence du Groupe. En outre, suivant une périodicité décidée par son Président, le Conseil d'Administration procède à son auto-évaluation formalisée à l'aide d'un questionnaire adressé préalablement aux Administrateurs”.

Le Conseil d'Administration a procédé au début de l'année 2016 à l'évaluation formelle de son fonctionnement et celui de ses Comités au cours de l'année 2015. Ainsi, il a été remis à chacun de ses membres un questionnaire individuel portant notamment sur le rôle et la performance du Conseil et de ses Comités, leur composition et fonctionnement, l'organisation et la tenue de leurs réunions et, enfin, l'information des Administrateurs. Ce questionnaire a été révisé à cette occasion et complété par de nouvelles questions pour tenir compte de l'évolution des bonnes pratiques, en particulier celles recommandées par l'AFEP. Il a été proposé aux Administrateurs qui le souhaitaient, notamment les Administrateurs indépendants, un entretien individuel avec le Secrétaire du Conseil afin de débattre plus librement des points abordés par ce questionnaire. Les conclusions de cette évaluation ont été présentées et débattues lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 février 2016.

De façon générale, le fonctionnement du Conseil et des Comités est jugé tout à fait satisfaisant par leurs membres, la majorité d'entre eux l'estimant en progrès. Les Administrateurs apprécient en particulier la qualité des informations qui leur sont transmises à l'occasion de chacune des réunions, ainsi que la qualité et l'efficacité des débats en leur sein. Les Administrateurs ont pu constater, à leur satisfaction, que les principales recommandations issues de l'auto-évaluation menée par le Conseil d'Administration en février 2015, visant à améliorer son fonctionnement et sa performance ainsi que ceux de ses Comités, ont été mises en application (telles que l'accroissement de la diversité des profils des Administrateurs par leur féminisation et leur internationalisation).

À l'occasion de cette nouvelle évaluation, le Conseil a souhaité voir se poursuivre les actions engagées antérieurement : visite de sites, séance d'induction destinée plus particulièrement aux nouveaux Administrateurs, revue périodique par le Conseil de la stratégie générale du Groupe.

Le Conseil a également estimé utile pour l'avenir de scinder le Comité des Nominations et des Rémunérations en deux comités distincts – un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations – avec une présidence commune, et de définir leurs missions et prérogatives respectives. Cette dissociation prendrait effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 (voir section 3.8 du Chapitre 3 du Document de Référence).

Par ailleurs, le Conseil a révisé le barème de répartition des jetons de présence des Administrateurs afin de rendre prépondérante la part variable de leur montant (conformément aux recommandations

du Code AFEP-MEDEF) en liant celle-ci à l'assiduité des membres aux séances du Conseil et de ses Comités (voir section 3.8 du Chapitre 3 du Document de Référence).

Enfin, il a décidé de suivre le conseil formulé par l'AFEP-MEDEF en nommant dès 2017 un Administrateur représentant les salariés au nouveau Comité des Rémunérations (voir section 3.8 du Chapitre 3 du Document de Référence).

■ COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'Administration a confirmé lors de la transformation du mode de Direction de la Société en Conseil d'Administration, le 3 mai 2005, l'utilité des trois Comités spécialisés constitués préalablement par son Conseil de Surveillance. Ces Comités exercent leurs activités sous la responsabilité du Conseil qui en fixe les missions, compositions et rémunérations, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les membres des Comités spécialisés sont choisis parmi les Administrateurs, à l'exception du Président-Directeur Général qui ne peut en être membre. La durée des fonctions des membres des Comités coïncide avec celle de leur mandat d'Administrateur. Chaque Comité désigne en son sein un Président, après avis du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les Comités spécialisés n'ont qu'un rôle consultatif et n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Les réunions des Comités font l'objet d'un procès-verbal. Il est communiqué aux membres du Comité concerné et, sur demande formulée auprès du Président de ce Comité, aux autres membres du Conseil d'Administration. Le Président du Comité concerné, ou un membre du Comité désigné à cet effet, rend compte au Conseil d'Administration des travaux de ce Comité.

Chacun des Comités procède en outre, chaque année, à la revue de son activité ainsi qu'à l'évaluation de sa composition et de son fonctionnement au cours de l'exercice précédent. Les résultats de cette revue ont vocation à apparaître dans le Document de Référence du Groupe.

■ COMITÉ STRATÉGIQUE

(créé le 17 juin 1993 sous la dénomination Comité Permanent)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité Stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses recommandations dans les domaines suivants :

1. Stratégie

- l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie industrielle, commerciale et financière du Groupe ;
- le contrôle de la conformité de la stratégie mise en œuvre par la Direction Générale aux orientations arrêtées par le Conseil d'Administration.

À cet effet, il examine en détail et formule, le cas échéant, ses recommandations au Conseil concernant :

- le budget du Groupe préparé par la Direction Générale ;
- les opérations susceptibles de modifier significativement l'objet ou le périmètre d'activité de la Société et du Groupe, notamment :
 - les opérations de prise de participation, d'investissement, d'acquisition ou de disposition de valeurs mobilières ou de tout autre élément d'actif immobilisé (ainsi que toute opération économiquement assimilable, notamment l'apport ou l'échange) d'un montant supérieur, par opération, à vingt millions d'euros (20 000 000 €), ou sa contre-valeur en toute autre devise,
 - les accords commerciaux ou industriels significatifs qui engageraient l'avenir à long terme de la Société ou du Groupe,
 - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière du Groupe.

Le Comité présente chaque année au Conseil son programme prévisionnel d'étude des questions stratégiques, importantes pour l'avenir du Groupe, qu'il envisage pour l'année en cours.

2. Risques

- les questions relatives à l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : relations avec les investisseurs, positions concurrentielles du Groupe,
 - processus internes : gestion des ressources financières, potentiel de Ressources Humaines, développements de nouveaux produits, potentiel de réserves et ressources minérales, dépendance et continuité de l'exploitation d'activités industrielles ou commerciales clés, politique de prix de vente,
 - informations de gestion : contrôle de gestion et reporting financier, contrôle a posteriori de la réalisation des projets d'investissements ayant fait l'objet d'un examen préalable par le Comité Stratégique".

Composition

Le Comité Stratégique est composé des sept membres suivants, désignés par le Conseil :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Ian Gallienne, Président	29 avril 2010	Non
Aldo Cardoso	2 mai 2007	Oui
Paul Desmarais III	29 avril 2014	Non
Ulysses Kyriacopoulos	30 avril 2015	Non
Xavier Le Clef	29 avril 2014	Non
Robert Peugeot	25 avril 2013	Oui*
Amaury de Seze	30 juillet 2008	Non
Nombre de membres : 7		2

* Voir section 3.8 du présent chapitre.

Le Conseil d'Administration, après avoir recueilli l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, entend nommer comme nouveaux membres du Comité Stratégique, sous réserve de leur nomination en qualité d'Administrateurs par l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 : Madame Odile Desforges et Monsieur Arnaud Vial, en remplacement, respectivement, de Messieurs Robert Peugeot et Amaury de Seze qui n'ont pas sollicité le renouvellement de leurs mandats d'Administrateurs.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général. Il consacre en principe une réunion par an à la stratégie du Groupe et à son environnement concurrentiel, à laquelle il peut éventuellement convier tous les Administrateurs.

2015

Nombre de séances	8
Taux moyen de présence effective des membres	86,36 %

2016

Nombre prévisionnel de séances	6
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général, le Directeur Financier et le Directeur Stratégie & Développement du Groupe, ainsi que, à l'initiative du Président-Directeur Général ou à la demande qui lui en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, les responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe compétents. Le Comité peut également procéder à des visites ou à l'audition de responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe, utiles à la réalisation de sa mission.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Stratégie & Développement du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité.

Activité en 2015

Le Comité Stratégique s'est attaché, tout au long de l'année, à suivre les principales actions de gestion et de développement entreprises par la Direction Générale du Groupe, en s'assurant qu'elles s'inscrivaient dans le cadre de la stratégie d'Imerys, telle que définie par son Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, le Comité a régulièrement étudié l'évolution de la marche des affaires d'Imerys et des principaux marchés sur lesquels opèrent ses activités. Il s'est en particulier penché sur la situation de la division Minéraux pour l'Industrie Pétrolière et le suivi des mesures prises par la Direction Générale pour adapter la conduite de cette activité au retournement brutal du marché du pétrole non-conventionnel aux États-Unis auquel elle a été confrontée.

Le Comité a aussi examiné en détail les comptes trimestriels consolidés d'Imerys, ainsi que la manière dont ils reflétaient le résultat des actions menées par la Direction Générale. Le Comité Stratégique a également revu, lors de sa dernière séance de l'année, les résultats estimés 2015 et le budget 2016 du Groupe. Dans le cadre de cette revue, il a entendu les responsables de chacune des branches du Groupe présenter en détail le budget individuel de leurs activités respectives en présence de tous les autres membres du Comité Exécutif.

Par ailleurs, le Comité Stratégique a examiné périodiquement, et approuvé, les étapes clés et les principaux aspects des projets de croissance externe ou de cession les plus significatifs. Cet examen a notamment porté en 2015 sur :

- la clôture de l'acquisition des principales activités du groupe S&B fin février 2015 et le suivi de l'exécution du plan établi pour leur intégration au sein du Groupe ;
- l'acquisition de la division Carbonate de Calcium Précipité du groupe Solvay annoncée le 7 mai 2015 ;
- l'acquisition de l'activité de kaolin hydraté pour papier du groupe BASF aux États-Unis, dont la clôture a été annoncée avec les résultats du troisième trimestre 2015.

Enfin, et comme habituellement, le Comité Stratégique s'est attaché à analyser la structure financière du Groupe et à s'assurer de sa robustesse dans la perspective, notamment, de la poursuite de la politique sélective d'investissement et de croissance externe d'Imerys.

■ COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

(créé le 3 novembre 1987 sous la dénomination Comité Spécial des Options et destiné à être scindé à compter du 4 mai 2016 en un Comité des Nominations et un Comité des Rémunérations avec une Présidence commune)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité des Nominations et des Rémunérations a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

1. Nominations

- la sélection des candidats aux fonctions d'Administrateurs ;
- les propositions de nomination du Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, du Président du Conseil et du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués, ainsi que des Présidents de Comité et de leurs membres. À ce titre, le Comité des Nominations et des Rémunérations doit prendre en compte l'ensemble des éléments suivants : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, poursuite de la féminisation du Conseil, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats ;
- la présentation d'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible ;
- la qualification d'indépendant de chacun des Administrateurs, au regard de la définition d'“indépendance” adoptée par le Conseil, et sur les éventuelles modifications (ou explicitations de critères) à apporter à cette définition.

2. Rémunérations

- le montant et le mode d'attribution des jetons de présence (parties fixe et variable) alloués aux Administrateurs ;
- la politique générale de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ;
- la rémunération individuelle du Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués, et leurs accessoires (tels que régimes de retraite et de prévoyance ou avantages en nature), ainsi que toutes les autres dispositions relatives à leur statut et/ou contrat de travail ;
- la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat ou d'attribution gratuite d'actions de la Société et de détermination des bénéficiaires des plans d'options ou d'attributions gratuites proposées par le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général ;
- la détermination des attributions individuelles d'options ou d'actions gratuites à la Direction Générale ainsi que des conditions spécifiques et restrictions applicables à ces attributions (atteinte d'objectifs de performance économique, limitation de leur nombre, obligation de détention et de conservation d'actions de la Société...) en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF ;
- la politique d'actionnariat salarié du Groupe et ses conditions de mise en œuvre proposées par le Président-Directeur Général ou, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général”.

Composition

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé des cinq membres suivants, désignés par le Conseil, parmi lesquels figure le Vice-Président du Conseil d'Administration qui assure la Présidence du Comité :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Amaury de Seze, Président	29 avril 2014	Non*
Ian Gallienne	26 avril 2012	Non
Marion Guillou	29 avril 2014	Oui
Arielle Malard de Rothschild	26 avril 2012	Oui
Robert Peugeot	3 mai 2005	Oui*
Nombre de membres : 5		3

* Voir section 3.8 du présent chapitre.

Ce Comité est composé majoritairement de membres indépendants conformément à la recommandation du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'Administration, après avoir recueilli l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, entend nommer comme nouveaux membres du Comité des Nominations et des Rémunérations à l'issue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 : Madame Marie-Françoise Walbaum et Monsieur Paul Desmarais III, et désigner celui-ci comme Président, en remplacement, respectivement, de Messieurs Robert Peugeot et Amaury de Seze qui n'ont pas sollicité le renouvellement de leurs mandats d'Administrateurs.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence d'au moins deux de ses membres et se réunit aussi souvent que son Président le juge utile, ou encore à la demande du Président-Directeur Général.

2015

Nombre de séances	2
Taux moyen de présence effective des membres	80 %

2016

Nombre prévisionnel de séances	3
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité entend le Président-Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il prend également l'avis d'experts indépendants.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur des Ressources Humaines du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances.

Activité en 2015

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a tout d'abord été consulté au cours de ses deux réunions des mois de janvier et d'avril sur la composition du Conseil d'Administration et celle de ses Comités. Il a procédé à l'examen de la situation des Administrateurs, en particulier ceux dont les mandats venaient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, des candidatures proposées, le cas échéant, pour leur remplacement et des nouvelles nominations (incluant celles résultant de l'application du pacte d'actionnaires conclu entre GBL et le holding de la famille Kyriacopoulos à la suite de l'acquisition du groupe S&B). Dans le cadre de cet examen,

le Comité a en particulier analysé la situation individuelle des membres du Conseil et des candidats au regard de la définition d'"indépendance" adoptée par le Conseil, notamment lorsqu'il pouvait exister des liens d'affaires éventuels entre eux et le Groupe. Il s'est également assuré que la composition du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations respectait respectivement la proportion des deux tiers et une majorité de membres indépendants, conformément au Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Concernant Gilles Michel, dont le mandat d'Administrateur arrivait à expiration, le Comité a recommandé au Conseil le renouvellement de son mandat et de celui de Président-Directeur Général, sans en modifier les conditions contractuelles et de rémunération existantes à la seule exception de l'échelle de calcul de la partie variable de cette rémunération afin de se conformer aux pratiques de marché. Le Comité a également procédé, comme traditionnellement, à l'évaluation de la performance en 2014 du Président-Directeur Général. Il a mesuré l'atteinte des objectifs notamment financiers qui avaient été assignés au Président-Directeur Général pour la fixation du montant de la part variable de sa rémunération due au titre de l'exercice 2014, payable en 2015, et de ceux conditionnant l'attribution gratuite d'actions ou, le cas échéant, l'attribution d'options de souscription d'actions au titre de plans antérieurs.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a ensuite émis ses recommandations sur la fixation des objectifs financiers et particuliers du Président-Directeur Général pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre de l'exercice 2015 et ceux liés à son programme individuel 2015 de rétention à long terme. Le Comité a également examiné les principales caractéristiques du programme général applicable aux autres principaux responsables clés du Groupe et de celui spécifique aux dirigeants de la société S&B qui était destiné à se substituer au plan dont ils bénéficiaient avant l'acquisition de leur société par Imerys.

Le Comité a aussi procédé à l'examen approfondi des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, en particulier en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, auquel la Société avait déclaré, le 18 décembre 2008, vouloir se reporter. Il a formulé ses recommandations au Conseil pour l'établissement du tableau relatif à l'application de ce Code et l'explication à y donner pour les éventuelles pratiques de la Société qui s'en écartaient.

■ COMITÉ D'AUDIT

(créé le 27 mars 1996)

Mission

La Charte Intérieure du Conseil d'Administration définit les missions du Comité comme suit :

“Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner et de fournir au Conseil d'Administration son avis et ses éventuelles recommandations dans les domaines suivants :

1. Comptes

- les comptes annuels sociaux et consolidés devant être arrêtés par le Conseil d'Administration, accompagnés d'une présentation du Directeur Financier du Groupe, les comptes consolidés semestriels (estimés et définitifs) ainsi que (depuis 2016) les résultats trimestriels du Groupe ;
- le périmètre des sociétés consolidées ;
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables retenues, en vérifiant notamment la fiabilité des procédures internes de collecte et de contrôle des informations, dans le but de s'assurer de la sincérité des comptes et de la fidélité de l'image qu'ils donnent de la situation financière de la Société et du Groupe ;
- la méthode et les estimations retenues dans les tests de perte de valeur pratiqués par le Groupe ;
- la situation de l'endettement du Groupe, incluant la structure ainsi que la politique de couverture de taux ou de change et son résultat ;
- les litiges et engagements hors bilan significatifs et leur impact comptable pour le Groupe ;
- le processus de production et de diffusion de l'information comptable et financière, en s'assurant de sa conformité aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes.

2. Information financière

- la politique et les procédures applicables en matière de communication financière destinées à assurer la conformité par le Groupe à ses obligations réglementaires ;
- les principaux éléments de communication financière relative aux comptes du Groupe et de la Société, notamment :
 - la concordance entre ces comptes et l'état qui en est fait dans la communication financière,
 - la pertinence des éléments retenus dans cette communication.

3. Contrôle externe

- les propositions de nomination ou de renouvellement des Commissaires aux comptes. Le Comité examine et approuve le contenu du cahier des charges, le calendrier et l'organisation de l'appel d'offres en vue de leur nomination et, le cas échéant, de leur renouvellement, et contrôle le bon déroulement de cet appel d'offres ;
- le programme de travail des Commissaires aux comptes et les éventuelles missions complémentaires qui sont confiées à ceux-ci ou à d'autres membres de leur réseau, ainsi que le montant des rémunérations correspondantes ;
- la supervision des règles de recours aux Commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et, plus généralement, du respect des principes garantissant l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes ainsi que leurs recommandations et les suites qui y sont données.

4. Audit & Contrôle Interne

- les programmes annuels d'audit interne et d'évaluation des contrôles internes ainsi que les moyens de leur mise en œuvre ;
- le résultat des travaux des auditeurs externes et internes et du Département Contrôle Interne, le suivi de leurs éventuelles recommandations, notamment, en matière d'analyse, d'élaboration de la cartographie des principaux risques du Groupe, de leur contrôle et de celui des engagements hors-bilan significatifs, ainsi que l'organisation des équipes d'audit interne ;
- l'établissement et le contenu du Rapport Annuel du Président du Conseil d'Administration sur le Contrôle Interne du Groupe.

5. Risques

- l'identification, la mesure et la surveillance par la Direction Générale des principaux risques éventuels pour le Groupe dans les domaines suivants :
 - environnement externe : évolutions légales ou réglementaires, gestion de crise ou survenance de catastrophe,
 - processus internes : suivi juridique des contentieux importants et conformité aux réglementations existantes (notamment Environnement, Hygiène & Sécurité et Développement Durable), déontologie et éthique ;
- les orientations et la mise en œuvre par la Direction Générale de la politique générale de Développement Durable, de Contrôle Interne et de prévention des risques (organisation, politiques et procédures, systèmes...) et d'assurance du Groupe ;
- les programmes et résultats des travaux des experts internes (auditeurs, juristes...) et, le cas échéant, des experts externes, auxquels il serait fait appel, sur l'analyse, le contrôle ou la mesure des risques ou de la performance du Groupe dans les domaines précités ;
- tout autre sujet susceptible d'avoir une incidence financière et comptable significative pour la Société ou le Groupe”.

Composition

Le Comité d'Audit est composé des trois membres suivants choisis par le Conseil notamment pour leur compétence financière, comme l'atteste leur notice biographique respective présentée au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#) ; son Président doit nécessairement être un Administrateur indépendant :

Nom	Date de 1 ^{re} nomination au Comité	Qualité de membre indépendant
Aldo Cardoso, Président	3 mai 2005	Oui
Colin Hall	15 décembre 2015	Non
Marie-Françoise Walbaum	25 avril 2013	Oui
Nombre de membres : 3		2

La composition de ce Comité respecte la proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF ainsi que les recommandations du groupe de travail de l'AMF sur le Comité d'Audit.

Fonctionnement

Le Comité délibère en présence de la majorité de ses membres et se réunit : aussi souvent que son Président le juge utile, au moins deux jours (dans la mesure du possible) avant l'arrêté définitif par le Conseil d'Administration des comptes consolidés annuels et semestriels et, à compter de 2016, avant la publication des résultats consolidés trimestriels du Groupe ainsi, qu'à tout moment, à la demande de deux de ses membres ou du Président du Conseil d'Administration.

2015

Nombre de séances	4
Taux moyen de présence effective des membres	75 %

2016

Nombre prévisionnel de séances	5
--------------------------------	---

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit entend le Président-Directeur Général, les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe. À l'initiative du Président-Directeur Général, du Directeur Financier ou à la demande qui leur en est faite par le Comité, en fonction des points inscrits à l'ordre du jour de la réunion du Comité, celui-ci peut également entendre les responsables fonctionnels ou opérationnels compétents dont, notamment, les personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle ainsi qu'à la gestion ou la prévention des risques (Direction Financière, Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, Direction du Développement Durable, Environnement, Hygiène & Sécurité, Direction Juridique).

Le Comité bénéficie d'un accès illimité à toutes les informations disponibles au sein du Groupe ; il peut également procéder à des visites ou à l'audition de tous responsables opérationnels ou fonctionnels du Groupe qu'il jugerait utiles ou nécessaires à la bonne exécution de sa mission. Le Comité peut également demander la réalisation de tout audit interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission. Le Président du Comité en informe le Conseil d'Administration.

Le Secrétaire du Comité est le Directeur Financier du Groupe ; il établit les comptes rendus des séances du Comité qui sont tenus à la disposition des Commissaires aux comptes.

Activité en 2015

Le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes annuels, sociaux et consolidés, de l'exercice 2014 et semestriels de l'exercice 2015 et des travaux de clôture qui y étaient associés. Il a recommandé au Conseil, après les avoir revus, l'approbation, sans réserve, des comptes définitifs qui lui étaient présentés. Le Comité a également revu l'évolution des règles comptables appliquées par le Groupe et leur adaptation aux évolutions du référentiel IFRS ainsi que le suivi des recommandations des autorités de régulation des marchés. Il a aussi examiné, comme pour les précédents exercices, l'évolution du taux effectif global d'imposition du Groupe et ses composantes, le suivi de la situation fiscale de l'Imerys au Brésil et revu les résultats des tests de pertes de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le Comité a examiné, lors de sa dernière réunion de l'année, les principaux points de contrôle de la clôture des comptes de l'exercice 2015. Il a identifié à cette occasion les Unités Génératrices de Trésorerie susceptibles, suivant les analyses du management, d'être soumises à un test de perte de valeur en raison du décalage entre leur perspective de performance financière à la fin de l'année et leur budget. Il s'est par ailleurs assuré, après avoir entendu les Commissaires aux comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables retenues par le Groupe.

Le Comité a étudié, à la fin de chaque semestre, le rapport d'activité de la Direction de l'Audit et du Contrôle interne, comprenant le compte rendu des missions d'audit réalisées ainsi que les résultats des plans d'actions de correction menés à la suite de missions d'audits effectuées au cours des années précédentes ; il a également passé en revue le plan d'audit pour 2016. Le Comité a par ailleurs pris connaissance de la mise à jour de la cartographie des principaux risques auxquels le Groupe est exposé. Il a pu constater que tous les principaux risques du Groupe tels qu'ils ressortent de sa cartographie font l'objet d'un examen détaillé et régulier soit par le Comité Stratégique, soit par le Comité d'Audit, et sont considérés comme bénéficiant de niveaux de contrôle adéquats.

Au cours de l'année, le Comité a également examiné : la comptabilisation des principales opérations d'acquisition (notamment du groupe S&B, consolidé à compter du 1^{er} mars 2015) et de restructuration effectuées par le Groupe, l'inventaire des réserves minières, la stratégie et le plan à trois ans du Groupe en matière de développement durable, la gestion et l'état des principaux risques juridiques et des programmes de conformité réglementaire et de couverture d'assurances du Groupe. Enfin, après examen approfondi de la situation des Commissaires aux comptes du Groupe (tant au regard de l'exécution de leurs missions au cours de la période écoulée que des conditions proposées conjointement pour leur poursuite à l'avenir), le Comité a recommandé au Conseil d'Administration de proposer le renouvellement de leur mandat arrivant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle de mai 2016.

3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

3.2.1 COMPOSITION

Depuis le 28 avril 2011, la Direction Générale du Groupe est assurée exclusivement par Gilles Michel, ce dernier assumant les fonctions de Président-Directeur Général.

La durée du mandat du Président-Directeur Général coïncide avec celle de son mandat d'Administrateur ; ce dernier a été renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 ;

à cette occasion, le Conseil a décidé de maintenir la réunion des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général, et de reconduire Gilles Michel dans ces fonctions.

Les informations relatives à Gilles Michel ainsi que les mandats qu'il exerce ou qu'il a exercés au cours des cinq dernières années figurent au [paragraphe 3.1.3 du présent chapitre](#).

3.2.2 POUVOIRS

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration ; il représente la Société à l'égard des tiers.

En application de l'article 18 des statuts, le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général ; cette limitation est néanmoins inopposable aux tiers.

Le [paragraphe 3.1.1 du présent chapitre](#) décrit les modalités internes de fonctionnement du Conseil d'Administration et, notamment, énonce les opérations qui requièrent l'autorisation du Conseil d'Administration préalablement à leur mise en œuvre par la Direction Générale.

3.2.3 COMITÉ EXÉCUTIF

Gilles Michel a décidé, avec le soutien du Conseil d'Administration, de continuer à se faire assister pour l'exercice de ses missions de Direction Générale, d'un Comité Exécutif qui regroupe les principaux responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe.

■ MISSION

Le Comité Exécutif est principalement chargé, sous la responsabilité du Président-Directeur Général :

- de mettre en œuvre la stratégie du Groupe ainsi que toutes les mesures arrêtées par le Conseil d'Administration ;
- de préparer et arrêter le budget du Groupe et, à la demande du Président-Directeur Général, assister à sa présentation et, en tant que de besoin, pour chacun de ses membres, rendre compte de l'exécution des actions relevant de leur domaine de responsabilité au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés ;
- d'assurer le suivi des activités opérationnelles de chacune des branches du Groupe et de veiller, en définissant les éventuelles mesures correctives nécessaires, au respect de leurs budgets et à la réalisation de leurs plans d'actions approuvés par le Président-Directeur Général ;
- de définir les objectifs d'amélioration de la performance du Groupe (notamment en matière opérationnelle, financière ainsi que de protection et de sécurité des personnes sur leur lieu de travail), d'en assurer le suivi et, le cas échéant, de définir les éventuelles mesures correctrices ;
- de définir les politiques et actions transversales applicables à l'ensemble du Groupe (Achats ; Communication Corporate, Interne & Externe ; Conformité Légale & Réglementaire ; Contrôle Interne et Gestion des Risques ; Développement Durable, y compris Environnement, Hygiène & Sécurité ; Innovation et Recherche & Technologie ; Ressources Humaines) et contrôler leur déploiement ;
- d'encourager les échanges et la diffusion des meilleures pratiques entre les branches d'activité du Groupe, dans tous les domaines ;
- et, plus généralement, d'émettre des avis et recommandations sur tous projets, opérations ou mesures qui lui seraient soumis par le Président-Directeur Général, notamment en vue de leur présentation ultérieure au Conseil d'Administration ou à ses Comités spécialisés.

■ COMPOSITION

À la date du présent Document de Référence, le Comité Exécutif était composé, outre de Gilles Michel, Président-Directeur Général, des huit membres suivants, dont le parcours professionnel est résumé ci-après :

Responsables opérationnels	Responsables fonctionnels
<p>Frédéric Beucher Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} juillet 2013 <i>(Matériaux Céramiques)</i> Entré chez Imerys en 2003 après plusieurs années en banque d'investissements, d'abord à la Société Générale en France et en Espagne puis chez Rothschild & Cie à Paris. Il est successivement responsable de la Stratégie & Développement pour le Groupe, en charge du Département Minéraux pour Céramiques Sanitaires, puis de la division Minéraux pour Céramiques. Depuis le 1^{er} juillet 2013, il dirige la branche Matériaux Céramiques.</p>	<p>Olivier Pirotte Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} juin 2015 <i>(Finance)</i> Entré en 2015 chez Imerys en qualité de Directeur Financier du Groupe, après avoir exercé différentes responsabilités de direction au sein du Cabinet Arthur Andersen où il avait débuté sa carrière avant de rejoindre Groupe Bruxelles Lambert en 1995 où il a assumé diverses fonctions dont Directeur des Investissements puis Directeur Administratif et Financier.</p>
<p>Alessandro Dazza Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} juillet 2013 <i>(Minéraux de Haute Résistance)</i> Entré chez Imerys en 2000 lors de l'acquisition de Treibacher Schleifmittel (Autriche), après avoir débuté sa carrière dans l'industrie chimique en Italie puis en Allemagne, il est successivement en charge du Département des Abrasifs (2004) et de la division Minéraux Fondus (2008) après les acquisitions d'UCM Zirconia, UCM Magnesia et Astron. Depuis le 1^{er} juillet 2013, il dirige la branche Minéraux de Haute Résistance.</p>	<p>Denis Musson Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} janvier 2003 <i>(Juridique & Corporate Support)</i> Entré chez Imerys en 1999 comme Directeur Juridique et Secrétaire du Conseil, il avait précédemment effectué sa carrière chez Pechiney où il a débuté à la Direction des affaires juridiques du Groupe avant de prendre la responsabilité de son Département Corporate.</p>
<p>Olivier Hautin Membre du Comité Exécutif depuis le 13 février 2008 <i>(Solutions pour l'Énergie & Spécialités)</i> Entré chez Imerys en 1995, après avoir débuté sa carrière dans le conseil en stratégie chez Mars & Co, il est successivement responsable de la Stratégie & Développement pour le Groupe, puis aux États-Unis (Atlanta) dans la branche Pigments & Additifs. Après avoir occupé les fonctions de Directeur de plusieurs centres de profit d'Imerys en Europe et en Asie, et de Directeur des Minéraux pour Céramiques, il était en charge de la branche Pigments pour Papier & Emballage jusqu'en juin 2012 puis de la branche Minéraux pour Céramiques, Réfractaires, Abrasifs & Fonderie. Il dirige la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités depuis le 1^{er} juillet 2013.</p>	<p>Thierry Salmona Membre du Comité Exécutif depuis le 1^{er} janvier 2003 <i>(Innovation, Recherche & Technologie et Support Business)</i> Entré chez Imerys en 2000, après avoir exercé différentes responsabilités au Ministère de l'Industrie, puis chez Thomson, Sanofi et SKW Trostberg, il est successivement Directeur des branches Matériaux de Construction et Céramiques, puis Minéraux de Spécialités. Actuellement Directeur Général Innovation, Recherche & Technologie et Support Business, il supervise également les fonctions Développement Durable, Géologie, Environnement, Hygiène & Sécurité et assure la coordination Achats et Énergie.</p>
<p>Daniel Moncino Membre du Comité Exécutif depuis le 13 février 2008 <i>(Filtration & Additifs de Performance)</i> Entré chez Imerys en 2002, après avoir débuté sa carrière en Europe et en Amérique du Nord chez Siemens, et exercé diverses responsabilités chez BASF puis chez Schlumberger, il est successivement Directeur des Minéraux de Performance Amérique du Nord, puis Directeur de la division Minéraux pour Filtration jusqu'en février 2008, où il devient Directeur de la branche "Minéraux de Performance & Filtration". Il dirige la branche Filtration & Additifs de Performance depuis le 1^{er} juillet 2013.</p>	<p>Bernard Vilain Membre du Comité Exécutif depuis le 15 juillet 2005 <i>(Ressources Humaines)</i> Entré chez Imerys en 2004 en qualité de DRH Europe Continentale & Asie, il est nommé Directeur des Ressources Humaines du Groupe en juillet 2005. Il avait précédemment exercé diverses responsabilités de Ressources Humaines au sein des groupes Schlumberger, DMC et LVMH.</p>

La composition du Comité Exécutif reflète l'organisation managériale et opérationnelle du Groupe, autour de quatre branches ; la composition de ces branches a été modifiée en 2014, compte tenu du projet de rapprochement stratégique avec S&B annoncé en novembre de la même année et concrétisé le 26 février 2015 : l'activité Kaolin a été intégrée dans la branche Matériaux Céramiques et les activités de S&B ont été intégrées au sein de la branche Filtration & Additifs de Performance.

■ FONCTIONNEMENT

Le Comité Exécutif se réunit en moyenne une fois par mois, aussi souvent que l'intérêt du Groupe le nécessite ou à la demande du Président-Directeur Général.

Le Comité Exécutif s'est réuni 12 fois en 2015.

3.3 RÉMUNÉRATIONS

3.3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ MONTANT

Le montant brut maximum des jetons de présence pouvant être alloués au titre d'une année aux membres du Conseil d'Administration, tel que fixé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2014, s'élève à 1 000 000 euros. En application de la loi et de l'article 17 des statuts de la Société, il appartient au Conseil d'Administration de répartir les jetons de présence entre ses membres.

Le barème de répartition des jetons de présence, en vigueur en 2015, avait été arrêté par le Conseil, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, lors de sa réunion du 28 avril 2011, puis revu chaque année par le Conseil

en vue de s'assurer de son adéquation et de sa compétitivité avec les meilleures pratiques de marché et confirmé. Lors de sa réunion du 11 février 2016, le Conseil a décidé, suivant l'avis reçu du Comité des Nominations et des Rémunérations, de réviser l'actuelle répartition et d'adopter un nouveau barème qui entrera en vigueur à compter de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 (voir paragraphe 3.1.5 du présent chapitre).

Les règlements sont faits semestriellement, à terme échu. En conséquence, le montant brut des jetons de présence effectivement versés durant un exercice considéré comprend (i) le montant des jetons au titre du second semestre de l'exercice précédent et (ii) le montant des jetons au titre du premier semestre dudit exercice.

Le tableau ci-après présente le montant brut individuel des jetons de présence dû à chacun des membres du Conseil au titre des deux derniers exercices ainsi que, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, le montant brut individuel versé au cours de ces exercices.

(en euros)	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
G. Michel, Président-Directeur Général ⁽¹⁾	-	-	-	-
A. de Seze, Vice-Président ⁽²⁾	168 000	168 000	130 667	71 167
E. Augelet-Petit ⁽³⁾	32 000	25 000	9 000	-
G. Buffière ⁽⁴⁾	18 667	44 667	58 000	54 000
A. Cardoso	81 000	83 000	96 000	97 000
P. Desmarais III ⁽⁵⁾	46 000	48 000	31 333	5 333
I. Gallienne	76 000	78 000	79 667	63 167
M. Guillou	37 000	37 000	36 000	34 000
C. Hall ⁽⁶⁾	3 667	-	-	-
G. Kampouri Monnas ⁽⁷⁾	19 333	3 333	-	-
U. Kyriacopoulos ⁽⁷⁾	29 333	5 333	-	-
A. Langlois-Meurinne ⁽⁸⁾	-	-	74 333	164 333
A. Laviolette ⁽⁹⁾	16 000	34 000	21 333	3 333
F. Layt	32 000	34 000	38 000	36 000
X. Le Clef	48 000	46 000	46 000	38 000
J. Lefebvre ⁽⁴⁾	21 667	51 667	69 000	65 000
A. Malard de Rothschild	33 000	35 000	43 000	43 000
E. d'Ortona ⁽³⁾	32 000	25 000	9 000	-
R. Peugeot	42 000	42 000	36 500	36 500
O. Pirotte ⁽¹⁰⁾	20 333	46 333	56 000	52 000
L. Raets ⁽¹¹⁾	16 000	-	-	-
K. Taaffe Richard ⁽⁷⁾	19 333	3 333	-	-
J. Veyrat ⁽¹²⁾	-	-	15 167	29 167
MF. Walbaum	44 000	46 000	55 000	56 000
Total	835 333	855 666	904 000	848 000

(1) Président-Directeur Général, ne percevant aucun jeton de présence.

(2) Vice-Président à compter du 29 avril 2014.

(3) Administrateur représentant les salariés à compter du 6 octobre 2014.

(4) Administrateur jusqu'au 30 avril 2015.

(5) Administrateur à compter du 29 avril 2014.

(6) Administrateur à compter du 15 décembre 2015.

(7) Administrateur à compter du 30 avril 2015.

(8) Administrateur et Vice-Président jusqu'au 29 avril 2014.

(9) Administrateur du 29 avril 2014 au 1^{er} novembre 2015.

(10) Administrateur du 29 avril 2010 au 1^{er} juin 2015.

(11) Administrateur à compter du 29 juillet 2015.

(12) Administrateur jusqu'au 29 avril 2014.

Il est précisé que :

- ces montants représentent la totalité des rémunérations versées en 2015 à chacun des membres du Conseil d'Administration par le groupe Imerys ainsi que par les sociétés qui le contrôlent, au titre des mandats, fonctions ou autres missions qu'ils exercent au sein ou pour le compte du groupe Imerys, à l'exception des

deux Administrateurs représentant les salariés qui ont également perçu en 2015 une rémunération au titre des fonctions salariales qu'ils occupent dans le groupe Imerys ;

- les rémunérations versées à Gilles Michel, en sa qualité de dirigeant mandataire social au cours de l'exercice 2015, sont détaillées ci-après (*voir paragraphe 3.3.2 du présent chapitre*).

■ BARÈME DE RÉPARTITION

Montants bruts (en euros) avant impôts et contributions sociales		Barème en vigueur en 2015	Barème en vigueur à compter du 4 mai 2016
Conseil d'Administration	Vice-Président	120 000 fixe par an 2 000 par séance avec présence	100 000 fixe par an 4 000 par séance avec présence
	Autres membres	20 000 fixe par an 2 000 par séance avec présence	10 000 fixe par an 4 000 par séance avec présence
Comité Stratégique	Président	25 000 fixe par an	20 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	2 000 par séance avec présence	2 500 par séance avec présence
Comité d'Audit	Président	25 000 fixe par an	25 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	3 000 par séance avec présence	3 500 par séance avec présence
Comité des Nominations et des Rémunérations	Président	15 000 fixe par an	20 000 fixe par an
	Tous les membres du Comité	2 500 par séance avec présence	3 000 par séance avec présence

* Voir section 3.8 du présent chapitre.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, que le jeton variable serait réduit de moitié, à compter du 4 mai 2016, en cas de participation par téléphone ou visioconférence.

3.3.2 DIRECTION GÉNÉRALE

Les informations présentées ci-après concernent, en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, Gilles Michel, Président-Directeur Général, seul dirigeant mandataire social en fonction au cours de l'exercice 2015.

En outre, l'ensemble des éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Gilles Michel est soumis au vote consultatif de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 4 mai 2016 et, à cette fin, fait l'objet d'une présentation spécifique, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF (*voir paragraphe 8.1.3 du chapitre 8 du Document de Référence*). Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 30 avril 2015 avait émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à Gilles Michel.

■ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

(en euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Nom et fonction du dirigeant mandataire social		
Gilles Michel, Président-Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 699 378	1 482 693
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	1 608 513	1 349 677
Total	3 307 891	2 832 370

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

■ **CONDITIONS DE DÉTERMINATION**

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Cette proposition vise à assurer une compétitivité vis-à-vis du marché externe et le Comité s'appuie, pour formuler ses recommandations, sur des évaluations et des comparaisons effectuées périodiquement par des consultants spécialisés.

Cette rémunération comprend une partie fixe et une partie variable ; elle prend notamment en compte l'avantage que représente le bénéfice d'un régime supplémentaire de retraite.

Le calcul de la partie variable est fondé sur des critères de performance économique et d'objectifs particuliers arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. L'atteinte de ces objectifs est mesurée et constatée annuellement par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations. La partie variable de la rémunération due au titre d'un exercice n'est versée que l'année suivante, lorsque tous les éléments de son calcul sont connus, notamment après l'arrêt des comptes définitifs du Groupe de l'exercice considéré par le Conseil d'Administration. Le calcul du montant en résultant pouvait être affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation d'autres objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication. Suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations présentées à la suite d'une étude menée sur les pratiques de marché en la matière par deux cabinets spécialisés indépendants, le Conseil a décidé lors de sa séance du 12 février 2015 de porter le plafond de la rémunération variable de Gilles Michel, précédemment fixé à 120 %, à 132 % de sa rémunération fixe.

Le Conseil d'Administration a apprécié lors de sa réunion du 11 février 2016, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, l'atteinte par Gilles Michel des objectifs économiques (résultat courant net, cash-flow libre opérationnel et retour sur capitaux employés) et particuliers qui lui avaient été fixés au titre de l'année 2015. Il a déterminé, en conséquence, le montant de sa rémunération variable au titre de l'exercice 2015, qui lui sera versée en 2016.

Le Conseil a également examiné et arrêté au cours de cette même séance les critères et objectifs applicables à la détermination de la rémunération variable de Gilles Michel au titre de l'exercice 2016. Les critères retenus pour l'année 2016 sont liés à l'atteinte d'objectifs financiers, de même nature que ceux retenus pour 2015 (résultat courant net, cash-flow libre opérationnel et retour sur capitaux employés), ainsi que d'objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication. Le Conseil a en outre décidé de maintenir sa rémunération fixe annuelle pour 2016 à 800 000 euros, inchangée depuis sa nomination en novembre 2010.

Ces décisions ont fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

Il est rappelé que Gilles Michel ne perçoit aucun jeton de présence au titre de son mandat d'Administrateur de la Société (*voir paragraphe 3.3.1 du présent chapitre*).

■ **MONTANTS**

Montants dus et versés en 2014 et 2015

Les montants des rémunérations et avantages en nature dus (parties fixe et variable de l'exercice considéré) et versés (parties fixe de l'exercice considéré et variable de l'exercice précédent, versées au cours de l'exercice considéré) par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices 2014 et 2015, ainsi que leur décomposition, sont les suivants :

(en euros)	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Michel, Président-Directeur Général				
Rémunération fixe	800 000	800 000	800 000	800 000
Rémunération variable	882 816	666 400	666 400	758 400
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	16 562	16 562	16 293	16 293
Total	1 699 378	1 482 962	1 482 693	1 574 693

(1) Ces avantages comprennent la mise à disposition d'une voiture de fonction avec chauffeur ainsi que les cotisations au régime Garantie Sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Les montants ci-dessus comprennent toutes les rémunérations dues ou versées par le Groupe à Gilles Michel au titre des exercices concernés, ainsi que la valeur des avantages en nature dus ou perçus au titre des exercices considérés.

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux principaux dirigeants du Groupe (Comité Exécutif, y compris

Gilles Michel), comptabilisés en charges sur les exercices concernés, est indiqué à la *note 27 aux états financiers consolidés*.

Le montant des cinq rémunérations les plus élevées versées par la Société au titre de l'exercice 2015 a par ailleurs fait l'objet d'une attestation des Commissaires aux comptes.

■ CONTRAT DE TRAVAIL, INDEMNITÉS, RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Gilles Michel, Président-Directeur Général	Non	Oui	Oui	Non

Contrat de travail

Lors de la nomination de Gilles Michel en qualité de Directeur Général délégué le 3 novembre 2010 et compte tenu des fonctions de Président-Directeur Général qu'il était amené à exercer, il avait été mis fin au contrat de travail qui le liait précédemment à la Société afin de se conformer aux recommandations AFEP-MEDEF.

Indemnité de fin de contrat

Les conditions de versement de l'éventuelle indemnité de rupture prévues au contrat de mandataire social de Gilles Michel ont été modifiées le 11 février 2016, suivant l'avis du Comité des Nominations et des Rémunérations par le Conseil d'Administration, afin d'en conformer les termes avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF (*voir section 3.8 du Chapitre 3 du Document de Référence*). Il est désormais prévu qu'une indemnité de rupture ne serait due à Gilles Michel qu'en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans. Conformément aux dispositions légales, cette modification a été communiquée aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés (*voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*) et sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 (*voir paragraphes 8.1.2 et 8.1.4 du chapitre 8 du Document de Référence*).

Conformément aux recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et suivant les modalités de calcul prévues ci-dessous qui demeurent inchangées, le montant de l'indemnité de rupture de Gilles Michel serait calculé sur la base de deux années maximum de rémunération (fixe + variable). En application des dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le versement de cette indemnité de rupture serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices clos, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. À titre d'illustration, la moyenne arithmétique des pourcentages économiques et financiers au titre des exercices 2013, 2014 et 2015 est de 769 205 euros, ce qui conduirait à un montant théorique actuel d'indemnité de rupture de 3 138 410 euros.

Gilles Michel bénéficie par ailleurs de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC). Pour plus de détails, *voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*.

Engagements de retraite

Imerys a mis en place à compter de 1985 un régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité, notamment d'ancienneté (huit années minimum d'ancienneté dans le Groupe dont quatre en tant que membre du Comité Exécutif). La gestion de ce régime est assurée par une compagnie d'assurance externe. L'usage de ce régime, après information et consultation du Comité d'Entreprise de la Société, a été dénoncé au 1^{er} janvier 2016 afin d'en permettre à terme l'arrêt, sauf pour les bénéficiaires actuels les plus proches de l'âge de la retraite ; il sera remplacé par un régime de retraite à cotisations définies.

Gilles Michel, Président-Directeur Général depuis le 28 avril 2011, figure et demeurera parmi les bénéficiaires potentiels du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies actuel de la Société.

Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :

- un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence.

Ce régime prévoit également la faculté de réversion du montant de la rente au(x) conjoint(s) survivant(s), au prorata du temps d'union.

Sur la base des calculs actuariels réalisés au 31 décembre 2015, la valeur actuelle de la part estimée du Président-Directeur Général dans le montant total des engagements du Groupe liés aux services passés de l'ensemble des bénéficiaires de ce régime supplémentaire de retraite, s'élève à 4 927 000 euros (contre 3 539 000 euros à fin 2014).

Les dispositions de ce régime sont en ligne avec les recommandations issues du Code de Gouvernance AFEP-MEDEF et ce, notamment, dans le plafonnement et la progressivité d'acquisition des droits individuels issus du régime. En tenant compte de l'ancienneté requise dans le régime mis en place par Imerys, le taux annuel maximum d'acquisition de droits dans ce régime ressort à 3,125 % et se réduit encore pour tout bénéficiaire dépassant huit années d'ancienneté dans le Groupe.

Par ailleurs, afin de réduire la charge comptable engendrée par le régime supplémentaire de retraite à prestations définies d'Imerys et se rapprocher des pratiques de marché, il a été décidé de mettre en place, à compter du 1^{er} octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont le Président-Directeur Général. Avec effet au 30 juin 2014, Imerys a modifié la catégorie objective définissant les bénéficiaires du dispositif afin de se conformer aux nouvelles exigences relatives à l'exonération fiscale et sociale des cotisations. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles plafonnée à huit PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %). Il prévoit également, en application de la loi du 9 novembre 2010, portant réforme des retraites, la possibilité pour les bénéficiaires de compléter les cotisations obligatoires par des cotisations libres et facultatives. La gestion de ce régime a été confiée à une compagnie d'assurance externe.

L'ensemble de ces conventions et engagements pris par la Société au bénéfice de Gilles Michel, Président-Directeur Général, ont été, conformément aux dispositions légales, soumis et approuvés par les actionnaires réunis en Assemblée Générale le 30 avril 2015, à l'occasion du renouvellement de son mandat.

Le Conseil, lors de sa séance du 11 février 2016, a réexaminé, conformément aux dispositions légales, l'ensemble de ces conventions et engagements et a décidé de les poursuivre sans changement et selon les mêmes termes, à l'exception de la modification apportée aux conditions de versement d'une éventuelle indemnité de fin de contrat telle que mentionnée ci-dessus (*voir le rapport spécial des Commissaires aux comptes au paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*).

En dehors de ces dispositions, la Société n'a pas pris d'autres engagements au bénéfice de Gilles Michel à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ses fonctions actuelles de Président-Directeur Général.

3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

3.4.1 PLANS D' OPTIONS EN VIGUEUR

■ POLITIQUE D' ATTRIBUTION

La politique générale d'attribution d'options sur les actions de la Société est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. De 2008 à 2012, l'attribution d'options de souscription d'actions était combinée, au sein d'un même programme annuel, à celle d'actions gratuites conditionnées à l'atteinte dans un certain délai d'objectifs économiques ou financiers (dites "actions de performance"). Le Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 avril 2013, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a revu sa politique et décidé de la simplifier en procédant à l'attribution d'actions de performance à l'exclusion de toutes options de souscription d'actions avec lesquelles elles étaient jusqu'à présent combinées (*voir paragraphe 3.5.1 du présent chapitre*).

Les principales caractéristiques des attributions effectuées par le Conseil jusqu'en 2012, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, étaient les suivantes :

- les attributions avaient lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme était jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à la Société d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquiescer sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options ;
- la périodicité des plans était annuelle depuis 1999 et le nombre total d'options attribuées chaque année était modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers ; l'attribution était traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée annuelle des actionnaires ;
- les personnes bénéficiaires d'options de souscription, ou susceptibles de le devenir, étaient les cadres dirigeants du Groupe (membres de la Direction Générale, membres du Comité Exécutif, des Comités de Direction des branches et divisions opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuaient de façon remarquable aux performances de la Société.

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES OPTIONS ATTRIBUÉES

Depuis 2011, l'autorisation donnée périodiquement par l'Assemblée Générale annuelle au Conseil de consentir aux salariés et mandataires de la Société et de ses filiales (ou à certaines catégories d'entre eux) des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société exclut expressément toute décote du prix d'exercice des options, confirmant ainsi la pratique observée par la Société depuis 1999.

La durée d'exercice des options attribuées est de 10 ans ; ces options sont, en principe, définitivement acquises "vesting" à leurs bénéficiaires (hormis les cas de licenciement, démission ou départ du Groupe du bénéficiaire) à l'expiration de la troisième année suivant la date de leur attribution ou, si elle est antérieure, à la date de départ à la retraite du bénéficiaire après 63 ans (âge de référence fixé à 60 ans dans les plans antérieurs à 2009), de sa cessation d'activité pour invalidité ou de son décès. La seule exception concerne les attributions effectuées dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié où les options sont conditionnées à l'investissement par le salarié en actions Imerys avec un "vesting" immédiat.

L'acquisition définitive des options conditionnelles attribuées à certains dirigeants du Groupe (le Président-Directeur Général et, depuis 2011, les autres membres du Comité Exécutif), ainsi que leur nombre, est soumise à l'atteinte d'objectifs de performance économique.

Conditions d'exercice des options

Les options définitivement acquises par leurs bénéficiaires sont exerçables à tout moment, hormis les cas de décès ou de départ du Groupe du bénéficiaire. Toutefois, le bénéficiaire devra assumer l'intégralité des coûts et charges fiscales supplémentaires supportés par le Groupe au cas où la réglementation locale applicable prévoirait une période d'"indisponibilité fiscale" plus longue que celle prévue par la réglementation française applicable.

L'exercice par un bénéficiaire doit respecter certaines quotités minimales d'options (fixées actuellement pour tous les plans adoptés à compter de 2008 à 500 options, tout multiple entier de ce nombre ou l'intégralité du nombre d'options à exercer s'il est inférieur à 500).

Perte ou maintien des options

Les options non exercées à l'expiration de leur durée sont automatiquement annulées.

Le départ du Groupe du bénéficiaire, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie et à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire) entraîne :

- si ce départ a lieu avant la date de "vesting" des options, leur annulation immédiate ;
- si ce départ a lieu après la date de "vesting" des options et seulement pour les plans adoptés à compter de 2004, l'annulation desdites options en l'absence d'exercice par le bénéficiaire à l'expiration du troisième mois suivant son départ du Groupe.

Date de jouissance des actions issues de l'exercice d'options

Toutes les actions Imerys issues de levées d'options de souscription jouissent dès leur création de l'intégralité des droits attachés aux actions existantes auxquelles elles sont immédiatement assimilées.

En conséquence, les actions nouvelles et anciennes sont cotées auprès de NYSE Euronext sur une même ligne, quelle que soit la date d'émission desdites actions. Les actions nouvelles bénéficient des mêmes droits aux dividendes que les actions anciennes, y compris au regard de ceux décidés et versés au cours de leur année de création au titre des résultats de l'année antérieure.

■ VARIATIONS DU NOMBRE D'OPTIONS EN 2015 ⁽¹⁾

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée en 2015.

Le nombre total d'options de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2015 est de 1 459 672, représentant 1,78 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 54,00 euros.

Au cours de l'exercice 2015, 66 305 options de souscription d'actions ont été annulées ; 958 592 ont été exercées par 210 bénéficiaires à un prix moyen pondéré de 54,47 euros.

3.4.2 OPTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est rappelé qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société à Gilles Michel en 2015.

■ DÉTENTION ET VARIATION

Au 31 décembre 2015, le nombre total d'options de souscription d'actions détenues par le Président-Directeur Général est de 147 680 (entièrement acquises), contre 161 320 au 31 décembre 2014, représentant 0,18 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; leur prix moyen pondéré d'exercice est de 46,19 euros.

30 360 options de souscription d'actions (sur les 44 000 initialement attribuées) ont été définitivement acquises par Gilles Michel le 26 avril 2015 à la suite de la constatation faite par le Conseil d'Administration de l'atteinte des objectifs de performance économique fixés au titre de la période 2012-2014, auxquels elles étaient conditionnées.

Le Président-Directeur Général n'a exercé aucune option au cours de l'exercice 2015.

■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Les conditions spécifiques, ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'options de souscription d'actions consenties au bénéfice du Président-Directeur Général au cours d'exercices antérieurs, sont communes à celles des actions de performance. Elles sont exposées à la [section 3.6 du présent chapitre](#).

(1) Y compris les options au titre des plans d'actionnariat salarié.

3.4.3 DÉTAILS DES PLANS D'OPTIONS EN VIGUEUR ⁽¹⁾

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'historique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en vigueur au cours de l'exercice 2015.

	Avril 2012	Avril 2011	Nov. 2010
Attribution initiale			
Autorisation : date de l'Assemblée Générale	28/04/2011	28/04/2011	30/04/2008
Date du Conseil d'Administration/de Surveillance ou du Directoire	26/04/2012	28/04/2011	03/11/2010
Date d'ouverture de la période d'exercice des options ⁽²⁾	26/04/2015	28/04/2014	01/03/2014
Date d'expiration des options	25/04/2022	27/04/2021	02/11/2020
Prix de souscription des actions	43,62 €	53,05 €	44,19 €
Nombre total de bénéficiaires initiaux	183	161	1
Nombre total d'options attribuées initialement, dont aux mandataires sociaux :	362 720	331 875	82 000
■ à G. Michel, Président-Directeur Général	44 000	40 000	82 000
■ et aux dix salariés du Groupe auxquels doit être consenti le plus grand nombre d'options	98 669	83 669	-
Variation de l'exercice 2015			
Nombre d'options restant à exercer au 01/01/2015	330 214	257 994	82 000
Nombre d'actions souscrites en 2015, dont :	73 061	76 412	-
■ par G. Michel, Président-Directeur Général	-	-	-
■ par les dix salariés du Groupe ayant exercé le plus grand nombre d'options	22 534	30 173	n.a.
Nombre d'options annulées ⁽⁴⁾ en 2015	(41 060)	(1 334)	-
Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2015 ⁽⁵⁾ , dont :	216 093	180 248	82 000
■ par G. Michel, Président-Directeur Général	30 360	35 320	82 000

(1) Plan d'actionnariat salarié.

(2) Sauf prise en compte d'une éventuelle période "d'indisponibilité fiscale" plus longue, applicable localement.

(3) Sauf prix de souscription différent, applicable localement.

(4) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires ou compte tenu des conditions de performance.

(5) Après annulation et exercice d'options depuis l'adoption du plan concerné, et réintégrations éventuelles.

(1) Les chiffres présentés dans ce tableau tiennent compte, le cas échéant, des ajustements réalisés à l'issue de l'augmentation du capital de la Société le 2 juin 2009.

	Avril 2010	Août 2009	Avril 2008	Mai 2007	Nov. 2006 ⁽¹⁾	Mai 2006	Mai 2005	Total
	30/04/2008	30/04/2008	30/04/2008	03/05/2005	03/05/2005	03/05/2005	03/05/2005	
	29/04/2010	29/07/2009	30/04/2008	02/05/2007	07/11/2006	02/05/2006	03/05/2005	
	29/04/2013	14/08/2012	30/04/2011	03/05/2010	01/02/2007	03/05/2009	04/05/2008	
	28/04/2020	13/08/2019	29/04/2018	01/05/2017	06/11/2016	01/05/2016	02/05/2015	
	46,06 €	34,54 €	54,19 €	65,61 €	62,31 € ⁽³⁾	63,53 €	53,58 €	
	155	166	183	160	2 932	171	171	
	482 800	464 000	497 925	560 000	38 770	640 000	635 000	4 095 090
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	166 000
	120 900	206 750	198 150	154 000	150	157 500	140 000	1 159 788
	305 050	112 786	260 025	395 922	43 543	449 561	247 474	2 484 569
	134 300	28 250	124 934	114 521	1 842	171 127	234 145	958 592
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
	38 200	-	49 273	34 392	68	47 284	46 942	268 866
	(800)	-	(2 257)	(4 837)	-	(2 688)	(13 329)	(66 305)
	169 950	84 536	132 834	276 564	41 701	275 746	-	1 459 672
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	147 680

3.5 ACTIONS DE PERFORMANCE

3.5.1 PLANS D'ACTIONS DE PERFORMANCE EN VIGUEUR

■ POLITIQUE D'ATTRIBUTION

Suivant la recommandation favorable émise par le Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil d'Administration a procédé pour la première fois en 2006 à l'attribution gratuite d'actions conditionnelles de la Société. Le Conseil entendait à l'époque réserver cette attribution à des cas exceptionnels, au profit d'un nombre limité de dirigeants du Groupe (qui ne pouvait inclure le Directeur Général), chargés de conduire des plans spécifiques d'actions à moyen terme, jugés prioritaires pour l'avenir du Groupe.

Le Conseil avait décidé en 2008 d'élargir cette politique d'attribution à un plus grand nombre de bénéficiaires, en la combinant à celle existante d'attribution d'options de souscription d'actions, dans une stratégie unique de rétention à long terme par le Groupe de leurs bénéficiaires. Conformément aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil a, lors de sa séance du 25 avril 2013, décidé de simplifier cette politique pour ne plus procéder qu'à l'attribution de seules actions conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique ("actions de performance"), à l'exclusion de toutes options de souscription d'actions avec lesquelles elles étaient jusqu'à présent combinées.

■ CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES ACTIONS DE PERFORMANCE

Acquisition des actions

Les actions attribuées gratuitement sont définitivement acquises à l'expiration d'une période qui, conformément aux dispositions légales en vigueur, ne peut être inférieure à deux ans suivant la date de leur attribution, sous réserve, en principe, de l'atteinte de certains objectifs de performance économique et financière ne pouvant s'apprécier sur une année seulement. Le nombre d'actions définitivement acquises est conditionné, et proportionné, à l'atteinte de ces objectifs.

Perte des actions

Le départ du Groupe du bénéficiaire avant l'expiration de la période d'acquisition, quelle qu'en soit la cause (y compris, en principe, la sortie du périmètre du Groupe de la société qui l'emploie), lui fait perdre tout droit à l'acquisition définitive des actions de performance, à l'exception des cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite du bénéficiaire, dans lesquels ses droits seront préservés selon des conditions spécifiques prévues par le règlement de chaque plan.

Conservation des actions acquises

Conformément à la réglementation applicable aux attributions gratuites d'actions effectuées jusqu'en 2015, la durée minimale de conservation de ces actions par leurs bénéficiaires ne peut en principe être inférieure à deux ans à compter de la date de leur acquisition définitive ; celle-ci peut toutefois être supprimée dans les cas où la période d'acquisition des actions attribuées a d'ores et déjà été fixée à quatre ans (*voir paragraphe 8.1.7 du chapitre 8 du Document de Référence*). À l'issue de la période de conservation, si elle existe, les bénéficiaires peuvent disposer librement de ces actions.

■ PLAN D'ACTIONS DE PERFORMANCE ADOPTÉ EN 2015

309 550 actions de performance ont été attribuées en 2015 à 183 cadres du Groupe résidant en France ou à l'étranger, dont le Président-Directeur Général (contre 172 en 2014).

L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au titre de ce plan adopté par le Conseil le 30 avril 2015, ainsi que leur nombre, sont conditionnés et proportionnés à l'atteinte d'un objectif de progression du Résultat courant net par action et du RCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2015-2017 et, pour certaines d'entre elles, à des objectifs plus spécifiques dont la confidentialité n'en permet pas la publication.

En dehors de celles consenties au Président-Directeur Général, 97 500 actions de performance ont été attribuées aux 10 bénéficiaires du plus grand nombre de ces actions.

■ VARIATIONS EN 2015 DU NOMBRE D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Au cours de l'exercice 2015, 89 339 actions de performance ont été annulées et 136 817 définitivement acquises et, en conséquence, livrées à leurs bénéficiaires.

Le nombre total d'actions de performance existantes au 31 décembre 2015 est de 873 953, représentant 1,07 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution.

3.5.2 ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES EN 2015 PAR LA SOCIÉTÉ À SON PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

	Date du Plan	Nombre d'AGA attribuées en 2015	Valorisation des actions ⁽¹⁾ (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Gilles Michel, Président-Directeur Général ⁽²⁾	30 avril 2015	35 000	1 608 513	30 avril 2019	30 avril 2019	Oui

(1) Valeur des actions lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application IFRS 2, après prise en compte notamment d'une éventuelle décote liée à des critères de performance et à la probabilité de présence dans la Société à l'issue de la période d'acquisition, mais avant étalement de la charge sur la période d'acquisition.

(2) Unique dirigeant mandataire social.

Le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé, lors de sa réunion du 30 avril 2015, d'octroyer des actions de performance au Président-Directeur Général. Ces actions, ainsi que leur nombre, sont conditionnées à l'atteinte des mêmes objectifs de performance économique que ceux prévus dans le cadre du plan général d'attribution d'actions de performance 2015 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe ; ces objectifs sont liés à la progression du Résultat courant net par action et du RCE (Retour sur Capitaux Employés) du Groupe au cours de la période 2015-2017.

Ces actions de performance seront définitivement acquises par Gilles Michel, selon l'atteinte des objectifs économiques auxquels elles sont soumises, à l'expiration d'une période de quatre ans suivant leur date d'attribution ; en conséquence et en application des dispositions de l'article L. 225-197-1-I al. 7 du Code de commerce, ces actions ne seront soumises à aucune obligation de conservation à l'issue de leur période d'acquisition. Ces conditions sont également identiques à celles prévues dans le cadre du plan général d'actions gratuites conditionnelles 2015 destiné aux autres cadres dirigeants du Groupe.

■ DÉTENTION ET VARIATION

Le tableau ci-après présente les actions de performance définitivement acquises par le Président-Directeur Général au cours de l'exercice 2015.

	Date du Plan	Nombre d'actions acquises en 2015	Conditions d'acquisition
Gilles Michel, Président-Directeur Général ⁽²⁾	26 avril 2012	14 835	Non ⁽¹⁾

(1) Voir section 3.8 du présent chapitre.

(2) Unique dirigeant mandataire social.

Le nombre total d'actions de performance attribuées à Gilles Michel et définitivement acquises, s'élève au 31 décembre 2015 à 74 495, soit 0,09 % du capital social d'Imerys à cette date après dilution ; elles sont toutes soumises actuellement à une obligation de conservation. Par ailleurs, 97 500 actions attribuées à Gilles Michel restent conditionnées à l'atteinte des objectifs de performance auxquels elles sont soumises (voir paragraphe 3.5.3 ci-après).

Gilles Michel n'a cédé aucune action de performance au cours de l'exercice 2015.

■ CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS

Outre les objectifs de performance mentionnés ci-dessus, les autres conditions spécifiques ainsi que les restrictions applicables aux attributions d'actions de performance effectuées au bénéfice du Président-Directeur Général sont exposées à la [section 3.6 ci-après](#).

3.5.3 HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

Le tableau ci-après donne, dans une présentation synthétique, l'état et les principales caractéristiques des plans d'actions de performance en vigueur au 31 décembre 2015.

	Plan avril 2015	Plan avril 2014	Plan avril 2013	Plan avril 2012	Plan août 2011	Plan avril 2011
Date de l'Assemblée Générale	29/04/2014	29/04/2014	28/04/2011	28/04/2011	28/04/2011	28/04/2011
Date du Conseil d'Administration	30/04/2015	29/04/2014	25/04/2013	26/04/2012	28/07/2011	28/04/2011
Nombre total d'actions attribuées, dont aux mandataires sociaux :	309 550	282 475	268 500	180 902	37 400	170 971
■ à G. Michel, Président-Directeur Général	35 000	32 500	30 000	21 500	-	20 000
Date d'acquisition des actions	30/04/2019 ⁽¹⁾	29/04/2018 ⁽¹⁾	25/04/2017 ⁽¹⁾	26/04/2016 ⁽²⁾	11/08/2015 ⁽³⁾	28/04/2015 ⁽⁴⁾
Date de fin de période de conservation	30/04/2019 ⁽¹⁾	29/04/2018 ⁽¹⁾	25/04/2017 ⁽¹⁾	26/04/2016 ⁽⁵⁾	11/08/2015 ⁽⁶⁾	28/04/2015 ⁽⁷⁾
Conditions de performance	Résultat courant net par action Retour sur Capitaux Employés					
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2015	-	-	1 250	61 155	28 398	132 176
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques ⁽⁸⁾	500	14 100	22 300	68 169	9 002	38 795
Actions de performance restantes au 31 décembre 2015	309 050	268 375	244 950	51 578	-	-

(1) Pour les actions consenties à l'ensemble des salariés sans distinction du lieu de leur résidence fiscale.

(2) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 26 avril 2015 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(3) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 11 août 2014 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(4) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 28 avril 2014 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(5) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 26 avril 2017 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(6) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 11 août 2016 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(7) Pour les actions consenties aux salariés résidents hors de France ; 28 avril 2016 pour celles consenties aux salariés résidents français.

(8) À la suite du départ du Groupe de bénéficiaires ou compte tenu des conditions de performance.

3.6 CONDITIONS SPÉCIFIQUES ET RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ATTRIBUTIONS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'Administration, en application des recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, et conformément aux dispositions des articles L. 225-185 et L. 225-197-2 du Code de commerce, a réitéré, en tant que de besoin, lors de sa séance du 30 avril 2015 au cours de laquelle il a attribué des actions de performance à son Président-Directeur Général, les règles restrictives de détention et de conservation qu'il avait arrêtées pour la première fois lors de sa séance du 15 février 2010. Ainsi, le Président-Directeur Général est tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la date de cessation de ses fonctions :

- au titre des options de souscription d'actions conditionnelles : un nombre d'actions, issues de chaque levée d'options, correspondant à au moins 25 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée à l'occasion de cette levée (nette du montant nécessaire au financement de cette levée, ainsi que des impôts et contributions obligatoires y relatifs) ;
- au titre des actions de performance : un nombre d'actions au moins égal à 25 % du nombre total des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition "vesting" applicable, jusqu'à ce que le montant total ⁽¹⁾ des actions qu'il détient ⁽²⁾ atteigne, lors de l'exercice d'options de souscription d'actions et de la disponibilité d'actions de performance, un coefficient égal à 300 % de sa dernière rémunération annuelle fixe à la date considérée.

Le Conseil d'Administration a également rappelé à ces occasions que :

- cette règle de conservation s'applique aux attributions effectuées à Gilles Michel au titre des plans d'options de souscription d'actions conditionnelles et d'actions de performance mis en œuvre par la Société à compter du 3 novembre 2010, date de sa première nomination ;
- le montant total d'investissement en actions de la Société requis de la part de Gilles Michel tiendra compte de toutes les actions qu'il détiendra à la date considérée, sans distinction de leur origine (achat sur le marché, exercice d'options de souscription et actions acquises au titre de plans d'attributions d'actions de performance).

Compte tenu de l'ensemble de ces règles, le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conditionner l'attribution d'actions de performance à l'achat d'actions supplémentaires sur le marché lors de leur disponibilité (*voir section 3.8 ci-après*).

L'attribution d'actions de performance consentie le 30 avril 2015 à Gilles Michel par le Conseil d'Administration s'inscrit dans les limites que ce dernier avait fixées en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF lors de sa séance du 29 juillet 2009 : plafonnement de la valeur (en IFRS) des options conditionnelles et des actions de performance attribuées à une année de sa rémunération annuelle brute (part fixe + maximum de la part variable).

En outre, et en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF et du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil a décidé lors de sa séance du 28 avril 2011, à l'occasion du renouvellement par l'Assemblée Générale du même jour de l'autorisation précédemment donnée au Conseil de consentir des options de souscription d'actions et des actions de performance, de fixer à 20 % le pourcentage maximum d'options et d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.

En application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, l'ensemble de ces conditions a été publié sur le site Internet de la Société.

Enfin, lors de sa séance du 11 février 2016, le Conseil a décidé, en application des recommandations issues du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, et celles du Comité des Nominations et des Rémunérations, de proposer à l'Assemblée appelée à statuer le 4 mai 2016 sur l'autorisation conférée au Conseil de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société au profit de salariés ou mandataires sociaux, de limiter le nombre de droits attribués aux dirigeants mandataires sociaux à 0,5 % du capital de la Société (*voir paragraphe 7.2.3 du chapitre 7 du Document de Référence*).

(1) Estimé sur la base du cours de l'action à la date de chaque levée d'options ou de disponibilité des actions gratuites concernées.

(2) Après cession de celles nécessaires au financement, le cas échéant, de la levée d'options, au règlement des impôts, prélèvements sociaux et frais relatifs à la transaction.

3.7 TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil d'Administration a adopté une Politique de prévention de l'utilisation ou de la communication d'informations privilégiées au sein du groupe Imerys. Adoptée dans sa première version en juillet 2002, et régulièrement modifiée depuis, cette politique est annexée à la Charte Intérieure du Conseil d'Administration.

Cette politique définit la qualité d'Initié, permanent ou occasionnel ; énonce l'obligation pour la Société d'établir une liste des Initiés du Groupe et en fixe les modalités ; rappelle également les règles relatives aux transactions réalisées par les mandataires sociaux sur l'action Imerys ou, le cas échéant, toute autre valeur mobilière émise par le Groupe ou instruments financiers (FCPE "Imerys Actions", MONEP, warrants, obligations échangeables...) qui leur sont liés (les "titres Imerys").

Suivant le principe général applicable aux Initiés, qu'ils soient permanents ou occasionnels, tout mandataire social et les personnes qui leur sont liées doivent s'abstenir en cas de détention d'une information privilégiée de réaliser, directement ou indirectement, avant que le public ait connaissance de cette information, toute transaction, y compris à terme, sur des titres Imerys.

Afin d'en faciliter la mise en œuvre, le Conseil d'Administration a désigné le Directeur Juridique du Groupe et Secrétaire du Conseil, en qualité de déontologue chargé de donner, sur simple demande de tout intéressé, un avis préalablement aux transactions envisagées par les Administrateurs et les principaux dirigeants du Groupe sur les titres de la Société. Cette décision s'inscrit parmi les bonnes règles de prévention des manquements d'initiés imputables aux dirigeants des sociétés cotées recommandées par l'AMF. L'avis donné par le déontologue n'a qu'un caractère consultatif.

L'obligation d'abstention s'étend par ailleurs à toute transaction sur les titres Imerys (y compris en couverture) au cours des périodes précédant l'annonce publique des résultats périodiques du Groupe, dites périodes de "fenêtres négatives". Cette obligation concerne les mandataires sociaux, mais également d'autres Initiés permanents et occasionnels, tels que les principaux responsables fonctionnels ou opérationnels du Groupe ou salariés participant directement à l'élaboration de ses comptes consolidés qui sont considérés comme exposés de manière régulière ou périodique à la détention d'informations privilégiées, en raison de leurs fonctions et responsabilités. Les périodes de fenêtres négatives s'entendent

du nombre de jours qui précèdent la publication des résultats du Groupe ainsi que le jour de cette annonce. Lors de sa réunion du 11 février 2016, le Conseil d'Administration a décidé de porter à 30 jours calendaires la durée des fenêtres négatives pour ce qui concerne la publication des comptes annuels et semestriels consolidés du Groupe et de maintenir à 15 jours calendaires celle précédant la publication des résultats trimestriels, pour se conformer strictement aux recommandations de l'AMF.

Gilles Michel s'est pour sa part engagé devant le Conseil lors de sa séance du 11 février 2016 à respecter ces obligations d'abstention, y compris pour le simple exercice d'options (alors que celui-ci ne peut revêtir un caractère spéculatif puisque, le prix d'exercice est préalablement établi). La transparence de ces opérations est par ailleurs pleinement assurée par l'obligation de déclarer à l'AMF les transactions effectuées sur les titres de la Société, y compris par exercice d'options, en application des dispositions légales et réglementaires.

Le calendrier annuel des annonces de résultats consolidés du Groupe pour l'année à venir, ainsi que celui des fenêtres négatives en découlant, est communiqué aux Administrateurs à la fin de l'année précédente ; il est consultable à tout moment sur le site Internet du Groupe, communiqué périodiquement dans la lettre trimestrielle du Président-Directeur Général aux actionnaires et disponible à première demande auprès du Département Communication Financière du Groupe.

La politique du Groupe interdit par ailleurs aux Initiés d'effectuer toute transaction à effet de levier sur les titres Imerys ou à caractère spéculatif (opérations par achat/vente à découvert d'actions, prorogation d'ordres à service de règlement et de livraison différés, opérations d'achat/revente dans un laps de temps très court...). Afin de se conformer à la recommandation du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF qui interdit aux dirigeants mandataires sociaux, bénéficiaires d'options et/ou d'actions de performance, de réaliser des opérations de couverture de leur risque, Gilles Michel a réitéré devant le Conseil, lors de sa réunion du 30 avril 2015, son engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur l'ensemble des options conditionnelles et des actions de performance qui pourront lui être attribuées pendant toute la durée de son mandat.

En application des dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, le tableau ci-après présente le récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société, au cours de l'exercice 2015, par les mandataires sociaux et, le cas échéant, les personnes qui leur sont liées, et soumises à déclaration auprès de l'AMF en application des dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ; ces déclarations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Déclarant	Qualité	Instrument financier	Nombre	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant brut ⁽¹⁾ des opérations
Blue Crest Holding SA	Personne liée à Ulysses Kyriacopoulos, Administrateur	Actions	424 476	Acquisition	24	29 396 530 €
			100 000	Cession	1	6 607 000 €
		Autres	108 895	Swap ⁽²⁾	7	6 970 971 €
Gérard Buffière	Administrateur	Stock-options	45 976	Levée	4	2 463 394 €
		Actions	45 976	Cession	4	2 751 372 €
Giovanna Kampouri Monnas	Administrateur	Actions	200	Acquisition	1	11 620 €
Katherine Taaffe Richard	Administrateur	Actions	100	Acquisition	1	5 925 €

(1) Avant impôts, frais et charges.

(2) Swap sur rendement total (TRS).

3.8 APPLICATION DU CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF est celui auquel se réfère Imerys, notamment, pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (ce code est disponible sur le site Internet de la Société : www.imerys.com, rubrique "Le Groupe/Gouvernance").

La Société respecte l'ensemble des recommandations issues de ce code à l'exception de celles qui font l'objet des explications ci-après.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Justification
<p>Paragraphe 18.1 Présidence du Comité des Rémunérations</p> <p><i>"Il doit être présidé par un Administrateur indépendant. Il est conseillé qu'un Administrateur salarié soit membre du Comité".</i></p>	<p>Le Conseil considère comme naturel et légitime que la présidence du Comité des Nominations et des Rémunérations soit assurée par un des représentants au Conseil de l'actionnaire de contrôle de la Société. Ce Comité, dont la composition a par ailleurs été élargie de trois à cinq membres en 2012, comprend une majorité d'indépendants. L'actionnaire de contrôle d'Imerys (GBL) est, au demeurant, un investisseur financier de long terme dont aucun des représentants ou personnes qui lui sont directement ou indirectement liés, n'exerce de responsabilités exécutives au sein du Groupe.</p>
<p>Paragraphe 23.2.4 Actions de performance</p> <p><i>"Conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées".</i></p>	<p>Compte tenu de l'ensemble des règles de détention et de conservation décrites à la section 3.6 du Document de Référence, imposées à son Président-Directeur Général (un nombre d'actions, issues de chaque levée d'options, correspondant à au moins 25 % de la plus-value nette d'acquisition réalisée à l'occasion de cette levée ; un nombre d'actions au moins égal à 25 % du nombre total des actions définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition), le Conseil d'Administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire, de conditionner en outre l'attribution d'actions de performance à l'achat d'actions supplémentaires sur le marché lors de leur disponibilité.</p>

Par ailleurs, le Conseil s'est mis en conformité ou a, le cas échéant, indiqué son intention de prendre les mesures nécessaires pour se mettre en conformité avec les recommandations du code AFEP-MEDEF suivantes :

Recommandations du Code AFEP-MEDEF	Évolution
<p>Paragraphe 9.4 Critères d'indépendance <i>"ne pas être Administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans".</i></p>	<p>Le Conseil d'Administration, en février 2014, avait reconnu la qualité de membre indépendant, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, à Monsieur Robert Peugeot bien que son mandat venait à excéder 12 années au cours de l'exercice. Depuis, le Conseil a confirmé chaque année cette qualité. En effet, il a estimé que le sens critique dont a toujours fait preuve Monsieur Peugeot à l'égard, notamment, de la Direction Exécutive, n'était pas affecté par cette durée. Son indépendance est également préservée par le large renouvellement dans la composition du Conseil effectué ces dernières années (la durée moyenne des mandats des Administrateurs de la Société à l'issue de la prochaine Assemblée Générale étant seulement de cinq ans environ).</p> <p>Le mandat de Monsieur Robert Peugeot arrive à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 et, conformément à son souhait, il ne sera pas renouvelé. À cette date, plus aucun Administrateur de la Société qualifié d'indépendant n'exercera de mandat dont la durée successive excède 12 ans.</p>
<p>Paragraphe 21.1 Jetons de présence <i>"Il est rappelé que le mode de répartition de cette rémunération, dont le montant global est décidé par l'Assemblée Générale, est arrêté par le Conseil d'Administration. Il doit tenir compte, selon les modalités qu'il définit, de la participation effective des Administrateurs au Conseil et dans les Comités, et donc comporter une part variable prépondérante".</i></p>	<p>Le barème des jetons de présence en vigueur depuis 2011 a été revu par le Conseil d'Administration le 11 février 2016 en prenant davantage en compte la participation effective des Administrateurs aux séances du Conseil et de ses Comités et ainsi rendre prépondérante la part variable de leurs jetons.</p> <p>Ce nouveau barème, qui entrera en vigueur le 4 mai 2016, a maintenu l'absence de partie fixe à verser aux Administrateurs au titre de leur appartenance à un Comité spécialisé.</p>
<p>Paragraphe 23.2.5. Indemnité de départ <i>"Ces conditions de performance fixées par les Conseils doivent être exigeantes et n'autoriser l'indemnisation d'un dirigeant qu'en cas de départ contraint, quelle que soit la forme que revêt ce départ, et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le versement d'indemnités de départ à un dirigeant mandataire social doit être exclu s'il quitte à son initiative la Société pour exercer de nouvelles fonctions, ou change de fonctions à l'intérieur d'un groupe, ou encore s'il a la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite".</i></p>	<p>Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 11 février 2016 d'amender les conditions de versement d'une éventuelle indemnité de départ prévues au contrat de mandataire social du Président-Directeur Général. Cette indemnité ne serait désormais due qu'en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci. Aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Gilles Michel ou s'il avait la possibilité de faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans.</p>

4

FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

4.1 Facteurs de risques	96	4.2 Contrôle interne	101
4.1.1 Risques liés à l'activité d'Imerys	96	4.2.1 Rapport du Président du Conseil d'Administration	101
4.1.2 Risques industriels et environnementaux	97	4.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes	107
4.1.3 Risques juridiques	98		
4.1.4 Risques relatifs aux marchés financiers	99		
4.1.5 Assurances et couverture des risques	100		

4.1 FACTEURS DE RISQUES

Le groupe Imerys conduit ses activités dans un environnement en constante évolution et par nature difficilement prévisible. Ces incertitudes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités et sa situation financière.

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté à la date du présent Document de Référence ainsi que leurs méthodes de gestion sont présentés ci-après par ordre d'impact décroissant dans chacune de leur catégorie. D'autres risques dont le Groupe n'a actuellement pas connaissance ou qui sont considérés comme non significatifs pourraient néanmoins exister ou avoir en définitive un impact défavorable important.

4.1.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ D'IMERYS

■ RÉSERVES ET RESSOURCES MINÉRALES

Les réserves et ressources minérales constituent l'un des actifs importants du Groupe puisqu'environ trois quarts de ses activités utilisent leurs propres ressources minières. Leur correcte évaluation est critique pour la gestion et le développement de celles-ci.

Imerys s'est doté d'un réseau interne d'experts, responsables de cette évaluation pour chacune de ses activités opérationnelles. Sous la responsabilité du Directeur Groupe des Opérations Minières et Industrielles, ces experts procèdent à une évaluation annuelle consolidée selon les principes décrits en [section 1.7 du chapitre 1](#) et présentée ensuite chaque année au Comité Exécutif. En raison de changements non prévisibles des paramètres géologiques, techniques, économiques et commerciaux sur lesquels repose cette estimation et de l'incertitude naturellement associée à l'évaluation des ressources, aucune garantie absolue ne peut être donnée quant aux résultats de leurs travaux.

Toutefois des processus et des moyens sont mis en œuvre pour fiabiliser cette évaluation et sont examinés par le Comité Stratégique ou le Comité d'Audit :

- selon un cycle de trois à cinq ans, des experts internes indépendants audient les estimations de réserves et ressources minières effectuées par chaque site ;
- une évaluation externe de notre système est réalisée tous les quatre ans. Ainsi en 2012, un audit externe réalisé par un cabinet de renommée internationale a confirmé que l'approche globale d'évaluation des réserves et ressources du Groupe était en ligne avec les pratiques du monde industriel et que le mode de reporting de ces évaluations était conforme au Code minier international, le "PERC Reporting Standard" ;
- l'ensemble des sites du Groupe formalisent leurs plans miniers à long terme, ce qui permet une évaluation systématique de la qualité de ces plans au regard de quinze critères. Le Directeur Groupe des Opérations Minières et Industrielles a le pouvoir d'intervenir sur les propositions de plans miniers des activités afin d'assurer leur conformité à la politique de gestion à long terme des actifs miniers du Groupe, à sa politique de sécurité pour ses employés ainsi qu'à sa politique environnementale.

■ OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Partout dans le monde et dans toutes ses activités, Imerys met en œuvre une stratégie de croissance alliant développement interne et externe ([voir section 1.2 du chapitre 1](#)). Dans ce cadre, le Groupe procède fréquemment à des acquisitions d'activités ou de sociétés ainsi qu'à la création de joint-ventures. Par nature, ces opérations comportent des risques liés notamment à l'évaluation des actifs et passifs correspondants, à l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits acquis ou à l'évolution des relations avec les partenaires concernés.

Imerys a mis en place des procédures internes de contrôle qui impliquent, en fonction des montants en jeu, une approbation préalable par le Président-Directeur Général, le Comité Stratégique et/ ou le Conseil d'Administration ([voir section 3.1 du chapitre 3](#)) et destinées à couvrir :

- l'analyse des cibles potentielles (avec l'application de critères stricts de rentabilité des investissements et l'accomplissement de due diligences approfondies) ;
- la revue et l'acceptation des conditions contractuelles de réalisation des opérations (avec notamment des engagements d'indemnisation de la part des vendeurs contre d'éventuels passifs cachés) ;
- la préparation, la mise en œuvre et le suivi de l'intégration des activités ou sociétés acquises.

■ PRIX DE L'ÉNERGIE

Ce facteur de risques et sa méthode de gestion sont décrits dans la [note 24.5 aux états financiers consolidés](#).

■ PAYS

Du fait de son activité minière et de la variété de ses marchés finaux, Imerys s'est développé dans de nombreux pays dont plusieurs présentent un caractère stratégique pour le Groupe. Les évolutions de l'environnement politique, social, juridique ou réglementaire de ces pays, notamment ceux à forte croissance, pourraient affecter les actifs du Groupe, ses flux de trésorerie, sa rentabilité et sa capacité à poursuivre ses opérations et son développement dans les pays concernés.

Afin de maîtriser ce facteur de risques, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- le Comité Exécutif revoit régulièrement l'exposition des engagements économiques et financiers du Groupe dans les pays dits à risques. Imerys utilise pour l'identification de ces pays la notation par pays dite "Environnement des Affaires" de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation (pour plus d'informations sur ces notations, voir [paragraphe 6.1.2 du chapitre 6](#)). D'autres indicateurs internationaux sont analysés régulièrement pour mesurer l'exposition de ses personnels et de ses actifs aux risques naturels, criminels et politiques ;
- le Groupe fait appel, en tant que de besoin, à des consultants externes pour l'informer plus en détail sur l'environnement local (économique, politique...) de certains pays et anticiper ses éventuelles évolutions ;
- Imerys a initié une procédure de suivi périodique de la performance du Groupe dans certains pays (Brésil, Chine et Inde notamment) et a renforcé l'organisation transversale dans certains pays ou régions en fonction de la taille et de la nature de ses activités et de leur potentiel de développement ;
- Imerys développe dans ses pays d'implantation ses relations avec les autorités et les communautés locales (voir [section 5.3 du chapitre 5](#)).

Une synthèse de ces analyses et des actions mises en place est présentée au Comité d'Audit à sa demande.

■ RESSOURCES HUMAINES

La gestion et le développement des activités du Groupe nécessitent l'emploi et le recrutement d'un nombre important de techniciens et de managers hautement qualifiés. Le succès des plans de développement interne et externe du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter et intégrer de nouvelles compétences, y compris dans les zones géographiques les plus reculées, ainsi qu'à former et promouvoir de nouveaux talents.

4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

■ OPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Comme pour tous les groupes industriels, les sites de production d'Imerys sont exposés à la survenance d'incidents imprévus (de natures ou origines diverses, tels que des accidents, catastrophes naturelles, bris de machine...) pouvant entraîner des arrêts temporaires d'exploitation dont certains sont susceptibles d'affecter significativement l'activité des sites opérationnels concernés.

Le risque d'occurrence de tels événements et leur incidence éventuelle sur l'activité du Groupe dans son ensemble se trouvent limités par l'ensemble des facteurs et mesures suivants :

- un nombre et une dispersion géographique de sites industriels de taille souvent modeste dans chacune des activités opérationnelles ;
- des investissements consacrés régulièrement par chacune des activités à la modernisation et à l'entretien de son outil industriel ;
- une politique active de prévention des risques industriels instaurée par le Groupe, intégrant notamment l'élaboration de plans de

C'est pourquoi Imerys a élaboré une politique de Ressources Humaines visant à attirer, conserver et renouveler les expertises, talents et compétences nécessaires à l'exercice de ses activités partout dans le monde ainsi qu'au soutien de sa croissance interne et externe. Cette politique est présentée en [section 5.3 du chapitre 5](#).

■ INNOVATION

Afin de conserver sa compétitivité, maintenir sa croissance organique et augmenter sa rentabilité, le Groupe a placé l'innovation au cœur de ses objectifs, qu'elle soit organisationnelle, technologique ou commerciale. C'est également pour le Groupe un moyen de répondre aux préoccupations liées au développement durable de ses activités.

Au regard de la politique d'innovation de produits, le Groupe fait face aux risques suivants et a mis en place les moyens de contrôle correspondants :

- risque concernant les talents d'innovation. Une procédure de mobilité et de plan de succession spécifique aux scientifiques du Groupe a été mise en place, sous la responsabilité d'un responsable RH dédié ;
- risque de difficulté de pénétration des nouveaux produits. Des méthodes plus rigoureuses sont progressivement mises en œuvre pour assurer l'adéquation des produits développés aux besoins des clients. Cela inclut le développement de relations étroites entre les équipes marketing et les clients pour comprendre leurs métiers, résoudre leurs problématiques techniques et anticiper leurs besoins ;
- risque de démarrage plus long que prévu des installations mettant en œuvre des procédés nouveaux. Dans le cadre du programme d'excellence industrielle, une procédure renforcée de contrôle des investissements est déployée.

continuité d'activité et/ ou de plans de gestion de crise pour les sites les plus stratégiques ;

- un programme de revue de la solidité des digues pour les sites concernés.

L'impact financier potentiel pouvant résulter des dommages aux actifs industriels ou d'arrêts temporaires d'exploitation est couvert auprès d'un assureur de réputation et de solidité financière internationalement reconnues dans le cadre d'un programme de couverture auquel est associé un vaste programme de prévention des risques (voir [paragraphe 4.1.5 du présent chapitre](#)).

Une présentation de la politique du Groupe en matière d'assurance, de couverture de ses risques et des programmes de prévention associés est effectuée périodiquement au Comité Exécutif par le Directeur Juridique et, une fois par an, au Comité d'Audit dans le cadre de sa revue des principaux risques du Groupe.

Enfin, Imerys a revu en profondeur sa politique de gestion des projets industriels pour lesquels de nouvelles procédures sont mises en place.

■ ENVIRONNEMENT, SANTÉ & SÉCURITÉ

Les activités industrielles d'exploitation minière et de transformation des minéraux peuvent avoir un impact sur l'environnement (en particulier pour l'état des sols ou de l'eau). À ce titre, le Groupe pourrait devoir engager (au fur et à mesure ou à la fin du cycle d'exploitation) des dépenses de remise en état de sites industriels ou de dépollution de l'environnement. Un manquement aux réglementations environnementales applicables à l'exercice local de ses opérations pourrait entraîner des sanctions civiles, administratives ou pénales.

Par ailleurs, les activités du Groupe génèrent, de par leur nature industrielle, des risques potentiels en matière de santé et de sécurité du personnel sur le lieu de travail. En effet, la conduite d'engins mobiles lourds, l'utilisation d'équipements électriques de haute tension et l'exécution de tâches nécessitant un travail en hauteur créent des situations à risque pour le personnel affecté à ces opérations et leur entourage.

Pour encadrer ces risques, Imerys a mis en place :

- un Système de Management Environnemental (SME) efficace permettant d'identifier, hiérarchiser et mettre en place les contrôles nécessaires afin de maîtriser les impacts environnementaux significatifs potentiels résultant de ses activités industrielles (voir section 5.4. du chapitre 5) ;

- une approche intégrée, intitulée l'"Imerys Safety System", organisée autour de trois piliers : conformité (Direction de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité – Direction "EHS"), communication/ formation ("Université de la Sécurité") et amélioration continue ("Take 5"). Les éléments constituant chacun de ces trois piliers aident à réduire le nombre d'accidents et à améliorer la culture de la sécurité au sein du Groupe (voir section 5.3. du chapitre 5).

Le Comité Exécutif examine périodiquement les indicateurs de performance EHS et le résultat des audits dans les différentes activités. Le Comité d'Audit revoit les processus et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Une présentation générale de ces éléments au Conseil d'Administration est effectuée au moins une fois par an.

Enfin, le Groupe reconnaît devoir tout mettre en œuvre pour pouvoir fournir des produits présentant toutes les garanties en matière de conformité (voir section 5.3.5 du chapitre 5).

4.1.3 RISQUES JURIDIQUES

■ RESPECT ET/OU CHANGEMENT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS

Les sociétés du Groupe sont soumises à un nombre important de législations et réglementations nationales et régionales compte tenu de la nature de leurs opérations (notamment exploitation des ressources naturelles) et de leur implantation diversifiée (avec 260 sites industriels, Imerys est présent dans près de 50 pays à fin 2015). Le Groupe doit ainsi s'assurer qu'il est en mesure de respecter ces réglementations afin d'assurer la continuité d'exploitation de ses opérations et conserver un niveau de rentabilité acceptable.

Deux menaces pèsent principalement sur les activités du Groupe :

- dans certains pays (notamment ceux à plus forte croissance), les sociétés étrangères (et plus particulièrement celles exploitant des ressources naturelles locales) peuvent se trouver affectées par l'adoption de textes législatifs ou réglementaires qui les visent spécifiquement ou par l'interprétation discriminatoire susceptible d'en être faite par les autorités locales chargées de leur application ;
- le cadre législatif et réglementaire se renforce d'une façon générale dans les domaines de la protection de l'environnement, la santé et la sécurité des personnes. Les coûts associés à la mise en conformité des activités du Groupe avec ces lois, règlements ou interprétations, les éventuelles sanctions imposées en cas de manquements et l'atteinte à la réputation du Groupe qui peut en découler, pourraient avoir un impact négatif sur les conditions économiques d'exploitation du Groupe et la compétitivité des activités concernées.

Pour assurer au mieux la conformité de ses opérations avec l'ensemble des législations et réglementations qui leur sont applicables, Imerys s'est doté d'un réseau de juristes internes rattachés à la Direction Juridique et localisés dans les principales zones géographiques du Groupe. Par ailleurs, comme indiqué aux paragraphes 4.1.1 et 4.1.2 du présent chapitre, des audits portant sur la géologie et les pratiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité permettent de vérifier régulièrement la conformité des activités locales avec les lois et réglementations applicables.

En outre, Imerys développe dans de nombreux pays d'étroites relations avec les instances réglementaires, les associations professionnelles, les autorités et les communautés locales afin de mieux anticiper ou orienter (lorsque cela s'avère possible et dans le respect du droit et des politiques internes applicables) les changements législatifs et réglementaires envisagés qui pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe. Imerys essaye d'anticiper et d'intégrer ces évolutions dans ses programmes de Recherche & Développement afin de pouvoir répondre rapidement aux nouvelles réglementations le moment venu tout en limitant ses coûts et/ ou afin d'utiliser ces évolutions comme des opportunités commerciales pour le Groupe.

À la connaissance d'Imerys, il n'existe pas de risque ayant un impact financier significatif sur ce sujet à la date du présent Document de Référence.

■ LITIGES

(Voir note 23.2 aux états financiers consolidés)

Le Groupe est exposé à des risques de contentieux et réclamations survenant dans le cours normal de ses activités. Les risques les plus fréquents concernent des allégations de préjudices (personnels ou financiers) mettant en cause la responsabilité des sociétés du Groupe au titre :

- de l'exploitation de leurs activités commerciales ou industrielles, notamment des réclamations – le plus souvent couvertes par les programmes d'assurance du Groupe ou par les programmes d'assurance historiques de ses activités aux États-Unis – de clients concernant la livraison de produits défectueux ou de tiers alléguant des troubles de voisinage ou de santé liés à ces activités ;
- d'une éventuelle violation de certaines obligations contractuelles ;
- du non-respect de certaines dispositions légales ou réglementaires applicables en matière sociale, fiscale, immobilière ou environnementale.

L'intensité la plus élevée de ces risques se situe pour le Groupe aux États-Unis et au Brésil.

Par ailleurs, Imerys est également tenu à certaines obligations d'indemnisation – ou bénéficie de certains droits à être indemnisé – au titre des garanties de passif accordées dans le cadre des cessions – ou acquisitions – d'actifs intervenues dans le passé.

La Direction Juridique gère, avec l'assistance des avocats locaux qu'elle désigne, l'ensemble des réclamations contentieuses impliquant le Groupe. La synthèse des réclamations les plus significatives est revue avec la Direction Financière et les auditeurs du Groupe à l'issue de chaque semestre afin de s'assurer de leur correcte prise en compte dans les états financiers d'Imerys. Une présentation résumée de cette synthèse est également faite par le Directeur Juridique au Comité d'Audit dans le cadre de son examen annuel des risques du Groupe.

Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de tous les litiges et réclamations en instance, leur règlement pris

individuellement ou dans son ensemble, et en tenant compte des couvertures d'assurance ou garanties contractuelles disponibles, ne devrait pas – même s'il était défavorable aux sociétés du Groupe concernées – avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe. Le montant provisionné au titre des risques de garanties produits s'élève à 27,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 (25,5 millions d'euros au 31 décembre 2014) et le montant provisionné au titre des risques juridiques, sociaux et réglementaires s'élève à 112,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 (103,3 millions d'euros au 31 décembre 2014). Ces provisions ont une échéance probable située entre 2016 et 2020.

Plus généralement, à la date du présent Document de Référence, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, en suspens ou dont le Groupe serait menacé, n'est susceptible d'avoir, à la connaissance d'Imerys, ou n'a eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

■ CONTRATS IMPORTANTS

À la connaissance d'Imerys, en dehors des contrats conclus (i) dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux droits d'exploiter les réserves et ressources minières, (ii) au titre des opérations d'acquisition ou de cession d'activités, (iii) ou encore au titre des financements mentionnés dans le présent Document de Référence, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été signé par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document de Référence, qui soit encore en vigueur à cette date, et qui contiendrait des dispositions conférant une obligation ou un engagement susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou les flux de trésorerie du Groupe.

Toutefois, dans le cadre de certains contrats, des engagements et garanties significatifs ont été accordés par Imerys ou ses filiales. Le montant des engagements donnés hors bilan s'élève à 483,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 555,5 millions d'euros au 31 décembre 2014 (voir note 28 aux états financiers consolidés).

4.1.4 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

Les facteurs de risques suivants et leur méthode de gestion sont décrits dans les notes aux états financiers consolidés correspondantes.

■ RISQUE DE CHANGE

(Voir notes 21.3 et 24.5 aux états financiers consolidés)

■ RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

(Voir note 24.5 aux états financiers consolidés)

■ RISQUE DE LIQUIDITÉ

(Voir note 24.5 aux états financiers consolidés)

4.1.5 ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique du Groupe en matière de protection de ses actifs et de ses revenus contre les risques identifiables vise à rechercher sur le marché de l'assurance les solutions les plus adaptées, offrant le meilleur équilibre entre leur coût et l'étendue des couvertures proposées.

La couverture des risques majeurs, communs à toutes les activités opérationnelles, est intégrée dans des programmes internationaux d'assurance Groupe de type "Tous Risques Sauf", souscrits sur le marché par Imerys auprès d'assureurs de réputation et de solidité financière internationalement reconnues. Cette intégration permet d'offrir des garanties étendues avec des limites élevées, tout en optimisant le coût. Dans le cadre de la stratégie de croissance externe du Groupe, les activités acquises sont soit immédiatement incluses dans les programmes d'assurance Groupe existants, soit bénéficient de conditions de couverture au moins équivalentes. Dans ce dernier cas, l'intégration est limitée aux seuls compléments de couverture offerts par les programmes Groupe par rapport aux polices locales d'assurance applicables aux activités acquises.

Au sein d'Imerys, les sociétés recourent également au marché local pour couvrir, en utilisant le service des courtiers en charge de la gestion des programmes d'assurance Groupe, les risques spécifiques à certaines de leurs activités ou opérations ponctuelles, ou encore lorsque de telles assurances sont obligatoires du fait de la réglementation locale applicable.

Le Groupe estime bénéficier à ce jour de couvertures d'assurance adéquates, tant dans leur étendue qu'en termes de montants assurés, ou de limites de garanties pour les risques les plus importants liés à ses activités dans le monde.

Les deux principaux programmes d'assurance Groupe couvrent les risques de responsabilité civile ainsi que les dommages matériels et pertes d'exploitation.

■ RESPONSABILITÉ CIVILE

Ce programme a pour objet de couvrir l'éventuelle mise en cause de la responsabilité du Groupe à l'occasion des dommages corporels, matériels et immatériels, survenant tant en cours d'exploitation qu'après livraison des produits, ainsi que les dommages résultant de pollutions accidentelles.

La couverture des activités du Groupe est assurée en premier lieu par des polices locales émises dans chaque pays (première ligne), complétées par une police "Master" émise en France et par une police supplémentaire "Excess" en excédent de la limite de garantie de cette police "Master".

Ces polices "Master" et "Excess" interviennent également en complément de limite et de garantie de plusieurs sous-programmes spécifiques, notamment en Amérique du Nord, pour couvrir la

Responsabilité Civile Automobile et Employeur, et en complément de la police d'assurance obligatoire Responsabilité Civile Employeur émise au Royaume-Uni.

Le niveau de couverture offert par le Programme du Groupe en Responsabilité Civile s'élève, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risques, et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, à 100 millions d'euros par sinistre et par an.

■ DOMMAGES MATÉRIELS ET PERTES D'EXPLOITATION

Ce programme a notamment pour objet de couvrir les dommages matériels directs d'origine soudaine et accidentelle atteignant les biens assurés, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives ("DDPE").

La couverture des activités du Groupe en DDPE est assurée par une police "Master" émise en France qui s'applique directement dans la plupart des pays européens et en complément des polices locales émises dans les autres pays, lorsque la réglementation le permet.

Depuis 2002, Imerys retient au sein d'une captive de réassurance, consolidée dans les comptes du Groupe, les risques dits de fréquence, à concurrence d'un montant plafonné à 4 millions d'euros en cumulé annuel.

La police "Master" offre au Groupe, sous réserve des exclusions communément pratiquées sur le marché de l'assurance pour ce type de risque et des sous-limites appliquées à certains événements dénommés, une garantie en DDPE à hauteur de 200 millions d'euros par sinistre.

En confiant son programme DDPE à un assureur réputé pour son expertise en matière d'ingénierie de prévention, Imerys entend poursuivre ses efforts de sensibilisation et de protection des risques dans les unités opérationnelles en les inscrivant dans sa démarche plus globale de Développement Durable. La quasi-totalité des sites industriels du Groupe fait ainsi l'objet de visites régulières par des ingénieurs de prévention de la compagnie d'assurance. Les recommandations qui en résultent permettent à Imerys d'améliorer sa gestion des risques industriels. Plus de 100 sites ont ainsi été visités en 2015.

■ AUTRES RISQUES TRANSVERSAUX ASSURÉS

Les principaux autres programmes d'assurance Groupe visent à couvrir les risques suivants, communs à toutes les entités juridiques ou à plusieurs activités du Groupe : responsabilité civile des mandataires sociaux ; assurance de la flotte automobile (Europe et États-Unis) ; transport (marine cargo et affrètement) ; responsabilité civile employeur (notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni).

4.2 CONTRÔLE INTERNE

4.2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ INTRODUCTION

Le contexte

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'Administration a établi le 11 février 2016 son rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne.

Les informations suivantes doivent être considérées comme faisant partie intégrante du rapport :

- la composition du Conseil d'Administration (notamment l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein), les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux et les limitations éventuellement apportées par le Conseil aux pouvoirs de la Direction Générale, figurant en [section 3.1 du chapitre 3](#) ;
- les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurant en [section 3.3 du chapitre 3](#) ;
- les raisons pour lesquelles le Groupe n'applique pas à ce jour certaines dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, auquel le Conseil d'Administration de la Société déclare se référer, figurant en [section 3.8 du chapitre 3](#) ;
- les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ainsi que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, figurant aux [sections 7.1 et 7.4 du chapitre 7](#).

La partie du rapport présentée ci-après décrit plus précisément les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe. Cette partie a été préparée sous la responsabilité du Département Risques et Contrôle Interne d'Imerys et revue par le Président-Directeur Général qui a validé son contenu. Elle a par la suite été communiquée aux Commissaires aux comptes pour discussion et au Comité d'Audit pour revue avant son approbation définitive par le Conseil d'Administration.

Les objectifs du contrôle interne

Le Groupe s'appuie sur le cadre de référence et son guide d'application publiés par l'AMF, et mis à jour en juillet 2010, pour définir son référentiel de contrôle interne et structurer son approche. Ce référentiel intègre notamment les objectifs et les composantes du cadre de référence.

Le dispositif de contrôle interne d'Imerys couvre l'ensemble des sociétés contrôlées entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe, y compris les sociétés nouvellement acquises.

En assurant la mise en œuvre de ce dispositif dans l'ensemble de ses activités, Imerys vise à se doter des moyens d'actions nécessaires pour gérer les risques auxquels celles-ci sont soumises, assurer la fiabilité et l'intégrité de son information financière et organiser la correcte gestion de ses opérations conformément aux lois et règlements en vigueur, aux principes de gestion et à la stratégie du Groupe. Ce dispositif de contrôle interne contribue ainsi à protéger la valeur de l'entreprise pour ses actionnaires et ses salariés et à atteindre les objectifs que le Groupe se fixe.

Toutefois, par essence, un tel dispositif ne peut fournir aucune garantie absolue quant à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe est confronté et à la réalisation de ses objectifs.

Les principes du contrôle interne

En cohérence avec les objectifs fixés, le dispositif de contrôle interne d'Imerys repose sur les principes fondateurs suivants :

- une organisation choisie et maîtrisée, intégrant des hommes et des femmes compétents et responsables ;
- une analyse périodique des risques principaux du Groupe ;
- des activités de contrôle adaptées ;
- une revue régulière des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

■ UNE ORGANISATION ADAPTÉE

Le modèle organisationnel

Le contrôle interne d'Imerys s'appuie sur l'organisation opérationnelle du Groupe ainsi que sur les Directions fonctionnelles dédiées directement ou indirectement à la maîtrise des risques auxquels le Groupe est exposé.

Le dispositif de contrôle mis en place au sein du Groupe repose sur une structure de gouvernement resserrée qui garantit la transparence et la traçabilité des décisions, tout en préservant les principes de subsidiarité et de décentralisation considérés comme essentiels à la gestion optimale de ses activités industrielles et commerciales. Il requiert une implication forte de la part de chaque responsable opérationnel ou fonctionnel qui doit s'approprier les politiques et procédures définies au niveau du Groupe, contribuer à leur mise en œuvre et à leur respect et compléter leur contenu par des mesures adaptées aux spécificités des activités ou domaines dont il a la charge.

Ainsi, la gestion des opérations est encadrée par :

- les politiques du Groupe et les délégations d'autorité aux responsables opérationnels qui en résultent ;
- le contrôle et le suivi de la gestion opérationnelle des activités effectués continuellement par les responsables d'activités, et périodiquement par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe au travers des processus budgétaires, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion dont les principaux éléments et conclusions sont commentés lors des réunions mensuelles du Comité Exécutif ;
- l'approbation des états financiers consolidés semestriels et annuels par le Conseil d'Administration après examen du Comité d'Audit et la revue par ce dernier, à compter de 2016, des comptes consolidés trimestriels avant leur publication ;
- les contrôles et audits spécifiques mis en œuvre par les Directions fonctionnelles dans leur domaine de responsabilité, par des audits périodiques réalisés par la Direction de l'Audit Interne et par des auto-évaluations effectuées une fois par an par les responsables des principales entités sous le contrôle du Département Risques et Contrôle Interne.

Les orientations à plus long terme de chaque activité et les prévisions financières qui en résultent sont formalisées et suivies dans le cadre d'un plan stratégique pluriannuel pour le Groupe et de revues stratégiques périodiques pour chacune des activités. Leur élaboration est supervisée et contrôlée par le Président-Directeur Général. Leurs conclusions sont revues par le Comité Exécutif avant d'être présentées au Comité Stratégique puis, pour approbation, au Conseil d'Administration.

Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'Administration et ses Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent sur la gestion du Groupe menée par le Président-Directeur Général. Dans ce cadre, il s'assure notamment de la correcte mise en place des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe.

Pour l'assister dans sa mission, le Conseil a constitué trois Comités spécialisés qui exercent leurs activités sous sa responsabilité : le Comité Stratégique, le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Comité d'Audit. Les responsabilités du Comité Stratégique et du Comité d'Audit en matière d'identification et de gestion des risques ainsi qu'en matière de suivi des dispositifs de contrôle interne sont présentées à la [section 3.1 du chapitre 3](#). Le Comité d'Audit revoit notamment au moins une fois par an les processus mis en place et les résultats obtenus en matière d'analyse des risques et d'appréciation des dispositifs de contrôle interne.

La Direction Générale et le Comité Exécutif

Le Président-Directeur Général assume la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle de l'ensemble des activités du Groupe pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration. En particulier, il est responsable de la mise en œuvre effective des dispositifs de contrôle interne au sein du Groupe.

Le Président-Directeur Général est assisté dans sa mission par un Comité Exécutif dont il désigne les membres. Ceux-ci représentent chacune des branches d'activité et principales Directions fonctionnelles du Groupe. Par délégation, les membres du Comité Exécutif sont chargés de la mise en place et du suivi des systèmes de contrôle interne dans leur périmètre de responsabilité.

Les Directions opérationnelles

Conformément aux principes de décentralisation opérationnelle du Groupe, les responsables de chaque activité ont les pouvoirs nécessaires pour organiser, diriger et gérer les opérations dont ils ont la charge, et en assurer la délégation dans des conditions similaires aux responsables qui leur reportent.

Chaque activité privilégie l'organisation la mieux adaptée à ses marchés en tenant compte de ses caractéristiques commerciales, industrielles ou géographiques propres. Il est de sa responsabilité d'adopter des dispositifs de contrôle interne cohérents d'une part avec son organisation et d'autre part avec les principes et règles du Groupe.

Les Directions fonctionnelles

Les Directions fonctionnelles (Finance, Stratégie, Juridique & Corporate Support, Ressources Humaines, Mines & Industrie, Innovation, Recherche & Technologie) assurent une double mission : organisation et contrôle des opérations du Groupe relevant de leur domaine respectif d'expertise et assistance technique aux activités opérationnelles dans ces domaines lorsque cela est nécessaire. Ce noyau fonctionnel central, complété des Départements fonctionnels spécifiques (Achats, Mines & Géologie, Environnement, Santé & Sécurité, Systèmes d'Information), permet non seulement de bénéficier des effets d'échelle liés à la taille du Groupe et d'un meilleur partage des compétences, mais également de s'assurer que toutes les opérations relevant de leurs domaines de compétence se réalisent dans un cadre de gestion et de contrôle homogène et sécurisé.

La présence des Directions fonctionnelles contribue significativement aux dispositifs de contrôle interne du Groupe. La plupart des responsables de ces fonctions disposent d'une autorité fonctionnelle sur tous les responsables qui exercent des missions relevant de leur domaine d'expertise dans les activités opérationnelles.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques coordonne les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe. Il est désormais composé de représentants des activités opérationnelles, en complément des principaux responsables des Directions fonctionnelles centrales. Suite à la réorganisation de sa composition, il s'est réuni une fois en 2015 afin de structurer sa nouvelle approche et d'établir sa feuille de route.

La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne a pour mission de vérifier les dispositifs de contrôle interne du Groupe et de s'assurer qu'ils sont conformes aux principes et aux règles qui les régissent. Elle se doit d'alerter le management sur les défaillances éventuelles de contrôle interne relevées et participe à l'élaboration des recommandations proposées afin de corriger ces défaillances.

La Direction de l'Audit Interne est une fonction d'appui au management, indépendante des activités opérationnelles et fonctionnelles qu'elle contrôle. Pour cela, le Directeur de l'Audit Interne est rattaché hiérarchiquement au Président-Directeur Général et fonctionnellement au Comité d'Audit.

Le Département Risques et Contrôle Interne

Le Département Risques et Contrôle Interne reporte à la Direction de l'Audit Interne et travaille en étroite relation avec la Direction Juridique & Corporate Support, les autres Directions fonctionnelles du Groupe et les principaux responsables opérationnels de chacune des activités.

Le responsable de ce Département s'appuie sur le réseau des contrôleurs financiers locaux pour réaliser ses missions. Celles-ci ont pour objectif de coordonner l'amélioration continue des dispositifs de contrôle interne dans le Groupe et sont organisées autour de trois activités : l'analyse des risques ; l'administration des politiques et procédures du Groupe (incluant leur diffusion dans l'ensemble des activités) ; la revue globale des pratiques de contrôle interne dans le Groupe.

Le cadre de référence

Les règles du Groupe

La politique de contrôle interne d'Imerys est formalisée par un certain nombre de chartes (Charte du Conseil d'Administration, Charte de Développement Durable, Charte Hygiène & Sécurité) et de codes (Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, politique de Gouvernement d'Entreprise) applicables à l'ensemble du Groupe. Ceux-ci visent à créer un environnement de contrôle favorable, fondé sur des principes solides et une pratique expérimentée du Gouvernement d'Entreprise, ainsi que sur des comportements respectueux des lois et règlements, intègres, éthiques et conformes aux objectifs stratégiques du Groupe.

Par ailleurs, des politiques Groupe ont été définies par les Directions et Départements fonctionnels qui définissent l'organisation, les responsabilités, les principes de fonctionnement et de reporting propres au domaine respectif d'expertise dont ils sont responsables.

Enfin, le manuel de contrôle interne Groupe définit les principes majeurs de contrôle interne et les principales activités de contrôle qui doivent être réalisées dans le cadre des processus opérationnels et financiers du Groupe.

Les chartes, politiques et manuels du Groupe sont regroupés dans un recueil appelé le "Blue Book" disponible en ligne sur l'intranet et accessible à l'ensemble des salariés. Ce premier corps de règles constitue le cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les activités opérationnelles du Groupe. Il s'applique à l'ensemble des sociétés contrôlées et activités d'Imerys. Certaines communications spécifiques, telles que les règles d'autorité managériales du Groupe qui définissent les responsabilités internes et les circuits d'approbation pour un certain nombre de ses opérations majeures, font l'objet d'un processus de certification électronique par lequel les salariés d'Imerys concernés certifient avoir lu l'information communiquée et s'engagent à faire respecter dans leur domaine de responsabilité les règles qui y sont exposées.

Dans les activités opérationnelles, un second corps de règles définit éventuellement leurs propres principes de fonctionnement et de reporting. Ces modalités sont, dans le respect des politiques du Groupe, adaptées à leur propre mode d'organisation, à la gestion de leurs activités minières, industrielles et commerciales spécifiques et aux risques particuliers associés. Elles tiennent compte des spécificités relatives aux lois et règlements locaux applicables.

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys résume les principes éthiques que le Groupe s'attend à voir respecter par l'ensemble de ses employés, et notamment ses dirigeants, ainsi que par ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires avec lesquels sont établies d'étroites relations. Il est conçu de façon à ce que chacun adopte dans son travail quotidien non seulement une attitude conforme aux législations locales mais également une attitude en adéquation avec les valeurs, principes et règles du Groupe en matière de responsabilité, d'intégrité, de transparence, d'équité et d'ouverture.

✓ Pour plus d'informations à ce sujet, voir [section 5.5 du chapitre 5](#).

Les systèmes d'information

L'efficacité des systèmes et outils d'information contribue à la fiabilité et à l'amélioration de la gestion des processus fonctionnels et opérationnels.

La politique du Groupe consiste à intégrer et suivre dans ses outils informatiques de gestion ("ERP") la portion la plus importante possible de la chaîne de valeur (notamment les ventes, la distribution, les achats, les stocks, les immobilisations, la production, la chaîne logistique, la finance). Imerys s'efforce d'utiliser les systèmes de contrôle intégrés aux ERP de manière à assurer un niveau de contrôle optimum tout en satisfaisant aux exigences propres à la meilleure conduite de ses activités opérationnelles. Cette utilisation est vérifiée régulièrement dans le cadre des missions spécialisées de la Direction de l'Audit Interne dans le domaine informatique.

Imerys est organisé autour de plusieurs ERP, sélectionnés afin de permettre des synergies en matière de support et de maintenance et un degré d'homogénéisation satisfaisant, tout en tenant compte de la taille des opérations et des zones géographiques où ils doivent être déployés.

Pour le reporting et la consolidation de ses informations comptables et financières, le Groupe utilise un logiciel unique déployé dans toutes ses entités.

Par ailleurs, des outils de consolidation et de suivi des données non financières les plus importantes ont été mis en place dans l'ensemble du Groupe. Ils permettent, suivant le cas :

- d'obtenir une meilleure vision de la performance des différentes activités du Groupe, de prévenir ou remédier à d'éventuelles difficultés ainsi que d'encourager et mesurer les progrès (exemple : reporting et consolidation des indicateurs représentatifs en matière de gestion des Ressources Humaines) ;
- de fiabiliser la gestion de certaines données et contribuer au suivi de leur conformité au regard des obligations légales ou réglementaires applicables et des règles du Groupe (exemple : reporting et consolidation des informations juridiques et administratives relatives aux filiales et participations du Groupe et à leurs mandataires sociaux).

Les principes de gestion des Ressources Humaines

La gestion des Ressources Humaines s'inscrit dans le dispositif de contrôle interne d'Imerys. Le Groupe s'assure en particulier que ses salariés ont un niveau de compétence approprié au regard des responsabilités qui leur sont confiées, qu'ils sont conscients de ces responsabilités et de leurs limites, et qu'ils sont informés et respectueux des règles du Groupe.

À ce titre, un ensemble de règles a été élaboré pour assurer la conformité des décisions prises aux lois et conventions internationales applicables, contrôler l'intégrité des processus de fixation et de règlement des salaires, superviser la mise en place des avantages sociaux, recueillir et traiter les informations. D'autres politiques Ressources Humaines ont par ailleurs été élaborées et couvrent les domaines tels que les relations avec les employés, les conseils donnés aux voyageurs, la mobilité internationale, la gestion de crise.

Le recrutement et le développement

Pour soutenir sa croissance, le Groupe recrute dans tous les pays et toutes les fonctions. Afin d'assurer la cohérence et la pertinence de ces recrutements, la Direction des Ressources Humaines définit des standards et s'assure périodiquement de la qualité des pratiques. Lors de l'intégration de ces nouveaux collaborateurs, le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires leur est présenté et expliqué afin qu'il puisse être respecté par l'ensemble des employés.

Afin d'aider au développement de ses collaborateurs et répondre aux besoins de ses activités, le Groupe a déployé un certain nombre de processus décrits en [section 5.3 du chapitre 5](#), et notamment une évaluation individuelle annuelle (PAD) et l'établissement de plans de succession des principaux responsables (OPR).

Les résultats et principales analyses issues de la gestion des ressources humaines et des compétences font l'objet d'une présentation périodique au Comité Exécutif, puis à l'un des Comités du Conseil d'Administration (Comité Stratégique ou Comité des Nominations et des Rémunérations).

La formation

En complément des formations organisées par les activités opérationnelles, des sessions de formation Groupe sont organisées par l'Imerys Learning Center ([voir section 5.3 du chapitre 5](#)). Celles-ci permettent aux salariés d'approfondir certaines expertises métiers (finance, géologie, marketing, gestion de projet...) et favorisent les échanges des meilleures pratiques.

La communication

La communication interne est organisée autour d'un Département central intégré à la Direction des Ressources Humaines du Groupe et d'un réseau de correspondants locaux dans les activités opérationnelles. Sa mission est d'assurer l'intégration de chaque salarié dans les activités du Groupe et construire une identité d'entreprise fondée sur sa diversité. Les objectifs et moyens correspondants mis en œuvre par ce Département sont décrits en [section 5.3 du chapitre 5](#).

Les rémunérations et avantages sociaux

La revue des rémunérations est effectuée annuellement et porte notamment sur le salaire de base et les bonus annuels.

Parallèlement, les grands dispositifs de couverture sociale, notamment en matière d'assurance santé et de prévoyance (assurances incapacité-invalidité-décès), font en permanence l'objet d'évaluations et d'améliorations, en cohérence avec les pratiques de marché locales ou régionales.

✓ Des informations détaillées sur ces deux principes sont apportées en [section 5.3 du chapitre 5](#).

UNE ANALYSE PÉRIODIQUE DES RISQUES PRINCIPAUX DU GROUPE

Les objectifs

L'analyse des risques permet à Imerys d'identifier les événements dont l'éventuelle survenance pourrait représenter une menace majeure pour l'atteinte de ses objectifs stratégiques et financiers et la conformité de ses activités aux lois et réglementations locales applicables.

Grâce à un processus structuré, destiné à appréhender les principaux risques du Groupe et à les analyser, Imerys est en mesure d'apprécier l'adéquation des dispositifs de contrôle interne existants, de mettre en place des plans d'actions pertinents de façon à en améliorer l'efficacité et, plus généralement, d'accroître la protection de la valeur d'entreprise du Groupe dans le respect de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

L'organisation

Le processus d'analyse des risques est organisé à trois niveaux :

- Chaque responsable fonctionnel et opérationnel se doit d'adopter dans le cadre de ses fonctions une démarche permanente d'identification, d'analyse et de gestion des risques dans ses domaines de responsabilité. L'identification et la gestion de ces risques sont périodiquement examinées et discutées avec le Président-Directeur Général et le Directeur Financier du Groupe dans le cadre du processus budgétaire, des revues trimestrielles de résultats ainsi que des reportings mensuels de gestion ;
- Par ailleurs, le Groupe s'est engagé dans un processus formalisé et récurrent d'analyse de ses principaux risques à travers la réalisation d'une cartographie qui présente l'impact potentiel des risques identifiés ainsi que leur niveau de maîtrise. Les membres du Comité Exécutif, les principaux responsables des Directions et Départements fonctionnels centraux ainsi que les principaux responsables de chacune des activités opérationnelles participent à cette démarche. Les résultats sont revus et approuvés par le Comité Exécutif et présentés au Comité d'Audit. Au vu des résultats, de nouvelles actions sont définies pour renforcer le niveau de maîtrise de certains des risques identifiés ;
- Enfin, un Comité des Risques se réunira désormais trois fois par an afin de coordonner les activités d'analyse et de gestion des risques et des contrôles au sein du Groupe ([voir partie "Organisation" ci-dessus](#)).

Les risques majeurs

La nature des principaux risques du Groupe, leurs méthodes de gestion et de contrôle sont détaillées [à la section 4.1 du présent chapitre](#).

■ DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ADAPTÉES

Les activités de contrôle opérationnelles et fonctionnelles

Les activités de contrôle sont destinées à s'assurer que les risques liés à un processus opérationnel ou fonctionnel donné sont correctement couverts. Elles sont adaptées aux objectifs fixés par le Groupe.

Les politiques Groupe, telles que présentées *dans la partie "Organisation" ci-dessus*, structurent et encadrent l'environnement de contrôle du Groupe. Les procédures qui en découlent, et en particulier celles relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière, décrivent de façon détaillée les activités de contrôle requises.

Les activités de contrôle relatives à la fiabilité de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle et les procédures de production de l'information comptable et financière sont uniformes à l'intérieur du Groupe. Ce dispositif est constitué d'une organisation comptable transversale au Groupe, de normes comptables homogènes, d'un système de reporting consolidé unique et d'un contrôle qualité de l'information financière et comptable produite.

L'organisation de la fonction comptable et financière

Les opérations comptables et financières sont pilotées par la Direction Financière du Groupe. Son organisation centrale comporte :

- une fonction comptabilité et consolidation, qui assure la préparation et la présentation des états financiers de la société Imerys et des états consolidés du Groupe ;
- une fonction contrôle de gestion et contrôle budgétaire, qui prépare et consolide les données du budget et des reportings mensuels de gestion du Groupe et qui analyse les performances des opérations par rapport aux objectifs budgétaires et aux périodes comparables de l'année antérieure ;
- une fonction trésorerie et financement, qui a notamment la responsabilité d'assurer la préparation et la consolidation des données relatives à la dette financière et au résultat financier du Groupe. Ses principales missions concernent la gestion centralisée et l'optimisation des dettes et ressources financières du Groupe, la gestion des risques de liquidité, de taux d'intérêt et de taux de change, ainsi que la gestion des instruments de couverture ;
- une fonction fiscalité, qui est notamment en charge du suivi des consolidations fiscales effectuées au sein du Groupe, de l'estimation du montant des impôts qui en résultent et du contrôle de leur cohérence d'ensemble.

En raison de l'organisation décentralisée des fonctions comptables et financières, le contrôleur financier de chaque activité opérationnelle exerce un rôle clé. Il est notamment chargé de veiller sur le terrain, dans son domaine de responsabilité, à la bonne application du référentiel comptable du Groupe et de l'ensemble des procédures de contrôle interne comptable et financier. Chaque contrôleur est rattaché au responsable de l'entité opérationnelle concernée, mais reporte également fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

Le référentiel comptable

Les règles comptables sont décrites dans le recueil des normes du Groupe appelé le *"Blue Book"* qui est disponible en ligne sur l'intranet. Elles sont applicables à toutes les entités opérationnelles et juridiques du Groupe. En conformité avec les normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, elles incluent les éléments suivants :

- un rappel des principes et prescriptions comptables générales à respecter ;
- un plan de comptes détaillé ;
- une définition des méthodes comptables du Groupe applicables pour les postes et/ou les opérations les plus significatives.

Ces documents sont mis à jour régulièrement, à chaque modification ou application de nouvelles normes comptables, sous la responsabilité du Département Reporting et Consolidation, après revue du Comité d'Audit et sous le contrôle des Commissaires aux comptes.

Le budget annuel et le reporting de gestion

Chaque année, Imerys met en œuvre un processus budgétaire et un reporting mensuel pour toutes les entités du Groupe afin de disposer d'un outil de pilotage et d'informations de gestion fiables et homogènes. La concordance entre les informations de gestion issues du reporting et les données comptables constitue le principe clé de contrôle visant à fiabiliser l'information comptable et financière.

La procédure de préparation du budget d'Imerys repose sur l'implication d'équipes pluridisciplinaires dans chaque activité et sur le contrôle de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des méthodes effectués par le Département Reporting et Consolidation.

Le système de reporting permet de suivre avec précision les résultats mensuels (compte de résultat et tableau des flux de trésorerie) et les éléments financiers des activités opérationnelles et de les comparer avec le budget et les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent. Les indicateurs de gestion sont commentés par les responsables opérationnels locaux et les principales variations sont analysées par le Département Reporting et Consolidation.

Le processus de consolidation

Un système de consolidation comptable unique traite l'ensemble des informations en provenance de chacune des entités opérationnelles et juridiques du Groupe.

Pour assurer la qualité et la fiabilité de ses informations financières, Imerys s'est doté d'un système de reporting et de consolidation unifié "SAP Business Object Financial Consolidation" permettant à la fois la remontée des informations budgétaires, des informations de gestion et la production des états financiers consolidés. Ce système est déployé dans toutes les entités du Groupe. Il est alimenté par les données comptables locales, soit par interface, en puisant les données nécessaires dans les modules financiers des ERP dont ces entités disposent, soit par saisie manuelle. Il permet le contrôle automatique de certaines données reportées et/ou consolidées.

Un planning détaillé est élaboré pour les clôtures comptables annuelles et intermédiaires (trimestrielles et semestrielles) par le Département Reporting et Consolidation.

La revue des résultats

Le Comité Exécutif examine chaque mois les synthèses les plus récentes ressortant du reporting de gestion, analyse les variations importantes par rapport à l'année précédente ou au budget ; il arrête et suit la mise en œuvre d'actions correctrices lorsqu'il le juge nécessaire.

Par ailleurs, une revue des résultats est effectuée à l'occasion de réunions trimestrielles au cours desquelles les responsables des activités opérationnelles présentent leurs résultats au Président-Directeur Général ainsi qu'au Directeur Financier du Groupe. La synthèse de chacune de ces revues est également présentée au Comité Stratégique.

Enfin, une revue systématique des états financiers consolidés, des procédures comptables et des opérations financières complexes est effectuée par le Comité Exécutif. L'ensemble de ces éléments est également revu par le Conseil d'Administration et approuvé par celui-ci après examen de son Comité d'Audit.

■ LA REVUE DES DISPOSITIFS DE CONTRÔLE INTERNE

Les processus de revue mis en place au sein d'Imerys permettent de s'assurer régulièrement de la qualité et de l'efficacité de ses contrôles internes et d'initier des actions d'amélioration si nécessaire.

Au-delà des contrôles effectués de façon continue par l'ensemble du management opérationnel et fonctionnel, les contrôles internes sont revus dans le cadre de deux processus Groupe complémentaires. Pour les sociétés nouvellement acquises, ces revues sont effectuées le plus souvent dans les 6 à 18 mois suivant leur intégration.

L'audit des pratiques de contrôle interne dans les entités

La Direction de l'Audit Interne a une double mission : vérifier la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne dans les entités opérationnelles et s'assurer de leur conformité aux principes et aux règles définis par le Groupe ; aider à maîtriser les risques et enjeux opérationnels et stratégiques pour le Groupe.

Les équipes d'Audit Interne visitent l'ensemble des entités opérationnelles selon un cycle d'audit de deux à six ans en moyenne, en fonction de leur caractère critique et significatif pour le Groupe. Le plan d'audit est validé annuellement par le Comité d'Audit et peut être modifié en fonction des circonstances.

Les rapports d'audit sont transmis au Président-Directeur Général et aux principaux responsables fonctionnels et opérationnels intéressés. Un rapport complet d'activité de la Direction de l'Audit Interne est présenté et débattu chaque semestre au Comité Exécutif, puis au Comité d'Audit en présence des Commissaires aux comptes.

La revue globale des systèmes de contrôle interne

Imerys est engagé dans une démarche d'amélioration continue de l'efficacité de ses systèmes de contrôle interne. La mise en œuvre de cette démarche est pilotée par le Département Risques et Contrôle Interne et les travaux sont réalisés en coordination avec les responsables opérationnels et fonctionnels concernés du Groupe. Cette démarche structurée et formalisée est fondée sur des questionnaires détaillés d'auto-évaluation. Elle a pour objectif d'analyser les dispositifs de contrôle interne existants, au regard notamment de la matérialité des risques auxquels ils sont rattachés.

Cette démarche comprend cinq étapes principales :

- identification préalable des processus opérationnels et fonctionnels du Groupe dans lesquels se situent les risques majeurs ;
- identification des points de contrôle indispensables à la maîtrise des risques de ces processus ;
- évaluation de ces contrôles par les principaux responsables de processus ;
- identification des éventuelles insuffisances des contrôles internes existants ;
- consolidation des résultats obtenus, définition et mise en œuvre des actions potentielles d'amélioration ou de correction nécessaires.

Un outil informatique permet de consolider, traiter et synthétiser l'ensemble des informations issues de ces différentes étapes.

Le programme d'auto-évaluation est redéfini chaque année. La liste des entités devant participer à ce programme ainsi que le ou les processus opérationnels et/ou fonctionnels devant être évalués pour une année donnée sont définis en fonction des risques majeurs à couvrir identifiés par le Groupe. A minima, trente des principales entités du Groupe, contribuant à près de 60 % du chiffre d'affaires consolidé, participent au programme d'auto-évaluation chaque année.

Les questionnaires d'auto-évaluation, renseignés par les responsables concernés, sont validés par les contrôleurs financiers des activités évaluées. Les résultats de certaines auto-évaluations sont dorénavant revus par les équipes d'audit interne à l'occasion d'audits de sincérité visant à fiabiliser le processus d'auto-évaluation. Les plans d'action à mettre en place pour couvrir les déficiences de contrôle interne relevées dans le cadre des auto-évaluations font par ailleurs l'objet d'un suivi régulier.

La démarche mise en œuvre ainsi que les résultats de la revue globale des systèmes de contrôle interne du Groupe sont présentés annuellement au Comité Exécutif ainsi qu'au Comité d'Audit.

4.2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Exercice clos le 31 Décembre 2015

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

S.A.S à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Imerys et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

■ INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

■ AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly sur Seine, le 16 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés
Frédéric GOURD

5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.1 Stratégie, engagement et déploiement	110	5.5 Gouvernance et conduite des affaires	134
5.1.1 Développement de la stratégie et analyse des enjeux matériels	110	5.5.1 Gouvernement d'entreprise	134
5.1.2 Charte et politiques de DD	111	5.5.2 Conformité et éthique des affaires	134
5.1.3 Planification et déploiement	111	5.5.3 Transparence dans les paiements aux gouvernements	135
5.1.4 Engagements auprès des parties prenantes	112	5.6 Méthodologies de reporting	135
5.2 Performances 2015	113	5.7 Attestation et tableau de corrélation	136
5.2.1 Des actions coordonnées au niveau du Groupe	113	5.7.1 Attestation de présence et rapport d'assurance modérée de l'un des Commissaires aux comptes	136
5.2.2 Performances reconnues par les agences de notation	116	5.7.2 Récapitulatif des indicateurs clés de performances	139
5.3 Responsabilité sociale	116	5.7.3 Tableau de corrélation avec les éléments "Grenelle II"	142
5.3.1 Sécurité et santé	116		
5.3.2 Ressources humaines	118		
5.3.3 Relations avec le voisinage des sites du Groupe	123		
5.3.4 Droits de l'Homme	124		
5.3.5 Gestion responsable des produits	125		
5.4 Gestion responsable de l'environnement	125		
5.4.1 Systèmes de management environnemental	125		
5.4.2 Gestion des ressources	126		
5.4.3 Émissions dans l'air	128		
5.4.4 Rareté et utilisation efficace de la ressource en eau	130		
5.4.5 Déchets, stériles et minéraux solides	131		
5.4.6 Biodiversité et réhabilitation	132		
5.4.7 Innovation verte	133		
5.4.8 Conformité réglementaire environnementale	133		

Ceci est une version compacte du Rapport de Développement Durable (DD) 2015 du Groupe. Pour des informations plus détaillées sur les politiques et études de cas pertinentes, veuillez visiter www.imerys.com pour télécharger le rapport DD et tout autre document relatif.

5.1 STRATÉGIE, ENGAGEMENT ET DÉPLOIEMENT

5.1.1 DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE ET ANALYSE DES ENJEUX MATÉRIELS

Le Développement Durable s'articule en trois volets chez Imerys : la protection de l'environnement, la responsabilité sociale, le bon Gouvernement d'Entreprise et l'éthique des affaires. La dimension internationale et l'origine minérale des activités du Groupe lui confèrent un profil unique de parties prenantes composées de collaborateurs, de sous-traitants, de communautés locales, de fournisseurs et de clients.

Tous les trois ans, le Groupe élabore une stratégie DD. Quatre niveaux d'organisation sont impliqués dans le développement et la validation des processus :

- des groupes de travail, constitués de membres des Directions fonctionnelles internes et d'experts issus des diverses activités et zones géographiques du Groupe ;
- un Comité de Pilotage sur le DD, composé de trois membres du Comité Exécutif, de cinq responsables fonctionnels et de deux Directeurs opérationnels ;
- le Comité Exécutif ; et
- les Comités d'Audit et Stratégique du Conseil d'Administration.

Les opinions des parties prenantes externes sont intégrées durant ces étapes d'élaboration, incluant :

- des rapports d'instituts de recherche réputés ou d'associations ;
- des études comparatives entre le Groupe et des groupes du même secteur d'activité ;

- les remarques émanant des principaux clients ; et
- la tenue de forums en partenariat avec les parties prenantes locales, lorsque nécessaire.

Le dernier processus de planification à trois ans s'est achevé à la fin de l'année 2014. 10 axes prioritaires qui couvrent les enjeux matériels importants ont été identifiés dans trois domaines : social, environnemental et de la gouvernance.

- Le domaine social inclut quatre axes prioritaires : la sécurité et la santé, les ressources humaines, le voisinage des sites, et les droits de l'Homme. Imerys n'exploite aucun site en lien avec des minerais alimentant les conflits, et ne possède "aucune petite mine ou mine artisanale sur site ou aux abords du site".
- Le domaine environnemental inclut quatre axes prioritaires : les systèmes de management environnemental, l'efficacité des ressources, la biodiversité, l'innovation verte. Les activités d'Imerys n'ont pas d'enjeux matériels de drainage acide ⁽¹⁾, de contamination des sols ou des eaux souterraines, de polychlorobiphényles, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de composés organiques volatils ou de polluants organiques persistants.
- Le domaine de la gouvernance inclut deux axes prioritaires : le Gouvernement d'Entreprise, la conduite des affaires et l'éthique.

(1) Imerys possède un site, Glomel France, avec un problème de drainage rocheux acide qui a été soigneusement étudié et traité.

5.1.2 CHARTE ET POLITIQUES DE DD

En 2014, la Charte de DD a été modifiée pour inclure les résultats du processus de planification à trois ans et approuvée par toutes les parties prenantes internes.

Dans le cadre de la Charte de DD, le Groupe a établi l'ensemble des politiques globales (voir le tableau ci-dessous), procédures et protocoles décrites ci-dessous. Ces documents sont compilés dans le "Blue Book" et sont accessibles sur l'intranet d'Imerys ([voir la section 4.2.1 du chapitre 4](#)). La Charte de DD et quelques-unes des principales politiques d'Imerys sont également publiées sur le site Internet du Groupe.

Politiques relatives au DD

	Social et Environnement	Gouvernance
Charte de la diversité	Charte Hygiène et Sécurité	Charte intérieure du Conseil d'Administration
Politique de recrutement	Politique cadre EHS ⁽¹⁾	Code d'Éthique et de Conduite des Affaires
Relations industrielles	Politique d'Audit EHS ⁽¹⁾	Politique de Gouvernement d'Entreprise
Politique de rémunération	Politique de Fiche de Données de Sécurité	Politique de gestion des risques
Relations avec les employés	Géologie et planification minière	Politique anti-fraude et anti-corruption
Protocole DD – Travail des enfants		Politique anti-trust
Protocole DD – Travail forcé		Politique de contrôle interne

(1) "EHS" signifie Environnement, Hygiène et Sécurité.

Tous les sites d'Imerys, y compris les bureaux administratifs et les centres de recherche et développement, ont la responsabilité d'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques, protocoles et procédures. Afin de garantir des standards élevés d'engagement et de responsabilité, le Groupe a mis en place une dynamique d'amélioration continue au travers des révisions périodiques ci-après :

- l'équipe d'audit EHS d'Imerys réalise des revues internes de conformité aux exigences réglementaires en matière d'EHS. Elle veille à l'application des protocoles EHS et DD du Groupe, à la robustesse des systèmes de management environnemental, et au reporting des données de DD ;

- la Direction d'Audit et de Contrôle Interne réalise des contrôles sur les sites choisis sur la base d'une analyse de risques. Elle s'intéresse à la conformité générale des sites vis-à-vis de la réglementation, au contrôle de gestion, à la remontée des informations et à l'application des politiques du Groupe ;
- des auditeurs indépendants sont également mandatés pour réaliser un audit annuel des données financières et extra-financières. Ernst & Young a audité les données de DD de l'année 2015 du Groupe, en tant qu'expert indépendant, et a émis son rapport d'assurance.

✓ Pour plus d'informations, [voir la section 5.7.1 du présent chapitre](#).

5.1.3 PLANIFICATION ET DÉPLOIEMENT

Fin 2014, le Groupe a élaboré son plan triennal 2015-2017. Les objectifs annuels de DD sont définis suivant le plan et sont soumis pour approbation au Comité Exécutif. Chaque division intègre les objectifs annuels du Groupe et développe librement ses objectifs.

Les objectifs annuels de DD sont intégrés dans les revues annuelles de performances et font partie des schémas de rémunération des cadres dirigeants et des Directeurs fonctionnels. Par exemple, la sécurité a été incorporée dans la revue de performance et influence les bonus de la plupart des cadres supérieurs ayant des rôles opérationnels.

Le Groupe a mis en place un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI) en conformité avec les directives G4 de la Global Reporting Initiative (GRI) ⁽¹⁾. Ces données permettent au Groupe de mesurer et de surveiller la mise en œuvre et la performance du DD aux différents niveaux de l'organisation.

✓ Pour plus d'informations, [voir la section 5.6 du présent chapitre et les "Méthodologies de reporting de DD" sur \[www.imerys.com\]\(http://www.imerys.com\)](#).

(1) La GRI est une institution indépendante qui a pour mission de développer et de diffuser à l'échelle mondiale des directives applicables au reporting du DD ; créée en 1971, c'est un centre officiel de collaboration du Programme des Nations unies pour l'environnement. À fin 2015, l'ensemble des directives sont passées du G3 au G4.

5.1.4 ENGAGEMENTS AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

En développant sa stratégie, ses politiques et ses pratiques sur le DD, Imerys s'investit fortement auprès des associations professionnelles établies et entretient des dialogues réguliers avec les pouvoirs publics, les agences de notation, les investisseurs socialement responsables et les organisations non gouvernementales (ONG). Le Groupe s'engage à agir conformément à la réglementation en vigueur. Il applique son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires pour favoriser la transparence et l'intégrité lors de ses échanges avec les parties prenantes.

■ 5.1.4.1 ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

Imerys est un membre actif des Associations des Minéraux Industriels en Europe et en Amérique du Nord (IMA-Europe et IMA-Amérique du Nord), Minéraux Industriels France (MIF) et des associations professionnelles représentantes des grandes entreprises françaises telles que l'AFEP. Le Groupe a également participé à des associations sectorielles pertinentes à l'échelle des divisions et des chambres de commerce de différents pays.

■ 5.1.4.2 MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Début 2015, Imerys a redéfini sa stratégie de mécénat en choisissant l'éducation et la photographie comme axes clés d'engagement.

Dans le cadre de l'éducation, le Groupe soutient et développe des initiatives à la fois en faveur de ses collaborateurs et des populations riveraines de ses sites. Une collaboration a débuté au Brésil, en Chine, en Inde, en Afrique du Sud, ainsi qu'en Europe et aux États-Unis.

- Imerys s'attache particulièrement au développement des savoirs de base de ses salariés et de ses sous-traitants les moins qualifiés. En 2015, Imerys Ceramics Inde a ainsi créé des classes de lecture et d'écriture pour les sous-traitants n'ayant pas pu aller à l'école dans leur jeunesse. Cela leur a permis de mieux comprendre les instructions de travail et d'améliorer leur employabilité.

- Pour aider les communautés, Imerys déploie, directement ou en coopération avec des partenaires locaux, des cours d'alphabétisation et de calculs, soutient la construction et la rénovation d'école, effectue des dons de fournitures et d'équipements scolaires.

✓ Pour plus d'informations, *voir des exemples dans la section 5.3.3 du présent chapitre.*

Concernant la photographie, Imerys souhaite favoriser l'accès à la culture et à la diversité. En 2015 :

- le Groupe a conclu un partenariat avec la RMN-Grand Palais (Paris) pour l'accompagner dans le cadre de ses expositions photographiques à partir de 2016 ;
- un concours de photographie a été organisé dans l'État de Pará au Brésil, impliquant plus de 140 photographes amateurs et professionnels ;
- une exposition des projets gagnants du Challenge de DD des trois dernières années a également eu lieu au siège à Paris.

■ 5.1.4.3 CLIENTS ET FOURNISSEURS

Imerys et ses filiales participent activement au dialogue avec leurs clients via des questionnaires et enquêtes relatives au DD. Par ailleurs, plus de 10 filiales se sont inscrites sur les plateformes Ecovadis ou Sedex afin de fournir à leurs clients des retours réguliers et constants.

5.2 PERFORMANCES 2015

Imerys assure le suivi et l'évaluation de ses performances en matière de DD aux niveaux local et global. Les objectifs annuels de DD du Groupe reflètent la performance globale. Ces objectifs sont révisés trimestriellement par le Comité de Pilotage sur le DD. Les indicateurs clés de performances (KPI) extra-financiers du Groupe reflètent la performance locale à l'échelle des sites (*voir le récapitulatif à la section 5.7.2 du présent chapitre*). Des rapports analytiques présentent ces résultats dans le cadre des revues d'activités : rapport de sécurité mensuel, rapport d'effectifs mensuel, rapport énergétique trimestriel et rapport environnemental trimestriel.

5.2.1 DES ACTIONS COORDONNÉES AU NIVEAU DU GROUPE

Le tableau ci-dessous présente les objectifs et réalisations 2015 du Groupe en matière de DD ainsi que les objectifs fixés pour 2016 :

Axes	Objectifs 2015	Performances 2015	Objectifs 2016
Social/Sociétal ⁽¹⁾			
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail ⁽²⁾ < 0,85 pour les collaborateurs et sous-traitants (en excluant la performance des sites de S&B) 	1,31 incluant les sites de S&B 1,10 excluant les sites de S&B	<ul style="list-style-type: none"> Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de travail : ≤ 1,0 pour les collaborateurs et les sous-traitants
	<ul style="list-style-type: none"> Amplification de "Take 5" ⁽³⁾ : Chaque division poursuit l'intégration de Take 5 dans ses actions quotidiennes en lançant un nouveau programme qui lui est propre 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Lancement des "sommets sécurité" dédiés à l'amélioration du leadership sécurité des Managers fonctionnels Modification des Universités Sécurité Imerys avec l'intégration d'un module sur le leadership apparent et perçu des Managers
	<ul style="list-style-type: none"> Renouveler les formations de chaque Directeur de site sur <i>Imerys Safety System</i> 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Établir une matrice de maturité en matière de sécurité comportementale et de formation des superviseurs
	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une initiative de formation de sensibilisation aux sujets clés de l'hygiène du travail 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Relancer le club Hygiène Industrielle (HI) du Groupe pour améliorer les audits HI
Ressources Humaines	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à profit le "Graduates Program" (programme de jeunes diplômés) pour rassembler les objectifs de diversité et commencer à déployer une première série de mesures 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Déployer une nouvelle série de mesures concernant la Diversité
	<ul style="list-style-type: none"> Renouveler le "Women's Mentoring Program" après analyse des "pour et contre" du programme actuel 	Réalisé à 100 %	
	<ul style="list-style-type: none"> Créer une initiative Groupe pour les personnes en situation de handicap 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Signer une Charte de DD avec le Comité d'Entreprise Européen, en incorporant les trois objectifs : diversité, alphabétisation, avantages sociaux
	<ul style="list-style-type: none"> Mener au moins deux initiatives de formation liées à la sécurité ou à l'excellence opérationnelle auprès des personnels les moins qualifiés dans chacun des pays où au moins 600 collaborateurs sont présents 	Réalisé à 57 %	<ul style="list-style-type: none"> Mener au moins deux initiatives de formation en savoirs de base (alphabétisme, calcul) auprès des personnels les moins qualifiés dans tous les pays dont l'effectif est égal ou supérieur à 300
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à profit la nomination d'un manager EMOA ⁽⁴⁾ pour rassembler les objectifs d'avantages sociaux et commencer à déployer une première série de mesures 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Déployer une nouvelle série de mesures concernant les avantages sociaux
<ul style="list-style-type: none"> Dans les zones/pays identifiés comme étant à risques, créer des directives de Groupe concrètes pour les visiteurs, les collaborateurs expatriés et les collaborateurs locaux, en incluant la définition de ce qu'est un pays ou une zone à risque 	Réalisé à 100 %		

Axes	Objectifs 2015	Performances 2015	Objectifs 2016
Voisinage des sites du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la conformité au Protocole "Relations avec les Communautés" ⁽⁶⁾ via la requête d'un autodiagnostic annuel 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Conduire des revues à distance pour l'amélioration des relations avec le voisinage dans 5 % des mines du Groupe
	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une initiative triennale d'incubation de micro-entreprises sur un site pilote de chaque branche du Groupe 	Réalisé à 80 %	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une initiative d'incubation de micro-entreprises (suite)
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place 10 projets supplémentaires visant au développement social ou économique local 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place 10 projets supplémentaires visant au développement social ou économique local
Droits de l'Homme et engagements auprès des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> Si plus de 2,5 % des achats de la division proviennent d'un fournisseur disposant de sites de production dans un "pays à risque" ⁽⁶⁾, celui-ci doit confirmer qu'il respecte les Conventions de l'OIT ⁽⁷⁾ sur le travail des enfants et le travail forcé 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Demander une confirmation de standards minimaux sociaux et environnementaux de la part des fournisseurs représentant plus de deux millions d'euros des achats de chaque division
	<ul style="list-style-type: none"> Définir une politique d'engagement sur la sécurité et l'environnement pour la chaîne d'approvisionnement et déployer des formations pour le réseau d'acheteurs 	Non réalisé	
Environnement			
SME	<ul style="list-style-type: none"> Audit du Système de Management Environnemental (SME) des 20 sites les plus critiques en se focalisant sur le pilier "conformité" (révision à distance, à moins qu'un audit sur site soit prévu par la matrice des risques) 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Conduire une revue à distance de la qualité et la "matérialité" de 10 % des objectifs définis dans les fiches de suivi des SME
	<ul style="list-style-type: none"> Initier un autodiagnostic annuel de la conformité environnementale sur chaque site 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Créer des critères pour identifier les sites prioritaires par rapport aux émissions de poussière et un programme de soutien
Efficacité des ressources	<ul style="list-style-type: none"> Adopter le programme Imerys Industrial Improvement ("I-Cube") ⁽⁸⁾ sur 20 % des sites 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du programme "Imerys Industrial Improvement" ("I-Cube") : sur 40 % des sites
	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité énergétique : amélioration de 6 % d'ici fin 2017 par rapport à 2014 	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité énergétique : amélioration de 6 % d'ici fin 2017 par rapport à 2014 (suite)
	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité carbone : amélioration de 6 % d'ici fin 2017 par rapport à 2014 	En cours	<ul style="list-style-type: none"> Efficacité carbone : amélioration de 6 % d'ici fin 2017 par rapport à 2014 (suite)
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des plans de gestion des ressources en eau pour les sites où les prélèvements sont les plus importants (> un million m³ en 2014) 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer en externe sur deux bonnes pratiques en matière de recyclage / réutilisation / diminution
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Plans de gestion de la biodiversité dans 30 % des sites situés dans ou proches de zones sensibles en matière de biodiversité ⁽⁹⁾ 	Réalisé à 100 %	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion de la biodiversité dans 100 % des sites situés dans ou proches de zones sensibles en matière de biodiversité
	<ul style="list-style-type: none"> Rendre publiques deux meilleures pratiques internes sur la conservation de la biodiversité 	Réalisé à 100 %	

Axes	Objectifs 2015	Performances 2015	Objectifs 2016
Innovation verte	■ Produits et procédés comportant un bénéfice pour l'environnement : cinq par an	Réalisé à 100 %	■ Produits et procédés comportant un bénéfice pour l'environnement : cinq par an
	■ Quantifier dans les processus d'innovation le pourcentage de projets avec un bénéfice pour l'environnement	Réalisé à 100 %	■ 25 % des projets avec un bénéfice pour l'environnement dans les processus d'innovation ■ Quantifier dans les processus d'innovation le pourcentage de projets avec un bénéfice pour le recyclage
Gouvernance ⁽¹⁰⁾			
Gouvernement d'entreprise	■ Appliquer les nouvelles obligations de transparence financière pour les entreprises actives dans l'industrie extractive ⁽¹¹⁾	Réalisé à 100 %	■ Revoir et amender le règlement intérieur du Conseil pour refléter les modifications annoncées en 2016 du code AFEP-MEDEF applicable aux entreprises françaises cotées
Éthique et conduit des affaires	■ Rénover la politique antitrust et mettre en place des programmes de formation adéquats sur la conformité	Réalisé à 80 %	■ Cibler les audits concernant la conformité réglementaire organisé par les Directions de l'Audit Interne et Juridique du Groupe : code de conduite, anti-corruption, antitrust
	■ Émettre une politique de conformité avec les sanctions internationales contre certains pays et mettre en place des programmes de formation correspondants	Réalisé à 100 %	■ Émettre une politique Groupe sur la protection des données personnelles
	■ Déployer des programmes de formation sur la conformité en référence aux politiques nouvelles ou mises à jour en 2014	Réalisé à 90 %	■ Déploiement : finir la mise en œuvre du programme anti-corruption pour les intermédiaires, revoir les conclusions des audits internes en matière de conformité réglementaire et étendre la couverture des programmes de formation sur la conformité

(1) L'information "Sociétale" du "Grenelle II" est couverte par les aspects Social et Gouvernance du présent Document de Référence.

(2) Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de travail est calculé par million d'heures travaillées par les collaborateurs et pour les sous-traitants.

(3) "Take 5" est un programme proactif d'analyse et de réduction des risques à réaliser en amont de toute tâche.

(4) "EMOA" signifie Europe, Moyen-Orient et Afrique.

(5) La conformité avec le Protocole "Relations avec les communautés" est requise pour tous les sites du Groupe. Un plan de gestion des relations avec les communautés est formalisé à partir des sites les plus sensibles selon une analyse de risque interne.

(6) La liste des "pays à risque", tels que définis dans les critères d'inclusion FTSE4Good, est établie et révisée périodiquement au vu des événements relatifs aux développements des droits de l'Homme, incluant des rapports fournis par Freedom House, Human Rights Watch et Amnesty International.

(7) "OIT" signifie Organisation Internationale du Travail.

(8) Le programme Imerys Industrial Improvement ("I-Cube") a été lancé au cours du premier semestre 2014 et vise à transformer la performance industrielle du Groupe en un avantage concurrentiel.

(9) Le "Global Reporting Initiative" (GRI) recommande que les sociétés identifient leurs sites localisés dans, ou à proximité de zones protégées, ou de zones non protégées, mais reconnues comme possédant une haute valeur en terme de biodiversité. Imerys se réfère à la base de données mondiale des zones protégées (WDPA), à la liste des zones Natura 2000 ainsi qu'à d'autres sources d'informations publiques afin de conduire cette cartographie des zones à "Haute valeur en termes de biodiversité". La base de données WDPA est un projet commun au PNUJ et à l'IUCN, produit par UNEP-WCMC et l'IUCN World Commission on Protected Areas qui travaillent en relation avec les administrations et les ONG.

(10) Des données relatives au Gouvernement d'Entreprise plus détaillées aux chapitres 3 et 4 de ce Document de Référence.

(11) Cela fait référence à l'amendement à la directive de transparence européenne 2013/50/EU transposé dans le nouvel article L. 225-102-3 du Code de Commerce en 2014. Cette loi exige que toute compagnie publique active dans l'industrie extractive fournisse un rapport annuel sur les paiements effectués aux gouvernements des pays dans lesquels elle opère.

En plus de ces réalisations, le Groupe s'engage concrètement dans sa stratégie de DD en organisant tous les ans au sein du Groupe un Challenge DD. En 2015, 98 nouveaux projets, en cohérence avec les axes de la Charte DD du Groupe, ont été mis en œuvre par les sites d'Imerys.

5.2.2 PERFORMANCES RECONNUES PAR LES AGENCES DE NOTATION

Les performances DD d'Imerys sont évaluées par les grandes agences de recherche et de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) comme Vigeo, MSCI, Oekom, Ethifinance, Sustainalytics et Trucost. Le Groupe reste membre de plusieurs indices d'investissement socialement responsable en 2015 :

- FTSE4Good Index Series ;

- Euronext Vigeo Europe 120 et Eurozone 120 ;
- Ethibel Sustainability Index Excellence Europe ;
- Gaïa Index ;
- MSCI Global Sustainability Index Series ; et
- STOXX® Global ESG Leaders Index.

5.3 RESPONSABILITÉ SOCIALE

5.3.1 SÉCURITÉ ET SANTÉ

La santé et la sécurité sont des valeurs essentielles au sein des sites d'Imerys à travers le monde. Par ailleurs, le Groupe considère que le respect des normes de santé et de sécurité est une condition d'emploi et reconnaît qu'une culture dynamique de santé et de sécurité ne peut être développée qu'avec l'implication de tous, dirigeants, salariés, sous-traitants, visiteurs et habitants du voisinage de ses sites.

La Charte sur la Santé et la Sécurité a été signée le 28 avril 2011 par le Président-Directeur Général, le jour même de sa prise de fonction. La politique globale EHS du Groupe énonce clairement les exigences en matière d'organisation, de rôles et responsabilités, de communication, de paramètres, et de compétences requises.

Les thématiques de la santé et de la sécurité sont clairement énoncées dans les accords collectifs du travail, définis en collaboration avec les syndicats (près de 69 % des salariés d'Imerys sont concernés) aussi bien que dans les contrats de travail individuels. La plupart des sites du Groupe ont mis en place de manière formelle des équipes et/ou comités sécurité composés de membres de l'encadrement des sites et de représentants du personnel pour coordonner les actions d'amélioration dans le cadre d'une approche systémique.

5.3.1.1 PROGRAMME DE SÉCURITÉ

Le programme d'amélioration de la sécurité du Groupe est formalisé au sein du Système de Sécurité Imerys (ISS) organisé autour de trois piliers : conformité, amélioration continue et communication/formation.

Conformité : les exigences en matière de conformité à la sécurité de chaque site ne se limite pas aux lois et réglementations locales mais également aux politiques, procédures et protocoles EHS du Groupe. Les protocoles de sécurité relatifs aux six domaines présentant le risque le plus élevé d'accidents graves ont fait l'objet d'une campagne de formation, de communication et d'implication appelée programme des "Six protocoles critiques". Un nouveau protocole de sécurité a été ajouté en 2015. Chaque année, l'équipe Audit EHS mène des audits de conformité périodiques sur environ 15 % des sites.

Amélioration continue : le pilier amélioration continue de l'ISS est principalement constitué des éléments suivants :

- les "indicateurs de sécurité" sont révisés tous les mois à tous les niveaux de l'organisation. Ces révisions font partie intégrante des réunions de travail et des revues de performance menées par différents membres du personnel, depuis les directeurs de sites jusqu'aux cadres dirigeants ;
- une "Safety Culture Improvement Team" (SCIT) intervient auprès des sites considérés comme ayant le plus besoin d'aide. En 2015, 16 événements SCIT ont été réalisés en complément des audits EHS du Groupe ;
- des "Alertes Sécurité" sont diffusées lorsqu'un accident grave se produit pour en partager les leçons apprises et les causes profondes. En 2015, environ 15 alertes sécurité ont été diffusées auprès des sites d'Imerys ;
- Imerys considère que la sécurité comportementale est essentielle pour développer une culture de la sécurité efficace. Presque chaque site d'Imerys a mis en œuvre un programme de sécurité comportementale spécifique ou a intégré un facteur comportemental dans les inspections régulières de sécurité ;
- engagée depuis janvier 2014, l'initiative "Take 5" vise à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la sécurité. En 2015, chaque division a amplifié les efforts engagés pour le déploiement de "Take 5". Plus de 80 bonnes pratiques ont été présentées grâce au "Challenge Take 5" organisé au sein du Groupe.

Communication/Formation : parmi les outils de communication et de formation du Groupe figurent les Universités Sécurité Imerys (ISU), les séminaires mensuels en ligne, les vidéos, les affiches chocs, les modules de formation à distance sur les initiatives clés, les outils de communication sur la sécurité, ainsi que les séminaires d'intégration (Welcome Sessions) du Groupe. L'ISU a été conçue afin de renforcer la connaissance des directeurs de site sur les différents aspects d'une culture sécurité. En 2015, neuf ISU ont été organisées sur quatre continents, totalisant environ 320 participants.

De même, en 2015, un parcours de formation lié à la sécurité a été intégré à IM-Pulse, la solution de formation digitale du Groupe. Les formations à l'ISS et aux "Six protocoles critiques" sont également disponibles en plusieurs langues sur l'Intranet EHS, accessible à tous les collaborateurs du Groupe.

Indicateurs de performance : Imerys analyse mensuellement ses performances en matière de sécurité grâce à des indicateurs de suivi des accidents du travail avec arrêt et des accidents du travail sans arrêt. En 2015, un indicateur relatif aux “accidents invalidants” a été ajouté afin d’identifier les accidents graves ayant un impact lourd sur les victimes comme par exemple ceux

entraînant une amputation ou plus globalement un handicap. Les programmes de suivi des “presqu’accidents” sont aussi encouragés par le Groupe et sont actuellement en place dans la plupart sites. Reconnaisant les sous-traitants comme faisant partie intégrante du processus de sécurité, Imerys les intègre dans le suivi de ses performances.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de décès, le nombre d’accidents invalidants ainsi que les taux de fréquence et de gravité des accidents survenus au cours des trois dernières années :

	2015	2014	2013
Nombre de décès			
■ Salariés Imerys	1	1	0
■ Autres employés ⁽¹⁾	0	0	1
Nombre d’accidents invalidants			
■ Salariés Imerys	2	1	3
■ Autres employés	2	2	2
Taux de fréquence ⁽²⁾			
■ Salariés Imerys	1,27	1,05	1,36
■ Autres employés	1,40	0,70	1,20
■ Taux combiné ⁽³⁾	1,31	0,95	1,31
Taux de gravité ⁽⁴⁾			
■ Salariés Imerys	0,11	0,07	0,08
■ Autres employés	0,06	0,04	0,05
■ Taux combiné	0,10	0,06	0,07

(1) Salariés d’une société sous contrat avec Imerys, en charge d’une opération spécifique sur site ou fournissant un service.

(2) Taux de fréquence : (nombre d’accidents avec arrêt de travail x 1 000 000)/nombre d’heures travaillées.

(3) Le taux combiné concerne à la fois les salariés et les autres employés (sous-traitants).

(4) Taux de gravité : (nombre de jours perdus x 1 000)/nombre d’heures travaillées.

Les données de sécurité des sites de S&B ont été intégrées depuis mars 2015. En décembre 2015, le taux combiné d’accidents du travail avec arrêt de travail s’établissait à 1,31 avec S&B et à 1,10 sans S&B, soit une hausse de 16 % à périmètre comparable par rapport à l’exercice précédent. Un accident mortel était à déplorer en septembre. Les résultats reflétaient à la fois les challenges de la croissance externe et les opportunités d’amélioration dans le système existant du Groupe.

À mi-année, pour redresser cet effet négatif des résultats sécurité, le Comité Exécutif a souhaité la mise en place d’un plan d’amélioration. La première étape consistait en l’organisation de 10 “Sommets

Sécurité” entre novembre 2015 et février 2016 et impliquant les 200 principaux cadres dirigeants du Groupe.

Imerys continue de remettre le prix “Millionaires Safety Award” aux sites les plus performants en terme de sécurité évalués selon les quatre critères suivants : a) avoir totalisé plus d’un million d’heures sans accident avec arrêt, b) n’avoir enregistré aucun décès accidentel au cours des cinq dernières années, c) avoir accompli 100 % des autodiagnostic mensuels des “Six Protocoles Critiques”, et d) n’avoir aucun écart de conformité majeur (rouge) aux exigences EHS. Au 31 décembre 2015, 18 sites faisaient partie du “Club des Millionnaires”.

5.3.1.2 VOLET SANTÉ

Imerys considère la santé au travail comme une priorité, tant pour ses employés que pour ses sous-traitants. L'exploitation minière et la transformation de minéraux comportent des risques spécifiques tels que la poussière, le bruit et les vibrations. De petites quantités de produits chimiques sont également utilisées pour certains procédés industriels et dans les laboratoires pour l'assurance qualité et la R&D. Certaines activités spécifiques impliquent par ailleurs le déplacement de lourdes charges ou l'accomplissement de tâches répétitives pouvant éventuellement poser des questions d'ergonomie. Imerys a donc défini cinq protocoles de maîtrise des principales expositions. L'équipe EHS du Groupe fournit une formation sur ces cinq protocoles et vérifie systématiquement la conformité des sites avec les protocoles ainsi que les réglementations applicables au travers du programme d'Audit EHS du Groupe.

La plupart des sites européens du Groupe participent à l'Accord pour le Dialogue Social Européen (Social Dialogue Agreement) sur la "Protection de la Santé des Travailleurs par l'observation de bonne pratique dans le cadre de la manipulation et de l'utilisation de la silice cristalline et des produits qui en contiennent".

5.3.2 RESSOURCES HUMAINES

La mission de la Direction des Ressources Humaines est de créer les conditions pour que le Groupe dispose des moyens humains nécessaires à son développement et pour que son organisation progresse de manière efficace et coordonnée.

Dans le respect des différentes réglementations nationales, elle élabore et met en œuvre des principes et des processus en adéquation avec les modes de gestion décentralisée d'Imerys.

Au sein des branches d'activités, les équipes Ressources Humaines sont responsables de l'intégralité de la fonction, sous la responsabilité hiérarchique du manager opérationnel de leur entité. Afin de renforcer la cohérence des processus et d'assurer le suivi de principes communs, elles ont aussi un lien fonctionnel avec la Direction des Ressources Humaines Groupe. Les Ressources Humaines sont également coordonnées au niveau des principaux pays du Groupe, et désormais au niveau des principales fonctions (Recherche & Développement, Marketing & Commercial, Mines & Industries, Finance).

À travers un programme organisé par le groupement NEPSI ⁽¹⁾, ces sites ont présenté des aspects spécifiques de la protection des travailleurs. Le quatrième tour de reporting NEPSI s'est terminé le 14 mars 2014 et les résultats correspondants ont été publiés en septembre 2014. Le Rapport de 2014 ⁽²⁾ a montré que 93 % des collaborateurs potentiellement exposés sont couverts par l'analyse de risque.

Le "Club Hygiène Industrielle" coordonné par la fonction EHS du Groupe partage les bonnes pratiques relatives à la surveillance, à l'évaluation du risque, et aux mesures d'ingénierie sur les enjeux de santé au travail. En 2015, les professionnels de l'hygiène industrielle du Groupe ont revu la "Stratégie de surveillance des poussières au travail" et le "Programme de management du bruit" ; la formation sur la santé au travail a été améliorée par la création de nouveaux modules de formation disponibles sur ordinateur.

Les maladies professionnelles font l'objet d'un indicateur de reporting dans le système de consolidation des données sur le DD. En 2015, 13 maladies professionnelles ont été reportées au total. 10 de ces cas étaient liés à des questions d'ergonomie. Les trois autres étaient liés à des expositions de long terme au bruit et à la poussière. Des postes aménagés accompagnés d'un traitement médical approprié étaient fournis pour chaque cas.

5.3.2.1 POLITIQUES RESSOURCES HUMAINES ET DOMAINES CLÉS D'INTERVENTION

La politique Ressources Humaines d'Imerys repose sur les principes suivants :

- partager des règles simples mais structurantes, permettant d'optimiser et d'harmoniser le travail des équipes Ressources Humaines ;
- répondre aux attentes des salariés, notamment en matière de conditions de travail et de sécurité, de protection sociale et de développement professionnel ;
- fournir à l'encadrement des règles de gestion conformes à l'esprit et à l'éthique du Groupe, en particulier en matière de diversité, de dialogue social et de respect d'autrui.

Le Groupe s'engage également à respecter les réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté, en particulier en matière d'hygiène et de sécurité, de non-discrimination, de respect de la vie privée, de non-travail des enfants, de rémunération et de temps de travail.

En 2015, le projet "Talent Road Map" a été lancé pour dynamiser l'ensemble des processus Ressources Humaines notamment en matière de développement et ainsi mieux répondre aux enjeux de croissance du Groupe : recrutement, marque employeur, mobilité interne, formation, et gestion des jeunes diplômés et des talents prometteurs.

(1) NEPSI : Réseau européen composé d'employés et d'associations d'entreprises européennes ayant signé l'accord européen.

(2) Cela fait référence au "Rapport 2014 sur l'application de l'accord" publié sur le site Internet de NEPSI en novembre 2014.

Les enjeux clés des Ressources Humaines sont les suivants :

- **le recrutement** : plus de 30 managers très expérimentés sont venus rejoindre Imerys en 2015.

Pour contribuer à préparer les futurs managers du Groupe, Imerys a accueilli en 2015, 25 jeunes diplômés de différentes nationalités dans son programme de développement international "Graduates" ;

- **le développement** : favoriser l'accès des postes disponibles aux salariés du Groupe. À cette fin, Imerys s'est doté d'outils communs à toutes les branches et fonctions, comme l'évaluation individuelle annuelle (PAD) et les plans de succession des principaux responsables (OPR).

Le modèle managérial du Groupe, "Leadership Behaviors", a été redéfini et sera déployé en 2016 pour devenir la référence du Groupe dans l'appréciation du potentiel des collaborateurs et de leurs performances.

La mobilité et la promotion interne sont des priorités pour les équipes Ressources Humaines. Elles sont coordonnées lors de comités dédiés réguliers. En 2015, plus de 50 nouvelles progressions de carrières sont intervenues parmi les 250 cadres qui composent les équipes dirigeantes du Groupe.

Suite à l'acquisition du groupe S&B, plus de 1 600 personnes réparties dans 22 pays ont rejoint le Groupe. L'intégration de ces nouveaux collaborateurs s'est traduite par de nouvelles opportunités de carrières et a permis d'accroître la mobilité et les promotions internes, notamment dans la division Additifs de Performance pour la Métallurgie nouvellement créée ;

- **la formation** : permettre à chacun de développer ses talents et favoriser le partage des meilleures pratiques.

Imerys Learning Center (ILC), la structure de formation du Groupe, a dispensé près de 9 300 heures de formation au travers d'une quarantaine de sessions sur l'ensemble de l'année. ILC conçoit et déploie les programmes de formation sur les fondamentaux du Groupe, notamment en géologie, finance, management, gestion de projet et marketing industriel.

Par ailleurs, une nouvelle session du programme de formation réservé aux cadres à fort potentiel et organisé en partenariat avec l'INSEAD s'est tenue en 2015.

En 2015, la plateforme d'apprentissage à distance, en *e-learning*, "IM-Pulse" a été déployée auprès de 1 000 collaborateurs. Les parcours d'apprentissage proposés mettent l'accent sur l'efficacité professionnelle, la diversité, le management et la sécurité.

Afin d'intensifier les efforts du Groupe en matière de sécurité, un programme sur l'engagement des managers pour la sécurité a été initié au plus haut niveau du Groupe et se poursuivra en 2016 ;

- **les rémunérations et avantages sociaux** : mettre en œuvre des dispositifs coordonnés, compétitifs, tenant compte des résultats de l'entité dans laquelle travaillent les salariés et de la performance individuelle.

Les revues de salaires annuelles sont étroitement encadrées par la Direction des Ressources Humaines. Pour valoriser la performance au sein du Groupe, Imerys vise une approche partagée et cohérente. Si la compétitivité au niveau local est privilégiée, la revue des salaires de base s'appuie sur une discipline financière rigoureuse et est étayée par des études sectorielles et régionales. Par ailleurs, les entités des différents

pays dans lesquels le Groupe opère alignent de plus en plus leurs pratiques de rémunération sur les meilleurs standards internationaux.

En 2015, le Groupe a réalisé une étude sur 44 pays, soit les deux tiers des effectifs, pour évaluer les couvertures sociales des salariés et a initié des plans d'actions pour s'assurer de la mise en œuvre de plans de protection sociale compétitifs dans l'ensemble des pays où il intervient.

Par ailleurs, en Angleterre, le gel du régime de retraite à prestations définies a été finalisée. Le Comité des retraites du Groupe (Group Pension Committee) a entrepris, en Angleterre et aux États-Unis notamment, une démarche pour optimiser la gestion financière des actifs destinés à couvrir les engagements de retraite passés ;

- **les relations sociales** : développer des relations constructives avec le personnel et ses représentants dans le respect des règles locales :

- le Comité d'Entreprise Européen (CEE) couvre les salariés de 21 pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse. Une délégation salariale de 15 membres se réunit une fois par an en séance plénière. Le Bureau, composé de cinq membres, se réunit au moins deux fois par an ;

- la nécessité d'améliorer l'efficacité des activités d'Imerys peut conduire à des restructurations et à des suppressions de postes. Dans de telles situations, la politique du Groupe est de donner la priorité à la recherche de solutions de reclassement interne et à la mise en place de formations de reconversion et de formules d'accompagnement pour la recherche d'un emploi ou la réalisation d'un projet personnel ;

- **la communication interne** : informer les collaborateurs sur les activités du Groupe et sa stratégie, développer l'adhésion des collaborateurs et contribuer au renforcement de la marque Imerys :

- l'intranet est la première source d'information du Groupe. Les collaborateurs y trouvent des informations sur l'actualité des activités (via la lettre électronique "Headlines"), les programmes transversaux (ex. : le programme d'excellence opérationnelle), les offres d'emploi, les nominations, les acquisitions, des outils pratiques et l'accès à des sites thématiques (ex. : sécurité) ;

- un magazine "papier" est aussi diffusé à tous les collaborateurs du Groupe ; il met en exergue les vainqueurs du concours annuel interne sur les meilleurs projets en matière de développement durable ;

- des séminaires d'intégration "Welcome Sessions" sont régulièrement organisés pour les nouveaux managers. Ces rencontres, déjà mises en place en Europe, aux États-Unis, en Chine, en Inde et au Brésil, ont été étendues à l'Asie du Sud-Est en 2015 ;

- le réseau social interne "Chatter" poursuit son déploiement par la création de communautés professionnelles spécialisées ;

- **le Reporting Ressources Humaines** : couvrir l'ensemble du périmètre du Groupe avec des indicateurs très détaillés (traduits en cinq langues) concernant notamment les effectifs mensuels par pays, par type de contrat et par activité, la formation professionnelle, le handicap, la structure d'âge et l'ancienneté.

5.3.2.2 INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Emploi

	2015	2014	Évolution 2014/2015
Effectif inscrit	16 130	14 900	+ 8 %
dont effectif permanent	15 356	14 179	+ 8 %
dont effectif temporaire	774	721	+ 7 %
Intérim et sous-traitance métier	3 553	3 237	+ 10 %
Effectif total au 31 décembre	19 683	18 137	+ 9 %

La progression de l'effectif du Groupe s'explique notamment par les faits marquants suivants :

- l'acquisition du groupe S&B, intégré dans la branche Filtration & Additifs de Performance (1 640 employés) ;
- l'acquisition de l'activité Carbonates de Calcium Précipité (PCC) de Solvay, intégrée dans la division Carbonates (189 employés) ;
- l'acquisition de Matisco, intégré dans la division Toiture (73 employés) ;
- la restructuration de la division Solutions pour l'Exploitation Pétrolière suite à la chute du marché des proppants céramiques aux États-Unis (109 employés).

Effectifs par branche

	2015	Part de l'effectif inscrit 2015	2014
Solutions pour l'Énergie & Spécialités	4 870	30 %	4 958
Filtration & Additifs de Performance	3 925	24 %	2 518
Matériaux Céramiques	4 278	27 %	4 269
Minéraux de Haute Résistance	2 728	17 %	2 841
Holding	329	2 %	314
Total	16 130	100 %	14 900

Suite à l'intégration des activités du groupe S&B, l'effectif de la branche Filtration & Additifs de Performance représente désormais un quart de l'effectif total.

Effectifs par zone géographique

	2015	Part de l'effectif inscrit 2015	2014
Europe de l'Ouest	7 181	45 %	6 239
dont France	2 664	17 %	2 559
États-Unis / Canada	2 609	16 %	2 603
Pays émergents	6 131	38 %	5 851
Autres (Japon / Australie)	209	1 %	207
Total	16 130	100 %	14 900

Les acquisitions de l'année ont renforcé les effectifs du Groupe en Europe de l'Ouest, principalement en Allemagne, en Grèce et dans une moindre mesure en France.

Effectifs par famille d'emplois

	2015	Part de l'effectif inscrit 2015	2014
Opérations – Production – Fabrication	10 588	66 %	9 832
Logistique – Achats	729	4 %	623
Recherche & Développement – Géologie	709	4 %	672
Ventes & Marketing	1 533	10 %	1 396
Fonctions Support & Administration	2 571	16 %	2 377
Total	16 130	100 %	14 900

La répartition de l'effectif du Groupe par famille d'emplois a peu évolué en 2015.

Mouvements du personnel

	2015	2014
Variation nette de l'effectif permanent (hors effet de périmètre)	(679)	(919)
Recrutements externes	1 109	1 176
Licenciements (économiques et non économiques)	(969)	(1 118)
Départs volontaires, retraites et autres causes de départs	(819)	(977)
Turnover	5,5 %	6,7 %
Variation nette de l'effectif temporaire (hors effet de périmètre)	31	143
Fusions/Acquisitions – Cessions	1 878	(129)
Variation de l'effectif inscrit	1 230	(905)

Le turnover, tel qu'indiqué ci-dessus, s'analyse comme le nombre de départs volontaires, retraites et autres causes de départs sur l'année, rapporté à l'effectif moyen de l'année, pour les seuls contrats à durée indéterminée. Il est en baisse par rapport à 2015.

Plus de 320 mouvements internes ont permis de pourvoir des postes dans le Groupe, dont 50 postes dans les équipes dirigeantes des entités opérationnelles ou fonctionnelles.

Diversité

Proportion de femmes

	2015	2014	Évolution 2014/2015
Part des femmes dans le Groupe (en %)	17,0 %	16,7 %	2 %
Part des femmes parmi le management (en %)	15,2 %	15,0 %	1 %

La proportion de femmes dans le total des effectifs du Groupe et dans les équipes dirigeantes augmente légèrement par rapport à 2014. Elle reste encore marginale dans la catégorie "ouvriers" (6,2 % en 2015).

Emploi des personnes en situation de handicap

	2015	2014
Nombre d'employés en situation de handicap	220	198
Pourcentage de l'effectif inscrit en situation de handicap	1,4 %	1,3 %

L'Europe (dont la législation favorise le reporting de cet indicateur et facilite l'intégration de salariés handicapés) présente la majorité des collaborateurs déclarés en situation de handicap (162, soit 2,3 % de l'effectif de l'Europe de l'Ouest).

Âge et ancienneté

	2015	2014
Part de l'effectif permanent par tranche d'âge		
Moins de 30 ans	11 %	12 %
De 30 à 39 ans	25 %	26 %
De 40 à 49 ans	30 %	29 %
De 50 à 54 ans	16 %	16 %
Plus de 55 ans	18 %	17 %
Part de l'effectif permanent par ancienneté		
Moins de 10 ans	48 %	49 %
Plus de 10 ans	52 %	51 %
Dont plus de 20 ans	27 %	26 %

Dans les pays émergents, la moitié des salariés employés par le Groupe est âgée de moins de 40 ans. Dans le reste du monde cette proportion est d'un tiers.

Relations industrielles et sociales

Taux d'absentéisme par zone géographique	2015	2014
Europe de l'Ouest	4,38 %	3,91 %
États-Unis / Canada	1,16 %	1,48 %
Pays émergents	2,18 %	2,98 %
Autres (Japon / Australie)	2,00 %	2,10 %
Groupe	2,78 %	2,88 %

En 2015, 352 heures (1 063 en 2014) ont été perdues pour faits de grève du personnel.

Dans chaque pays où il opère, le Groupe respecte les exigences réglementaires et met tout en œuvre pour suivre les "bonnes pratiques" en matière d'organisation du travail. La mise en place de ces politiques ressources humaines et les risques identifiés sont intégrés dans le périmètre des audits internes.

Une enquête réalisée fin 2015, portant sur la quasi-totalité de l'effectif du Groupe, a montré que 69 % des salariés d'Imerys entrent dans le champ d'un accord collectif de travail sur des thèmes relevant notamment de l'organisation et de la durée du travail ou des rémunérations et avantages sociaux.

Formation

	2015	2014	Évolution 2014/2015
Nombre de salariés formés	12 332	10 208	+ 21 %
Nombre d'heures de formation dispensées par an	260 941	221 426	+ 18 %
Nombre d'heures dispensées par catégorie de formation			
Environnement, d'hygiène et de sécurité	125 282	113 873	+ 10 %
Expertise	103 160	78 586	+ 31 %
Management	32 499	28 967	+ 12 %

Le nombre de salariés formés a significativement progressé en 2015 : plus des trois quarts des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation dans l'année. En effet, de nombreuses formations d'expertise technique et de management des opérations ont été mises en place dans le cadre du programme de renforcement de l'excellence opérationnelle.

5.3.3 RELATIONS AVEC LE VOISINAGE DES SITES DU GROUPE

Le voisinage des sites d’Imerys comprend divers groupes : propriétaires fonciers et exploitants, entrepreneurs locaux, collaborateurs et leurs familles, écoles et associations, autorités administratives, communautés locales ou ethniques et organisations non gouvernementales. Cette structure organisationnelle permet à chaque entité de s’adapter librement aux valeurs et aux contraintes locales.

Dans le cadre de son protocole “Relations avec les communautés” disponible en sept langues, Imerys délègue officiellement la responsabilité de ces relations à la plus haute autorité ayant la charge des affaires courantes de chaque site. Une “Boîte à Outils des Relations avec les Communautés” est disponible sur le site intranet du Groupe. 73 % des sites du Groupe ont formalisé leur propre plan de relations avec les communautés (contre 45 % en 2014). L’équipe d’Audit EHS vérifie la mise en œuvre du protocole et émet des recommandations durant les audits de conformité.

Les sites du Groupe ont généré de nombreux projets pour répondre aux besoins des communautés locales. Au total, 631 projets ont fait partie du programme de Challenge sur le DD durant les 11 dernières années, et environ un tiers de ces projets a été lié aux relations avec le voisinage des sites. Dans le cadre du

Challenge de DD 2015, 51 des 98 projets présentés concernaient ces relations avec le voisinage des sites :

- 20 projets ont contribué au développement économique et social local. Un programme d’incubation de micro-entreprises (IME) a également été lancé à la fin de l’année 2015 et un guide pour favoriser l’entrepreneuriat et aider les petites entreprises issues des communautés locales a été publié ;
- 18 projets soutenant la formation et l’éducation étaient également soumis. Ces projets portaient sur les axes de priorité suivants : développement des savoirs de base (alphabétisation, calcul), intégration professionnelle des jeunes adultes, éducation des femmes et des jeunes filles. Ces initiatives sont cohérentes avec la stratégie de mécénat du Groupe.

✓ Pour plus d’informations, voir la section 5.1.4.2 de ce présent chapitre.

Par ailleurs, des initiatives en matière de santé publique sont, le cas échéant, incluses dans les plans de relations avec les communautés. Par exemple, depuis 2004 Imerys Afrique du Sud a développé une approche unique et participative de gestion des enjeux du VIH/SIDA ; le champ d’action s’était élargi aux enjeux de bien-être en 2015.

Le tableau ci-après présente certains exemples des bonnes pratiques en 2015 :

Projets porteurs des meilleures pratiques sur les communautés locales en 2015

Nom du projet	Branche	Pays	Description
Formation de la communauté avoisinant les sites	Solutions pour l’Énergie & Spécialités (ESS)	Mexique	Imerys a mis en place un programme de formation permettant aux habitants des sites d’acquérir de nouvelles compétences. Ce programme a été bénéfique aux individus concernés en termes d’employabilité dans la communauté.
Distribution d’eau propre aux familles à faible revenu	Filtration & Additifs de Performance (F&PA)	Inde	Une réelle étude de cas combinant les atouts et savoir-faire principaux de la division pour offrir un traitement de l’eau et des systèmes de stockage à coûts réduits aux ménages des pays en développement. Ce qui a également répondu à un besoin significatif du marché.
Amélioration des conditions de vie des orphelins	Filtration & Additifs de Performance (F&PA)	Chine	Des volontaires parmi les salariés d’Imerys ont contribué à l’amélioration de l’environnement éducatif et des conditions de vie des orphelins de la TMI Children’s Hope House (orphelinat local).
Bateau hôpital “Luz na Amazônia” (Lumière dans l’Amazonie)	Matériaux Céramiques (CM)	Brésil	Le partenariat adopté dans ce programme unique a sans nul doute eu un impact positif sur de nombreuses personnes, grâce à l’équipe sur le bateau hôpital qui a apporté des services médicaux essentiels, souvent considérés comme acquis.
Projet Dignité	Minéraux de Haute Résistance (HRM)	République d’Afrique du Sud	En partenariat avec une organisation non gouvernementale, Imerys a fourni des serviettes périodiques à des écolières défavorisées aux alentours d’un de ses sites, leur donnant l’opportunité de réussir leur scolarisation avec dignité.
Activités des journées des minéraux	Toutes	Monde	Environ 25 sites d’Imerys ont rejoint l’édition 2015 des Journées européennes ou nord-américaines des minéraux. À cet effet, ils ont soutenu ou organisé des activités avec les communautés locales.



Certaines des meilleures pratiques ont été compilées dans un court film documentaire visualisable par toutes les parties prenantes sur le site web d'Imerys et sur la chaîne Youtube "Imerys Replay".

✓ Pour plus d'informations, voir <https://www.youtube.com/user/ImerysReplay>.

5.3.4 DROITS DE L'HOMME

Le Groupe affirme dans la Charte de DD et le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires qu'il soutient la Déclaration universelle des droits de l'Homme et aspire à la conformité aux principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Directeur Juridique du Groupe est chargé de faire appliquer les politiques et les programmes de conformité dans ce domaine ; le Directeur des Ressources Humaines traite le sujet du respect des normes de l'OIT et le Directeur Innovation, Recherche, Technologie et Support Business assure la prise en compte de cette conformité dans les activités d'achat et la chaîne d'approvisionnement. La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne et la Direction EHS incluent cette revue de conformité dans leurs programmes d'audit. En 2015, aucun incident en la matière n'a été identifié par les programmes d'audit interne. Le procédé de reporting et de suivi d'enjeu potentiel lié aux droits de l'Homme est inclus dans le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires. Le Groupe ne dispose pas d'un service téléphonique de lanceurs d'alerte mais dispose de règles claires "non punitives" respectant la vie privée et la confidentialité. En 2015, aucun cas de violation des droits de l'Homme n'a été reporté.

Les règles et progrès spécifiques liés à la liberté syndicale, la diversité, le travail des enfants et le travail forcé, domaines clés des droits de l'Homme sont exposés ci-dessous :

- **Liberté syndicale et droit aux négociations collectives** : le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires d'Imerys reconnaît le droit à la liberté d'association et le droit aux négociations collectives. La garantie de l'application de ces engagements est assurée par le réseau de professionnels de la Direction des Ressources Humaines déployés sur tous les sites du Groupe. À fin 2015, la couverture par les conventions collectives (CC) est restée stable : environ 69 % des salariés. Ces conventions collectives incluent fréquemment des sujets comme la santé et la sécurité, l'organisation du travail, les heures de travail, la formation, la rémunération et les avantages sociaux, et l'égalité des chances.
- **Diversité, non-discrimination et égalité des chances** : la Charte de la Diversité du Groupe fonde son engagement pour la promotion d'une plus grande diversité, aussi bien que son engagement pour l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Depuis 2013, des programmes favorisant la

diversité ont été mis en place dans la plupart des principaux pays dans lesquels le Groupe est implanté. À titre d'exemple, à fin 2015, 20 nationalités différentes sont recensées au siège social à Paris. Le Groupe a déployé une série de mesures liée à la diversité et a renouvelé son programme de mentorat des femmes en 2015. De nombreux projets soutenant l'intégration des personnes handicapées ont également été mis en œuvre cette année. Par exemple, un site grec a soutenu l'entreprise coopérative sociale de Myrtillo qui gère un restaurant employant des personnes issues de groupes sociaux vulnérables ; le siège d'Imerys à Paris a signé un contrat de service de recyclage du papier avec une entreprise sociale employant des personnes handicapées. En 2015, le Groupe dans son ensemble employait 220 personnes présentant un handicap.

✓ Pour plus d'informations, voir la section 5.3.2 du présent chapitre.

- **Travail des enfants et travail forcé** : Imerys intègre les questions relatives au travail des enfants et au travail forcé à l'évaluation des nouveaux projets et à l'audit interne des activités existantes. Des protocoles relatifs à l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ont été mis en place depuis 2009, et ces protocoles sont la base des activités d'audit. En 2015, chacune des divisions du Groupe devait déterminer si plus de 2,5 % des achats concernaient des biens produits dans un des "pays à risque", tels que définis dans les critères d'inclusion du FTSE4Good⁽¹⁾. Si tel était le cas, la division devait obtenir une confirmation écrite du fournisseur sur sa conformité avec les conventions de l'OIT sur le travail des enfants et le travail forcé. Cinq fournisseurs ont été identifiés et ont fourni leur déclaration écrite de conformité.

Imerys reconnaît également l'importance des droits des populations indigènes. Plusieurs de ses sites sont situés en Afrique du Sud et au Zimbabwe. Imerys South Africa Pty Ltd (ISA) est conforme à la législation "Broad-Based Black Economic Empowerment" (B-BBEE). Le tableau de bord B-BBEE d'ISA est actuellement au Niveau Trois, ce qui veut dire une conformité avec tous les critères acceptables pour les sept piliers : propriété, contrôle du management, équité en matière d'emploi, développement des compétences, achats préférentiels, développement d'entreprise et développement socio-économique.

(1) La liste des "pays à risque" définis par les critères d'inclusion du FTSE4Good est rédigée et révisée périodiquement à la lumière de l'évolution des droits de l'Homme, incluant des données de pays et des rapports du Freedom House, Human Rights Watch et Amnesty International.

5.3.5 GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

Pour ses produits fabriqués en Europe ou importés en Europe, le Groupe applique la directive communautaire européenne REACH (Regulation, Evaluation and Authorization of Chemicals). Selon cette directive, les "minéraux présents dans la nature" sont exemptés d'enregistrement, ce qui réduit considérablement l'impact de ces réglementations sur Imerys et ses clients. L'enregistrement des produits non exemptés a été réalisé par le Groupe. Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement GHS/CLP ⁽¹⁾, les substances mises sur le marché européen par les sociétés du Groupe ont fait l'objet d'analyses de risque supplémentaires. En conséquence,

les quelques substances classées comme dangereuses ont fait l'objet d'une notification de classification auprès de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Fin 2015, environ 84 % des sites du Groupe étaient certifiés ISO 9001 (Système de Management de la Qualité). Au Brésil, un nouvel outil informatique de publication de la FDS (Fiche de Données de Sécurité) pour plus de 150 produits a été déployé, pour répondre aux exigences du Système Général Harmonisé (SGH).

5.4 GESTION RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT

5.4.1 SYSTÈMES DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Imerys demande à chacune de ses activités de se doter d'un Système de Management Environnemental (SME) permettant l'identification et le contrôle des risques environnementaux. Les standards exigés de l'ensemble des activités du Groupe en matière de SME font l'objet d'un protocole environnemental spécifique, organisé autour de huit piliers reprenant les principaux éléments des normes internationales de certification, et comprenant les éléments majeurs des normes internationales liées à la représentation, la formation, les procédures d'urgence et les audits.

Priorités environnementales (2015)	% de sites concernés
Émissions atmosphériques	31 %
Énergie & GES	14 %
Déchets	13 %
Consommation d'eau	12 %
Bruit & Vibration	8 %
Effluent	7 %
Biodiversité & Restauration du sol	5 %
Substances dangereuses	4 %
Autorisations réglementaires	3 %
Efficacité des minéraux	1 %
Autres	2 %
Total	100 % (253)

Depuis 2010, Imerys s'est assuré du respect des exigences du protocole SME ⁽²⁾ par 100 % de ses sites grâce à la mise en place et le suivi d'une procédure d'auto-évaluation. Le tableau ci-dessus récapitule les thématiques environnementales prioritaires présentées avec des mesures de contrôle, présentées par les sites d'Imerys à la Direction Générale dans les tableaux de bord SME 2015.

En 2015, une exigence sur une évaluation annuelle de la conformité environnementale a été rajoutée dans le protocole SME. Ainsi, chaque site devait réaliser une auto-évaluation de sa conformité environnementale et reporter la situation une fois terminée. Une revue à distance est également conduite par un cabinet de conseil indépendant sur 20 sites critiques.

(1) GHS/CLP : Globally Harmonized System/Classification, Labeling and Packaging of chemicals – Système mondial harmonisé pour la classification, l'étiquetage et le conditionnement des produits chimiques.

(2) Les sites nouvellement acquis ou construits doivent établir un SME fondamental dans les 12 mois suivant l'acquisition ou la mise en exploitation.

Le Groupe a également structuré un processus interne de reporting et d'enregistrement de cinq types d'incidents environnementaux qui doivent être systématiquement signalés, incluant toute inspection non routinière, enquête, ou notification de non-conformité provenant d'un organisme de réglementation environnementale.

Pour confirmer le respect et la conformité avec les protocoles du Groupe, les sites sont audités à intervalles réguliers. En 2015, 34 audits EHS du Groupe ont été réalisés.

Un récapitulatif des principales conclusions d'audit et des incidents environnementaux pertinents est présenté trimestriellement au Comité Exécutif.

Outre les exigences du SME, le Groupe encourage la certification ISO 14001 et SMEA (Système de Management Environnemental et d'Audit). Le nombre total des sites certifiés ISO 14001 ou SMEA a augmenté en 2015 pour atteindre 42 % des sites d'Imerys (contre 38 % en 2014).

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites d'Imerys disposant d'un SME :

Nombre de sites	2015	2014	2013
Certifiés ISO 14001 ou SMEA	106	81	81
Sites disposant du SME à 8 piliers d'Imerys	147	131	148
Total (ISO 14001/SMEA et SME à 8 piliers d'Imerys)	253	212	229
Sites tenus de mettre en place un SME	253	212	229

5.4.2 GESTION DES RESSOURCES

5.4.2.1 UTILISATION EFFICACE DES RESSOURCES MINÉRALES

19 des minéraux industriels qu'Imerys transforme sont issus de ses propres réserves minérales, tandis que 10 autres minéraux ou minéraux dérivés sont achetés à l'extérieur. Le Groupe s'efforce d'améliorer ses rendements et de réduire ses déchets en s'appuyant sur les approches suivantes :

- **Établir et maintenir une gestion efficace des réserves et des ressources minérales** : en 2015, la Direction Géologie et Mines du Groupe a défini une Politique de Planification Géologique et Minière. Les principes de cette politique sont repris dans une série de procédures et protocoles. Chaque site minier doit avoir un "Plan minier à long terme" (LOM : *Life Of Mine Plan*) et créer un plan quinquennal d'extraction détaillé. En décembre 2015, tous les sites miniers pertinents avaient établi leur LOM en accord avec la politique du Groupe et les procédures associées. Environ 96 % des LOM ont été validés par la Direction Géologie et Mines du Groupe.

✓ Pour plus d'informations, voir la section 1.3 du chapitre 1 du Document de Référence.

- **Optimiser l'utilisation des matières premières grâce à une gestion industrielle robuste** : engagé en 2014, le programme d'excellence opérationnelle "I-Cube" contribue à l'objectif que le Groupe s'est fixé de transformer sa performance industrielle en un avantage compétitif. Ce programme a construit un

réseau d'experts et de "champions" et développé une série de documents techniques et fonctionnels normalisés avec l'objectif d'améliorer les paramètres de production, incluant le taux de récupération des minéraux et des matériaux. À fin 2015, le programme "I-Cube" avait été déployé dans environ 50 sites clés représentant plus de 50 % du chiffre d'affaires du Groupe.

✓ Pour plus d'informations, voir la section 1.2.3 du chapitre 1 du Document de Référence.

- **Rechercher des opportunités de recyclage et/ou réutilisation des matériaux de faible qualité et des résidus** : les améliorations technologiques et les nouvelles applications rendent possible la transformation des matériaux de faible qualité, des résidus et des déchets en ressources commercialisables. De nombreux projets ont été lancés par les sites d'Imerys pour recycler et/ou réutiliser ces matériaux et résidus, et ont permis de générer de nouvelles ventes. Par exemple, en 2015, un site de production de kaolin au Royaume-Uni a commencé à récupérer des matériaux dans son ancienne carrière de Parkandillick transformée en bassin de décantation de minéraux en suspension. Plus de 620 kt de produits finis ont ainsi été produites.

Le secteur des minéraux industriels travaille également en partenariat avec les industries en aval sur des procédés permettant d'augmenter la recyclabilité. En 2013, l'Association pour les Minéraux Industriels a étudié des données publiques sur les taux de recyclage et conclu que 40 à 50 % de l'ensemble des minéraux utilisés en Europe sont recyclés ⁽¹⁾.

Minéral	Silice	Chaux	Feldspath	Talc	Carbonate de calcium	Kaolin et argile
Taux de recyclage	73 %	68 %	60 %	58 %	50 %	49 %

(1) Fiche de recyclage de l'IMA-Europe : <http://www.ima-europe.eu/content/ima-recycling-sheets-full>.

5.4.2.2 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les besoins d'Imerys en énergie sont importants, notamment lors des opérations thermiques de transformation des minéraux et d'extraction minière utilisant des engins lourds. Le Groupe s'est engagé à utiliser autant que possible des sources d'énergie renouvelable et à faible intensité de carbone, en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les initiatives du Groupe en matière d'énergie sont conduites en collaboration avec différentes fonctions : Directions Industrielle, Géologie et Mines, EHS et Achats. Les projets représentant un investissement significatif sont également revus à l'échelle du Groupe pour s'assurer de leur adéquation avec la stratégie énergétique d'Imerys.

Les leviers de l'optimisation de l'efficacité énergétique du Groupe incluent principalement :

- **analyse de la variation de la consommation d'énergie et identification des priorités d'amélioration** : des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique ont été développés en 2015 sur 11 sites clés couvrant plus de 30 % de la consommation énergétique totale du Groupe ;

✓ Pour plus d'informations, voir le rapport énergétique et les normes d'analyse dans les "Méthodologies de Reporting de DD" sur www.imerys.com.

- **amélioration de la gestion de l'énergie et des pratiques à travers le programme "I-Cube"** : les documents techniques et fonctionnels standardisés développés dans le cadre du programme "I-Cube", fournissent des matrices de maturité afin d'identifier les possibilités d'amélioration industrielle. En 2015, 50 sites ont développé des plans d'actions couvrant la gestion de l'énergie durant la mise en œuvre du programme "I-Cube" ;
- **recherche d'alternative aux combustibles fossiles favorisant les sources d'énergie plus propres, renouvelables, ou à faible émission de carbone** : lorsque cela est possible, le Groupe optimise ses sources d'énergies avec des sources plus propres (gaz), renouvelables (biomasse), ou à faible émission de carbone (solaire). En 2015, deux projets d'augmentation d'utilisation de la biomasse étaient mis en œuvre en France et au Brésil ; une opération en Inde est alimentée par une centrale solaire pour 50 % de ses besoins en électricité ;
- **encouragement à l'accréditation ISO 50001** : le Groupe encourage ses sites à formaliser leur gestion de l'énergie en s'appuyant sur la norme ISO 50001. À fin 2015, plus de 10 sites sont accrédités ISO 50001 en Allemagne, en Suède et en Autriche.

Les sites S&B acquis en mars 2015 sont intégrés au processus de reporting énergie du Groupe et ceci pour l'intégralité des données de l'année 2015. La consommation énergétique totale du Groupe ainsi que la répartition par sources d'énergie sont présentées ci-dessous :

	2015	2014	2013
Consommation totale d'énergie ⁽¹⁾ (en térajoules, TJ)	32 870	34 859	34 615
Électricité nette et vapeur	29,3 %	28,4 %	30,3 %
Gaz naturel	45,2 %	47,2 %	45,3 %
Autres combustibles fossiles	22,2 %	21,6 %	20,7 %
Biomasse	3,3 %	2,8 %	3,6 %
Total	100 %	100 %	100 %

(1) Plusieurs sites d'Imerys utilisent des installations de production combinée de chaleur et d'électricité (PCCE). Le surplus d'électricité produit par ces installations est parfois vendu au réseau national. La consommation totale d'énergie n'inclut pas cette électricité vendue.

L'écart de consommation d'énergie entre 2014 et 2015 est présenté ci-dessous :

Répartition de l'évolution par facteur (2015 par rapport à 2014) ⁽¹⁾	Périmètre	Volume	Produit	Entité de reporting	Efficacité	Total
Variation (TJ, + croissant, - décroissant)	+ 831	- 284	+ 239	- 2 390	- 399	- 2 003

(1) Voir les détails des normes d'analyse de l'efficacité énergétique dans les "Méthodologies de reporting" du Rapport de Développement Durable 2015.

Entre 2014 et 2015, en prenant en compte l'effet de chaque facteur de variation, la consommation d'énergie annuelle totale a diminué de 2 003 TJ (térajoules). L'efficacité énergétique globale à périmètre constant s'est améliorée de 1,3 % comparée à 2014. L'actuel plan à trois ans (2015-2017) prend en compte un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 6 % d'ici 2017 par rapport à 2014 ⁽¹⁾. En 2015, l'amélioration de l'efficacité énergétique, bien qu'en progression, nécessite une accélération. Le déploiement des projets existants notamment sur les sites clés et le programme "I-Cube" devraient permettre l'amélioration de la performance énergétique du Groupe en vue d'atteindre l'objectif.

La contribution des diverses sources d'énergie dans la consommation globale est comparable à celle des années précédentes. Les sites principaux consommateurs n'ont pas été l'objet d'un transfert

d'une source d'énergie vers une autre, excepté l'utilisation externalisée d'une quantité importante de vapeur d'eau dans la principale unité de Kaolin au Brésil. Cette vapeur, précédemment produite au moyen de fuel lourd, l'est depuis 2015 principalement à partir de biomasse, d'où une hausse de 2,8 à 3,3 % de la part de biomasse dans le mix global.

Les sources d'énergie renouvelables (essentiellement l'hydroélectrique et l'éolien) sont également en train d'être utilisées dans le réseau de distribution électrique et alimentent certains des sites d'Imerys. Imerys contribue également au développement des énergies renouvelables en partenariat avec d'autres groupes industriels, entre autres par des solutions photovoltaïques intégrées dans la division Toiture, ou encore par la location de terrains pour développer des parcs solaires ou des fermes éoliennes.

5.4.3 ÉMISSIONS DANS L'AIR

■ 5.4.3.1 ÉMISSIONS DE CARBONE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'énergie thermique constitue pour le Groupe la première source d'émissions de GES (61 % du total). Les émissions indirectes issues de la consommation d'électricité arrivent au deuxième rang (39 % du total). Certains procédés utilisés dans les usines Imerys sont eux-mêmes à l'origine d'émissions de CO₂ (9 % du total) (décarbonation des matières premières). Enfin, les émissions comptabilisées issues de biomasse, en utilisation directe ou indirecte représentent 3,3 % du total.

Environ 29 % de l'énergie totale utilisée par Imerys provient du réseau électrique. La baisse des émissions directes de CO₂ est principalement due aux projets d'optimisation des sources d'énergie et de l'utilisation d'énergies renouvelables dans certaines unités du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente les émissions de CO₂ et l'efficacité carbone du Groupe :

(en milliers de tonnes, kt)	2015	2014	2013
Émissions de CO ₂ Scope 1	1 659	1 785	1 705
Émissions de CO ₂ Scope 2	1 047	1 030	1 080
Émissions totales de CO ₂ (Scopes 1 et 2)	2 706	2 815	2 785
Énergie (hors biomasse)	87,5 %	87,5 %	88,0 %
Procédés	9,2 %	9,3 %	7,9 %
Biomasse	3,3 %	3,2 %	4,1 %
Total	100 %	100 %	100 %

La variation de l'émission de carbone entre 2014 et 2015 est présentée ci-dessous :

Répartition de l'évolution par facteur (2015 par rapport à 2014) ⁽¹⁾	Périmètre	Volume	Entité de reporting	Efficacité	Total
Évolution (kt, + croissant, - décroissant)	+ 85	- 24	- 106	- 39	- 84

(1) Voir les détails des normes d'analyse de l'efficacité carbone dans les "Méthodologies de Reporting" du Rapport de Développement Durable 2015.

(1) IMA-Europe a lancé la Feuille de Route 2050 du secteur des minéraux industriels en septembre 2014, qui comprend un engagement sectoriel : diminuer de moitié la consommation spécifique d'énergie d'ici 2050.

Entre 2014 et 2015, les émissions annuelles totales du Scope 1 et du Scope 2 d'Imerys ont diminué de 84 kt. L'efficacité carbone globale s'était améliorée de 1,5 % (comparé à 2014), ce qui correspondait à une économie de 39 kt d'émission de CO₂ à périmètre comparable. Le facteur d'émission moyen de l'énergie thermique était quasi constant à 57,3 tCO₂/TJ, soit très proche de l'énergie fossile la moins émettrice qui est le gaz naturel (56 tCO₂/TJ). De nouveaux objectifs d'efficacité carbone ont été inclus dans le plan DD à trois ans (2015-2017) : amélioration de 6 % d'ici 2017 sur la base des émissions de 2014.

17 sites industriels du Groupe participent au système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre mis en place au sein de l'Union européenne (EU-ETS) et un site au système d'échange californien (CC&T). En 2015, les émissions de ces

sites demeuraient inférieures aux quotas d'émissions alloués. Cependant, ces quotas alloués sont dégressifs sur la période et, à l'avenir, le Groupe pourrait avoir besoin d'acheter des crédits. Cela n'impliquera pas de risque financier significatif.

Depuis 2006, Imerys a participé au programme "Carbon Disclosure Project" (CDP) – projet de déclaration volontaire des émissions carbone – relatif au changement climatique. Outre les émissions des Scopes 1 et 2, les émissions du Scope 3 font l'objet d'une attention croissante, en particulier les émissions indirectes issues de l'utilisation de combustibles lors des activités contractuelles ou de voyages. Depuis 2013, des données pilotes sur ces deux aspects sont prises en compte lors de la rédaction du dossier présenté dans le cadre du CDP.

Imerys demeure au Niveau B sur la grille de performance du CDP ⁽¹⁾. Les résultats de la notation CDP des trois dernières années sont présentés ci-après :

Classement du Carbon Disclosure Project ⁽¹⁾	2015	2014	2013
Score de transparence	97	79	88
Note de performance	B	B	B

(1) Le classement vient des rapports CDP et la note de l'année n est l'analyse sur la base des données de l'année n-1.

Collaborer avec le CDP ainsi qu'avec d'autres associations professionnelles permet au Groupe d'être informé des actualités et de l'évolution des réglementations en vigueur en matière de changement climatique. Le Groupe suit plusieurs indicateurs d'efficacité énergétique et de réduction des déchets, ainsi que des indicateurs liés à l'innovation et au développement de nouveaux produits verts. Le changement climatique est également intégré aux processus formalisés et réguliers d'analyse des risques majeurs du Groupe. L'analyse des données conduit à penser qu'il n'y a pas pour le Groupe de risque majeur lié au changement climatique. L'augmentation du nombre et de l'ampleur des événements météorologiques de forte intensité (ouragans, tornades ou inondations) associée au changement climatique pourrait affecter les unités de production du Groupe (interruptions de production, dégâts matériels, etc.). À ce jour, Imerys considère l'impact de ce risque comme devant être géré localement dans les différentes zones géographiques dans lesquelles les sites sont localisés. Par ailleurs, le Groupe ne dispose pas d'unité de production importante dans les zones les plus exposées à ces événements météorologiques.

Imerys communique activement auprès de ses clients sur l'empreinte carbone de ses produits. L'augmentation de la demande en produits faiblement carbonés présente des nouvelles opportunités commerciales, les minéraux ayant une teneur naturellement faible en carbone.

✓ Pour plus d'informations, voir la section 5.4.7 du présent chapitre.

■ 5.4.3.2 ÉMISSIONS DE NO_x ET DE SO₂

Plusieurs procédés de transformation des minéraux du Groupe incluent des étapes de calcination qui émettent de l'oxyde d'azote (NO_x) et du dioxyde de soufre (SO₂). Imerys publie ci-dessous une estimation de ses émissions de NO_x et SO₂ en appliquant des facteurs de conversion spécifiques à chacune des sources de combustibles consommés. Les émissions de SO₂ de procédé sont imputables à un faible nombre de minéraux contenant des sulfures. Les sulfures libérés par ces minéraux durant les transformations thermiques sont inclus dans le périmètre de reporting.

<i>(en tonnes)</i>	2015	2014	2013
Oxyde de soufre (SO ₂) ⁽¹⁾	3 796	3 947	4 577
Oxyde d'azote (NO _x)	5 999	5 822	6 042

(1) Y compris émissions de SO₂ de procédé depuis 2012.

La réduction à périmètre constant des émissions de SO₂ et NO_x est favorable grâce à l'amélioration des processus industriels ainsi que de la diminution de la consommation globale en énergie. Les émissions de SO₂ et de NO_x sont restées à un niveau faible en 2015 et ont varié légèrement comparé à 2014.

(1) Les notes de performance sont exprimées par fourchettes (A, A-, B, C, D et E). La fourchette "B" signifie "l'intégration du changement climatique est reconnue comme une priorité pour la stratégie, les initiatives ne sont pas complètement établies".

5.4.4 RARETÉ ET UTILISATION EFFICACE DE LA RESSOURCE EN EAU

Imerys transforme les minéraux avec un impact relativement limité sur les eaux de surface et les eaux souterraines.

Dans son reporting et sa communication, Imerys classe les prélèvements d'eau en fonction des sources d'approvisionnement qui comprennent les eaux souterraines (54 %), les eaux de surface (29 %) et les fournisseurs d'eau (10 %). Le Groupe a choisi de

ne pas y inclure les quantités d'eau déplacées d'une zone à une autre sans être utilisées par le site (l'eau pompée pour maintenir les carrières en état), la qualité de ces volumes n'étant pas affectée par les activités du Groupe. Imerys recense les volumes d'eau recyclée par ses sites.

Les tendances en matière de prélèvement d'eau sur les trois dernières années sont présentées ci-après :

	2015	2014	2013
Prélèvements totaux (en millions de litres) dont :	40 062	36 128	41 626
Eau obtenue auprès de fournisseurs d'eau	10,4 %	10,8 %	10,5 %
Eau prélevée dans les eaux souterraines	53,5 %	55,4 %	49,4 %
Eau prélevée dans l'eau de surface	28,8 %	24,3 %	23,4 %
Eau obtenue auprès d'autres sources ⁽¹⁾	7,3 % ⁽²⁾	9,5 %	16,7 %
Eau prélevée/chiffre d'affaires (litres/euro)	9,8	9,8	11,3

(1) Certains sites d'Imerys prélèvent de l'eau provenant d'autres sources que celles listées ci-dessus. Ainsi, ils récupèrent l'eau de pluie ou sont approvisionnés par leurs clients. Le terme "Eau obtenue auprès d'autres sources" comprend ces types de prélèvement.

(2) En 2015, l'eau fournie par les clients représente environ 70 % de l'eau obtenue auprès d'autres sources puisque certains sites du Groupe alimentent les installations des producteurs de papier et leur partagent des services.

Imerys a prélevé 40,1 millions de mètres cubes d'eau en 2015. Le volume d'eau prélevé par euro de chiffre d'affaires était de 9,8 litres/euro. Les prélèvements totaux d'eau du Groupe ont augmenté de 10,9 % comparé à 2014 principalement à cause de l'intégration des sites de S&B.

Les 10 sites du Groupe les plus consommateurs en eau (principalement au sein des divisions Kaolin et Minéraux Fondus) ont réalisé plus de 61 % des prélèvements totaux annuels.

À fin 2015, les sites ayant prélevé plus d'un million de mètres cubes d'eau en 2014 ont mis en place leur plan de gestion de l'eau. Les plans intègrent la description de la consommation d'eau sur le site, une analyse des flux, un bilan des volumes, l'évaluation des risques liés à l'eau, et un plan d'action adapté aux problématiques prioritaires identifiées.

Le tableau ci-dessous présente le profil hydrique d'Imerys par région selon une analyse utilisant l'outil "Global Water Tool" (GWT) ⁽¹⁾ du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development – Conseil mondial des affaires pour le Développement Durable) au 31 décembre 2015 :

Région/Pourcentage de prélèvement d'eau dans chaque zone géographique	Faible < 0,2	Moyen 0,2-0,4	Stress 0,4-1,0	Pénurie > 1,0	Pas de données	Total (en millions de litres)
Asie-Pacifique	61,0 %	0,7 %	2,1 %	35,7 %	0,6 %	4 061
Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA)	86,3 %	6,0 %	0,0 %	0,0 %	7,7 %	13 569
Amérique du Nord	89,7 %	1,7 %	1,2 %	7,5 %	0,0 %	16 478
Amérique du Sud	100,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	5 954
Pourcentage du total des prélèvements	87,1 %	2,8 %	0,7 %	6,7 %	2,7 %	40 062
Nombre total de sites	212	14	5	19 ⁽¹⁾	10	260 ⁽²⁾

(1) Répartition des 19 sites par région : six en Asie-Pacifique, cinq en EMOA et huit en Amérique du Nord.

(2) Le nombre total d'opérations comprend les sites cédés ou fermés durant la période de reporting.

(1) Le Conseil mondial des affaires pour le Développement Durable (WBCSD) fournit aux entreprises un outil d'analyse des risques relatifs à l'approvisionnement en eau ; notamment à la qualité et aux volumes d'eaux disponibles.

Le Groupe compte 19 sites localisés dans des régions en état de stress hydrique. Le prélèvement en eau de ces sites pour l'année 2015 représentait 6,7 % du prélèvement total du Groupe. À fin 2015, parmi ces 19 sites, 16 ont établi un plan de gestion de l'eau, excepté trois sites S&B.

Le tableau ci-dessous présente les tendances en termes de recyclage d'eau des trois dernières années. La quantité totale d'eau recyclée ⁽¹⁾ est approximativement de 40 487 millions de litres en 2015. Le taux d'eau recyclée se maintient à 0,50.

	2015	2014	2013
Volume total recyclé (en millions de litres)	40 487	31 954	32 950
Nombre de sites ayant déclaré l'eau recyclée	68	55	54
Taux d'eau recyclée ⁽¹⁾	0,50	0,47	0,44

(1) Taux d'eau recyclée : eau totale recyclée / (prélèvement d'eau total + eau totale recyclée).

5.4.5 DÉCHETS, STÉRILES ET MINÉRAUX SOLIDES

Les activités d'Imerys ont principalement recours à des procédés de transformation mécaniques et physiques. En conséquence, les activités du Groupe génèrent des quantités relativement faibles de déchets domestiques et industriels. La gestion des déchets et les obligations statutaires relatives à la collecte, au stockage, à l'étiquetage, au transport et à l'élimination entrent habituellement également dans le champ des SME de chaque site.

Les volumes de stériles et minéraux solides non utilisés (résidus, matériaux non conformes, etc.) sont en général stockés dans ou à proximité des zones de production des carrières, dans l'attente d'une utilisation future si des avancées technologiques ou de

nouvelles opportunités de marché le permettent. Ils peuvent également servir pour de nombreuses applications de remblai ou d'aménagement, lors des travaux de réhabilitation des sites en fin d'exploitation. Pour cette raison, ils ne sont pas comptabilisés comme des "déchets" par Imerys. Les matériaux hors spécification qui sont renvoyés dans les carrières d'Imerys sont comptabilisés comme déchets uniquement lorsque la réglementation le nécessite.

Le tableau ci-dessous recense les tendances en termes de production de déchet et de recyclage au cours des trois dernières années :

	2015	2014	2013
Déchets industriels totaux (en tonnes) dont :	203 706	281 654	264 270
Déchets industriels dangereux non recyclés	1 486	1 739	920
Déchets industriels dangereux recyclés	1 964	1 434	1 919
Déchets industriels non dangereux non recyclés	81 713	150 631	125 104
Déchets industriels non dangereux recyclés	118 543	127 850	136 327
Génération de déchets industriels / chiffre d'affaires (en kg/euro)	0,05	0,08	0,07

Les activités du Groupe généraient 204 kt de déchets en 2015, dont 98,3 % de déchets non dangereux. Le volume de déchets industriels par euro de chiffre d'affaires était de 0,05 kg/euro en 2015. Ce ratio est resté relativement faible depuis plusieurs années. En excluant les sites S&B, la production de déchets industriels a diminué de 30 % en 2015 (195 876 tonnes) comparé à 2014. Cette diminution est imputable principalement à la diminution d'activité de la division Imerys Oilfield Solutions. Par ailleurs, les 10 principaux sites producteurs de déchets représentaient 48 % des déchets totaux du Groupe.

Concernant la production de déchets dangereux, la portion non recyclée diminuait de 253 tonnes de 2014 à 2015 ; tandis que la portion recyclée augmentait de 530 tonnes. L'augmentation des déchets dangereux recyclés était principalement due à 360 tonnes de mélange d'huile et d'eau sur le site de la division Graphite et Carbone en Belgique, qui étaient recyclés.

Concernant le recyclage des déchets, 59,2 % des déchets industriels totaux étaient recyclés (contre 45,9 % en 2014) ; et 56,9 % des déchets dangereux étaient recyclés (contre 45,2 % en 2014). Environ 96 % des déchets industriels non dangereux recyclés de la division Toiture étaient des tuiles hors spécification, ce qui représentait environ 55 % (65 142 tonnes) du volume total de déchets industriels non dangereux recyclés du Groupe. Ces tuiles sont catégorisées comme non dangereuses dans les permis environnementaux du site et ont été réutilisées dans ses carrières durant la réhabilitation.

De nouvelles actions de réduction des déchets et d'accroissement du recyclage des matériaux sont constamment identifiées à l'occasion du déploiement du programme "I-Cube".

✓ Pour plus d'informations, voir l'exemple dans la section 5.4.2.1 du présent chapitre.

(1) Le protocole de reporting de recyclage de l'eau a été légèrement modifié en 2014 et a précisé que les eaux de refroidissement fournies par l'installation d'une tierce partie (par exemple l'usine de pâte à papier d'un client) et réutilisées en circuit fermé ne doivent pas être comptabilisées comme des eaux recyclées par les sites Imerys.

5.4.6 BIODIVERSITÉ ET RÉHABILITATION

Qu'elles soient fermées ou encore en activité, les carrières offrent de nombreuses opportunités pour la biodiversité à travers des projets de réhabilitation des habitats naturels et la protection des espèces menacées. Imerys s'engage à respecter les écosystèmes autour de ses sites et à préserver la biodiversité tout au long de l'exploitation de ses carrières.

Du début de l'exploitation d'une mine jusqu'à sa fermeture, la réhabilitation est intégrée dans le plan LOM et l'exécution des projets. Le Groupe dispose d'un protocole "Réhabilitation après exploitation minière" imposant à chaque site de décrire les méthodes employées. Avant le développement d'une nouvelle mine, une étude d'impact environnemental, incluant une évaluation de la sensibilité de la biodiversité, est également nécessaire. Dans de nombreux pays, cette étude d'impact est prévue par la loi et doit être revue avec le public et déposée auprès des autorités gouvernementales.

La fonction EHS du Groupe a structuré sa méthodologie d'évaluation du risque pour les sites dans les zones à grande valeur en matière de biodiversité, en référence à Natura 2000 et à la base de données mondiale sur les aires protégées (World Database on Protected Areas, WDPA). Cette analyse est mise à jour tous les deux ans pour prendre en compte les éventuelles modifications des aires protégées et intégrer les mines nouvellement acquises.

Fin 2015, 35 des 140 sites miniers du Groupe (actifs et inactifs) se trouvaient à proximité ou à l'intérieur d'une zone reconnue d'une grande valeur en matière de biodiversité. Les catégories de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) pour ces 35 sites apparaissent dans le tableau ci-dessous (mise à jour en novembre 2015).

Catégorie UICN ⁽¹⁾	Description	Nombre de sites concernés
Ia	Réserve naturelle intégrale	0
Ib	Zone de nature sauvage	0
II	Parc national	1
III	Monument/élément naturel marquant	0
IV	Zone de gestion des habitats/espèces	1
V	Paysage terrestre/marin protégé	9
VI	Aire protégée avec utilisation durable des ressources naturelles	2
Non-IUCN	Directives régionales (directives "habitats", "oiseaux", etc.), réserves de biosphère du programme MAB-Unesco	22
Total		35

(1) Lignes directrices de l'UICN pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées (2008).

Le Groupe a progressivement aidé ces sites à formaliser leurs plans de gestion de la biodiversité. En 2015, deux sites supplémentaires se sont inscrits, ce qui a porté à environ 29 % le pourcentage des sites pourvus d'un plan. Les deux sites en proximité de zones protégées de catégories II et IV de l'IUCN ont établi des plans qui leur sont spécifiques.

Afin de s'aligner sur les exigences de l'Union européenne, deux indicateurs de suivi de l'utilisation des sols ont été définis en 2013 et appliqués à l'ensemble des 53 carrières d'Europe occidentale. Ces indicateurs permettent de quantifier les surfaces perturbées par les activités extractives du Groupe et les surfaces réhabilitées.

En 2015, les surfaces totales perturbées par les 53 sites miniers couvraient 2 187 hectares et les surfaces réhabilitées de ces mêmes sites couvraient 1 197 hectares.

Plusieurs sites d'Imerys ont mené des projets de protection de la biodiversité. Parmi ceux-ci, le site des Minéraux Réfractaires de Glomel (France) a signé en 2015 une convention permettant aux associations locales de mener des études sur la biodiversité sur le site et de définir des mesures possibles pour favoriser l'établissement d'espèces remarquables. Trois autres études de cas sur la gestion de la biodiversité ont également été publiées sur le site Internet.

✓ Pour plus d'informations, consulter www.imerys.com.

5.4.7 INNOVATION VERTE

Stimuler la croissance au moyen de l'innovation est un élément essentiel de la stratégie d'Imerys.

Les innovations de procédé ont permis une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des minéraux et des autres ressources, en particulier en améliorant les possibilités de réutilisation et de recyclage. La division Réfractaires Monolithiques (Calderys) a lancé un projet de recyclage des matériaux récupérés dans les fours de ses clients. Auparavant, ces matériaux étaient traités en tant que déchets industriels par les clients. Grâce à la modification des procédés industriels et de la chaîne d'approvisionnement de Calderys, ces matériaux sont maintenant largement recyclés pour créer de nouveaux produits.

L'innovation de produit permet à Imerys d'apporter des solutions à ses clients en recherche de produits plus respectueux de l'environnement. Imerys considère qu'un produit est respectueux de l'environnement s'il répond à l'un des critères suivants :

- **haute efficacité** : un produit réduisant la consommation de ressources durant son utilisation par le client. Par exemple, ImerVin™ Efficace est un support de filtration à haute densité pour le vin qui réduit les déchets et augmente la capacité de filtration ;

- **alternative écologique** : un produit remplaçant les solutions existantes et potentiellement dangereuses pour la santé et l'environnement. Par exemple, Imercare™ Sheersilk est un produit à base de minéraux naturels qui remplace les organiques synthétiques dans les gels douche, shampoings, cosmétiques, dentifrice, etc. ;
- **empreinte positive** : un produit augmentant la recyclabilité ou réduisant l'impact environnemental général durant le cycle de vie des matériaux. Par exemple, RO 40 (HiCal) est un nouveau produit fabriqué pour les bardeaux de toiture à base d'asphalte avec un tiers de déchets industriels certifiés.

À la fin de chaque année, les responsables du réseau innovation du Groupe recensent les nouveaux produits répondant aux critères ci-dessus. En 2015, 18 des 90 nouveaux produits lancés sur le marché ont été déclarés comme répondant aux critères. Après avoir quantifié les informations disponibles, le Groupe prévoit d'avoir 25 % des projets avec un bénéfice pour l'environnement dans les processus d'innovation à la fin de 2016.

✓ Pour plus d'informations, voir la section 1.8 du chapitre 1 du Document de Référence.

5.4.8 CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de son système de management environnemental (SME), chaque site fait régulièrement un état des lieux des risques en matière d'environnement et de respect des réglementations en vigueur.

✓ Pour plus d'informations, voir la section 5.4.1 du présent chapitre.

Les poursuites et sanctions environnementales sont également enregistrées dans le système de reporting des données de DD. Les tableaux ci-dessous regroupent les poursuites et éventuelles amendes liées à l'environnement au cours des trois dernières années.

Nombre de poursuites	2015	2014	2013
Total	13	9	20

Montant des amendes (en euros)	2015	2014	2013
Total	67 568	29 554	139 078

En 2015, trois amendes constituaient la majorité des montants versés au titre des non-conformités environnementales (58 400 euros) : l'une était liée au défaut de dépôt d'un permis d'émissions aux États-Unis, une autre était liée à un stockage non maîtrisé en Grèce et la troisième était liée à la clôture d'un cas de décharge non autorisée en Italie. Toutes les actions correctives nécessaires à la résolution de ces problèmes ont été mises en œuvre.

5.5 GOUVERNANCE ET CONDUITE DES AFFAIRES

La bonne gouvernance est considérée comme la pierre angulaire des engagements de la Direction du Groupe. Au-delà du simple respect des lois et des réglementations en vigueur, les activités d'Imerys doivent être conduites de manière éthique et transparente partout dans le monde, en préservant au mieux l'intérêt de toutes les parties prenantes.

5.5.1 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de Gouvernement d'Entreprise, Imerys suit les recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF applicable aux entreprises françaises cotées.

Pour des informations concernant le Gouvernement d'Entreprise (à savoir celles relatives à la composition du Conseil d'Administration

et de la Direction Générale, à la rémunération des membres de la Direction Générale et aux stock-options), *voir le chapitre 3 du Document de Référence*, au management des risques et au contrôle interne, *voir le chapitre 4 du Document de Référence*.

5.5.2 CONFORMITÉ ET ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Le Code d'Éthique et de Conduite des Affaires ("le Code") d'Imerys résume les principes de conduite éthique que tous ses employés, les sous-traitants, les fournisseurs et les autres partenaires sont tenus de respecter. Les principes énoncés dans le Code sont appuyés par une série de politiques et de protocoles s'appliquant à la fois à la conduite générale des affaires d'Imerys et au comportement individuel de chaque employé. Les sujets couverts par le Code intègrent la conformité avec les lois et les réglementations, la protection de l'environnement et les droits de l'Homme, les relations avec le voisinage des sites et les syndicats, la sécurité au travail et la santé, la diversité et l'égalité, la confidentialité, la prévention des fraudes et de la corruption, les délits d'initié, les conflits d'intérêts, la protection des actifs du Groupe, la concurrence loyale, la transparence et l'intégrité.

Le Code ainsi que ses politiques et protocoles associés sont révisés régulièrement. Ils sont également mis à jour afin de prendre en considération les changements et les évolutions dans les réglementations internationales qui sont applicables, ainsi que les bonnes pratiques mises en œuvre par les groupes comparables à Imerys. Dans ce contexte, le Code et la Politique anti-trust ont été mis à jour en 2015 pour refléter les évolutions les plus récentes et améliorer le management du risque interne.

L'application du Code, des politiques et des protocoles majeurs est assurée par une organisation définie et une révision régulière, une formation et une communication, un reporting et un contrôle appropriés :

- **organisation et révision** : le Directeur Juridique du Groupe est le Responsable "Éthique et Conformité". Depuis fin 2013, il est assisté par un Responsable Juridique "Anti-trust et Conformité". Dans certains pays comme le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, des responsables ou coordinateurs pays ont été nommés afin d'assurer localement la tenue des engagements du Groupe au titre du Code et des politiques associées. La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne réalise des revues régulières quant à la mise en application du Code et des autres politiques et protocoles du Groupe. Les résultats de ces audits sont transmis chaque semestre au Comité Exécutif et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration. Les objectifs et la portée du programme général de conformité du Groupe sont également

mis à jour de manière régulière. Un récapitulatif de son statut, de son avancement et de ses résultats est présenté chaque année au Comité d'Audit dans le cadre de sa revue annuelle des principaux risques du Groupe.

- **formation et communication** : le Code est présenté lors de séminaires internes, y compris tous les séminaires d'intégration (Welcome Sessions) organisés pour les nouveaux arrivants, et fait souvent l'objet d'articles dans Imerys News. Des formations sur site ou en ligne, mettant l'accent sur les politiques anti-fraude et anti-corruption, les politiques anti-trust et les restrictions commerciales internationales, sont régulièrement organisées en interne par des membres de l'équipe juridique avec, la participation régulière d'experts juridiques extérieurs. Une formation en ligne est suivie périodiquement par les salariés américains, et au moins une fois par tous les principaux responsables et salariés du Groupe. En 2015, les outils de formation mis à disposition couvraient les modules actualisés du Code révisé et des nouvelles politiques.
- **reporting et contrôle** : Imerys a établi un processus de reporting annuel simplifié ainsi que des règles claires "non punitives". Ces règles exigent des directeurs, des agents et des employés qu'un rapport immédiat soit fait à leur équipe, à leur manager, à un représentant des Ressources Humaines ou à la Direction de l'Audit interne ou Juridique, si des informations sont reçues ou s'ils sont persuadés en toute bonne foi qu'une violation du Code a eu lieu ou est en train d'avoir lieu. Dans le cas d'un rapport signalant une violation matérielle, Imerys doit en chercher les causes sans délai. Le Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Juridique sont avertis de ces violations. En 2015, un certain nombre de cas de fraude étaient enregistrés mais n'ayant pas d'impacts financiers matériels.

Le Code exige également que le Groupe respecte un standard élevé de transparence et d'intégrité dans son engagement pour le développement de la politique publique au travers d'associations professionnelles bien établies et jouissant d'une bonne réputation. L'implication dans les associations professionnelles et l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement sont décrites dans *la section 5.1.4 du présent chapitre*.

5.5.3 TRANSPARENCE DANS LES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

Conformément aux dispositions du nouvel article L. 225-102-3 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a arrêté le 11 février 2016 les termes de son rapport sur les paiements supérieurs ou égaux à 100 000 euros effectués au profit d'autorités gouvernementales par les entités du Groupe ayant des activités

consistant en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation ou l'extraction de minéraux. Ce rapport fera l'objet d'un dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés dans les délais prévus par la loi et sera consultable sur le site Internet de la Société (www.imerys.com) dans les délais et conditions prévus par la loi.

5.6 MÉTHODOLOGIES DE REPORTING

Le contenu du présent chapitre est le résultat d'une large consultation des divisions du Groupe et des fonctions support. La mise en œuvre des programmes et des projets de DD a engagé largement les parties prenantes internes et externes. Les attentes des parties prenantes ont été intégrées dans les procédés de développement de la stratégie DD du Groupe et les politiques pertinentes décrites en [section 5.1 du présent chapitre](#).

Imerys œuvre pour se conformer aux meilleures pratiques en matière de reporting DD en accord avec la loi française "Grenelle II"

et aux "options de base" des directives G4 de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs clés de performance de DD sont définies en accord avec les normes GRI et sont indiqués dans [la section 5.2 du présent chapitre](#). En outre, plusieurs indicateurs ont été suivis afin de refléter le cadre du "Grenelle II" et les intérêts spécifiques des parties prenantes. Les raisons d'une éventuelle omission sont exposées dans les paragraphes correspondants à chaque aspect. Le tableau de corrélation de chacun des 42 éléments du "Grenelle II" est présenté dans [la section 5.7.3 du présent chapitre](#).

Le périmètre de reporting sur le DD englobe toutes les divisions sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle opérationnel. Pour répondre aux questions les plus fréquentes, Imerys a publié quatre protocoles et directives réglementant la collecte et la compilation des données relatives aux ressources humaines, à la santé et la sécurité ainsi qu'à l'environnement et à l'énergie. La liste ci-dessous présente les éléments de reporting, avec leur fréquence, leur périmètre et leurs systèmes de collecte.

Éléments	Fréquence	Périmètre	Système	Remarques
Ressources Humaines	Mensuel	Tout pays	Enablon	Les sous-traitants non gérés par Imerys effectuant des tâches éloignées de son corps de métier sont exclus ; rapport mensuel sur les effectifs
Santé et Sécurité	Mensuel	Tout pays	Symphony	Des détails sur des accidents ou maladies ont été suivis à l'aide de carnets de bords internes des incidents ; rapport mensuel de sécurité
Énergie, émissions dans l'air et production	Mensuel	Tout pays	Symphony	Conformément au Protocole GES avec plusieurs exceptions mineures ; rapport énergétique trimestriel
Autres données environnementales (conformité, SME, eau, déchets)	Trimestriel	Tout pays	Symphony	Activités commerciales, ventes et bureaux administratifs, et projets sur les sites des clients exclus ; rapport environnemental trimestriel
Utilisation du sol	Annuel	Mines en Europe occidentale	Symphony	Mines souterraines exclues
Incident relatif à la sécurité minière	Lorsque nécessaire	Tout pays	Incident Logs	Bilan mensuel au Comex
Incidents environnementaux	Lorsque nécessaire	Tout pays	Incident Logs	Bilan trimestriel au Comex

Le Groupe a également structuré les procédés de consolidation de données et de contrôle qualité afin d'assurer la fiabilité et la vérifiabilité du reporting, incluant plusieurs séries de vérifications internes. Dans le cadre des nouvelles obligations réglementaires issues de la loi "Grenelle II", le Groupe a confié au cabinet Ernst & Young la vérification de son reporting 2015. Cette mission a donné lieu à l'établissement du rapport présenté en [section 5.7 du présent chapitre](#).

Des explications détaillées sur les méthodologies de reporting ainsi qu'un tableau de corrélation contenant les directives G4 du GRI sont consultables dans le Rapport de Développement Durable 2015, publiées également sur le site Internet d'Imerys.

✓ Pour plus d'informations, [consulter www.imerys.com](http://www.imerys.com).

5.7 ATTESTATION ET TABLEAU DE CORRÉLATION

5.7.1 ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Associés

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC ⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de la société Imerys, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le chapitre 5 du Rapport de Gestion, ci-après les "Informations RSE ⁽²⁾", en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un Rapport de Gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux référentiels utilisés par la Société, composés du protocole de reporting Environnemental, Énergie, Émissions & Production, Sécurité et Santé au Travail et Ressources Humaines (ci-après les "Référentiels") dont un résumé figure en introduction du chapitre 5.7 dans le Rapport de Gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le Rapport de Gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de cinq personnes entre octobre 2015 et la date de signature de notre rapport pour une durée d'environ vingt semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽³⁾.

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises. Dans ce rapport, RSE est équivalent à Développement Durable (DD).

(3) ISAE 3000 – Mission d'assurance autres que les missions d'audit ou d'examen d'informations historiques.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des Directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le Rapport de Gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au chapitre 5.7 du Rapport de Gestion.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le Rapport de Gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès de la Direction du Développement Durable et de l'Environnement et de la Direction des Ressources Humaines, en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le Rapport de Gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne environ 10 % des effectifs, et entre 8 et 29 % des informations quantitatives environnementales ⁽³⁾.

(1) Informations environnementales et sociétales : Certifications (EMAS ou ISO 14001), Consommation d'énergie totale et par source, Émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie et aux processus, Déchets dangereux et non dangereux, Consommation d'eau.

Informations sociales : Effectif total (répartition géographique, homme/femme, etc.), Effectif par tranche d'âge, Nombre d'embauches et de licenciements, Nombre total d'heures de formation, Taux de fréquence et de gravité, Accidents du travail, maladies professionnelles.

(2) Imerys Fused Mineral Villach GmbH (Autriche), Imerys Marble – Marble Hill (États-Unis), Kaolin Sandersville (trois sous-sites, États-Unis), Imerys Refractory Minerals Clerac (France), PAM Milos Operations (dix sous-sites, Grèce), PAM Oberhausen Stollberg (Allemagne), Imerys TC Saint-Geours (France), Caldeys India Refractories Ltd – Katni (Inde), Almeria SA de CV (Mexique), Imerys Graphite & Carbon – Bodio (Suisse).

(3) Taux de couverture par thématique environnementale : eau – 29 %, énergie – 17 %, déchets – 8 %. Le taux de couverture des déchets est à mettre en perspective des travaux effectués sur le site Imerys TC de Saint-Geours, les tuiles hors spécification d'Imerys TC représentant 30 % du total des déchets 2015.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris-La Défense, le 16 mars 2016

L'organisme tiers indépendant

Ernst & Young et Associés

Christophe Schmeitzky
Associé Développement Durable

Bruno Perrin
Associé

5.7.2 RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCES

Catégorie	KPIs	Unité	2015	2014	Périmètre	Réf. GRI
Social						
Santé et Sécurité						
Décès	Décès – Salariés Imerys	#	1	1	Groupe	G4-LA6
	Décès – Autres employés ⁽¹⁾	#	0	0	Groupe	G4-LA6
Accidents invalidants ⁽²⁾	Accidents invalidants – Salariés Imerys	#	2	1	Groupe	G4-LA6
	Accidents invalidants – Autres employés	#	2	2	Groupe	G4-LA6
Taux de fréquence ⁽³⁾	Salariés Imerys	/	1,27	1,05	Groupe	G4-LA6
	Autres employés	/	1,40	0,70	Groupe	G4-LA6
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	1,31	0,95	Groupe	G4-LA6
Taux de gravité ⁽⁴⁾	Salariés Imerys	/	0,11	0,07	Groupe	G4-LA6
	Autres employés	/	0,06	0,04	Groupe	G4-LA6
	Taux combiné (salariés et autres employés)	/	0,10	0,06	Groupe	G4-LA6
Maladies professionnelles	Maladies professionnelles avec arrêt de travail	#	7	0	Groupe	G4-LA6
	Maladies professionnelles sans arrêt de travail	#	6	2	Groupe	G4-LA6
Ressources humaines						
Main-d'œuvre	Effectif total en fin d'année	#	16 130	14 900	Groupe	G4-10
	Effectifs permanents	#	15 356	14 179	Groupe	G4-10
	Contrats à durée déterminée	#	774	721	Groupe	G4-10
	Employés par zone géographique – Europe occidentale	#	6 722	5 799	Région	G4-10
	Employés par zone géographique – Europe centrale	#	1 569	1 409	Région	G4-10
	Employés par zone géographique – Amérique du nord	#	2 957	2 895	Région	G4-10
	Employés par zone géographique – Amérique du sud	#	1 304	1 290	Région	G4-10
	Employés par zone géographique – Asie Pacifique	#	3 154	3 086	Région	G4-10
	Employés par zone géographique – Afrique	#	424	421	Région	G4-10
	Employés par famille d'emploi – Opérations/ Production/Fabrication	#	10 589	9 832	Groupe	G4-10
	Employés par famille d'emploi – Logistique/Achats	#	729	623	Groupe	G4-10
	Employés par famille d'emploi – R&D/Géologie	#	709	672	Groupe	G4-10
	Employés par famille d'emploi – Ventes et Marketing	#	1 533	1 396	Groupe	G4-10
	Employés par famille d'emploi – Fonctions Support et Administration	#	2 571	2 377	Groupe	G4-10
	Embauche et relations de travail	Nouvelles embauches	#	1 109	1 176	
Taux de rotation du personnel		%	5,5	6,7	Groupe	G4-LA1
Nombre d'heures perdues en raison de grèves		Heures	352	1 063	Groupe	-
Taux d'absentéisme		%	2,78	2,88	Groupe	G4-LA6
Programmes éducatifs d'aide aux salariés, à leur famille, et aux membres de la communauté en cas de maladie grave		/	18	16	Groupe	G4-LA8/ LA10 G4-SO1
Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation dans l'année		#	12 332	10 208	Groupe	G4-LA9
Heures de formation		Heures	260 941	221 426	Groupe	G4-LA9
Diversité	Pourcentage total de femmes salariées	%	17	16,7	Groupe	G4-LA12
	Nombre de salariés handicapés	#	220	198	Groupe	G4-LA12

Catégorie	KPIs	Unité	2015	2014	Périmètre	Réf. GRI
Voisinage des sites du Groupe						
	Pourcentage de sites disposant d'un plan d'action formalisé visant à gérer les impacts des activités sur le voisinage des sites du Groupe	%	73	45	Groupe	G4-SO1
Droits de l'Homme, engagements auprès des clients et des fournisseurs						
Droits de l'Homme	Nombre total d'incidents liés à la discrimination	#	0	0	Groupe	G4-HR3
	Pourcentage de salariés entrant dans le champ d'une convention collective	%	69	75	Groupe	G4-HR4
	Nombre de violations des droits de l'Homme signalées	#	0	0	Groupe	G4-R12
Autres	Pourcentage d'opérations certifiées ISO 9001 ou se référant à un système de management de la qualité	%	84	80	Groupe	-
Environnemental						
Systèmes de Management						
SME	Pourcentage de sites disposant d'un SME ⁽⁵⁾	%	100	100	Groupe	-
	Sites certifiés ISO 14001 ou SMEA ⁽⁶⁾	#	106	81	Groupe	-
	Sites s'appuyant sur les 8 piliers du SME Imerys	#	147	131	Groupe	-
Inspection réglementaire	Nombre de poursuites	#	13	9	Groupe	G4-EN29
	Montant des amendes	Euros	67 568	29 554	Groupe	G4-EN29
Efficacité des ressources						
Énergie	Consommation totale d'énergie	TJ	32 870	34 859	Groupe	G4-EN3
	Électricité (nette) et vapeur	%	29,3	28,4	Groupe	G4-EN3
	Gaz naturel	%	45,2	47,2	Groupe	G4-EN3
	Autres combustibles fossiles	%	22,2	21,6	Groupe	G4-EN3
	Biomasse	%	3,3	2,8	Groupe	G4-EN3
	Efficacité énergétique (base 100 en 2014)	#	98,7	100	Groupe	G4-EN6
GES (Gaz à effet de serre)	Émissions de CO ₂ Scope 1	kt CO ₂ e	1 659	1 785	Groupe	G4-EN15
	Émissions de CO ₂ Scope 2	kt CO ₂ e	1 047	1 030	Groupe	G4-EN16
	Émissions totales de CO ₂	kt CO ₂ e	2 706	2 815	Groupe	G4-EN18
	Émissions de CO ₂ provenant de l'Énergie (hors biomasse)	%	87,5	87,5	Groupe	G4-EN18
	Émissions de CO ₂ provenant des procédés	%	9,2	9,3	Groupe	G4-EN18
	Émissions de CO ₂ provenant de la biomasse	%	3,3	3,2	Groupe	G4-EN18
	Efficacité carbone (base 100 en 2014)	#	98,5	100	Groupe	G4-EN19
Autres émissions dans l'air	Dioxyde de soufre (SO ₂)	Tonnes	3 796	3 947	Groupe	G4-EN21
	Oxyde d'azote (NO _x)	Tonnes	5 999	5 822	Groupe	G4-EN21
Eau	Quantité totale de prélèvements en eau	M litres	40 062	36 128	Groupe	G4-EN8
	Eau provenant de fournisseurs en eau	%	10,4	10,8	Groupe	G4-EN8
	Eau prélevée dans les eaux souterraines	%	53,5	55,4	Groupe	G4-EN8
	Eau prélevée dans les eaux de surface	%	28,8	24,3	Groupe	G4-EN8
	Eau provenant d'autres sources	%	7,3	9,5	Groupe	G4-EN8
	Nombre de sites situés dans des zones arides	#	19	16	Groupe	G4-EN9
	Quantité totale d'eau recyclée	M litres	40 487	31 954	Groupe	G4-EN10
	Sites utilisant de l'eau recyclée	#	68	55	Groupe	-
Déchets	Quantité totale de déchets industriels produits	Tonnes	203 706	281 654	Groupe	G4-EN23
	Déchets industriels dangereux non recyclés	Tonnes	1 486	1 739	Groupe	G4-EN23
	Déchets industriels dangereux recyclés	Tonnes	1 964	1 434	Groupe	G4-EN23
	Déchets industriels non dangereux non recyclés	Tonnes	81 713	150 631	Groupe	G4-EN23
	Déchets industriels non dangereux recyclés	Tonnes	118 543	127 850	Groupe	G4-EN23

Catégorie	KPIs	Unité	2015	2014	Périmètre	Réf. GRI
Biodiversité						
	Surfaces affectées par les activités minières du Groupe	Hectares	2 187	1 926	Région ⁽⁷⁾	G4-MM1
	Surfaces réhabilitées	Hectares	1 197	1 027	Région ⁽⁷⁾	G4-MM1
	Nombre de sites identifiés comme des sites dans ou proches d'une zone riche en biodiversité	#	35	31	Groupe	G4-EN11
	Nombre de sites disposant d'un plan de gestion de la biodiversité	#	10	8	Groupe	G4-EN11
Innovation verte						
	Nombre de produits relevant de l'innovation verte	#	18	-	Groupe	G4-EN29
Gouvernance						
Gouvernement d'entreprise et conduit des affaires	Pourcentage de membres indépendants au Conseil d'Administration	%	44,4	40,0	Groupe	-
	Pourcentage de femmes au Conseil d'Administration	%	38,9	26,7	Groupe	-

(1) Salariés d'une entreprise sous contrat avec Imerys, chargés d'une opération particulière sur site ou fournissant un service.

(2) Un "accident invalidant" se réfère à un accident grave ayant un impact lourd sur la victime, comme par exemple entraînant une amputation ou plus globalement un handicap.

(3) Taux de fréquence : (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 1 000 000)/nombre d'heures travaillées.

(4) Taux de gravité : (nombre de jours perdus x 1 000)/nombre d'heures travaillées.

(5) SME : système de management environnemental. Ne sont concernés que les sites en activité, à l'exclusion des sites cédés ou fermés ainsi que les sites acquis ou construits durant la période de reporting.

(6) SMEA : Système de Management Environnemental et d'Audit (norme européenne).

(7) Les deux indicateurs de suivi de l'utilisation des sols sont appliqués uniquement aux exploitations minières à ciel ouvert en Europe occidentale.

5.7.3 TABLEAU DE CORRÉLATION AVEC LES ÉLÉMENTS "GRENELLE II"

1) Informations sociales		Section
Emploi	Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance, p. 120
	Embauches et licenciements	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance – Mouvement du personnel, p. 121
	Rémunérations et leur évolution	5.3.2.1 – Politiques Ressources Humaines et domaines clés d'intervention, p. 118
Organisation du travail	Organisation du temps de travail	5.3.2.1 – Politiques Ressources Humaines et domaines clés d'intervention, p. 118
	Absentéisme	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance – Relations industrielles et sociales, p. 122
Relations sociales	Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance – Relations industrielles et sociales, p. 122
	Bilan des accords collectifs	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 116 5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124
Santé et Sécurité	Conditions de santé et de sécurité au travail	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 116
	Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 116
	Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	5.3.1 – Sécurité et santé, p. 116
Formation	Politiques mises en œuvre en matière de formation	5.1.2 – Charte et politiques de DD, p. 111 5.3.2.1 – Politiques Ressources Humaines et Domaines clés d'intervention, p. 118 5.4.1 – Système de Management Environnemental, p. 125
	Nombre total d'heures de formation	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance – Relations industrielles et sociales, p. 122
Égalité de traitement	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance – Relations industrielles et sociales, p. 122
	Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance – Relations industrielles et sociales, p. 122 5.3.3 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 123
	Politique de lutte contre les discriminations	5.1.2 – Charte et politiques de DD, p. 111 5.3.2.1 – Politiques Ressources Humaines et domaines clés d'intervention, p. 118 5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance – Relations industrielles et sociales, p. 122 5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124
	à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance – Relations industrielles et sociales, p. 122 5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124
	à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124
	à l'abolition effective du travail des enfants	5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124

2) Informations environnementales

Section

Politique générale en matière environnementale	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	5.1.2 – Charte et politiques de DD, p. 111 5.4.1 – Système de Management Environnemental, p. 125
	Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	5.4.1 – Système de Management Environnemental, p. 125
	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	5.4 – Gestion responsable de l'environnement, p. 125
	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	6.1.3 – Note 23.2 Autres provisions, p. 198 6.1.3 – Note 28 Engagements, p. 219
Pollution et gestion des déchets	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	5.1.1 – Développement de la stratégie et analyse des enjeux matériels, p. 110 5.4.1 – Système de Management Environnemental, p. 125 5.4.2.2 – Efficacité énergétique, p. 127 5.4.3 – Émissions dans l'air, p. 128 5.4.4 – Rareté et utilisation efficace de la ressource en eau, p. 130
	Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	5.4.5 – Déchets, stériles et minéraux solides, p. 131
	Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	5.1.1 – Développement de la stratégie et analyse des enjeux matériels, p. 110 5.4.1 – Système de Management Environnemental, p. 125
Utilisation durable des ressources	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	5.4.4 – Rareté et utilisation efficace de la ressource en eau, p. 130
	Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	5.4.2.1 – Utilisation efficace des ressources minérales, p. 126 5.4.2.2 – Efficacité énergétique, p. 127 5.4.4 – Rareté et utilisation efficace de la ressource en eau, p. 130 5.4.7 – Innovation verte, p. 133
	Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables	5.4.2.2 – Efficacité énergétique, p. 127
	Utilisation des sols	5.4.6 – Biodiversité et réhabilitation, p. 132
Changement climatique	Rejets de gaz à effet de serre	5.4.3.1 – Émissions de carbone et changement climatique, p. 128
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	5.4.3.1 – Émissions de carbone et changement climatique, p. 128
Protection de la biodiversité	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	5.4.6 – Biodiversité et réhabilitation, p. 132

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Section

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	en matière d'emploi et de développement régional	5.3.2.2 – Indicateurs clés de performance, p. 120 5.3.3 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 123
	sur les populations riveraines ou locales	5.3.3 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 123
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	5.1.4 – Engagements auprès des parties prenantes, p. 112 5.3.3 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 123
	Actions de partenariat ou de mécénat	5.1.4.2 – Mécénat d'entreprise, p. 112 5.3.3 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 123
Sous-traitance et fournisseurs	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	5.1.4.3 – Clients et fournisseurs, p. 112 5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124
	Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124 5.3.1 – Sécurité et santé, p. 116
Loyauté des pratiques	Actions engagées pour prévenir la corruption	5.5 – Gouvernance et conduite des affaires, p. 134
	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	5.1.4.3 – Clients et fournisseurs, p. 112 5.3.5 – Gestion responsable des produits, p. 125
Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme		5.3.4 – Droits de l'Homme, p. 124 5.3.3 – Relations avec le voisinage des sites du Groupe, p. 123

6

ÉTATS FINANCIERS

6.1 États financiers consolidés	146	6.2 États financiers sociaux	221
6.1.1 États financiers	146	6.2.1 États financiers	222
6.1.2 Information par secteurs	153	6.2.2 Notes aux états financiers sociaux	224
6.1.3 Notes aux états financiers consolidés	157		
		6.3 Honoraires d'audit	241

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

6.1.1 ÉTATS FINANCIERS

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
Produits des activités ordinaires	5	4 086,7	3 688,2
Produits et charges courants		(3 548,6)	(3 193,6)
Matières premières et achats consommés	6	(1 299,5)	(1 199,4)
Charges externes	7	(1 117,8)	(1 010,3)
Charges de personnel	8	(877,7)	(746,4)
Impôts et taxes		(51,9)	(47,3)
Amortissements et pertes de valeur		(225,5)	(209,5)
Autres produits et charges courants	9	23,8	19,3
Résultat opérationnel courant		538,1	494,6
Autres produits et charges opérationnels	10	(357,2)	(59,8)
Résultat des prises ou pertes de contrôle		(8,4)	58,9
Autres éléments non récurrents		(348,8)	(118,7)
Résultat opérationnel		180,9	434,8
Charge d'endettement financier net		(49,1)	(40,2)
Résultat des placements	11	9,5	6,8
Charge d'endettement financier brut	11	(58,6)	(47,0)
Autres produits et charges financiers		(6,4)	(4,9)
Autres produits financiers		241,8	122,9
Autres charges financières		(248,2)	(127,8)
Résultat financier	12	(55,5)	(45,1)
Impôts sur le résultat	13	(56,3)	(117,4)
Résultat net des actifs destinés à être cédés		-	1,0
Résultat net		69,1	273,3
Résultat net, part du Groupe ^{(1) & (2)}	14	68,4	271,6
Résultat net, part des intérêts sans contrôle		0,7	1,7
<i>(1) Résultat net par action</i>			
<i>Résultat net de base par action (en euros)</i>	15	0,86	3,57
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	15	0,85	3,51
<i>(2) Résultat courant net, part du Groupe</i>	14	341,5	316,3
<i>Résultat courant net de base par action (en euros)</i>	15	4,31	4,15
<i>Résultat courant net dilué par action (en euros)</i>	15	4,24	4,09
<i>Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe</i>	10	(273,1)	(45,7)
<i>Résultat net des actifs destinés à être cédés</i>		-	1,0

■ ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
Résultat net		69,1	273,3
Éléments non reclassables ultérieurement en résultat			
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi		32,0	(87,9)
Gains et (pertes) actuariels et excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	23.1	32,0	(87,9)
Impôts sur le résultat des éléments non reclassables	13	(6,7)	20,9
Éléments reclassables ultérieurement en résultat			
Couvertures de flux de trésorerie		(1,9)	(10,9)
Comptabilisation en capitaux propres	24.4	(36,5)	(12,8)
Reclassement en résultat	24.4	34,6	1,9
Réserve de conversion		(4,1)	148,0
Comptabilisation en capitaux propres		(7,9)	148,8
Reclassement en résultat		3,8	(0,8)
Impôts sur le résultat des éléments reclassables	13	10,7	16,4
Autres éléments du résultat global		30,0	86,5
Résultat global total		99,1	359,8
Résultat global total, part du Groupe		98,4	355,9
Résultat global total, part des intérêts sans contrôle		0,7	3,9

■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Actif non courant		4 189,1	3 341,5
Goodwill	16	1 631,3	1 106,8
Immobilisations incorporelles	17	105,1	66,4
Actifs miniers	18	552,3	471,6
Immobilisations corporelles	18	1 589,6	1 503,2
Coentreprises et entreprises associées	9	126,2	83,3
Autres actifs financiers	21.1	31,6	26,0
Autres créances	21.1	33,5	37,8
Instruments dérivés actif	24.4	15,0	11,7
Impôts différés actif	13	104,5	34,7
Actif courant		1 979,7	2 080,9
Stocks	20	738,3	670,0
Créances clients	21.1	578,1	538,8
Autres créances	21.1	223,6	180,3
Instruments dérivés actif	24.4	5,0	6,1
Autres actifs financiers ⁽¹⁾	24.2	19,6	29,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	24.2	415,1	656,4
Actif consolidé		6 168,8	5 422,4
Capitaux propres, part du Groupe		2 644,1	2 444,4
Capital		159,2	151,8
Primes		530,2	334,1
Réserves		1 886,3	1 686,9
Résultat net, part du Groupe		68,4	271,6
Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle		27,8	26,1
Capitaux propres	22	2 671,9	2 470,5
Passif non courant		2 224,2	2 121,6
Provisions pour avantages du personnel	23.1	322,9	306,5
Autres provisions	23.2	304,2	258,4
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	24.2	1 500,0	1 494,3
Autres dettes	24.3	42,4	11,7
Instruments dérivés passif	24.4	1,9	7,6
Impôts différés passif	13	52,8	43,1
Passif courant		1 272,7	830,3
Autres provisions	23.2	19,2	24,3
Dettes fournisseurs	24.1	441,0	411,9
Impôts exigibles sur le résultat		50,4	3,0
Autres dettes	24.3	315,6	307,7
Instruments dérivés passif	24.4	19,2	14,6
Emprunts et dettes financières ⁽¹⁾	24.2	423,8	66,9
Concours bancaires ⁽¹⁾	24.2	3,5	1,9
Capitaux propres et passif consolidé		6 168,8	5 422,4
(1) Postes inclus dans le calcul de la dette financière nette	24.2	1 480,4	869,9

■ ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du Groupe								Capitaux propres, part des intérêts sans contrôle	Total	
	Capital	Primes	Actions propres	Réserves			Résultat net, part du Groupe	Sous-total			
				Couvertures de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Autres réserves					
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2014	152,5	362,1	(6,9)	(2,9)	(395,7)	1 896,4	1 490,9	242,0	2 247,5	24,2	2 271,7
Résultat global total	-	-	-	(8,0)	159,7	(67,4)	84,3	271,6	355,9	3,9	359,8
Transactions avec les actionnaires	(0,7)	(28,0)	(3,5)	0,0	0,0	115,2	111,7	(242,0)	(159,0)	(2,0)	(161,0)
Affectation du résultat net 2013	-	-	-	-	-	242,0	242,0	(242,0)	0,0	-	0,0
Dividende (1,60 € par action)	-	-	-	-	-	(122,4)	(122,4)	-	(122,4)	(2,8)	(125,2)
Augmentations de capital en trésorerie	1,1	26,2	-	-	-	(0,4)	(0,4)	-	26,9	1,1	28,0
Réductions de capital en trésorerie	(1,8)	(54,2)	-	-	-	-	0,0	-	(56,0)	-	(56,0)
Transactions sur actions propres	-	-	(3,5)	-	-	(11,0)	(14,5)	-	(14,5)	-	(14,5)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	9,5	9,5	-	9,5	-	9,5
Transactions avec les intérêts sans contrôle	-	-	-	-	-	(2,5)	(2,5)	-	(2,5)	(0,3)	(2,8)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	151,8	334,1	(10,4)	(10,9)	(236,0)	1 944,2	1 686,9	271,6	2 444,4	26,1	2 470,5
Résultat global total	-	-	-	(0,3)	4,8	25,5	30,0	68,4	98,4	0,7	99,1
Transactions avec les actionnaires	7,4	196,1	(3,9)	0,0	(0,2)	173,5	169,4	(271,6)	101,3	1,0	102,3
Affectation du résultat net 2014	-	-	-	-	-	271,6	271,6	(271,6)	0,0	-	0,0
Dividende (1,65 € par action)	-	-	-	-	-	(132,5)	(132,5)	-	(132,5)	(0,1)	(132,6)
Augmentations de capital en nature ⁽¹⁾	7,5	206,9	-	-	-	34,4	34,4	-	248,8	-	248,8
Augmentations de capital en trésorerie	2,0	50,3	-	-	-	-	0,0	-	52,3	0,2	52,5
Réductions de capital en trésorerie	(2,1)	(60,4)	-	-	-	-	0,0	-	(62,5)	-	(62,5)
Transactions sur actions propres	-	-	(3,9)	-	-	(7,9)	(11,8)	-	(11,8)	-	(11,8)
Paiements en actions	-	-	-	-	-	7,3	7,3	-	7,3	-	7,3
Transactions avec les intérêts sans contrôle	-	-	-	-	-	(0,3)	(0,3)	-	(0,3)	0,9	0,6
Reclassement	-	(0,7)	-	-	(0,2)	0,9	0,7	-	0,0	-	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2015 ⁽²⁾	159,2	530,2	(14,3)	(11,2)	(231,4)	2 143,2	1 886,3	68,4	2 644,1	27,8	2 671,9
(1) Augmentation de capital liée à l'acquisition de S&B (Note 16)											
(2) Dividende proposé (1,75 € par action)	-	-	-	-	-	(138,9)	(138,9)	-	(138,9)	-	(138,9)
Capitaux propres après dividende proposé	159,2	530,2	(14,3)	(11,2)	(231,4)	2 004,3	1 747,4	68,4	2 505,2	27,8	2 533,0

■ ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		544,5	416,5
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes	Annexe 1	760,4	654,0
Intérêts payés		(61,7)	(53,7)
Impôts sur le résultat payés sur résultat opérationnel courant et résultat financier		(105,8)	(150,9)
Dividendes reçus des actifs financiers disponibles à la vente		0,3	(0,1)
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	Annexe 2	(48,7)	(32,8)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(610,5)	(205,3)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Annexe 3	(271,6)	(241,4)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise	16	(351,0)	(67,5)
Coûts de transaction		(10,6)	10,4
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur		(0,2)	7,4
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente		(0,4)	-
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	Annexe 3	7,2	7,9
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie cédée		6,7	70,9
Variation nette des immobilisations financières		0,2	0,5
Intérêts encaissés		9,2	6,5
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(154,4)	92,2
Augmentations et réductions de capital en trésorerie		(10,0)	(28,0)
Cessions (acquisitions) d'actions propres		(11,8)	(14,5)
Dividendes versés aux actionnaires		(132,5)	(122,4)
Dividendes versés aux intérêts sans contrôle		(0,1)	(2,8)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	16	-	(3,5)
Emissions d'emprunts ⁽¹⁾		23,5	607,2
Remboursements d'emprunts ⁽²⁾		(342,8)	(307,7)
Variation nette des autres dettes ⁽³⁾		319,3	(36,1)
Flux de trésorerie des actifs destinés à être cédés		-	0,6
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(220,4)	304,0

(en millions d'euros)	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	654,5	340,2
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(220,4)	304,0
Incidence de la variation des taux de change	(22,5)	10,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture ⁽⁴⁾	411,6	654,5
Trésorerie	286,8	218,2
Équivalents de trésorerie	128,3	438,2
Concours bancaires	(3,5)	(1,9)

(1) Dont en 2014, une émission obligataire de 600,0 millions d'euros dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) (note 24.5).

(2) Dont en 2015, le remboursement pour un montant de 314,6 millions d'euros de l'emprunt obligataire à haut rendement du groupe S&B (note 16) et en 2014, un remboursement d'émission obligataire de 300,0 millions d'euros dans le cadre du programme Euro Medium Term Notes (EMTN) (note 24.5).

(3) Dont en 2015, une émission de billets de trésorerie de 347,6 millions d'euros (0,0 million d'euros au 31 décembre 2014).

(4) Au 31 décembre 2015, le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture" est constitué d'un solde de 6,0 millions d'euros (3,8 millions d'euros au 31 décembre 2014) non disponible pour Imerys SA et ses filiales, dont 5,8 millions d'euros (1,1 million d'euros au 31 décembre 2014) au titre de législations sur le contrôle des changes et 0,2 million d'euros (2,7 millions d'euros au 31 décembre 2014) au titre de dispositions statutaires. Au 31 décembre 2015, une législation sur le contrôle des changes s'applique en particulier aux entités grecques contrôlées suite à l'acquisition du groupe S&B (notes 16 et 25).

Annexe 1 : flux de trésorerie générés par les opérations courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
Résultat net		69,1	273,3
Ajustements		683,3	413,8
Impôts sur le résultat	13	56,3	117,4
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	9	(8,1)	(4,6)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées		7,4	1,7
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	118,8	30,1
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente		0,1	1,9
Autres produits et charges opérationnels hors pertes de valeur du goodwill		238,3	27,8
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements	Annexe 3	225,1	209,2
Dotations nettes opérationnelles aux pertes de valeur sur éléments de l'actif		-	4,8
Dotations nettes opérationnelles aux provisions		(9,4)	(20,5)
Dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente		(0,1)	-
Produits et charges d'intérêts nets		49,1	41,9
Charge de paiements en actions	8	7,3	9,5
Variation de juste valeur des instruments de couverture		2,2	(1,8)
Résultat des cessions courantes des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(3,7)	(2,6)
Résultat net des actifs destinés à être cédés		-	(1,0)
Variation du besoin en fonds de roulement		8,0	(33,1)
Stocks		6,1	(56,3)
Clients, avances et acomptes reçus		41,2	(15,0)
Fournisseurs, avances et acomptes versés		(25,5)	22,6
Autres créances et dettes		(13,8)	15,6
Flux de trésorerie générés par les opérations courantes		760,4	654,0

Annexe 2 : flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
Autres produits et charges opérationnels	10	(357,2)	(59,8)
Ajustements		308,5	27,0
Coûts de transaction		10,6	(10,4)
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur		0,2	(7,4)
Résultat des cessions des titres consolidés et des actifs financiers disponibles à la vente	10	(2,4)	(41,1)
Pertes de valeur du goodwill	10 & 16	118,8	30,1
Résultat des cessions non récurrentes d'immobilisations incorporelles et corporelles	10	0,1	-
Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements	Annexe 3	153,0	6,5
Autres dotations nettes opérationnelles aux provisions	10	15,0	34,5
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente		0,1	1,9
Impôts sur le résultat payés sur autres produits et charges opérationnels		13,1	12,9
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels		(48,7)	(32,8)

Annexe 3 : table des renvois indirects vers les notes

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
État des flux de trésorerie consolidés			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(271,6)	(241,4)
Immobilisations incorporelles	17	(48,9)	(8,3)
Immobilisations corporelles	18	(225,3)	(231,8)
Neutralisation des acquisitions en location financement		-	0,1
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		2,6	(1,5)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		7,2	7,9
Immobilisations incorporelles	17	0,1	-
Immobilisations corporelles	18	3,2	4,6
Résultat des cessions d'actifs	9	3,7	2,6
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	10	(0,1)	-
Variation des créances sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		0,3	0,7
Annexe 1			
Dotations nettes opérationnelles aux amortissements		225,1	209,2
Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	17	13,6	7,8
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	18	215,6	204,4
Reprises d'amortissements - immobilisations incorporelles et corporelles		(3,7)	(2,7)
Neutralisation des amortissements des locations financement		(0,4)	(0,3)
Annexe 2			
Autres dotations nettes opérationnelles aux amortissements		153,0	6,5
Pertes de valeur - immobilisations incorporelles	17	36,1	0,5
Pertes de valeur - immobilisations corporelles	18	119,0	7,4
Reprises de pertes de valeur - immobilisations corporelles	18	(2,1)	(1,4)

6.1.2 INFORMATION PAR SECTEURS

■ MÉTHODE COMPTABLE

Par des procédés de transformations physiques et thermiques complexes, Imerys valorise une gamme de minéraux généralement extraits de ses gisements. Dans chacune de ses quatre branches, le Groupe conçoit, produit et commercialise des solutions minérales dont les fonctionnalités (résistance thermique ou mécanique, conductivité, pouvoir couvrant, effet barrière, etc.) sont essentielles aux produits et procédés de fabrication de ses clients. Les secteurs à présenter correspondent aux quatre branches d'Imerys :

- Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS) : additifs fonctionnels utilisés dans la construction (plastiques, peintures, etc.) et dans la production du papier, des produits réfractaires monolithiques pour la protection des équipements industriels de haute température (sidérurgie, fonderie, industries pétrochimiques, du verre, du ciment, etc.) et des spécialités minérales pour les marchés de l'énergie mobile, de l'électronique et de l'exploration pétrolière non conventionnelle ;
- Filtration & Additifs de Performance (F&PA) : agents minéraux pour la filtration de liquides alimentaires, spécialités minérales de performance utilisées dans les plastiques, peintures et polymères et papiers, destinées aux secteurs de la construction, des biens de consommation courante (boissons, alimentation, magazines, emballages, produits pharmaceutiques, hygiène et beauté, etc.) et durable (notamment l'automobile) ;

- Matériaux Céramiques (CM) : tuiles en terre cuite et solutions minérales pour carrelages, sanitaires, vaisselle, céramiques techniques, peintures, plastiques et papier ;
- Minéraux de Haute Résistance (HRM) : minéraux fondus pour les industries abrasives (outils de découpe, de broyage et de polissage) et minéraux réfractaires utilisés dans les industries de haute température (sidérurgie, fonderie, génération d'énergie, etc.).

Chacun des secteurs à présenter est ainsi engagé dans la production et la fourniture de produits et services présentant des synergies géologiques, industrielles et commerciales et résulte de l'agrégation des Unités Génératrices de Trésorerie suivies chaque mois par la Direction Générale dans son reporting de gestion (*note 19*). La Direction Générale considère que les structures holding qui assurent le financement centralisé du Groupe ne constituent pas un secteur. Leurs agrégats sont donc présentés dans une colonne de rapprochement avec les éliminations inter-secteurs (IS&H). L'information financière par secteur est évaluée conformément aux principes du Référentiel (*note 1*). Les transactions entre secteurs sont évaluées aux prix dont deux parties indépendantes seraient convenues dans des conditions économiques équivalentes à celles des transactions concernées.

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Les produits des activités ordinaires résultant des transactions d'Imerys avec chacun de ses clients externes ne franchissent jamais un seuil de 10,0 % des produits des activités ordinaires du Groupe.

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Produits externes	1 254,8	1 079,6	1 169,7	610,7	(28,1)	4 086,7
Ventes de biens	1 018,1	982,1	1 013,8	595,8	(28,3)	3 581,5
Prestations de services	236,7	97,5	155,9	14,9	0,2	505,2
Produits inter-secteurs	(1,7)	1,9	2,7	18,7	(21,6)	0,0
Produits des activités ordinaires	1 253,1	1 081,5	1 172,4	629,4	(49,7)	4 086,7
Résultat opérationnel courant	119,7	178,1	210,1	81,6	(51,4)	538,1
dont amortissements et pertes de valeur	(50,2)	(58,6)	(84,7)	(29,8)	(2,2)	(225,5)
Autres produits et charges opérationnels	(301,9)	(29,9)	(21,7)	(8,7)	5,0	(357,2)
Résultat opérationnel	(182,2)	148,2	188,4	72,9	(46,4)	180,9
Résultat financier	(0,4)	0,9	30,3	(8,2)	(78,1)	(55,5)
Produits d'intérêt	0,2	0,1	7,9	0,9	0,6	9,7
Charges d'intérêt	(1,4)	(1,3)	(0,4)	(2,1)	(53,6)	(58,8)
Impôts sur le résultat	30,7	(46,4)	(66,4)	(20,1)	45,9	(56,3)
Résultat net	(151,9)	102,7	152,3	44,6	(78,6)	69,1

Au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Produits externes	1 274,5	652,9	1 136,9	622,6	1,3	3 688,2
Ventes de biens	1 014,4	573,5	976,5	606,2	1,1	3 171,7
Prestations de services	260,1	79,4	160,4	16,4	0,2	516,5
Produits inter-secteurs	4,1	5,1	20,0	19,1	(48,3)	0,0
Produits des activités ordinaires	1 278,6	658,0	1 156,9	641,7	(47,0)	3 688,2
Résultat opérationnel courant	149,5	113,4	211,1	72,8	(52,2)	494,6
dont amortissements et pertes de valeur	(57,3)	(34,3)	(85,1)	(30,7)	(2,1)	(209,5)
Autres produits et charges opérationnels	10,3	(8,6)	(32,6)	(58,8)	29,9	(59,8)
Résultat opérationnel	159,8	104,8	178,5	14,0	(22,3)	434,8
Résultat financier	0,7	0,3	5,4	(4,3)	(47,2)	(45,1)
Produits d'intérêt	0,1	0,1	5,6	0,4	0,7	6,9
Charges d'intérêt	(0,7)	(0,1)	(0,7)	(1,6)	(45,4)	(48,5)
Impôts sur le résultat	(47,8)	(30,4)	(49,0)	(16,2)	26,0	(117,4)
Résultat net des actifs destinés à être cédés	1,1	-	-	(0,1)	-	1,0
Résultat net	113,8	74,7	134,9	(6,6)	(43,5)	273,3

■ ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Capitaux investis - Actif	1 466,6	1 795,6	1 429,4	854,5	31,9	5 578,0
Goodwill ⁽¹⁾	280,1	790,8	277,9	281,7	0,8	1 631,3
Immobilisations incorporelles et corporelles ⁽²⁾	719,9	598,6	666,4	253,5	8,6	2 247,0
Stocks	176,4	161,0	202,7	198,1	0,1	738,3
Créances clients	202,4	168,5	140,1	75,3	(8,2)	578,1
Autres créances - non courant et courant	75,4	38,4	70,7	45,0	27,6	257,1
Coentreprises et entreprises associées	12,4	38,3	71,6	0,9	3,0	126,2
Actifs non alloués						590,8
Total actif						6 168,8
Capitaux investis - Passif	274,8	197,3	237,2	123,3	17,0	849,6
Dettes fournisseurs	171,9	93,6	123,1	63,9	(11,5)	441,0
Autres dettes - non courant et courant	85,2	93,6	106,7	53,5	19,2	358,2
Dettes impôts sur le résultat	17,7	10,1	7,4	5,9	9,3	50,4
Provisions	118,3	196,5	216,6	72,7	42,2	646,3
Passifs non alloués						2 001,1
Total passif non courant et courant						3 497,0
Total capitaux investis	1 191,8	1 598,3	1 192,2	731,2	14,9	4 728,4
<i>(1) Augmentations du goodwill</i>	<i>14,4</i>	<i>577,0</i>	<i>24,8</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>616,2</i>
<i>(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	<i>90,5</i>	<i>63,1</i>	<i>74,6</i>	<i>40,2</i>	<i>3,2</i>	<i>271,6</i>

Au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	ESS	F&PA	CM	HRM	IS&H	Total
Capitaux investis - Actif	1 623,3	754,3	1 404,3	854,4	21,7	4 658,0
Goodwill ⁽¹⁾	370,8	207,5	254,6	273,2	0,7	1 106,8
Immobilisations incorporelles et corporelles ⁽²⁾	768,1	320,3	710,1	237,3	5,4	2 041,2
Stocks	186,2	108,3	166,3	209,2	-	670,0
Créances clients	224,6	97,6	129,9	94,9	(8,2)	538,8
Autres créances - non courant et courant	61,5	20,6	76,9	37,9	21,0	217,9
Coentreprises et entreprises associées	12,1	-	66,5	1,9	2,8	83,3
Actifs non alloués						764,4
Total actif						5 422,4
Capitaux investis - Passif	283,2	135,5	215,5	102,9	(2,8)	734,3
Dettes fournisseurs	173,0	62,9	123,8	70,2	(18,0)	411,9
Autres dettes - non courant et courant	99,1	61,0	91,6	33,7	34,0	319,4
Dettes impôts sur le résultat	11,1	11,6	0,1	(1,0)	(18,8)	3,0
Provisions	114,7	115,4	230,8	70,0	58,3	589,2
Passifs non alloués						1 628,4
Total passif non courant et courant						2 951,9
Total capitaux investis	1 340,1	618,8	1 188,8	751,5	24,5	3 923,7
<i>(1) Augmentations du goodwill</i>	16,5	-	-	3,8	-	20,3
<i>(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>	82,0	43,1	71,4	43,1	1,8	241,4

■ INFORMATION PAR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Notion de risque pays. Du fait de leur activité minière et de la variété de leurs marchés finaux, les entités d'Imerys sont présentes dans de nombreux pays. Le Groupe peut donc être exposé à certains risques propres à ces pays pouvant avoir dans le futur une certaine incidence sur ses états financiers. Le risque pays comporte deux composantes : d'une part, le risque de transfert et de convertibilité, c'est-à-dire le risque qu'un État impose un contrôle des changes ou des capitaux destiné à empêcher une entité de transférer des fonds à des tiers situés à l'extérieur du pays et/ou de convertir la monnaie locale dans une monnaie étrangère ; et d'autre part, l'environnement économique général, notamment dans ses dimensions liées à la qualité de la gouvernance publique et privée, ainsi qu'aux risques de conflits, d'expropriation, d'instabilité civile et politique ou encore de catastrophes naturelles.

Exposition au risque pays. La composante transfert et convertibilité du risque pays se traduit par l'indisponibilité de soldes de trésorerie pour un montant de 5,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1,1 million d'euros au 31 décembre 2014) (*État des flux de trésorerie consolidés*). Par ailleurs, le risque pays est pris en compte dans la prime de risque pays-marché du taux d'actualisation utilisé pour les tests de perte de valeur (*note 19*). Toutefois, la localisation majoritaire des sources d'approvisionnement et des marchés finaux d'Imerys dans les pays développés limite l'exposition du Groupe au risque pays. Imerys utilise pour l'identification des pays à risques la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface, la principale compagnie d'assurance française spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation, mesurant si un intérêt économique et financier d'une entité est influencé par les perspectives économiques, financières et politiques des pays concernés. Le classement de la Coface comprend sept catégories de A1 à D en fonction de l'importance croissante des risques évalués. Les catégories C et D, correspondant aux risques les plus élevés, incluent l'Argentine, la Géorgie, la Russie et le Vietnam (catégorie C) et l'Ukraine, le Venezuela et le Zimbabwe (catégorie D), où le Groupe est présent.

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
France	628,8	650,8
Autres pays d'Europe	1 598,9	1 387,2
Amérique du Nord	1 150,9	995,5
Asie - Océanie	549,5	493,2
Autres pays	158,6	161,5
Produits des activités ordinaires par localisation géographique des activités du Groupe	4 086,7	3 688,2

Les produits des activités ordinaires générés dans les pays classés C et D par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représentent en 2015 1,34 % des produits des activités ordinaires du Groupe (0,79 % en 2014) et 1,95 % du résultat opérationnel courant (0,60 % en 2014).

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
France	464,3	470,1
Autres pays d'Europe	1 549,3	1 371,3
Amérique du Nord	1 067,6	929,2
Asie - Océanie	727,6	644,1
Autres pays	277,9	273,5
Produits des activités ordinaires par localisation géographique des clients	4 086,7	3 688,2

Le tableau suivant présente la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles et corporelles par zone géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015			2014		
	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total	Goodwill	Immobilisations incorporelles et corporelles	Total
France	804,7	269,4	1 074,1	211,6	257,3	468,9
Autres pays d'Europe	355,0	679,7	1 034,7	349,2	460,0	809,2
Amérique du Nord	204,2	811,9	1 016,1	273,8	795,3	1 069,1
Asie - Océanie	215,0	201,1	416,1	206,6	181,5	388,1
Autres pays	52,4	284,9	337,3	65,6	347,1	412,7
Total	1 631,3	2 247,0	3 878,3	1 106,8	2 041,2	3 148,0

Le total de l'état de la situation financière localisé dans les pays classés C et D par la notation pays "Environnement des Affaires" de la Coface représente 0,24 % de l'état de la situation financière (0,20 % au 31 décembre 2014) et - 1,30 % des capitaux propres consolidés, part du Groupe (- 1,26 % au 31 décembre 2014).

6.1.3 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BASE DE PRÉPARATION	158	NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	176
Note 1 Référentiel	158	Note 16 Goodwill	176
Note 2 Changements de méthodes comptables et erreurs	158	Note 17 Immobilisations incorporelles	179
Note 3 Normes et interprétations en vigueur après la date de clôture	159	Note 18 Immobilisations corporelles	181
Note 4 Estimations	160	Note 19 Tests de perte de valeur	183
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	161	Note 20 Stocks	185
Note 5 Produits des activités ordinaires	162	Note 21 Actifs financiers	186
Note 6 Matières premières et achats consommés	162	Note 22 Capitaux propres	189
Note 7 Charges externes	163	Note 23 Provisions	190
Note 8 Charges de personnel	163	Note 24 Passifs financiers	200
Note 9 Autres produits et charges courants	164	AUTRES INFORMATIONS	214
Note 10 Autres produits et charges opérationnels	166	Note 25 Principales entités consolidées	214
Note 11 Instruments financiers	167	Note 26 Taux de change	217
Note 12 Résultat financier	170	Note 27 Parties liées	218
Note 13 Impôts sur le résultat	171	Note 28 Engagements	219
Note 14 Résultat courant net et résultat net, part du Groupe	174	Note 29 Événements postérieurs à la date de clôture	220
Note 15 Résultat par action	175		

■ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS 2015

Ce paragraphe a pour objectif de permettre au lecteur d'identifier facilement les principales notes dans lesquelles sont traités les événements significatifs de l'exercice.

- Imerys acquiert le groupe grec S&B : *note 16 - Goodwill ; note 25 - Évolution du périmètre de consolidation.*
- Imerys acquiert l'activité PCC du groupe belge Solvay : *note 16 - Goodwill ; note 25 - Évolution du périmètre de consolidation.*
- Perte de valeur du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Solutions pour l'Exploitation Pétrolière : *note 19 - Tests de perte de valeur.*

■ BASE DE PRÉPARATION

NOTE 1 RÉFÉRENTIEL

1.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, Imerys, groupe du secteur des minéraux industriels, ayant son siège social à Paris, 154 rue de l'Université et dont l'action est admise à la négociation sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, a établi ses états financiers consolidés au 31 décembre 2015 en conformité avec les IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptés dans l'Union européenne à la date de clôture (ci-après "le Référentiel"). Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 11 février 2016 par le Conseil d'Administration d'Imerys SA, société mère du Groupe, selon le principe de continuité d'exploitation, en millions d'euros avec un chiffre après la virgule, arrondi à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

1.2 DIFFÉRENCES ENTRE LE RÉFÉRENTIEL ET LES IFRS

Le processus d'adoption dans l'Union européenne peut créer des décalages temporaires à la date de clôture entre le Référentiel et les IFRS. Toutefois au 31 décembre 2015, aucun décalage n'existe entre le Référentiel et les IFRS.

1.3 DISPOSITIONS OPTIONNELLES

Première adoption. Lors de la première adoption du Référentiel, Imerys a présenté des états financiers au 1^{er} janvier 2004 intégrant une application rétrospective limitée par certaines dérogations facultatives prévues par la norme IFRS 1 sur la première adoption

des IFRS et exercées par le Groupe. Les acquisitions d'activités antérieures à la première adoption n'ont pas été retraitées. La valeur comptable des immobilisations corporelles n'a pas été retraitée à l'exception des réserves et ressources minières qui ont été évaluées à la juste valeur. Les écarts actuariels des avantages du personnel postérieurs à l'emploi non comptabilisés à la date de première adoption ont été inclus dans l'évaluation des actifs et provisions des régimes en contrepartie des réserves. Enfin, les écarts de conversion des activités à l'étranger ont été reclassés en réserves.

Autres dispositions optionnelles. Certaines normes du Référentiel présentent des options de comptabilisation et d'évaluation. Le coût historique amorti constitue la base d'évaluation des immobilisations incorporelles (*note 17*), des actifs miniers (*note 18*) et des immobilisations corporelles (*note 18*). Les stocks sont évalués en fonction de leurs caractéristiques selon la méthode du "Premier entré - Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) ou du coût unitaire moyen pondéré (*note 20*). Les règles de la comptabilité de couverture sont appliquées à la comptabilisation des dérivés de couverture des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique (*note 24.4*).

1.4 TRAITEMENTS NON PRÉCISÉS

En l'absence de norme ou interprétation applicable ou de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale a défini des méthodes de comptabilisation et d'évaluation sur trois sujets : quotas d'émission de gaz à effet de serre (*note 17*), actifs miniers (*note 18*) et engagement de rachat d'intérêts sans contrôle d'une entité contrôlée par le Groupe (*note 25*).

NOTE 2 CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET ERREURS

Méthode comptable

Les méthodes comptables sont identiques d'un exercice sur l'autre et sont modifiées soit sur une base obligatoire pour appliquer une nouvelle norme ou interprétation (*note 2.1*), soit sur une base volontaire pour améliorer la fiabilité ou la pertinence de l'information (*note 2.2*). Les changements de méthode comptable sont comptabilisés de manière rétrospective, sauf en cas de disposition transitoire spécifique à la norme ou interprétation. Les états financiers sont modifiés pour tous les exercices présentés, comme si la nouvelle méthode avait toujours été appliquée. Les erreurs (*note 2.3*) sont corrigées de manière rétrospective.

2.1 CHANGEMENTS OBLIGATOIRES

Application anticipée

Imerys n'a appliqué par anticipation aucune norme ou interprétation en 2014 et 2015.

Application en date d'entrée en vigueur

IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique. Cette interprétation clarifie certaines difficultés pratiques liées à la détermination de la date à laquelle une taxe hors impôts sur le résultat est comptabilisée. Cette interprétation traite entre autres de l'identification du fait générateur d'une taxe, des taxes subordonnées à des franchissements de seuils, de l'évaluation des taxes dans les états financiers intermédiaires, etc. Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers d'Imerys.

2.2 CHANGEMENTS VOLONTAIRES

Imerys ne procède à aucun changement volontaire de méthode comptable en 2015. En 2014, dans la perspective de l'acquisition du groupe S&B annoncée en novembre 2014 (*note 16*), l'organisation managériale du Groupe avait été modifiée, résultant en une révision de la structure des branches sur l'exercice 2014.

2.3 ERREURS

Aucune correction d'erreur n'a été comptabilisée en 2014 et 2015.

NOTE 3 NORMES ET INTERPRÉTATIONS EN VIGUEUR APRÈS LA DATE DE CLÔTURE

Selon le dernier calendrier prévisionnel d'adoption des IFRS dans l'Union européenne daté du 3 février 2016 publié par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group), Imerys appliquera les normes et interprétations suivantes après le 31 décembre 2015.

3.1 APPLICATION EN 2016

Amendements à IAS 1 : Informations à fournir. Ces amendements ont pour objectif d'améliorer la pertinence des informations fournies en plaçant l'accent sur le jugement professionnel de l'émetteur et la matérialité.

Amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarification des méthodes d'amortissement acceptables. Les normes sur les immobilisations incorporelles et corporelles prévoient que l'amortissement représente la consommation des avantages économiques futurs représentés par un actif. Ces amendements précisent que le niveau de revenu généré par ces actifs ne peut pas être considéré comme une base appropriée pour évaluer cette consommation. Les immobilisations incorporelles et corporelles d'Imerys sont généralement amorties en linéaire et par exception, notamment pour les actifs miniers, selon la méthode des unités de production (*notes 17 et 18*). Ces amendements n'ont donc pas d'incidence pour le Groupe.

Amendements à IAS 19, Cotisations des membres du personnel. Cet amendement simplifie la comptabilisation des cotisations payées indépendamment du nombre d'années de service par les membres du personnel au titre des régimes à prestations définies. Cet amendement n'a pas d'impact significatif sur les états financiers d'Imerys.

Par ailleurs, les amendements aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 relatifs aux exemptions de consolidation accordées aux entités d'investissement, les amendements à la norme IFRS 11 concernant les acquisitions d'intérêts dans des accords aux termes desquels les parties ne détiennent pas des droits dans l'actif net d'une activité, mais des quotes-parts d'actifs et passifs spécifiques, la norme IFRS 14, Comptabilisation des reports réglementaires, les amendements à la norme IAS 27 sur la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels, ainsi que les amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 sur les actifs biologiques producteurs ne s'appliquent pas aux transactions, événements ou conditions existant dans le Groupe.

3.2 APPLICATION EN 2017

Au 31 décembre 2015, le processus d'adoption des amendements suivants est en cours dans l'Union européenne.

Amendements à IAS 7 : Informations à fournir. L'objectif de cet amendement est d'améliorer les informations à fournir sur la variation des passifs issus des activités de financement.

Par ailleurs, les amendements à IAS 12, Impôts sur le résultat : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ne sont pas applicables à Imerys. En effet, ces amendements clarifient les conditions de comptabilisation des actifs d'impôt différé relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, base d'évaluation non utilisée par le Groupe pour ce type de passifs.

3.3 APPLICATION EN 2018

Au 31 décembre 2015, le processus d'adoption des normes et amendements suivants est en cours dans l'Union européenne.

Amendements à IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir. Ces amendements précisent notamment les informations permettant de comprendre le passage, à la date d'adoption de la norme IFRS 9 (voir ci-après), entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers et les anciennes et nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers détenus à cette date.

IFRS 9, Instruments financiers. IFRS 9 est destinée à remplacer l'actuelle norme IAS 39 sur les instruments financiers. Les améliorations introduites par IFRS 9 comprennent un modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers, un modèle de perte de valeur fondé sur l'anticipation des pertes et non plus sur des événements de crédit passés, ainsi qu'une nouvelle approche de la comptabilité de couverture. Le modèle de classement et d'évaluation des instruments financiers introduit par IFRS 9, plus simple que celui de l'actuelle norme IAS 39, permettra d'améliorer la lisibilité des informations fournies dans les *notes 11, 12, 21.1 et 24.1*. Par ailleurs, le passage d'un modèle fondé sur les pertes avérées à un modèle fondé sur les pertes anticipées devrait avoir un impact peu matériel compte tenu de l'exposition limitée d'Imerys au risque de crédit (*note 21.3*). En matière de comptabilité de couverture (*note 24.4*), Imerys pourrait considérer la possibilité d'étendre le périmètre des éléments couverts au-delà de ce qu'il est aujourd'hui. En effet, IFRS 9 offre des possibilités plus étendues qu'IAS 39 en termes de désignation des éléments éligibles à la comptabilité de couverture. Enfin, du fait des instruments dérivés utilisés dans le cadre de sa politique de couverture, le Groupe sera concerné par les nouvelles dispositions applicables à la comptabilisation de la variation de la valeur temps des options en capitaux propres et non plus en résultat comme c'est le cas aujourd'hui.

Amendements à IFRS 9, Instruments financiers. Ces amendements prévoient notamment que les entités qui adopteront IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 n'auront pas à retraiter d'exercice comparatif. À cette date, le passage entre les anciennes et nouvelles catégories d'instruments financiers sera expliqué, au titre des amendements à IFRS 7, par des informations fournies en annexe et l'écart, entre les anciennes et nouvelles évaluations des instruments financiers détenus à cette date, sera comptabilisé en ajustement des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, Produits provenant de contrats avec les clients.

Cette nouvelle norme dont l'objectif est de remplacer l'actuelle norme sur les produits des activités ordinaires, repose sur deux principes : comptabilisation de la vente lorsque le client prend le contrôle du bien ou du service et évaluation pour le montant du paiement attendu. Compte tenu de la nature des contrats liant Imerys et ses clients, le Groupe anticipe des impacts limités aux ventes de biens réalisées sous certains incoterms spécifiques, ainsi qu'à certains contrats de service. Sur ce dernier point, Imerys examine en particulier dans quelle mesure la notion contrôle influe sur le rythme de comptabilisation des produits des contrats de service, selon que la prise de contrôle du service par le client s'effectue de manière ponctuelle ou continue.

3.4 APPLICATION EN 2019

IFRS 16, Contrats de location. Cette norme abolit pour le preneur d'un contrat de location, l'actuelle distinction entre locations simples, comptabilisées en charges (*note 7*) et locations

financement, comptabilisées en immobilisations corporelles (*note 18*) en contrepartie d'une dette financière (*note 24.2*) pour requérir, pour l'ensemble des contrats de location, la comptabilisation d'un droit d'usage en contrepartie d'une dette financière. Cette norme, dont l'application affectera notamment le niveau des capitaux investis (*Information par secteurs*), la charge d'amortissement comptabilisée en résultat opérationnel courant (*note 9*), la charge d'intérêt comptabilisée en résultat financier (*note 12*), les tests de perte de valeur (*note 19*) et les ratios financiers que le Groupe est tenu de respecter pour une partie de ses financements (*note 24.5*), fait l'objet d'un suivi par le Groupe depuis la sortie du premier exposé sondage en août 2010. Les travaux réalisés jusqu'ici ont pour objectif d'identifier les contrats entrant dans le champ d'application de la norme.

NOTE 4 ESTIMATIONS

Les estimations sont destinées à donner une appréciation raisonnable des dernières informations fiables disponibles sur un élément incertain. Elles sont révisées pour refléter les changements de circonstances, les nouvelles informations disponibles et les effets d'expérience. Les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. Les estimations significatives de la Direction Générale sont développées séparément dans les notes :

- affectation de certaines transactions par niveaux dans le compte de résultat (*notes sur le compte de résultat consolidé*) ;
- méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles (*note 17*) ;
- méthodes d'amortissement des actifs miniers et des immobilisations corporelles (*note 18*) ;

- définition, dans le cadre des tests de perte de valeur des actifs non financiers, des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), des indices de perte de valeur, de la durée et du montant des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT (*note 19*) ;
- hypothèses actuarielles des régimes à prestations définies (*note 23.1*) ; et
- appréciation, dans le cadre de la comptabilisation et de l'estimation des provisions, de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation (*note 23.2*).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Méthode comptable

Les produits et charges comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sont regroupés par natures selon le principe d'importance relative et ne sont compensés qu'en application d'une norme ou interprétation. Une information comparative est fournie au titre de l'exercice N-1, l'information comparative au titre de l'exercice N-2 étant incorporée par référence (*section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence*). Le compte de résultat est structuré

en deux niveaux principaux : le résultat opérationnel et le résultat financier. Si dans la plupart des cas, l'affectation des transactions par niveau de résultat ne nécessite pas de commentaire particulier, les options de certaines normes et l'absence de précisions d'autres normes ont conduit la Direction Générale à définir certains choix de présentation. Les trois tableaux suivants présentent ces choix et permettent le lien avec la note correspondante.

Résultat opérationnel. Le résultat opérationnel est constitué du résultat opérationnel courant et des autres produits et charges opérationnels. Le résultat opérationnel courant (*notes 5 à 9*) intègre la performance des activités ordinaires d'Imerys ainsi que les éléments suivants :

	Notes
Charge de paiements en actions	8
Variations hors restructurations des avantages du personnel	
■ réductions, liquidations et amendements de régime	8
■ cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires	8
■ reprises de provisions sur cotisations et paiements directs	8
■ frais administratifs des régimes ouverts	8
Comptabilité de couverture	
■ part inefficace des instruments de couverture opérationnels	11
■ amortissement de la part efficace des instruments de couverture opérationnels déqualifiés	11
Cessions d'actifs hors restructurations	9
Résultat des entreprises associées de l'activité récurrente	9

Autres produits et charges opérationnels. Les autres produits et charges opérationnels (*note 10*) correspondent, conformément à la recommandation ANC 2013-03 de l'autorité française de normalisation comptable sur le format des états financiers IFRS, à des produits et charges résultant d'événements peu nombreux, bien identifiés, non récurrents et significatifs, tels que les effets résultat de la prise ou perte de contrôle d'une activité, d'une restructuration, y compris les cessions d'actifs afférentes, d'une perte de valeur du goodwill ou d'un litige significatif :

	Notes
Résultat des prises ou pertes de contrôle	10
Perte de valeur du goodwill	10
Restructuration	10
Cession d'actif liée à une restructuration	10
Variations liées à une restructuration des avantages du personnel	
■ réductions, liquidations et amendements de régime	10
■ cotisations et paiements directs aux bénéficiaires	10
■ reprises de provisions sur cotisations et paiements directs	10
Litige significatif	10
Résultat des entreprises associées hors de l'activité récurrente	10

Résultat financier. Le résultat financier comprend principalement le coût de l'endettement, les différences de change, les composantes financières des régimes à prestations définies, la désactualisation des provisions et les pertes de valeur sur actifs financiers (note 12), ainsi que les éléments spécifiques suivants :

	Notes
Comptabilité de couverture	
▪ part inefficace des instruments de couverture de financement	11
▪ amortissement de la part efficace des instruments de couverture de financement déqualifiés	11
Change latent et réalisé des transactions opérationnelles et financières	12
Variations financières des avantages du personnel	
▪ désactualisation	12
▪ rendement normatif des actifs	12
▪ cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire	12
▪ frais administratifs des régimes fermés à financement obligatoire	12
▪ reprises de provisions des régimes fermés à financement obligatoire	12

NOTE 5 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Méthode comptable

Les ventes de biens forment l'essentiel des produits des activités ordinaires. Elles sont comptabilisées lors du transfert des risques, des avantages et du contrôle. Leurs incoterms sont multiples en raison des spécificités de conditionnement (vrac, poudre, pâte, solution, etc.) et de transport (maritime, ferroviaire, routier, etc.) et constituent l'indicateur clé de comptabilisation des ventes de biens. La refacturation du coût de transport du produit constitue l'essentiel des prestations de services et sa comptabilisation découle

généralement de la vente du produit transporté. Par ailleurs, tant pour les biens que pour les prestations de services, une vente n'est comptabilisée que si la créance correspondante est recouvrable et que le montant de la transaction et celui des coûts nécessaires à son achèvement peuvent être évalués de manière fiable. Les ventes de biens et prestations de services sont évaluées à la juste valeur de la transaction, diminuée des rabais commerciaux et quantitatifs, ainsi que des escomptes pour règlement anticipé.

Activité de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Ventes de biens	3 581,5	3 171,6
Prestations de services	505,2	516,6
Total	4 086,7	3 688,2

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 4 086,7 millions d'euros en 2015 (3 688,2 millions d'euros en 2014), soit une hausse de + 10,8 % (- 0,3 % en 2014), comprenant un effet positif des variations des monnaies étrangères de + 218,2 millions d'euros

(- 37,3 millions d'euros en 2014) et un impact périmètre positif de + 350,3 millions d'euros (- 90,7 millions d'euros en 2014). À périmètre et change comparables, les produits des activités ordinaires diminuent de - 4,6 % (+ 3,2 % en 2014).

NOTE 6 MATIÈRES PREMIÈRES ET ACHATS CONSOMMÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Matières premières	(552,6)	(541,6)
Énergie	(362,0)	(367,0)
Produits chimiques	(65,4)	(71,4)
Autres achats consommés	(188,5)	(164,2)
Marchandises	(135,7)	(122,3)
Variation de stocks	(6,1)	56,4
Production immobilisée	10,8	10,7
Total	(1 299,5)	(1 199,4)

NOTE 7 CHARGES EXTERNES

(en millions d'euros)	2015	2014
Transports	(502,3)	(464,7)
Locations simples	(77,1)	(64,9)
Sous-traitance	(125,0)	(111,6)
Maintenance et réparation	(116,2)	(103,7)
Honoraires	(95,8)	(83,4)
Autres charges externes	(201,4)	(182,0)
Total	(1 117,8)	(1 010,3)

NOTE 8 CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	2015	2014
Salaires et traitements	(673,3)	(574,8)
Charges sociales	(137,1)	(116,8)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	9,3	29,5
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(18,6)	(31,1)
Cotisations aux régimes à cotisations définies	(22,9)	(18,6)
Intéressement et participation	(26,6)	(24,3)
Autres avantages du personnel	(8,5)	(10,3)
Total	(877,7)	(746,4)

Principes de gestion des paiements en actions

Imerys attribue des options de souscription d'actions dont l'exercice résulte en la souscription d'actions créées à cette occasion, ainsi que des actions gratuites acquises sur le marché. La charge correspondante est incluse en "Autres avantages du personnel" pour 7,3 millions d'euros en 2015 (9,5 millions d'euros en 2014). La politique de rétention à long terme du Groupe comporte depuis 1987 l'attribution d'options de souscription d'actions et, depuis 2008, d'actions gratuites conditionnelles. Les principes de gestion de ces paiements en actions sont arrêtés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et comportent, en dehors des attributions effectuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié du Groupe, les principales caractéristiques suivantes :

Options de souscription d'actions. Les attributions ont lieu sous la forme d'options de souscription d'actions. Cette forme est jugée préférable à celle des options d'achat d'actions car elle évite à Imerys d'immobiliser des capitaux, avant même l'ouverture de la période d'exercice des options, en vue d'acquiescer sur le marché le nombre d'actions nécessaire pour répondre aux éventuelles levées d'options.

Actions gratuites conditionnelles. Les actions attribuées gratuitement sont en principe conditionnées et proportionnées à l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière fixés par le Conseil d'Administration.

La périodicité des plans est annuelle depuis 1999 et le nombre total de droits attribués chaque année est modulé en fonction de la performance globale du Groupe ou d'événements particuliers. L'attribution est traditionnellement effectuée le jour de l'Assemblée Générale des actionnaires. Les personnes bénéficiaires, ou

susceptibles de le devenir, sont les cadres dirigeants du Groupe (Président-Directeur Général, membres du Comité Exécutif, des comités de direction des branches et activités opérationnelles, principaux responsables fonctionnels du Groupe) et, depuis 2001, les titulaires de postes clés qui leur reportent ainsi que les cadres à très haut potentiel et les salariés qui contribuent de façon remarquable aux performances du Groupe.

Méthode comptable

La juste valeur des services rendus en contrepartie de l'octroi d'options de souscription et d'actions gratuites Imerys attribuées après le 7 novembre 2002 est évaluée selon le modèle de valorisation de Black & Scholes par référence à la juste valeur des instruments à la date d'octroi. Cette évaluation tient compte du prix d'exercice et de la durée de vie des instruments, du cours de l'action sous-jacente, du taux de rotation des bénéficiaires, ainsi que de la volatilité de l'action Imerys. La volatilité est égale à l'écart type des rentabilités mensuelles historiques de l'action Imerys sur la durée de vie attendue des instruments. Dans la majorité des cas, l'acquisition des droits est subordonnée à une condition de durée de service et la juste valeur des services rendus est amortie en résultat sur les exercices d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Le traitement comptable est identique lorsqu'en plus de la condition de durée de service, l'acquisition des droits est subordonnée à la réalisation de performances économiques prédéfinies. La volatilité et les paramètres liés à la probabilité d'acquisition des droits sont révisés à chaque date de clôture. Les taux de rotation des bénéficiaires sont ajustés définitivement à mesure des clôtures des périodes d'acquisition des droits.

Charge de paiements en actions

	Nombre d'options	Prix d'exercice (€)	Maturité	Volatilité	Taux de rotation	Taux de dividende moyen	Conditions de performance	Juste valeur (€)	Coût total par plan (M€)	Coût 2015 des plans (M€)	Coût 2014 des plans (M€)
Plans d'options de souscription d'actions											
2010	82 000	44,19	5,0 ans	31,0 %	0,0 %	3,0 %	100,0 %	9,40	(0,8)	-	(0,2)
2011	221 874	53,05	5,0 ans	29,5 %	13,3 %	2,9 %	-	10,52	(2,0)	0,1	(0,2)
2011	70 001	53,05	5,0 ans	29,5 %	13,3 %	2,9 %	88,3 %	10,52	(0,6)	0,1	(0,2)
2011	40 000	53,05	5,0 ans	29,5 %	0,0 %	2,9 %	88,3 %	10,52	(0,4)	-	(0,1)
2012	236 719	43,62	5,0 ans	31,1 %	9,0 %	2,9 %	-	7,27	(1,6)	(0,2)	(0,5)
2012	82 001	43,62	5,0 ans	31,1 %	9,0 %	2,9 %	69,0 %	7,27	(0,4)	-	(0,1)
2012	44 000	43,62	5,0 ans	31,1 %	0,0 %	2,9 %	69,0 %	7,27	(0,2)	-	(0,1)
Plans d'actions gratuites											
2010	42 000	-	3,3 ans	-	0,0 %	3,0 %	100,0 %	39,28	(1,7)	-	(0,5)
2011	150 971	-	3,5 ans	-	14,2 %	2,9 %	88,3 %	45,23	(5,2)	0,3	(1,9)
2011	20 000	-	3,0 ans	-	0,0 %	2,9 %	88,3 %	45,91	(0,8)	-	(0,2)
2011	37 400	-	3,6 ans	-	16,5 %	2,9 %	92,5 %	38,56	(1,1)	(0,1)	(0,3)
2012	21 500	-	3,0 ans	-	0,0 %	2,9 %	69,0 %	35,46	(0,5)	-	(0,2)
2012	159 402	-	3,5 ans	-	9,0 %	2,9 %	69,0 %	34,93	(3,5)	(0,6)	(1,1)
2013	233 500	-	4,0 ans	-	10,0 %	2,9 %	75,0 %	45,15	(7,0)	(1,7)	(1,8)
2013	30 000	-	4,0 ans	-	0,0 %	2,9 %	75,0 %	45,15	(1,0)	(0,2)	(0,3)
2014	276 975	-	4,0 ans	-	8,9 %	2,9 %	75,0 %	55,37	(10,5)	(2,6)	(1,8)
2015	20 700	-	2,0 ans	-	0,0 %	2,9 %	-	63,01	(0,5)	(0,2)	-
2015	309 550	-	4,0 ans	-	8,7 %	2,9 %	75,0 %	61,17	(13,0)	(2,2)	-
Coût des plans comptabilisé en charges de personnel										(7,3)	(9,5)
Prix d'exercice moyen pondéré (€)										54,5	48,4

NOTE 9 AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

(en millions d'euros)	2015	2014
Autres produits et charges	(2,1)	9,5
Résultat des cessions d'actifs	3,7	2,6
Subventions reçues	5,9	4,6
Variation nette des provisions et dépréciations d'exploitation	8,2	(2,0)
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	8,1	4,6
Total	23,8	19,3

Imerys détient des participations dans des activités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable. Le résultat net généré par ces participations est présenté en "Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées" pour 8,1 millions d'euros en 2015 (4,6 millions d'euros en 2014).

Méthode comptable

Imerys évalue selon la méthode de la mise en équivalence les participations sous contrôle conjoint (coentreprises), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont soumises à un vote unanime d'Imerys et d'un partenaire tiers et les participations sous influence notable (entreprises associées), c'est-à-dire celles dont les politiques financières et opérationnelles sont dirigées par le partenaire tiers, Imerys n'exerçant qu'une participation à ces politiques, sans les contrôler. Les quotes-parts détenues dans les actifs nets et les résultats de ces entités sont présentées dans des postes distincts dans le résultat opérationnel et à l'actif.

Principales coentreprises et entreprises associées

Les principales participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence sont les coentreprises The Quartz Corporation et Stollberg & Samil et l'entreprise associée MST Mineralien Schiffahrt. Les informations financières résumées de ces participations sont présentées ci-après sous forme de montants à 100,00 %. Les montants débiteurs sont présentés en négatif et les montants créditeurs en positif. Ces données sont arrêtées au 31 décembre à l'exception de celles de MST Mineralien Schiffahrt, qui sont issues des états financiers les plus récents auxquels le Groupe a accès, c'est-à-dire ceux de la clôture annuelle au 30 septembre.

<i>(en millions d'euros)</i>	Coentreprises				Entreprises associées	
	The Quartz Corporation		Stollberg & Samil		MST Mineralien Schiffahrt	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Compte de résultat consolidé						
Produits des activités ordinaires	65,1	53,5	29,6	-	91,4	90,3
Résultat net	0,4	3,1	1,5	-	4,4	2,5
État de la situation financière consolidée						
Actif non courant	(71,3)	(67,3)	(15,0)	-	(188,2)	(175,7)
Actif courant	(34,8)	(38,5)	(22,7)	-	(47,4)	(49,8)
Capitaux propres	46,9	45,1	25,2	-	86,0	77,5
Passif non courant	47,8	48,4	4,2	-	109,0	129,5
Passif courant	11,4	12,3	8,3	-	40,6	18,5

The Quartz Corporation (coentreprise) est un intérêt de 50,00 % de la branche Matériaux Céramiques dans un groupe de sociétés spécialisées dans l'extraction et la valorisation, aux États-Unis et en Norvège, de quartz de haute pureté. Stollberg & Samil (coentreprise) est un intérêt de 50,00 % de la branche Filtration & Additifs de Performance dans une société de production et de distribution de produits destinés à l'industrie de la fonderie en Corée du Sud. Enfin, MST Mineralien Schiffahrt (entreprise associée)

est un intérêt de 50,00 % de la branche Filtration & Additifs de Performance dans une société allemande de transport maritime de minéraux. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les capitaux propres des coentreprises et entreprises associées, tels qu'ils figurent à 100,00 % dans le tableau précédent et telle que leur quote-part est comptabilisée à l'actif d'Imerys selon la méthode de la mise en équivalence.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015				2014			
	Capitaux propres	Intérêts des autres actionnaires	Goodwill	Intérêt d'Imerys	Capitaux propres	Intérêts des autres actionnaires	Goodwill	Intérêt d'Imerys
The Quartz Corporation	46,9	(23,5)	2,4	25,9	45,1	(22,6)	2,4	25,0
Stollberg & Samil	25,2	(12,6)	-	12,6	-	-	-	-
MST Mineralien Schiffahrt	86,0	(43,0)	-	43,0	77,5	(38,8)	-	38,8
Autres participations	101,0	(59,1)	2,8	44,7	37,1	(20,3)	2,8	19,6
Total	259,1	(138,2)	5,2	126,2	159,7	(81,6)	5,2	83,3

Le tableau ci-dessous analyse la variation de l'intérêt comptabilisé à l'actif d'Imerys selon la méthode de la mise en équivalence.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Valeur comptable à l'ouverture	83,3	83,1
Entrées de périmètre	39,1	-
Cessions	(0,7)	(0,7)
Résultats	8,0	2,7
Dividendes distribués par les coentreprises et entreprises associées	(7,4)	(1,6)
Autres	3,9	(0,2)
Valeur comptable à la clôture	126,2	83,3

NOTE 10 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Résultat des prises ou pertes de contrôle	(8,4)	58,9
Coûts de transaction	(10,6)	10,4
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur	(0,2)	7,4
Résultat de cession des activités consolidées	2,4	41,1
Autres éléments non récurrents	(348,8)	(118,7)
Pertes de valeur du goodwill ⁽¹⁾	(118,8)	(30,1)
Pertes de valeur d'actifs liées au test annuel des Unités Génératrices de Trésorerie ⁽²⁾	(155,9)	-
Pertes de valeur d'actifs liées aux restructurations	(19,2)	(6,5)
Résultat des cessions non récurrentes d'actifs	(0,1)	-
Charges de restructuration décaissées	(61,8)	(45,7)
Variation des provisions	7,1	(34,5)
Quote-part des résultats nets des entreprises associées hors de l'activité récurrente	(0,1)	(1,9)
Autres produits et charges opérationnels	(357,2)	(59,8)
Impôts sur le résultat	84,1	14,1
Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe	(273,1)	(45,7)

(1) Dont 117,6 millions d'euros au titre du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19).

(2) Pertes de valeur hors goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19).

Autres produits et charges opérationnels 2015

Les "Autres produits et charges opérationnels" bruts s'élèvent à - 357,2 millions d'euros : - 302,0 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités (dont - 20,7 millions d'euros de charges de restructuration décaissées, - 143,3 millions d'euros de pertes de valeur liées aux restructurations, - 20,4 millions d'euros de variation des provisions pour restructurations et - 117,6 millions d'euros de perte de valeur du goodwill de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19)) ; - 29,8 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance (dont notamment - 20,6 millions d'euros de charges de restructuration décaissées, - 3,4 millions d'euros de pertes de valeur liées aux restructurations et - 4,8 millions d'euros de variation des provisions pour restructurations) ; - 21,7 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques (dont notamment - 24,7 millions d'euros de charges de restructuration décaissées, - 5,3 millions d'euros de pertes de valeur liées aux restructurations et + 10,2 millions d'euros de variation des provisions pour restructurations) ; - 8,7 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance (dont notamment - 9,4 millions d'euros de charges de restructuration décaissées) ; et + 5,0 millions d'euros dans les holdings (dont notamment - 9,1 millions d'euros de coûts de transaction). Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" s'élèvent à + 84,1 millions d'euros. Les "Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe" 2015 ressortent ainsi à - 273,1 millions d'euros, dont - 222,7 millions d'euros sans incidence en trésorerie et - 50,4 millions d'euros en trésorerie.

Autres produits et charges opérationnels 2014

Les "Autres produits et charges opérationnels" bruts s'élèvent à - 59,8 millions d'euros : + 10,2 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités (dont notamment le résultat de cession de quatre sites industriels de transformation de carbonate de calcium (note 25) et - 31,0 millions d'euros de provisions, pertes de valeur (note 19) et charges de restructuration décaissées) ; - 8,6 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance (dont notamment - 7,8 millions d'euros de provisions et charges de restructuration décaissées) ; - 32,5 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques essentiellement constitués de provisions, pertes de valeur (note 19) et charges de restructuration décaissées ; - 58,8 millions d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance (dont notamment - 26,3 millions d'euros de provisions et charges de restructuration décaissées et - 30,1 millions d'euros de perte de valeur du goodwill de l'Unité Génératrice de Trésorerie Zircon (note 19)) ; et + 29,9 millions d'euros dans les holdings (dont notamment + 20,9 millions d'euros liés à l'offre publique d'achat amicale d'Imerys sur le groupe américain Amcol et incluant principalement l'indemnité de rupture reçue de ce dernier (note 25)). Les produits et charges d'impôts sur le résultat des "Autres produits et charges opérationnels" s'élèvent à + 14,1 millions d'euros. Les "Autres produits et charges opérationnels nets d'impôts sur le résultat, part du Groupe" 2014 ressortent ainsi à - 45,7 millions d'euros, dont - 102,8 millions d'euros sans incidence en trésorerie et + 57,1 millions d'euros en trésorerie.

NOTE 11 INSTRUMENTS FINANCIERS

Méthode comptable

Les instruments financiers résultent des contrats dont l'exécution crée de manière symétrique un actif financier chez l'une des parties au contrat et un passif financier ou un instrument de capitaux propres chez l'autre partie. Les instruments financiers sont rattachés aux catégories ci-après qui représentent leurs bases d'évaluation.

Actifs financiers disponibles à la vente. Imerys détient des participations dans des entités non cotées sur lesquelles le Groupe n'a ni contrôle, ni contrôle conjoint, ni influence notable, ni intention de cession à court terme. Ces participations sont comptabilisées à l'actif à la date d'acquisition et sont maintenues à une valeur comptable représentative de la juste valeur. Les variations de celle-ci sont comptabilisées en capitaux propres à l'exception des variations négatives constituant des preuves objectives de perte de valeur qui sont comptabilisées en résultat.

Juste valeur par le résultat. Imerys détient des actifs financiers non dérivés dans l'intention de réaliser un résultat de cession à court terme. Ces participations figurent à l'actif entre les dates d'achat et de vente et les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 12) selon les prix de marché publiés à la date de clôture. Cette catégorie inclut également les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture (note 24.4).

Prêts et créances. L'essentiel de la catégorie des prêts et créances correspond aux créances clients résultant des produits des activités ordinaires, ainsi qu'à la trésorerie, c'est-à-dire aux caisses et dépôts à vue et aux équivalents de trésorerie. Ces derniers sont des placements très liquides indexés sur un taux du marché monétaire et dont le montant est connu ou sujet à une incertitude négligeable. Dans l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent également le poste "Concours bancaires" présenté au passif.

Passifs financiers au coût amorti. Les emprunts (note 24.2) sont initialement évalués à la juste valeur du montant reçu, diminuée des coûts de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Groupe réalise des achats de matières premières et d'énergie pour ses propres besoins et non pour des opérations de négoce. En conséquence, ces contrats d'achat sont comptabilisés comme des dettes fournisseurs et non comme des dérivés. Les dettes fournisseurs et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Dérivés de couverture. Les dérivés de couverture (note 24.4) sont présentés séparément car le caractère dérogoire de la comptabilité de couverture exclut tout rattachement à l'une des catégories ci-dessus.

Analyse des instruments financiers par catégories

Les notes 11, 12, 21.1 et 24.1 présentent les produits, charges, actifs et passifs relatifs aux instruments financiers par catégories. La logique de classement des instruments financiers à l'actif (note 21.1) et au passif (note 24.1) s'applique de manière transversale à leurs variations en résultat (notes 11 et 12). Par exemple, les "Produits des activités ordinaires" sont rattachés au "Coût amorti" car leurs contreparties en "Créances clients" ou "Trésorerie et équivalents de trésorerie" relèvent de cette catégorie à l'actif. Par ailleurs, afin de permettre le rapprochement entre l'information présentée et les états financiers, ces notes comportent une colonne "Hors IAS 39" qui contient les éléments suivants :

- Actifs et passifs financiers hors IAS 39 : actifs et passifs d'avantages du personnel à court-terme (IAS 19), paiements en actions (IFRS 2), passifs de location financement (IAS 17) ;
- Actifs et passifs non financiers : immobilisations incorporelles (IAS 38), immobilisations corporelles (IAS 16), actifs miniers (IFRS 6), stocks (IAS 2), actifs et passifs d'impôts sur le résultat (IAS 12), charges constatées d'avance (IAS 38), provisions (IAS 37), actifs et passifs d'avantages du personnel à prestations définies (IAS 19), subventions (IAS 20).

Les tableaux ci-après présentent les produits et charges avant impôts sur le résultat comptabilisés en résultat et en capitaux propres par catégories d'instruments financiers. Les soldes des "Autres produits et charges financiers" sont analysés dans la [note 12](#).

Au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
Résultat opérationnel									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	4 114,9	-	-	(28,2)	-	4 086,7
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 314,5)	-	(6,4)	21,4	(1 299,5)
Charges externes	-	-	-	-	(1 117,8)	-	-	-	(1 117,8)
Autres produits et charges courants	-	-	-	34,5	(35,5)	-	(1,0)	25,8	23,8
Résultat financier									
Résultat des placements	-	9,5	-	-	-	-	-	-	9,5
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,0)	-	(57,6)	-	-	-	(58,6)
Autres produits et charges financiers	0,5	-	0,1	1,4	7,7	-	-	(16,1)	(6,4)
Capitaux propres									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	(36,5)	-	(36,5)
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	34,6	-	34,6
Total instruments financiers	0,5	9,5	(0,9)	4 150,8	(2 517,7)	0,0	(37,5)	-	-
dont pertes de valeur en résultat	-	-	-	(10,3)	-	-	-	(9,1)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	8,6	-	-	-	11,3	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Juste valeur			Total	Flux de trésorerie		Total
	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures		Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	
Résultat opérationnel							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	(28,2)	-	(28,2)
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(6,4)	-	(6,4)
Autres produits et charges courants	-	-	-	-	-	(1,0)	(1,0)
Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	(34,6)	(1,0)	(35,6)
Capitaux propres							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	(36,5)	-	(36,5)
Reclassement en résultat	-	-	-	-	34,6	-	34,6
Total instruments financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	(36,5)	(1,0)	(37,5)

Au 31 décembre 2014

(en millions d'euros)

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie		
Résultat opérationnel									
Produits des activités ordinaires	-	-	-	3 687,2	-	-	1,0	-	3 688,2
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(1 289,1)	-	(2,9)	92,6	(1 199,4)
Charges externes	-	-	-	-	(1 010,3)	-	-	-	(1 010,3)
Autres produits et charges courants	-	-	-	31,4	(25,8)	-	0,2	13,5	19,3
Résultat financier									
Résultat des placements	-	6,8	-	-	-	-	-	-	6,8
Charge d'endettement financier brut	-	-	1,6	-	(48,6)	-	-	-	(47,0)
Autres produits et charges financiers	0,2	-	(0,2)	2,6	3,0	-	-	(10,5)	(4,9)
Capitaux propres									
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	(12,8)	-	(12,8)
Reclassement en résultat	-	-	-	-	-	-	1,9	-	1,9
Total instruments financiers	0,2	6,8	1,4	3 721,2	(2 370,8)	0,0	(12,6)	-	-
dont pertes de valeur en résultat	-	-	-	(9,6)	-	-	-	(8,0)	-
dont reprises de pertes de valeur en résultat	-	-	-	5,3	-	-	-	8,4	-

Les colonnes "Dérivés de couverture / Juste valeur" et "Dérivés de couverture / Flux de trésorerie" du tableau ci-dessus s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	Juste valeur			Flux de trésorerie			Total
	Variation de juste valeur des éléments couverts	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	Total	Partie efficace des couvertures	Partie inefficace des couvertures	
Résultat opérationnel							
Produits des activités ordinaires	-	-	-	-	1,0	-	1,0
Matières premières et achats consommés	-	-	-	-	(2,9)	-	(2,9)
Autres produits et charges courants	-	-	-	-	-	0,2	0,2
Résultat	0,0	0,0	0,0	0,0	(1,9)	0,2	(1,7)
Capitaux propres							
Comptabilisation en capitaux propres	-	-	-	-	(12,8)	-	(12,8)
Reclassement en résultat	-	-	-	-	1,9	-	1,9
Total instruments financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	(12,8)	0,2	(12,6)

NOTE 12 RÉSULTAT FINANCIER

Le tableau ci-après analyse le résultat financier par catégories d'instruments financiers. Une description des catégories d'instruments financiers figure à la [note 11](#).

Au 31 décembre 2015

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total	
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Charge d'endettement financier net	0,0	9,5	(1,0)	0,0	(57,6)	0,0	0,0	0,0	(49,1)	
Résultat des placements	-	9,5	-	-	-	-	-	-	9,5	
Charge d'endettement financier brut	-	-	(1,0)	-	(57,6)	-	-	-	(58,6)	
Autres produits et charges financiers	0,5	0,0	0,1	1,4	7,7	0,0	0,0	(16,1)	(6,4)	
Dividendes	0,1	-	-	-	-	-	-	-	0,1	
Différences nettes de change	-	-	0,1	-	10,1	-	4,2	(1,1)	13,3	
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	(4,2)	-	(4,2)	
Produits et charges financiers des régimes d'avantages du personnel à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	(11,0)	(11,0)	
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,9)	(3,9)	
Autres produits et charges financiers	0,4	-	-	1,4	(2,4)	-	-	(0,1)	(0,7)	
Résultat financier	0,5	9,5	(0,9)	1,4	(49,9)	0,0	0,0	(16,1)	(55,5)	

Au 31 décembre 2014

	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur par le résultat		Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Dérivés de couverture		Hors IAS 39	Total	
		Non dérivés	Dérivés hors couverture			Juste valeur	Flux de trésorerie			
<i>(en millions d'euros)</i>										
Charge d'endettement financier net	0,0	6,8	1,4	0,0	(48,4)	0,0	0,0	0,0	(40,2)	
Résultat des placements	-	6,8	-	-	-	-	-	-	6,8	
Charge d'endettement financier brut	-	-	1,4	-	(48,4)	-	-	-	(47,0)	
Autres produits et charges financiers	0,2	0,0	0,0	2,6	2,8	0,0	0,0	(10,5)	(4,9)	
Différences nettes de change	-	-	(3,6)	-	6,1	-	0,4	0,2	3,1	
Charges et produits sur instruments dérivés	-	-	3,6	-	-	-	(0,4)	-	3,2	
Produits et charges financiers des régimes d'avantages du personnel à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	(7,6)	(7,6)	
Désactualisation des autres provisions	-	-	-	-	-	-	-	(3,1)	(3,1)	
Autres produits et charges financiers	0,2	-	-	2,6	(3,3)	-	-	-	(0,5)	
Résultat financier	0,2	6,8	1,4	2,6	(45,6)	0,0	0,0	(10,5)	(45,1)	

NOTE 13 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Méthode comptable

L'impôt exigible donne lieu à la comptabilisation d'un passif tant qu'il n'est pas payé et d'un actif quand l'impôt payé excède l'impôt exigible ou quand une perte fiscale peut être reportée en arrière. Des impôts différés actif et passif sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs, à l'exception principalement de celles relatives à la première comptabilisation du goodwill et, dans le cas des différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation, lorsque le Groupe est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Un impôt différé actif n'est comptabilisé au titre de différences temporelles déductibles, de pertes fiscales et de crédits d'impôts que s'il est probable qu'un bénéfice imposable futur permettra d'imputer ces éléments, ou s'il existe dans la même entité fiscale des différences temporelles imposables arrivant à échéance sur l'exercice où ces éléments restent récupérables. Les taux et règles fiscales utilisés sont les taux et règles adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et qui seront applicables sur l'exercice de renversement de la différence temporelle. Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation financière. Les impôts différés actif et passif sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par entité juridique ou groupe d'intégration fiscale. L'impôt exigible et/ou différé est comptabilisé dans le même niveau de résultat que celui de la base à laquelle il se rattache. Ce principe de rattachement de l'impôt à sa base s'applique également aux transactions directement comptabilisées en capitaux propres.

Périmètres d'intégration fiscale

Dans plusieurs pays, Imerys a mis en place des régimes d'intégration fiscale permettant notamment de compenser les profits et les pertes fiscales éventuelles au sein du Groupe intégré. En 2015, des intégrations fiscales existent notamment en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et en Italie.

Impôts sur le résultat payés

Le montant des impôts sur le résultat payés en 2015 s'élève à 92,7 millions d'euros (138,0 millions d'euros en 2014).

Pertes fiscales reportables

Des impôts différés actif sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables lorsque leur récupération est jugée probable et sur un horizon attendu de recouvrement n'excédant pas cinq ans. L'évaluation des impôts différés actif comptabilisés à ce titre tient compte des législations nationales limitant l'utilisation des reports déficitaires. Au 31 décembre 2015, ces impôts différés actif s'élèvent à 29,5 millions d'euros (23,0 millions d'euros au 31 décembre 2014). À l'inverse, les pertes fiscales et crédits d'impôt n'ayant pas donné lieu à prise en compte d'un impôt différé actif, car leur récupération est jugée incertaine, s'élèvent au 31 décembre 2015 à respectivement 209,2 millions d'euros (218,2 millions d'euros au 31 décembre 2014) et 29,3 millions d'euros (19,4 millions d'euros au 31 décembre 2014) dont respectivement 157,5 millions d'euros et 28,7 millions d'euros expirent après 2020 ou sont reportables sans limite de temps. Les impôts différés sont calculés en utilisant les taux applicables sur les exercices considérés selon la législation fiscale en vigueur dans chaque pays concerné.

Différences temporelles contrôlées par le Groupe

Aucun impôt différé passif n'est comptabilisé sur les différences temporelles imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres de participation lorsque Imerys est en mesure de contrôler la date de reversement de la différence temporelle et qu'il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Le Groupe estime que l'impôt différé passif non comptabilisé à ce titre au 31 décembre 2015 s'élève à 15,8 millions d'euros (17,9 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Impôts sur le résultat comptabilisés en résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Impôts exigibles et différés		
Impôts exigibles	(128,6)	(103,6)
Impôts exigibles de l'exercice	(127,0)	(107,8)
Ajustements d'impôts sur exercices antérieurs	(1,6)	4,2
Impôts différés	72,3	(13,8)
Impôts différés liés aux variations des différences temporelles	72,5	(13,9)
Impôts différés liés aux variations de taux d'imposition	(0,2)	0,1
Total	(56,3)	(117,4)
Impôts par niveau de résultat		
Impôts sur résultat opérationnel courant et financier	(140,5)	(131,5)
Impôts exigibles sur résultat opérationnel courant et financier	(142,0)	(114,3)
Impôts différés sur résultat opérationnel courant et financier	1,5	(17,2)
Impôts sur autres produits et charges opérationnels	84,2	14,1
Impôts exigibles sur autres produits et charges opérationnels	13,4	10,7
Impôts différés sur autres produits et charges opérationnels	70,8	3,4
Total	(56,3)	(117,4)

Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Gains et (pertes) actuariels et excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	(6,7)	20,9
Impôts sur le résultat des éléments non reclassables	(6,7)	20,9
Couvertures de flux de trésorerie	1,5	2,9
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	13,4	3,5
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	(11,9)	(0,6)
Réserve de conversion	9,2	13,5
Impôts sur le résultat comptabilisés en capitaux propres	9,2	13,5
Impôts sur le résultat reclassés en résultat	-	-
Impôts sur le résultat des éléments reclassables	10,7	16,4
Total	4,0	37,3

Preuve d'impôt hors éléments non récurrents

	2015	2014
Taux d'impôt légal en France	34,4 %	34,4 %
Différences de taux liées aux pays d'implantation	(6,4) %	(6,9) %
Europe	(3,9) %	(3,3) %
Amérique du Nord	(2,1) %	(3,2) %
Asie - Océanie	(0,9) %	(0,7) %
Autres pays	0,5 %	0,3 %
Différences permanentes	(1,5) %	(1,2) %
Contribution de 3,0 % sur le dividende d'Imerys SA	0,8 %	0,8 %
Effet des pertes fiscales	0,1 %	1,0 %
Impôts sur le résultat à taux et bases différents	1,6 %	1,8 %
Effet des participations mises en équivalence	(0,7) %	(0,3) %
Autres (crédits d'impôts, redressements et provisions fiscales, ajustements en bases et en taux des impôts différés, etc.)	0,8 %	(0,4) %
Taux effectif d'impôts sur résultat opérationnel courant et financier ⁽¹⁾	29,1 %	29,2 %

(1) 29,1 % = 140,5 millions d'euros (impôts sur le résultat opérationnel courant et résultat financier) / [538,1 millions d'euros (résultat opérationnel courant) - 55,5 millions d'euros (résultat financier)].

Preuve d'impôt avec éléments non récurrents

La preuve d'impôts avec éléments non récurrents étant présentée en pourcentages, la comptabilisation en 2015 de la perte de valeur de l'activité Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19) modifie fortement les valeurs des éléments en rapprochement.

	2015	2014
Taux d'impôt légal en France	34,4 %	34,4 %
Différences de taux liées aux pays d'implantation	11,3 %	(7,2) %
Europe	(11,9) %	(3,3) %
Amérique du Nord	25,7 %	(4,3) %
Asie - Océanie	(3,4) %	0,2 %
Autres pays	0,9 %	0,2 %
Différences permanentes	(6,0) %	(1,8) %
Contribution de 3,0 % sur le dividende d'Imerys SA	3,0 %	0,9 %
Effet des pertes fiscales	2,7 %	2,2 %
Impôts sur le résultat à taux et bases différents	(5,4) %	1,9 %
Effet des participations mises en équivalence	(2,2) %	(0,2) %
Autres (crédits d'impôts, redressements et provisions fiscales, ajustements en bases et en taux des impôts différés, etc.)	7,1 %	(0,1) %
Taux effectif d'impôts sur résultat opérationnel et financier ⁽¹⁾	44,9 %	30,1 %

(1) 44,9 % = 56,3 millions d'euros (impôts sur le résultat) / [180,9 millions d'euros (résultat opérationnel) - 55,5 millions d'euros (résultat financier)].

6

Variation des impôts différés

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2015	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	31/12/2015
Impôts différés actif	34,7	32,1	37,7	104,5
Impôts différés passif	(43,1)	40,2	(49,9)	(52,8)
Position fiscale latente nette	(8,4)	72,3	(12,2)	51,7

Au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2014	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	31/12/2014
Impôts différés actif	34,8	(33,7)	33,6	34,7
Impôts différés passif	(53,9)	19,9	(9,1)	(43,1)
Position fiscale latente nette	(19,1)	(13,8)	24,5	(8,4)

Analyse des impôts différés par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	Résultat	Périmètre, capitaux propres et autres	2015
Impôts différés actif	205,9	79,3	38,0	323,2
Provisions pour avantages du personnel	62,6	(0,7)	4,2	66,1
Autres provisions	28,3	1,0	7,6	36,9
Immobilisations incorporelles	4,4	32,1	1,5	38,0
Immobilisations corporelles	42,2	30,3	6,1	78,6
Immobilisations financières	(13,6)	4,7	(0,9)	(9,8)
Actifs et passifs courants	27,7	6,0	6,2	39,9
Pertes fiscales reportables	23,0	5,3	1,2	29,5
Autres	31,3	0,6	12,1	44,0
Impôts différés passif	(214,3)	(7,0)	(50,2)	(271,5)
Immobilisations incorporelles	(0,7)	(0,5)	(10,7)	(11,9)
Immobilisations corporelles	(174,5)	(9,0)	(32,8)	(216,3)
Immobilisations financières	(5,3)	(1,9)	(0,2)	(7,4)
Actifs et passifs courants	(2,8)	0,3	0,3	(2,2)
Autres	(31,0)	4,1	(6,8)	(33,7)
Position fiscale latente nette	(8,4)	72,3	(12,2)	51,7

NOTE 14 RÉSULTAT COURANT NET ET RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Résultat opérationnel courant	538,1	494,6
Résultat financier	(55,5)	(45,1)
Impôts sur résultat opérationnel courant et résultat financier	(140,4)	(131,5)
Intérêts sans contrôle	(0,7)	(1,7)
Résultat courant net, part du Groupe	341,5	316,3
Autres produits et charges opérationnels bruts	(357,2)	(59,8)
Impôts sur résultat	84,1	14,1
Résultat net des actifs destinés à être cédés	-	1,0
Résultat net, part du Groupe	68,4	271,6

NOTE 15 RÉSULTAT PAR ACTION

Méthode comptable

Imerys présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice, c'est-à-dire hors actions propres (note 22). Le résultat de base par action est décliné en un résultat de base courant net par action et un résultat de base net par action. Le résultat dilué par action simule l'effet dilutif des actions gratuites et options de souscription d'actions (note 8). Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires précédemment défini est ainsi augmenté de la moyenne, entre l'ouverture et la clôture de l'exercice, des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les options dilutives étaient exercées à la date de clôture. Le nombre d'actions dilutives est calculé par différence entre d'une part, le nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options et d'autre part, le nombre d'actions qui seraient émises au cours moyen de l'exercice pour une émission de même montant. Lors du calcul du montant de cette émission, chaque action résultant de l'exercice d'options est réputée émise au prix d'exercice de l'option augmenté de la juste valeur des services à rendre (note 8), tandis que chaque action gratuite est réputée émise à la seule juste valeur des services à rendre, son prix d'exercice étant nul.

L'excédent du nombre d'actions à émettre au titre des actions gratuites et options sur le nombre d'actions émises à des conditions de marché constitue le nombre d'actions dilutives. Les actions à émettre au titre des options ne sont toutefois prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que si les options sont dans la monnaie, c'est-à-dire que leur prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est inférieur au cours moyen annuel de l'action Imerys.

Résultat par action

Le nombre d'actions ordinaires potentielles considéré dans le calcul du résultat dilué par action exclut les options de souscription d'actions hors de la monnaie, c'est-à-dire celles dont le prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services à rendre est supérieur au cours moyen annuel de l'action Imerys (65,17 euros en 2015 et 61,06 euros en 2014). Les options potentiellement dilutives du plan de mai 2007 sont ainsi exclues du calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2015. Aucune opération significative n'a affecté le nombre d'actions ordinaires et d'actions ordinaires potentielles entre le 31 décembre 2015 et le 11 février 2016, date d'autorisation de publication des états financiers par le Conseil d'Administration.

(en millions d'euros)	2015	2014
Numérateur		
Résultat net, part du Groupe	68,4	271,6
Résultat courant net, part du Groupe	341,5	316,3
Dénominateur		
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat de base par action	79 275 846	76 134 904
Incidence de la conversion des options de souscription d'actions	1 179 193	1 151 247
Nombre moyen pondéré d'actions entrant dans le calcul du résultat dilué par action	80 455 039	77 286 151
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros)		
Résultat net de base par action	0,86	3,57
Résultat courant net de base par action	4,31	4,15
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros)		
Résultat net dilué par action	0,85	3,51
Résultat courant net dilué par action	4,24	4,09

■ NOTES SUR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Méthode comptable

Les actifs et passifs comptabilisés dans l'état de la situation financière consolidée sont regroupés par natures selon le principe d'importance relative et classés par ordre croissant de liquidité et d'exigibilité en distinguant les éléments non courants et courants, selon que leur réalisation ou exigibilité est à plus ou moins 12 mois après la date de clôture. Ils ne sont compensés ou incorporent

dans leur coût des produits et des charges qu'en application d'une norme ou interprétation. Une information comparative est fournie au titre de l'exercice N-1, l'information comparative au titre de l'exercice N-2 étant incorporée par référence ([section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence](#)).

NOTE 16 GOODWILL

Méthode comptable

Le goodwill est l'excédent du prix d'acquisition d'une activité et du montant des intérêts sans contrôle sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Le goodwill est comptabilisé à la date de prise de contrôle. Les coûts de transaction sont comptabilisés à mesure qu'ils sont encourus en résultat en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)). Tout excédent de l'actif net identifiable de l'activité acquise sur son prix d'acquisition (goodwill négatif) est crédité au résultat de l'acquéreur sur l'exercice d'acquisition en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)). L'évaluation du goodwill est finalisée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle. Le goodwill d'une activité à l'étranger est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'activité et converti selon les règles applicables à la conversion des états financiers des activités à l'étranger. Le goodwill n'est pas amortissable. Il est affecté aux Unités Génératrices de Trésorerie ([note 19](#)) qui bénéficient des synergies résultant de l'acquisition.

Le goodwill fait l'objet d'un premier test de perte de valeur avant la date de clôture de l'exercice d'acquisition, puis de tests annuels ou plus fréquents en cas d'indice de perte de valeur. Toute perte de valeur du goodwill est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels ([note 10](#)) et est irréversible.

Tableau de variation

Le goodwill comptabilisé lors des acquisitions représente principalement les perspectives de développement des activités acquises au sein d'Imerys. Les pertes de valeur du goodwill sont traitées dans la [note 19](#). Lorsqu'un goodwill subit une perte de valeur, celle-ci n'est maintenue dans l'état de la situation financière qu'en cas de dépréciation partielle, ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. En cas de perte de valeur totale, la valeur brute et la perte de valeur sont sorties de l'état de la situation financière et ne figurent plus dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	2015	2014
Valeur comptable à l'ouverture	1 106,8	1 060,5
Valeur brute	1 174,0	1 091,2
Pertes de valeur	(67,2)	(30,7)
Entrées de périmètre	616,2	20,3
Sorties de périmètre	(3,6)	-
Pertes de valeur	(118,8)	(30,1)
Différences de change	30,7	56,1
Valeur comptable à la clôture	1 631,3	1 106,8
Valeur brute	1 702,8	1 174,0
Pertes de valeur	(71,5)	(67,2)

Le tableau suivant analyse les lignes "Acquisitions de titres d'entités consolidées" de l'état des flux de trésorerie consolidés. En 2015, la variation des dettes sur acquisitions de titres correspond principalement à l'acquisition du groupe grec S&B pour + 34,4 millions d'euros et à la rémunération conditionnelle due au vendeur de l'activité Pyramax pour - 26,6 millions d'euros. En 2014, la variation des dettes sur acquisitions de titres correspondait principalement à la rémunération conditionnelle due au vendeur de l'activité Pyramax.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Trésorerie versée	(431,5)	(72,4)
Coût des titres acquis	(695,2)	(19,3)
Augmentations de capital en nature	248,8	-
Dettes sur acquisitions de titres	14,9	(53,1)
Trésorerie acquise	80,5	1,4
Total	(351,0)	(71,0)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la trésorerie acquise	(351,0)	(67,5)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	-	(3,5)
Entrées de périmètre de l'exercice - Règlement en trésorerie	(434,4)	(18,5)
Entrées de périmètre de l'exercice - Règlement en actions	(12,0)	-
Entrées de périmètre de l'exercice - Trésorerie acquise	80,5	1,4
Entrées de périmètre de l'exercice - Dette sur acquisitions de titres	44,0	-
Entrées de périmètre d'exercices antérieurs	(29,1)	(53,9)

Comptabilités d'acquisition finalisées en 2015

Imerys n'avait réalisé aucune acquisition significative en 2014. Ces acquisitions, réglées en trésorerie pour un montant de 15,0 millions d'euros génèrent un goodwill définitif de 13,2 millions d'euros.

Comptabilités d'acquisition provisoires au 31 décembre 2015

S&B. Le 26 février 2015, Imerys a acquis 100,00 % des droits de vote correspondant aux principales activités de minéraux industriels du groupe grec S&B, notamment dans la bentonite (liants pour la fonderie, revêtements d'étanchéité, adjuvants de forage et additifs fonctionnels), les fondants pour la coulée continue de l'acier, la wollastonite (additifs fonctionnels pour polymères et peintures) et la perlite (solutions minérales utilisées dans les matériaux de construction et l'horticulture). Ces activités ont été acquises auprès de la famille Kyriacopoulos et du fonds d'investissement Rhône Capital pour 623,8 millions d'euros, dont 339,8 millions d'euros réglés en trésorerie, 263,0 millions d'euros en actions Imerys et 21,0 millions d'euros à régler à titre d'un complément de prix lié aux performances. La trésorerie et les actions remises au vendeur lors de la prise de contrôle ont été financées respectivement par l'émission obligataire placée par Imerys en décembre 2014 et par l'émission de 3,7 millions d'actions Imerys dans le cadre d'une augmentation de capital réservée d'un montant de 248,8 millions d'euros. Au terme de cette transaction, l'intérêt de la famille Kyriacopoulos au capital d'Imerys SA s'élève à 4,70 % environ. L'évaluation à la juste valeur de la plupart des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle a été confiée à des experts indépendants. Au 31 décembre 2015, les réserves minières, les actifs incorporels et corporels, les stocks, l'emprunt obligataire à haut rendement (juste valeur de niveau 1), les avantages du personnel, les provisions et les actifs et passifs d'impôts sur le résultat ont été comptabilisés sur la base de rapports d'évaluation disponibles. Ceux-ci pourraient, le cas échéant, faire l'objet d'ajustements de finalisation jusqu'au 26 février 2016. Le goodwill qui résulte de l'écart entre l'actif net réestimé et la valeur de la participation ressort donc à un montant provisoire de 577,0 millions d'euros

au 31 décembre 2015. Depuis son acquisition, le groupe S&B a généré une contribution de 352,5 millions d'euros aux produits des activités ordinaires et de 19,6 millions d'euros de résultat net. Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2015, la contribution aux produits des activités ordinaires aurait été de 416,5 millions d'euros et de 22,4 millions d'euros au résultat net.

Solvay. Le 30 octobre 2015, Imerys a acquis 100,0 % des droits de vote correspondant aux quatre sites industriels européens (Allemagne, Autriche, France et Royaume-Uni) de l'activité PCC (Precipitated Calcium Carbonate) du groupe belge Solvay. Cette activité, leader sur le marché européen des produits fins et ultra-fins de PCC utilisés comme additifs fonctionnels, sert principalement les marchés de l'automobile (polymères), de la construction (peintures, enduits, joints) et des biens de consommation courante (alimentation et santé). Le prix d'acquisition s'élève à 29,0 millions d'euros, dont 27,6 millions d'euros ont été réglés en trésorerie à la date de prise de contrôle. L'évaluation à la juste valeur de la plupart des actifs et passifs identifiables à la date de prise de contrôle a été confiée à des experts indépendants. Au 31 décembre 2015, les avantages du personnel ont été comptabilisés sur la base de rapports d'évaluation définitifs. Les évaluations des actifs incorporels et corporels, des stocks, des provisions et des actifs et passifs d'impôts sur le résultat sont en cours. Dans l'attente des résultats, les postes correspondants ont été provisoirement maintenus à leurs valeurs historiques. Le goodwill qui résulte de l'écart entre cet actif net partiellement réestimé et la valeur de la participation ressort donc à un montant provisoire de 14,4 millions d'euros au 31 décembre 2015. Depuis son acquisition, l'activité PCC du groupe Solvay a généré une contribution de 8,3 millions d'euros aux produits des activités ordinaires et de - 0,2 millions d'euros de résultat net. Si l'acquisition avait été réalisée au 1^{er} janvier 2015, la contribution aux produits des activités ordinaires aurait été de 51,6 millions d'euros et de 0,0 million d'euros au résultat net.

Autres. Par ailleurs, le Groupe a réalisé d'autres acquisitions peu significatives en 2015. Ces acquisitions, réglées en trésorerie pour un montant de 42,3 millions d'euros génèrent un goodwill provisoire de 25,1 millions d'euros.

Les justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels des activités dont la comptabilité d'acquisition est provisoire au 31 décembre 2015 présentent les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	S&B	Solvay	Autres	Total
Participation du Groupe	623,8	29,0	42,4	695,2
Trésorerie remise au vendeur pour la prise de contrôle	339,8	29,0	42,4	411,2
Actions Imerys remises au vendeur	251,0	-	-	251,0
Actions Imerys à remettre au vendeur	12,0	-	-	12,0
Rémunération conditionnelle du vendeur	21,0	-	-	21,0
Participation des intérêts sans contrôle	0,8	-	0,2	1,0
Participation des actionnaires	624,6	29,0	42,6	696,2
Actif non courant	351,6	20,4	5,8	377,8
Immobilisations incorporelles	34,0	0,6	0,2	34,8
Immobilisations corporelles	229,3	18,9	5,4	253,6
Autres créances	46,3	-	-	46,3
Impôts différés actif	42,0	0,9	0,2	43,1
Actif courant	227,1	17,2	25,0	269,3
Stocks	62,0	9,5	17,0	88,5
Créances clients	65,1	6,4	6,2	77,7
Autres créances	18,6	1,7	0,8	21,1
Autres actifs financiers	1,3	-	0,1	1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	80,1	(0,4)	0,9	80,6
Passif non courant	(440,4)	(15,8)	(6,6)	(462,8)
Provisions pour avantages du personnel	(31,6)	(6,1)	(0,2)	(37,9)
Autres provisions	(43,1)	(1,7)	-	(44,8)
Emprunts et dettes financières	(318,2)	(6,6)	(6,1)	(330,9)
Autres dettes	(1,3)	-	-	(1,3)
Impôts différés passif	(46,2)	(1,4)	(0,3)	(47,9)
Passif courant	(90,7)	(7,2)	(6,7)	(104,6)
Autres provisions	(0,4)	-	-	(0,4)
Dettes fournisseurs	(40,7)	(3,2)	(4,8)	(48,7)
Impôts exigibles sur le résultat	(5,5)	-	-	(5,5)
Autres dettes	(24,4)	(3,0)	(1,3)	(28,7)
Emprunts et dettes financières	(19,7)	(1,0)	(0,5)	(21,2)
Concours bancaires	-	-	(0,1)	(0,1)
Actif net identifiable	47,6	14,6	17,5	79,7
Goodwill	577,0	14,4	25,1	616,5
Goodwill, part du Groupe	577,0	14,4	25,1	616,5

NOTE 17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles contrôlées par Imerys sont comptabilisées à l'actif sur leur durée d'utilité. Elles sont évaluées au coût d'acquisition diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les dépenses encourues par les équipes de recherche d'Imerys pour améliorer la qualité et les fonctionnalités des produits répondent en général à des demandes spécifiques de clients et sont donc immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Elles ne sont capitalisées que si elles correspondent à un procédé industriel nouveau ou amélioré, techniquement réalisable et porteur d'avantages économiques futurs. En l'absence de norme ou interprétation applicable, la Direction Générale considère les droits d'émission de gaz à effet de serre comme des immobilisations incorporelles. Imerys détient ces droits à la seule fin de justifier du volume de ses émissions et ne réalise pas de transactions de négoce telles que des achats ou ventes à terme. Les droits reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle et les droits acquis sur le marché sont comptabilisés au coût d'acquisition. Si à la date de clôture les droits détenus sont inférieurs aux émissions réelles, une provision est comptabilisée en résultat opérationnel courant pour la valeur des droits à acquérir, évalués à la valeur de marché (méthode du passif net). Les cessions ne portent que sur des droits excédentaires et sont comptabilisées en résultat opérationnel courant en tant que cessions d'actifs (note 9). Les méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles constituent une estimation de la Direction Générale.

Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations incorporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- logiciels : 1 à 5 ans ;
- marques, brevets et licences : 5 à 40 ans ;
- procédés industriels : maximum 10 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations incorporelles liées à l'activité minière telles que les forages payés d'avance et certains droits d'usage. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle. Les droits détenus pour justifier les émissions de gaz à effet de serre du Groupe ne sont pas amortissables.

Droits d'émission

Imerys est concerné, pour 17 sites en Europe et un site aux États-Unis, par des systèmes d'autorisations d'émission de gaz à effet de serre. En 2015, Imerys a utilisé 89,0 % des quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués aux sites éligibles en Europe (89,0 % en 2014). Les émissions réelles du Groupe étant inférieures au niveau autorisé, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2015.

Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Marques, brevets et licences	Procédés industriels et autres	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2014	9,9	4,1	58,6	72,6
Valeur brute	64,8	16,3	87,7	168,8
Amortissement et pertes de valeur	(54,9)	(12,2)	(29,1)	(96,2)
Entrées de périmètre	-	-	(0,1)	(0,1)
Acquisitions	2,3	0,3	5,7	8,3
Dotations aux amortissements	(4,4)	(1,3)	(2,1)	(7,8)
Pertes de valeur	-	-	(0,5)	(0,5)
Reclassements et autres	11,8	0,1	(22,4)	(10,5)
Différences de change	1,5	0,2	2,7	4,4
Valeur comptable au 31 décembre 2014	21,1	3,4	41,9	66,4
Valeur brute	84,6	18,5	63,7	166,8
Amortissement et pertes de valeur	(63,5)	(15,1)	(21,8)	(100,4)
Entrées de périmètre	0,3	24,5	10,0	34,8
Acquisitions	2,9	(0,1)	46,1	48,9
Cessions	(0,1)	-	-	(0,1)
Dotations aux amortissements	(6,3)	(1,6)	(5,7)	(13,6)
Pertes de valeur	(0,5)	-	(35,6)	(36,1)
Reclassements et autres	1,6	3,3	(3,5)	1,4
Différences de change	1,6	0,3	1,5	3,4
Valeur comptable au 31 décembre 2015	20,6	29,8	54,7	105,1
Valeur brute	84,3	48,1	123,6	256,0
Amortissement et pertes de valeur	(63,7)	(18,3)	(68,9)	(150,9)

NOTE 18 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Méthode comptable

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif si elles sont contrôlées en vertu d'un titre de propriété ou d'un contrat de location financement qui transfère les risques et avantages inhérents à la propriété. Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût d'acquisition ou de production. Le coût initial des immobilisations corporelles en location financement est le plus faible entre la juste valeur de l'actif et la valeur actualisée des paiements minimaux futurs. Le coût des immobilisations corporelles incorpore le coût des emprunts finançant leur construction ou production lorsqu'elles nécessitent une durée d'élaboration prolongée. Le coût des immobilisations corporelles est diminué, le cas échéant, du montant des subventions publiques finançant leur acquisition ou construction. Les dépenses d'entretien et de réparation sont immédiatement comptabilisées en charges en résultat opérationnel courant. Le coût des immobilisations corporelles intègre, notamment pour les installations industrielles satellites construites sur les terrains de clients, la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation ou démantèlement, lorsqu'une obligation actuelle existe (*note 23.2*). Les immobilisations corporelles sont ultérieurement évaluées au coût, diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles constituent une estimation de la Direction Générale.

Actifs miniers. En l'absence de norme ou interprétation spécifique applicable, la Direction Générale a défini les méthodes de comptabilisation et d'évaluation suivantes sur les actifs miniers. Les dépenses de prospection, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant. Les réserves minières constituent des immobilisations corporelles et sont initialement évaluées au coût d'acquisition hors tréfonds augmenté des dépenses encourues pour préciser le tonnage de minerai présent dans le gisement. Les travaux de découverte, c'est-à-dire de décapage de la partie superficielle du sol pour assurer l'accès au gisement, constituent un composant de l'actif de réserve minière. Leur évaluation initiale intègre leur coût de production et la valeur actualisée de l'obligation de réhabilitation résultant des dégradations causées par leur construction. Les réserves minières et les actifs de découverte forment le poste "Actifs miniers" du tableau de variation présenté ci-après. Les actifs miniers sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement et des éventuelles pertes de valeur cumulés. Les méthodes d'amortissement des actifs miniers constituent une estimation de la Direction Générale présentée ci-après. Les actifs miniers sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (*note 19*) comme les autres actifs du Groupe et sont soumis aux mêmes tests de perte de valeur.

Estimations

Dans le cadre de ses activités ordinaires, Imerys utilise des immobilisations corporelles dont l'amortissement représente la consommation. La Direction Générale estime que pour la plupart de ces actifs, la meilleure estimation de cette consommation est traduite par le mode linéaire sur les durées d'utilité suivantes, tenant compte le cas échéant des durées d'utilité des composants :

- immeubles : 10 à 50 ans ;
- constructions industrielles : 10 à 30 ans ;
- agencements et aménagements des immeubles et constructions : 5 à 15 ans ;
- matériels, outillages, installations et équipements : 5 à 20 ans ;
- véhicules : 2 à 5 ans.

En revanche, la Direction Générale considère que l'amortissement linéaire est impropre à traduire la consommation des immobilisations corporelles liées à l'activité minière telles que les réserves minières (460,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 379,9 millions d'euros au 31 décembre 2014) et les actifs de découverte (91,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 et 79,8 millions d'euros au 31 décembre 2014), ainsi que de certains actifs industriels d'utilisation discontinuée. Leur amortissement est donc estimé en unités de production sur la base de l'extraction réelle pour les actifs miniers ou, pour ces actifs industriels, d'unités de suivi opérationnel telles que la production ou les heures d'utilisation. Une réserve minière est amortie sur une quantité égale à l'inventaire géologique du gisement diminué d'abattements représentatifs de l'incertitude géologique propre aux ressources. Les actifs de découverte, qui constituent un composant de l'actif de réserve minière, sont amortis sur la quantité de réserve auxquels ils donnent spécifiquement accès. Le tréfonds, c'est-à-dire la surface d'un terrain hors gisement, n'est pas amorti car il n'est pas consommé par l'activité minière.

Locations d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles contrôlées en location financement figurent à l'actif pour un montant de 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2014). Il s'agit essentiellement de matériel de transport. Au 31 décembre 2015, la dette financière comptabilisée au titre des locations financement s'élève à 2,2 millions d'euros (2,4 millions d'euros au 31 décembre 2014), dont 0,4 million d'euros pour 2016, 0,7 million d'euros pour la période 2017 à 2020 et 1,1 million d'euros au-delà. Par ailleurs, le Groupe a recours à des contrats de location simple qui véhiculent le droit d'usage, mais non le contrôle d'immobilisations corporelles. Les éléments correspondants ne figurent donc pas à l'actif. Les redevances sont comptabilisées en résultat dans le poste "Locations simples" (*note 7*) et les engagements de paiement de loyers futurs constituent des engagements hors bilan (*note 28 - Engagements donnés*).

Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs miniers	Terrains et constructions	Installations techniques et matériels	Acomptes et immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2014	428,2	278,9	791,3	283,2	51,4	1 833,0
Valeur brute	699,2	493,9	2 813,0	285,3	207,4	4 498,8
Amortissement et pertes de valeur	(271,0)	(215,0)	(2 021,7)	(2,1)	(156,0)	(2 665,8)
Entrées de périmètre	(7,0)	5,0	0,6	4,5	-	3,1
Sorties de périmètre	-	-	(0,6)	-	(0,2)	(0,8)
Acquisitions	45,4	6,8	45,1	122,9	11,6	231,8
Cessions	(1,1)	(0,8)	(1,7)	(0,1)	(0,9)	(4,6)
Dotations aux amortissements	(48,5)	(13,5)	(127,8)	-	(14,6)	(204,4)
Pertes de valeur	-	(0,3)	(5,7)	(1,3)	(0,1)	(7,4)
Reprises de pertes de valeur	-	0,2	1,2	-	-	1,4
Reclassements et autres	24,5	14,5	261,8	(299,0)	7,7	9,5
Différences de change	30,1	13,8	52,0	14,4	2,9	113,2
Valeur comptable au 31 décembre 2014	471,6	304,6	1 016,2	124,6	57,8	1 974,8
Valeur brute	790,8	539,8	3 258,6	126,4	231,0	4 946,6
Amortissement et pertes de valeur	(319,2)	(235,2)	(2 242,4)	(1,8)	(173,2)	(2 971,8)
Entrées de périmètre	81,6	36,9	121,3	9,1	5,1	254,0
Sorties de périmètre	-	-	(2,3)	-	-	(2,3)
Acquisitions	53,8	4,3	28,7	134,5	4,0	225,3
Cessions	-	(0,7)	(1,4)	(0,7)	(0,4)	(3,2)
Dotations aux amortissements	(51,2)	(16,0)	(129,4)	-	(19,0)	(215,6)
Pertes de valeur	(4,8)	(19,0)	(90,3)	(0,9)	(4,0)	(119,0)
Reprises de pertes de valeur	-	0,1	2,0	-	-	2,1
Reclassements et autres	0,2	11,7	55,0	(83,1)	18,3	2,1
Différences de change	1,1	-	21,1	0,6	0,9	23,7
Valeur comptable au 31 décembre 2015	552,3	321,9	1 020,9	184,1	62,7	2 141,9
Valeur brute	891,3	598,1	3 573,5	186,7	276,9	5 526,5
Amortissement et pertes de valeur	(339,0)	(276,2)	(2 552,6)	(2,6)	(214,2)	(3 384,6)

NOTE 19 TESTS DE PERTE DE VALEUR

Méthode comptable

Un test de perte de valeur est réalisé tous les 12 mois sur toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) en fin d'exercice. Un test de perte de valeur consiste à rapprocher la valeur comptable de ces actifs de leur valeur recouvrable. Celle-ci est la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la valeur de cession. La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue des actifs et à terme, par leur cession. Outre ce test annuel, des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher immédiatement un test en cas d'évolution défavorable. Par ailleurs, chaque responsable d'activité, sous la supervision des contrôleurs des branches, s'assure qu'aucun actif individuel à l'intérieur d'une UGT ne présente de problème de perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel devient inférieure à sa valeur comptable. Toute augmentation de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel conduit à une reprise de la perte de valeur antérieurement comptabilisée dans la limite de la valeur comptable qui aurait été obtenue en l'absence de perte de valeur. Les pertes de valeur du goodwill sont irréversibles. Les définitions des UGT et des indices de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. La durée et le montant des flux de trésorerie prévisionnels ainsi que les taux d'actualisation intervenant dans le calcul de la valeur d'utilité des UGT constituent des estimations de la Direction Générale.

Jugements

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). La définition des UGT constitue un jugement de la Direction Générale reposant sur la réunion, au niveau du plus petit ensemble d'actifs possible, des trois critères suivants :

- un processus de production homogène en termes de portefeuille de minéraux, de procédés de transformation et d'applications ;
- un marché actif présentant des caractéristiques macro-économiques homogènes ; et
- un niveau de pouvoir opérationnel en termes de poursuite, restructuration ou arrêt d'activité minière, industrielle et / ou commerciale.

La validation de ces trois critères pour chaque UGT garantit l'indépendance de leurs flux de trésorerie respectifs. Les UGT sont directement issues de la structure d'analyse suivie chaque mois par la Direction Générale dans le cadre de son reporting de gestion. Tous les actifs du Groupe, y compris les actifs miniers et le goodwill, sont affectés aux UGT. Le regroupement des UGT forme les secteurs à présenter ([Information par secteurs](#)).

Indices de perte de valeur. Les événements déclencheurs d'un test de perte de valeur constituent des jugements de la Direction Générale. Il s'agit principalement des changements significatifs d'activité, de taux d'intérêts, de niveau technologique, de l'obsolescence et du niveau de rendement des actifs. L'évolution défavorable de l'un de ces indices nécessite la réalisation immédiate d'un test de perte de valeur, soit sur une UGT, soit sur un actif individuel.

Estimations

Valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif individuel est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité. En pratique, la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable que pour des actifs individuels et correspond alors à des prix de transactions récentes sur des cessions d'actifs similaires. La valeur d'utilité constitue la base d'évaluation la plus utilisée, tant pour les UGT que les actifs individuels.

Flux de trésorerie prévisionnels. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés pour estimer la valeur d'utilité sont issus du budget 2016 et du plan pour les années 2017 à 2018. Les hypothèses clés qui sous-tendent ces projections sont en premier lieu le niveau des volumes et dans une moindre mesure, le niveau des prix. Pour la valeur terminale, Imerys utilise le modèle de croissance perpétuelle de Gordon et Shapiro. Les flux de trésorerie retenus correspondent au cash flow libre opérationnel courant ([note 24.2 - Cash flow libre opérationnel courant](#)) ajusté de la "Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement" ([note 24.2 - Variation de la dette financière nette](#)).

Taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur d'utilité est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de groupes comparables à Imerys dans le secteur des minéraux industriels. Ce taux, de 6,75 % en 2015 (8,00 % en 2014) est ajusté selon les UGT ou actifs individuels testés d'une prime de risque pays-marché de 0 à + 200 points de base (- 50 à + 170 points de base en 2014). Le taux d'actualisation moyen après impôts sur le résultat s'élève à 6,96 % en 2015 (8,04 % en 2014). Les calculs après impôts sur le résultat sont identiques à ceux qui seraient réalisés avec des flux et des taux avant impôts sur le résultat, tel que requis par les normes applicables. Dans le tableau suivant, les taux moyens pondérés d'actualisation et de croissance perpétuelle entrant dans le calcul de la valeur d'utilité sont présentés par groupes d'UGT :

	2015		2014	
	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation	Taux de croissance perpétuelle
Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS)	6,83 %	1,89 %	7,89 %	1,94 %
Filtration & Additifs de Performance (F&PA)	7,01 %	2,00 %	8,43 %	2,00 %
Matériaux Céramiques (CM)	6,89 %	1,43 %	7,79 %	1,44 %
Minéraux de Haute Résistance (HRM)	7,21 %	2,00 %	8,44 %	2,00 %
Total	6,96 %	1,81 %	8,04 %	1,80 %

Parmi ces estimations, celles dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du Groupe sont les flux de trésorerie prévisionnels, le taux d'actualisation et le taux de croissance perpétuelle. Le tableau suivant présente les pertes de valeur par UGT qui seraient comptabilisées en cas de variations défavorables par rapport aux hypothèses retenues dans les états financiers au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	Variations défavorables
Flux de trésorerie prévisionnels	(5,0) %
Perte de valeur sur l'outil industriel de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (ESS)	(7,9)
Taux d'actualisation	+ 1,0 %
Perte de valeur sur l'outil industriel de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (ESS)	(33,7)
Taux de croissance perpétuelle	(1,0) %
Perte de valeur sur l'outil industriel de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (ESS)	(27,3)

Test annuel des UGT

La réalisation systématique de ce test annuel sur chacune des UGT est rendue obligatoire par la présence du goodwill dans toutes les UGT. En 2015, ce test nécessite la comptabilisation d'une perte de valeur de 251,4 millions d'euros sur l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière de la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS), dont 117,6 millions d'euros correspondent à l'intégralité du goodwill et 133,8 millions d'euros à une partie de l'outil de production industriel. En incluant les dépréciations de stocks évaluées par ailleurs à 22,1 millions d'euros, l'ensemble des pertes comptabilisées au titre de cette activité s'élève à 273,5 millions d'euros. Les perspectives de reprise de cette activité, qui étaient encore envisageables en début d'année,

se sont en effet éloignées au second semestre selon la plupart des observateurs de la filière pétrolière. Cette perte de valeur est comptabilisée en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10). Au 31 décembre 2015, la valeur recouvrable de l'UGT Solutions pour l'Exploitation Pétrolière est évaluée à 157,7 millions d'euros sur la base de sa valeur d'usage. En 2014, ce test avait nécessité la comptabilisation d'une perte de valeur de 30,1 millions d'euros sur le goodwill de l'UGT Zircon de la branche Minéraux de Haute Résistance. Dans le tableau suivant, la valeur comptable et la perte de valeur du goodwill comptabilisée sur l'exercice sont présentées par groupes d'UGT (ESS, F&PA, CM et HRM) :

	2015		2014	
	Valeur comptable	Perte de valeur de l'exercice	Valeur comptable	Perte de valeur de l'exercice
(en millions d'euros)				
Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS)	280,1	(117,6)	370,8	-
Filtration & Additifs de Performance (F&PA)	790,8	-	207,5	-
Matériaux Céramiques (CM)	277,9	(1,2)	254,6	-
Minéraux de Haute Résistance (HRM)	281,7	-	273,2	(30,1)
Goodwill des UGT	1 630,5	(118,8)	1 106,1	(30,1)
Holdings	0,8	-	0,7	-
Total	1 631,3	(118,8)	1 106,8	(30,1)

Tests des actifs individuels

Des indices de perte de valeur sont susceptibles de déclencher ce test en cas d'évolution défavorable, en plus du test réalisé sur les UGT. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre en 2015 s'élevaient à 21,3 millions d'euros, dont 9,5 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités, 3,4 millions d'euros dans la branche Filtration & Additifs de Performance, 7,3 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques et 1,1 million d'euros dans la branche Minéraux de Haute Résistance. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), affectent l'outil de production industriel de ces branches. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2015 s'élevaient à 2,1 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises ressortent

ainsi à 19,2 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10). En 2014, les tests des actifs individuels avaient nécessité la comptabilisation de pertes de valeur pour un montant de 7,9 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros dans la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités et 2,7 millions d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, comptabilisées en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10), affectaient l'outil de production industriel de ces branches. Les reprises de perte de valeur comptabilisées en 2014 s'élevaient à 1,4 million d'euros dans la branche Matériaux Céramiques. Ces pertes de valeur, nettes de reprises ressortaient ainsi à 6,5 millions d'euros comptabilisés en "Autres produits et charges opérationnels" (note 10).

NOTE 20 STOCKS

Méthode comptable

Les stocks sont comptabilisés en tant qu'actifs à la date à laquelle les risques, avantages et le contrôle sont transférés à Imerys. Lors de la vente, les stocks sont comptabilisés en charge en résultat opérationnel courant à la même date que le produit correspondant. Les stocks sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Lorsque la production est inférieure à la capacité normale, les charges fixes incorporables excluent

spécifiquement la quote-part correspondant à la sous-activité. Les stocks présentant des caractéristiques similaires sont évalués selon la même méthode. Les méthodes utilisées dans le Groupe sont le "Premier entré - Premier sorti" (FIFO : First-In, First-Out) et le coût unitaire moyen pondéré. Lorsque le coût de production n'est pas recouvrable, il est ramené à la valeur nette de réalisation selon les conditions existant à la date de clôture.

Valeur brute et dépréciation des stocks

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable	Valeur brute	Dépréciation	Valeur comptable
Matières premières	329,0	(27,4)	301,6	299,5	(13,2)	286,3
En-cours	78,4	(0,4)	78,0	75,1	(0,6)	74,5
Produits finis	323,5	(21,7)	301,8	276,6	(10,1)	266,5
Marchandises	59,1	(2,2)	56,9	44,7	(2,0)	42,7
Total	790,0	(51,7)	738,3	695,9	(25,9)	670,0

Au 31 décembre 2015, la dépréciation de 51,7 millions d'euros comprend notamment 22,1 millions d'euros au titre de la dépréciation des stocks de l'activité Solutions pour l'Exploitation Pétrolière (note 19).

NOTE 21 ACTIFS FINANCIERS

21.1 CATÉGORIES D'ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard de l'actif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur, dans la mesure où elles correspondent aux montants de trésorerie à recevoir.

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par le résultat				Dérivés de couverture				Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net dans une activité à l'étranger	Hors IAS 39	
Actif non courant									
Autres actifs financiers	3,2	-	-	21,6	-	-	-	6,8	31,6
Autres créances	-	-	-	31,3	-	-	-	2,2	33,5
Instruments dérivés actif	-	-	13,4	-	-	-	1,6	-	15,0
Actif courant									
Créances clients	-	-	-	578,1	-	-	-	-	578,1
Autres créances	-	-	-	103,9	-	-	-	119,7	223,6
Instruments dérivés actif	-	-	1,3	-	-	3,7	-	-	5,0
Autres actifs financiers	-	19,6	-	-	-	-	-	-	19,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	415,1	-	-	-	-	415,1
Total actifs financiers	3,2	19,6	14,7	1 150,0	0,0	3,7	1,6	-	-

Au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur par le résultat				Dérivés de couverture				Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Non dérivés	Dérivés hors couverture	Prêts et créances	Juste valeur	Flux de trésorerie	Investissement net dans une activité à l'étranger	Hors IAS 39	
Actif non courant									
Autres actifs financiers	3,4	-	-	15,8	-	-	-	6,8	26,0
Autres créances	-	-	-	33,5	-	-	-	4,3	37,8
Instruments dérivés actif	-	-	-	-	11,1	-	0,6	-	11,7
Actif courant									
Créances clients	-	-	-	538,8	-	-	-	-	538,8
Autres créances	-	-	-	100,4	-	-	-	79,9	180,3
Instruments dérivés actif	-	-	4,5	-	-	1,6	-	-	6,1
Autres actifs financiers	-	29,3	-	-	-	-	-	-	29,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	656,4	-	-	-	-	656,4
Total actifs financiers	3,4	29,3	4,5	1 344,9	11,1	1,6	0,6	-	-

21.2 CRÉANCES CLIENTS, AUTRES CRÉANCES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Méthode comptable

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les créances clients sont évaluées au coût amorti. Lorsque la survenance d'un événement de crédit rend la valeur comptable d'une créance client partiellement ou totalement irrécouvrable, elle est individuellement ramenée à sa valeur recouvrable au moyen d'une dépréciation selon les conditions existant à la date de clôture (*note 21.3*). Une créance cédée à un établissement bancaire à des fins de financement n'est décomptabilisée que si le contrat d'affacturage transfère également au factor l'ensemble des risques et avantages liés à la créance.

Tableau de variation

Au 31 décembre 2015, les autres actifs financiers non courants correspondent à des prêts aux coentreprises et entreprises associées pour 8,2 millions d'euros (7,9 millions d'euros au 31 décembre 2014), à des prêts et cautionnements pour 13,4 millions d'euros

(7,9 millions d'euros au 31 décembre 2014), aux actifs liés aux avantages du personnel pour 6,8 millions d'euros (6,8 millions d'euros au 31 décembre 2014) (*note 23.1*) et aux actifs financiers disponibles à la vente pour 3,2 millions d'euros (3,4 millions d'euros au 31 décembre 2014). L'essentiel des autres créances non courantes et des dépréciations correspondantes est constitué de créances fiscales hors impôts sur le résultat au Brésil. Les autres créances courantes correspondent également en majorité à des créances fiscales hors impôts sur le résultat. Par ailleurs, le Groupe a mis en œuvre en septembre 2009 un contrat d'affacturage sans recours pour une durée indéterminée. Ce contrat ayant pour objet de céder au factor les créances commerciales de certains clients ainsi que l'ensemble des risques et avantages qui y sont liés, y compris les risques de défaut et retard de paiement, ces créances sont déconsolidées. Au 31 décembre 2015, elles représentent un montant de 44,1 millions d'euros (45,7 millions d'euros au 31 décembre 2014).

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres créances courantes	Total
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2014	27,7	37,1	512,3	144,9	722,0
Valeur brute	37,0	83,8	533,4	146,7	800,9
Dépréciation	(9,3)	(46,7)	(21,1)	(1,8)	(78,9)
Variations de périmètre	1,8	-	2,5	(0,6)	3,7
Variation nette	(1,1)	(0,6)	17,1	50,0	65,4
Dépréciations	(2,3)	0,6	(12,3)	(0,4)	(14,4)
Autres	(0,1)	(0,1)	0,1	(18,8)	(18,9)
Différences de change	-	0,8	19,1	5,2	25,1
Valeur comptable au 31 décembre 2014	26,0	37,8	538,8	180,3	782,9
Valeur brute	36,7	84,0	564,8	182,3	867,8
Dépréciation	(10,7)	(46,2)	(26,0)	(2,0)	(84,9)
Variations de périmètre	(55,6)	-	76,6	21,0	42,0
Variation nette	64,9	2,5	(44,9)	27,2	49,7
Dépréciations	(0,5)	0,5	(1,1)	(0,4)	(1,5)
Autres	0,1	(1,0)	(0,5)	0,7	(0,7)
Différences de change	(3,3)	(6,2)	9,2	(5,2)	(5,5)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	31,6	33,6	578,1	223,6	866,9
Valeur brute	42,7	68,9	611,9	224,9	948,4
Dépréciation	(11,1)	(35,3)	(33,8)	(1,3)	(81,5)

21.3 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS FINANCIERS

Risque de crédit

Description du risque. Le risque de crédit est le risque qu'un débiteur d'Imerys ne rembourse pas sa dette à l'échéance fixée. Ce risque affecte principalement la catégorie des prêts et créances.

Gestion du risque. Le risque de crédit est suivi au niveau de chaque entité. Ce suivi s'appuie principalement sur l'analyse des créances échues et peut être complété par une étude de solvabilité plus approfondie. Les entités du Groupe peuvent être conduites à couvrir le risque de crédit par la souscription de contrats d'assurance-crédit ou l'obtention des garanties (*note 28 - Engagements reçus*). À la date de clôture, les prêts

et créances sont ramenés à leur valeur recouvrable par une dépréciation individuelle. Au 31 décembre 2015, l'exposition maximale d'Imerys au risque de crédit avant assurance-crédit et garanties, c'est-à-dire la valeur brute des créances nette de dépréciations, ressort à 863,7 millions d'euros (778,9 millions d'euros au 31 décembre 2014). Le tableau ci-après synthétise le total des dépréciations des prêts et créances (76,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 ; 78,4 millions d'euros au 31 décembre 2014) et des dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente (5,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 ; 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2014) :

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers non courants	Autres créances non courantes	Créances clients	Autres Créances courantes	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014	(9,3)	(46,7)	(21,1)	(1,8)	(78,9)
Variations de périmètre	-	-	(0,7)	-	(0,7)
Dotations	(4,1)	-	(15,5)	(0,8)	(20,4)
Utilisations	1,6	0,6	3,3	0,5	6,0
Autres	1,1	-	9,1	(0,2)	10,0
Différences de change	-	(0,1)	(1,1)	0,3	(0,9)
Solde au 31 décembre 2014	(10,7)	(46,2)	(26,0)	(2,0)	(84,9)
Variations de périmètre	-	-	(7,9)	-	(7,9)
Dotations	(0,6)	-	(9,5)	(0,4)	(10,5)
Utilisations	0,1	0,5	8,4	-	9,0
Autres	-	(0,7)	1,9	1,0	2,2
Différences de change	0,1	11,1	(0,7)	0,1	10,6
Solde au 31 décembre 2015	(11,1)	(35,3)	(33,8)	(1,3)	(81,5)

Les créances clients ne portent pas intérêt et ont en général une échéance de 30 à 90 jours. Certaines créances clients peuvent être échues sans être dépréciées, par exemple lorsqu'elles sont couvertes par un contrat d'assurance-crédit ou une garantie.

(en millions d'euros)	2015	2014
Créances clients échues non dépréciées	106,3	105,0
Depuis moins de 30 jours	53,8	65,0
Depuis 30 à 89 jours	24,6	23,4
Depuis 90 jours ou plus	27,9	16,6
Créances clients non échues et créances clients échues et dépréciées	471,8	433,8
Total	578,1	538,8

Risque de change transactionnel

Description du risque. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle. À l'actif, le risque de change transactionnel affecte principalement les créances clients.

Gestion du risque. À l'actif, le risque de change transactionnel est géré selon les mêmes principes que le risque de change transactionnel lié aux passifs financiers (*note 24.5 - Risque de change transactionnel*).

NOTE 22 CAPITAUX PROPRES

Principes de gestion du capital

La gestion du capital présente trois domaines principaux : les capitaux propres consolidés, les paiements en actions et les rachats d'actions. La gestion des capitaux propres consolidés a pour objectif de maintenir une structure financière stable afin de générer des dividendes pour les actionnaires au travers d'une croissance régulière et soutenue des résultats. Les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées à certains membres clés du personnel sont destinées à les fidéliser en vue d'atteindre cet objectif (note 8). Les rachats d'actions ont pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Imerys, de réaliser certains paiements en actions et de procéder aux annulations destinées à compenser l'impact dilutif pour les actionnaires des options de souscription d'actions exercées et des actions gratuites définitivement acquises.

Les capitaux propres consolidés correspondent au capital et primes d'Imerys SA ainsi qu'au résultat et réserves consolidés. Il n'existe pas d'instruments hybrides combinant des caractéristiques d'instruments de dettes et de capitaux propres. Au 31 décembre 2015 :

- les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 671,9 millions d'euros (2 470,5 millions d'euros au 31 décembre 2014) sur la base desquels le Conseil d'Administration propose un dividende par action de 1,75 euro (1,65 euro en 2014) ;

- les 1 459 672 options de souscription d'actions et 901 803 actions gratuites conditionnelles non exercées ou non acquises représentent 2,88 % du capital d'Imerys SA après dilution (4,14 % du capital après dilution au 31 décembre 2014) ;
- Imerys SA détient, au terme des transactions d'achat, de vente, d'annulation et de transfert de l'exercice, 229 423 titres Imerys (179 649 au 31 décembre 2014).

Le capital d'Imerys SA est soumis à plusieurs dispositions obligatoires du Code de commerce français. Ces dispositions n'ont pas de conséquence significative sur les états financiers. Toutefois, leur conformité fait l'objet de vérifications par les Commissaires aux comptes. Par ailleurs, une partie du financement du Groupe est assurée au moyen d'instruments de dettes dont les conditions d'émission imposent le respect de ratios, dont certains relatifs au montant des capitaux propres consolidés. Ces ratios ainsi que leurs montants à la date de clôture sont présentés dans la note 24.5 - *Risque de liquidité de l'emprunteur*.

Méthode comptable

Le rachat par Imerys SA de ses propres actions est comptabilisé au coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat dégagé lors d'une éventuelle cession ultérieure est directement comptabilisé en capitaux propres.

Activité de l'exercice

	2015			2014		
	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
<i>(nombre d'actions)</i>						
Nombre d'actions à l'ouverture	75 885 591	(179 649)	75 705 942	76 238 264	(120 137)	76 118 127
Augmentations de capital	4 686 900	-	4 686 900	565 642	-	565 642
Réductions de capital	(1 000 000)	1 000 000	0	(918 315)	918 315	0
Transactions sur actions propres	-	(1 049 774)	(1 049 774)	-	(977 827)	(977 827)
Nombre d'actions à la clôture	79 572 491	(229 423)	79 343 068	75 885 591	(179 649)	75 705 942

Le 26 février 2015, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 626 748 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 25 février 2015 de 313 374 options de souscription d'actions et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys. Lors de cette même séance, le Conseil d'Administration a, dans le cadre de la réalisation définitive de l'acquisition du groupe S&B, approuvé l'apport au profit d'Imerys, par la société S&B Minerals S.A., de 2 531 964 actions ordinaires de la société S&B Minerals Finance SCA. En rémunération de cet apport de titres, le Conseil d'Administration, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 dans sa dix-huitième résolution, a procédé à l'émission de 3 728 308 actions nouvelles au bénéfice de la société S&B Minerals S.A., absorbée le 26 février 2015 par la société de droit luxembourgeois Blue Crest Holding SA.

Le 15 décembre 2015, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 29 avril 2014 et 30 avril 2015, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, procédé à l'annulation de 1 000 000 actions propres, directement acquises sur le marché et affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital d'un montant nominal de 2 000 000 euros.

Le 7 janvier 2016, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2015, a constaté que le 31 décembre 2015 le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 1 290 436 euros suite à la levée entre le 26 février 2015 et le 31 décembre 2015, de 645 218 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2015 à 159 144 982 euros ; il était divisé en 79 572 491 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 43 239 547 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 122 812 038. Compte tenu des 229 423 actions propres détenues au 31 décembre 2015, le nombre total

de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 122 582 615. Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement. Le capital social n'a pas varié et le nombre de droits de vote n'a pas connu de variation significative, entre le 31 décembre 2015 et le 11 février 2016, date à laquelle les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

NOTE 23 PROVISIONS

23.1 PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

Imerys participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution d'avantages de retraite pour son personnel. Les avantages accordés prennent ainsi la forme, soit de régimes à cotisations définies dont le niveau futur n'est pas garanti par Imerys (*note 8*), soit de régimes à prestations définies dont Imerys garantit le niveau futur par les provisions analysées dans cette note.

(en millions d'euros)	2015	2014
Régimes de retraite	277,3	269,3
Régimes médicaux	19,3	17,2
Autres avantages à long terme	11,5	10,0
Indemnités de fin de contrat de travail	14,8	10,0
Total	322,9	306,5

Méthode comptable

Régimes à cotisations définies. Imerys participe, selon la réglementation et la pratique des entreprises de chaque pays, à la constitution d'avantages de retraite pour son personnel en versant, sur une base obligatoire ou facultative, des cotisations à des organismes extérieurs tels que des caisses de retraite, des compagnies d'assurance ou des établissements financiers. Ces régimes, dits à cotisations définies, n'offrent aucune garantie aux bénéficiaires sur le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les cotisations à ces régimes sont comptabilisées en "Charges de personnel" (*note 8*).

Régimes à prestations définies. À contrario, Imerys garantit aux bénéficiaires des régimes à prestations définies le niveau de l'avantage qui sera versé dans le futur. Les engagements correspondants sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées au moyen d'hypothèses actuarielles financières et démographiques. Celles-ci sont utilisées pour valoriser les droits acquis par les bénéficiaires sur la base d'une estimation du salaire de fin de carrière. Les provisions ou actifs comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement, diminuée de la juste valeur des actifs du régime, limitée le cas échéant par un plafonnement. Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les engagements et calculer le rendement normatif des actifs en résultat sont arrêtés par référence aux taux des emprunts obligataires émis par des sociétés notées AA (haute qualité) au sein des principaux indices iBoxx GBP Corporate AA et Citigroup

Bond Yield USD. Les hypothèses actuarielles constituent des estimations de la Direction Générale. Les cotisations aux fonds et paiements directs aux bénéficiaires sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*) à l'exception des cotisations et paiements liés aux restructurations qui sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et des cotisations aux régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisées en résultat financier (*note 12*). L'effet résultat de ces cotisations est neutralisé par des reprises de provisions comptabilisées dans chacun de ces trois niveaux de résultat. Les autres éléments de la variation des régimes postérieurs à l'emploi sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*), à l'exception des amendements, réductions et liquidations de régimes liés à une restructuration qui sont comptabilisés en autres produits et charges opérationnels (*note 10*) et de la désactualisation des engagements et du rendement normatif des actifs qui sont comptabilisés en résultat financier (*note 12*). Les frais administratifs sont comptabilisés en résultat opérationnel courant (*note 8*) à l'exception des frais administratifs des régimes fermés déficitaires à financement obligatoire qui sont comptabilisés en résultat financier (*note 12*). Les amendements, réductions et liquidations de régimes sont immédiatement comptabilisés en résultat. Les différences actuarielles et plafonnements des actifs des régimes postérieurs à l'emploi sont intégralement comptabilisés en capitaux propres, nets des frais de gestion des actifs, sans reclassement ultérieur en résultat.

Caractéristiques des régimes à prestations définies

Au 31 décembre 2015, l'engagement d'avantages du personnel à prestations définies d'Imerys s'élève à 1 530,0 millions d'euros (1 427,1 millions d'euros au 31 décembre 2014). Cet engagement est constitué d'indemnités de retraite, de prestations médicales

post-retraite et d'autres avantages pré-retraite tels que les médailles du travail. Les principaux engagements, dont les montants sont indiqués en valeurs négatives dans le tableau suivant, sont situés au Royaume-Uni et aux États-Unis :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015				2014			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Indemnités de retraite	(981,9)	(280,4)	(236,9)	(1 499,2)	(944,3)	(263,2)	(192,3)	(1 399,8)
Prestations médicales post-retraite	-	(12,0)	(7,3)	(19,3)	-	(9,2)	(8,0)	(17,2)
Autres avantages pré-retraite	-	-	(11,5)	(11,5)	-	-	(10,1)	(10,1)
Total	(981,9)	(292,4)	(255,7)	(1 530,0)	(944,3)	(272,4)	(210,4)	(1 427,1)

Au 31 décembre 2015, ces engagements concernent 26 668 bénéficiaires (26 501 bénéficiaires au 31 décembre 2014) constitués des membres du personnel qui acquièrent des droits en contrepartie des services rendus dans le Groupe (bénéficiaires actifs), des membres du personnel qui n'acquièrent plus de droits

en contrepartie des services rendus dans le Groupe ainsi que des anciens membres du personnel en activité à l'extérieur du Groupe (bénéficiaires différés) et des anciens membres du personnel retraités (bénéficiaires retraités). Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de ces bénéficiaires :

	2015				2014			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Effectifs								
Nombre de bénéficiaires actifs	700	1 523	12 853	15 076	827	1 511	12 709	15 047
Nombre de bénéficiaires différés	1 969	1 800	348	4 117	1 916	1 698	345	3 959
Nombre de bénéficiaires retraités	4 552	2 206	717	7 475	4 810	1 943	742	7 495
Total	7 221	5 529	13 918	26 668	7 553	5 152	13 796	26 501
Âge								
Âge moyen des bénéficiaires actifs	53	50	44	45	52	48	44	45
Âge moyen des bénéficiaires différés	54	51	50	53	53	52	50	52
Âge moyen des bénéficiaires retraités	75	64	74	71	74	63	73	71
Ancienneté								
Nombre d'années de service passé des actifs	26	19	16	17	25	17	16	16

Deux régimes représentent 73,2 % de l'engagement total du Groupe au 31 décembre 2015 (76,4 % au 31 décembre 2014). Il s'agit du régime britannique Imerys UK Pension Scheme (Imerys UK) et du régime américain Imerys USA Retirement Growth Account Plan (Imerys USA). Le tableau suivant présente leurs principales caractéristiques :

	2015		2014	
	Imerys UK	Imerys USA	Imerys UK	Imerys USA
Engagement par catégories de bénéficiaires (en millions d'euros)				
Bénéficiaires actifs	(177,1)	(45,3)	(200,0)	(52,5)
Bénéficiaires différés	(185,8)	(37,1)	(161,2)	(41,9)
Bénéficiaires retraités	(619,0)	(55,0)	(583,1)	(51,2)
Total	(981,9)	(137,4)	(944,3)	(145,6)
Âge				
Âge moyen des bénéficiaires actifs	53	52	52	51
Âge moyen des bénéficiaires différés	54	53	53	53
Âge moyen des bénéficiaires retraités	75	69	74	69
Éligibilité				
Date limite d'embauche	31/12/04	31/03/10	31/12/04	31/03/10
Âge de la retraite	65	65	65	65
Description de l'avantage				
Modalité de paiement	Rente ⁽¹⁾	Capital ⁽²⁾	Rente ⁽¹⁾	Capital ⁽²⁾
Revalorisation selon l'indice des prix à la consommation	Oui	Non	Oui	Non
Date de fin d'accumulation des droits	31/03/15	31/12/14	-	31/12/14
Cadre réglementaire				
Obligation de financement minimum par l'employeur	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾	Oui ⁽³⁾
Obligation de cotisation minimum par le bénéficiaire	Oui	Non	Oui	Non
Gouvernance				
Fiduciaires représentant l'employeur	Oui	Oui	Oui	Oui
Fiduciaires représentant les bénéficiaires	Oui	Non	Oui	Non
Fiduciaires indépendants	Oui	Non	Oui	Non
Responsabilité des fiduciaires				
Définition de la stratégie de placement	Oui	Oui	Oui	Oui
Négociation du refinancement des déficits avec l'employeur	Oui	-	Oui	-
Gestion administrative du paiement de l'avantage	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Rente calculée sur la base du nombre d'années de service rendues, du salaire annuel à la date de retraite et de la moyenne des trois derniers salaires annuels.

(2) Capital à taux d'intérêt garanti (Cash Balance Plan).

(3) L'employeur est tenu de financer chaque unité de service rendu à hauteur de 100 % sur la base d'une évaluation de financement.

Gestion des risques liés aux avantages du personnel

Description des risques. Le principal enjeu de la gestion financière des avantages du personnel réside dans la maîtrise du taux de financement des engagements, c'est-à-dire du rapport entre la valeur des actifs de couverture et la valeur des engagements. Ainsi, le taux de financement des engagements est susceptible d'être détérioré par une décorrélation entre l'évolution (notamment à la baisse) des actifs de couverture et l'évolution (notamment à la hausse) des engagements. La valeur des actifs de couverture peut être minorée par une dégradation de la juste valeur des placements. La valeur des engagements peut être majorée d'une part pour l'ensemble des régimes sous l'effet d'une baisse des taux d'actualisation et d'autre part pour les avantages versés sous forme de rentes viagères, soit du fait d'une hausse des taux d'inflation utilisés pour revaloriser les engagements de certains de ces régimes, soit du fait de l'allongement de la durée de vie des bénéficiaires.

Gestion des risques. La stratégie de maîtrise du taux de financement des engagements consiste en premier lieu à optimiser la valeur des actifs de couverture. Les politiques de placement ont ainsi pour objectif de délivrer un rendement régulier tout en prenant avantage d'opportunités présentant des niveaux de risque limités ou modérés. Le choix des placements est spécifique à chaque régime et sa détermination tient compte de la durée du régime et des contraintes réglementaires en matière de financement minimum. Au Royaume-Uni en particulier, Imerys applique depuis 2011 une stratégie spécifique de maîtrise du taux de financement des engagements consistant à définir le placement des actifs de couverture par adossement à l'engagement. Ce dispositif qualifié

de LDI (Liability Driven Investment) a pour objectif de maîtriser le taux de financement de l'obligation en corrélant les entrées et sorties de trésorerie sur la durée de l'engagement. En pratique, cette stratégie consiste à structurer le portefeuille d'actifs de couverture pour que les entrées de trésorerie générées par le rendement des placements neutralisent les sorties de trésorerie générées par le paiement des prestations. Dans le cadre de ce dispositif, la politique de couverture du risque d'augmentation de l'engagement lié à la baisse des taux d'actualisation et à la hausse des taux d'inflation couvre 79,0 % de la valeur de l'engagement au 31 décembre 2015 (79,0 % au 31 décembre 2014).

Financement des avantages du personnel

Imerys finance l'essentiel des avantages du personnel par des placements insaisissables par les tiers dans des sociétés fiduciaires ou des contrats d'assurance juridiquement distincts du Groupe. Ces placements qualifiés d'actifs du régime s'élèvent à 1 222,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (1 131,4 millions d'euros au 31 décembre 2014). Imerys détient également des droits à remboursement, c'est-à-dire des placements détenus en direct par le Groupe et qui s'élèvent à 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (6,0 millions d'euros au 31 décembre 2014). Le taux de financement des engagements ressort ainsi à 80,3 % au 31 décembre 2015 (79,7 % au 31 décembre 2014). Le déficit total ressort à 301,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (289,7 millions d'euros au 31 décembre 2014), ainsi que le montre le tableau suivant :

	2015				2014			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Engagements financés par actifs du régime	(981,9)	(278,1)	(124,0)	(1 384,0)	(944,3)	(260,5)	(91,8)	(1 296,6)
Engagements financés par droits à remboursement	-	-	(26,5)	(26,5)	-	-	(30,2)	(30,2)
Actifs du régime	935,8	213,5	73,2	1 222,5	877,9	191,3	62,2	1 131,4
Droits à remboursement	-	-	6,2	6,2	-	-	6,0	6,0
Excédent (déficit) des régimes financés	(46,1)	(64,6)	(71,1)	(181,8)	(66,4)	(69,2)	(53,8)	(189,4)
Engagements non financés	-	(14,3)	(105,2)	(119,5)	-	(11,9)	(88,4)	(100,3)
Excédent (déficit) total	(46,1)	(78,9)	(176,3)	(301,3)	(66,4)	(81,1)	(142,2)	(289,7)

Le tableau suivant présente les cotisations versées aux fonds par niveau de résultat en 2014 et 2015 ainsi qu'une estimation pour 2016. Les cotisations sont généralement comptabilisées en résultat opérationnel courant. Elles sont comptabilisées en autres produits et charges opérationnelles lorsqu'elles sont liées à une restructuration. Les cotisations comptabilisées en résultat financier sont destinées à combler le déficit de régimes fermés

(absence de services rendus) à financement obligatoire. À ce titre, chaque euro de service rendu avant la fermeture du régime a été financé par une cotisation de même montant en résultat opérationnel courant. Toutefois, la baisse des taux d'actualisation, la hausse des taux d'inflation et la dégradation de la juste valeur des placements a rompu cet équilibre initial, nécessitant l'appel de cotisations supplémentaires pour le restaurer.

	2016 (estimation)	2015	2014
<i>(en millions d'euros)</i>			
Cotisations en résultat opérationnel courant	(7,9)	(8,9)	(25,2)
Cotisations en autres produits et charges opérationnelles	-	(0,3)	(0,8)
Cotisations en résultat financier (régimes fermés)	(10,0)	(8,9)	(0,1)
Cotisations de l'employeur	(17,9)	(18,1)	(26,1)

Les actifs du régime sont essentiellement investis en placements dont les valeurs de marché sont cotées sur un marché actif :

	2015				2014			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Actifs cotés	100,0 %	100,0 %	68,0 %	98,1 %	95,1 %	100,0 %	18,9 %	91,7 %
Actions	42,5 %	47,3 %	8,2 %	41,2 %	41,6 %	67,1 %	9,6 %	44,1 %
Obligations	52,2 %	49,7 %	5,3 %	49,0 %	53,5 %	21,4 %	5,8 %	45,5 %
Immobilier	5,0 %	3,0 %	-	4,4 %	-	-	-	0,0 %
Monétaire	0,3 %	-	54,6 %	3,5 %	-	11,5 %	3,5 %	2,1 %
Actifs non cotés	0,0 %	0,0 %	32,0 %	1,9 %	4,9 %	0,0 %	81,1 %	8,3 %
Immobilier	-	-	-	0,0 %	4,9 %	-	-	3,8 %
Monétaire	-	-	32,0 %	1,9 %	-	-	81,1 %	4,5 %
Total	100,0 %							

Les actifs détenus par Imerys pour financer les avantages du personnel génèrent un intérêt réel de 63,4 millions d'euros en 2015 (146,6 millions d'euros en 2014), soit un taux de rendement réel de 5,5 % en 2015 (15,2 % en 2014), ainsi que présenté dans le tableau ci-dessous. Conformément aux textes en vigueur, ce rendement n'est crédité en résultat financier que pour une part

normative de 41,6 millions d'euros en 2015 (45,0 millions d'euros en 2014) calculée sur la base du taux sans risque utilisé pour actualiser les engagements. L'excédent du rendement réel au-delà du rendement normatif est crédité en capitaux propres pour 21,8 millions d'euros en 2015 (101,6 millions d'euros en 2014).

<i>(en millions d'euros)</i>	2015				2014			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Actifs à l'ouverture	877,9	191,3	68,2	1 137,4	745,1	183,7	71,1	999,9
Variations de périmètre	-	17,9	2,3	20,2	-	-	-	0,0
Cotisations	9,0	5,3	5,0	19,3	12,9	10,2	4,1	27,2
Paiement aux bénéficiaires	(49,7)	(34,9)	(5,5)	(90,1)	(62,6)	(43,5)	(9,9)	(116,0)
Différences de change	53,7	22,4	2,4	78,5	55,1	23,5	1,1	79,7
Rendement réel des actifs	44,9	11,5	7,0	63,4	127,4	17,4	1,8	146,6
Rendement normatif (résultat financier)	32,4	7,7	1,5	41,6	34,0	9,0	2,0	45,0
Ajustement au rendement réel (capitaux propres)	12,5	3,8	5,5	21,8	93,4	8,4	(0,2)	101,6
Actifs à la clôture	935,8	213,5	79,4	1 228,7	877,9	191,3	68,2	1 137,4
Taux de rendement réel	5,2 %	5,5 %	10,2 %	5,5 %	17,7 %	9,6 %	2,6 %	15,2 %

Estimations

Les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les régimes à prestations définies constituent des estimations de la Direction Générale. Les hypothèses ci-après sont pondérées des montants des obligations ou des actifs, selon l'élément auquel elles s'appliquent.

	2015				2014			
	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total	Royaume-Uni	États-Unis	Reste du monde	Total
Taux d'actualisation	3,60 %	4,00 %	1,70 %	3,40 %	3,50 %	3,50 %	2,40 %	3,30 %
Indice général des prix à la consommation	1,90 %	-	-	1,90 %	2,10 %	-	-	2,10 %
Taux d'augmentation des salaires	2,20 %	-	2,50 %	2,20 %	2,90 %	3,04 %	2,57 %	2,60 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	-	5,20 %	6,80 %	5,40 %	-	4,50 %	7,20 %	4,90 %
Duration (années)	15	10	13	14	14	11	12	13

Parmi ces estimations, le taux d'actualisation est celle dont la variation a l'incidence la plus significative sur les états financiers du Groupe. Le tableau suivant présente l'impact d'une variation raisonnablement possible des taux d'actualisation à la baisse (simulation basse) et à la hausse (simulation haute) autour de l'hypothèse retenue dans les états financiers au 31 décembre 2015 (réel 2015). L'impact de ces variations est mesuré sur trois

agrégats (engagement, intérêt net, coût des services rendus) dans les deux zones monétaires où sont situés les engagements les plus significatifs (Royaume-Uni et États-Unis). L'ampleur de la variation raisonnablement possible des taux d'actualisation est estimée à 50 points de base au regard de la variation moyenne pondérée des taux d'actualisation au Royaume-Uni et aux États-Unis sur les cinq derniers exercices.

(en millions d'euros)

	Simulation basse	Réel 2015	Simulation haute
Royaume-Uni			
Taux d'actualisation	3,1 %	3,6 %	4,1 %
Engagement à la date de clôture	(1 060,2)	(981,9)	(912,5)
Intérêt net en résultat de l'exercice ⁽¹⁾	(2,5)	(0,1)	2,7
Coût des services rendus en résultat de l'exercice ⁽²⁾	-	-	-
États-Unis			
Taux d'actualisation	3,5 %	4,0 %	4,5 %
Engagement à la date de clôture	(308,2)	(292,4)	(277,6)
Intérêt net en résultat de l'exercice ⁽¹⁾	(2,9)	(2,8)	(2,5)
Coût des services rendus en résultat de l'exercice	(1,4)	(1,3)	(1,3)

(1) Désactualisation de l'engagement, nette du rendement normatif des actifs.

(2) Jusqu'au 31 mars 2015. Régime fermé-gelé à partir du 1^{er} avril 2015.

Tableaux de variation

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements	Actifs	Actif (provision)
Solde au 1^{er} janvier 2015	(1 427,1)	1 137,4	(289,7)
Actifs du régime			0,8
Droits à remboursement			6,0
Provisions			(296,5)
Désactualisation	(50,9)	-	(50,9)
Coût des services rendus	(16,7)	-	(16,7)
Amendements au régime	2,5	-	2,5
Réductions	2,3	-	2,3
Liquidations	(1,4)	-	(1,4)
Rendement normatif des actifs du régime	-	41,5	41,5
Rendement normatif des droits à remboursement	-	0,1	0,1
Variations comptabilisées en résultat			(22,6)
Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif	-	21,8	21,8
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur			
▪ changements d'hypothèses démographiques	0,6	-	0,6
▪ changements d'hypothèses financières	15,9	-	15,9
▪ ajustements d'expérience	(6,3)	-	(6,3)
Variations comptabilisées en capitaux propres			32,0
Entrées de périmètre	(58,0)	20,2	(37,8)
Paiements récurrents	92,7	(84,9)	7,8
Paiements sur liquidations	10,6	(5,2)	5,4
Cotisations de l'employeur	-	18,1	18,1
Cotisations du personnel	(1,2)	1,2	0,0
Différences de change	(93,0)	78,5	(14,5)
Solde au 31 décembre 2015	(1 530,0)	1 228,7	(301,3)
Actifs du régime			0,6
Droits à remboursement			6,2
Provisions			(308,1)

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif (provision)
Résultat opérationnel courant	(9,3)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	9,3
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(18,6)
Autres produits et charges opérationnels	(2,3)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	1,5
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(3,8)
Résultat financier	(11,0)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel - Régimes fermés	7,2
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies - Régimes fermés	(8,9)
Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies	41,6
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(50,9)
Variations comptabilisées en résultat	(22,6)

Au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagements	Actifs	Actif (provision)
Solde au 1^{er} janvier 2014	(1 210,6)	999,9	(210,7)
Actifs du régime			0,9
Droits à remboursement			6,8
Provisions			(218,4)
Désactualisation	(52,6)	-	(52,6)
Coût des services rendus	(20,4)	-	(20,4)
Amendements au régime	10,1	-	10,1
Réductions	2,6	-	2,6
Liquidations	7,5	-	7,5
Gains et (pertes) actuariels des autres avantages du personnel	0,1	-	0,1
Rendement normatif des actifs du régime	-	44,8	44,8
Rendement normatif des droits à remboursement	-	0,2	0,2
Variations comptabilisées en résultat			(7,7)
Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif	-	81,1	81,1
Gains et (pertes) actuariels des avantages postérieurs à l'emploi sur			
▪ changements d'hypothèses démographiques	(17,2)	-	(17,2)
▪ changements d'hypothèses financières	(156,9)	-	(156,9)
▪ ajustements d'expérience	5,1	-	5,1
Variations comptabilisées en capitaux propres			(87,9)
Entrées de périmètre	(3,1)	-	(3,1)
Sorties de périmètre	0,2	-	0,2
Paiements récurrents	70,4	(64,5)	5,9
Paiements sur liquidations	31,0	(31,0)	0,0
Cotisations de l'employeur	-	26,1	26,1
Cotisations du personnel	(1,1)	1,1	0,0
Différences de change	(92,2)	79,7	(12,5)
Solde au 31 décembre 2014	(1 427,1)	1 137,4	(289,7)
Actifs du régime			0,8
Droits à remboursement			6,0
Provisions			(296,5)

La ligne "Variations comptabilisées en résultat" du tableau ci-dessus s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif (provision)
Résultat opérationnel courant	(1,6)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	29,5
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(31,1)
Autres produits et charges opérationnels	1,5
Variation nette des provisions pour avantages du personnel	2,3
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies	(0,8)
Résultat financier	(7,6)
Variation nette des provisions pour avantages du personnel - Régimes fermés	0,1
Cotisations aux régimes d'avantages du personnel à prestations définies - Régimes fermés	(0,1)
Rendement normatif des actifs des régimes à prestations définies	45,0
Désactualisation des provisions des régimes à prestations définies	(52,6)
Variations comptabilisées en résultat	(7,7)

Variations comptabilisées en capitaux propres

	2015				2014			
	Gains et (pertes) actuariels	Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	Plafonnement des actifs	Total	Gains et (pertes) actuariels	Excédent du rendement réel des actifs sur leur rendement normatif en résultat	Plafonnement des actifs	Total
<i>(en millions d'euros)</i>								
Solde à l'ouverture	(446,1)	190,0	2,3	(253,8)	(227,7)	75,9	2,2	(149,6)
Variations liées aux engagements	10,2	-	-	10,2	(189,5)	-	-	(189,5)
Variations liées aux actifs	-	21,8	-	21,8	-	101,6	-	101,6
Variations comptabilisées en capitaux propres	10,2	21,8	0,0	32,0	(189,5)	101,6	0,0	(87,9)
Sorties de périmètre	-	-	-	0,0	0,3	-	-	0,3
Différences de change	(37,5)	18,2	0,2	(19,1)	(29,2)	12,5	0,1	(16,6)
Solde à la clôture	(473,4)	230,0	2,5	(240,9)	(446,1)	190,0	2,3	(253,8)

23.2 AUTRES PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Autres provisions non courantes	304,2	258,4
Autres provisions courantes	19,2	24,3
Total	323,4	282,7

Méthode comptable

Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle va requérir un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. Les provisions sont comptabilisées en contrepartie du résultat, à l'exception des provisions pour démantèlement et de certaines provisions pour réhabilitation dont la contrepartie est incorporée dans le coût des actifs dont la construction a créé l'obligation. Ce traitement s'applique notamment à certaines installations industrielles et actifs de découverte miniers. L'évaluation des provisions correspond à la meilleure estimation du règlement nécessaire à l'extinction de l'obligation. Les provisions dont le règlement est prévu dans les 12 mois après la date de clôture ou dont le règlement peut survenir à tout instant ne sont pas actualisées. Les provisions dont le règlement est prévu à plus de 12 mois après la date de clôture sont actualisées. Ce traitement s'applique en particulier aux provisions constituées au titre d'obligations environnementales de remédier à des pollutions, d'obligations de démantèlement d'usines et d'obligation de réhabiliter les sites miniers au terme de leur exploitation. Les changements des provisions actualisées dus à une révision du montant de l'obligation, de son échéancier ou

de son taux d'actualisation sont comptabilisés en résultat ou, pour les provisions comptabilisées en contrepartie d'éléments d'actifs, en ajustement du coût de ces derniers. La désactualisation est comptabilisée au débit des autres produits et charges financiers (note 12). L'appréciation de la probabilité de règlement et du montant de l'obligation, de l'échéancier attendu des paiements futurs et des taux d'actualisation constituent des estimations de la Direction Générale.

Estimations

Probabilité de règlement et montant de l'obligation. Les probabilités de règlement et les montants des obligations sont estimés par la Direction Générale avec le concours de conseils externes pour les litiges et réclamations significatifs. Ceux-ci ont trait à des allégations de préjudices personnels ou financiers mettant en cause la responsabilité civile d'Imerys et l'éventuelle violation d'obligations contractuelles ou de dispositions réglementaires en matière sociale, immobilière ou environnementale.

Échéancier attendu des paiements futurs. Le tableau suivant présente la valeur actualisée des sorties futures de trésorerie destinées à éteindre les obligations du poste "Autres provisions" :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016 - 2020	2021 - 2030	2031 et +	Total
Garanties produits	27,4	-	-	27,4
Obligations environnementales et de démantèlement	26,8	10,6	25,6	63,0
Réhabilitation des sites miniers	37,2	61,2	21,9	120,3
Risques juridiques, sociaux et réglementaires	112,7	-	-	112,7
Autres provisions	204,1	71,8	47,5	323,4

Taux d'actualisation. Ces taux intègrent la valeur temps de l'argent et l'inflation monétaire à l'horizon des paiements futurs. Pour la principale provision actualisée (réhabilitation des sites miniers), les hypothèses des zones monétaires majeures sont les suivantes :

	2015			2014		
	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis
Valeur temps de l'argent	1,3 %	2,5 %	3,4 %	1,0 %	2,3 %	2,9 %
Inflation monétaire	0,3 %	0,2 %	0,7 %	0,1 %	0,5 %	0,7 %

Tableau de variation

<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties produits	Obligations environnementales et de démantèlement	Réhabilitation des sites miniers	Risques juridiques, sociaux et réglementaires	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014	26,4	48,2	92,1	90,9	257,6
Variations de périmètre	0,8	2,7	-	(11,5)	(8,0)
Dotations	5,6	3,7	6,6	54,8	70,7
Utilisations	(4,8)	(3,5)	(4,6)	(16,7)	(29,6)
Reprises non utilisées	(1,6)	(0,8)	-	(13,7)	(16,1)
Désactualisation financière	-	0,9	2,2	-	3,1
Reclassements et autres	(1,0)	(1,5)	(0,3)	(4,6)	(7,4)
Différences de change	0,1	3,0	5,2	4,1	12,4
Solde au 31 décembre 2014	25,5	52,7	101,2	103,3	282,7
Variations de périmètre	-	11,9	16,8	16,5	45,2
Dotations	6,5	2,6	(1,2)	35,3	43,2
Utilisations	(3,4)	(5,9)	(5,8)	(21,4)	(36,5)
Reprises non utilisées	(1,3)	(1,7)	-	(11,7)	(14,7)
Désactualisation financière	-	1,3	2,6	-	3,9
Reclassements et autres	-	-	-	(9,5)	(9,5)
Différences de change	0,1	2,1	6,7	0,2	9,1
Solde au 31 décembre 2015	27,4	63,0	120,3	112,7	323,4

NOTE 24 PASSIFS FINANCIERS

24.1 CATÉGORIES DE PASSIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-après permettent d'apprécier l'importance des instruments financiers au regard du passif consolidé. Les catégories utilisées pour présenter les valeurs comptables des instruments financiers sont expliquées à la *note 11*. Dans la mesure où elles correspondent aux montants de trésorerie exigibles, ces valeurs comptables sont représentatives de la juste valeur pour tous les instruments à l'exception des emprunts obligataires. Les tableaux ci-après sont complétés par une analyse des écarts entre valeur

comptable et juste valeur. Pour les emprunts obligataires cotés, la juste valeur constitue une donnée directement observable car elle correspond à la valeur de marché à la date de clôture (juste valeur de niveau 1). Pour les emprunts obligataires non cotés, la juste valeur incluant les coupons courus est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire une réévaluation des flux contractuels futurs actualisés (juste valeur de niveau 2).

Au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Passifs financiers au coût amorti		Dérivés hors couverture	Dérivés de couverture			Total
	Hors couverture	Investissement net dans une activité à l'étranger	Juste valeur par le résultat	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	
Passif non courant							
Emprunts et dettes financières	1 486,3	-	(1,6)	13,4	-	1,9	1 500,0
Autres dettes	33,2	-	-	-	-	9,2	42,4
Instruments dérivés passif	-	1,8	(0,1)	0,1	0,1	-	1,9
Passif courant							
Dettes fournisseurs	441,0	-	-	-	-	-	441,0
Autres dettes	114,7	-	-	-	-	200,9	315,6
Instruments dérivés passif	-	-	2,2	-	17,0	-	19,2
Emprunts et dettes financières	424,0	-	(0,6)	-	-	0,4	423,8
Concours bancaires	3,5	-	-	-	-	-	3,5
Total passifs financiers	2 502,7	1,8	(0,1)	13,5	17,1	-	-

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 89,7 millions d'euros :

Montant nominal en millions	Échéance	Cotation	Taux d'intérêt		Valeur		
			Nominal	Effectif	comptable	Juste valeur	Différence
7 000,0 JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	53,9	76,6	22,7
30,0 USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	28,1	30,9	2,8
500,0 EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,7	547,2	29,5
300,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	2,60 %	300,7	319,9	19,2
100,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	1,31 %	100,2	106,6	6,4
500,0 EUR	10/12/2024	Coté	2,00 %	2,13 %	500,7	509,8	9,1
Total au 31 décembre 2015 (en millions d'euros)					1 501,3	1 591,0	89,7

Au 31 décembre 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Passifs financiers au coût amorti		Dérivés hors couverture	Dérivés de couverture			Total
	Hors couverture	Investissement net dans une activité à l'étranger	Juste valeur par le résultat	Juste valeur	Flux de trésorerie	Hors IAS 39	
Passif non courant							
Emprunts et dettes financières	1 483,9	-	(2,7)	11,0	-	2,1	1 494,3
Autres dettes	4,1	-	-	-	-	7,6	11,7
Instruments dérivés passif	-	7,6	(0,1)	-	0,1	-	7,6
Passif courant							
Dettes fournisseurs	411,9	-	-	-	-	-	411,9
Autres dettes	119,2	-	-	-	-	188,5	307,7
Instruments dérivés passif	-	-	1,1	-	13,5	-	14,6
Emprunts et dettes financières	63,0	-	3,6	-	-	0,3	66,9
Concours bancaires	1,9	-	-	-	-	-	1,9
Total passifs financiers	2 084,0	7,6	1,9	11,0	13,6	-	-

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixes inclus en "Emprunts et dettes financières" est supérieure à la valeur comptable de 117,5 millions d'euros :

Montant nominal <i>en millions</i>	Échéance	Cotation	Taux d'intérêt		Valeur comptable	Juste valeur	Différence
			Nominal	Effectif			
7 000,0 JPY	16/09/2033	Non coté	3,40 %	3,47 %	48,7	68,3	19,7
30,0 USD	06/08/2018	Non coté	5,28 %	5,38 %	25,2	28,5	3,3
500,0 EUR	18/04/2017	Coté	5,00 %	5,09 %	517,7	567,4	49,7
300,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	2,60 %	300,7	324,3	23,5
100,0 EUR	26/11/2020	Coté	2,50 %	1,31 %	100,2	108,1	7,8
500,0 EUR	10/12/2024	Coté	2,00 %	2,13 %	500,6	514,0	13,4
Total au 31 décembre 2014 <i>(en millions d'euros)</i>					1 493,2	1 610,6	117,5

24.2 DETTE FINANCIÈRE

La dette financière nette est la position nette d'Imerys vis-à-vis du marché et des établissements financiers, c'est-à-dire le total des passifs de financement souscrits auprès du marché et des établissements financiers sous forme d'emprunts obligataires, de crédits bancaires, de crédits de locations financement et de concours bancaires, diminués de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants. Les découverts et excédents de trésorerie, compensés dans le calcul de la dette financière nette, sont présentés de manière distincte dans l'état de la situation financière, soit sous forme de découverts bancaires, soit sous forme de trésorerie, conformément aux accords signés entre Imerys et ses contreparties bancaires. La plupart de ces accords prévoient que les différents comptes ouverts auprès d'une contrepartie bancaire restent débiteurs ou créditeurs, sans compensation. Toutefois, il existe dans le Groupe des accords de compensation destinés à établir, sur un certain périmètre, une position unique vis-à-vis de certaines contreparties bancaires. Cette position unique est organisée par l'entité tête du périmètre de compensation, soit directement au moyen de son propre compte bancaire, soit indirectement au moyen d'un placement qu'elle réalise auprès de la contrepartie bancaire et que celle-ci restitue sous forme de prêts aux entités du périmètre. La compensation directe correspond à des accords en vigueur en Europe et aux États-Unis, tandis que la compensation indirecte est pratiquée en Chine.

La dette financière nette est utilisée dans le cadre de la gestion des ressources financières du Groupe. Cet indicateur intervient notamment dans le calcul de ratios financiers qu'Imerys est tenu de respecter dans le cadre d'accords de financement auprès des marchés financiers (*note 24.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur*).

La présente note analyse la variation de la dette financière nette en deux étapes : du résultat opérationnel courant au cash flow libre opérationnel courant ; et du cash flow libre opérationnel courant à la variation de la dette financière nette. Le tableau suivant présente le lien entre la dette financière nette et l'état de la situation financière consolidée en distinguant entre instruments financiers non dérivés et dérivés. Les instruments financiers dérivés inclus dans le calcul de la dette financière nette correspondent aux instruments de couverture de financement actif et passif car ils font partie des sorties futures de trésorerie de cet agrégat (*note 24.5 - Risque de liquidité de l'emprunteur*). Les instruments de couverture opérationnels (*note 24.4 - Instruments dérivés dans les états financiers*) ne sont pas inclus dans le calcul de la dette financière nette.

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2015	2014
Passifs financiers non dérivés		1 927,3	1 563,1
Emprunts et dettes financières non courants		1 500,0	1 494,3
Emprunts et dettes financières courants		423,8	66,9
Concours bancaires		3,5	1,9
Actifs financiers non dérivés		(434,7)	(685,7)
Autres actifs financiers		(19,6)	(29,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		(415,1)	(656,4)
Dérivés de couverture		(12,2)	(7,5)
Instruments de couverture de financement - passif	24.4	3,8	8,7
Instruments de couverture de financement - actif	24.4	(16,0)	(16,2)
Dette financière nette		1 480,4	869,9

Cash flow libre opérationnel courant

Le cash flow libre opérationnel courant est le flux de trésorerie résiduel provenant de l'activité opérationnelle courante et subsistant après décaissement des impôts sur le résultat opérationnel courant et des investissements opérationnels, encaissement des produits de cession d'actifs opérationnels et prise en compte des variations de trésorerie du besoin en fonds de roulement opérationnel.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Résultat opérationnel courant	538,1	494,6
Amortissements et pertes de valeur d'exploitation ⁽¹⁾	225,5	209,5
Variation nette des provisions d'exploitation	(17,5)	(27,5)
Quote-part des résultats nets des coentreprises et entreprises associées	(8,1)	(4,6)
Dividendes reçus des coentreprises et entreprises associées	7,4	1,8
Capacité d'autofinancement d'exploitation avant impôts (EBITDA courant)	745,4	673,8
Impôts notionnels sur le résultat opérationnel courant ⁽²⁾	(156,7)	(144,6)
Cash flow opérationnel courant net	588,7	529,2
Investissements payés ^{(3) & (4)}	(271,6)	(241,5)
Immobilisations incorporelles	(48,9)	(8,3)
Immobilisations corporelles	(174,4)	(188,9)
Actifs miniers de découverte ⁽⁵⁾	(50,9)	(42,8)
Dettes sur acquisitions	2,6	(1,5)
Valeur comptable des cessions courantes d'actifs	3,6	5,3
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	21,8	(48,9)
Stocks	6,1	(56,4)
Clients, avances et acomptes reçus	41,2	(15,0)
Fournisseurs, avances et acomptes versés	(25,5)	22,5
Cash flow libre opérationnel courant	342,5	244,1
<i>(1) Amortissement et pertes de valeur d'exploitation</i>	225,5	209,5
<i>Dotations nettes opérationnelles aux amortissements (Annexe 1 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	225,1	209,2
<i>Amortissements des locations financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	0,4	0,3
<i>(2) Taux effectif d'impôt sur le résultat courant</i>	29,1 %	29,2 %
<i>(3) Investissements payés</i>	(271,6)	(241,5)
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (Etat des flux de trésorerie consolidés)</i>	(271,6)	(241,4)
<i>Acquisitions en location financement (Annexe 3 de l'état des flux de trésorerie consolidés)</i>	-	(0,1)
<i>(4) Ratio de couverture des investissements comptabilisés</i>	121,6 %	114,6 %
<i>Le ratio de couverture des investissements comptabilisés est égal aux investissements payés (à l'exception des dettes sur acquisitions) divisé par les dotations aux amortissements</i>		
<i>Dotations aux amortissements d'immobilisations</i>	225,5	209,5
<i>(5) Actifs miniers de découverte</i>	(51,0)	(43,0)
<i>Actifs miniers de découverte - investissements</i>	(51,0)	(43,0)

Variation de la dette financière nette

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Cash flow libre opérationnel courant	342,5	244,1
Résultat financier	(55,5)	(45,1)
Pertes de valeur financières et désactualisation	7,5	10,9
Impôts sur résultat financier	16,2	13,2
Variation de la dette d'impôts sur le résultat	36,6	(36,6)
Variation des impôts différés sur le résultat opérationnel courant	(1,9)	17,1
Variation des autres postes du besoin en fonds de roulement	(13,8)	15,5
Charge de paiements en actions	7,3	9,5
Variation de juste valeur des instruments de couverture opérationnels	(0,7)	(1,0)
Variation des dividendes à recevoir des actifs financiers disponibles à la vente	0,2	(0,1)
Cash flow libre courant	338,4	227,5
Croissance externe	(950,5)	(72,3)
Acquisitions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette acquise	(950,1)	(68,8)
Acquisitions de titres d'entités consolidées auprès des intérêts sans contrôle	-	(3,5)
Acquisitions d'actifs financiers disponibles à la vente	(0,4)	-
Cessions	6,7	71,5
Cessions de titres d'entités consolidées sous déduction de la dette nette cédée	6,7	71,5
Coûts de transaction	(10,6)	10,4
Changements d'estimation de la rémunération conditionnelle du vendeur	(0,2)	7,4
Flux de trésorerie générés par les autres produits et charges opérationnels	(48,7)	(32,8)
Dividendes versés aux actionnaires et aux intérêts sans contrôle	(132,6)	(125,2)
Besoin de financement	(797,5)	86,5
Opérations sur capitaux propres	227,0	(42,5)
Variation nette des immobilisations financières	0,6	0,3
Flux de trésorerie des actifs destinés à être cédés	-	0,6
Variation de la dette financière nette	(569,9)	44,9

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Dette financière nette à l'ouverture	(869,9)	(885,4)
Variation de la dette financière nette	(569,9)	44,9
Incidence de la variation des taux de change	(40,6)	(29,4)
Dette financière nette à la clôture	(1 480,4)	(869,9)

24.3 AUTRES DETTES

(en millions d'euros)	2015	2014
Passif non courant		
Impôts exigibles sur le résultat	0,4	0,2
Dettes sur immobilisations	29,8	2,3
Dettes fiscales	0,1	0,5
Dettes sociales	6,3	5,9
Autres	5,8	2,8
Total	42,4	11,7
Passif courant		
Dettes sur immobilisations	63,9	72,0
Dettes fiscales	32,8	42,2
Dettes sociales	166,5	145,2
Autres	52,4	48,3
Total	315,6	307,7

Au 31 décembre 2015, les dettes sur immobilisations comprennent 33,0 millions d'euros relatifs à l'acquisition du groupe S&B (note 16), dont 29,0 millions d'euros en non courant (21,0 millions d'euros à régler à titre de complément de prix lié aux performances et 8,0 millions d'euros à régler en actions Imerys) et 4,0 millions d'euros en courant à régler en actions Imerys.

24.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Principes de gestion des instruments dérivés

L'utilisation d'instruments dérivés est encadrée par une politique définie et mise en œuvre par le Département Trésorerie du Groupe et présentée périodiquement au Conseil d'Administration. Conformément à cette politique, les instruments dérivés sont exclusivement utilisés pour couvrir des risques liés aux transactions opérationnelles (risques de change transactionnel et de prix énergétique), aux investissements à l'étranger (risque de conversion des états financiers) et aux financements (risques de change transactionnel et de taux d'intérêt). Imerys ne prend aucune position spéculative. Les instruments dérivés sont négociés de manière centralisée par le Département Trésorerie du Groupe sur des marchés de gré à gré avec des établissements bancaires de premier rang. Imerys interdit à ses entités de souscrire des instruments dérivés directement à l'extérieur du Groupe. L'application de cette politique aux risques de change (transactionnel et de conversion des états financiers), de taux d'intérêt et de prix énergétique est développée dans la note 24.5.

Méthode comptable

Les dérivés sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire de souscription du contrat de couverture et classés en actifs et passifs non courants et courants selon leur maturité et celle des transactions sous-jacentes. Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur et ultérieurement réévalués à chaque date de clôture par référence aux conditions de marché. La juste valeur incluant les coupons courus des dérivés est issue d'un modèle utilisant des données observables, c'est-à-dire des cotations à la date de clôture fournies par des tiers intervenant sur les marchés financiers (juste valeur de niveau 2). Ces valorisations sont ajustées du risque de crédit des contreparties et du risque de crédit propre d'Imerys. Ainsi, lorsque la valeur de marché du dérivé est positive (dérivé actif), sa juste valeur intègre la probabilité de défaut de la contrepartie (Credit Value Adjustment ou CVA). Lorsque la valeur

de marché du dérivé est négative (dérivé passif), sa juste valeur prend en compte la probabilité de défaut d'Imerys (Debit Value Adjustment ou DVA). Ces ajustements sont évalués à partir des spreads des obligations en circulation sur le marché secondaire, telles qu'é émises par Imerys et ses contreparties (juste valeur de niveau 2). Ces instruments ont pour finalité exclusive de couvrir des risques économiques auxquels le Groupe est exposé. Toutefois, seuls ceux qui satisfont les critères de la comptabilité de couverture font l'objet des traitements comptables décrits ci-après. Toute opération qualifiée de couverture est ainsi documentée par référence à la stratégie de couverture en identifiant le risque couvert, l'élément couvert, l'élément de couverture, la relation de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. L'évaluation de l'efficacité de couverture est mise à jour à chaque date de clôture. La comptabilisation des dérivés de couverture varie selon qu'ils sont désignés de couverture de juste valeur, de couverture de flux de trésorerie ou de couverture d'investissements nets dans des entités étrangères (notes 11, 12 et 24.5). Tout dérivé non éligible à la comptabilité de couverture est comptabilisé en résultat financier.

Couverture de juste valeur. Lorsque les variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé sont susceptibles d'affecter le résultat, ces variations peuvent être couvertes par une couverture de juste valeur. L'élément couvert et l'instrument de couverture sont réévalués symétriquement en contrepartie du résultat à chaque date de clôture. L'incidence en résultat est limitée à la part inefficace de la couverture (note 11).

Couverture de flux de trésorerie. Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations défavorables de flux de trésorerie liés à un actif ou passif comptabilisé ou une transaction future hautement probable, quand ces variations sont susceptibles

d'affecter le résultat. À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. Lorsque la transaction est comptabilisée, la part efficace en capitaux propres est reclassée en résultat simultanément à la comptabilisation de l'élément couvert (*note 11*). En cas de déqualification d'un dérivé, c'est-à-dire d'interruption de la comptabilité de couverture, la part efficace de la couverture antérieurement comptabilisée en capitaux propres est amortie en résultat opérationnel ou financier, selon la nature de l'élément couvert.

Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Les variations de change générées par les actifs nets détenus par le Groupe en monnaies étrangères peuvent faire l'objet d'une couverture (*note 24.5 - Risque de conversion des états financiers*). À chaque date de clôture, la part efficace de la couverture est comptabilisée en capitaux propres et la part inefficace en résultat. La part efficace en capitaux propres n'est reclassée en autres produits et charges opérationnels qu'en cas de perte de contrôle sur une activité consolidée ou de réduction d'intérêt dans une activité sous influence notable.

La part inefficace des instruments de couverture opérationnels est comptabilisée en résultat opérationnel courant. La part inefficace des instruments de couverture de financement est comptabilisée en résultat financier. Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont immédiatement comptabilisées en autres produits et charges financiers (*note 11*). Dans l'état des flux de trésorerie consolidés, les flux de trésorerie des dérivés sont présentés dans le même niveau que les flux de trésorerie des transactions sous-jacentes.

Instruments dérivés dans les états financiers

Actif et passif. Le tableau suivant présente les instruments dérivés comptabilisés à l'actif et au passif selon les risques couverts : risques de change, de taux d'intérêt, de prix énergétique et de conversion des états financiers. Le total de ce tableau distingue d'une part, les éléments non courants et courants et d'autre part, les instruments de couverture opérationnels (couverture du risque de change d'exploitation et du risque de prix énergétique) et de financement (couverture du risque de change de financement, du risque de taux d'intérêt et de conversion des états financiers).

	2015			2014		
	Actif	Passif	Net	Actif	Passif	Net
<i>(en millions d'euros)</i>						
Risque de change	4,6	11,5	(6,9)	6,1	9,7	(3,6)
Instruments dérivés fermes	2,5	10,8	(8,3)	5,5	9,4	(3,9)
Instruments dérivés optionnels	2,1	0,7	1,4	0,6	0,3	0,3
Risque de taux d'intérêt	13,5	0,1	13,4	11,0	0,0	11,0
Instruments dérivés fermes	13,5	-	13,5	11,0	-	11,0
Instruments dérivés optionnels	-	0,1	(0,1)	-	-	0,0
Risque de prix énergétique	0,4	7,7	(7,3)	0,0	4,9	(4,9)
Instruments dérivés fermes	-	-	0,0	-	-	0,0
Instruments dérivés optionnels	0,4	7,7	(7,3)	-	4,9	(4,9)
Risque de conversion des états financiers	1,5	1,8	(0,3)	0,7	7,6	(6,9)
Instruments dérivés fermes	1,5	1,8	(0,3)	0,7	7,6	(6,9)
Instruments dérivés optionnels	-	-	0,0	-	-	0,0
Total	20,0	21,1	(1,1)	17,8	22,2	(4,4)
Non courant	15,0	1,9	13,1	11,7	7,6	4,1
Courant	5,0	19,2	(14,2)	6,1	14,6	(8,5)
Instruments de couverture opérationnels	4,0	17,3	(13,3)	1,6	13,5	(11,9)
Instruments de couverture de financement	16,0	3,8	12,2	16,2	8,7	7,5

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucun droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ci-dessus et Imerys n'a l'intention, ni de régler le montant net, ni de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Toutefois, conformément aux accords-cadres en vigueur, tout défaut d'Imerys ou d'une de ses contreparties solderait leurs transactions en cours sur la base d'une position nette. Le total de toutes les positions qui seraient soldées en cas de défaut réduirait le total des instruments dérivés actif et passif de 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2015 (5,6 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Capitaux propres. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique,

Imerys détient des instruments dérivés destinés à couvrir certains achats et ventes futurs en monnaies étrangères, une partie de son financement à taux variable et une partie de ses consommations futures d'énergie aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces positions sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat. Le détail de ces reclassements en regard des produits et charges sous-jacents est présenté dans la *note 11*. Ces couvertures de flux de trésorerie sont replacées dans le contexte de la gestion des risques de change, de taux d'intérêt et de prix énergétique dans la *note 24.5*.

<i>(en millions d'euros)</i>	Risque de change	Risque de taux d'intérêt	Risque de prix énergétique	Total
Solde au 1^{er} janvier 2014	(5,1)	0,0	0,9	(4,2)
Comptabilisation en capitaux propres	(4,3)	-	(8,5)	(12,8)
Reclassement en résultat	(0,9)	-	2,8	1,9
Solde au 31 décembre 2014	(10,3)	0,0	(4,8)	(15,1)
Comptabilisation en capitaux propres	(26,6)	-	(9,9)	(36,5)
Reclassement en résultat	27,2	-	7,4	34,6
Solde au 31 décembre 2015	(9,7)	0,0	(7,3)	(17,0)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	(9,7)	-	(7,3)	(17,0)

24.5 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX PASSIFS FINANCIERS

Risque de change transactionnel

Description du risque. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel un flux de trésorerie libellé en monnaie étrangère est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable de sa contrepartie en monnaie fonctionnelle.

Gestion du risque. Imerys recommande à ses entités opérationnelles de réaliser, dans la mesure du possible, leurs transactions dans leurs monnaies fonctionnelles. Lorsque ce n'est pas possible, le risque de change transactionnel peut être ponctuellement couvert par des contrats de change à terme, des swaps de monnaies

étrangères et des options de change. Ces instruments sont utilisés en couverture de flux budgétaires hautement probables. Les couvertures correspondantes sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat. En 2015, la part efficace comptabilisée en capitaux propres puis reclassée en résultat est plus importante qu'en 2014, principalement du fait de la dépréciation du BRL.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Solde à l'ouverture	(10,3)	(5,1)
Comptabilisation en capitaux propres	(26,6)	(4,3)
Reclassement en résultat	27,2	(0,9)
Solde à la clôture	(9,7)	(10,3)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	(9,7)	(10,3)

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2015 au titre de transactions futures hautement probables d'achats et de ventes en monnaies étrangères. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2015 (note 26)

(réel 2015). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réel 2015	Simulation haute
Taux de change des monnaies étrangères	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	9,3	(9,7)	(2,4)
Part inefficace en résultat de l'exercice	(1,4)	1,4	(0,9)

Risque de taux d'intérêt

Description du risque. Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel le flux d'intérêt de la dette financière est susceptible d'être détérioré par une hausse des taux d'intérêt du marché.

Gestion du risque. L'objectif de gestion du risque de taux d'intérêt de la dette financière nette consiste à garantir son coût à moyen terme. La dette financière nette est connue au travers d'un reporting qui décrit la dette financière de chaque entité en précisant ses composantes et caractéristiques. Ce reporting, revu

mensuellement par la Direction Financière et trimestriellement par le Conseil d'Administration, permet de suivre la situation et, le cas échéant, d'adapter la politique de gestion. La politique de gestion est établie par le Département Trésorerie du Groupe et approuvée tous les ans par la Direction Financière et le Conseil d'Administration. Dans ce cadre, le Département Trésorerie du Groupe intervient auprès d'établissements bancaires de premier rang et utilise des prestataires d'information financière et de

cotation. Imerys a pour politique de se financer principalement en euro, ressource financière la plus accessible et à taux fixe. Les émissions obligataires à moyen terme à taux fixe sont transformées à taux variable au moyen de swaps de taux d'intérêt. Compte tenu de l'évolution anticipée en 2015 pour les taux d'intérêt, le Groupe a été amené à fixer le taux d'intérêt d'une partie de sa dette financière future sur des échéances diverses.

Imerys détient usuellement un certain nombre d'instruments dérivés destinés à couvrir une partie de son endettement à taux variable. Figurent parmi ces instruments des swaps de taux, des options - y compris des caps, des floors, des swaptions et des contrats à terme. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie. Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

(en millions d'euros)	2015	2014
Solde à l'ouverture	0,0	0,0
Comptabilisation en capitaux propres	0,0	0,0
Reclassement en résultat	0,0	0,0
Solde à la clôture	0,0	0,0
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	0,0	0,0

Par ailleurs, Imerys détient au 31 décembre 2015 un swap de taux d'intérêt destiné à couvrir l'exposition aux variations de juste valeur d'un emprunt. Cet instrument est qualifié de couverture de juste valeur. Il couvre le risque de variation du taux d'intérêt

sans risque et non le différentiel de taux correspondant au risque de crédit du Groupe. L'emprunt couvert et l'instrument dérivé présentent les mêmes caractéristiques.

Monnaie	Montant notionnel (en millions)	Taux fixe reçu	Taux variable payé
JPY	7 000	2,39 %	Libor Yen 6 mois

Le tableau ci-après présente une répartition de la dette financière nette entre taux fixe et taux variable par monnaie au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Dette à taux fixe	1 419,2	28,1	0,2	0,0	1 447,5
Dette à taux fixe à l'émission	1 419,2	28,1	53,6	-	1 500,9
Swap taux fixe en taux variable	-	-	(53,4)	-	(53,4)
Dette à taux variable	70,5	286,9	30,3	(354,8)	32,9
Dette à taux variable à l'émission	344,4	23,9	0,6	41,8	410,7
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(101,5)	(64,1)	(15,7)	(249,9)	(431,2)
Swap taux fixe en taux variable	-	-	53,4	-	53,4
Swap de change	(172,4)	327,1	(8,0)	(146,7)	0,0
Dette financière nette au 31 décembre 2015	1 489,7	315,0	30,5	(354,8)	1 480,4

Le tableau ci-après présente une répartition des transactions de couverture de taux par monnaie étrangère au 31 décembre 2015 :

(en millions d'euros)	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Positions à taux variable avant couvertures	70,5	286,9	30,3	(354,7)	33,0
Couvertures à taux fixes	-	-	-	-	-
Swap au taux moyen de	-	-	-	-	-
Couvertures à taux capés	-	-	-	-	-
Cap au taux moyen de	-	-	-	-	-
Positions à taux variable après couvertures	70,5	286,9	30,3	(354,7)	33,0

Le tableau ci-après présente une évolution des transactions de couverture de taux au 31 décembre 2015 et au-delà par échéance :

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2016 - 2020	2021 et +
Position totale avant couvertures	33,0	33,0	33,0
Couvertures à taux fixes	-	-	-
Swap au taux moyen de	-	-	-
Couvertures à taux capés	-	-	-
Cap au taux moyen de	-	-	-
Position totale après couvertures	33,0	33,0	33,0

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la dette financière nette après instruments dérivés de taux d'intérêt au 31 décembre 2015. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux d'intérêt 2015 (réel 2015). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les

capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réel 2015	Simulation haute
Taux d'intérêt	(0,5) %	-	0,5 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	-	-	-
Part inefficace en résultat de l'exercice	0,2	-	0,1

Risque de prix énergétique

Description du risque. Le risque de prix énergétique est le risque par lequel le flux de trésorerie exigible au titre d'un achat d'énergie est susceptible d'être détérioré par une hausse de son prix de marché. Imerys est exposé au risque de prix des énergies entrant dans le cycle de production de ses activités, principalement le gaz naturel, l'électricité et le charbon dans une moindre mesure.

Gestion du risque. Face au risque de prix énergétique, Imerys est diversifié en termes d'implantations géographiques et de sources d'approvisionnement. Le Groupe s'efforce de répercuter la hausse de l'énergie dans le prix de vente de ses produits. Par ailleurs, la gestion du risque de prix du gaz naturel, tant en Europe qu'aux États-Unis, est centralisée, le Département Trésorerie du Groupe étant chargé de mettre en œuvre le cadre et les moyens

nécessaires à l'application d'une politique commune de gestion incluant notamment le recours approprié aux instruments financiers disponibles sur ces marchés. Depuis 2006, le Groupe a renforcé ses programmes de recherche de sources d'énergie alternatives ainsi que ses projets de réduction de consommation d'énergie sous la supervision d'un Responsable Énergie Groupe. Depuis 2008, des responsables énergie sont désignés dans l'ensemble du Groupe. Le risque de prix énergétique est couvert par des contrats à terme ainsi que par des instruments optionnels. Ces instruments sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau suivant présente les montants avant impôts sur le résultat comptabilisés à ce titre en capitaux propres ainsi que les reclassements en résultat.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	2014
Solde à l'ouverture	(4,8)	0,9
Comptabilisation en capitaux propres	(9,9)	(8,5)
Reclassement en résultat	7,4	2,8
Solde à la clôture	(7,3)	(4,8)
dont reclassement en résultat attendu dans les 12 mois	(7,3)	(4,8)

Le tableau ci-dessous résume les principales positions prises au 31 décembre 2015 en couverture du risque de prix énergétique.

	Montants notionnels nets <i>(en MWh)</i>	Échéances
Position sous-jacente	6 050 444	< 24 mois
Opérations de gestion	2 137 312	< 24 mois

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des prix du gaz naturel et du Brent sur le portefeuille d'instruments dérivés détenus au 31 décembre 2015 au titre de transactions futures hautement probables d'achats de gaz naturel et de Brent. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des prix du gaz naturel et du Brent

2015 (réel 2015). L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

(en millions d'euros)	Simulation basse	Réel 2015	Simulation haute
Prix du gaz naturel et du Brent	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	(3,9)	(7,3)	3,9
Part inefficace en résultat de l'exercice	-	-	-

Risque de liquidité de l'emprunteur

Description du risque. Le risque de liquidité de l'emprunteur est le risque par lequel Imerys ne serait pas en mesure d'honorer les échéances de remboursement de ses passifs financiers. L'échéancier à l'émission au 31 décembre 2015 présenté ci-après permet d'apprécier l'exposition du Groupe à ce risque.

(en millions d'euros)	2016		2017 - 2021		2022 et +		Total
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	
Passifs financiers non dérivés	415,2	48,4	935,4	127,0	553,4	51,8	2 131,2
Eurobond / EMTN	3,0	45,1	900,0	115,0	500,0	30,0	1 593,1
Placements privés	-	3,3	27,6	12,0	53,4	21,8	118,1
Emissions de billets de trésorerie	347,6	-	-	-	-	-	347,6
Lignes bilatérales	-	-	-	-	-	-	0,0
Facilités à moins d'un an	64,6	-	7,8	-	-	-	72,4
Dérivés de couverture	(12,2)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(12,2)
Instruments de couverture de financement - passif	3,8	-	-	-	-	-	3,8
Instruments de couverture de financement - actif	(16,0)	-	-	-	-	-	(16,0)
Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière brute	403,0	48,4	935,4	127,0	553,4	51,8	2 119,0
Passifs financiers non dérivés	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5
Concours bancaires	3,5	-	-	-	-	-	3,5
Actifs financiers non dérivés	(434,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(434,7)
Autres actifs financiers courants	(19,6)	-	-	-	-	-	(19,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(415,1)	-	-	-	-	-	(415,1)
Sorties futures de trésorerie au titre de la dette financière nette	(28,2)	48,4	935,4	127,0	553,4	51,8	1 687,8
dont éléments comptabilisés au 31 décembre 2015 (dette financière nette)	(28,2)	19,8	935,4	-	553,4	-	1 480,4
Passifs financiers non dérivés	756,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	756,7
Dettes fournisseurs	441,0	-	-	-	-	-	441,0
Autres dettes	315,7	-	-	-	-	-	315,7
Dérivés de couverture	13,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	13,3
Instruments de couverture opérationnels - passif	17,3	-	-	-	-	-	17,3
Instruments de couverture opérationnels - actif	(4,0)	-	-	-	-	-	(4,0)
Sorties futures de trésorerie	741,8	48,4	935,4	127,0	553,4	51,8	2 457,8

Par ailleurs, une grande part de la dette à taux fixe à l'émission étant swapée en taux variable, l'échéancier de la dette financière nette après swap de taux s'établit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2017 - 2021	2022 et +	Total
Dette à taux fixe	20,0	927,6	500,0	1 447,6
Dette à taux fixe à l'émission	20,0	927,6	553,4	1 501,0
Swap taux fixe en taux variable	-	-	(53,4)	(53,4)
Dette à taux variable	(28,4)	7,8	53,4	32,8
Dette à taux variable à l'émission	402,8	7,8	-	410,6
Trésorerie nette et autres actifs financiers courants	(431,2)	-	-	(431,2)
Swap taux fixe en taux variable	-	-	53,4	53,4
Dette financière nette	(8,4)	935,4	553,4	1 480,4

Gestion du risque. Imerys est tenu de respecter, pour une partie de ses financements, plusieurs ratios financiers. Les principaux termes et conditions restrictifs attachés à certaines lignes bilatérales et à une partie des émissions obligataires sous placements privés sont les suivants :

- objectifs assignés : financement des besoins généraux d'Imerys ;
- obligations en termes de respect de ratios financiers :
 - le ratio dette financière nette consolidée / capitaux propres consolidés doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 1,50 ou 1,60 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2015, le ratio s'établit à 0,55 (0,35 au 31 décembre 2014) ;
 - le ratio dette financière nette consolidée / EBITDA consolidé des 12 derniers mois doit, suivant les contrats de financement concernés, être inférieur ou égal à 3,75 à chaque clôture semestrielle ou annuelle des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2015, le ratio s'établit à 1,99 (1,29 au 31 décembre 2014) ;
- absence de toute sûreté réelle au bénéfice des prêteurs.

Le non-respect des obligations précitées au titre d'un des contrats de financement concernés pourrait entraîner l'annulation de son montant disponible et, à la demande du ou des prêteurs concernés, l'exigibilité immédiate du montant de la dette financière correspondante. À deux seules exceptions, les contrats de financement du Groupe ne prévoient pas de défaut croisé entre eux en cas de non-respect d'un ratio financier obligatoire applicable à l'un de ces contrats. Au 31 décembre 2015, Imerys dispose d'une notation long terme Baa2 perspective Stable délivrée par Moody's (Baa2 perspective Stable au 31 décembre 2014).

Le 5 juin 2015, Imerys a mis à jour son programme Euro Medium Term Notes (EMTN) auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg). Le montant du programme s'élève à 1,0 milliard d'euros et autorise l'émission de titres assimilables

à des obligations ordinaires d'une durée d'un mois à trente ans. Au 31 décembre 2015, l'encours des titres émis s'élève à 953,4 millions d'euros (948,2 millions d'euros au 31 décembre 2014). Imerys dispose également d'un programme de billets de trésorerie d'un plafond de 800,0 millions d'euros (800,0 millions d'euros au 31 décembre 2014) noté P-2 par Moody's (P-2 au 31 décembre 2014). Au 31 décembre 2015, l'encours des billets émis s'élève à 347,6 million d'euros (0,0 million d'euros au 31 décembre 2014). Imerys dispose au 31 décembre 2015 d'un montant de facilités bancaires disponibles de 1 425,0 millions d'euros (1 355,0 millions d'euros au 31 décembre 2014) dont une partie sécurise les billets de trésorerie émis, conformément à la politique financière du Groupe.

Risque de liquidité du marché

Description du risque. Le risque de liquidité du marché est le risque par lequel une ressource financière non confirmée (billet de trésorerie, crédit bancaire et intérêts courus, autre dette et disponibilités) ne serait pas renouvelée.

Gestion du risque. Les ressources financières constituent la principale variable d'ajustement des capacités de financement dont Imerys dispose. Ces capacités existent soit sous forme de dette financière mobilisée, soit sous forme d'engagements de financement accordés par des établissements bancaires de premier rang. Les ressources financières à moyen terme fournies par les lignes bilatérales peuvent être utilisées sur des périodes de tirage très courtes (de 1 à 12 mois) tout en restant disponibles sur des maturités plus longues (5 ans). Les ressources financières du Groupe s'établissent à 2 909,0 millions d'euros au 31 décembre 2015 (2 830,9 millions au 31 décembre 2014). Imerys gère le montant de ses ressources financières en le comparant régulièrement au montant de ses utilisations afin de mesurer par différence les disponibilités financières auxquelles le Groupe peut avoir accès.

L'appréciation de la solidité des ressources financières est mesurée par leur montant et leur maturité moyenne, tel qu'analysé ci-après :

	2015	2014
Ressources financières par échéance (en millions d'euros)		
Échéance à moins d'un an	103,0	-
Échéance de un à cinq ans	2 252,6	1 782,7
Échéance supérieure à cinq ans	553,4	1 048,2
Total	2 909,0	2 830,9
Ressources financières par nature (en millions d'euros)		
Ressources obligataires		
Eurobond / EMTN	1 403,0	1 403,0
Placements privés	81,0	72,9
Ressources bancaires		
Crédit syndiqué	-	-
Diverses lignes bilatérales	1 425,0	1 355,0
Total	2 909,0	2 830,9
Durée de vie moyenne des ressources financières (en années)		
Ressources obligataires	5,5	6,4
Ressources bancaires	3,8	3,8
Total	4,6	5,2

Le tableau ci-après évalue les ressources financières disponibles après remboursement des financements issus de ressources non confirmées. Il mesure l'exposition réelle d'Imerys à une crise d'illiquidité des marchés financiers et bancaires. Au 31 décembre 2015, le montant des ressources financières disponibles, après

remboursement des ressources non confirmées, s'élève ainsi à 997,4 millions d'euros (1 277,2 millions d'euros au 31 décembre 2014) donnant au Groupe une large flexibilité et un gage de solidité financière.

(en millions d'euros)	2015			2014		
	Ressources	Utilisation	Disponible	Ressources	Utilisation	Disponible
Emprunt obligataire	1 484,0	1 484,0	0,0	1 475,9	1 475,9	0,0
Billets de trésorerie	-	347,6	(347,6)	-	-	0,0
Crédits bancaires confirmés	1 425,0	-	1 425,0	1 355,0	-	1 355,0
Crédits bancaires et intérêts courus	-	21,1	(21,1)	-	23,8	(23,8)
Autres dettes et disponibilités	-	58,9	(58,9)	-	54,0	(54,0)
Total	2 909,0	1 911,6	997,4	2 830,9	1 553,7	1 277,2

Risque de conversion des états financiers

Description du risque. Le risque de conversion des états financiers est une forme de risque de change par laquelle la valeur en euro des états financiers d'une activité à l'étranger est susceptible de se détériorer du fait d'une évolution défavorable du taux de change de la monnaie fonctionnelle de cette activité.

Gestion du risque. Imerys couvre une partie de ses investissements nets dans ses activités à l'étranger par des prêts spécifiquement affectés à leur financement à long terme et par la proportion de son endettement financier libellée en monnaies étrangères. Les différences de change générées par ces prêts

et emprunts qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger, sont comptabilisées en capitaux propres afin de neutraliser, dans une certaine mesure, les gains ou pertes de conversion des investissements nets couverts. Au 31 décembre 2015, les emprunts et swaps de change couvrant des investissements nets dans les entités étrangères sont les suivants : 397,9 millions de dollars américains, 47,4 millions de francs suisses, 20,0 millions de livres sterling et 5,5 millions de dollars Singapour (386,4 millions de dollars américains, 47,4 millions de francs suisses, 20,0 millions de livres sterling et 5,5 millions de dollars Singapour au 31 décembre 2014).

Le tableau ci-après décrit la dette financière avant et après impact des swaps de change de monnaies étrangères.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015			2014		
	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change	Avant swap de change	Swap de change	Après swap de change
EUR	1 763,6	(172,4)	1 591,2	1 419,3	(97,4)	1 321,9
USD	52,0	327,1	379,1	46,4	263,5	309,9
JPY	54,2	(8,0)	46,2	49,6	(16,6)	32,9
Autres monnaies étrangères	41,8	(146,7)	(104,9)	38,5	(149,5)	(111,0)
Total	1 911,6	0,0	1 911,6	1 553,7	0,0	1 553,7

Au 31 décembre 2015, la proportion de la dette financière dans chaque monnaie étrangère, après swap, s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	EUR	USD	JPY	Autres monnaies étrangères	Total
Dette financière brute	1 591,2	379,1	46,2	(104,9)	1 911,6
Trésorerie nette et valeurs mobilières de placement	(101,5)	(64,1)	(15,7)	(249,9)	(431,2)
Dette financière nette au 31 décembre 2015	1 489,7	315,0	30,5	(354,8)	1 480,4

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation des taux de change des monnaies étrangères sur le portefeuille de swaps de change détenus au 31 décembre 2015 au titre de la couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères. Cette simulation est réalisée au travers d'une baisse (simulation basse) et d'une hausse (simulation haute) autour des taux de change des monnaies étrangères 2015 ([note 26](#)) (réel 2015).

L'impact de ces variations est mesuré d'une part sur les capitaux propres pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et d'autre part sur le résultat pour la part inefficace des instruments dérivés qualifiés de couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères et des instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

<i>(en millions d'euros)</i>	Simulation basse	Réel 2015	Simulation haute
Taux de change des monnaies étrangères	(10,0) %	-	10,0 %
Part efficace en capitaux propres à la date de clôture	(236,5)	(190,6)	(151,5)
Part inefficace en résultat de l'exercice	-	-	-

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 25 PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Méthode comptable

Les entités contrôlées par Imerys, c'est-à-dire celles dont le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, sont consolidées. Leurs actifs, passifs, produits et charges contribuent ainsi aux différents postes des états financiers consolidés. Les transactions intra-groupe sont éliminées. Les pertes d'une entité sont allouées aux intérêts sans contrôle proportionnellement à leur intérêt, même s'ils présentent finalement un solde négatif. Les variations d'intérêt sans incidence sur le contrôle sont comptabilisées en capitaux propres. En l'absence de précision suffisante des normes et interprétations existantes, la Direction Générale considère que tout engagement souscrit par Imerys dans l'intention d'acquérir des titres auprès des intérêts sans contrôle donne lieu à la comptabilisation d'une dette évaluée à la juste valeur de l'engagement en contrepartie d'une décomptabilisation de ces intérêts. Tout écart entre la juste valeur de la dette et la valeur comptable des intérêts sans contrôle est comptabilisé en capitaux propres. Lorsqu'à la date de clôture, il est hautement probable que des actifs non courants ou des groupes d'actifs et passifs directement liés seront cédés, ils sont désignés comme actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente. Leur cession est considérée comme hautement probable si, à la date de clôture, un plan destiné à les mettre en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur a été engagé afin de trouver un acheteur et finaliser de manière inéluctable leur cession dans un délai maximal d'un an. Les actifs non courants ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés dans des postes distincts des états financiers. Ils cessent d'être amortis et sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de la vente. Les actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être fermés et non cédés constituent des actifs non courants destinés à être mis au rebut et non détenus en vue de la vente. Lorsque des actifs non courants faisant l'objet d'une cession ou détenus en vue de la vente ou destinés à être mis au rebut correspondent à une ou plusieurs UGT et doivent être abandonnés dans le cadre d'un plan unique et coordonné, ils sont qualifiés d'activités abandonnées et les flux qui leurs sont relatifs font l'objet d'une présentation séparée au compte de résultat et dans l'état des flux de trésorerie.

Évolution du périmètre de consolidation

Holdings. Le 7 mars 2014, au terme d'une offre publique d'achat amicale annoncée un mois plus tôt sur Amcol, un leader mondial de la bentonite coté à la bourse de New York, Imerys avait décidé de ne pas relever sa dernière offre. Les accords conclus avec Amcol avaient été résiliés, ouvrant droit au paiement par Amcol d'une indemnité de résiliation dont le montant, diminué des autres coûts de la transaction, s'était élevé à 20,9 millions d'euros (21,4 millions d'euros au premier semestre 2014) (*note 10*).

Solutions pour l'Énergie & Spécialités (ESS). Le 30 octobre 2015, Imerys a acquis l'activité PCC (Precipitated Calcium Carbonate) du groupe belge Solvay, leader sur le marché européen des produits fins et ultra-fins de PCC. La précédente évolution significative du périmètre de consolidation de la branche Solutions pour l'Énergie & Spécialités correspondait à la cession, le 31 janvier 2014, de quatre sites industriels de transformation de carbonate de calcium pour le marché du papier en Europe et aux États-Unis. Le résultat de cession avait été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels (*note 10*).

Filtration & Additifs de Performance (F&PA). Le 26 février 2015, la branche Filtration & Additifs de Performance a acquis les activités bentonite, fondants pour la coulée continue de l'acier, wollastonite et perlite du groupe S&B (*note 16*). La branche n'avait pas réalisé d'acquisition significative depuis la prise de contrôle de la société brésilienne Itatex spécialisée dans la production et commercialisation de spécialités à base de kaolins et argiles pour peintures, polymères et caoutchoucs le 24 mai 2012.

Matériaux Céramiques (CM). La dernière évolution de périmètre significative de la branche Matériaux Céramiques correspond à la cession au groupe Bouyer Leroux de l'activité briques, cloisons et conduits de cheminées en terre cuite le 30 septembre 2013.

Minéraux de Haute Résistance (HRM). Les Minéraux de Haute Résistance n'ont procédé à aucune intégration significative depuis celle d'Astron China, acteur majeur des produits à base de zircon, acquis le 5 février 2008.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2015

Dans les tableaux suivants, les pourcentages d'intérêt sont identiques aux pourcentages de contrôle, sauf indication contraire. Le Groupe ne détient aucune entité structurée non consolidée.

Pays	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
France					
Calderys France	ESS	100,00	Imerys Services	Holding	100,00
Imerys SA	Holding	Mère	Imerys Tableware France	CM	100,00
Imerys Ceramics France	F&PA/CM	99,99	Imerys Talc Luzenac France	F&PA	100,00
Imerys Filtration France	F&PA	100,00	Imerys TC	CM	100,00
Imerys Metalcasting France	F&PA	100,00	Mircal	Holding	100,00
Imerys Refractory Minerals Clérac	HRM	100,00	Mircal Europe	Holding	100,00
Imerys Refractory Minerals Glomel	HRM	100,00			
Europe					
Allemagne					
Calderys Deutschland	ESS	100,00	Imerys Fused Minerals Zschornowitz	HRM	100,00
Imerys Fused Minerals Laufenburg	HRM	100,00	Imerys Metalcasting Germany	F&PA/HRM	100,00
Imerys Fused Minerals Murg	HRM	100,00	Imerys Tableware Deutschland	CM	100,00
Autriche					
Imerys Fused Minerals Villach	HRM	100,00	Imerys Talc Austria	F&PA	100,00
Belgique					
Imerys Graphite & Carbon Belgium	ESS	100,00	Imerys Talc Belgium	F&PA	100,00
Imerys Minéraux Belgique	ESS/CM	100,00			
Espagne					
Imerys Ceramics Espana	CM	100,00	Imerys Perlita Barcelona	F&PA	100,00
Imerys Diatomita Alicante	F&PA	100,00			
Finlande					
Calderys Finland	ESS	100,00	Imerys Minerals	CM	100,00
Grèce					
S&B Industrial Minerals	F&PA	100,00			
Hongrie					
Imerys Kiln Furniture Hungary	CM	100,00			
Italie					
Calderys Italia	ESS	100,00	Imerys Minerali	ESS/CM	100,00
Imerys Fused Minerals Domodossola	ESS/HRM	100,00	Imerys Talc Italy	F&PA	99,66
Luxembourg					
Imerys Minerals International Sales	F&PA/HRM	100,00			
Pays-Bas					
Calderys The Netherlands	ESS	100,00			
Royaume-Uni					
Calderys UK	ESS	100,00	Imerys Minerals	ESS/F&PA/CM/HRM/Holding	100,00
Imerys Fused Minerals Hull	HRM	100,00	Imerys UK	Holding	100,00
Russie					
Calderys	ESS	100,00			
Slovénie					
Imerys Fused Minerals Ruse	HRM	100,00			
Suède					
Calderys Nordic	ESS	100,00	Imerys Mineral	ESS/CM	100,00
Suisse					
Imerys Graphite & Carbon Switzerland	ESS	100,00			
Ukraine					
Calderys Ukraine	ESS	100,00	Vatutinsky Kombinat Vognetryviv	HRM	89,34

Pays	Branches	% d'intérêt	Entités	Branches	% d'intérêt
États-Unis					
Advanced Minerals Corporation	F&PA	100,00	Imerys Refractory Minerals	HRM	100,00
Americarb	ESS	100,00	Imerys Steelcasting USA	F&PA	100,00
Imerys Carbonates USA	ESS	100,00	Imerys Talc America	F&PA	100,00
Imerys Clays	CM/Holding	100,00	Imerys USA	Holding	100,00
Imerys Fused Minerals Greeneville	HRM	100,00	Kentucky Tennessee Clay Company	CM	100,00
Imerys Fused Minerals Niagara Falls	HRM	100,00	NYCO Minerals	F&PA	100,00
Imerys Minerals California	F&PA	100,00	Pyramax Ceramics	ESS	100,00
Imerys Oilfield Minerals	ESS	100,00	S&B Industrial Minerals North America	F&PA	100,00
Imerys Perlite USA	F&PA	100,00			
Reste Du Monde					
Afrique du Sud					
Calderys South Africa	ESS	73,95 ⁽¹⁾	Imerys Refractory Minerals South Africa	HRM	73,95 ⁽¹⁾
Argentine					
Imerys Perlita Tucuman	F&PA	100,00			
Brésil					
Imerys Do Brasil Comercio	ESS/F&PA/CM	100,00	Imerys Rio Capim Caulim	CM	100,00
Imerys Fused Minerals Saito	HRM	100,00	Pará Pigmentos	CM	100,00
Imerys Itatex Solucoes Minerais	F&PA	100,00			
Canada					
Imerys Canada	CM	100,00	Imerys Mica Suzorite	F&PA	100,00
Imerys Graphite & Carbon Canada	ESS	100,00	Imerys Talc Canada	F&PA	100,00
Chili					
Imerys Minerales Chile	F&PA	100,00			
Chine					
Calderys China	ESS	100,00	Imerys Pigments Wuhu	ESS	100,00
Imerys Fused Minerals Yingkou	HRM	100,00	Imerys Shanghai Filtration Minerals Trading	F&PA	100,00
Imerys Minerals Hong Kong	F&PA	100,00	Linjiang Imerys Diatomite	F&PA	100,00
Corée du Sud					
Imerys Minerals Korea	F&PA	100,00			
Inde					
Calderys India Refractories	ESS	100,00	Imerys Newquest India	ESS	74,00
Imerys Ceramics India	CM	100,00			
Indonésie					
PT ECC	ESS	51,00	PT Indoporlen	ESS	70,00
Japon					
Calderys Japan	ESS	100,00	Imerys Specialties Japan	F&PA	100,00
Imerys Minerals Japan	ESS/CM	100,00	Niigata GCC	ESS	60,00
Imerys Refractory Minerals Japan	HRM	100,00			
Malaisie					
Imerys Minerals Malaysia	ESS/F&PA	100,00			
Mexique					
Imerys Diatomita Mexico	F&PA	100,00	Minera Roca Rodando	F&PA	100,00
KT Clay de Mexico	CM	100,00			
Singapour					
Imerys Asia Pacific	ESS/CM	100,00			
Taiwan					
Calderys Taiwan	ESS	100,00			
Thaïlande					
MRD ECC	CM	68,89			
Vietnam					
YBB Calcium Products Company	ESS	66,67			

(1) Pourcentage de contrôle : 100,00 %.

NOTE 26 TAUX DE CHANGE

Méthode comptable

Les états financiers consolidés d'Imerys sont présentés en euro. Les monnaies fonctionnelles des principales entités consolidées (note 25) correspondent aux monnaies locales. L'incidence cumulée de la conversion des états financiers des activités à l'étranger est comptabilisée en capitaux propres. Les actifs et passifs des activités à l'étranger sont convertis au taux de clôture et leurs produits et charges au taux moyen de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires issus de transactions en monnaies étrangères sont évalués au taux du jour ou au taux moyen du mois de la transaction. À l'exception des instruments financiers dérivés, les actifs et passifs monétaires issus de transactions en monnaies

étrangères sont évalués au taux de clôture. Les différences de change correspondantes sont comptabilisées en autres produits et charges financiers (note 12) à l'exception de celles générées par les actifs et passifs monétaires des investissements nets dans des activités à l'étranger et par leurs couvertures qui sont comptabilisées en capitaux propres (note 24.5 - Risque de conversion des états financiers). Lors de la cession d'une activité à l'étranger, l'incidence cumulée de la conversion de ses états financiers et couvertures est comptabilisée en autres produits et charges opérationnels avec le résultat de cession de l'activité (note 10).

(1 € =)	Monnaies étrangères	2015		2014	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Afrique du Sud	ZAR	16,9530	14,1635	14,0353	14,4037
Argentine	ARS	14,1585	10,2823	10,3992	10,7800
Brésil	BRL	4,2512	3,6981	3,2249	3,1202
Canada	CAD	1,5116	1,4185	1,4063	1,4661
Chili	CLP (100)	7,7315	7,2609	7,3857	7,5666
Chine	CNY	7,0696	6,9122	7,4291	8,1628
Corée du Sud	KRW (100)	12,7596	12,5619	13,3454	13,9733
États-Unis	USD	1,0887	1,1101	1,2141	1,3285
Hongrie	HUF (100)	3,1598	3,1000	3,1554	3,0871
Inde	INR	72,2091	71,2346	76,8908	81,0477
Indonésie	IDR (100)	150,3999	148,7343	150,7610	157,4892
Japon	JPY (100)	1,3107	1,3435	1,4523	1,4031
Malaisie	MYR	4,6704	4,3368	4,2444	4,3443
Mexique	MXN	18,9145	17,6161	17,8679	17,6550
Royaume-Uni	GBP	0,7340	0,7261	0,7789	0,8061
Russie	RUB	80,6736	68,0639	72,3370	50,9518
Singapour	SGD	1,5417	1,5258	1,6058	1,6823
Suède	SEK	9,1895	9,3548	9,3930	9,0985
Suisse	CHF	1,0835	1,0679	1,2024	1,2146
Taiwan	TWD	35,7695	35,3060	38,2610	40,2586
Thaïlande	THB	39,2480	38,0389	39,9100	43,1469
Ukraine	UAH	26,1087	24,3353	19,1492	15,8732
Vietnam	VND (100)	244,7942	243,2662	259,5746	281,4171

NOTE 27 PARTIES LIÉES

Parties liées externes à Imerys

Imerys a pour parties liées le groupe canadien Power et le groupe belge Frère-CNP. Ces groupes constituent pour Imerys les ultimes têtes de groupe. Au travers de leur coentreprise Parjointco, ils exercent un contrôle conjoint sur le groupe suisse Pargesa qui contrôle Imerys au travers d'une participation directe dans le groupe belge GBL. Pargesa et GBL sont à ce titre des parties liées d'Imerys. Aucun contrat ne lie Imerys et ses parties liées externes.

Les rémunérations et avantages assimilés accordés à ces parties liées sont indiqués dans le tableau ci-après :

(en millions d'euros)	Notes	2015		2014	
		Charge	Dettes	Charge	Dettes
Avantages à court terme	1	(6,8)	2,7	(6,1)	2,4
Avantages à long terme		-	-	-	-
Jetons de présence	2	(0,9)	0,4	(0,9)	0,4
Avantages postérieurs à l'emploi	3	(1,6)	11,0	(1,5)	9,1
Cotisations aux régimes à cotisations définies		(0,4)	-	(0,4)	-
Indemnités de fin de contrat de travail		(1,5)	1,0	-	-
Paiements en actions	4	(2,5)	-	(3,8)	-
Total		(13,7)	15,1	(12,7)	11,9

Note 1. Avantages à court terme. Ces montants incluent la partie fixe des rémunérations versée au titre de l'exercice et la partie variable due au titre de ce même exercice, mais versée sur l'exercice suivant.

Note 2. Jetons de présence. Ces montants correspondent aux jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration.

Note 3. Avantages postérieurs à l'emploi. Ces montants correspondent aux régimes à prestations définies postérieures à l'emploi prévus pour les principaux cadres dirigeants des sociétés françaises du Groupe qui remplissent les conditions d'éligibilité requises. Ces montants sont comptabilisés pour les bénéficiaires constituant des parties liées, parmi lesquels certains des principaux cadres dirigeants mentionnés ci-dessus (quatre en 2015, cinq en 2014). Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ces régimes à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir une rente viagère :

- d'un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires) de 60,0 % de leur salaire de référence, ce salaire de référence étant limité à 30 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale française au 31 décembre 2015 (30 fois au 31 décembre 2014) ;
- sous réserve d'un plafond de versement égal à 25,0 % dudit salaire de référence des 12 derniers mois civils précédant la radiation des effectifs du Groupe.

Dirigeants d'Imerys

Les dirigeants constituant des parties liées au 31 décembre 2015 sont les 18 membres du Conseil d'Administration (15 membres au 31 décembre 2014) et les 8 membres du Comité Exécutif (8 membres au 31 décembre 2014).

Note 4. Paiements en actions. Ce montant correspond à la charge comptabilisée au titre des options de souscription d'actions Imerys et des actions gratuites attribuées aux parties liées.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des membres du personnel d'Imerys constituent des parties liées. Le montant des cotisations à des fonds externes comptabilisé en charges en 2015 s'élève à 18,1 millions d'euros (26,1 millions d'euros en 2014), dont principalement 9,0 millions d'euros à Imerys UK Pension Fund Trustees Ltd., Royaume-Uni (12,9 millions d'euros en 2014) et 4,5 millions d'euros à Comerica, États-Unis (9,8 millions d'euros à Sun Trust Bank en 2014).

FCPE Imerys Actions

Le FCPE Imerys Actions est géré par BNP Paribas Asset Management SAS. Sa gestion est contrôlée par un Conseil de Surveillance de 12 membres composé à parité égale de représentants de porteurs de parts et de représentants d'Imerys. Imerys exerçant, avec la communauté des porteurs de parts, un contrôle conjoint sur le FCPE Imerys Actions, le FCPE Imerys Actions constitue une partie liée. Les montants comptabilisés en 2015 (et 2014) au titre du FCPE Imerys Actions sont non significatifs.

NOTE 28 ENGAGEMENTS

Dans le cadre de ses activités, Imerys est tenu vis-à-vis des tiers à des obligations, souvent subordonnées à des conditions ou événements ultérieurs, qui ne remplissent pas (ou partiellement) les critères de comptabilisation de passifs, mais pourront avoir une incidence sur sa situation financière future. La partie non

comptabilisée de l'obligation est désignée ci-après par le terme d'engagement. Recensés conformément aux normes comptables en vigueur, les engagements significatifs du Groupe, donnés et reçus, sont présentés ci-après.

Engagements donnés

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Location simple	1	171,2	143,1
Réhabilitation des sites	2	34,0	32,2
Engagements liés aux activités opérationnelles	3	229,8	308,4
Engagements liés à la trésorerie	4	41,8	49,0
Autres engagements	5	6,4	22,8
Total		483,2	555,5

Note 1. Location simple. Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location de biens immobiliers, de biens d'équipement, de wagons, de camions et de véhicules, dans lesquels Imerys est preneur. Ces engagements s'élèvent à 171,2 millions d'euros, dont 34,6 millions d'euros pour 2016, 69,8 millions d'euros pour la période 2017 à 2020 et 66,8 millions d'euros au-delà.

Note 2. Réhabilitation des sites. Ces montants correspondent aux cautions et garanties obtenues auprès d'établissements financiers conformément aux exigences légales, diminuées des provisions comptabilisées (note 23.2). Ces cautions et garanties sont généralement souscrites au profit d'agences gouvernementales afin de sécuriser la capacité financière d'Imerys à faire face à ses obligations environnementales.

Note 3. Engagements liés aux activités opérationnelles. Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par Imerys dans le cadre de contrats d'achat de biens, de services, d'énergie et de transport. Ces engagements comprennent

notamment deux engagements d'achat de prestations de services dont l'objectif est de garantir la logistique du Groupe jusqu'en 2017 (contrat d'affrètement souscrit auprès d'une entité sous influence notable) et 2022 (contrat de stockage et manutention) pour un montant total de 47,3 millions d'euros au 31 décembre 2015 (80,2 millions d'euros au 31 décembre 2014). Les engagements au titre de la fourniture d'énergie (électricité et gaz essentiellement) s'élèvent à 48,2 millions d'euros au 31 décembre 2015 (74,1 millions d'euros au 31 décembre 2014).

Note 4. Engagements liés à la trésorerie. Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par Imerys auprès d'établissements financiers afin de garantir des besoins de trésorerie opérationnelle en faveur de ses clients.

Note 5. Autres engagements. Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements donnés non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels les garanties de passifs et les clauses de révision de prix données par le Groupe lors de cessions d'activités.

Engagements reçus

(en millions d'euros)	Notes	2015	2014
Location simple	1	20,0	8,2
Engagements liés aux activités opérationnelles	2	36,9	24,7
Engagements liés à la trésorerie	3	1,7	2,1
Autres engagements	4	111,7	54,8
Total		170,3	89,8

Note 1. Location simple. Les engagements de location simple correspondent à des engagements de paiement de loyers futurs dans le cadre de contrats de location dans lesquels Imerys est bailleur.

Note 2. Engagements liés aux activités opérationnelles. Ces engagements correspondent à des engagements d'achat ferme pris par des clients en faveur d'Imerys dans le cadre de contrats de vente de biens et de prestations de service.

Note 3. Engagements liés à la trésorerie. Ces engagements correspondent aux lettres de crédit ainsi qu'aux cautions, garanties, hypothèques et nantissements obtenus par certains fournisseurs auprès de leurs établissements financiers afin de garantir leurs besoins de trésorerie opérationnelle en faveur d'Imerys.

Note 4. Autres engagements. Cette rubrique regroupe l'ensemble des engagements reçus non mentionnés ci-dessus, parmi lesquels

les garanties de passifs et clauses de révision de prix en faveur du Groupe lors d'acquisitions d'activités. Imerys bénéficie ainsi d'une garantie de passif de 56,0 millions d'euros (45,9 millions d'euros au 31 décembre 2014) reçue du groupe Rio Tinto au titre de l'acquisition en 2011 du groupe Luzenac et d'une garantie de passif de 5,4 millions d'euros reçue du groupe Solvay au titre de l'acquisition en 2015 de son activité PCC.

NOTE 29 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Méthode comptable

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existant à la date de clôture.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 11 février 2016. Aucun événement significatif n'est à reporter entre la date de clôture et celle du Conseil d'Administration.

6.2 ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Sauf indications contraires, toutes les valeurs indiquées dans les tableaux sont exprimées en milliers d'euros.

COMMENTAIRES FINANCIERS

Les comptes de la société Imerys (ou la "Société") ne donnent qu'une image très partielle de la réalité économique et financière du Groupe que seuls les comptes consolidés reflètent.

En 2015, le résultat net de la Société s'élève à 340,1 millions d'euros, le résultat 2014 s'élevait à 31,2 millions d'euros.

■ LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015 SONT :

Une activité de croissance externe soutenue

Débutée par l'acquisition des activités minières du groupe S&B le 26 février 2015 pour un montant de 708,7 millions d'euros dont 121,4 millions d'euros à titre de souscription à une augmentation de capital, 21,0 millions d'euros restant à régler au titre d'un complément de prix lié aux performances et 12,0 millions d'euros de paiements différés en actions Imerys, elle s'est conclue par l'acquisition de la division PCC (Precipitated Calcium Carbonate) de Solvay le 30 octobre 2015.

Une solidité financière maintenue

La bonne activité du Groupe en 2015 dans son ensemble et la génération de trésorerie en découlant ont permis de rembourser les prêts en provenance des filiales pour 28,9 millions d'euros. Les dettes financières auprès des établissements financiers augmentent de + 356,5 millions d'euros donnant un total de 1 858,6 millions d'euros de ressources financières supplémentaires.

En 2015, les valeurs mobilières de placement diminuent de 316,4 millions d'euros et la trésorerie et les équivalents de trésorerie augmentent de 10,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, les ressources financières s'établissent à 2 909,0 millions d'euros, contre 2 831,0 millions d'euros fin 2014.

Augmentation de la perte d'exploitation

Le chiffre d'affaires à 30,4 millions d'euros diminue de 7,2 millions d'euros du fait de la variation de la refacturation aux filiales du Groupe d'une partie des coûts de fonctionnement et des coûts d'acquisition.

Les charges d'exploitation hors charges de personnel, de la Société enregistrant l'activité soutenue de croissance, augmentent de 9,1 millions d'euros.

Les charges de personnel diminuent de 3,6 millions d'euros, impactées par la charge relative aux attributions gratuites d'actions.

Au total, la perte d'exploitation augmente de 11,9 millions d'euros, à - 56,3 millions d'euros.

Amélioration du résultat financier

Le résultat financier s'établit à 356,6 millions d'euros en 2015 contre 31,5 millions d'euros en 2014. La Société a perçu 470,5 millions d'euros de dividendes en 2015, en hausse de 353,5 millions d'euros par rapport à 2014.

La Société a enregistré en 2015 une perte nette de change de - 70,7 millions d'euros contre - 21,7 millions d'euros en 2014. Parallèlement, des provisions nettes pour risque de change sont reprises en 2015 pour + 3,0 millions d'euros contre une dotation de - 6,9 millions d'euros en 2014. Les impacts de change nets des provisions sont donc de - 67,7 millions d'euros en 2015 contre - 28,6 millions d'euros en 2014.

Les charges financières nettes augmentent de + 3,0 millions d'euros suite au placement début décembre 2014 d'une émission obligataire de 500,0 millions d'euros à échéance 2024 et d'un abondement de 100,0 millions d'euros de la souche à échéance novembre 2020.

Hors change, les dotations de dépréciations et provisions financières nettes se montent à + 0,1 million d'euros en 2015 contre - 13,5 millions d'euros en 2014. Ces dotations nettes en 2015 concernent une reprise de provision pour dépréciation de prêts de + 1,4 million d'euros, une dotation de - 0,6 million d'euros pour la provision sur instruments financiers et une dernière provision pour - 0,7 million d'euros pour différents coûts de gestion financière courante. Les mouvements sur prêts concernent les participations du Groupe en Asie.

La hausse du résultat net

Le gain de l'imputation du résultat fiscal d'Imerys SA sur les résultats positifs des filiales du Groupe dans le cadre de l'intégration fiscale française augmente de 2,2 millions d'euros pour atteindre + 46,6 millions d'euros.

La baisse du résultat exceptionnel pour - 6,4 millions d'euros provient principalement de dotations nettes de la provision risques de gestion en 2015 pour - 5,4 millions d'euros contre des reprises nettes de la provision pour risques de gestion en 2014 pour + 0,1 million d'euros.

Le résultat net ressort à 340,1 millions d'euros en hausse de + 308,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

6.2.1 ÉTATS FINANCIERS

■ COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	Notes	2015	2014
Produits d'exploitation		31 410	37 832
Prestations de services		30 378	37 564
Autres produits et reprises de provisions		1 032	268
Charges d'exploitation		(87 763)	(82 209)
Achats et services extérieurs		(46 524)	(35 245)
Impôts et taxes		(1 426)	(1 845)
Charges de personnel		(36 819)	(40 400)
Amortissements, dépréciations et provisions		(1 984)	(3 612)
Autres charges		(1 010)	(1 107)
Résultat d'exploitation		(56 353)	(44 377)
Résultat financier	10	356 615	31 493
Produits des participations		470 473	116 960
Charges financières nettes		(46 266)	(43 306)
Dotations et reprises de dépréciations et provisions		3 111	(20 432)
Gains et pertes de change		(70 703)	(21 729)
Résultat courant		300 262	(12 884)
Résultat exceptionnel	11	(6 787)	(366)
Produits exceptionnels		36 929	8 480
Charges exceptionnelles		(43 716)	(8 846)
Impôts sur les bénéfices	12	46 644	44 447
Résultat net		340 119	31 197

■ BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	2015	2014
Immobilisations incorporelles nettes		1 305	1 232
Immobilisations incorporelles	13	12 534	11 673
Amortissements cumulés	13	(11 229)	(10 441)
Immobilisations corporelles nettes		1 105	1 233
Immobilisations corporelles	13	8 675	8 164
Amortissements cumulés	13	(7 570)	(6 931)
Participations nettes		4 003 834	3 295 179
Participations	14	4 006 837	3 327 119
Dépréciations	14 - 20	(3 003)	(31 940)
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales - Valeur nette		1 107 128	703 496
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales	15 - 17	1 107 205	704 978
Dépréciations	15 - 20	(77)	(1 482)
Autres immobilisations financières	16 - 17	47	55
Actif immobilisé		5 113 419	4 001 195
Autres créances	17	28 579	53 995
Instruments financiers		2 224	555
Valeurs mobilières de placement	18	47 664	364 090
Trésorerie et équivalents de trésorerie		24 030	13 820
Actif circulant		102 497	432 460
Comptes de régularisation	17	9 713	11 944
Actif		5 225 629	4 445 599
Capital social		159 145	151 771
Primes d'émission, de fusion, d'apport		530 235	334 111
Réserves		959 939	959 201
Report à nouveau		27 816	129 107
Résultat net de l'exercice		340 119	31 197
Capitaux propres	19	2 017 254	1 605 387
Provisions pour risques et charges	20	49 635	45 741
Dettes financières	21	3 087 046	2 759 436
Dettes diverses	21	61 197	27 667
Instruments financiers	21	1 168	817
Dettes		3 149 411	2 787 920
Comptes de régularisation	21	9 329	6 551
Capitaux propres et passifs		5 225 629	4 445 599

■ DÉTAIL DES MOUVEMENTS SUR ACTIONS PROPRES

(en milliers d'euros)	2015	2014
Valeur brute des actions propres au 1^{er} janvier	10 395	6 952
Cessions (acquisitions) d'actions propres	74 155	70 609
Transfert d'actions propres (actions gratuites)	(7 878)	(11 093)
Réduction de capital par annulation d'actions propres	(62 382)	(56 073)
Valeur brute des actions propres au 31 décembre ⁽¹⁾	14 290	10 395

(1) Au 31 décembre 2015, les actions propres sont classées en valeurs mobilières de placement pour leur totalité.

6.2.2 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	225		
Note 1	Immobilisations incorporelles et corporelles	225	
Note 2	Immobilisations financières	225	
Note 3	Créances et dettes en monnaies étrangères	225	
Note 4	Position globale de change	225	
Note 5	Valeurs mobilières de placement	226	
Note 6	Provisions	226	
Note 7	Risques relatifs aux marchés financiers	226	
Note 8	Intégration fiscale	227	
Note 9	Transferts de charges	227	
NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	228		
Note 10	Résultat financier	228	
Note 11	Résultat exceptionnel	228	
Note 12	Impôts sur les bénéfices	229	
NOTES SUR LE BILAN	230		
Note 13	Variations des immobilisations incorporelles et corporelles	230	
Note 14	Variations du poste titres de participation	230	
Note 15	Créances rattachées à des participations	230	
Note 16	Autres immobilisations financières	230	
Note 17	Autres créances	231	
Note 18	Valeurs mobilières de placement	231	
Note 19	Variation des capitaux propres	232	
Note 20	Dépréciations et provisions		233
Note 21	Dettes et comptes de régularisation au 31 décembre 2015		236
Note 22	Produits à recevoir et charges à payer		236
AUTRES INFORMATIONS			237
Note 23	Engagements hors bilan		237
Note 24	Autres engagements vis-à-vis des filiales		237
Note 25	Engagements sur risque de change		237
Note 26	Engagements sur risque de taux		238
Note 27	Engagements sur risque relatif au prix de l'énergie		238
Note 28	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan (valeur nette)		238
Note 29	Principaux actionnaires		238
Note 30	Effectif moyen 2015		238
Note 31	Compte personnel de formation au 31 décembre 2015		239
Note 32	Rémunérations allouées aux membres des organes sociaux		239
Note 33	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice		239
Note 34	Affectation du résultat		239
Note 35	Tableau de renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2015		240

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Imerys SA présente ses comptes annuels selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 et complété des règlements subséquents.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode normalement retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

Les états financiers sociaux sont présentés avec une période comparative au titre de l'exercice N-1. L'information comparative au titre de l'exercice N-2 est incorporée par référence aux états financiers inclus dans le document de référence de l'exercice N-2 (*section 9.4 du chapitre 9 du Document de Référence*).

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels sont amortis sur 3 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pratiqués sont représentatifs de l'amortissement économique ; en conséquence, il n'a pas été constaté d'amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les modes et les durées d'amortissement sont les suivants :

- matériel et outillage : mode linéaire, sur 10 ans ;
- installations et mobilier de bureau : mode linéaire, sur 5 et 10 ans ;
- matériel de bureau : mode linéaire, sur 5 ans ;
- matériel informatique : mode linéaire, sur 3 et 5 ans.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont enregistrées au coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Les titres et autres immobilisations financières sont estimés à leur valeur d'usage. La valeur d'usage s'apprécie en fonction de la valeur d'entreprise, fondée notamment sur les résultats antérieurs et les perspectives de rentabilité, de la quote-part de situation nette convertie détenue pour les titres et de la valeur de l'actif net. Lorsque cette valeur est supérieure à la valeur comptable

enregistrée au bilan, cette dernière n'est pas modifiée. Dans le cas contraire, une provision pour dépréciation des titres est enregistrée.

Les pertes latentes générées par les fluctuations des monnaies étrangères dans lesquelles sont libellés les titres détenus de façon durable n'ont pas vocation à se réaliser. Par conséquent, les pertes de change latentes ne constituent pas un critère suffisant pour justifier de manière systématique une provision pour dépréciation.

NOTE 3 CRÉANCES ET DETTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de clôture.

NOTE 4 POSITION GLOBALE DE CHANGE

Lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la dotation à la provision pour perte de change est limité à l'excédent de pertes sur les gains latents.

NOTE 5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Leur valeur d'usage est déterminée au cours moyen du dernier mois de l'exercice pour les titres cotés, au dernier prix de rachat connu pour les SICAV et à la dernière valeur liquidative pour

les parts de fonds communs de placement. Les moins-values potentielles font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

NOTE 6 PROVISIONS

Provisions pour risques

Les provisions pour risques couvrent des risques identifiés. Elles sont déterminées de la manière suivante :

- les provisions pour risques de gestion comprennent notamment les litiges en cours liés aux activités courantes ;
- les provisions pour restructurations concernent des plans de réorganisation officiellement décidés et engagés avant la clôture de l'exercice ;
- les provisions pour risques relatifs à l'évolution financière de certaines participations sont déterminées en fonction des derniers éléments financiers disponibles et des perspectives d'évolution ;
- les provisions pour risques relatifs à l'attribution d'actions gratuites sont déterminées en fonction de leur maturité, sur la base du cours d'entrée des actions à la date de leur affectation au plan ou, lorsque les actions ne sont pas acquises à la clôture, au cours de l'action à cette date, conformément à la recommandation

CNC 2008-17. Le calcul des provisions pour risques relatifs à l'attribution d'actions gratuites tient compte de l'appréciation de l'atteinte d'objectifs de performance économique et/ou financière auxquels ces actions sont conditionnées et proportionnées. Les dotations, reprises et charges sont présentées dans les charges de personnel.

Provisions pour charges

Elles comprennent essentiellement :

- les provisions pour les régimes complémentaires de retraite et pensions à verser aux anciens salariés ;
- la charge correspondant aux indemnités de départ à la retraite, calculée selon la méthode des unités de crédit projetées.

Imerys applique la recommandation ANC 2013-R02 en matière d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

NOTE 7 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

En qualité de société holding, tête du Groupe, la Société met en œuvre la politique de gestion des risques relatifs aux marchés financiers identifiés au sein du Groupe (risques de change, de taux d'intérêt, risque sur énergie).

Les principaux risques et instruments sont indiqués ci-dessous :

- les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de change sont principalement des contrats d'achats et ventes à terme de monnaies étrangères ainsi que des options de change. Une position globale de change est établie lorsque des opérations en monnaies étrangères (éléments couverts et instruments de couverture) se traduisent par la comptabilisation symétrique d'un actif et d'un passif présentant des caractéristiques voisines. Les options respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiées comptablement de couverture, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;

- la Société met en œuvre des swaps et options pour couvrir le risque de taux. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts ;
- pour couvrir le risque inhérent au prix de l'énergie affectant ses participations, la Société utilise des contrats d'options ainsi que des contrats d'achats et ventes à terme. Les charges et produits relatifs aux instruments de couverture des risques de la Société sont enregistrés au compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits sur éléments couverts. Les options et les contrats relatifs à la couverture des risques des participations de la Société respectant la politique du Groupe en termes de gestion des risques, mais ne présentant pas les caractéristiques requises pour être qualifiés comptablement de couverture dans les comptes de la Société, donnent lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques et charges lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'origine du contrat. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

NOTE 8 INTÉGRATION FISCALE

Depuis 1993, la société Imerys et certaines de ses filiales françaises sont imposées selon l'article 223 A du Code général des impôts relatif à la fiscalité de groupe. Le périmètre de l'intégration fiscale enregistre en 2015 trois sorties : Doyet Terre Cuite, IGM For Fibre Glass et Imerys Kiln Furniture France. Il est composé au 31 décembre 2015 des 24 sociétés mentionnées ci-dessous :

■ Ardoise et Jardin	■ Imerys Tableware France
■ Ardoisières d'Angers	■ Imerys TC
■ Calderys France	■ La Française des Tuiles et Briques
■ Captelia	■ Mircal
■ Imerys	■ Mircal Asia
■ Imerys Ceramics France	■ Mircal Brésil
■ Imerys Filtration France	■ Mircal Chili
■ Imerys Refractory Minerals International Sales	■ Mircal Europe
■ Imerys Minéraux France	■ Parimetal
■ Imerys Refractory Minerals Clerac	■ Parnasse 25
■ Imerys Refractory Minerals Glomel	■ Parnasse 27
■ Imerys Services	■ PLR Réfractaires SAS U

Au sein du groupe fiscal dont la société Imerys est la tête de groupe, les relations sont régies par une convention dont les principes sont résumés ci-dessous :

- les sociétés intégrées fiscalement bénéficient d'une situation identique à celle qui aurait été la leur, en l'absence d'intégration ;
- toutes les charges complémentaires sont enregistrées chez la société Imerys qui bénéficie en contrepartie des économies éventuelles engendrées par ce régime.

NOTE 9 TRANSFERTS DE CHARGES

Les postes "transferts de charges" correspondent principalement à :

- des transferts de charges à des comptes de bilan (frais d'émission des emprunts, frais sur augmentation de capital) ;
- des transferts d'une catégorie de charges à une autre catégorie de charges (charges d'exploitation transférées en charges exceptionnelles ou financières et réciproquement).

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 10 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2015	2014
Produits financiers	635 272	189 900
Produits des participations ⁽¹⁾	470 473	116 960
Produits nets des placements ⁽¹⁾	22 816	16 027
Reprises de provisions et transferts de charges	16 228	12 668
Gains de change	125 755	44 245
Charges financières	278 657	158 407
Intérêts financiers et charges sur instruments financiers ⁽²⁾	69 082	61 258
Dotations aux amortissements et provisions financiers	13 117	31 174
Pertes de change	196 458	65 975
Résultat financier	356 615	31 493
(1) Dont produits concernant des entreprises liées	486 786	124 997
(2) Dont charges concernant des entreprises liées	2 238	4 572

En 2015, la Société a perçu 470,5 millions d'euros de dividendes.

En tant que holding de participation, la société Imerys gère son risque de change bilantiel, notamment celui portant sur l'évolution des actifs nets détenus directement et indirectement par la Société à l'étranger et celui résultant des prêts et avances accordés aux filiales et entreprises liées à la Société dans le cadre des conventions de trésorerie intra-groupe. Pour ce faire, la proportion de l'endettement financier libellé en autres monnaies que l'euro,

est ajustée. Sur cet ajustement, Imerys a enregistré sur 2015 une perte de change nette de 70,7 millions d'euros (une perte de change nette de 21,7 millions d'euros avait été réalisée en 2014) principalement issue de la couverture d'investissements réalisés à l'étranger par Imerys.

Pour mémoire, dans le même temps, les actifs détenus dans les filiales ne font pas l'objet d'une réévaluation des titres de participation figurant au bilan.

NOTE 11 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2015	2014
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(30 350)	830
Autres produits exceptionnels	3	1
Reprises de provisions et transferts de charges	32 539	1 726
Dotations aux provisions	(8 972)	(1 999)
Autres charges exceptionnelles	(7)	(924)
Résultat exceptionnel	(6 787)	(366)

Les reprises de provisions au 31 décembre 2015 concernent une provision pour risques de gestion (2,7 millions d'euros), une provision pour risques liés au personnel (0,9 million d'euros) et une provision pour dépréciation des titres de Mircal Asia (28,9 millions d'euros).

Une provision pour risques de gestion (6,9 millions d'euros) et une provision pour risques liés au personnel (2,1 millions d'euros) ont été constituées en 2015.

NOTE 12 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014
Impôts sur les plus-values à long terme	-	-
Impôts sur les bénéfices	46 644	44 447
Total	46 644	44 447

Répartition de la charge d'impôts de la Société

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	300 262	-	300 262
Résultat exceptionnel	(6 787)	-	(6 787)
Incidence de l'intégration fiscale	-	46 644	46 644
Total	293 475	46 644	340 119

En application des termes des conventions d'intégration fiscale signées par chacune des sociétés françaises du Groupe, la charge ou le produit d'impôt enregistré dans les comptes d'Imerys est constitué par :

- la charge d'impôt de la Société, calculée comme si elle n'était pas intégrée fiscalement ;
- le montant net des charges et produits complémentaires résultant de l'intégration.

À ce titre, pour l'exercice 2015, Imerys a comptabilisé un produit de 46,6 millions d'euros.

À son niveau, Imerys enregistre en 2015 un déficit de 125,3 millions d'euros, portant le montant cumulé de ses déficits reportables propres à 1 043,7 millions d'euros. Ces déficits ont été utilisés conformément aux règles de l'intégration fiscale étant précisé toutefois qu'il subsiste à la clôture un déficit d'ensemble d'un montant de 25,7 millions d'euros reportable indéfiniment.

Variation des impôts différés ou latents

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges. Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés qui, en application des dispositions du Plan Comptable ne sont pas comptabilisées, sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Les montants à la clôture de l'exercice sont estimés à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2015	2014
Impôts différés actif (allègement de la charge future d'impôt)	25 321	16 045
Impôts différés passif (accroissement de la charge future d'impôt)	1 617	2 913

■ NOTES SUR LE BILAN

NOTE 13 VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Montant brut 31/12/2015
Immobilisations incorporelles	11 673	861	-	12 534
Immobilisations corporelles	8 164	511	-	8 675
Total immobilisations brutes	19 837	1 372	0	21 209

<i>(en milliers d'euros)</i>	Amortissements 31/12/2014	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2015
Amortissements des immobilisations incorporelles	10 441	788	-	11 229
Amortissements des immobilisations corporelles	6 931	639	-	7 570
Total amortissements des immobilisations	17 372	1 427	0	18 799

NOTE 14 VARIATIONS DU POSTE TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute des titres de participation augmente de 679,7 millions d'euros au cours de l'exercice 2015, suite à l'augmentation de capital de la société Mircal Asia pour 5,8 millions d'euros, puis à sa cession à la société Mircal pour 34,8 millions d'euros et à l'acquisition de la société S&B Minerals Finance pour 708,7 millions d'euros.

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent à 3,0 millions d'euros, en diminution de 28,9 millions d'euros suite à la reprise en 2015 d'une provision pour dépréciation des titres de Mircal Asia.

NOTE 15 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

La valeur brute des créances rattachées à des participations augmente de 402,2 millions d'euros. Les créances rattachées à des participations sont régies par des contrats de prêts et des conventions de crédit intra-groupe destinées à optimiser la gestion de trésorerie.

Les provisions pour dépréciation des prêts s'élèvent à 0,1 million d'euros, en baisse de 1,4 million d'euros suite à la reprise en 2015 d'une provision pour dépréciation du prêt fait à Mircal Asia.

NOTE 16 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Au 31 décembre 2015, les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées de dépôts donnés.

NOTE 17 AUTRES CRÉANCES

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Créances rattachées à des participations	1 107 205	767 532	169 673	170 000
Créances rattachées à des participations directes	529 546	452 649	76 897	-
Créances rattachées aux autres filiales du Groupe	577 659	314 883	92 776	170 000
Autres immobilisations financières	47	-	-	47
Autres créances	28 579	27 353	(1 007)	2 233
Créances d'exploitation	27 494	27 494	-	-
Prime d'émission des obligations	1 085	(141)	(1 007)	2 233
Comptes de régularisation	9 713	6 875	1 898	940
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	1 603	1 543	60	-
Frais d'émission des emprunts obligataires	3 414	636	1 838	940
Écarts de conversion actif ⁽²⁾	4 696	4 696	-	-
Total	1 145 544	801 760	170 564	173 220

(1) Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement des achats de services extérieurs.

(2) Les écarts de conversion proviennent de la réévaluation à la clôture des créances et prêts en devises étrangères.

NOTE 18 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	2015	2014
SICAV et Fonds Communs de Placements	33 374	53 591
Certificats de dépôt	-	300 104
Actions propres	14 290	10 395
Total	47 664	364 090

Au 31 décembre 2015, la valeur brute des valeurs mobilières de placement s'élève à 47,7 millions d'euros. Les actions propres comprennent 11,1 millions d'euros d'actions Imerys affectées au paiement différé de l'acquisition des titres S&B.

Aucune provision pour dépréciation de valeurs mobilières de placement n'a été constituée.

Valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2015

Nature	Quantité	Prix de revient unitaire moyen (en euros)	Cours d'inventaire décembre 2015 (en euros)
SICAV BNP	1	57 261,81	57 260,63
SICAV SG	696	23 894,72	23 894,72
SICAV CA-CIB	71	235 011,30	235 011,30
Actions propres	229 423	62,29	64,42

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾			Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
			légale	réglementées	autres			
Capitaux propres au 01/01/2014 avant affectation du résultat net	152 477	362 103	15 248	273 471	670 482	202 400	49 139	1 725 320
Affectation du résultat 2013	-	-	-	-	-	(73 293)	(49 139)	(122 432)
Mouvements de l'exercice 2014								
Annulation de 918 315 actions de 2 €	(1 837)	(54 236)	-	-	-	-	-	(56 073)
Souscription de 565 642 actions par exercice d'options	1 131	26 244	-	-	-	-	-	27 375
Résultat 31/12/2014	-	-	-	-	-	-	31 197	31 197
Capitaux propres au 01/01/2015 avant affectation du résultat net	151 771	334 111	15 248	273 471	670 482	129 107	31 197	1 605 387
Affectation du résultat 2014	-	-	-	-	-	(101 291)	(31 197)	(132 488)
Mouvements de l'exercice 2015								
Annulation de 1 000 000 actions de 2 €	(2 000)	(60 382)	-	-	-	-	-	(62 382)
Souscription de 958 592 actions par exercice d'options	1 917	50 301	-	-	-	-	-	52 218
Souscription de 3 728 308 actions par apport en nature	7 457	206 205	738	-	-	-	-	214 400
Résultat 31/12/2015	-	-	-	-	-	-	340 119	340 119
Capitaux propres au 01/01/2016 avant affectation du résultat net	159 145	530 235	15 986	273 471	670 482	27 816	340 119	2 017 254
Proposition d'affectation du résultat ⁽²⁾	-	-	-	-	-	200 867	(340 119)	(139 252)
Capitaux propres au 01/01/2016 avec proposition d'affectation du résultat	159 145	530 235	15 986	273 471	670 482	228 683	0	1 878 002

(1) Les capitaux propres d'Imerys ne comprennent pas d'écarts de réévaluation.

(2) Soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2016.

Nombre d'actions

	2015	2014
Nombre d'actions en circulation à l'ouverture	75 885 591	76 238 264
Augmentation de capital	4 686 900	565 642
Réduction de capital	(1 000 000)	(918 315)
Nombre d'actions en circulation à la clôture	79 572 491	75 885 591

Au titre de l'exercice 2015, les mouvements sur le capital se présentent comme suit :

- Le 26 février 2015, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 626 748 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 25 février 2015 de 313 374 options de souscription d'actions et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys. Lors de cette même séance, le Conseil d'Administration a, dans le cadre de la réalisation définitive de l'acquisition du groupe S&B, approuvé l'apport au profit d'Imerys, par la société S&B Minerals S.A., de 2 531 964 actions ordinaires de la société S&B Minerals Finance SCA. En rémunération de cet apport de titres, le Conseil d'Administration, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 dans sa dix-huitième résolution, a procédé à l'émission de 3 728 308 actions nouvelles au bénéfice de la société S&B Minerals S.A., absorbée le 26 février 2015 par la société de droit luxembourgeois Blue Crest Holding SA.
- Le 15 décembre 2015, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 29 avril 2014 et 30 avril 2015, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, procédé à l'annulation de 1 000 000 actions autodétenues, directement acquises sur le marché par la Société et affectées en totalité à l'objectif d'annulation. Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 2 000 000 euros.
- Le 7 janvier 2016, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2015, a constaté que le 31 décembre 2015 le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 1 290 436 euros suite à la levée entre le 26 février 2015 et le 31 décembre 2015, de 645 218 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

Les informations détaillées relatives au capital social sont données au [paragraphe 7.2.1 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

NOTE 20 DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations			Diminutions ⁽¹⁾			Montant à la fin de l'exercice
		Exploitation	Financières	Exceptionnelles	Exploitation	Financières	Exceptionnelles	
Dépréciations								
Participations	31 940	-	-	-	-	-	(28 937)	3 003
Créances clients	-	263	-	-	-	-	-	263
Créances rattachées à des participations	1 482	-	-	-	-	(1 406)	-	76
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	0
Prime d'émission des obligations ⁽²⁾	1 333	-	992	-	-	(1 133)	-	1 192
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	0
Charges constatées d'avance - avantages futurs du personnel	-	-	-	-	-	-	-	0
Total actif	34 755	263	992	0	0	(2 539)	(28 937)	4 534
Provisions								
Provisions pour risques	39 364	18 573	11 260	8 972	(17 182)	(13 583)	(3 602)	43 802
Risques de gestion	24 528	18 573	15	6 915	(17 182)	(2)	(2 731)	30 116
Provisions pour pertes de change	7 666	-	4 696	-	-	(7 666)	-	4 696
Risques liés au personnel	438	-	-	2 057	-	-	(871)	1 624
Risques environnement	-	-	-	-	-	-	-	0
Instruments financiers	5 915	-	6 549	-	-	(5 915)	-	6 549
Risques sur filiales et participations	817	-	-	-	-	-	-	817
Provisions pour charges	6 377	246	228	0	(910)	(106)	0	5 835
Pensions	-	-	-	-	-	-	-	0
Avantages futurs du personnel	6 377	246	228	-	(910)	(106)	-	5 835
Autres charges sociales et fiscales	-	-	-	-	-	-	-	0
Total passif	45 741	18 819	11 488	8 972	(18 092)	(13 689)	(3 602)	49 637
Total général	80 496	19 082	12 480	8 972	(18 092)	(16 228)	(32 539)	54 171

(1) Provisions reprises à concurrence des montants utilisés pour 9 482 milliers d'euros.

(2) Les amortissements sur la prime d'émission des obligations ont été diminués des primes complètement amorties au 31/12/2014 pour 1 593 milliers d'euros.

Au titre de son activité de société tête de groupe, Imerys enregistre des provisions pour risques de gestion et environnement. Elles concernent notamment des attributions futures d'actions conditionnelles.

Au 31 décembre 2015, la provision pour dépréciation des titres de participation de la société Mircal Asia a été reprise pour 28,9 millions d'euros.

La provision pour dépréciation du prêt fait à Mircal Asia a été reprise en 2015 pour 1,4 million d'euros.

Au 31 décembre 2015, une provision pour risques sur instruments financiers est constituée pour un montant de 6,5 millions d'euros. Cette provision est relative aux opérations de couverture sur monnaies étrangères et sur prix de l'énergie. La provision pour risques sur instruments financiers dotée en 2014 a été entièrement reprise en 2015.

En 2015, une provision pour risques a été dotée pour un montant de 18,5 millions d'euros au titre des futures attributions d'actions conditionnelles pour 51 578 actions propres, et pour d'autres actions non encore acquises et devant être attribuées compte tenu des dispositions des plans d'attribution. La provision pour risques dotée en 2014 pour un montant de 17,1 millions d'euros est entièrement reprise en 2015 du fait de l'attribution au cours de l'exercice de 136 817 actions propres de la Société et de nouveaux plans votés en 2015.

Certains instruments, conformes à la politique de gestion des risques financiers du Groupe, ne sont pas qualifiés comptablement de couverture chez Imerys SA. Les instruments financiers en portefeuille au 31 décembre 2015 sont présentés en *note 25* et suivantes.

Avantages futurs du personnel

Les régimes à prestations définies correspondent pour une part à des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective de la métallurgie et pour une autre part à des régimes de retraite supplémentaires, dont le régime français des dirigeants.

La provision pour avantages futurs au personnel est calculée sur la base des hypothèses suivantes :

	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
Taux d'actualisation	1,3 %	1,6 %
Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,3 %	-
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,5 %	2,5 %
Taux annuels de rotation :		
■ Cadres et non cadres avant 30 ans	20,0 %	20,0 %
■ Cadres et non cadres entre 30 et 40 ans	15,0 %	15,0 %
■ Cadres et non cadres entre 40 et 50 ans	10,0 %	10,0 %
■ Cadres et non cadres entre 50 et 55 ans	5,0 %	5,0 %
■ Cadres et non cadres après 55 ans	-	-

Les écarts actuariels sont comptabilisés selon la méthode du "corridor".

Charge nette

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Coût financier	(215)	(13)	(228)	(485)	(15)	(500)
Coût des services rendus	490	(61)	429	(1 446)	(45)	(1 491)
Rendement attendu des actifs	106	-	106	330	-	330
Coût des services passés	(8)	-	(8)	(296)	-	(296)
Gains et (pertes) actuariels	21	(38)	(17)	(32)	45	13
Réductions et liquidations	-	-	0	-	-	0
Charge nette comptabilisée	394	(112)	282	(1 929)	(15)	(1 944)
Rendement effectif des actifs	167	-	167	316	-	316

Changements de la valeur actualisée des engagements

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Engagements à l'ouverture	(19 103)	(711)	(19 814)	(23 717)	(698)	(24 415)
Coût financier	(215)	(13)	(228)	(485)	(15)	(500)
Coût des services rendus	490	(61)	429	(1 446)	(45)	(1 491)
Paiements aux bénéficiaires	1 395	56	1 451	5 706	2	5 708
Réductions et liquidations	-	-	0	-	-	0
Gains et (pertes) actuariels	(2 725)	(38)	(2 763)	839	45	884
Engagements à la clôture ⁽¹⁾	(20 158)	(767)	(20 925)	(19 103)	(711)	(19 814)
Financés par des actifs du régime	(18 770)	-	(18 770)	(17 810)	-	(17 810)
Non financés	(1 388)	(767)	(2 155)	(1 293)	(711)	(2 004)

(1) Dont engagements de retraite contractés au profit de la Direction Générale et de membres du Conseil d'Administration : 4 927 milliers d'euros en 2015, contre 3 539 milliers d'euros en 2014.

Changement de la juste valeur des actifs du régime

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Actifs à l'ouverture	10 120	-	10 120	15 487	-	15 487
Rendement attendu des actifs	106	-	106	330	-	330
Paiements aux bénéficiaires	(1 189)	-	(1 189)	(5 683)	-	(5 683)
Cotisations de l'employeur	-	-	0	-	-	0
Gains et (pertes) actuariels	61	-	61	(14)	-	(14)
Actifs à la clôture	9 098	0	9 098	10 120	0	10 120

Actif / Passif au bilan

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Engagements financés	(18 770)	-	(18 770)	(17 810)	-	(17 810)
Juste valeur des actifs	9 098	-	9 098	10 120	-	10 120
Position financée	(9 672)	0	(9 672)	(7 690)	0	(7 690)
Engagements non financés	(1 388)	(767)	(2 155)	(1 293)	(711)	(2 004)
Coût des services passés non comptabilisés	2 061	-	2 061	2 069	-	2 069
Écarts actuariels nets non comptabilisés	3 932	-	3 932	1 248	-	1 248
Actifs (provisions) au bilan	(5 067)	(767)	(5 834)	(5 666)	(711)	(6 377)
Provisions pour pensions	-	-	0	-	-	0
Provisions pour avantages futurs du personnel	(5 067)	(767)	(5 834)	(5 666)	(711)	(6 377)

Variation des actifs (provisions) au bilan

(en milliers d'euros)	2015			2014		
	Retraite	Autres	Total	Retraite	Autres	Total
Actifs (provisions) à l'ouverture	(5 666)	(711)	(6 377)	(3 760)	(698)	(4 458)
Coût périodique net après réductions / liquidations	393	(112)	281	(1 929)	(15)	(1 944)
Cotisations	206	56	262	23	2	25
Actifs (provisions) à la clôture	(5 067)	(767)	(5 834)	(5 666)	(711)	(6 377)

NOTE 21 DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Dettes financières	3 087 046	1 606 084	927 556	553 406
Autres dettes ⁽¹⁾	62 365	33 365	29 000	-
Produits constatés d'avance	0	-	-	-
Écarts de conversion passif	9 329	9 329	-	-
Total	3 158 740	1 648 778	956 556	553 406

(1) Dont complément de prix sur acquisition de titres S&B de 33,0 millions d'euros.

Les diverses facilités de crédit bancaire bilatérales ne comportent aucune garantie personnelle ou sûreté réelle au bénéfice des banques prêteuses.

La répartition des dettes financières par monnaies étrangères est la suivante :

(en milliers d'euros)	Montant
EUR	2 549 839
USD	247 560
GBP	75 363
JPY	45 118
Autres monnaies étrangères	169 166
Total	3 087 046

L'analyse des dettes financières par nature et par échéance est la suivante :

(en milliers d'euros)	Montant	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires	1 483 944	2 981	927 556	553 407
Billets de trésorerie	347 593	347 593	-	-
Emprunts bancaires	0	-	-	-
Emprunts filiales	50 000	50 000	-	-
Comptes courants financiers Groupe	1 178 417	1 178 417	-	-
Découverts bancaires et intérêts courus	27 092	27 092	-	-
Total	3 087 046	1 606 083	927 556	553 407

Des tirages sur les lignes bilatérales confirmées, non-utilisées et disponibles peuvent se substituer aux dettes à moins d'un an si nécessaire. Le montant des lignes bilatérales confirmées et disponibles au 31 décembre 2015 est présenté en [note 23](#).

NOTE 22 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

(en milliers d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Exploitation	-	3 031
Financier	542 ⁽¹⁾	584
Total	542	3 615

(1) Les produits à recevoir sont constitués essentiellement d'intérêts courus sur instruments financiers.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 23 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan significatifs de la Société sont détaillés dans les *notes 24 à 28*.

Au 31 décembre 2015, le montant des lignes bilatérales multi-monnaies confirmées, non-utilisées et disponibles au profit d'Imerys, à échéance 2016 à 2020, s'élève à 1 425,0 millions d'euros.

Engagements donnés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au profit de				Total
	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	
Avais, cautions, garanties	-	88 222	215 415	6 527	310 164

Engagements reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	Reçus de				Total
	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	
Avais, cautions, garanties	-	-	-	43 000	43 000

NOTE 24 AUTRES ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES

Compte tenu des engagements arrivés à échéance en 2015, aucun engagement n'est à reporter au 31 décembre 2015.

NOTE 25 ENGAGEMENTS SUR RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2015, la Société a des engagements nets en matière d'achats et ventes à terme contre euros répartis par monnaies étrangères comme suit :

	<i>(en milliers de monnaies étrangères)</i>		<i>(en milliers d'euros)</i>	
	Achats à terme	Ventes à terme	Achats à terme	Ventes à terme
AUD	21 135	-	14 187	-
CAD	44 300	5 150	29 307	3 407
CHF	-	47 476	-	43 817
CZK	75 895	-	2 808	-
DKK	6 100	1 480	817	198
GBP	56 600	24 135	77 117	32 884
HUF	60 000	52 675	190	167
JPY	1 234 765	177 910	9 421	1 357
MXN	446 450	23 400	23 604	1 237
NZD	-	1 965	-	1 234
PLN	1 075	-	252	-
SEK	124 735	4 101	13 574	446
SGD	155 785	5 490	101 047	3 561
THB	-	349 850	-	8 914
USD	82 190	439 695	75 494	403 872
ZAR	3 070	345 885	181	20 403
Total			347 999	521 497

Ces opérations ont été conclues en vue de couvrir le risque de change généré par des financements et placements intra-groupe en monnaies étrangères. Elles incluent également des positions nettes entre les dérivés internes et externes sur des opérations prises dans le cadre de la gestion du risque de change du Groupe.

NOTE 26 ENGAGEMENTS SUR RISQUE DE TAUX

Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt le Groupe a, au 31 décembre 2015, différentes opérations de couverture (swaps de taux). Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de sa politique de gestion.

Le montant des nominaux des instruments dérivés à la fin de l'exercice s'élève à 7 000,0 millions de yens.

NOTE 27 ENGAGEMENTS SUR RISQUE RELATIF AU PRIX DE L'ÉNERGIE

Le tableau ci-dessous résume les positions prises au 31 décembre 2015 en couverture du risque de prix énergétique :

	Montants notionnels nets (en MWh)	Échéances
Position sous-jacente	6 050 444	< 24 mois
Opérations de gestion	2 137 312	< 24 mois

NOTE 28 ÉLÉMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN (VALEUR NETTE)

(en milliers d'euros)	Total	Dont entreprises liées ⁽¹⁾
Titres de participations	4 003 834	4 003 608
Créances rattachées à des participations directes et autres filiales	1 107 128	1 106 310
Autres immobilisations financières	47	-
Créances d'exploitation	27 494	11 696
Dettes financières	3 087 046	1 227 716
Autres dettes	61 197	14 253

(1) Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans un même ensemble.

NOTE 29 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

	Nombre d'actions	% d'intérêt	% des droits de vote ⁽¹⁾
Belgian Securities BV ⁽²⁾	42 851 473	53,85 %	69,70 %
Blue Crest Holding SA	4 052 784	5,09 %	3,30 %
Salariés du Groupe	146 238	0,18 %	0,24 %
Auto-détention	229 423	0,29 %	0,19 %
Public	32 292 573	40,59 %	26,57 %
Total au 31 décembre 2015	79 572 491	100,00 %	100,00 %

(1) Total des droits de vote théoriques : 122 812 038.

(2) Filiale à 100 % de la société Groupe Bruxelles Lambert.

Les comptes consolidés d'Imerys sont inclus dans le périmètre de consolidation du groupe belge GBL.

NOTE 30 EFFECTIF MOYEN 2015

	ETAM	Cadres	Total
Temps complet	24	137	161
Temps partiel	2	3	5
Total des membres du personnel de l'entité	26	140	166

NOTE 31 COMPTE PERSONNEL DE FORMATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

À compter du 1^{er} janvier 2015, le compte personnel de formation a remplacé le droit individuel à la formation. La Société n'a pas signé d'accord de gestion interne du compte personnel de formation. Les salariés ont été invités à reporter leurs heures de droit individuel à la formation sur le site du compte personnel de formation qui gère directement ces heures.

NOTE 32 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	2015	2014
Conseil d'Administration ⁽¹⁾	835	904
Direction Générale	1 726	1 510
Total	2 561	2 414

(1) Jetons de présence.

Le montant global des engagements de retraite contractés au profit de membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale est présenté dans la [note 20](#).

NOTE 33 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler pour la Société.

NOTE 34 AFFECTATION DU RÉSULTAT

Proposition d'affectation du résultat en application des dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce ⁽¹⁾.

(en euros)	
Résultat de l'exercice	340 118 960,90
Dotation à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social	-
Report à nouveau	27 815 614,94
Bénéfice distribuable	367 934 575,84
Dividende de 1,75 euro à chacune des 79 572 491 actions existantes au 1 ^{er} janvier 2016	(139 251 859,25)
Report à nouveau	228 682 716,59

(1) Qui sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2016.

NOTE 35 TABLEAU DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES
ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2015

(en milliers d'unités locales)

	Pays	Numéro de SIREN	Capital	Capitaux propres autres que capital	Nombre de titres détenus par Imerys	Nature des titres
Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)						
Imerys TC	France	449 354 224	161 228	456 909	80 613 850	actions de 2 EUR
Mircal	France	333 160 620	1 034 653	359 551	68 976 891	actions de 15 EUR
Imerys USA	États-Unis	-	526 005	606 295	1 000	actions de 1 USD
Imerys Services	France	320 750 730	371	414	24 700	actions de 15 EUR
Mircal Europe	France	444 384 234	56 365	587 399	56 365 195	actions de 1 EUR
S&B Minerals Finance	Luxembourg	-	121 505	209 519	12 150 505 600	actions de 0,01 EUR
Mircal Chili	France	434 143 574	1 554	13 928	1 554 000	actions de 1 EUR
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	Chine	-	14 404	21 573	1	action de 14 404 000 CNY

(en milliers d'euros)

	% d'intérêt détenu par Imerys	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par Imerys et non remboursés	Emprunts contractés par Imerys et non remboursés	Cautions, avals donnés par Imerys	Dividendes encaissés par Imerys en 2015	Chiffre d'affaires 2015	Bénéfice ou perte nette de l'exercice 2015
Filiales (au moins 50 % du capital détenu par Imerys)									
Imerys TC	100,00	758 369	758 369	-	72 244	-	294 971	289 554	66 985
Mircal	100,00	1 289 076	1 289 076	122 803	-	-	115 191	-	56 872
Imerys USA	100,00	663 837	663 837	17 075	133 104	87 260	-	-	(2 827)
Imerys Services	100,00	1 043	1 043	-	218	-	-	19 875	(381)
Mircal Europe	100,00	565 483	565 483	387 844	-	-	60 311	126	57 004
S&B Minerals Finance	100,00	708 655	708 655	-	5 129	-	-	-	(4 483)
Mircal Chili	100,00	15 540	15 540	-	512	-	-	-	(4)
Imerys (SHANGHAI) Investment Management Company Limited	100,00	1 359	1 359	784	-	-	-	7 449	1 626

Participations

10 à 50 % du capital détenu par Imerys	-	-	-	-	-	-	-	-	-
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Diverses participations

Entités françaises non significatives	3 475	472	1 040	508	962	-	-	-	-
Total	4 006 837	4 003 834	529 546	211 715	88 222	470 473	317 004	174 792	

6.3 HONORAIRES D'AUDIT

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale des actionnaires du 29 avril 2010 a approuvé le renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ERNST & YOUNG et Autres et Deloitte & Associés pour une nouvelle période de six ans. Ces mandats arrivent donc à échéance et l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 mai 2016 devra statuer sur leur renouvellement.

ORGANISATION DE L'AUDIT DES FILIALES D'IMERYS

Depuis de nombreuses années, le Groupe a demandé en priorité et de manière équilibrée aux réseaux des deux Commissaires aux comptes de la société Imerys de procéder à l'audit des filiales du Groupe à travers le monde. Cependant, pour des raisons pratiques ou historiques, d'autres réseaux d'audit interviennent ; les éléments quantitatifs sont les suivants :

Exercices	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Honoraires d'audit des comptes <i>(en millions d'euros)</i>	7,5	6,2	6,3	6,5	6,2	6,1
Répartition des honoraires						
ERNST & YOUNG et Autres	59 %	50 %	52 %	51 %	51 %	50 %
Deloitte & Associés	40 %	49 %	46 %	44 %	45 %	46 %
Autres cabinets	1 %	1 %	2 %	5 %	4 %	4 %

HONORAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

L'inventaire complet des honoraires versés en 2015 aux deux Commissaires aux comptes du Groupe Imerys, ERNST & YOUNG et Autres (EY) et Deloitte & Associés (DA) se présente de la manière suivante :

	2015				2014			
	EY		DA		EY		DA	
	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)	(M€)	(%)
Audit								
Commissariat aux comptes, certifications des comptes individuels et consolidés	4,5		3,0		3,1		3,0	
Imerys SA	0,8		0,8		0,8		0,8	
Filiales intégrées globalement	3,7		2,2		2,3		2,2	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	0,5		0,3		1,2		0,1	
Imerys SA	0,4		0,2		0,7		0,1	
Filiales intégrées globalement	0,1		0,1		0,5		-	
Sous-total	5,0	96,2 %	3,3	91,7 %	4,3	95,6 %	3,1	93,9 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	-		0,1		0,1		0,1	
Autres (préciser si >10 % des honoraires d'audit)	0,2		0,2		0,1		0,1	
Sous-total	0,2	3,8 %	0,3	8,3 %	0,2	4,4 %	0,2	6,1 %
Total	5,2	100,0 %	3,6	100,0 %	4,5	100,0 %	3,3	100,0 %



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1 Renseignements concernant Imerys	244	7.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	255
7.2 Renseignements sur le capital social	247	7.5 Marché des titres Imerys	255
7.2.1 Montant du capital social	247	7.5.1 Cours extrêmes de 2011 à 2015	256
7.2.2 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	248	7.5.2 Transactions depuis janvier 2014	256
7.2.3 Autorisations financières	249	7.6 Dividendes	257
7.2.4 Rachat d'actions	251	7.7 Relations avec les actionnaires	257
7.2.5 Actionnariat salarié	252	7.8 Organisation mère/filiales	258
7.3 Actionnariat	252		
7.3.1 Répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices	252		
7.3.2 Franchissements de seuil	252		
7.3.3 Contrôle de la Société et pacte d'actionnaires	253		
7.3.4 Identification des actionnaires au porteur	253		
7.3.5 Structure de l'actionnariat du Groupe	254		

7.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT IMERYS

■ DÉNOMINATION SOCIALE

IMERYS.

■ SIÈGE SOCIAL

154, rue de l'Université, 75007 Paris (France).

Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 63 00.

■ DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

Imerys a été constitué le 22 avril 1880.

La durée de la Société, fixée à l'origine à cinquante années, a été prorogée jusqu'au 30 juin 2024 (article 5 des statuts).

■ IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 008 151. Son code NAF est le 7010Z.

■ FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Imerys est une société anonyme à Conseil d'Administration, soumise à la législation française.

■ HISTORIQUE – DATES CLÉS

Le Groupe puise ses origines dans les métiers de la mine et de la métallurgie. À sa création, le cœur de son activité repose sur l'extraction et la transformation de métaux non ferreux. Les différentes acquisitions permettront au Groupe de se désengager de la métallurgie des non ferreux pour se concentrer sur les minéraux industriels.

Au début des années 1970, le Groupe, fédéré sous le nom d'Imetal, procède au rachat de la société Huguenot Fenal (France) faisant ainsi son entrée sur le marché de la tuile en terre cuite, puis à celui de Copperweld (États-Unis), société spécialisée dans la production d'acier et la transformation des métaux.

En 1985, l'acquisition de Damrec (France) représente le premier investissement significatif dans les minéraux réfractaires et céramiques. Le Groupe se structure ensuite en trois pôles d'activités, regroupant les Matériaux de Construction, les Minéraux Industriels et la Transformation des Métaux. Cette réorganisation s'inscrit dans le cadre du désengagement futur du Groupe de la métallurgie des non-ferreux.

À partir de 1990, l'accent est mis sur le développement des minéraux industriels ⁽¹⁾ : le Groupe prend position dans le secteur du kaolin (Dry Branch Kaolin Company, États-Unis), du carbonate de calcium (Georgia Marble, États-Unis), des minéraux réfractaires (C-E Minerals, États-Unis), des réfractaires monolithiques (Pilbrico, Luxembourg), des argiles (Ceratera, France), des pâtes céramiques (KPCL, France), du graphite (Stratmin Graphite, Canada et Timcal, Suisse) et des céramiques techniques (Imerys Kiln Furniture, France). Grâce à sa filiale Timcal (Amérique du Nord, Europe, Asie), acquise en 1994, Imerys devient leader mondial des applications techniques du graphite de haute performance.

En 1999, le Groupe devient l'un des leaders mondiaux ⁽²⁾ du secteur des pigments blancs avec l'acquisition d'English China Clays Plc (ECC, Royaume-Uni), spécialiste des minéraux industriels. Puis, le Groupe renforce ses ressources en kaolin avec l'acquisition de Rio Capim Caulim S.A. (Brésil) tout en poursuivant l'élargissement de sa base industrielle dans les minéraux réfractaires grâce au rachat de Transtech et Napco (États-Unis) et de Rhino Minerals (Afrique du Sud). Avec l'acquisition d'ECC et, corrélativement, la cession de Copperweld et de l'activité Chimie de spécialités d'ECC (Calgon, États-Unis), le Groupe se concentre sur la valorisation des minéraux industriels. Afin de traduire cette évolution, Imetal change de nom et devient **Imerys**.

Depuis lors, Imerys ne cesse de poursuivre son développement en élargissant continuellement sa gamme de produits, en étendant son maillage géographique sur des zones à forte croissance et en pénétrant de nouveaux marchés.

De 2000 à 2002, de nouveaux minéraux intègrent le portefeuille du Groupe : l'halloysite (New Zealand China Clays, Nouvelle-Zélande), des argiles et du feldspath (K-T Clay aux États-Unis et au Mexique). Imerys étend ses ressources de carbonate en Amérique du Sud (Quimbarra, Brésil), en Asie (Honaik, Malaisie) et en France (activités carbonates d'AGS-BMP). Le Groupe prend également le contrôle du premier producteur mondial de corindons (alumine et bauxite fondues) : Treibacher Schleifmittel (Autriche), suivi par d'autres acquisitions dans ce domaine en République tchèque, en Allemagne, au Brésil et en Chine. L'acquisition de MRD-ECC (Thaïlande), producteur local de kaolin, permet au Groupe d'accroître sa présence en Asie pour les applications destinées principalement à l'industrie du sanitaire.

Au début 2005, l'acquisition de Lafarge Réfractaires Monolithiques permet au Groupe de devenir le leader européen des réfractaires monolithiques. La fusion avec le groupe Pilbrico acquis quelques années auparavant donne naissance à un nouvel ensemble : Calderys. En juillet, Imerys acquiert le groupe World Minerals (États-Unis), leader mondial des Minéraux pour Filtration, apportant au Groupe de nouveaux minéraux : diatomite et perlite. L'année 2005 s'achève par l'acquisition de Denain Anzin Minéraux qui apporte au Groupe des gisements de feldspath, du mica, du quartz, et du kaolin en Europe.

(1) Minéraux industriels : roches ou minéraux non métalliques et non combustibles, extraits et transformés à des fins industrielles.

(2) Dans l'ensemble du Document de Référence, les positions concurrentielles communiquées correspondent à des évaluations faites par Imerys sur la base de ses connaissances du marché ou d'informations issues de publications professionnelles, telles que Roskill ou Industrial Minerals.

De 2006 à 2008, le Groupe poursuit son développement. Il acquiert ainsi les spécialistes des argiles calcinées, AGS (France) et Vatutinsky (Ukraine), d'importantes réserves de marbre blanc de haute qualité en Malaisie, en Chine, au Vietnam et en Europe et plusieurs carrières de feldspath à travers le monde : Jumbo Mining (Inde), The Feldspar Corporation (États-Unis) ainsi qu'en Turquie. L'acquisition de ACE, leader indien des réfractaires monolithiques, confère à Calderys une nouvelle dimension, renforcée par celles de B&B (Afrique du Sud) et Svenska SilikaVerken AB (Suède). Imerys ajoute à son portefeuille le zircon fondu, minéral destiné aux marchés des réfractaires, des céramiques techniques et de l'automobile ; grâce aux acquisitions successives d'UCM Group Plc (Royaume-Uni) et d'Astron China, le Groupe devient le leader mondial sur ce marché. Les activités de perlite sont également renforcées en Amérique du Sud, avec l'acquisition de Perfiltra (Argentine). Les acquisitions de Kings Mountain Minerals, Inc. (Caroline du Nord, États-Unis) et Suzorite Mining, Inc. (Québec, Canada) complètent le portefeuille de minéraux du Groupe avec un mica de haute qualité.

En 2010, la mise en service d'une nouvelle usine permet d'augmenter les capacités de production d'andalousite en Chine et l'acquisition de Pará Pigmentos S.A. accroît les ressources de kaolin du Groupe au Brésil.

En 2011, Imerys acquiert le groupe Talc de Luzenac et devient le leader mondial de la transformation du talc. L'unité de fabrication de proppants céramiques, utilisés comme agents de soutènement de la roche pour l'exploitation de gaz non conventionnels est inaugurée à Andersonville (Géorgie, États-Unis). Le Groupe s'associe également avec le groupe norvégien Norsk Mineral AS pour constituer la joint-venture The Quartz Corp SAS, permettant ainsi d'accompagner la demande croissante de quartz de haute pureté destiné aux segments des semi-conducteurs et de l'industrie photovoltaïque. La même année, le Groupe étend la capacité de production de son usine de carbonates de calcium en Malaisie, et, pour répondre à la demande de son principal client, augmente la capacité de l'usine de Miyagi au Japon, reconstruite après le tsunami.

En 2012, le Groupe renforce ses activités au Brésil avec l'acquisition de la société Itatex, élargissant son offre de produits destinés aux marchés des peintures, des polymères et des caoutchoucs et d'un gisement de bauxite réfractaire auprès du groupe Vale.

En 2013, plusieurs acquisitions sont réalisées dans les différentes activités du Groupe : PyraMax Ceramics, LLC. (États-Unis) et son usine de fabrication de proppants céramiques, Goonvean (Royaume-Uni) et ses réserves de kaolin en Cornouailles, et Ceraminas (Thailand) Co. Ltd, producteur local de feldspath. La capacité de l'usine de noir de carbone de Willebroek (Belgique) est également doublée pour répondre à la forte augmentation des besoins dans les segments de l'énergie mobile. La construction du site de production de chaux à Dorésopolis (Brésil) est achevée et l'usine mise en production. Les sociétés Arefcon B.V. (Pays-Bas), Indoporlen (Indonésie) et Tokai (Japon) intègrent le périmètre de l'activité Réfractaires Monolithiques du Groupe. La cession de l'activité Imerys Structure (briques de murs et de cloisons, et conduits de fumée) au groupe Bouyer-Leroux (France) est finalisée.

En 2014, l'acquisition de Termorak (Finlande) permet au Groupe de se renforcer dans la conception et l'installation de matériaux réfractaires pour les secteurs de la pétrochimie et des industries thermiques. Le Groupe étend également sa couverture géographique de carbonate de calcium naturel avec l'intégration de Kinta Powdertec Sdn Bhd (Malaisie). Un centre de R&D appliquée est ouvert au Japon pour accompagner les clients locaux des activités graphite et noir de carbone du Groupe. L'usine de production d'alumine fondue à Bahreïn, dont la construction avait été initiée en 2012, est mise en production. Cette nouvelle installation résulte d'une joint-venture avec le groupe Al Zayani Investments et constitue la première implantation industrielle d'Imerys au Moyen-Orient, élargissant ainsi son empreinte géographique. Parallèlement, le Groupe cède quatre usines de carbonate de calcium pour papier en Europe et aux États-Unis ainsi qu'une unité de production en Tunisie et le site des Ardoisières d'Angers (France) est définitivement fermé.

Les opérations menées en **2015** font l'objet d'une présentation détaillée au *Chapitre 2 du Document de Référence*.

■ OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

Imerys est la société de tête d'un groupe industriel et commercial, leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie.

Aux termes de l'article 3 des statuts, "La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la recherche, l'acquisition, l'amodiation, l'aliénation et l'exploitation de toutes mines et carrières, de quelque nature que ce soit ;
- le traitement, la transformation et le commerce de tous minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, ainsi que de leurs sous-produits et alliages ;
- la fabrication de tous produits ouvrés dans lesquels des minerais, métaux, matériaux organiques et non organiques et substances minérales, sont employés ;
- l'achat, l'obtention, l'exploitation, la concession, la vente, la cession totale ou partielle, temporaire ou définitive de tous brevets, certificats ou licences se rapportant aux objets ci-dessus ;
- la création, l'acquisition, la vente, la concession de tous immeubles et usines, de tous moyens de transports et de toutes sources d'énergie ;
- la participation en tous pays dans toutes entreprises et opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles et maritimes de nature à favoriser ou développer les propres industries et commerces de la Société, par voie de création de sociétés nouvelles, alliances, sociétés en participation ou autrement ; et, généralement, toutes opérations minières, de carrières, commerciales, industrielles, maritimes, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie, à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires ou connexes."

■ EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 28 DES STATUTS)

L'exercice social, d'une durée de douze mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES 12 ET 13 DES STATUTS)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogations prévues par la loi.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui peut les révoquer à tout moment. La durée des fonctions des Administrateurs est de trois années. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Nul ne peut exercer les fonctions d'Administrateur après avoir atteint l'âge de soixante-dix (70) ans. Dans le cas où un Administrateur viendrait à atteindre cet âge, il serait réputé démissionnaire d'office le jour de l'Assemblée Générale suivant la date à laquelle il aurait atteint cet âge.

Le Conseil d'Administration comprend en outre un (1) Administrateur représentant les salariés désigné par le Comité d'Entreprise Européen. Lorsque le nombre des Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale dépasse douze (12), un deuxième Administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité de Groupe France.

✓ Pour plus d'informations concernant les pouvoirs, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, voir [section 3.1 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

■ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 21 ET 22 DES STATUTS)

Convocations

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la législation en vigueur et se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales – personnellement, par mandataire ou par correspondance – sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit de la transmission d'une attestation de participation justifiant l'inscription en compte des actions détenues au porteur. Les formalités d'inscription ou de transmission doivent être accomplies au plus tard le deuxième jour ouvré précédant la tenue de l'Assemblée. Tout actionnaire peut également, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, participer aux Assemblées et prendre part au vote par télétransmission et/ou tout autre moyen de télécommunication dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Conditions d'exercice du droit de vote

L'ensemble des documents, prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, y inclus un formulaire de vote par correspondance ou de procuration, est adressé aux actionnaires à leur demande. Ce formulaire ne peut être valablement pris en compte que s'il est complété conformément à la législation en vigueur et retourné au siège social ou à l'adresse indiquée sur la convocation de l'Assemblée. Tout actionnaire peut, en outre, sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de convocation, obtenir et retourner le formulaire de vote par correspondance ou de procuration, par télétransmission ou tout autre moyen de télécommunication, dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Droit de vote double

Les actions inscrites en compte nominatif, au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double. Ce droit de vote double prévu par l'article 22 des statuts, vise à récompenser la fidélité des actionnaires de la Société. Le droit de vote double est également accordé aux actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital en raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit lorsque l'action est convertie au porteur ou transférée, hormis les cas de transfert en garantie, en usufruit ou par succession ou donation familiale. Le droit de vote double peut enfin être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire sur autorisation préalable de l'Assemblée Spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Néant.

■ RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Le résultat de chaque exercice est déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- sur le bénéfice net de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ;
- le bénéfice de l'exercice, diminué comme il vient d'être dit et augmenté du report bénéficiaire, sous déduction des sommes reportées à nouveau par l'Assemblée Générale ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti aux actions sans distinction ;
- l'Assemblée Générale peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

■ TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 9 DES STATUTS)

La Société est autorisée à demander à Euroclear France, dans les conditions prévues par la législation en vigueur, les renseignements nécessaires à l'identification des titulaires de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité d'actions ou de valeurs mobilières détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

■ DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Les statuts d'Imerys ne contiennent aucune clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil autre que celle résultant de la loi.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à franchir, à la hausse ou à la baisse, l'un des seuils de détention du capital

de la Société et/ou des droits de vote prévus par la législation en vigueur, devra se conformer aux dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce et, notamment, en informer la Société (ou, le cas échéant, toute personne qu'elle aura désignée à cet effet) ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF) au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement de seuil concerné conformément aux dispositions de l'article 223-14 du règlement général de l'AMF. En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

■ DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, procès-verbaux d'Assemblées Générales, comptes sociaux et consolidés, Rapports des Commissaires aux comptes, ainsi que tous les documents mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social ou sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique News & Média Center – Information Réglementée et Publications).

7.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL

7.2.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Le 26 février 2015, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 626 748 euros suite à la levée entre le 1^{er} janvier et le 25 février 2015 de 313 374 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys. Lors de cette même séance, le Conseil d'Administration a, dans le cadre de la réalisation définitive de l'acquisition du groupe S&B, approuvé l'apport au profit d'Imerys, par la société S&B Minerals S.A., de 2 531 964 actions ordinaires de la société S&B Minerals Finance SCA. En rémunération de cet apport de titres, le Conseil d'Administration, en vertu de la délégation de compétence qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 avril 2013 dans sa dix-huitième résolution, a procédé à l'émission de 3 728 308 actions nouvelles au bénéfice de la société S&B Minerals S.A, absorbée le 26 février 2015 par la société de droit luxembourgeois Blue Crest Holding SA (*voir paragraphe 7.3.5 du présent chapitre*).

Le 15 décembre 2015, le Conseil d'Administration a, dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées Générales des 29 avril 2014 et 30 avril 2015, et conformément à l'autorisation qui lui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, procédé à l'annulation de 1 000 000 actions autodétenues, acquises sur le marché directement par la Société ou par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement (pour plus de détails, *voir paragraphe 7.2.4 du présent chapitre*). Cette annulation d'actions a conduit à une réduction du capital de la Société d'un montant nominal de 2 000 000 euros.

Le 7 janvier 2016, le Président-Directeur Général, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2015, a constaté que le 31 décembre 2015 le capital social avait été augmenté d'un montant nominal de 1 290 436 euros suite à la levée entre le 26 février 2015 et le 31 décembre 2015 de 645 218 options de souscription d'actions, et de la création, en conséquence, d'un nombre équivalent de nouvelles actions Imerys.

En conséquence de ces opérations, le capital souscrit et entièrement libéré d'Imerys s'élevait au 31 décembre 2015 à 159 144 982 euros ; il était divisé en 79 572 491 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, parmi lesquelles 43 239 547 bénéficiaient, en vertu de l'article 22 des statuts d'Imerys, d'un droit de vote double. Le nombre total des droits de vote théoriques attachés aux actions existantes s'élevait à 122 812 038. Compte tenu des 229 423 actions autodétenues par la Société au 31 décembre 2015 (*voir paragraphe 7.2.4 du présent chapitre*), le nombre total de droits de vote net attachés aux actions en circulation s'élevait à cette date à 122 582 615.

Compte tenu des 1 459 672 options de souscription d'actions et des 901 803 actions gratuites attribuées à certains salariés et dirigeants mandataires sociaux, et non encore exercées ou non encore acquises au 31 décembre 2015, la dilution potentielle maximale du capital de la Société à cette date était de 2,88 % (soit un montant nominal de 163 867 932 euros). Le capital social d'Imerys n'a pas varié depuis cette date.

Il est précisé qu'aucune action inscrite au nominatif pur ne fait l'objet d'un nantissement de la part de la Société.

7.2.2 ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

L'évolution du nombre d'actions et du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices a été la suivante :

Année	Opérations	Montant nominal des variations de capital (en euros)	Prime d'émission/ Prime d'apport (en euros)	Nombre de titres créés	Nominal des titres (en euros)	Montants successifs du capital de la Société (en euros)	Nombre de titres constituant le capital
2011	Annulation d'actions	(1 065 622)	(23 828 533)	(532 811)	2	149 882 688	74 941 344
	Levées d'options de souscription d'actions	402 344	5 050 706	201 172	2	150 285 032	75 142 516*
2012	Levées d'options de souscription d'actions	452 060	6 561 165	226 030	2	150 737 092	75 368 546*
2013	Annulation d'actions	(87 448)	(1 963 193)	(43 724)	2	150 649 644	75 324 822
	Levées d'options de souscription d'actions	1 826 884	38 078 652	913 442	2	152 476 528	76 238 264*
2014	Annulation d'actions	(1 836 630)	(54 236 971)	(918 315)	2	150 639 898	75 319 949
	Levées d'options de souscription d'actions	1 131 284	26 244 140	565 642	2	151 771 182	75 885 591*
2015	Levées d'options de souscription d'actions	626 748	15 747 996	313 374	2	152 397 930	76 198 965
	Augmentation de capital en rémunération d'un apport de titres	7 456 616	206 943 483	3 728 308	2	159 854 546	79 927 273
	Annulation d'actions	(2 000 000)	(60 381 827)	(1 000 000)	2	157 854 546	78 927 273
	Levées d'options de souscription d'actions	1 290 436	34 552 929	645 218	2	159 144 982	79 572 491*

* Au 31 décembre.

7.2.3 AUTORISATIONS FINANCIÈRES

En application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les autorisations et délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires, en vigueur à la date du présent Document de Référence, sont présentées dans le tableau ci-après.

■ TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES ET DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EXISTANTES

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2015
Émission de titres de capital			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du DPS ^{(1) (2)} (AGM 30 avril 2015, 13 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	Capital : 75 M€ (soit environ 50 % du capital) Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS, et, le cas échéant, octroi d'un délai de priorité par le Conseil d'Administration ⁽³⁾ (AGM 30 avril 2015, 14 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	Capital : 30 M€ (soit environ 20 % du capital) Titres de créance : 1 Md€	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs et suppression du DPS ⁽⁴⁾ (AGM 30 avril 2015, 15 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	15 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM 30 avril 2015	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire dans le cadre d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du DPS ⁽⁵⁾ (AGM 30 avril 2015, 16 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	15 % du capital au jour de l'émission, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond des 14 ^e et 20 ^e résolutions de l'AGM 30 avril 2015	Néant
Autorisation à l'effet de fixer le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du DPS ⁽⁶⁾ (AGM 30 avril 2015, 17 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM 30 avril 2015	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres en capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du DPS ⁽⁷⁾ (AGM 30 avril 2015, 18 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	10 % du capital par an, le montant émis s'imputant sur le sous-plafond de la 14 ^e résolution de l'AGM 30 avril 2015	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou d'apport ⁽⁸⁾ (AGM 30 avril 2015, 19 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	75 M€, le montant émis s'imputant sur le plafond de la 13 ^e résolution de l'AGM 30 avril 2015	Néant
Plafond global des augmentations de capital avec maintien ou suppression du DPS (AGM 30 avril 2015, 20 ^e résolution)		Capital : 75 M€ Titres de créance : 1 Md€	-
Rachat et annulation d'actions			
Achat par la Société de ses propres actions ⁽⁹⁾ (AGM 30 avril 2015, 12 ^e résolution)	29 octobre 2016 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2015	1 186 591 actions acquises
Réduction du capital social par annulation d'actions autodétenues (AGM 30 avril 2015, 22 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	10 % du capital par période de 24 mois	1 000 000 actions annulées

(1) DPS : droit (préférentiel de souscription des actionnaires).

(2) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(3) En application des articles L. 225-129 et s., L. 225-135 et s., L. 225-136 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(4) En application des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-91 et s. du Code de commerce et L. 411-2 du Code monétaire et financier.

(5) En application de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce.

(6) En application des articles L. 225-129-2 et L. 225-136-1° alinéa 2 du Code de commerce.

(7) En application des articles L. 225-147 et L. 228-91 et s. du Code de commerce.

(8) En application des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et s. et L. 225-130 du Code de commerce.

(9) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Utilisation en 2015
Émissions réservées aux salariés et dirigeants			
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un Plan ⁽¹⁰⁾ d'Épargne Entreprise de la Société ou de son Groupe (AGM 30 avril 2015, 21 ^e résolution)	29 juin 2017 (26 mois)	1,6 M€	Néant
Octroi d'option de souscription ou d'achat d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹¹⁾ (AGM 29 avril 2014, 14 ^e résolution)	28 juin 2017 (38 mois)	Plafond commun : 3 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites	Néant ⁽¹²⁾
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société, ou à certaines catégories d'entre eux ⁽¹³⁾ (AGM 29 avril 2014, 15 ^e résolution)		Sous-plafond d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants mandataires sociaux : 0,5 % du capital au jour de l'attribution	309 550 actions gratuites conditionnelles ont été attribuées en 2015, soit 0,38 % du capital ⁽¹⁴⁾

(10) En application des articles L. 225-129 et s. et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et s. du Code du travail.

(11) En application des articles L. 225-177 et s. du Code de commerce.

(12) Pour plus de détails concernant les attributions d'options de souscription d'actions au cours d'exercices antérieurs, voir section 3.4 du chapitre 3 du Document de Référence.

(13) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

(14) Pour plus de détails concernant les attributions d'actions gratuites conditionnelles, voir section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence.

Le tableau ci-après présente les autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016.

✓ Pour plus de détails, voir paragraphes 8.1.6 et 8.1.7 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence.

■ TABLEAU RÉSUMÉ DES AUTORISATIONS FINANCIÈRES DONT LE RENOUVELLEMENT EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 MAI 2016

Nature des autorisations	Échéance et durée de l'autorisation ou de la délégation	Montant nominal maximum
Rachat d'actions		
Achat par la Société de ses propres actions ⁽¹⁾ (AGM 4 mai 2016, 16 ^e résolution)	3 novembre 2017 (18 mois)	10 % des actions existantes au 1 ^{er} janvier 2016 (soit 7 957 249 actions)
Émissions réservées aux salariés et dirigeants		
Attribution gratuite d'actions Imerys à des salariés et mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux ⁽²⁾ (AGM 4 mai 2016, 17 ^e résolution)	3 juillet 2017 (14 mois)	Plafond commun avec l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions approuvée par l'AGM 29 avril 2014 (14 ^e résolution) : 3 % du capital au jour de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites Sous-plafond d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites en faveur des dirigeants mandataires sociaux également commun : 0,5 % du capital au jour de l'attribution

(1) En application des articles L. 225-209 et s. du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'AMF.

(2) En application des articles L. 225-197-1 et s. du Code de commerce.

■ AUTRES TITRES

La décision d'émettre des obligations ordinaires relevant de la compétence du Conseil d'Administration, ce dernier a, le 30 avril 2015, conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce, délégué au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins

de réaliser de telles émissions et en arrêter les modalités, dans un délai d'un an, dans la limite d'un montant nominal maximum annuel de 1,5 milliard d'euros et d'un montant nominal maximum par opération de 350 millions d'euros. Il n'a pas été fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2015.

7.2.4 RACHAT D' ACTIONS

■ CADRE JURIDIQUE DES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS MIS EN ŒUVRE EN 2015

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 a renouvelé au profit du Conseil d'Administration pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 29 octobre 2016, l'autorisation précédemment consentie par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014 afin de permettre à la Société, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de racheter ses propres actions dans la limite de 10 % du nombre d'actions émises et en circulation au 1^{er} janvier 2015, soit 7 588 559 actions et dans la limite d'un montant global d'investissement de 645 millions d'euros. Cette même Assemblée a par ailleurs décidé que le nombre d'actions susceptibles d'être détenues, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat a été fixé à 85 euros par action.

En application de l'article L. 225-209 al. 3 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a délégué le 30 avril 2015 au Président-Directeur Général tous pouvoirs aux fins de procéder à l'achat des actions de la Société, aux conditions et dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

■ OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2015 ⁽¹⁾

En application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, les opérations réalisées en 2015 dans le cadre des programmes de rachat d'actions de la Société en vigueur au cours de l'exercice sont décrites ci-après.

Opérations réalisées du 1^{er} janvier au 30 avril 2015 au titre du précédent programme de rachat d'actions

Néant.

Opérations réalisées du 1^{er} mai au 31 décembre 2015 dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015, la Société a acquis directement sur le marché 186 591 actions à un cours moyen pondéré de 67,18 euros, affectées en totalité à l'objectif d'annulation ultérieure.

Par ailleurs, 1 000 000 actions ont été rachetées sur le marché à un cours moyen pondéré de 61,62 euros par un prestataire de services d'investissement ("PSI") dans le cadre d'un mandat d'acquisition de titres conclu par la Société le 7 juillet 2015, conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003, des articles 241-1 et suivants et 631-5 et suivants du Règlement général de l'AMF et de la Position de l'AMF relative à la mise en œuvre du régime de rachat d'actions. La conclusion de ce mandat a fait l'objet d'une publication sur le site Internet de la Société le 7 juillet 2015. Parmi ces actions, 769 758 ont été affectées à l'objectif d'annulation ultérieure, 52 397 ont été affectées à l'objectif d'attribution d'actions gratuites conditionnelles à certains

salariés et mandataires sociaux et, le solde, soit 177 845 actions à l'objectif de transfert ultérieur au titre du complément de prix d'acquisition du groupe S&B devant être payé en 2016, 2017 et 2018 par la Société en application des dispositions du contrat d'acquisition conclu le 5 novembre 2014.

Nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2015

Compte tenu :

- du solde des actions autodétenues au 1^{er} janvier 2015, soit 179 649 ;
- des 1 186 591 actions acquises en 2015, directement par Imerys ou dans le cadre du mandat d'acquisition confié à un PSI ;
- de la livraison au cours de l'exercice de 136 817 actions aux bénéficiaires d'actions gratuites conditionnelles définitivement acquises (pour plus de détails, voir paragraphe 3.5.1 du chapitre 3 du Document de Référence) ;
- et de l'annulation d'1 000 000 actions décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 décembre 2015 ;

le solde des actions autodétenues par la Société à la clôture de l'exercice, s'élevait à 229 423. Ces actions, d'une valeur nominale de 2 euros, acquises à un prix moyen pondéré de 62,28 euros, représentaient 0,29 % du capital social au 31 décembre 2015.

Il est précisé que :

- les opérations effectuées en 2015 par la Société dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ont été réalisées au comptant et sans qu'aucune position ouverte à l'achat ou à la vente n'ait été prise ;
- la Société n'utilise pas de produits dérivés dans le cadre de ses programmes de rachat d'actions ;
- les frais de négociation relatifs aux opérations de rachat d'actions Imerys réalisées sur le marché au cours de l'exercice 2015 se sont élevés à 43 346 euros. La taxe sur les transactions financières s'est quant à elle élevée à 148 310 euros.

■ RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 expirant le 29 octobre 2016, il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016 de la renouveler en faveur du Conseil d'Administration, sur des bases similaires, pour une nouvelle période de 18 mois, soit jusqu'au 3 novembre 2017 (voir paragraphe 8.1.6 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence).

Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du Règlement général de l'AMF, sera adressé à l'AMF et disponible sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique News & Media Center – Information Réglementée). Une copie de ce descriptif pourra également être obtenue, sur simple demande, au siège de la Société.

(1) Tous les cours et montants sont exprimés hors frais et commissions.

7.2.5 ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au 31 décembre 2015, les salariés du Groupe détenaient, dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié mises en place par la Société, 0,18 % du capital et 0,24 % des droits de vote de la Société.

7.3 ACTIONNARIAT

7.3.1 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

L'évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois derniers exercices a été la suivante :

	Au 31 décembre 2013				Au 31 décembre 2014				Au 31 décembre 2015			
	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions détenues	% du capital social	Droits de vote attachés ⁽¹⁾	% des droits de vote ⁽²⁾
Belgian Securities BV	42 851 473	56,21	85 702 946 ⁽³⁾	71,63	42 851 473	56,47	85 702 946	71,87	42 851 473	53,85	85 602 946	69,70
Blue Crest Holding SA	-	-	-	-	-	-	-	-	4 052 784	5,09	4 052 784	3,30
Salariés du Groupe ⁽⁴⁾	159 082	0,21	318 164	0,27	154 807	0,20	183 788	0,15	146 238	0,18	292 158	0,24
Autodétention	100 137	0,13	100 137 ⁽⁵⁾	0,08	179 649	0,24	179 649 ⁽⁵⁾	0,15	229 423	0,29	229 423 ⁽⁵⁾	0,19
Public	31 356 672	41,13	31 751 472	26,54	31 671 162	41,74	32 148 897	26,96	32 292 573	40,59	32 634 727	26,57
Total	76 238 264	100	119 643 619	100	75 885 591	100	119 243 780	100	79 572 491	100	122 812 038	100

(1) Conformément à l'article 22 des statuts, les actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

(2) Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de droits de vote théoriques existant au 31 décembre de chaque année.

(3) L'augmentation des droits de vote détenus par Belgian Securities BV résulte de l'attribution le 8 avril 2013 du droit de vote double aux actions acquises par Belgian Securities BV auprès de Pargesa Netherlands BV le 8 avril 2011 (pour plus de détails, voir paragraphe 7.3.5 du présent chapitre).

(4) Seules les actions détenues par les Salariés dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié mises en place par la Société figurent dans ce tableau.

(5) Il s'agit de droits de vote théoriques, les actions autodétenues ne bénéficiant pas du droit de vote en Assemblée Générale.

7.3.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Le 8 mai 2015, la société Blue Crest Holding SA a déclaré à l'AMF avoir franchi à la hausse le 5 mai 2015 le seuil de 5 % du capital de la Société et détenir 4 024 793 actions représentant autant de droits de vote, soit 5,01 % du capital et 3,25 % des droits de vote d'Imerys à cette date (Décision et Information de l'AMF n° 215C0604 du 11 mai 2015).

Aucune autre déclaration de franchissement de seuil n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2015 et jusqu'à la date du présent Document de Référence.

À la connaissance d'Imerys, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés au [paragraphe 7.3.1 du présent chapitre](#) ne détient, directement ou indirectement, à la date du présent Document de Référence, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

7.3.3 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ ET PACTE D'ACTIONNAIRES

■ CONTRÔLE

En raison du nombre de droits de vote détenus par la société Belgian Securities BV, contrôlée directement par la société Groupe Bruxelles Lambert et indirectement par la société Pargesa Holding SA (pour plus de détails, voir l'organigramme présenté au paragraphe 7.3.5 du présent chapitre), le concert Pargesa-GBL exerce un contrôle de droit sur la Société. Cette dernière estime néanmoins qu'il n'y a pas de risque que ce contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, la Société et son Conseil d'Administration ont toujours veillé avec une grande attention au respect des intérêts de l'ensemble des actionnaires et se sont toujours appliqués à se conformer aux meilleures règles et pratiques de Gouvernance en la matière comme en atteste, notamment, le nombre d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations (pour plus d'informations concernant la composition du Conseil d'Administration et de ses Comités, voir paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence).

■ PACTE D'ACTIONNAIRES

Le 5 novembre 2014, les sociétés Groupe Bruxelles Lambert, Belgian Securities B.V., Blue Crest Holding S.A. et S&B Minerals S.A ont conclu un pacte d'actionnaires au titre de leur participation, directe ou indirecte, dans le capital de la Société. Ce pacte, soumis au droit luxembourgeois, d'une durée de sept ans renouvelable et entré en vigueur le 26 février 2015, prévoit notamment :

- un engagement de conservation d'une durée de trois ans des 3 728 308 actions créées en rémunération de l'apport de titres réalisé par S&B Minerals S.A au profit d'Imerys et détenus depuis le 26 février 2015 par Blue Crest Holding SA (ainsi que les actions Imerys que cette dernière viendrait à recevoir à titre de complément de prix en vertu du contrat d'acquisition en date du 5 novembre 2014) ;
- un droit de sortie conjointe consenti pour une durée de trois ans par Groupe Bruxelles Lambert à Blue Crest Holding SA, en cas de transfert d'actions Imerys par Groupe Bruxelles Lambert à un tiers ayant pour effet de réduire la participation de Groupe Bruxelles Lambert à moins de 40 % du capital d'Imerys ;

- un droit de première offre au bénéfice de Groupe Bruxelles Lambert, Blue Crest Holding SA s'étant engagée, après expiration de son engagement de conservation, à conférer à Groupe Bruxelles Lambert un droit de première offre sur les actions Imerys que Blue Crest Holding SA souhaiterait, le cas échéant, céder ;
- un droit de représentation de Blue Crest Holding SA au sein du Conseil d'Administration et du Comité Stratégique de la Société, tant que Blue Crest Holding SA détiendra au moins 3 % des actions Imerys.

Ce pacte d'actionnaires prévoit également qu'il pourrait être résilié par anticipation en cas de survenance d'un des événements suivants :

- dans le cas où Blue Crest Holding SA viendrait à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions Imerys inférieur à 50 % des 3 728 308 actions créées en rémunération de l'apport de titres réalisé le 26 février 2015 ;
- en cas de résiliation par Groupe Bruxelles Lambert, ce qu'elle serait autorisée à faire si les actionnaires actuels de Blue Crest Holding SA cessaient de contrôler Blue Crest Holding SA ou cessaient de détenir, directement ou indirectement, 100 % du capital de Blue Crest Holding SA ;
- si la participation, directe ou indirecte, de Groupe Bruxelles Lambert devenait inférieure à 40 % du capital d'Imerys.

Il est précisé que ce pacte d'actionnaires n'est pas constitutif d'un concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce. Il a été communiqué à l'AMF et à la Société le 5 mars 2015 (Décision et Information de l'AMF n° 215C0360 du 27 mars 2015 disponible sur le site internet de l'AMF, www.amf-france.org).

À la date du présent Document de Référence, il n'a été fait part à la Société d'aucun autre pacte entre ses actionnaires ni d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

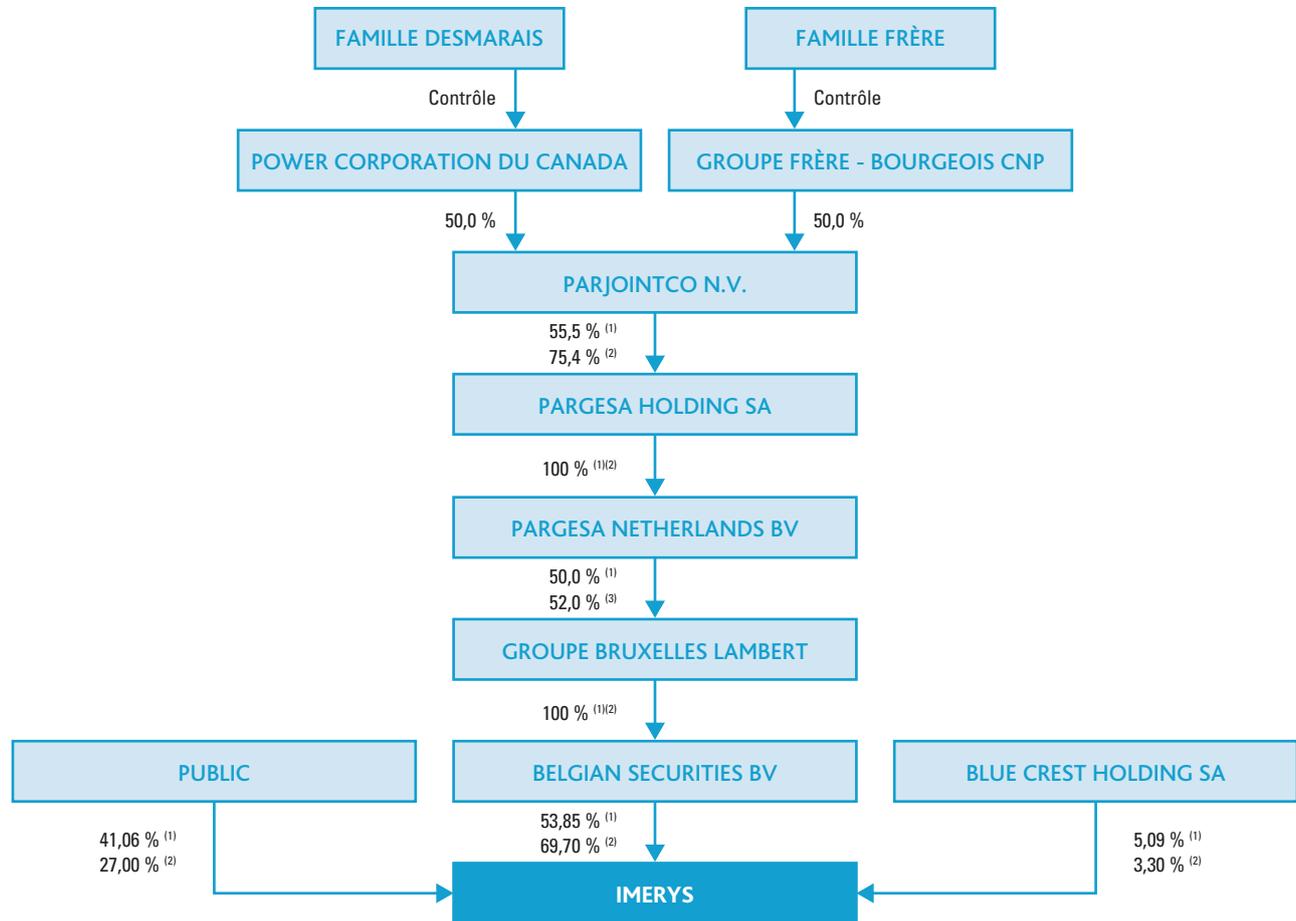
7.3.4 IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES AU PORTEUR

Imerys a demandé à la société Euroclear France de procéder à une enquête de Titres au Porteur Identifiables sur son capital auprès des intermédiaires financiers dont le seuil de conservation d'actions était supérieur à 30 000. Hors actionnaire de contrôle (Belgian

Securities BV), cette enquête a permis d'identifier 3 512 actionnaires détenant chacun plus de 200 titres et représentant 36,64 % du capital social au 31 décembre 2015 (dont 361 investisseurs institutionnels détenant 34,71 % du capital social).

7.3.5 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DU GROUPE

L'organigramme faisant apparaître les rattachements actionnaires d'Imerys en capital et en droits de vote existant au 31 décembre 2015 est le suivant :



(1) Participation en capital

(2) Participation en droits de vote

(3) Compte tenu des droits de vote suspendus des actions détenues en auto-contrôle

Pargesa Holding SA est une société de droit suisse dont le siège social est situé 11, Grand-Rue, CH 1204 Genève (Suisse). Pargesa Netherlands BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam (Pays-Bas). Groupe Bruxelles Lambert (GBL) est une société de droit belge, dont le siège social est situé Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles (Belgique). Belgian Securities BV est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Herengracht 555, 1017 BW Amsterdam (Pays-Bas).

Le rattachement direct d'Imerys à l'ensemble Pargesa-GBL résulte de la fusion-absorption de Parfinance par la Société, réalisée le 30 juin 1998. Parfinance était alors, et depuis déjà plusieurs années, l'actionnaire de contrôle de la Société.

Parjointco est une société de droit néerlandais, dont le siège social est situé à Veerkade 5, 3016 DE-Rotterdam (Pays-Bas). Elle est détenue à parité et contrôlée conjointement par le Groupe Power, groupe canadien contrôlé par la famille Desmarais, et par le groupe Frère/CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille), groupe belge contrôlé par la famille du Baron Albert Frère.

Le 21 mars 2011, l'ensemble Pargesa-GBL a notifié à l'AMF son intention de reclassement des titres Imerys, au terme duquel Belgian Securities BV se porterait acquéreur de l'intégralité des actions Imerys détenues par Pargesa Netherlands BV. Ce reclassement donnant lieu à un franchissement direct par la société Belgian Securities BV et indirect par la société Groupe Bruxelles Lambert (détenant 100 % de Belgian Securities BV) du seuil du tiers du capital de la Société et l'accroissement de plus de 2 % en moins de douze mois consécutifs de leur participation directe et indirecte, Belgian Securities BV et Groupe Bruxelles Lambert ont sollicité en conséquence auprès de l'AMF une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions Imerys. Cette dérogation ayant été octroyée le 29 mars 2011 (Décision et Information de l'AMF n° 211C0389 du 31 mars 2011), le transfert des actions Imerys détenues par Pargesa Netherlands BV au profit de Belgian Securities BV est intervenu le 8 avril 2011. Cette opération, sans incidence sur le contrôle ultime de la Société, a entraîné la perte des droits de vote double attachés à la participation de Pargesa Netherlands BV et a diminué d'autant le nombre total des droits de vote de la Société. Le 8 avril 2013, les actions ainsi acquises par Belgian Securities BV auprès de Pargesa Netherlands BV se sont vues attribuer un droit de vote

double conformément aux dispositions statutaires de la Société, conduisant à une augmentation du nombre total des droits de vote de cette dernière et au franchissement à la hausse par Belgian Securities BV du seuil des deux tiers desdits droits de vote.

Blue Crest Holding SA est une société de droit luxembourgeois dont le siège social est 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

7.4 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur les titres de la Société sont les suivants, étant précisé qu'aucun dispositif spécifique n'a été mis en place par la Société :

Structure du capital – participations directes ou indirectes dans le capital – accords entre actionnaires

Les informations concernant l'actionariat de la Société (structure du capital, franchissements de seuil et contrôle de la Société) figurent à la [section 7.3 du présent chapitre](#).

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses de conventions portées à la connaissance de la Société

Voir [paragraphe 7.3.3 du présent chapitre](#).

Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Les statuts de la Société prévoient que les actions détenues sous la forme nominative, par le même actionnaire, depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double ([voir section 7.1 du présent chapitre](#)).

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Néant.

Règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs et à la modification des statuts

Néant.

Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les conditions et modalités du rachat par la Société de ses propres actions figurent aux [paragraphes 7.2.3 et 7.2.4 du présent chapitre](#).

Accords susceptibles d'être modifiés ou rompus en cas de changement de contrôle de la Société

Parmi les principaux contrats de financement de la Société ([voir note 24.5 aux états financiers consolidés](#)), certains d'entre eux contiennent une clause prévoyant, sous certaines conditions, leur remboursement anticipé en cas de changement de contrôle, ce remboursement anticipé restant néanmoins à l'initiative de la Société.

Les accords de joint-venture conclus par les filiales de la Société prévoient généralement une clause de sortie en cas de changement de contrôle desdites filiales.

Accords prévoyant des indemnités à verser à des membres du Conseil d'Administration ou des salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ni sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les conditions et modalités de versement des indemnités susceptibles d'être dues au Président-Directeur Général en cas de cessation de ses fonctions sont détaillées au [paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

7.5 MARCHÉ DES TITRES IMERYS

L'action Imerys est cotée à Euronext Paris et est éligible au Service à Règlement Différé (SRD) (Code ISIN FR 0000120859-Mnemo NK). Imerys fait partie de l'indice CAC MD (Mid-60) au sein du SBF 120 représentant les 120 valeurs les plus importantes cotées à Paris (en termes de capitalisation boursière, de flottant et de capitaux échangés), ainsi que de l'indice CAC Matériaux de Base. L'action Imerys est également intégrée dans l'indice européen "Dow Jones Euro Stoxx", indice de référence global de la zone euro, composé de 291 valeurs sélectionnées parmi les 12 pays appartenant à cette zone. Au sein du SBF 120 et

du Dow Jones Euro Stoxx 600, l'action Imerys fait partie, depuis le 2 novembre 2009, du secteur général des mines ("1 775 Activités minières générales" selon la classification ICB) et le titre est également présent dans plus de 60 indices internationaux.

Le Groupe reste par ailleurs attentif aux notations des agences d'analyse extra-financière ([voir paragraphe 5.2.2 du chapitre 5 du Document de Référence](#)).

Aucun titre d'une filiale d'Imerys n'est admis aux négociations d'une bourse de valeurs.

7.5.1 COURS EXTRÊMES DE 2011 À 2015

Année	Cours le plus haut* (en euros)	Cours le plus bas* (en euros)	Dernier cours de clôture de l'année (en euros)
2011	55,00	31,87	35,59
2012	48,70	35,09	48,19
2013	64,00	45,31	63,21
2014	68,10	50,45	61,01
2015	73,93	56,85	64,42

* Cours constatés en cours de séance (Sources : Bloomberg et Euronext).

7.5.2 TRANSACTIONS DEPUIS JANVIER 2014

	Cours le plus haut* (en euros)	Cours le plus bas* (en euros)	Volume total des transactions mensuelles		Moyenne par séance de bourse		
			En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de titres	En capitaux (en millions d'euros)	En nombre de transactions
2014							
Janvier	64,79	59,70	2 421 783	151,87	110 081	6,90	1 390
Février	68,10	58,37	1 997 720	127,17	99 886	6,36	1 260
Mars	67,65	61,57	1 756 172	112,79	83 627	5,37	1 274
Avril	65,69	60,55	1 269 871	80,18	63 494	4,01	1 047
Mai	63,99	59,08	1 387 308	85,88	66 062	4,09	931
Juin	66,10	56,05	1 302 714	81,95	62 034	3,90	1 014
Juillet	64,62	56,71	1 488 343	89,41	64 711	3,89	958
Août	62,23	56,00	1 461 417	86,61	69 591	4,12	1 063
Septembre	61,84	56,64	1 607 529	95,34	73 070	4,33	1 041
Octobre	58,57	50,45	2 092 665	114,88	90 985	4,99	1 359
Novembre	61,22	56,35	1 253 867	74,41	62 693	3,72	929
Décembre	62,66	55,76	1 481 924	88,92	70 568	4,23	983
Total 2014			19 521 313	1 189,40			
2015							
Janvier	65,69	57,75	1 941 683	118,15	92 461	5,63	1 348
Février	67,88	63,10	1 573 318	103,78	78 666	5,19	1 154
Mars	70,97	65,36	1 635 009	111,22	74 319	5,06	1 127
Avril	73,93	65,65	2 150 616	153,12	107 531	7,66	1 589
Mai	69,44	64,45	2 169 193	145,71	108 460	7,29	1 565
Juin	72,00	66,04	2 994 196	206,86	136 100	9,40	1 641
Juillet	71,45	64,66	1 657 589	113,10	72 069	4,92	1 171
Août	69,68	58,72	1 586 138	103,25	75 530	4,92	1 337
Septembre	63,33	56,85	2 168 283	130,01	98 558	5,91	1 710
Octobre	62,50	56,86	1 900 957	113,87	86 407	5,18	1 296
Novembre	64,38	60,44	1 534 117	96,28	73 053	4,58	1 254
Décembre	65,00	59,34	1 419 952	88,09	64 543	4,00	1 015
Total 2015			22 731 051	1 483,43			

* Cours constatés en cours de séance (Sources : Bloomberg et Euronext).

7.6 DIVIDENDES

La politique d'Imerys en matière de distribution de dividendes est fonction du résultat courant net consolidé dégagé au cours de l'exercice considéré. Il est précisé que la pratique historique de distribution s'établit à environ 37 % de ce résultat.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat courant net par action	4,15 €	4,03 €	4,00 €
Dividende net par action	1,65 €	1,60 €	1,55 €
Dividende brut par action	1,65 €	1,60 €	1,55 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	80 298 521	76 519 723	75 455 357
Distribution nette totale	132,5 M€	122,4 M€	116,9 M€

Imerys ne procède généralement pas à la distribution d'acompte sur dividende. Les dividendes sont versés annuellement après la tenue de l'Assemblée appelée à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice écoulé.

Le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement. Les sommes non réclamées sont versées à l'État français dans les vingt premiers jours de janvier de chaque année suivant celle de la prescription.

7.7 RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Imerys porte une attention particulière à ses actionnaires en veillant à les informer régulièrement de l'évolution de ses activités, de sa stratégie, de ses investissements, de ses résultats et de ses perspectives. Cette volonté se traduit par la mise à disposition et la diffusion de différents outils de communication associant les actionnaires à la vie du Groupe :

- le site Internet www.imerys.com permet de suivre en temps réel l'évolution du Groupe, le cours de l'action ; sa rubrique dédiée aux actionnaires individuels donne accès au "Guide de l'actionnaire Imerys" ;
- une Lettre aux actionnaires publiée plusieurs fois par an présente l'actualité du Groupe, ses résultats et perspectives ;
- le Rapport d'Activité Annuel ;
- le Document de Référence incluant le Rapport Financier Annuel est complété par un rapport financier semestriel ;
- le Rapport Développement Durable ;
- une ligne téléphonique et une adresse e-mail dédiées.

Édités en français et en anglais, les documents sont adressés à chaque actionnaire nominatif ainsi qu'aux actionnaires au porteur ayant souhaité les recevoir régulièrement.

L'information de la communauté financière et des actionnaires individuels sur la marche du Groupe est également réalisée par le biais d'annonces financières publiées dans la presse

(supports papier et Internet), à chaque échéance de résultats et à l'occasion de la convocation des actionnaires à l'Assemblée Générale annuelle.

Imerys, par l'intermédiaire de CACEIS Corporate Trust assurant son service-titres, met à la disposition des actionnaires ayant choisi d'inscrire leurs titres au nominatif pur ⁽¹⁾, un outil sécurisé de gestion de leur portefeuille d'actions via le site Internet sécurisé www.nomi.olisnet.com. Ce site leur donne notamment accès aux caractéristiques et cours de leurs valeurs en portefeuille, aux derniers mouvements et à la disponibilité de leurs actions et aux droits de vote qui y sont attachés. L'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée Générale annuelle de la Société est disponible sur ce site, qui permet également le vote en ligne préalablement à l'Assemblée.

Imerys entretient des contacts réguliers, ouverts et transparents avec l'ensemble de la communauté financière, institutionnelle et socialement responsable au cours de rendez-vous individuels, conférences sectorielles et entretiens téléphoniques. Plus de 350 rencontres, organisées tout au long de l'année 2015, ont permis à la Direction Générale et à l'équipe Relations Investisseurs d'échanger avec les analystes financiers, investisseurs institutionnels et gestionnaires de fonds internationaux aux États-Unis, au Canada, en France et au Royaume-Uni mais également en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Italie et en Suisse.

(1) Les titres nominatifs purs sont conservés au nom de l'actionnaire dans les registres de titres d'Imerys, tenus par CACEIS Corporate Trust. Cette identification permet d'établir un contact direct et personnalisé.

La Communication Financière est rattachée à la Direction Financière du Groupe :

- Téléphone : + 33 (0) 1 49 55 64 01
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 55 63 16
- e-mail : finance@imerys.com

Le service des titres d'Imerys est assuré par la banque :

CACEIS Corporate Trust

14, rue Rouget-de-Lisle

92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9

- Téléphone : + 33 (0) 1 57 78 34 44
- Télécopie : + 33 (0) 1 49 08 05 80
- e-mail : ct-contact@caceis.com

CACEIS Corporate Trust est plus particulièrement à la disposition des actionnaires nominatifs pour ce qui concerne la gestion de leurs actions Imerys.

7.8 ORGANISATION MÈRE/FILIALES

Au 31 décembre 2015, le Groupe était composé de 350 entités juridiques réparties dans 58 pays (la liste des principales entités consolidées du Groupe est présentée à la [note 25 aux états financiers consolidés](#)). L'organisation opérationnelle du Groupe repose sur quatre branches d'activités décrites au [paragraphe 1.2.6 du chapitre 1 du Document de Référence](#).

Imerys est la société holding du Groupe ; à ce titre, elle n'exerce pas, directement, d'activité industrielle ou commerciale. Les actifs de la Société sont principalement constitués des titres de participation qu'elle détient directement dans certaines filiales du Groupe. Pour plus d'informations concernant les filiales détenues directement par la Société, [voir la note 35 aux états financiers sociaux](#).

Imerys ainsi que certains de ses holdings locaux (Belgique, Brésil, Chine, États-Unis, Royaume-Uni, Singapour) mettent à la disposition de l'ensemble des filiales du Groupe une assistance générale ainsi qu'une expertise, en particulier dans les domaines suivants :

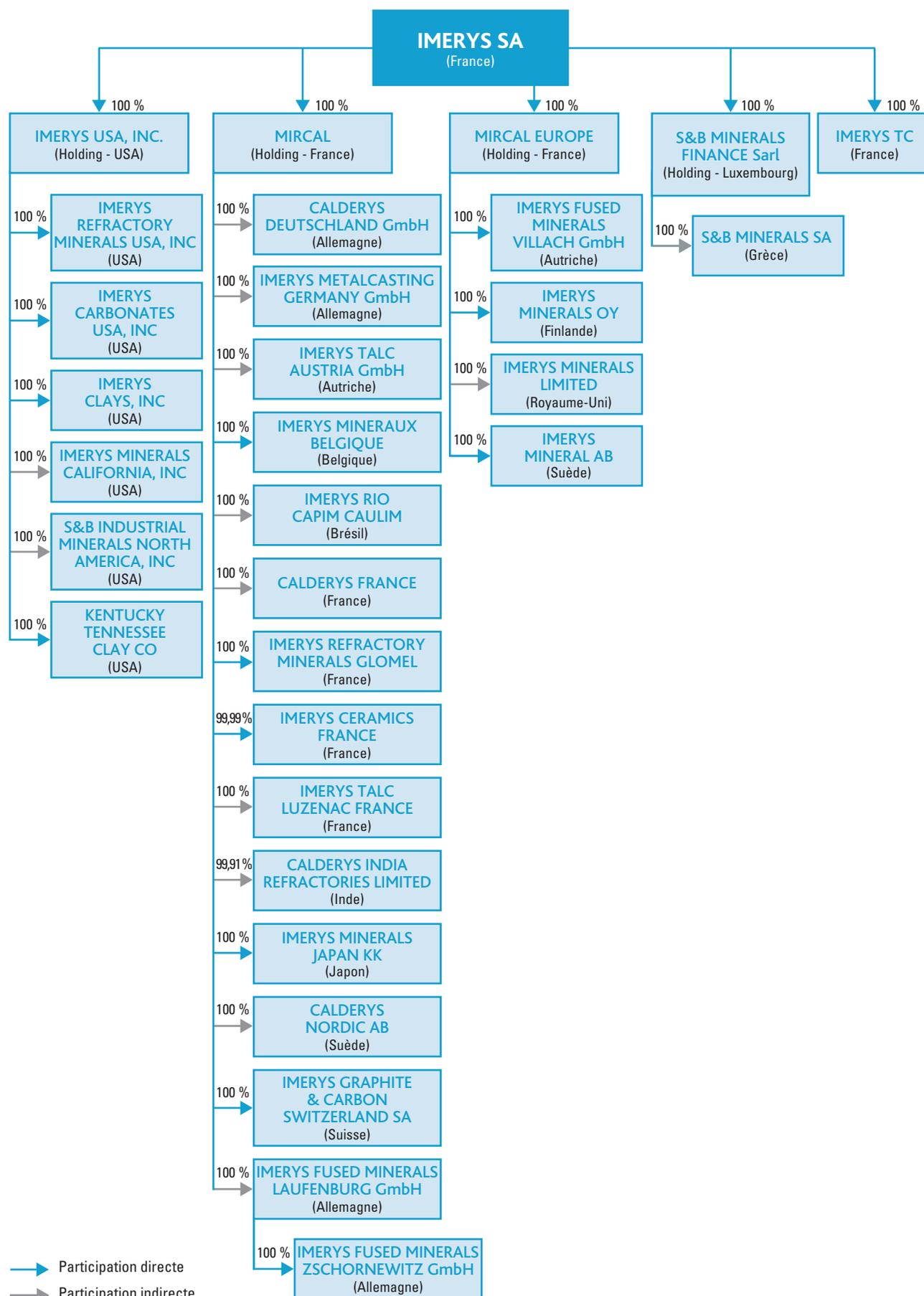
- Achats ;
- Assurances ;
- Audit ;
- Communication ;
- Comptabilité & Contrôle de Gestion ;
- Environnement, Hygiène & Sécurité ;
- Fiscalité ;

- Informatique ;
- Innovation, Recherche & Développement ;
- Juridique ;
- Propriété Intellectuelle ;
- Ressources Humaines ;
- Stratégie ;
- Trésorerie.

Ces prestations de services comprennent notamment : l'assistance et le conseil en réponse à des demandes ponctuelles des filiales ainsi que des études et analyses plus générales, ou encore des recommandations ou propositions d'actions à titre de prévention.

La rémunération de ces services est déterminée sur la base des coûts engagés dans ce cadre par Imerys et ses holdings locaux et répartis entre les filiales bénéficiaires des prestations, soit au prorata de leur chiffre d'affaires rapporté au chiffre d'affaires global de leur activité opérationnelle d'appartenance, soit au prorata des effectifs. En outre, les coûts externes engagés spécifiquement pour le compte d'une filiale ainsi que les coûts des salariés détachés dans une filiale sont affectés distinctement à ladite filiale. La Société a facturé au cours de l'exercice 2015, au titre des services rendus directement à ses filiales, un montant global net de 27,9 millions d'euros. Imerys est également la société tête de groupe de l'intégration fiscale des sociétés françaises du Groupe dont le capital social est détenu à plus de 95 % par Imerys ([voir note 8 aux états financiers sociaux](#)).

L'organigramme simplifié présenté ci-après fait apparaître les principales filiales opérationnelles du Groupe dont le chiffre d'affaires brut était, au 31 décembre 2015, supérieur à 50 millions d'euros.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 4 MAI 2016

8.1	Présentation des résolutions par le Conseil d'Administration	262	8.2	Rapport des Commissaires aux comptes	269
8.1.1	Exercice 2015 – Comptes annuels et affectation du résultat	262	8.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	269
8.1.2	Conventions et engagements réglementés	262	8.3	Ordre du jour	270
8.1.3	Rémunération du Président-Directeur Général	263	8.4	Projets de résolution	271
8.1.4	Composition du Conseil d'Administration	265			
8.1.5	Commissaires aux comptes	266			
8.1.6	Programme de rachat d'actions	267			
8.1.7	Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe	268			
8.1.8	Pouvoirs	268			

8.1 PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions arrêtées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 11 février 2016 et qu'il vous est proposé d'adopter, relèvent pour les résolutions 1 à 16 et 18 de la compétence de

l'Assemblée Générale Ordinaire, et pour la résolution 17 de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

8.1.1 EXERCICE 2015 – COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Trois résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Nous soumettons en premier lieu à votre approbation les comptes annuels de la Société (**première résolution**) ainsi que les comptes consolidés du Groupe (**deuxième résolution**) pour l'exercice 2015.

La présentation de ces comptes, l'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats du Groupe et de la Société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, figurent aux *chapitres 2 et 6 du Document de Référence*.

Vous êtes ensuite appelés à statuer sur l'affectation du résultat de la Société pour l'exercice 2015 (**troisième résolution**). Le résultat net de la Société de cet exercice s'élève à 340 118 961 euros, auquel s'ajoute le montant du report à nouveau figurant au bilan

de 27 815 615 euros, formant ainsi un total distribuable de 367 934 576 euros. Le Conseil d'Administration vous propose de verser un dividende de 1,75 euro par action, soit une hausse de 6,1 % par rapport à celui versé en 2015 au titre de l'exercice précédent. Ce dividende serait mis en paiement à compter du 12 mai 2016.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la totalité du dividende proposé au titre de l'exercice 2015 sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Dividende net par action	1,65 €	1,60 €	1,55 €
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	80 298 521	76 519 723	75 455 357
Distribution nette totale	132,5 M€	122,4 M€	116,9 M€

8.1.2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Dans le cadre de la **quatrième résolution**, vous êtes appelés à statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes portant sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et à vous prononcer sur la modification apportée à l'engagement pris par la Société en faveur de Gilles Michel, Président-Directeur Général, au titre de l'éventuelle indemnité de rupture de son mandat social.

Lors de sa séance du 11 février 2016, le Conseil d'Administration a, sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations et en vue de se conformer aux termes du code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, modifié les conditions de versement de l'indemnité qui serait susceptible d'être due à Gilles Michel en cas de rupture de son mandat social. En conséquence, le contrat de mandataire social de Gilles Michel prévoit désormais qu'une indemnité de rupture ne lui serait due qu'en cas de départ contraint, lié à un changement de contrôle ou à un changement de stratégie ou à un désaccord majeur sur ceux-ci ; aucune indemnité ne serait due en cas de départ volontaire de Gilles Michel ou, s'il avait la possibilité de faire valoir

à brève échéance ses droits à la retraite, après ses 63 ans. Les autres conditions de versement (calcul du montant, conditions de performance applicables) demeurent inchangées.

Lors de cette même séance, le Conseil d'Administration a, conformément aux dispositions légales, réexaminé l'ensemble des autres conventions et engagements réglementés autorisés et conclus par la Société au cours d'exercices antérieurs en faveur de Gilles Michel (régimes collectifs de retraite et garantie sociale des chefs d'entreprise) et a confirmé que les termes et conditions desdits engagements restaient pertinents et qu'ils devaient se poursuivre sans changement.

✓ Pour plus d'informations, voir *paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence*.

L'ensemble des engagements réglementés conclus par la Société fait l'objet d'une présentation détaillée dans le Rapport spécial des Commissaires aux comptes reproduit au *paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence*.

8.1.3 RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, votre avis est requis, au titre de la **cinquième résolution**, sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2015 à Gilles Michel, Président-Directeur Général, présentés dans le tableau récapitulatif ci-après (pour plus d'informations sur la politique de rémunération, voir [section 3.3 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	800 000 €	Rémunération fixe brute arrêtée par le Conseil d'Administration le 12 février 2015, inchangée depuis 2010.
Rémunération variable annuelle	666 400 € versés en 2015 882 816 € à verser en 2016	Les critères de performance économique retenus par le Conseil d'Administration pour l'année 2015 étaient liés à l'atteinte d'un objectif de résultat courant net, de cash flow libre opérationnel généré par le Groupe au titre de cet exercice et de retour sur capitaux employés. Le calcul du montant en résultant pouvait être affecté d'un coefficient compris entre 0,8 et 1,2 en fonction de la réalisation d'autres objectifs particuliers dont le caractère confidentiel n'en permet pas la publication ; la rémunération variable du Président-Directeur Général est plafonnée à 132 % de sa rémunération fixe.
Rémunération variable différée	NA	Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	NA	Le Président-Directeur Général n'a perçu aucune rémunération exceptionnelle.
Options de souscription d'action, d'actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	NA Valorisation des actions de performance attribuées = 1 608 513 € Autre élément = NA	Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée par la Société en 2015 à son Président-Directeur Général. 35 000 actions de performance ont été attribuées au Président-Directeur Général sur décision du Conseil d'Administration le 30 avril 2015, agissant en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014 (<i>15^e résolution</i>), représentant 0,04 % du capital dilué. Ces actions, ainsi que leur nombre, sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance liés à la progression du résultat courant net par action et du retour sur capitaux employés du Groupe au cours de la période 2015-2017.
Jetons de présence	NA	Le Président-Directeur Général ne perçoit pas de jetons de présence.
Avantages de toute nature	16 562 € (valorisation comptable)	Le Président-Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec chauffeur.
Indemnité de départ	0 €	Le contrat de mandataire social du Président-Directeur Général prévoyait en 2015 une indemnité de rupture due à ce dernier par la Société au cas où il serait mis fin à son mandat social à l'initiative de celle-ci ou en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Le montant de cette indemnité de rupture serait calculé sur la base de 2 années maximum de rémunération (fixe + variable). Le versement de cette indemnité de rupture serait soumis, et proportionné, à une condition de performance appréciée sur la base de la moyenne arithmétique des pourcentages de réalisation des seuls objectifs économiques et financiers des trois derniers exercices, tels que fixés pour la détermination de la rémunération variable au titre de chacun de ces exercices. Le Président-Directeur Général bénéficie par ailleurs de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC).

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	<p>Le 11 février 2016, le Conseil d'Administration a décidé de modifier les conditions de versement de cette indemnité de rupture afin de se conformer aux termes du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF (<i>voir paragraphe 3.3.2 du chapitre 3 du Document de Référence</i>).</p> <p>En application des dispositions légales, cette modification a été publiée sur le site Internet de la Société et communiquée aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés (<i>voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence</i>). Elle sera également soumise à l'approbation de la présente Assemblée (4^e résolution) (<i>voir paragraphe 8.1.3 et section 8.4 du présent chapitre</i>).</p>
Indemnité de non-concurrence	NA	Le Président-Directeur Général n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	<p>Le Président-Directeur Général figure depuis le 28 avril 2011 parmi les bénéficiaires potentiels du régime collectif de retraite supplémentaire à prestations définies mis en place par la Société pour les principaux cadres dirigeants d'Imerys qui remplissent des conditions restrictives et objectives d'éligibilité. Le montant maximum de la rente viagère pouvant être versé aux bénéficiaires de ce régime à compter de la liquidation de leurs droits à la retraite est calculé pour leur garantir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un montant brut annuel total (après prise en compte des pensions issues des régimes de retraite obligatoires et complémentaires, y inclus le régime de retraite à cotisations définies décrit ci-dessous) de 60 % de leur salaire de référence (moyenne des deux dernières années de rémunération – fixe et variable – du bénéficiaire) ; ce salaire est limité à 30 fois le plafond Annuel de la Sécurité Sociale française (PASS) ; • sous réserve d'un plafond de versement égal à 25 % dudit salaire de référence. <p>La Société a également mis en place, à compter du 1^{er} octobre 2009, un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à certains cadres dirigeants d'Imerys, dont le Président-Directeur Général. Ce régime, qui prévoit une cotisation de 8 % de la rémunération des salariés éligibles plafonnée à 8 PASS, est alimenté conjointement par le salarié (à hauteur de 3 %) et par la Société (à hauteur de 5 %).</p> <p>Ces engagements pris par la Société au bénéfice, notamment, du Président-Directeur Général ont été de nouveau approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 à l'occasion du renouvellement du mandat d'Administrateur de ce dernier. Ils se sont poursuivis sans modification au cours de l'exercice 2015 et ont été communiqués aux Commissaires aux comptes pour l'établissement de leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés (<i>voir paragraphe 2.2.3 du chapitre 2 du Document de Référence</i>).</p>

8.1.4 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Six résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Conformément à la loi, il vous est tout d'abord proposé de ratifier la cooptation en qualité d'Administrateurs de Messieurs Laurent Raets (**sixième résolution**) et Colin Hall (**septième résolution**) nommés respectivement en remplacement de Messieurs Olivier Pirotte et Arnaud Laviolette par le Conseil d'Administration lors de ses séances des 29 juillet 2015 et 15 décembre 2015 (pour plus d'informations, voir [paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#)). Sous réserve de votre approbation, Messieurs Raets et Hall exerceront leur mandat pour la durée de celui de leur prédécesseur respectif restant à courir, soit, concernant Monsieur Raets jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale, et concernant Monsieur Hall, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer, en 2017, sur la gestion et les comptes de l'exercice 2016.

Par ailleurs, viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée, le mandat d'Administrateur de Madame Fatine Layt ainsi que celui de Messieurs Ian Gallienne, Robert Peugeot, Laurent Raets (sous réserve de la ratification de sa cooptation telle que proposée ci-avant) et Amaury de Seze. Lors de sa séance du 11 février 2016, le Conseil d'Administration, après avoir pris acte du souhait de Madame Fatine Layt et de Messieurs Robert Peugeot et Amaury de Seze de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat, a décidé, suivant les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, de proposer à l'Assemblée Générale de :

- renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Ian Gallienne et Laurent Raets pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice 2018 (**huitième et neuvième résolutions**) ; et
- nommer pour cette même durée de trois ans, soit également jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée en 2019 à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, Madame Odile Desforges et Monsieur Arnaud Vial en qualité de nouveaux Administrateurs (**dixième et onzième résolutions**) afin de succéder respectivement à Messieurs Robert Peugeot et Amaury de Seze, Madame Fatine Layt n'étant pas remplacée dans ses fonctions.

Nous vous informons que les informations et renseignements professionnels concernant Messieurs Ian Gallienne, Laurent Raets et Colin Hall figurent au [paragraphe 3.1.3 du chapitre 3 du Document de Référence](#).

Les renseignements concernant Madame Odile Desforges et Monsieur Arnaud Vial dont la nomination vous est proposée, sont présentés ci-après.

Informations professionnelles concernant Madame Odile Desforges (née en 1950 de nationalité française) :

Ingénieur diplômée de l'École Centrale de Paris, Odile Desforges débute sa carrière en 1973 à l'Institut de recherche des transports, en tant que chargée d'études. Elle rejoint le groupe Renault (France) en 1981 comme chargée d'études à la Direction de la Planification Automobile, avant de devenir ingénieur produit. Elle entre en 1986 à la Direction des Achats comme chef de section équipements extérieurs puis est nommée Directeur des Achats Équipement de Carrosserie successivement, en 1992, au sein du GIE Renault Volvo Car Purchasing puis à la Direction des Achats Renault en 1994. En mars 1999, elle devient Directeur Général Adjoint du groupe Renault VI-Mack, en charge de 3P (*Product Planning, Product Development, Purchasing, Project*). En 2001, elle est nommée Présidente de la *Business Unit* 3P du groupe AB Volvo. Odile Desforges devient, en 2003, Directeur des Achats de Renault et Président-Directeur Général de Renault Nissan Purchasing Organization. À cette date, elle entre au Comité de Direction de Renault. En 2009, Odile Desforges est nommée membre du Comité Exécutif, Directeur des Ingénieries et de la Qualité du groupe Renault, mandat qu'elle exerce jusqu'en juillet 2012, date à laquelle elle cesse ses activités professionnelles.

Informations professionnelles concernant Monsieur Arnaud Vial (né en 1953 de double nationalité française et canadienne) :

Diplômé de l'École Supérieure d'Électricité de Paris, Arnaud Vial débute sa carrière en 1977 chez BNP Paribas (France). En 1988, il rejoint le groupe Pargesa en tant que Directeur des services comptables et financiers puis Directeur Général Adjoint de Parfinance (France). En 1993, il est nommé Secrétaire Général de Pargesa Holding SA (Suisse). Depuis 1997, Arnaud Vial occupe les fonctions de Premier Vice-Président de Power Corporation du Canada et de Corporation Financière Power (Canada). Il est également Administrateur et Directeur Général de Pargesa Holding SA depuis 2013.

Conformément aux principes retenus par la Société quant à la qualification d'indépendance de ses Administrateurs, et après examen individuel de leur situation personnelle, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a reconnu cette qualité à Madame Odile Desforges mais ne l'a pas reconnue à Messieurs Ian Gallienne, Colin Hall, Laurent Raets et Arnaud Vial, représentants d'un actionnaire de contrôle de la Société (pour plus de détails, voir [paragraphe 3.1.2 du chapitre 3 du Document de Référence](#)).

À l'issue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016, et sous réserve de l'approbation des propositions ci-avant, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

Année de fin de mandat	Nom	Membre indépendant
2017	Aldo Cardoso	Oui
	Paul Desmarais III	Non
	Marion Guillou	Oui
	Colin Hall	Non
	Arielle Malard de Rothschild	Oui
2018	Xavier Le Clef	Non
	Gilles Michel	Non
	Giovanna Kampouri Monnas	Oui
	Ulysses Kyriacopoulos	Non
	Katherine Taaffe Richard	Oui
	Marie-Françoise Walbaum	Oui
2019	Odile Desforges	Oui
	Ian Gallienne	Non
	Laurent Raets	Non
	Arnaud Vial	Non

Nous vous rappelons par ailleurs que, conformément aux dispositions légales et statutaires, Madame Éliane Augelet-Petit et Monsieur Enrico d'Ortona ont été élus Administrateurs représentant les salariés le 6 octobre 2014 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 6 octobre 2017.

8.1.5 COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Quatre résolutions relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

Les mandats de co-Commissaires aux comptes titulaires et de co-Commissaires aux comptes suppléants viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale. Lors de sa séance du 11 février 2016, le Conseil d'Administration a décidé, suivant les recommandations du Comité d'Audit, de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler les mandats :

- de co-Commissaires aux comptes titulaires exercés par les sociétés Ernst & Young et Autres (**douzième résolution**) et Deloitte & Associés (**quatorzième résolution**) ; et
- et de leur co-Commissaires aux comptes suppléants respectifs exercés par les sociétés Auditex (**treizième résolution**) et BEAS (**quinzième résolution**).

✓ Pour plus d'informations concernant les Commissaires aux comptes, voir [section 9.3 du chapitre 9 du Document de Référence](#).

Ces mandats seraient exercés pour la durée légale et statutaire de six ans et prendraient fin, en conséquence, à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2022, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

8.1.6 PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

(Une résolution relevant de la partie ordinaire de l'Assemblée Générale)

L'autorisation de racheter sur le marché des actions de la Société, donnée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015, expirera le 29 octobre 2016 ; il vous est donc proposé de la renouveler dès à présent conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et 241-1 à 241-6 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (**seizième résolution**).

✓ Pour plus d'informations concernant la mise en œuvre par la Société de ses programmes de rachat d'actions en 2015, voir [paragraphe 7.2.4 du chapitre 7 du Document de Référence](#).

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration de racheter un nombre maximum d'actions de la Société représentant 10 % du nombre d'actions en circulation au 1^{er} janvier 2016 (soit 7 957 249 actions), en vue principalement :

- de procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que toutes allocations d'actions au titre de plans d'actionnariat mis en place par la Société (ou plans assimilés) ou au titre de la participation à ses résultats, à des salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce, dans le cadre des régimes légaux en vigueur ou de plans ad hoc mis en place par la Société ;
- de remettre ou échanger les actions achetées à l'occasion, notamment, de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ;

- de conserver les actions en vue de leur transfert ultérieur à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations ou à la suite d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF ;
- et, plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi, et/ou mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Le nombre d'actions susceptible d'être détenu, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourrait dépasser 10 % des actions composant le capital. Enfin, le prix maximum d'achat serait de 85 euros par action, représentant ainsi un montant d'investissement maximum de 676 millions d'euros.

Les acquisitions seraient effectuées par tous moyens, y compris par transfert de blocs ou l'utilisation de produits dérivés.

- Le descriptif de ce nouveau programme, établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 242-6 du règlement général de l'AMF, sera disponible sur le site Internet de la Société (www.imerys.com – rubrique News & Media Center – Information Réglementée) préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 4 mai 2016 et pourra également être obtenu, sur simple demande, au siège de la Société.

8.1.7 AUTORISATION DE PROCÉDER À DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS À DES SALARIÉS ET/OU MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE

(Une résolution relevant de la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale)

Conformément aux dispositions de la loi Macron publiée le 7 août 2015, les modalités d'attribution et d'imposition des actions gratuites attribuées par les sociétés françaises à leurs salariés et / ou mandataires sociaux ont été simplifiées et allégées : durée des périodes d'acquisition et de conservation réduite, abattement fiscal possible pour le bénéficiaire, contributions salariales et patronales allégées.

Afin de pouvoir bénéficier de ce nouveau dispositif législatif dans la poursuite de la politique de fidélisation des cadres à haut potentiel du Groupe, décrite à *la section 3.5 du chapitre 3 du Document de Référence*, une nouvelle autorisation à conférer au Conseil d'Administration visant l'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux du Groupe (**dix-septième résolution**) est requise ; elle viendrait se substituer ainsi à celle précédemment approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014. Les conditions et modalités d'attribution prévues par cette nouvelle autorisation, identiques à l'autorisation actuellement en vigueur, seraient les suivantes :

- conformément à la politique d'attribution mise en place par la Société, l'acquisition d'actions gratuites serait nécessairement conditionnée, notamment pour les dirigeants mandataires sociaux, à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance économique déterminé(s) par le Conseil d'Administration ;
- le nombre maximum global d'actions gratuites conditionnelles qui seraient consenties aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de cette autorisation ne pourraient excéder 0,5 % du capital social au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration ;
- les actions existantes ou qui seraient émises en vertu de cette autorisation ne pourraient représenter plus de 3 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions ;
- les plafonds de 0,5 % et 3 % mentionnés ci-avant seraient communs avec ceux fixés pour l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions, objet de la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014 ;
- la période minimale au-delà de laquelle lesdites actions seraient définitivement acquises par les bénéficiaires, ainsi que leur durée minimale de conservation, seraient déterminées par le Conseil d'Administration en fonction de la nouvelle réglementation en vigueur au jour de leur attribution ;
- enfin, dans un souci d'homogénéisation des autorisations spécifiques conférées au Conseil d'Administration en faveur des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, la durée de cette autorisation, qui se substituerait à celle précédemment donnée pour la partie non utilisée, serait de 14 mois et expirerait ainsi le 3 juillet 2017.

8.1.8 POUVOIRS

La **dix-huitième et dernière résolution** a pour objet de conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales consécutives à la présente Assemblée.

8.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

S.A.S à capital variable
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

S.A. au capital de € 1.723.040
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

8.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2016

Dix-septième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code du commerce ou de certaines catégories d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant total des actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 3 % du capital social de votre Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions, étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 14 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Paris-La Défense et Neuilly sur Seine, le 16 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Roch VARON

Deloitte & Associés
Frédéric GOURD

8.3 ORDRE DU JOUR

PARTIE ORDINAIRE

1. Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
2. approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
3. affectation du résultat et détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
4. rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation, en application de l'article L. 225-42-1 al. 4 du Code de commerce, d'une modification apportée aux engagements pris par la Société en faveur de Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général ;
5. avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général ;
6. ratification de la cooptation de Monsieur Laurent Raets en qualité de nouvel Administrateur ;
7. ratification de la cooptation de Monsieur Colin Hall en qualité de nouvel Administrateur ;
8. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Ian Gallienne ;
9. renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent Raets ;
10. nomination de Madame Odile Desforges en qualité de nouvel Administrateur ;
11. nomination de Monsieur Arnaud Vial en qualité de nouvel Administrateur ;
12. renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres ;
13. renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société Auditex ;
14. renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés ;
15. renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS ;
16. achat par la Société de ses propres actions.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

17. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit de salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société ;
18. pouvoirs.

8.4 PROJETS DE RÉOLUTION

PARTIE ORDINAIRE

■ PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation de la gestion et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

■ TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat – Détermination du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration :

■ constate que le bénéfice de la Société pour l'exercice écoulé s'élève à :	340 118 960,90 euros
■ auquel s'ajoute le report à nouveau d'un montant de :	27 815 614,94 euros
■ formant ainsi un total distribuable de :	367 934 575,84 euros
■ décide de verser, au titre de l'exercice 2015, un dividende de 1,75 euro à chacune des 79 572 491 actions composant le capital social au 31 décembre 2015, représentant une distribution de :	(139 251 859,25) euros
■ et affecte le solde au report à nouveau qui s'élève désormais à :	228 682 716,59 euros

L'Assemblée Générale décide que le montant total du dividende versé sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises depuis le 1^{er} janvier 2016 à la suite de levées d'options de souscription d'actions et ayant droit au dividende de l'exercice 2015 à la date de paiement de ce dividende. Le montant affecté au report à nouveau sera déterminé sur la base du montant total du dividende effectivement mis en paiement. Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions ne sera pas versé et sera affecté au report à nouveau.

■ DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve lesdits comptes tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces Rapports.

L'Assemblée Générale décide que le dividende sera mis en paiement à compter du 12 mai 2016.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que le dividende ouvre droit pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents a été le suivant :

Exercice clos le :	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Dividende net par action	1,65 € ⁽¹⁾	1,60 € ⁽¹⁾	1,55 € ⁽¹⁾
Nombre d'actions ayant perçu le dividende	80 298 521	76 519 723	75 455 357
Distribution nette totale	132,5 M€	122,4 M€	116,9 M€

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 %.

■ QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-40 du Code de commerce sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation, en application de l'article L. 225-42-1 al. 4 du Code de commerce ; d'une modification apportée aux engagements pris par la Société en faveur de Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 al. 4 du Code de commerce, la modification apportée à l'engagement pris par la Société en faveur de Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général, au titre de l'indemnité qui serait susceptible de lui être due en cas de rupture de son mandat social. L'Assemblée Générale prend acte que les autres engagements réglementés conclus et approuvés au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis sans modification.

■ CINQUIÈME RÉOLUTION

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, consultée en application du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à Monsieur Gilles Michel, Président-Directeur Général, tels que reportés dans la présentation des résolutions par le Conseil d'Administration figurant au chapitre 8 du Document de Référence 2015 de la Société.

■ SIXIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation de Monsieur Laurent Raets en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la nomination de Monsieur Laurent Raets en qualité de nouvel Administrateur de la Société décidée par le Conseil d'Administration en sa séance du 29 juillet 2015 en remplacement de Monsieur Olivier Pirotte pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée Générale.

■ SEPTIÈME RÉOLUTION

Ratification de la cooptation de Monsieur Colin Hall en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la nomination de Monsieur Colin Hall en qualité de nouvel Administrateur de la Société décidée par le Conseil d'Administration en sa séance du 15 décembre 2015 en remplacement de Monsieur Arnaud Laviolette pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2017, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2016.

■ HUITIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Ian Gallienne

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Ian Gallienne vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2019, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2018.

■ NEUVIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent Raets

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent Raets vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée décide, sous réserve de l'adoption de la sixième résolution ci-avant, de renouveler ce mandat pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2019, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2018.

■ DIXIÈME RÉOLUTION

Nomination de Madame Odile Desforges en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Madame Odile Desforges en qualité de nouvel Administrateur de la Société pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2019, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2018.

■ ONZIÈME RÉOLUTION

Nomination de Monsieur Arnaud Vial en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Arnaud Vial en qualité de nouvel Administrateur de la Société pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2019, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2018.

■ DOUZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2022, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

■ TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société Auditex

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant exercé par la société Auditex vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2022, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

■ QUATORZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2022, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

■ QUINZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant exercé par la société BEAS vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, décide de le renouveler pour une durée qui, conformément aux dispositions statutaires, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée, en 2022, à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

■ SEIZIÈME RÉOLUTION

Achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, en application des dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- 1) autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder à l'achat des actions de la Société en vue :
 - de procéder à leur annulation ultérieure par réduction du capital de la Société ;
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'attribution d'actions gratuites ainsi que toutes allocations d'actions au titre de de plans d'actionnariat mis en place par la Société (ou plans assimilés) ou au titre de la participation à ses résultats, à des salariés, anciens salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées en application des articles L. 225-180 et L. 233-16 du Code de commerce, dans le cadre des régimes légaux en vigueur ou de plans *ad hoc* mis en place par la Société ;
 - de remettre ou échanger les actions achetées à l'occasion, notamment, de l'exercice de droits ou de l'émission de titres ou de valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions ;
 - de conserver les actions en vue de leur transfert ultérieur à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations ou à la suite d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
 - d'animer le marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société dans le cadre, notamment, d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de Déontologie reconnue par l'AMF ;
 - et, plus généralement, d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi, et/ou mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert et l'échange des actions pourront être effectués à tous moments, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou de gré à gré, par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier et produit dérivé ;

- 2) fixe les limites suivantes à l'utilisation de la présente autorisation par le Conseil d'Administration :
 - le nombre maximum d'actions pouvant être acquises ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions émises et en circulation au 1^{er} janvier 2016, soit 7 957 249 actions ;
 - le nombre d'actions que la Société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit, ne pourra dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société ;
 - le prix maximum d'achat des actions ne pourra être supérieur à 85 euros ;
 - le montant maximal susceptible d'être ainsi consacré par la Société à ces acquisitions ne pourra être supérieur à 676 millions d'euros ;
- 3) décide que, en cas de modification du nominal des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et

d'attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le montant maximal consacré à ces acquisitions et le nombre maximal de titres à acquérir indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération ;

- 4) fixe à dix-huit mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation, qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute délégation antérieure accordée au Conseil d'Administration relative à l'acquisition par la Société de ses propres actions ;
- 5) confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre cette autorisation et, notamment, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession, d'échange ou de transfert, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, procéder aux ajustements prévus ci-dessus, remplir toutes formalités et, en général, faire le nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

■ DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport spécial du Commissaire aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'Administration à procéder, selon qu'il jugera approprié, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et, le cas échéant, des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou à certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;
- 2) décide que les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de cette autorisation ne pourront représenter plus de 3 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions, étant précisé que ce plafond est commun à la présente résolution et à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014 et qu'il est fixé compte non tenu du nombre d'actions à émettre, le cas échéant, pour préserver, conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou de droits donnant accès au capital ;

- 3) décide que les actions existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation à des dirigeants mandataires sociaux ne pourront représenter plus de 0,5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'attribuer les actions, étant précisé que ce sous-plafond est commun à la présente résolution et à la quatorzième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2014 ;
- 4) décide que l'acquisition des actions gratuites attribuées, notamment à des dirigeants mandataires sociaux, sera conditionnée à l'atteinte d'un ou plusieurs critères de performance économique déterminé(s) par le Conseil d'Administration au jour de l'attribution, à l'exception toutefois des actions gratuites susceptibles d'être attribuées dans le cadre d'opérations d'actionnariat salarié mises en œuvre par la Société ;
- 5) décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme de la période d'acquisition fixée par le Conseil d'Administration sans qu'elle puisse être inférieure à celle prévue par la réglementation en vigueur au jour de l'attribution ;
- 6) décide que la durée minimale de conservation des actions par les bénéficiaires sera celle fixée par le Conseil d'Administration sans qu'elle puisse être inférieure à celle prévue par la réglementation en vigueur au jour de l'attribution des actions ;
- 7) prend acte de ce que, en cas d'attribution gratuite d'actions à émettre, la présente décision emporte de plein droit au profit des bénéficiaires, renonciation des actionnaires à tout droit sur les actions nouvelles attribuées gratuitement, et à la partie des réserves, bénéfices ou primes qui sera incorporée au capital au titre de cette attribution ;

- 8) indique que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la seizième résolution soumise à la présente Assemblée au titre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ou de tout programme de rachat d'actions mis en œuvre antérieurement ou postérieurement à l'adoption de la présente résolution ;
- 9) confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, afin de mettre en œuvre la présente autorisation et, notamment, à l'effet de :
- déterminer les catégories des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions, notamment de performance économique et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions gratuites ;
 - fixer les délais d'attribution définitive et de conservation des actions dans le respect des délais minimums prévus par la réglementation en vigueur ;
 - fixer et arrêter les conditions d'émission des actions qui pourront être émises dans le cadre de la présente autorisation ;
 - procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
- constater, le cas échéant, l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, modifier corrélativement les statuts, et accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives ces augmentations de capital ;
 - et, d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 10) fixe à 14 mois, à compter du jour de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation qui prive ainsi d'effet, pour la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

■ DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités de dépôt ou de publicité.

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

9.1 Responsable du Document de Référence	278	9.5 Responsable de l'information financière	279
9.2 Attestation du responsable du Document de Référence	278	9.6 Table de concordance	280
9.3 Commissaires aux comptes	279	9.7 Table de réconciliation avec le Rapport Financier Annuel	283
9.4 Informations incluses par référence dans le Document de Référence	279		

9.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Michel, Président-Directeur Général

9.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de Gestion figurant en pages 38 à 48 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de Rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 49 à 52. Le Rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, incorporé par référence avec les comptes historiques correspondants, comme précisé à la page 279 du présent Document de Référence, contient une observation relative aux changements de méthode de l'exercice.

Paris, le 17 mars 2016

Gilles Michel

Président-Directeur Général

9.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Deloitte & Associés

représenté par Arnaud de Planta
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003
et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010

Ernst & Young et Autres

représenté par Jean-Roch Varon
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris la Défense 1

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010
en remplacement d'Ernst & Young Audit

Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

■ COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine-Cedex
appartenant au réseau Deloitte

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mai 2003
et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010

Auditex

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris la Défense 1
appartenant au réseau Ernst & Young

nommé pour la première fois
par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010
en remplacement de M. Jean-Marc Montserrat

Les mandats de co-Commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 mai 2016, il sera proposé aux actionnaires de les renouveler pour une nouvelle durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée en 2022 à statuer sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021 (*voir paragraphe 8.1.5 et section 8.4 du chapitre 8 du Document de Référence*).

9.4 INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE DANS LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du Règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 168 à 243, 244 à 264, 58 à 59, 60 à 61 et 62 à 63 du Document de Référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 mars 2015 sous le n° D. 15-0173 ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les comptes consolidés, les comptes annuels, les Rapports des Commissaires aux comptes y afférents ainsi que leur Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et le Rapport de Gestion figurant respectivement aux pages 164 à 235, 236 à 256, 66 à 69, 70 à 71 et 54 à 65 du Document de Référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 20 mars 2014 sous le n° D. 14-0173.

Les informations desdits Documents de Référence non incluses dans le présent Document sont, soit sans objet pour les investisseurs, soit mentionnées dans une autre partie du Document de Référence.

9.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Olivier Pirotte, Directeur Financier Groupe

9.6 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, le tableau thématique ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
■ 1	Personnes responsables	Chapitre 9	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	9	278-279
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	9	278
■ 2	Contrôleurs légaux des comptes	Chapitre 9	
2.1	Nom et adresse des Contrôleurs légaux des comptes	9	279
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte		n.a.
■ 3	Informations financières sélectionnées	Chapitre 1	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	1	279
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires		n.a.
■ 4	Facteurs de risque	Chapitre 4	96-100
■ 5	Informations concernant la Société	Chapitres 2 ; 6 ; 7	
5.1	Histoire et évolution de la Société	2 ; 7	42-45 ; 244-245
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	7	244
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	7	244
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	7	244
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant les activités de la Société	7	244
5.1.5	Événements importants dans le développement de l'activité de la Société	2	38 ; 42-45
5.2	Investissements	2 ; 6	38 ; 42-45 ; 150 ; 176-178 ; 202-204
5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	6	150 ; 176-178 ; 202-204
5.2.2	Principaux investissements de la Société qui sont en cours	2	42-45
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser la Société		n.a.
■ 6	Aperçu des activités	Chapitres 1 ; 4 ; 7	
6.1	Principales activités	1	5-35
6.1.1	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	1	5-31
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	1	32-35
6.2	Principaux marchés	1	5 ; 10 ; 16 ; 20 ; 24
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2		n.a.
6.4	Dépendance éventuelle de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1 ; 4	35 ; 97 ; 99
6.5	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	1	10 ; 16 ; 20 ; 24
■ 7	Organigramme	Chapitres 6 ; 7	
7.1	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	7	252-255
7.2	Liste des filiales importantes de la Société	6 ; 7	215-216 ; 240 ; 258-259
■ 8	Propriétés immobilières, usines et équipements	Chapitre 6	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	6	181-182
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles		n.a.

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
■ 9	Examen de la situation financière et du résultat	Chapitres 1 ; 2 ; 6	
9.1	Situation financière de la Société, évolution et résultat des opérations	6	146-156
9.2	Résultat d'exploitation	1 ; 2 ; 6	4 ; 38-41 ; 187-188 ; 207-213 ;
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	6	187-188 ; 207-213
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	2	38-41
9.2.3	Stratégie et facteurs externes	1	7-8
■ 10	Trésorerie et capitaux	Chapitres 1 ; 6	
10.1	Information sur les capitaux de la Société	6	189-190
10.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	6	150-152
10.3	Conditions d'emprunt et structure financière	1 ; 6	8 ; 200-213
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	6	211-213
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	6	207 ; 211-213
■ 11	Recherche et développement, brevets et licences	Chapitre 1	32-35
■ 12	Information sur les tendances	Chapitre 2	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente	2	38-45
12.2	Tendances raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	2	45
■ 13	Prévision ou estimation du bénéfice	n.a.	
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles la Société a fondé sa prévision ou son estimation		n.a.
13.2	Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants		n.a.
13.3	Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques		n.a.
13.4	Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus		n.a.
■ 14	Organes d'administration et de direction	Chapitre 3	
14.1	Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités, exercées en dehors de la Société des membres des organes d'administration et de direction ; nature d'éventuels liens familiaux ; information sur leur expertise en matière de gestion ; condamnations, faillites, mises sous séquestre ou liquidation, incriminations et/ou sanction publique ; empêchement	3	60-69 ; 78
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction, ainsi que tout accord conclu	3	69
■ 15	Rémunération et avantages	Chapitres 3 ; 6	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	3	79-83
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	3 ; 6	82 ; 218
■ 16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	Chapitre 3	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels et période durant laquelle la personne est restée en fonction	3	58 ; 77
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une de ses filiales	3	69
16.3	Comité d'Audit et Comité des Rémunérations de l'émetteur	3	73-76
16.4	Déclaration indiquant que la Société se conforme au régime de Gouvernement d'Entreprise en vigueur	3	56 ; 93-94

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004		Références	Pages
■ 17	Salariés	Chapitres 1 ; 3 ; 5 ; 7	
17.1	Nombre de salariés	1 ; 5 ; 4 ; 113 ;	120-121
17.2	Participations et stock-options ; Indication des mêmes informations en ce qui concerne les dirigeants sociaux	3 ; 7	58 ; 84-87
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	7	252
■ 18	Principaux actionnaires	Chapitre 7	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	7	252-254
18.2	Droits de vote différents	7	246
18.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	7	252-254
18.4	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	7	253 ; 255
■ 19	Opérations avec des apparentés	Chapitre 6	218
■ 20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	Chapitres 1 ; 2 ; 4 ; 6 ; 7 ; 9	
20.1	Informations financières historiques	1 ; 9	4 ; 278-279
20.2	Informations financières pro forma	1	45
20.3	États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	6	146-240
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	2 ; 9	49-52 ; 278-279
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	9	278
20.4.2	Autres informations contenues dans le Document de Référence vérifiées par les contrôleurs légaux		n.a.
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le Document de Référence ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées		n.a.
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	2 ; 9	49-52 ; 279
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		n.a.
20.7	Politique de distribution des dividendes	7	257
20.7.1	Dividende par action	1 ; 2 ; 6 ; 7	4 ; 38 ; 149 ; 257
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4 ; 6	98-99 ; 198-199
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	2	38
■ 21	Informations complémentaires	Chapitres 3 ; 7	
21.1	Capital social	7	247-250
21.1.1	Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, ou non, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	7	247
21.1.2	Actions non représentatives du capital		n.a.
21.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, ou par ses filiales	7	251
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	7	249-250
21.1.5	Droits d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	7	249-250
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option		n.a.
21.1.7	Historique du capital	7	248

Informations prévues à l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004	Références	Pages
21.2 Acte constitutif et statuts	7	244-247
21.2.1 Objet social	7	245
21.2.2 Membres des organes d'administration et de direction	3	58-59 ; 78
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	7	246
21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	7	246
21.2.5 Assemblées Générales : convocation et conditions d'admission	7	246
21.2.6 Changement de contrôle		n.a.
21.2.7 Franchissement de seuil	7	246 ; 252
21.2.8 Conditions régissant les modifications du capital	7	255
■ 22 Contrats importants	Chapitre 4	99
■ 23 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.	
23.1 Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport		n.a.
23.2 Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses		n.a.
■ 24 Documents accessibles au public	Chapitre 7	247 ; 257-258
■ 25 Informations sur les participations	Chapitre 6	215-216 ; 240

9.7 TABLE DE RÉCONCILIATION AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence intègre tous les éléments du Rapport Financier Annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après présente les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différents éléments constitutifs du Rapport Financier Annuel.

Rubriques	Pages
Comptes annuels de la Société	221-240
Comptes consolidés du Groupe	146-220
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	51-52
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	49-50
Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	38-48
Attestation du Responsable du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	278
Honoraires des Commissaires aux comptes	241
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	101-106
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration	107

■ CONTACT IMERYS

Communication Financière

Par téléphone au + 33 (0)1 49 55 66 55

Par télécopie au + 33 (0)1 49 55 63 98

Par e-mail à : actionnaires@imerys.com

Par courrier : Imerys

Communication Financière

154, rue de l'Université

F-75007 Paris

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié FSC
sur un papier certifié FSC mixte et contenant des pigments Imerys.

Crédits photographiques : Phototèque Imerys, iStock



Conception et réalisation : côté corp. Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

154, rue de l'Université - F-75007 Paris
Téléphone : + 33 (0)1 49 55 63 00
Télécopie : + 33 (0)1 49 55 63 01

www.imerys.com

TRANSFORM TO PERFORM
Transformer pour valoriser

Imerys - Société anonyme au capital de 159 144 982 €
RCS Paris 562 008 151

